

SUPPLÉMENT

SUPPLEMENT





Fig. 1.



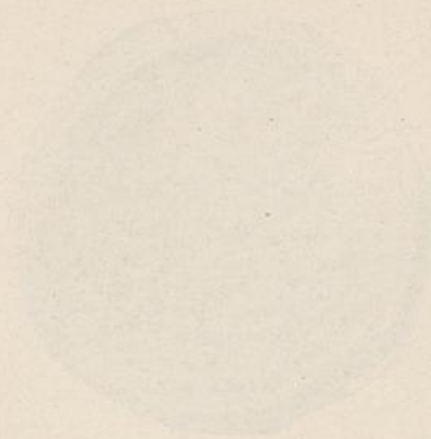
Fig. 2.

Pl. CCXXII.

Fig. 1. Antoine-Bonaventure d'Aumerie (1719).

Fig. 2. Charles d'Aumerie (xviii^e siècle) (1).

(1) Ces deux sceaux seront décrits dans le *Supplément*.



UNIVERSITÄTS- und
Landesbibliothek Düsseldorf

A

Aa. *Galterus de A* déclare que lui et son frère, *Arnoldus*, lorsqu'il fut devenu majeur et pouvait disposer de ses biens, ont donné au couvent de la Cambre, pour l'amour de leur sœur, *Clementia*, qui y est religieuse, diverses terres à Laeken, Anderlecht, Beersel (acte scellé par le chapitre d'Anderlecht et l'abbé d'Afflighem), 1230 (sans autre date) : un sautoir, accompagné au flanc dextre d'une rose ; la pointe est cassée. L'écu brochant sur un lion. L. : ✠ S G e A . Dans le champ du contre-scel : un grand casque, sans rien d'autre, ni L. (Cambre).

— *Gerardus de Aa*, dominus de *Grimbergis*, déclare que, devant lui, *Walterus de Braempt* a donné, apud *Zempsa* (Sempst), au monastère de la Cambre, des fiefs relevant de lui, 1283, *feria sexta infra octavam Pasche mense aprili* : un sautoir. L. : ✠ S Gerardi de A dni de Pollar (Pollaere) (Ibid.).

— *Gherart van Aa*, riddere, here van *Grimberghen*, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre*, riddere te *Zempse* (Sempst), a donné à l'abbaye de la Cambre 3 bonniers de prairie, mouvant de lui et sis in *Werder* (Weerde) *beende*, sous réserve d'un cens à son profit, à lui, le suzerain, 1289, *in die maent die men heet sporkille* (1290, n. st.) ; *Gherart van Aa*, here van *Grimberghen*, déclare que, devant lui, *Her Henric van Wilre*, ridder, a transporté, à ladite abbaye, tous ses biens mouvant de lui et sis à *Werde*, sous réserve d'un cens pour lui, *Gherart*, 1291, *in de maent voir Kerst dach* (en décembre) : un sautoir. L'écu brochant sur un lion (Ibid.).

DE RAADT, t. IV

Aa. *Scepenen van Aa*, in *Leuwe Sente Peeters* (Lecuw-Saint-Pierre), 1340 : un sautoir, accompagné en pointe d'une croix pattée. L. : inde *Levis dn* (G., c. XIV, l. 83).

— *Johannes*, dominus de *Gruijthuse* et de *Grijmberghen*, miles, et d'autres donnent une obligation à un lombard, 1373, le 7 septembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : une tête et col de béliet entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux griffons accroupis. L. : S' *Iohis* doi d' *Grvthuse* d' *Greberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2481) (voir **Beersel**, Supplément ; **Merode**, **Oijenbrugghe**, **Ranst**, **Sotteghem**, **Spijsken**, **WILRE**, **Woluwe-Saint-Lambert**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 157.

Aachen, voir **Aix-la-Chapelle**.

Aardenburg. *Cornelis van Ardembuerch* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du bourg de Bruges, un fief de 7 mesures, in *Ardembuerch amb[och]t ende inde prochie van Hannekinsverve*, 1439, le 18 août : le sceau est tombé (Fiefs, N° 7605) (voir **Baenst**).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, figurent : *Daniel van Themske* (Themseke) et *Jean van der Stuus* (Stuijs).

Abbaye (?). *Piere de la Beye*, scelle, pour *Jeanne* le Carlier, veuve, en dernier lieu, de maître *Nicole lestuveur* (l'Estuveur), une quittance relative à une rente sur le domaine de Binche, 1495 : parti ; au 1^{er}, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés ; au 2^d, trois bandes, à l'ombre de lion et à une

bordure simple (*Trazegnies*?). C. : un vol. L. : *Seel Pierre delabie* (C. C. B., Aquits de Lille, 1. 1688).

Abeele. *Heijnric van den Abeel*, chevalier, 1366 (n. st.), 8; *Heijnric van den Albeel* (1), chevalier, 1369 (n. st.), reçoit, du Brabant, une rente féodale (de 40 livres de noirs tournois) : trois hamaiques, la 1^{re} chargée à senestre d'un flanchis. L. : ✠ *Sigillu Henricus dictus* (1) *de Abeelle* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2027, 2122, 2268).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau (1366, 79), donnée au T. I, p. 158.

— (*Florens van den*), *heere tot Welsinghen* (Welzinge), donne, au receveur de Zélande, quittance pour 800 nobles d'Angleterre, in *verminderighen van minen rechesse*, 1419 : trois hamaiques, la 1^{re} chargée à dextre d'une étoile (?). Cq. couronné. C. : une tête humaine (de more?). S. : deux ours (?) (endommagé) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Bernaert van den Abielle* déclare que sa femme, Marguerite Biscops, fille de Michel, tient, du bourg de Bruges, un fief de 33 mesures, *onder busch ende velt*, à *Oorscamp* (Oostcamp), 1421, le 19 avril (v. st.) : trois hamaiques. L. : *ar[d]*
..... (Fiefs).

— (*Achille van den*) (son sceau est tombé) et Chrétien van den Abeele, fils d'Achille, pour le salut de l'âme d'Achille, de damoiselle Marie van den *Eeckaute*, feu sa femme, et de leurs enfants, fondent un anniversaire, en l'église Sainte-Claire, près de Gand, 1441, le 20 juillet; Chrétien : trois hamaiques, au bâton brochant. L. : *S Crist*
(Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claïres).

Le seigneur de le HABELLE : d'argent, à trois hameydes de queulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Aberaens, voir **Wernerus**.

Abertijns (Paul), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1304 : quatorze besants, ou tourteaux ; brisé d'une étoile en chef à senestre entre les quatre meubles ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S P. uw* ... *Abertins* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Rectifier et compléter, en conséquence, la description de son sceau, donnée au T. I, p. 159.

Abcoude. *Zweder, here van Gaesbeke* (Gaesbeek), chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 329 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre la Flandre, 1337, le 24 avril : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. L. : *eri dapcoude et de Gasebeke dns* (1) *de Harst* ... (*Harstal* = *Herstal*) (Chartes des ducs de Brabant, No 999).

Abcoude. *Sceder, s'eres de Gaesbeke*, scelle un acte du duc et de la duchesse de Brabant, 1370 ; *Sceder van Apcoude, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien* (Strijen), déclare être payé, par ces princes, des 1454 1/2 petits moutons qu'ils lui devaient, en vertu de leurs lettres-patentes qu'il a perdues et qui sont, désormais, sans valeur, 1370, le 7 juillet : dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'un vol, ledit casque accosté de deux lettres S. L. : *Secretu dni de Gaesbeec* (Ibid., Nos 2323, 2329).

— *Sceder, here van Gaesbeke, van Putte ende van Strien*, 1398-99 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cq. couronné, cimé d'un vol et accosté de deux lions léopardés, assis, chacun, dans une niche. L. : *S Secretvm dni de Gaesbek de Pwt et de Striene* (Ibid., No 3994) (voir **Borch**).

Compléter, en conséquence, les articles donnés T. I, p. 159.

ABLENS, voir **ZABLENS**.

Abraen (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1301 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile (à six rais) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Henricus dictus*), même qualité, 1339, 47 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L., 1339 : ✠ *S* *i Abraen scab lov* ; 1347 : *S Henrici Abraen* (Ibid.).

Abris de Genappe (*Jehans*), rentiers de Nivelles (Nivelles) et des *apartenanches*, 1344 : fort cassé ; on voit en chef à dextre, un quartier chargé d'une étoile à cinq rais (franc-quartier?), et au canton senestre du chef un lion. L. : ✠ *S*
..... *ppe* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Absoleen (*Judocus*), échevin de Louvain, 1392 : un sautoir échiqueté ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Iodoci dci Absoleen scabini lovani* (Cambre).

— (*Judocus*), même qualité, 1402, le 20 avril (v. st.) : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson chargé d'un maillet penché en chef à dextre et de deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *scabini lovanie* . (A. G. B., Ancienne Université de Louvain).

Rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. I, p. 160.

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1407 : même écu, mais le maillet fruste. L. : *S Iodoci dci Absolo* . [...] *scabini lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3610).

— *Henric Absoloens*, homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, 1408, le 13 juin : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un anneau. C. : un haut chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf

échiquetées. L. : . *Heinrici dict. Ab. . loens* (Léproserie de Ter-Banck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723).

Absoloen. *Mychael Absoloens*, échevin de Louvain, 1432, 8 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un macle. L. : 1432 : *S Michaelis Absoloens scab lov* ; 1438 : *S Michaelis Absoloens (!) scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jaspar Absoloens*, même qualité, 1440, 1, 35 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, plain ; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes. L. : 1440, 1 : *S' Ispari Absoloens scabi lov* ; 1435 : *S' Ispar (!) Absoloens scabi lova* (*Heijlisse* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1434 : même écu (écartelé). L. : . . . *Iedoci Absoloens scab . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Michel Absoloens, chevalier, déclare tenir, du Brabant, un cens seigneurial, à Oirbeek, avec droit d'adhérer et de déshériter, et valant, par an, au maximum, 6 florins du Rhin, 1468, le 13 août : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté, accompagné en chef de . . . C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre deux cornes de bœuf. L. : *o-l. ens ridd'* (Av. et dén., N° 137).

— *Judocus Absoloens*, 1469 ; *Judocus Absoloens, filius quondam Judoci*, 1470, échevin de Louvain : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Iedoci Absoloens scabi lo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Judocus Absoloens*, même qualité, 1470 (n. st.) : même écu (écartelé) que *Judocus*, 1434. L. : *S I ons scabini lovan* (Ibid.).

— *Michael Absoloens*, chevalier, même qualité, 1492 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir échiqueté. L. : *S Mich Absoloens militis scab lov* (Ibid.).

— Antoine Absoloens, même qualité, 1505, 9 (n. st.) : même écu. L. : *S Anthonij Absoloen scab lovan* (Ibid.).

— *Jaspar Absoloens*, même qualité, 1544 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Ispar (!) Absoloens sca lo* (Ibid., Etabl. relig., c. 3609) (voir **Roelants, Schrijnmakers, Tudekem**).

ABUSDALE. *Johannes, dapifer, discretus vir*, scelle un acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid,

au diocèse de Cologne, acte qui cite le chapelain d'*Aboysdale* et la *curtis dicti dapiferi apud Aboysdale*, 1323, *die ascensionis* : une bande et un semé de billettes, au lambel brochant. L. : *S Iohis de Aboysdale* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 136).

Achar. *Allart*, . . . abbé de l'église Saint-Jean, à Valenciennes, de l'ordre de Saint-Augustin, 1428 : dans le champ du sceau, éqival, un prélat debout, tenant sa crosse de la main dextre, sous un dais, accosté de deux écus, sous des édifices ; les deux écus à deux bâtons noueux, alésés, passés en sautoir (croix de Bourgogne), cantonné de quatre molettes à six rais. L. : *Iohannis . Valen . . .* . . . (A. G. B., Chambre des Comptes de Flandre, N° 869).

La charte ne nous révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana*, III, col. 159, l'appelle : Alardus Achar.

Adeghem. *Henris Dadengheem* déclare avoir reçu de Louis, fils aîné du comte de Flandre, un acompte de 100 livres parisis, 1313 : trois chapels de roses. L. : *nrict de Hadengh . em* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1266).

ADENDONC (*Arnt van*), *heren Gadertz zone, knape, swager* de Henri van *Wijenhurst* (Wijnhorst), 1363, le 20 décembre : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis. L. : . *Arnolt de Adendo . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 160. Il n'y a, dans les armes, rien que la flèche et la fleur de lis.

Adler. *Henricus dictus de Aquila*, échevin de Cologne, 1285 : dans le champ du sceau, une aigle. L. : *S' Henrici de Acvla* (Ville de Cologne, N° 480).

Adornes. Pierre Adorne, receveur général de Flandre et d'Artois, 1394, 6 : une bande échiquetée de trois tires. T. : un ange. L. : . *Peter A doren* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71, 82, 83) (voir **Schoonveld, Sporman**).

Aelbrechts (*Vranck*), échevin d'Overijssche, 1438 : une fleur de lis, au pied coupé, enclose d'un chapel de roses. T. : un ange. L. : *S lbrechts* (*Cambre*) (voir **Stroobant**).

Aelders, voir **Moulin**.

Aelst (Jean van), changeur de Louvain, écuyer, 1368, le 21 septembre : une étoile et une bordure (simple). L. : . *igille Iohannis de Ael . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2212) (voir **SWIEVEN-GHEM**).

Aerschot, voir **Arenberg, Isenburg, Rubempré, Serclaes, Berthout, Schellekens**, Supplément).

Aertrijcke. *Georges de Aertriques*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1410; *Joris van Aertrike* déclare tenir en fief, dudit bourg, *trijcwaerderscip ende wachters, ende es een van den drien coen die men pleight te blasene in den buerch te Brucghe voor Sinte Donaes kerke*, du chef de quelle prestation il reçoit, du duc de Bourgogne, diverses rentes, etc., 1421, le 15 avril (v. st.): six (3, 2, 1) aiguères. Cq. couronné. C. : une ramure de cerf. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *trike* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, Fiefs, N° 7690).

— **Bernaert de Aertrike** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : six aiguères, rangées en orle; écusson en cœur, à la fasce. Cq. couronné. C. : un lion assis, levant la patte droite, entre une ramure de cerf. L. : *S Bernae . . va Aertrik*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

— **Jacob van Artrike**, bourgeois de Bruges, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à la dame de Ghistelles, 1421, le 30 avril (v. st.) : écu cassé. C. : une tête barbue (cerclée?). S. du casque : deux léopards accroupis (Fiefs, N° 7707).

— **Jaques van Aertrike** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1423, 4, 5, 32, 3 : six (3, 2, 1) aiguères; à la bordure composée. C. : une tête barbue. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Jacob van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 378).

— **Jehan dartrique, filz de feu Jaques**, 1438, 43; *Jehan, filz Jaques de Aertrike*, bourgeois de Bruges, 1446; *Jehan dartrijcke*, 1440, 53, 4, reçoit une rente sur ledit espier : six aiguères, rangées en orle; écusson en cœur au lion (couronné?). C. : une tête barbue. L. : *S' Ian van Artrike* (Ibid., l. 42, 43, 378).

— **Jaques de Aertrike**, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur ledit espier, 1444; déclare sceller de son propre sceau, mais se sert de celui dudit *Jehan* (Ibid., l. 43).

— **Pieter daertrijcke, fils Jehan**, reçoit une rente sur ledit espier, 1460, 4, 8, 76 : six aiguères, rangées en orle, accompagnées en cœur d'un croissant. C. : un buste velu, barbu. L. : *S Pieter van Aertrike* (Ibid., l. 379, 229).

— (Philippe van), fils de Philippe, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 13 mesures, dit « *de Reeps* », dans la paroisse de *Women* (Woumen), in *Women brouc*, fief aboutissant à ceux de Jean Peijs, des enfants de Laurent Spronckolf, de Henri Meingher, Jean Alisoen (!), Jacques Moenins, damoiselle Marie, fille de sire Robert Canin[s], chevalier, 1514, le 30 juin : écu très cassé; on n'aperçoit qu'une aiguère en chef à senestre. C. fruste. L. : *S Philips* (Fiefs, N° 8981).

Aertrijcke (Pierre van) déclare tenir du bourg de Bruges, *theerscip van Heijne*, dans la paroisse de Caprijcke, avec un bailli, cinq échevins, 16 tenants, sous Caprijcke et Eecloo, lui rapportant, annuellement, 42 livres parisis et 43 chapons, 1514, le 4 juillet; un fief de 9 mesures, à Lophem, 1514, le 4 juillet; des rentes sur l'espier de Bruges, *up de brieven van der lardiere*, 1514, le 4 juillet; une rente sur le tonlieu de Bruges, appartenant à *mer vrauwe van Vendomme* (Vendôme), 1515, le 22 mai; une rente sur l'espier de Bruges, 1515, le 22 mai; fait dénombrement dudit fief à Lophem, 1515, le 22 mai : six (3, 2, 1) aiguères. C. : une tête et col d'homme barbu, cerclée. L. : *S Pieter va Aertrike* (Fiefs, Nos 8003, 8361, 7774, 7775, 7784, 7785, 8300).

— (Jacques van) déclare tenir, dudit bourg, par succession de *Joncvrouwe Margriete du Homme, wed[ew]e van wijlen Aernout van der Banc, mijne auder ziveerne was*, un fief de 7 à 8 mesures, dans les paroisses de *Houtauwe* (Houttave) et de *Varssenaere*, avec un arrière-fief, 1541, le 20 août : six aiguères, rangées en orle, celle du flanc dextre contournée; écusson en cœur ... (indistinct). C. cassé. L. : *Aertryke* (Fiefs, N° 8234) (voir **Ridder; Boodt, Benoeden, Muuls**, Suppl.).

Aerts, voir **Stroobant**.

Afferden, voir **Clocquet, Rossum**.

Affléville, voir **Armoises** (Supplément).

Agimont, voir **Bolland, Looz, Thorembais; Prets**, Suppl.

Agnelée, voir **Carpeau; Hemptinne**, Suppl.

Agnisart, voir **Thier**.

Aguilar, voir **Sanchez**.

Ahr, voir **Blochausen**, Suppl.; **Virneburg**.

Ahrdorf (?). *Nold van Airdorp*, bon ami de *Boeve*, seigneur de Friemersheim, 1368 : trois losanges. L. : ★ *S Novl . . van Ayrdorp* (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 30a).

Aibes. *Gilles daybes de Biaumont* (Beaumont), homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : trois têtes de léopard. L. : † *S' Gilles de Aibes* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Aigle. *Giles de layggle, cytains de Liege*, adhère, devant ses *tenans*, *Giloteal de Huy*, *vinir, cytain de Liege*, d'une part de la maison dite *delle Ayggle*, sise au marché de Liège, à l'angle de la ruelle dite *le court de Sumaigne*, part que *Margriete*, sœur dudit *Giles de layggle*, lui a remise au profit dudit *Giloteal*, qui, lui, aura à payer un cens audit *Giles*, 1378. .xvj. jours de *fenal* moys : un lambel,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

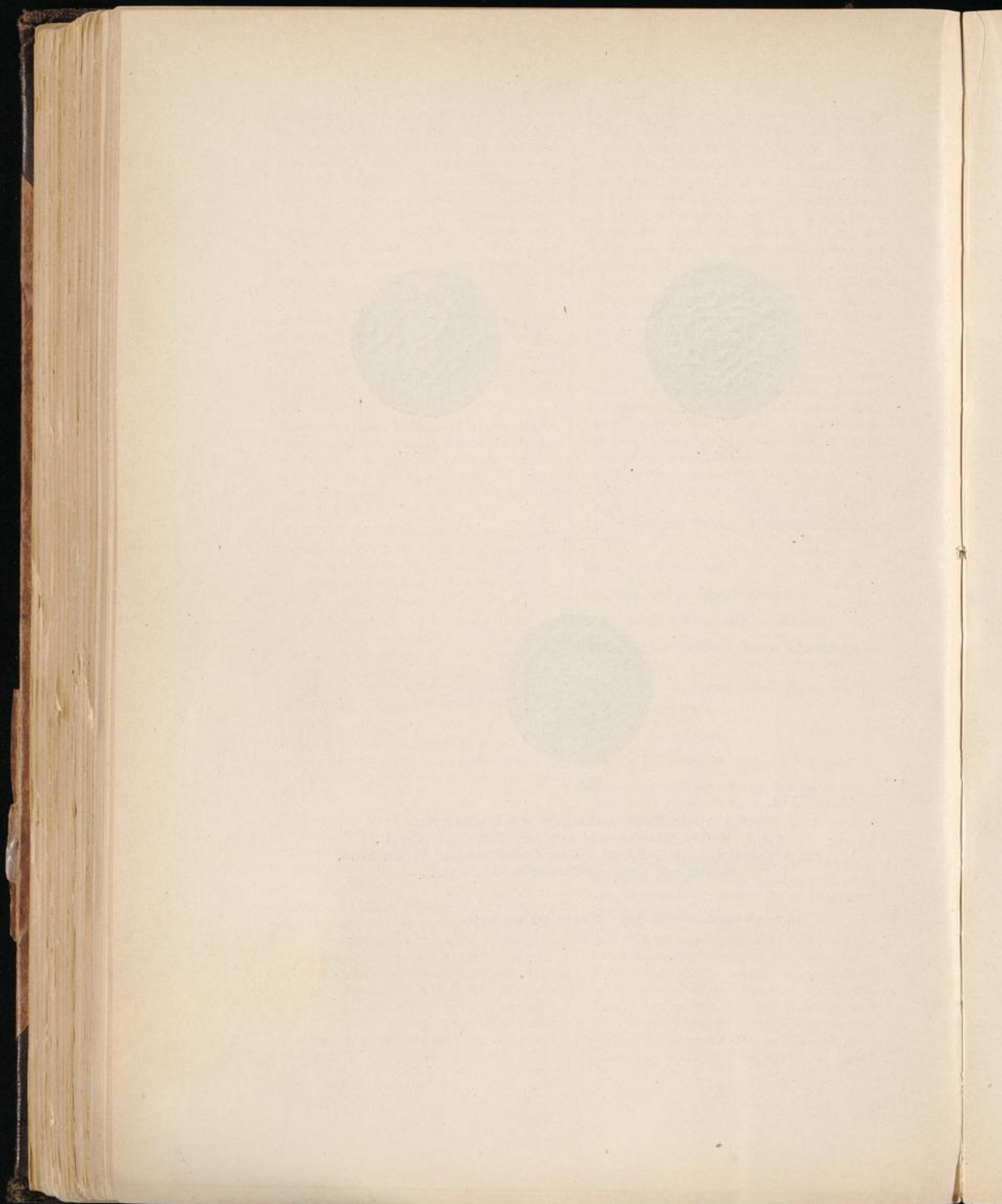
Pl. CCXXIII.

Fig. 1. Jean Michiels, changeur, à Bruxelles (1366).

Fig. 2. *Wouter Loenij's [soon]* (sans nom de famille) (1379) (1).

Fig. 3. Robert van den Rouchout, maître du commandeur de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst (1481).

(1) Voici la légende de ce sceau :  *S Wolter de Erp* (voir *Erp*).



surmonté à dextre d'une merlette. L. : *S Gile*.
... l... e (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Aymeries. *Fastres, sires de Dameries, chevaliers*, se dit être homme-lige de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, du chef de 5 bonniers de terre sis à *Graumes* (Grand-Metz), 1252, en juin : une bande échiquetée, au lambel à cinq pendants brochant. L. : *S Fastredi dameries militis* (Mons, Chartier de Saint-Martin).

Ce sceau, aux armes brisées, date d'une époque à laquelle Fastred n'était pas encore seigneur d'Aymeries.
Il y a, à Grand-Metz, un hameau du nom de Damerie.

— Martin *Dammeries*, dit *Houart*, 1438 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de ... (plain) ; aux 2^e et 3^e, une étoile. Une bande échiquetée brochant sur l'écu. L. : *S Martin Daume*. . . . (Sceau détaché, en possession de M. d'Aumerie, à Anserœul).

— Gilles *Daumeries*, à Ath, 1498 : une bande échiquetée, accompagnée à senestre d'une étoile. S. : un aigle. L. : *... eel Gil ... vmeries* (sceau détaché, Archives de la ville d'Ath).

— Jean *Daumeries*, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. T. : un ange. L. : *S Jean Davmeri* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daumeries*, x^{ve}-xv^{ie} : une bande échiquetée. Très cassé. L. : *S Pie* (sceau détaché, ibid.).

— Sire *Adrien Daumeries*, prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath, commencement du x^{ve} siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *A vmeri notr* . . (sceau détaché, ibid.).

— *Anseau Daulmerie*, lieutenant du maire d'Ath, 1521 : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *Ans dameri lt de mayevr*. Contre-scel : un écu à la croix de saint Etienne, Sans L. (sceau détaché, ibid.).

— Gilles *Daymerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, chargée d'un bâton. C. cassé. L. : *S Gilles . . ymerie* (sceau détaché, ibid.).

— Jean *Daumerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. S. senestre : un griffon. L. : *... ean da* Contre-scel : un homme tenant, de la main senestre, une massue, basse (petite intaille antique) (sceau détaché, ibid.).

— ... *Daumerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. C. : une étoile de l'écu, soutenue de ... L. : ... *me-ri* . . Contre-scel : une croix de saint Etienne, accompagnée à senestre d'une étoile, le tout entre deux palmes, passées en sautoir, au bas (sceau détaché, ibid.).

Aymeries. Jean *Daimeris*, écuyer, fils d'Adrien, 1365 : une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'une étoile. Cq. couronné. C. fruste. L. : ... *escv . er* (sceau détaché, ibid.).

— Pierre *Daimerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée, accostée de deux étoiles. L. : *S Pier* . . . *merie* (sceau détaché, ibid.).

— Adrien *Daimerie*, à Ath, x^{ve} siècle : une bande échiquetée. C. : un écran échancré aux armes de l'écu. L. : *S Adrien daimeri* . (sceau détaché, ibid.).

— (Les échevins d') (France, département du Nord), 1627 : dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois clefs, les pannetons en haut (**Rolin**) ; aux 2^e et 3^e, une bande chargée de trois étoiles et accostée de deux fleurs de lis ; B, une bande échiquetée de trois tires (**Aymeries**). T. : un ange. L. : ... *echevinage de la ville da* (Mons, Greffes scabinaux, Aymeries).

— Charles *daumerie*, fin du x^{ve} siècle : parti ; au 1^{er}, une bande échiquetée ; au franc-quartier chargé d'un lion (**Corbière**) ; au 2^d, un chevron, accompagné de trois épis de blé (**Fourment**) (Cq. non couronné). C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sig Charles d Av . . . ie* (deux sceaux détachés de leurs documents) (Ibid.).

Au presbytère de Silly, se trouve un « oblit » à ces deux écus, surmontés d'une seule couronne à cinq fleurons : I, une bande échiquetée ; II, un lion.

Au-dessus de ces armes, le cri : *Lignes* (Ligne) ; en dessous, cette inscription : *Paul Demeries esc et D Anne de la Corbler* (Corbière).

— Guillaume-Hubert *de Aulmerie*, écuyer, demeurant au château de Bois-de-Lessines, déclare, devant le maire et les échevins de ce lieu, pour lui et les enfants de sa première femme, feu Jeanne de *Bievre* (Bièvre), et ce en présence et de l'aveu de leur tante, Marie-Martine de *Bievre*, avoir cédé, au seigneur de Trouille, leurs droits sur le moulin de Bois-de-Lessines, pour la somme de 1000 livres, une fois payée, 1720, le 13 mars (il signe : *Guillaume daumerrie*, suivi d'un paraphe) : une bande échiquetée. Cq. couronné. C. : un écran échancré, les huit pointes ornées, chacune, d'une boule. L. : *Sigillum Gviliavme H^e davlmerie* (Arch. comm. de Bois-de-Lessines, Greffe scabinal).

— Antoine-Bonaventure *daumerie*, écuyer, résidant actuellement à Bas-Silly, déclare, devant le maire et les échevins de ce lieu, avoir reçu, de son frère, Jean-Jacques *d'Aumerie*, écuyer, comparant, la somme de 159 livres et lui donne décharge de tout valeur et argent, ... à l'exception de l'hypothèque qu'il a sur la maison de son frère et de sa femme Marie-Françoise de Ketelboute, dite Pirau, 1740,

le 20 juillet (il signe : *A. B. d'Aumerie*) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande échiquetée ; aux 2^e et 3^e, une croix de Lorraine. Cq. couronné. Même C. que le précédent. L. : *Sigillum Ant. oine Bon davmerie* (Ibid.) (voir **DAMERIES**; **Mignault**, **Ramonneur**, **Rixtel**, Supplément).

Les lignes indiquant l'écartelure sont assez larges ; elles constituent une croix brochant sur celle-ci.

Pour plus de détails, voir LE COMTE DU CHÂTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries, dite d'Aumerie*.

Dans cet ouvrage, les armoiries des de la Corbière sont renseignées inexactement.

Aymeries. *Jehan desmeries, escuier*, est nommé *escuier descuirie*, par Charles de Bourgogne, comte de Charrolois, à Bruxelles, le 17 mars 1463 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

AYS. *Gossuciens Days, dis delle Gaolle, viniers, citain de Liege*, 1384 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile et dans chacun des trois autres cantons d'une coquille. L. : *S'* *win days* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Aijshove, voir **Gavre**.

Aix-la-Chapelle. *Nobilis vir W[ilhelmus], advocatus et scultetus aquensis*, 1279 : type scutiforme ; un losangé. L. : *✠ S . . . helmi advocati aquensis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

AKEN, voir **VLIEN**.

A[c]ket. Pierre Aket, échevin du Franc de Bruges, 1397, le 29 septembre : d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, le 1^{er} et le 3^e, chacun, d'une coquille, le 2^e, d'une étoile. L. : *S Pieter A . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Jean Aket déclare que sa femme, *Parone van der Gracht*, fille de Guillaume, tient, du bourg de Bruges, une rente féodale sur des biens à Zarren, 1439, le 26 avril : écu cassé. C. : un buste d'homme barbu, tortillé. L. : *S Iohannis [. . .] Aket* (Fiefs, N° 9024).

— Hustin Acket, échevin et *cuerer* du terroir de Furnes, 1458 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande de trois losanges, chargés, chacun, d'un besant, ou tourteau ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). C. : un buste de more. L. : *. . . stin* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 95, 96) (voir **Schoonveld**).

Achter. *Johannes dictus de Retro*, échevin de Vilvorde, 1323 : trois macles, au bâton brochant. L. : *. de* (Cambre).

— *Johannes dictus van der Achter*, même qualité, 1326 (autre matrice qu'en 1323) : trois macles, à la cotice brochante. L. : *✠ S Io . . . d[e R]etr[o]* (Ibid.) (voir **RETRO**, **Sercoels**).

Ackere. *Jehan Dackere*, échevin de la ville de Loo (Flandre), 1404 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *. . . . n de ere* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 89, 90).

— (Jean van den), homme du comte de Flandre, dans sa *court et hostel* de Termonde, 1446 : un choux (sans les racines), accosté des lettres i et n. L. : *S Ian van den Ackere* (Ibid., l. 239) (voir **Boom**, **Meerhem**).

Par lettres patentes données, à Bruges, le 4 mai 1467, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme *Josse de Aeckre* huissier d'armes (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

La mayson van den ACKERE : d'or, à la bende de gueulle et quinte fueilles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ackerman (Jean), receveur du chapitre de Sainte-Pharailde, à Gand, 1491 : trois coqs, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 224).

Acosse. *Honorable home Jehan dacoche*, maire et échevin de la haute cour et justice de Grand-Axhe, 1509 ; *Jehan Dacoche*, échevin de la haute cour et justice de Darion, 1527 ; *Johan Dacoc[h]e*, échevin de la haute cour et justice de Hollogne-sur-Geer, 1528, 30 : trois étrières ; au franc-quartier d'hermine brochant. L., 1509 : *. han . aco . . se* ; 1528-30 : *S Iohan de Ackors* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Achtervelde, voir **Codt**.

Alaert[s]. Renaud *Alaerts*, échevin du comte de Flandre, dans la Salle de Deijnze, 1455 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (!). L. : *S Reinaut Alaert* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 235).

Alard[s], voir **Coudenbergh**, **Verze**.

Aldenhoven. *Seibrecht van Aldenhoiven* scelle un acte de *Goidart van Kerke*, commandeur de l'ordre teutonique, à Siersdorf, 1331 ; *Sebertus de Aldenhoyven*, armiger, villicus et advocatus regalis sedis aquensis, 1338 : une tête et col de more (non tortillé) ; à la bordure (simple), chargée de onze besants, ou tourteaux. L. : *✠ S' . . eberti de Aldenhoven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 42, et Abb. de Burtscheid, N° 153).

ALEM, voir **Sainte-Aldegonde**.

Alfter. *Her Cune, der marschalck van Alftere* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : un fascé de huit pièces, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : *✠ S' C[o] archalci tere* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Dierich van Alfter, knaep van wopenen*, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1401 : même écu (Chartes des ducs de Brabant).

GELNE donne ainsi les armes du *maerscalc van Alsterē*, homme de l'« évêque » de Cologne (!) : fascé de huit pièces de gueules et d'or, au lion (non couronné) d'argent, à la queue fourchée, brochant. Le casque d'or, couronné de gueules. Volet d'hermine. C. : un pied de cerf d'hermine.

Rectifier et compléter, en conséquence, la note du T. I, p. 163.

Alijs[s]e[n]. *Jehan Alijsse[n]*, homme de fief du château de Gand, 1404 ; homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bailliage de Waes, 1406 : une fasce, accompagnée de quatre lis au naturel, posés en bande, 3 rangés en chef, 1 en pointe. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : . *Ian . lichen* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 78, 79, 111, 177, 394).

— *Jean Aliisen*, échevin du Franc de Bruges, 1449 : trois roses à six feuilles. S. senestre : un aigle. L. : *en* (Ibid., t. 132) (voir **Alisoen**).

Alisoen, voir **Aertrijcke**, **Alijs[s]e[n]** (Suppl.).

Alkemade, voir **Sainte-Aldegonde**, **Schagen**, **Stalle**.

Allennes, voir **Montmorency**.

Aller (Englebert van), *knecht*, au pays de Veluwe, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : un rencontre de taureau. C. : une tête et col de taureau. S. : un lion, à dextre ; cassé, à senestre. L. : *van Aller* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Nicolas van), même qualité, scelle le même acte, 1418 : même écu. Sans casque. S. : deux lions. L. : *Sil Claes van Aller* (Ibid.).

GELNE donne à *Wessel van Aller*, homme du duc de Gueldre : de sinople au rencontre de taureau d'argent. Le eq. d'or. Volet de sinople. C. : un chapeau de tournoi de sinople, garni d'un vol d'argent.

Alpen. *Gerardus, advocatus coloniensis* (sans autre nom), 1273, 8, 88 : un burelé de douze pièces. L. : *† S' Gerardi nobilis advocati col'* (Ville de Cologne, Nos 412d, 412b, 437, 442, 497, 500, 504)

Dans un des actes, de 1278, se trouvent cités : *Gerardus, advocatus coloniensis, et eius uxor Elyzabet* (Ibid., N° 442).

— *Gomprecht van Alphem*, *vaight tot Coelne* (Cologne), *Gerit, here tot Alphem*, *ind Rutger van Alphem, herre tot Garstorp* (Garsdorf), *Ritter, gebruedere*, déclarent avoir cédé au comte Frédéric de Moers, seigneur de Baar : *onse kirche geheiten Nygenkirchen* (Nienkirchen), au pays de Moers, avec dîmes, rentes, etc., 1399, le jour des Onze-Mille-Vierges : un burelé de douze pièces. L. : *S pr va Alpen ueght so Coeln* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 48).

— *Gerit, here tot Alphem*, chevalier, 1399 : de . . . à six burelles, au lambel. L. : *S Gerardi . . . pen* (Ibid.).

Alpen. *Rutger van Alphem, herre tot Garstorp*, chevalier, 1399 : un burelé de douze pièces. L. : *Sigillum Rutge . v . n Alpen* (Ibid.).

— *Gerit van Alphem, bastert, Walborgh*, sa femme, fille de sire *Rutger von Volmerich*, et Henri Baicke déclarent que Frédéric, comte de Moers, leur a payé 400 marcs de paiement d'Urdingen, pour prix de rachat d'une rente, due à feu dame Hadewige Baicke et grevant la seigneurie de Friemersheim, 1402 : un burelé de douze pièces, au bâton. L. : *Sigi Geret van Alpen* (Ibid., N° 31).

— *Johan van Alphem* scelle, avec d'autres, un *vidimus*, 1438 : de vair au lion (couronné?). C. : un lion (la tête est cassée), issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *Sigillum Johan van Alphem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234) (voir **Hönnepel**, **VOLMERICH**).

Alsace, voir **Velasco**.

Alsdorf. *Herpernus de Aelsdorp (Alstrop)*, armiger, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.), 4 : un lion et un semé de billettes. L. : *† S Harps van Ailstorp* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1798, 1867) (voir **Schenck**).

ALSTEREN, voir **Alfter**, T. I, p. 163, et Suppl.

Altenbochum. *Her Johan van Aldenbouchem*, *Rytter*, drossard de Wetter, et *Peter van Aildenbouchem* (!), témoins des van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1483 ; *Johan* : un anneau. C. : un ours (chien?) colleté, le col chargé d'un anneau. L. : *S' Ion van Aldebucke* (Dusseldorf, Fonds Quix, N° 498).

— *Peter*, ci-dessus, 1483 : même écu. Sans casque. L. : *ochem* (Ibid.).

Altenbruck, voir **VOLMERICH**.

AMBE (Jean van), écuyer, scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. L. : *S Johan . . . A . . .* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Amelrici (*Godenardus filius*), échevin de Louvain, 1255 (n. st.) : une étoile à huit rais. L. : *ardi se* (Etabl. relig., Léproserie de Terbanck, c. 4723, A. G. B.).

Amerongen, voir **Lokhorst**, **Taets**.

Amstel, voir **Brienen**.

Jean van *Aemstel*, cité T. I, p. 169, reçoit, du Brabant, un acompte de 300 vieux écus, sur une indemnité de 420, pour ses pertes et dommages (subis pendant la guerre de Flandre) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1511).

Amstenrade. André van *Anstenrode*, écoute de Maestricht, 1433 : une croix gringolée, chargée en

cœur d'une étoile. L. : *S Andrie* *sten-*
r... (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven)
(voir **Huijn**, **Overbunde**).

Andelst (Martin van), échevin de Nimègue, 1541 :
un lion naissant, couronné. C. : un lion issant, cou-
ronné. L. : *S Mart . n va Andels* (!) (G., c. XIV,
l. 80).

Anderlecht, voir **Serjacops**, **Spira**.

Anderhove (Arnould van), échevin de Lebbeke,
1332 : trois roses, 2 en chef, 1 en cœur, et un
annelet en pointe, accosté d'un maillet, penché à
senestre, et d'un gland, posé en bande. L. : *S Arent*
van Anderenhove (Grand Conseil de Malines, Appel
de Flandre, A. G. B.).

Andreae, voir **Emmershausen**, **Suppl.**

Andry (Maitre Baudouin), prêtre, chanoine de Ni-
velles, homme de fief du Hainaut, etc., 1494 : un
lion, accompagné au flanc dextre d'un flanchis. L. :
S... Ba . duini Andry (*Afflighem*).

Cet article complète et rectifie celui d'*Androy* (T. I,
p. 170), qu'il faut supprimer.

Andries (*Franco dictus*), échevin de Louvain, 1380 :
un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile
à cinq rais. L. : *✠ Franconis Andries scabi louan*
(Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Smet** ;
Cruijpelants, **Suppl.**).

Andrion. Les trois roses, surmontées d'un lambel,
se trouvent posées sur un écu coupé (T. I. p. 170) ;
elles sont donc probablement de l'un en l'autre.

Androy. Supprimer cet article, T. I, p. 170, et
remplacer par l'article *Andry*, ci-dessus.

Anelant (*Gerardus*), miles, échevin d'Aix-la-Cha-
pelle, 1313 : un fascé et un bâton brochant. L. :
G . r . . . at (Abb. de Saint-Trond).

Anelant signifie *Ohne Land* (Sans Terre). Rectifier et
compléter, en conséquence l'article *Acelant*, T. I, p. 188.

Anetrulle, voir **Helfenstein**, **Suppl.**

Angenum (André), échevin de Malines, 1306 : trois
roses à six feuilles. L. : *✠ S' And m*
(Malines).

Anglée. Pierre de *langlee*, demeurant à Lille, reçoit,
pour sa femme, *Jehenne Vrediere*, une rente viagère
sur le domaine de Courtrai, 1462 : un sautoir,
accompagné en chef d'un écusson fruste ; l'écu
chargé d'une bordure (simple). C. : deux cornes de
bœuf. S. : deux léopards lionnés. L. : *... ere de*
Lang . . . (C. G. B., Acquis de Lille, l. 391) (voir
Langlée).

L'écusson en chef semble n'être chargé que d'un écusson
plain (*Warrin*). Cet article doit être placé à *Langlée*.

Angleterre, voir **Brabant**.

Ancoisne, voir **Croix** (**Supplément**).

Ansem, voir **Coudenberg**, **Vlesenbeke** ; **Ser-**
jacops, **Suppl.**

Ansembourg, voir **Marchant**.

Antoine. T. I, p. 174, d'Antoine de Rochefort, serait
Rougefort à Mourcourt, près de Tournai (renseigne-
ment dû au comte P. du Chastel de la Howarderie).

Antoing. T. I, p. 174, acte de 1293, au lieu de
Senech, lisez : *Genech*.

ANTHONEDA, voir **Meer[en]**, **Suppl.**

Anweiler, voir **Ingelheim**.

Aoust (A.-J. d'), curé de Visé-sur-Meuse, 1787 : de
gueules au chevron d'or, accompagné de trois gerbes.
C. : une gerbe. T. dextre : un homme sauvage, la
massue basse. S. senestre : un griffon. Sans L.
(cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46659).

Appeltern. *Her Dideric van Apelleren*, chevalier,
caution de Renaud, comte de Gueldre, 1342 : cassé ;
on ne voit que le bras dextre supérieur d'un sautoir
échiqueté. L. : *... dre militis*
(Arnhem, *Rekenkamer*, No 436).

— Henri van *Apelleren*, chevalier, scelle deux quit-
tances relatives à la guerre de Flandre, 1357, 8 :
sceau décrit, T. I, p. 175 (Chartes des ducs de
Brabant, Nos 1458, 1644).

— *Johan van Apelleren*, écuyer, fils de sire Henri,
scelle le traité d'alliance des villes et des nobles de
Gueldre, 1418 : un sautoir échiqueté, accompagné
en chef d'un crampon. Cq. couronné. C. : deux
trompes, les pavillons en haut. T. du cq. : deux
damoiselles, disparaissant sous les lambrequins. L. :
S Iohan van Apelleren (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Jean van *Apelleren*, tenancier juré du chapitre de
Saint-Pierre, à Anderlecht, 1481, 5, 91, 8 (passim) :
un sautoir échiqueté. L. : *S Iohis de Apelleren*
(Etabl. relig., c. 4106, et Chartreux, à Bruxelles,
c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain**).

Appelman, voir **Harscheidt**.

Aquila, voir **Adler**.

Arande, voir **Meer[en]**, **Suppl.**

Arberg, voir **Leerodt**, **Limmingen**, **Pletten-**
berg, **Rubempré**, **Wolf**.

Archennes. *Reniers darchenne*, *escuiers*, *sires de*
le Court, scelle un acte, 1273, *le jodi apres le*
quasimodo le setime jor essant le moes avril ;
scelle un acte de Francon de la Neuverue, 1277 ;
scelle un acte, 1279, *ens ou mois de mai* : un lion.
L. : *✠ S' Reneri de Arkene*. (Hospices de Nivelles,
à Nivelles).

— *Reniers*, *sires darchenne*, et nous *Jehans*, *ses*



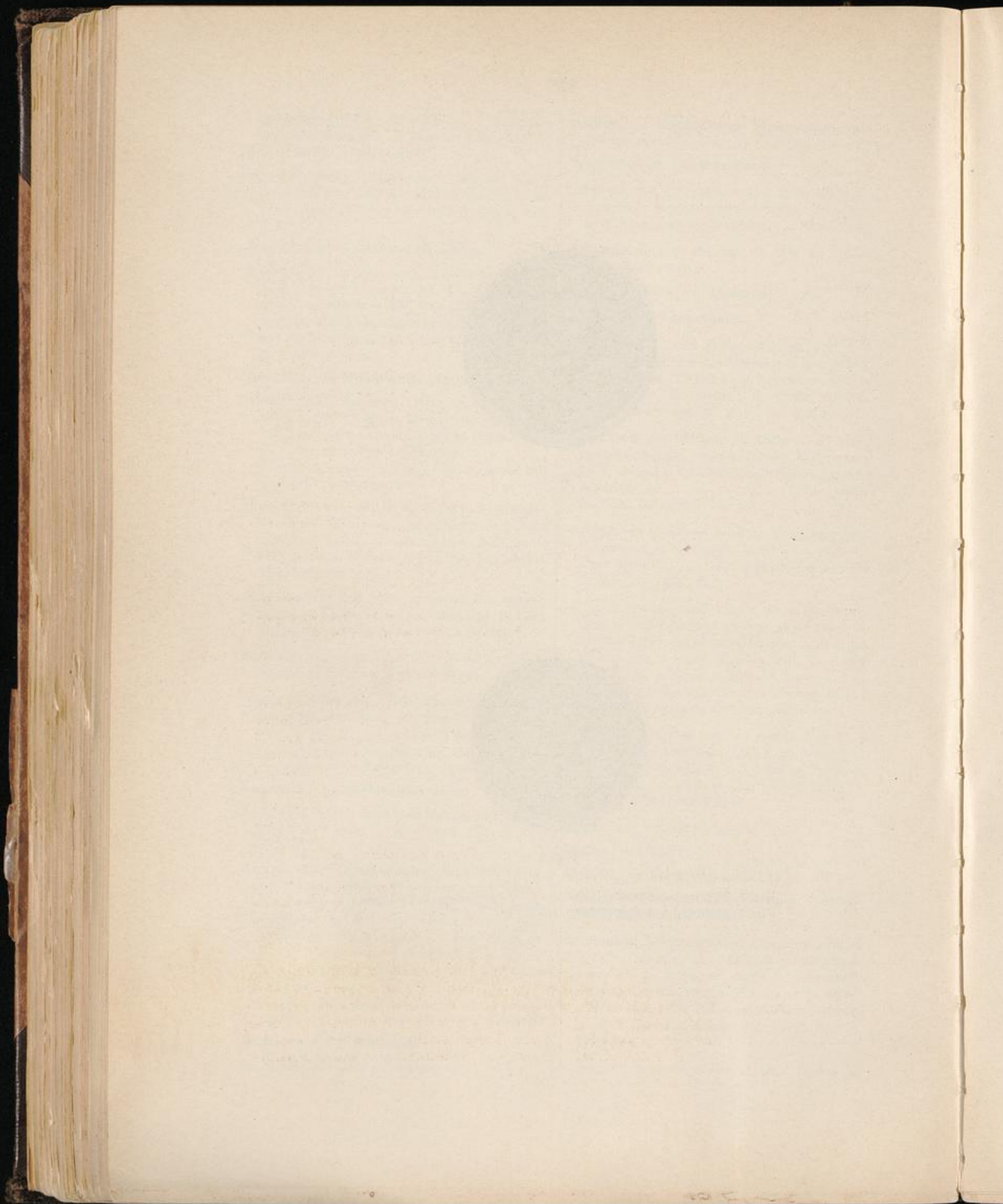
Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CCXXIV.

Fig. 1. Francon Blancart (1255),
 Fig. 2. Everard van Oppendorp (1257), } échevins de Louvain.



ainnes fis, donnent un acte en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1298; le père : un lion (sceau très cassé) (Ibid.).

Archennes. *Jehans*, le fils aîné du précédent, 1298 : un lion et un bâton brochant. L. : ✠ *S Jehans darcenne* (Ibid.) (voir **Neuverue, Rallies**).

Voir les actes scellés par ces personnages dans la publication de M. M. BUISSET ET DE PRELLE DE LA NIEPPE, citée T. III, p. 32 et p. 188, endroits où il faut lire : Archennes, au lieu de : Arquennes.

Ardenne, voir **Monin**.

ARE, voir **Mohr**.

AREN. *Gheerlac van Bellichoven, Reijken Banc-hout*, Lambert van Rees, fils d'Albert, Henri van *Weerde, Frederic van Aren*, Gérard van *me Steyne*, chevaliers, *Moer* et Jean van der Molen déclarent avoir reçu, du Brabant, 335 vieux écus à eux dus pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 27 juillet; scellent, seuls, *Bellichoven* et *Aren*; celui-ci : une bande, accompagnée au canton senestre d'une aigle éployée. L. : *S Frederich vame Aeren* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1277).

Le sceau est assez mal gravé. La bande ressemble vaguement à une bande ondulée.

Arenberg. *Megholt, frauwe zu Arberg*, déclare avoir conclu un traité avec Richard, seigneur de Daun, et ses amis et alliés, 1349, *up sente Steffains dach may des heyligne orist dage* : parti, au 1^{er}, deux roses, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, à senestre (demi-**Arenberg**); au 2^d, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**). L. : *domi* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— Charles, prince comte d'**Arenberghe**, baron de Zevenbergen, etc., chevalier de la Toison d'or, des conseil d'Etat et de guerre, amiral et capitaine général de la mer, etc., 1605; Charles, prince comte d'**Arenberghe**, baron de Zevenbergen, d'Engghien, etc., 1608 (il signe : Charles D'Arenberg) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois roses; aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (**Ligne**); aux 2^e et 3^e, trois lions (**Barbençon**). Trois casques couronnés, celui du milieu cimé d'une queue de paon (**Arenberg**), celui de dextre recouvert d'une tête de bœuf (**Mark**), celui de senestre cimé d'un écran rond échancré (**Ligne**). L'écu posé sur deux ancras, passées en sautoir, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *Carolus d g princ co ... in ... m-bergh ba ... berg ...* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, 1376, A. G. B.).

— Philippe, par la grâce de Dieu prince comte d'**Arenberghe**, duc d'Aerschot, baron de Zevenbergen,

chevalier de la Toison d'or, du conseil d'Etat, etc. (il signe : *le Duc d'Aerschot, P D'Arenberghe*), 1624 : trois roses. Cq. couronné. C. : une queue de paon. L'écu, dans un cartouche, entouré du collier de la Toison d'or. Contre-scel : même écu, entouré du collier de la Toison d'or. L. : *ab Arnberg* (Ibid., c. 1373^{bis}).

Arenberg. Albert, par la grâce de Dieu duc d'**Arenberghe**, prince de Barbençon, comte d'Aigremont et de la Roche-en-Ardenne, vicomte de Dave, etc., gentilhomme de la Chambre du roi, chevalier de la Toison d'or (il signe : *Le Duc d'Arenberghe et Pr de Barbanson*), 1647 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé; a et d, une bande (**Ligne**); b et c, trois lions (**Barbençon**), aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**). Sur le tout, un écusson à trois roses (**Arenberg**). L'écu sommé du bonnet de prince du Saint-Empire et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373).

— Philippe Croy Chimay par la grace de Dieu Duc d'**Arenberghe**, Prince dudit Chimay, etc., 1647 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascas (**Croy**); aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et d, trois fleurs de lis (complètes) (**Aerschot**); b et c, plain de Sur le tout des 2^e et 3^e, un écusson fruste. Sur le tout : un écusson à trois roses. L'écu sommé d'un bonnet de prince et entouré du collier de la Toison d'or. Cachet, ovale, sans L. (Ibid., c. 1373) (voir **Croy, Merode, Noyelles, Oijenbrugghe, Opprebais, OPSTALLE, Velasco; Droogenbosch**, Suppl.).

Arents, voir **Spierinc**.

Argenteau. *Jehans, sires d'argenteal, chevaliers*, et *Renars d'argenteal, sires de Hufsalize* (Houffalize), *escuquiers*, reçoivent, des changeurs de Froijere (à Bruxelles), 1000 florins de Hollande, de la part de la duchesse de Brabant et du seigneur de Borne, qui les leurs devaient, *a cause du service que nos les avons fais en la guerre encontre le duc de Gelre*, 1390, le 17 octobre; *Jehans* : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de douze croisettes (simples). C. : un buste barbu, coiffé d'un chapeau rond, à large bord. L. : *S' Ioh dni de Argenteal* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Renars*, ci-dessus, 1390 : même écu, mais la coquille du cœur remplacée par un fermail rond. Même C. L. : *S' Ren ... de Hovffalise* (Ibid.).

— *Guille*, seigneur *darkentel*, *escuier*, déclare que, comme *nagaires moy estant soubz eage et en mynorite*, le duc de Brabant, instruit que par le moyen de mon chastel dudit lieu *derkentel* (1) *aucuns dommages avoient este faiz et portez a ses pais et subgez*, a fait saisir ce château, ancien fief, relevant

de lui, par l'intermédiaire du château d'Anvers; que, devenu majeur, il a fait intercéder, auprès de ce prince, plusieurs de mes seigneurs parens et amis, à la suite de quoi le duc a consenti à recevoir hommage du château et à le lui rendre en fief, sous certaines conditions, dont la première est qu'il sera *forteresse ouverte*, 1410, le 3 septembre : une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée de dix-huit croisettes, 3 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des cantons inférieurs. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau cylindrique aplati. L. : S' Willem . . . *Argete* (Ibid.).

L'acte est scellé par les oncles, cousins, parens et amis charnelz suivants du sire d'Argenteau : *Regnault darkentel*, seigneur de *Hufalize*, *Gauthier de Mosmale* (Mommale), chanoine de l'église de Liège et archidiacre de Hainaut, *Chrétien de Rinsberghe* (Rimburg), *Regnault*, seigneur demtiennes (Hemptinne?), *Renier de Berghes* (Bergh), *Claus Hoen*, *Renier de Neufchâtel* (Neufchâteau), chevaliers, et *Herman de Horlon*, écuyer.

Chrétien de Rinsberghe est un Merode.

Argenteau. *Regnault darkentel*, chevalier, seigneur de *Hufalize*, 1410 : mêmes écu et C. que *Renars*, 1390. L. : *Hvfallise* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Louys-Conrard d'Argenteaux*, comte d'Esseneux (Esneux), baron de *Wyere*, etc. (il signe : L. C. d'Argenteau comte d'Esseneux), à Louvain, 1666, le 13 novembre : une croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées (semé). L'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. Sans L.; cachet, plaqué, sur pain à cacheter (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter) (voir **Troostembergh**).

— (Le comte d') d'Ochain, vers 1790 : d'azur à la croix, chargée de cinq coquilles et cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, les massues basses. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Jos. Maertens) (voir **Marneffe**, **Neufchâteau**, **Redinghen**, **Woelmont**).

Arijs, voir **Wouters**.

Arkel (*Otte, here van*), reçoit, de la ville de Bois-le-Duc, *bi hande des coninx van den Ruijren* (*Rucijren*), *ons knapen*, une redevance annuelle de 20 livres de gros, à lui due par ladite ville, 1363, le 20 novembre, et 1366 (n. st.), le 27 janvier : deux fascés bretessées et contre-bretessées. S. : un lion accroupi, coiffé d'un casque, cimé d'un vol. L. : *Sigillum secreti mei* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Lokhorst**, **Nes**, **Rubempré**; **Egmond**, **Suppl.**).

Arcken. *Henricus de Archa*, échevin de Bruxelles, 1304 : trois croissants. L. : *ci di* (G., c. I, N° 123) (voir **Rosen**).

Arconati, voir **Lannoy**.

Armoises. *Johan von Boliche* (Boulay), herre zu *Czolver* (Soleuvre), et *Yrmegart von Gyminich* (Gymnich), sa femme, d'une part, et *Aleyt von Aufleville* (Affléville), veuve de *Johan von Ermeixen*, *Phelippes* (son sceau est tombé), *Collart* et *Robert*, ses fils, d'autre part, jurent *eynen guden, ganzen und steden burchfrieden . . . als von der vesten wegen unsses gemeynes slosses zu Diefferdyngen* (Differdange), 1396, *uff der heiligen zwelff boiden scheidonge dag, genant zu Latynnen divisio apostolorum*; *Aleyt* : parti; au 1^{er}, trois barres (**Affnéville**); au 2^d, gironné de six pièces (sans écusson) (demi-**Armoises**). L. : ✠ S' Ailex de . ov . ville (Arlhem, Chartes de Luxembourg, N° 277).

— *Collart von Ermeixen*, ci-dessus, 1396 : gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (ou parti de . . . et de . . .). L. : S *Collar* des (Ibid.).

— *Robert von Ermeixen*, ci-dessus, 1396 : gironné de douze pièces, la 1^{re} chargée de . . . (besant, ou tourteau?); écusson en cœur plain (ou parti de . . . et de . . .). L. : ✠ S *Robert* des [*E*]rm . . . (Ibid.).

— *Aleit van Aufleville*, frounce czu *Diefferdingen*, donne à *Johanne genant Fenniant*, *Wilhems seliger sone van Husingen* (Hussigny), et à sa femme, *Jennete* : *mijne deil ain den czeinden czu Esch uff der Alesissen* (Alsette), *az der herschaft van Diefferdingen czu gehoirich ist, . . . als Wilhem selich van Diefferdingen, myn neve, und andre sine voursesse den selben . . . plagen zu haben . . . usgenommen soilche wais az myner nicht Aleid in dem cloester . . . us dem czeinden wirt*, 1398, *dez nesten fridaiges vour dem heilligen pelme daige* : même sceau qu'en 1396 (Ibid., N° 290).

— *Johan van Sarmoise*, here zu *Guxsonville* (voir **Tour**), 1444 : gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (ou parti). C. : deux boules, sommées, chacune, d'une plume. L. : *Iehan de Sarmoise* (Ibid., N° 886³).

— *Philippe*, fils légitime dudit *Johan*, 1444 : gironné de douze pièces; écusson en cœur plain (sans brisure perceptible). Même C. L. : S *Pheli* *Ermoise* (Ibid.).

— *Nicolas*, bâtard dudit *Johan*, 1444 : même écu (l'écusson plain), au bâton brochant. Même C. L. : *Clace b"* des (Ibid.).

— *Philips van Sermoise*, herre zu *Diefferdingen* (voir **Stainville**), 1471, 3 : gironné de douze pièces; écusson en cœur parti de . . . et de Même C. L. : *Philips von Sarmois* (Ibid., N°s 1448, 1523) (voir **WILRE**).

Armstorff (Pierre-Josse van), seigneur de Woluwe-Saint-Pierre, Stockel et Roodenbeke, échevin de Bruxelles, 1639 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un buste, armé de toutes pièces ; à la bordure (simple) ; aux 2^e et 3^e, une fasces. Sur le tout, un écusson à six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux ; au chef plain. C. couronné. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, brandissant un ... (bâton?) de la main dextre. L. : orff de S Pet et Lamb Wol (= Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert) (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir **Woluwe-Saint-Lambert**).

Arnemuiden, voir **Jan[s]**

Arnhem. *Her Jan, praest* (prévôt) van Arnhem (sans nom de famille), caution du duc Renaud de Gueldre, 1342 : un poisson, recourbé à dextre. L. : ✠ *Sigil' loh'is ppoiti ar* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— (Thierry van), chevalier, du pays de Veluwe, scelle le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418 : écu cassé. Cq. couronné. C. : un aigle (au naturel, entier). T. du cq. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Heer* *Aernē ritter* (Ibid.).

Arnoldus, *villicus et advocatus et scabinus aquensis* (d'Aix-la-Chapelle), qui dicitur *Parvus Arnoldus*, 1315 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Arnoldi dēi Parvi militis* (Abb. de Saint-Trond, c. 5).

Rectifier, en conséquence, la légende donnée T. I, p. 180.

Arquennes, voir **Archennes**, Suppl.

Arsburg (*Heinrich von*), *edelknecht*, gendre de *Philips Beyre* (Beyer), *rittere von Bop[er]din* (Bop-pard), 1357 : un fascé de huit pièces. L. : *Arisperch* (Arch. de l'Etat de Luxembourg, fonds de Reinach).

Artus (Jean), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 13 mai : trois couronnes, rangées en pal. *S' Iehan Art* .. (Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— (Jean), lieutenant de l'abbesse du *Repos Nostre Dame de Marquette*, près de Lille, 1565 : même écu. C. : un vol. L. : *S Iehan Artes* (Vicomte Demaisières).

Comparaisent, devant lui et les hommes de fief, Anne de Massiet, veuve de Denis de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de la Haye, tutrice de ses enfants, Marie et Barbe de le C., dites G., et le « procureur » et co-tuteur *Baulduin* de Massiet, écuyer, seigneur de *Wandosnes* (et *Vendousme*).

— (Daniel), le jeune, homme de fief de ladite abbesse, 1565 : mêmes écu et C. L. : *S Daniel* (Ibid.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, du T. I, p. 182.

Asbeck. *Diedrich vann Aesbeck achter dem Berghe* et *Conradt von Bönnen tom Berge* (aussi *von Bön-nen*, tout court = Bönen), scellent un acte de *Joest vonn Strünckede* (Strünckede), *Goddertz sohn*, qui les dit : *die ertveste myne lieve Ohemen unnd verucanden*, 1592, le 12 mars : une bande de six losanges, accompagnée à senestre d'une bande de quatre losanges, alésée. L. : *S Dierich van Asbeck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Aspelt, voir **Rochette**.

Asperen, voir **Beelaerts**, **Boodt**, Suppl.

Aspremont, voir **Lijnden**.

Assebrouck, voir T. I, p. 182-185.

Le seigneur de ASSEBROUCK-près-Druges : de gueulle à la bende et six quinte fueuilles d'argent, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Asseliers (Maitre Henri van), licencié-ès-droits, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7 : une bande de cinq losanges, accompagnée à senestre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Hen-ricus dasseliers* (C. C. R., c. 47, 48).

— Le même, même qualité, 1616 ; lieutenant de sire Jacques van Ophem, chevalier, conseiller de Sa Majesté royale et receveur des domaines du Brabant, 1627 ; dit sceller de son propre sceau : mêmes écu et C. L. : *Robert Asseliers* (!) (Ibid., c. 48) (voir **Sot**).

ASSELT (*Hasselt*?) (*Wolter van*) renonce, par suite d'un accord, à une rente de 10 marcs de Brabant (rachetable par 110 marcs), sur la seigneurie de Friemersheim, rente au sujet de laquelle il y a eu discorde entre lui et le comte Frédéric de Moers, 1412 : une fleur de lis. L. : *van Assel*. (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 31).

— (*Godert van*), scelle pour *Hillegunt van den Eger*, femme dudit *Wolter*, sa belle-sœur, qui renonce à ladite rente, 1412 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

— (Jean van), scelle pour ladite *Hillegunt*, sa belle-sœur, 1412 : une fleur de lis ; la pointe de l'écu est cassé (Ibid.).

Assenois, voir **Destenoy**.

Assevent, voir **Barbençon**, **Saint-Ange**.

Assche. Les échevins d'*Assce*, 1296 : un lion. L. : ✠ *Sigillum opidi de Asca* (Fonds : Arrondissement de Bruxelles, A. G. B.).

Assche (Gérard van), chanoine de l'église Sainte-Gudule, 1337 : parti ; au 1^{er}, une fasce et un sautoir brochant ; au 2^d, trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Gerardi* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1231).

Compléter et rectifier, en conséquence, les détails donnés T. I, p. 185.

— (Jean van den), tenancier de Seegher van Berchem, dit van der Mosen (il s'agit d'un bien sis te *Berlebroch*), 1422 (n. st.), le 18 janvier : trois roses à six feuilles, deux à senestre, 1 en chef, 1 au flanc, 1 en pointe à dextre ; au franc-quartier chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Ian van de Assche* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Gilles van den), échevin de Vilvorde, 1426 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. S. : deux griffons. L. : *S Egidij van den . . sche* (Cambre).

— Les échevins de sire Jean van *Grijmberghen* (Grimberghe), seigneur d'Assche, 1437 : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés en chef d'un écusson à la fasce. L'écu, très grand, brochant sur un arbre (*Affligem*).

— (Catherine van), abbesse du monastère de la Cambre, près de Bruxelles, 1443, le 10 octobre : dans le champ du sceau, ogival, abbesse, debout, sous un dais ; au bas, un écu à la fasce et au sautoir brochant. T. : un ange. L. : *S Katerine* *monasterii de Ca* . . . (Cambre).

— *Adrianus de Ascha*, échevin de Bruxelles, 1474, 3 (n. st.) ; un des deux *magistri civium*, 1489, le 8 octobre : même écu, brisé en cœur d'un anneau. C. : une tête et col d'âne, engoulant le casque. L. : *S Adriani de Ascha* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Bruxelles et Cambre).

— (Antoine van), dit van *Grijmbergen*, échevin de Bruxelles, 1516 : même écu, mais sans l'annelet. Même C. L. : *de Ascha* (voir *Heetvelde, Cru[ij]p[e]lant[s]*, **MOR-TENBEKE**, *Noot. Sempst, Serclaes, Stalle; Beelaerts*, Supplément).

Atrive, voir **Vieux-Waleffe**.

ATTEVOIRDE (Jean van), homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* (Moen) et de *Perck*, 1422 (n. st.) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'un animal passant. L. : . . . *an v* . . . t . . . (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.) (voir **HORICKE**).

Attiches. Martin *Dastices*, homme de fief de la Salle de Lille, 1417 (n. st.) : une bande échiquetée, accompagnée au canton senestre d'une merlette (Vicomte Desmaisières).

Auberschicourt, voir **Douay**.

Bauduin « del Richecourt », qui crie : Douay, cité à ce dernier nom, est un Auberschicourt, nom mal lu par le scribe qui a confectionné le manuscrit montois du *Tournoi de Chauveney*.

LE COMTE DU CHASTEL, dans ses *Notices général. tounais.*, T. II, p. 406, reproduit ainsi le sceau d'un autre Baudouin d'Auberschicourt, seigneur d'Estaimbourg, chevalier, homme de fief de la baronnie de Cysoing, 1391 : plain, au chef d'hermine ; l'écu à la bordure échancrée. Cq. couronné. C. : un vol.

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par DOUET D'ARCO donne à « *Mgr. Estace d'Ambiechecourt* » : d'hermine à six hamètes de gueules à six coquilles d'or sur les hamètes (!), et, à « *Mgr. Collart d'Ambiechecourt* » : mêmes armes, mais le fond d'argent.

D'après GELRE, *her Fransoys van Dobbiseoert*, en Hainaut, portait : d'hermine à trois hamètes de gueules.

Aubermont, voir **Lannoy**.

Aubespain, voir **Trazegnies**.

Aubigny, voir T. I. 186. D'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie, *Mouref* serait : Murray, *Marche* : March.

Aubin, voir **Wijts**.

AUBIOUL (Jean d'), allentier du roi, à Jodoigne, 1633 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une étoile et un croissant, rangés en pal ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. : une étoile. L. : *Jean d'ayb[y]oul* (C. C. B., c. 37).

Audenarde (*Johannes de*), 1256 : type équestre ; le bouclier cassé ; la housse et l'écu du contre-scel à un fascé. L. du contre-scel : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

— Arnould, fils aîné de *Jehan dit sire daudenarde et sire de Rosoit*, et de *Mahaut, vidamesse damiens* (d'Amiens), *dame de Pin* . . . (déchiré), 1271, le 11 juin : un fascé. L. : ✠ *S Arn* . . . *pmogeniti domi de Arden* (!) (Ibid.).

— Les échevins de la ville d'*Audenaerde*, 1499 : un fascé, au lion brochant. L'écu sommé d'un dragon. S. : deux dragons. L. : . . . *cabinor* . . . *vrceus* . . . *enardens* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1).

— (La ville d'), 1787 : un fascé de gueules et de . . . au lion brochant. L'écu, dans un cartouche, surmonté d'une paire de bécasses. L. : *S civitatis aldenardensis* (C. C. B., reg. 46396) (voir **Mortagne, ROSOIT, Vianden**).

Ysabella, citée T. I, p. 187, d'après son sceau : *domina de Rume* . . . , était dame, non pas de Rumes, mais de Rumez, à Templeuve (observation due au comte P. du Chastel de la Howarderie).

AUDENGYS, voir T. I, p. 187. Son indemnité totale du chef de la bataille de Basweiler était de 646 2/3 moutons. Rectifier et compléter ainsi la légende de son sceau : ✠ *S Hv* . . . *ennignis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2607).

Audenhove. *Margriete, vrouwe van Houdenrove*, veuve de *mer Jan van Massemine* (Massemen), seigneur de *Calcken* (Calcken), reçoit, du bailli de *Cruijbeke*, une rente pour son fils, *Louis van Massemine*, 1408 : parti ; au 1^{er}, un chevron abaissé, surmonté d'un écusson au lion ; au 2^d, une bande. S. : deux griffons. L. : *S' Mergriete* *vachae*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 63-66).

Auderghem, voir **Ouderghem**.

Audrehem, voir **UDENHEM**.

Ernoultz, sire doudenhem, est Arnould, sire d'Audrehem, dans le département actuel du Pas-de-Calais.

Aufsess. . . . *Frh. v. von Aufseess*, lieutenant, scelle un compte de la compagnie du baron von Wetzel, *Obriestwachtmeister* au régiment du général-feldwachtmeister baron Bettendorff, 1725, en août, à Palerme : une fasce, chargée d'une rose à six feuilles. C. : une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Sans L. (cachet plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (Arch. de la ville de Nivelles).

— Philippe-Frédéric, baron de *Aufses*, seigneur de *Freijensfels*, *Heydenstein*, *Keynach*, *ruppach* (?) et *Obernseess*, « conseiller de Sa Majesté Impériale de la Franche Noblesse en Franconie du canton Gebürg », conseiller intime de Son Altesse Sérénissime l'Electeur de Mayence (il signe : *Phielipp Frederic Baron d'Aufseess*), 1739, le 31 janvier, à Bamberg : d'azur à la fasce, chargée d'une rose. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant un casque couronné, cimé d'une touffe de plumes de paon, emmanchée, entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une fasce, surchargée d'une rose, et munies, chacune, d'une embouchure. L. : *Philipp Friderich des H R R Freyherr von Aufseess* (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Schenck**).

Aumerie, voir **Aymeries**.

Aupaix (Jean), demeurant à Binche, 1473, 5 ; clerc, à Binche, 1476, 7, reçoit une rente viagère pour ses enfants, *Jehan* (aussi *Hanin*) et *Hannette* ; homme de fief du Hainaut. 1473, 6 : un chevron, accompagné de trois roses. T. senestre : une damoiselle. L. : *Seel Jehan au Paix* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687) (voir **Causin**).

Ausseloos. *Johannes de Ausloe*, échevin de Léau, 1444 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés, le 2^e renversé, le manche en haut. L. : . . . *ohannis de Ausloe scabini lewe* . . . (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Udekem**).

Aussem (Léonard), capitaine, scelle un compte de François Klein, *Wagenmeister* au régiment d'infanterie impériale du général-feldmaréchal-lieutenant comte Guttenstein, 1706, le 31 octobre : une cotice,

accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés 2, 1 à senestre, et 1, 2 à dextre. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. de la ville de Nivelles).

Autel. *Here Walraven van Altaren* scelle pour *Huwet van Zevenbornen* (Septfontaines), écuyer, qui reçoit, du Brabant, 17 vieux écus, dépensés à Malines, où il avait été fait prisonnier, au service du duché, 1337, le 4 juillet ; reçoit, lui-même, un acompte de 112 vieux écus sur sa solde (guerre de Flandre) ; *Walrave van Altaren*, chevalier, donne quittance pour 65 1/2 vieux écus, à lui payés, par le duché, dans son auberge « *in de Catte* », etc. (voir T. I, p. 187), 1337, le 9 juillet ; *Walraven van Auteel*, chevalier, reçoit un acompte de 313 vieux écus, pour ses frais et dépenses dans la guerre de Flandre, 1337, le 12 septembre : sceau décrit T. I, p. 187, mais les quatre billettes des quartiers, inférieurs rangées irrégulièrement (semé) (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1164, . . . , 1219, 1386).

— *Huwart, here zu Elter* (Autel), drossard de Luxembourg, déclare que, pour le marquis de Moravie, il a établi, avec noble seigneur *Wymmar van Gymnich*, le compte de ce qui est dû à divers compagnons pour les services rendus, pendant un mois, sous ledit *Gymnich*, contre le comte de Saint-Pol ; à savoir, à sire *Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), à sire *Johan van dem Chenne*, à *Walram van dem Chenne* (Chêne, dépend. de Juseret) et à trois hommes d'armes (*und dry gewapent*) ; que, sur la somme de 105 florins, il leur a été payé, par *Gymnich*, 44 florins, de sorte que le duc de Luxembourg leur reste redevable de 61 florins, qui leur seront payés d'ici à la Saint-Jean-Baptiste, 1393, le 3 avril : une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs de cinq billettes ; le bas de l'écu est fruste. C. : une tête barbe, coiffée d'un chapeau arrondi. S. : deux aigles. L. : *S Hugonis de Allari* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 248c).

— *Hue* (son sceau est tombé) et *Gobert daultey*, chevaliers, seigneurs d'apremont (d'Apremont), *dault[ey]* (d'Autel) et de *Roucy*, déclarent que, pour les bons et agréables services que nostre amy, *Jehan de Roucy*, nous a fait ou temps passe, et qu'il leur fera encore, ils l'ont affranchi de tous services, lui-même ainsi que ses hoirs à procréer en légitime mariage, 1451 (sans autre date) ; *Gobert* : une croix, accompagnée de billettes, cinq au 2^e canton, les 3 autres cantons sont cassés. C. : une tête barbe . . . (?). S. du casque : deux griffons. L. : . . . de *A[l]* . . . (Ibid., N° 966**).

— *Der strenge her Gobel, her zu Elter und zu Stirpenich* (Sterpenich), *ritter und richter der edellen des hirtzomps van Luctembg*, scelle le contrat de mariage de *Glaude van der Nucerbg* (Neufchastel)

et de *Guytje van Bolchen* (Boulay) (voir **SAINT-SOIGNE**), 1463; scelle en 1471 : une croix et un semé de billettes (il y en a cinq aux 1^{er}, 2^e et 4^e cantons, et 4 — 2, 1, 1 — au 3^e). C. : un buste barbu, auquel est suspendu un écusson aux armes, ledit buste coiffé d'un grand chapeau de fer, arrondi, à large bord. S. : deux griffons. L. : *Sigillum Gobel here zv Elter* (Ibid., Nos 1289^a, 1448).

Autel. *J.-B. F. (?) von Elter*, dans une lettre, datée de Luxembourg, 7 septembre 1669, à *Monsieur, Monsieur d'Enschringen* (Enscheringe), seigneur de la *Rochette, resident proche de Biedbourgh* (Bitburg), qu'il qualifie : *Wohl Edlebohner insonders viel geehrter Herr Vetter*, écrit au sujet d'une messe de dimanche fondée, à l'autel de saint Quirin, à la Rochette, par les curateurs de la cure de Nomenen, au profit du curé de ce lieu, mais que ce prêtre dit, abusivement, un jour de la semaine : une croix, accompagnée de dix-huit billettes (3 dans chacun des cantons supérieurs, 4 dans chacun des inférieurs). L'écu sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire brune, pailletée d'or) (M. J. Vannérus) (voir **CLABAY**, **Créhange**, **Cronenburg**, **Manderscheid**, **Meer**, **Orley**, **Puttelange**, **Raville**, **Rochette**, **Sayn**, **SAINT-SOIGNE**, **Schwartzenberg**, **Tour**, **Warsberg**, **Wiltz**; **Gymnich**. Suppl.).

Autriche, voir **Serclaes**.

Autrijve. *Lodewyc van Outrive*, tuteur de par l'église (mari) de *Joncrauwe Kateline, de dochter Clais Poubards*, qui tient, de la châtellenie de Courtrai, un fief, à Thielt, fief dit *den ouden Meulewal*, avec 3 bonniers de terre et divers droits seigneuriaux (*tol, vont ende boete*), 1420, le 3 novembre : un lion. C. cassé. L. :
.. a Hou (Fiefs, N° 2049).

— *Zeghere van Outrive* et *Guillaume van den Male*, tuteurs de *Jean Slijp*, déclarent qu'il tient, de la châtellenie de Courtrai, deux fiefs à Dottignies, l'un dit *den Loers coutre*, d'une étendue de 12 bonniers, l'autre, dit *leen te Honnoureitz Brugghe*, de 6 bonniers, 1450, le 16 octobre : un lion. C. cassé. L. : a Outrive (Ibid., Nos 1397, 1398).

— *Jacop van Haulterive*, fils de Jacques, déclare tenir, comme mari de *Maijen van Thuensbroucq*, du *hooghen ende moghenden heere mijn heere van der Vijchten*, etc., et de sa femme, *vrouwen Florentijnen Wielans* (Wielant), par l'intermédiaire de leur cour de *Bavecore* (Bavichove), ter Coutren, etc., un fief à Hulste, fief comprenant 4-3 bonniers de terre, une rente seigneuriale, un bailli, un sous-bailli (qui empruntent leurs échevins à la cour de ter Coutren) et divers droits (*tol, vont, stragiers, bastaerde goet, boeten*, etc.), 1302, le 8 avril (v. st.) : un lion. C. :

un (seul) buste de more entre un vol. L. :
Outrive (Ibid., N° 1691).

— *Guillaume van Oultrijve*, fils de Jean, tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de sa cour *van den steenen man taudenaerde*, 3 *vierendeelen* de terre, dans la paroisse d'*Aultrijve*, châtellenie d'Audenarde, 1399, le 20 avril : un lion. C. : un ... entre un vol. S. dextre : (empreint sur papier, posé sur de la cire rouge, appendu) (Ibid., N° 5173) (voir **Hauterive**, **VLIENDERBEKE**).

Auvin, voir **Woelmont**.

Auxy, voir **Taijman**; **Heijden**, **Muuls**, Suppl.

Andrieu Dauzy, *escuyer*, homme de fief du pays de Namur (ne scelle pas), est cité dans un acte d'Antoine de Maulde, du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp du comté de Namur et lieutenant du souverain bailli du pays de Namur, 1633 (Bruxelles, Papiers de la famille de Bulseret).

Auelant (mauvaise leçon), voir **Anelant**.

Aven (*Johannes*), échevin de Vilvorde, 1316, in *die ascencionis* : une scie de boulanger, posée en pal, l'œillet en haut, accompagnée de douze tulipes, les tiges en haut, rangées en fascies : 4, 3, 2, 2, 1. L. : his [dicti] *Aven* (Cambre).

Avennes, voir **Botoul**, **Pagnon**; **Avesnes**, Supplément.

Avesnes, *Baudins de Avesnes, sires de Beaumont*, et *Felicitas*, sa femme, 1280; le mari : type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à un bandé. L. : de *Avesnis domi*
Contre-scel : une intaille antique (personnage assis, contourné). L. : ... avis sigil... (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Felicitas*, ci-dessus, 1280 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, vêtue d'un manteau, doublé de vair, et tenant de la main droite une rose; accostée de deux écus; A, un bandé; B, un fascé de vair et de ..., à la cotice brochante. L. : ✠ a-tis dni *Baldvini de Avesnis*. Contre-scel : un écu parti; au 1^{er}, un fascé de vair et de ..., à la cotice brochante; au 2^d, un bandé. L. : *Contrasigillum* (Ibid.).

Sur le contre-scel, les armes de la femme figurent donc en 1^{er} lieu.

— *Jehans davesnes, chevaliers, ainsnes faux mon seigneur Bauduin davesnes nommet*, 1280; *Jehans de Avesnes, chevaliers*, investit *Colart de Glarges' men sergant*, d'une terre, entre la ville de Beaufort et le bois de Beaufort, 1284 (n. st.), en février : type équestre; très cassé; le bouclier et la housse à un bandé, au lambel à cinq pendants brochante. Contre-scel : une intaille antique (tête barbue, coiffée d'un casque, contournée), accostée de deux écus, tous deux aux armes de la face, lesquels coupent le bord avec sa légende. L. : *Clavis dmihoic (!) de Avesnis* (Ibid. et Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut).

Avesnes (Les maieur et jurés d') en Hainaut, 1373 : un bandé. L. : ✠ S' M ville de Avesnis (Chartes des ducs de Brabant, N° 2493).

— **Jehan Davesnes**, homme de fief du comté de Namur, 1384 : trois broyes. L. : . . . an dit . . oyard de Auesne (Namur, N° 1166).

C'est probablement un Avennes.

— (Les échevins de la terre et pairie d'), 1625 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces (**Croy**); aux 2^e et 3^e, trois doloires, la 2^e contournée (**Renty**). L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . . chevina avesne (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes).

— (Les échevins d'), 1610 : parti; au 1^{er}, quatre lions (**Hainaut**); au 2^d, un bandé. L'écu surmonté du millésime 1558. L. : *S eschevinal de la ville d'Avesn* . . (Ibid.) (voir **Jauche, Rœulx**).

Avin, Guillaume *Davin*, échevin de Namur, 1504 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce entre deux burelles; aux 2^e et 3^e, trois piles. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Comp. l'écu d'un (autre?) Guillaume d'Avin, T. I, p. 188.

Awans, Jean *Dawans*, échevin de la seigneurie et justice de Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1637 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné; au 2^e, deux roses, tigées et feuillées, les tiges jointes au bas, accompagnées en pointe d'une rose (non tigée et feuillée); au 3^e, deux roses, tigées et feuillées (sans rien d'autre). C. : un lion couronné issant. L. : *Ian Dawans* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Villers**).

Axel, Philippe, seigneur d'*Axele*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Axele*, chevalier, scelle, en la même qualité, ledit traité, 1339 : un chevron, au lambel brochant. L. : ✠ Sigillum is de [A]xele mil (Ibid.).

Le seigneur de AXELLE : d'or au chevron de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Axpoel, voir **Luu**, Suppl.

B

Baak, voir **Back**.

BAAR, voir **Stavele**.

Baarle, Godevert van *Barle*, richter in *Betu* (Betuwe), 1323 : une fasce entée. L. : $\text{✠ S' Godefridi de Barle}$ (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Bachelier, Jehan *Bachelleer*, homme de fief de Henri de *Withem* (Wittem), seigneur de Braine-l'Alleud et du Plancenoit, 1432, le 28 juillet : écartelé; au 1^{er}, de vair; aux 2^e et 3^e, un coq; au 4^e, une étoile. C. : un vol. L. : *S' Jehan Bacheler* (Comte Th. de Limburg-Stirum).

— **Bernart Baceller**, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474 : écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; les 3^e et 4^e quartiers cassés. C. : un vol. L. : *S B . . na . . t Bacel* . . (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— **Messire Jehan Baceller**, prêtre, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474; *alloyer* de Philippe de *Berssele* (Beerse), seigneur de Braine-l'Alleud, Plancenoit, etc., scelle un acte du maieur de Braine-l'Alleud, 1499 :

écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; au 3^e, un membre d'aigle, posé en bande, la serre en haut; au 4^e, une étoile. C. cassé. L. : . . . an (Ibid.).

Bachelier, Bernardt *Baceller*, *alloyer de tres honnoure et doubte sr. Phelippe de Berssele, seigneur de Braine l'Alleud, du Plancenoit, etc., a cause de sa terre et seigneurie qui tient* (du duc de Bourgogne et de Brabant) *en alluer aud[ic] lieu de Braine*, 1499 : un oiseau (poule?). T. : un ange. L. : . . *Be* *Bacell* . . (Ibid.) (voir **Rossum**).

Badart, voir **PRICES**.

Bade, *Cristoff, von Gots gnaden marggrave zu Baden, grave zu Spaenhem* (Sponheim), lieutenant-général et gouverneur des pays de Luxembourg et de Chiny, 1502 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (**Bade**); aux 2^e et 3^e, un échiqueté (**Sponheim**). Un ruban, fruste (avec L.), au haut, autour de l'écu (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2112a).

— **Herman, prince marquis de Baden et de Hochberg**, prince du Saint-Empire, comte de *Spaenhem*, général de l'Armée du cercle de Bourgogne, pour Sa Majesté Catholique, capitaine général de Son artill-

lerie aux Pays-Bas, 1669, le 25 février, à Bruxelles (il signe : *Herman*) ; type ovale : coupé de deux traits, la partition supérieure partie de deux traits, la partition médiane de deux traits, et la partition inférieure de trois traits, ce qui donne dix quartiers ; aux 1^{er} et 10^e, un échiqueté ; au 2^e, coupé ; *a*, une rose ; *b*, un animal passant ; au 3^e, un lion (couronné ?) ; au 4^e, un pal, chargé de trois chevrons ; au 5^e, ... ; ce quartier est couvert par l'écusson en cœur, à décrire plus loin ; au 6^e, un demi-vol versé ; au 7^e, une fasce, chargée au bas de trois ... brochant en pointe sur le champ, ladite fasce sommée d'un lion issant, contourné (?) ; au 8^e, une fasce ; au 9^e, un lion (couronné ?). Sur le tout, entre le 4^e et le 6^e quartier, un écusson à la bande. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince de l'Empire. L. : ★ *Hermannus marchio badensis* (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir *Noyelles, Useldange*).

Baeijens, voir *Walsche*.

Baelgen, voir *Varssenaere*.

Baenst (Olivier de), bailli et seigneur du duc de Bourgogne, au pays de Waes, 1436 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Olivier de Baenst* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 137-138 mesures, avec 84 arrière-fiefs, au métier d'Oostkerke, paroisse de Houcke, fief aboutissant à ceux de *Pierkin Reijphins*, de *Ghijs van Aardenburch* (Aardenburg), de la veuve et des enfants de maître Paul de Baenst et des enfants d'Antoine Weijlaert[s], 1515, le 18 et le 28 juin ; puis, un fief, de 10 mesures, *metten huusen, steenen ende boomen*, audit métier, fief étant *thof van Oostkerke, metten upperhove, nederhove, walgracht ende sijnghele ende boomgaerden*, sis près du bien de *mer vrouwe van Archies* (Harchies ?), dit *ten Teghelhove*, 1515, le 18 juin ; enfin, un fief, de 32-33 mesures, avec maison, drève, sis près de Bruges, hors de *Bouwerije poorte*, et appelé *Stuvenberch*, avec une rente, 1515, le 18 juin : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohannes de Baenst* (Fiefs, Nos 8886, 7968, 8590, 7815) (voir *Harent, Spruijt, Urbaen, Visch ; Donckere*, Suppl.).

Baerbesaen, voir *Barbesaen*.

Baerd, voir *Baert*.

Baerdeghem, voir *Ossel*.

Baerl. Jean van *Berlaer* scelle un acte de Jean van *Criekenbeke* (Kriekenbeck), Jean van *Meerwijk*, Henri van *Huesen* et Hubert de Rode, qui reçoivent, du Brabant, 308 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 14 juil-

let : coupé, d'hermine et de ... ; l'écu chargé d'une bordure endentée et d'un filet brochant. L. : ★ *S Jan van Baerle* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1247) (voir *Harscheidt*).

Berlaer est une faute de scribe, à qui ce dernier nom, appartenant à une importante seigneurie brabançonne, était plus familier que celui de *Baerl*, dont la consonance se rapproche beaucoup du nom de *Berlaer*.

Baers, voir *Clèves*.

Baersdonk, voir *Bärsdonk*.

Baert (Robert), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 73 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp), au lieu dit *Buerckelaere*, 1421, le 12 avril (v. st.) : un chevron (!) ; au chef échiqueté. S. : deux griffons. L. : *S Ro aert* (Fiefs, N° 8609).

— Pierre *Baerd*, tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), déclare que celui-ci, tient, du bourg de Furnes, un fief, à *Ramsappelle* (-lez-Nieuport), fief aboutissant, d'un côté, à celui de messire Jacques van *Meetkerke*, 1405, le 6 août : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. T. : un personnage. S. : deux léopards lionnés (fort cassé) (Fiefs, N° 874).

— (Maître-Paul), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1622 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion (*Heetvelde*). C. : un buste barbu. L. : de . . . re (Cambre).

Compléter et rectifier en conséquence la note du T. I, p. 193.

Paul Baert était seigneur de Berentode.

— (Adrien), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et Nieukerken (-Waes), 1648 : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un trèfle. L. : *Adriaen Baeret (!) f' Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Baertmakere. Jean de *Bartmakere*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1419 (n. st.), le 25 février : un arbre arraché, accosté en pointe de deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S . . . an de Baer . makere* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir *TORNACO, Wouwere*).

Baerts, voir *Zennen*.

Baesdorp, voir *EECHOUTE*, Suppl.

Bagenrieux (C.-J. de). écuyer, avocat, bailli du duché d'Havré, remet, au gouvernement autrichien, des déclarations relatives aux biens de la chapelle, ou église, de Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, à Havré, et de la chapelle castrale du seigneur de Biévène, district de Lessines, diocèse de Cambrai, 1787, le



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXXV.

Fig. 1. *Radulphus* van Dormael (1329, n. st.),
 Fig. 2. Jean van Calsteren, chevalier (1351,
 n. st.),
 Fig. 3. Henri Absoloen (1352),
 Fig. 4. Henri Sizein (1361),

échevins
 de
 Louvain.

9 et le 13 mars : d'azur à l'arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633, 46628).

Dans l'acte du 13 mars, il s'appelle : ... de Bagenrieux d'Hautboutry, préposé aux affaires de Mgr. Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince du Saint-Empire, etc.

Baicke, voir **Back**.

Bailhes (Johan), un des massuciers et tenans h[er]itaubles de la cour de nouble et puissant damme me damme Marie de Haultepenne, espouse qui suit monss. Ernouls de Warnant, jadis chevalier (il s'agit d'un bien à Hologne-sur-Geer), 1406, le 5 juin : un lion et un semé de fleurs de lis, au lambel brochant. L. : a . e . e . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Le lambel est posé en chef.

Baille, voir **Clyte**.

Baillet (...) (voir **Sanders**), 1673 : une voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de biche. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Le général-major comte de) de la Tour, brigadier, résidant à Klagenfurt, en Carinthie ; en son absence, son « officier » remet au gouvernement autrichien une déclaration relative aux biens de la chapelle castrale de la Tour (Luxembourg), fondée par Maximilien-Antoine de Baillet, seigneur de la Tour et autres lieux (le chapelain y dit hebdomadairement cinq messes), 1787 : d'azur à la voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux aigles regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46390).

Les comtes de Baillet et de Baillet de la Tour, en Belgique, portent : d'azur à la voile gonflée d'or, attachée à une antenne du même, posée en fasce. Couronne variant selon les branches. S. : deux aigles regardants, au naturel, bequés de gueules.

Bailleul. Jhan van Belle, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre. à Gand : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . S' Iehan de Balleul chlr' mar' de (Chartes des ducs de Brabant).

— **Pieter van Belle** déclare tenir, du bourg de Bruges, par la mort de son père, Arnould, un fief de 39 mesures, dans la paroisse de *Sconendike* (Schoondijke), métier d'Oostburg, 1439, le 28 mai : écu cassé. C. : deux têtes et cols d'aigle, adossés. L. : Sig (Fiefs, N° 8327).

— **Marie van Belle, vrawce van Zoeterstede, maer-scalkeghe van Vlaendren** (maréchale de Flandre),

déclare tenir, dudit bourg : 1°, une rente de 100 livres parisis sur le tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghistelles ; 2°, *eene stede te Couckelaere, daer Pieter van Belle in woende*, d'une étendue de 50 mesures, *met den huusen*, etc., et comprenant une rente, une seigneurie sise *ten Perbome* (Peerenboom), à Cortemarck, et 39 hommages, 1439, le 11 novembre : un sautoir de vair, de deux tires (Fiefs, N° 7750).

Bailleul. Robrecht van Belle, heere von Ec[er]ken, van Scoonevale, etc., déclare tenir, dudit bourg, un fief, de 39 mesures, à Schoondijke, 1515, le 12 juin, et un autre, de 17 mesures, dans la paroisse de Stalhille, métier de Jabbeke, avec sept arrière-fiefs ; parmi les tenants et aboutissants, on voit : Nicolas Haghelins, Léonard Urbaens, damoiselle Claire van der Gracht, fille de Jean ; parmi les vassaux : la veuve de Gérard van Meetkerke, puis, ladite Claire van der Gracht, etc.). 1515, le 12 juin : même écu, brisé en pointe d'une étoile. C. : deux têtes et cols d'animal (cassés au haut). L. : *S Robrecht van Belle* (Fiefs, N° 8247, etc.) (voir **Montmorency, Sainte-Aldegonde, Vilain ; Eecke**, Suppl.).

BAILLEUL (une des villes à présent — XVI^e siècle — sans clôture, nonobstant preveligé comme les autres en la conté de Flandres) : de gueulle, au sautoir de vair (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres*).

Le seigneur de BAILLEUL : de gueulle, au sautoir de vair, et crye son nom (Ibid.).

Baives (Maieur et échevins de la ville de), terre de Trélon, 1619, 21 ; ils se servent, à la fois, de ces deux sceaux : 1°, deux fascés bretessées et contre-bretessées ; au franc-quartier à trois pals de vair et au chef chargé d'un lambel (**Blois de Trélon**). L. : *Seel eschevinal de Baives*. 2°, deux clefs, passées en sautoir, les panneaux en haut. T. : un saint (Pierre, en ornat de grand pontife ?), assis derrière l'écu. L. : *S de la loi de Baives* (Mons, Greffes scabinaux, *Baives*).

BAIX, voir **Langelaar ; Bax** (Supplément).

Bac[h], { voir **Back**.

Bake,

Bachem, voir **Virneburg**.

Back. Mathijs Bac van Corvel (Corvel), receveur de Bois-le-Duc, 1349 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (couronné ?). L. : i B . sc . (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

— Guillaume **Bake** reçoit, du Brabant, par la ville de Lierre, un acompte de 20 vieux écus et 20 gros de Flandre, pour services dans la guerre de Flandre, 1357, le 17 mai ; il reçoit, du Brabant, 90 1/2 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; scelle pour Zibrecht Scardenberch, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 36 1/4 vieux écus, pour ses services dans ladite

guerre, 1337, le 7 juillet; reçoit, lui-même, un acompte de 25 vieux écus, sur 196, 1337, le 13 octobre, et, pour solde de tout compte (*van allen zaken, cost, scade ende verliese*), 1338, le 12 juillet: une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L.: ✠ *Sigille Wil. a. . . . ke* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1091, 1181, 1182, 1470, 1668).

Back. Henri *Baicke* (voir **Alpen**), 1402: trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L.: *S' Heinrich Bach* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 31).

— Guillaume van *Bake* (Baak) et Guillaume van *Bake*, fils de *Jorden*, écuyers, scellent le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418; le premier: une fasce. Cq. couronné. C.: une tête et col d'animal (âne?). T. du cq.: deux anges. L.: *van Baeke* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Guillaume van *Bake* (Baak), fils de *Jorden*, ci-dessus, 1418: même écu. Sans timbre. L.: *S Willem van den Zel* . . (Ibid.).

— (*Johannes*), miles, échevin de Bois-le-Duc, 1302: plain; au chef chargé d'un lion léopardé, couronné. L.: *scab i Bescodv* . . (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Adam), échevin de la haute justice de *Verdt*, 1306: coupé; au 1^{er}, un lion léopardé, couronné; au 2^d, plain, diapré. L.: *S Adam Backv* (Ibid., c. 10).

Baclerod (*Giles dou*), homme du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, en juillet: une bande de vair renversé, de deux tires. L.: ✠ *S' Gilon de Baclerot* (Namur, No 224).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 199.

Bachterhalle, voir **Hoste, Metteneije**.

Balderingen (*Reyner von*), ayant servi, *myt drin perden*, le pays de Luxembourg, à la demande de sire *Wynnemar von Gymnich, dan der g[r]ave von Sent Paul* (Saint-Pol) *kriget myt dem vourg, lande . . . und dar in gezogen waz myt gewalt und gewonnen hatte Verton* (Virton) *und Ferteyt* (la Ferté-sur-Chiers, France), déclare avoir été indemnisé, 1394, *des sondages vur unsses herrn offartez dag*: une croix, chargée de cinq . . . (coquilles?). C.: un vol, chargé de . . . (?). L.: *S r d Balder* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 260^a).

Balen (*Franciscus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1367: une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. L.: *S Francisci de Balen* . . b *scod . c* (Bruxelles).

Baliawe, voir **Vieuxmoulin[s]**.

Balc, voir **Balct**.

Balct (Gérard van der), reçoit, du Brabant, 300 vieux écus que, sur l'ordre de la duchesse, feu Henri van der *Balc* (!), son père, avait prêtés au comte de *Meghen* (Megen). *doe de voerss, grave van Meghen te Vilvorden in den soutelach*, 1337, le 16 septembre: au 1^{er}, un lion léopardé, l'épaule chargée d'un écusson fruste; au 2^d, plain. L.: . . . *Gerar . . de Ba* . . . (Chartes des ducs de Brabant, No 1393).

— (Gilles van der), receveur de la duchesse de Brabant, pour Tervueren, 1394, le 16 décembre: un lion et un bâton composé brochant. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue échevelée. L.: *Sigilvm Egidii de Balk* (Ibid.).

— (Gilles van der), même qualité, scelle un acte comme seigneur foncier (il s'agit d'un bien sis in *die Horenzele*), en présence des échevins de Tervueren, 1397 (n. st.): un lion et un bâton (composé?), sur lequel broche ledit lion. Même C. L.: *Sig Egidii de Balk* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van der *Balckt*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1377: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. C.: un buste. L.: *Ian van der Balckt* (C. C. B., c. 47).

BALLAER, voir **Berlaer, Zennen**.

Bambeke, voir T. I, p. 199.

Le seigneur de RAMBEQUE: d'ermynes, au premier canton de gueulle, et leur surnom est GALLOEYS (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bampoele (*Diederijc van den*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, à savoir: *de steide daer ic . . nu wonende bein, metten hoven*, 1421 (v. st.), le 1^{er} avril: d'hermine au bâton (plain), côtoyé de deux filets. L.: . . *Di* (Fiefs, No 726).

— (*Wale van den*) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1421 (v. st.), le 8 avril: d'hermine à la bande, chargée de trois . . . , rangés en bande, côtoyée de deux filets, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L.: *S' Wale . e . Bampoel* (Fiefs, No 605).

— Victor *Bampoel* (!) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1441, le 12 octobre: d'hermine à la bande, chargée de trois (?) étoiles (la 1^{re} étoile est fruste). S. senestre: un griffon. L.: *s de Bampoele* (Ibid.).

Banghelin (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 9-10 mesures, avec 15 hommages, in *Ardemborch* (Aardenburg) *ambacht ende inde prochie van sinte Baefs*, 1430, le 8 août: un château, ou porte crénelée, hersé, sommé de trois tourelles

et de deux toitures aigües, entre les tourelles. S. : deux griffons. L. : *Wille Baghelin* (Fiefs, N° 7891).

Banck. Simon van der *Banc*, le jeune, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges et sur divers biens à Bruges, etc., 1421 (v. st.), le 20 avril; déclare que sa fille, *Callekin*, tient dudit bourg, une rente sur une terre à *Mannekens-verre* (Mannekensverre), 1430, le 4 août : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel. T. senestre : une femme nue, issant de l'encadrement du sceau. L. : *S Simoen van der Banc* (Fiefs, N°s 7699, 8410).

— Simon van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 11 mesures, à Ghisteltes, avec 7 arrières-fiefs, 1515, le 3 juillet : trois têtes de coq; écusson en cœur échiqueté, chargé d'un franc-quartier (plain?). C. : une tête et col de coq (Ibid., N° 8183).

— Arnould van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, des rentes sur l'espier, sur des biens dans la paroisse de la Sainte-Croix, etc., 1515, le 3 juin; une rente de 26 livres, 6 scalins, dite de *Maelstede scult*, sur des terres à Mannekensverre, 1515, le 3 juin; un fief de 25 mesures, à Meetkerke, 1515, le 3 juin : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq. L. : *S Aernoudt vader Banc* (Ibid., N°s 7832, 8418, 8446) (voir *Aertrijcke* (Suppl.); *Braderic, Hulst, Meetkerke, Steenhuijze*).

Banchout, voir **AREN**, Suppl.

Bar, voir **Croy, Langelaar, Welchenhausen**

Barbençon, voir **PRAIELE, Wihéries; Arenberg**, Suppl.

Barbesaen (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, une seigneurie, à *Oorscamp* (Oostcamp), comprenant 100 mesures de terre, un moulin, une pêcherie, un bailli, sept échevins, des amendes, des rentes seigneuriales à *Oorscamp* et *Swevezele*, 1515, le 21 juin : un fascé-nébulé. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S Willem Barbesaen* (Fiefs, N° 8645) (voir **Velde, Volkaert**).

Barbie, voir **Corput**.

Bardonc (*Jehans*), homme de fief du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : ✠ *Saiel Iehan Bardonc* (Namur, N° 383).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article **Bar-donc**, leçon erronée, T. I, p. 204.

Le seigneur de BARDONC : de gueulle, à troes doloiers d'or et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*).

Baré, voir **Creeft**, Suppl.

BAREN, voir **Vos**.

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Arnould Bernage, écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le

3 décembre, à Gand : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées. L. : ✠ *S Ernov* *maechlines* (Chartes des ducs de Brabant).

Etait-il seigneur de Machelen-lez-Deijnze?

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Mouden* (Moen) et de *Parke* (Perck), déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son bourg de *Nieneve* (Ninove) : *een hof ghestaen binder prochien van Mouden*, comprenant 29 bonniers de terre, des rentes seigneuriales, une cour féodale, un banc scabinal, avec 7 échevins, haute justice, amendes, etc., 1399, après Pâques, le 4 avril : même écu. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve d'hermine. L. : *Ian* (Fiefs, N° 9631).

— Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de *Perke*, 1422 (n. st.) : mêmes écu et C. (fort cassé) (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles*, échevin de Bruxelles, 1466, le 20 décembre : mêmes écu et C., mais la cuve non d'hermine. L. : *S Ioh Bⁿ nage dñi de Pke milit* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles, magister civium*, à Bruxelles, 1482, le 20 novembre : son sceau est tombé (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Jean Bernaige, chevalier, seigneur de *Mouden*, *Perck*, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par son château de Ninove, la seigneurie de *Mouden*, dite : *thooghe hof van Mouden*, comprenant : *eene behuude stede ghestaen . . . binnen der prochie van Mouden up de cassell[rien] van Audenaerde ende van Curtricke*, environ 32 bonniers de terre, *mote, wallen, hofsteden, singhelen, vinnende landt, watre, bosch ende merschen*, moulin à vent, rentes, cour féodale, banc de sept échevins, haute, moyenne et basse justice, etc., 1514 (le jour est resté en blanc) : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de onze (4, 4, 3) flanchis. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. L. : *S Ian Bnage dñi de Pke milit* (Fiefs, N° 9680).

— *Joncker Ingelbrecht van Barnaige*, seigneur de *Craeijenhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu qu'Arnould, 1339, mais la 2^e pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. L. : *S Yngelberti Barnage* (Bruxelles) (voir **Horicke, Pael, Perck, Steenhuijze, Steenwinckel; Marselaer**, Suppl.).

Barre. *Bietremieus de le Bare*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois bandes de vair; au franc-quartier chargé d'une merlette. C.

cassé (Gand, Arch. de l'Etat, Seigneurie de Comines, N° 80).

Barre. *Jore de le Bare*, même qualité, 1402 : même écu, mais, à la place de la merlette, un oiseau (fort endommagé ; seul, l'écu subsiste) (Vicomte Desmairières).

— *Fernande de la Bare*, 1331 : une (seule) bande de vair. C. : un oiseau de proie. S. : deux griffons (fort cassé) (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— *Fernando de la Bare*, dans une lettre adressée à Monsieur Berty, secrétaire d'Etat du roi, recommande une pauvre fille, Jeanne Wijlant, à la demande de la tante de celle-ci, pour lui faire obtenir une place au béguinage de Lille, 1372, le 17 janvier, à Gand : même écu. Sans L. (cachet, sur pain à cacheter) (Papiers d'Etat et d'Audience, c. 118, A. G. B.).

— (Messire Charles-Joseph, baron de la), seigneur de Noirchin, collateur d'une fondation dans la chapelle castrale, *illec*, 1787, le 13 mars : de gueules à la bande de vair. L'écu sommé du bonnet baronial. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639) (voir **Carpeau, Keere, Oignies ; Hemptinne**, Suppl.).

Bärsdonk. *Gerardus de Barsdunc*, *judex Bethue*, déclare que, devant lui, *dominus Godefridus dictus Thenghenagel*, miles, avec ses deux fils, *Nicolaus et Zanderus*, a vendu, à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à Arnhem, pour eux et ses enfants mineurs, absents, leur droit et juridiction sur des biens sis dans la paroisse de *Huesden* (Heusden) et et que cette maison avait achetés de *Walterus de Zolen* (Zoelen) et de sa femme, Marguerite, 1321, *die dominico post festum beatorum Viti et Modesti, martirum*, à *Huesden* : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un poisson, posé en bande. L. : † S' Geradi de Barsdunc [fam]uli (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Barse. *Henricus de Barch*, *advocatus hoyensis* (avoué de Huy), 1263, *septimo decimo kalendas maij* : une aigle, au filet brochant. L. : sagnor (*Heijlisse*, N° 184).

Voir T. I, p. 205. Supprimer le (?) après le nom de Barse. Le D^r Tihon, *L'Acquerie de Huy et les seigneurs de Beaufort* (Huy, 1898).

Bars[s]ele, voir **Woelmont**.

Bartmakere, voir **Baertmakere**.

Basecart, voir **SVIEVENGHEM**.

BASSELARE, voir **Bastelaer**.

Bassenge, voir **Thier**.

Bassenheim. *Der eirber herr Johan van Basenheim*, *de man sprichet Grutzien*, 1411 ; *Johan van Basen-*

hem, genant Grutzie, 1427, scelle en qualité d'échevin de Thionville : une ramure de cerf, accompagnée en cœur de ... (un petit meuble) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 439) (voir **Nassau, Sayn, Schütz, Soetern ; Isenburg**, Suppl.).

Bassevelde (*Leurend de*), bourgeois de L'Ecluse (Flandre zéland.), reçoit, du bailli de l'Ecluse, 15 livres, 5 sols parisis, somme due par feu le bâtard Jean Brunel, *de vin de Rin, par lui et ses familles despensez en son hostel*, 1403 : une bande, chargée de trois coquilles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— *Jacob van Bassevelt*, bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 18 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp), avec un arrière-fief, ledit fief aboutissant à celui d'Arnould Reijfins, 1421, le 26 avril (v. st.) : même écu, mais au lambel brochant. S. : un aigle. L. : an B (Fiefs, N° 8617).

Le seigneur de BASSEVELDE : d'or à la crois et douze merlettes à l'ourellet, de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bassompierre. *Everhart von Betsteyn*, échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : trois chevrons, le 1^{er} écimé ; au franc-quartier chargé d'un meuble aplati, affectant, plus ou moins, la forme d'une botte. C. : un vol. L. : *S Euerhar. von Betsthey* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 183^a et b).

— *Johanna von Betsteyn*, abbesse du couvent de Notre-Dame d'Euren (*desz Münsters und goitthuses unser lieben frauwe zu Oyren*), ordre de Saint-Benoît, à Trèves, 1499 : dans le champ du sceau, ogival, une prélate, auréolée, assise, sous un dais ; au bas, un écu à trois chevrons. L. : *Iehennet vo Bilstein ffräue zo Orren* (Ibid., N° 2032).

Bast, voir **Serstevens**.

Bastelaer. *Jan de Basselare* et Gilles Hoenin (*1^o loco*), tuteurs d'Agnès, fille de Jean Hoenin, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief, de 103 mesures, de marais, bois et champs, dit *tgoet ter Woestine*, sis à Waerdamme, 1430, le 3 août : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *Sigillu Ian va Bastelar* (Fiefs, N° 8949).

Bastogne, voir **Orley**.

Bataille (Antoine), bourgeois de Bruges, déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, cinq rentes sur des biens à Bruges, 1430, le 29 juillet : trois casques (à grillage). C. : un écol entre un vol. T. dextre : une femme sauvage. L. : *S' Anthuenis Bataille* (Fiefs, N° 7709).

Bâtard, voir **Kanyves**.

Bathen soon (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1438 : un sautoir composé, accompagné en chef



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

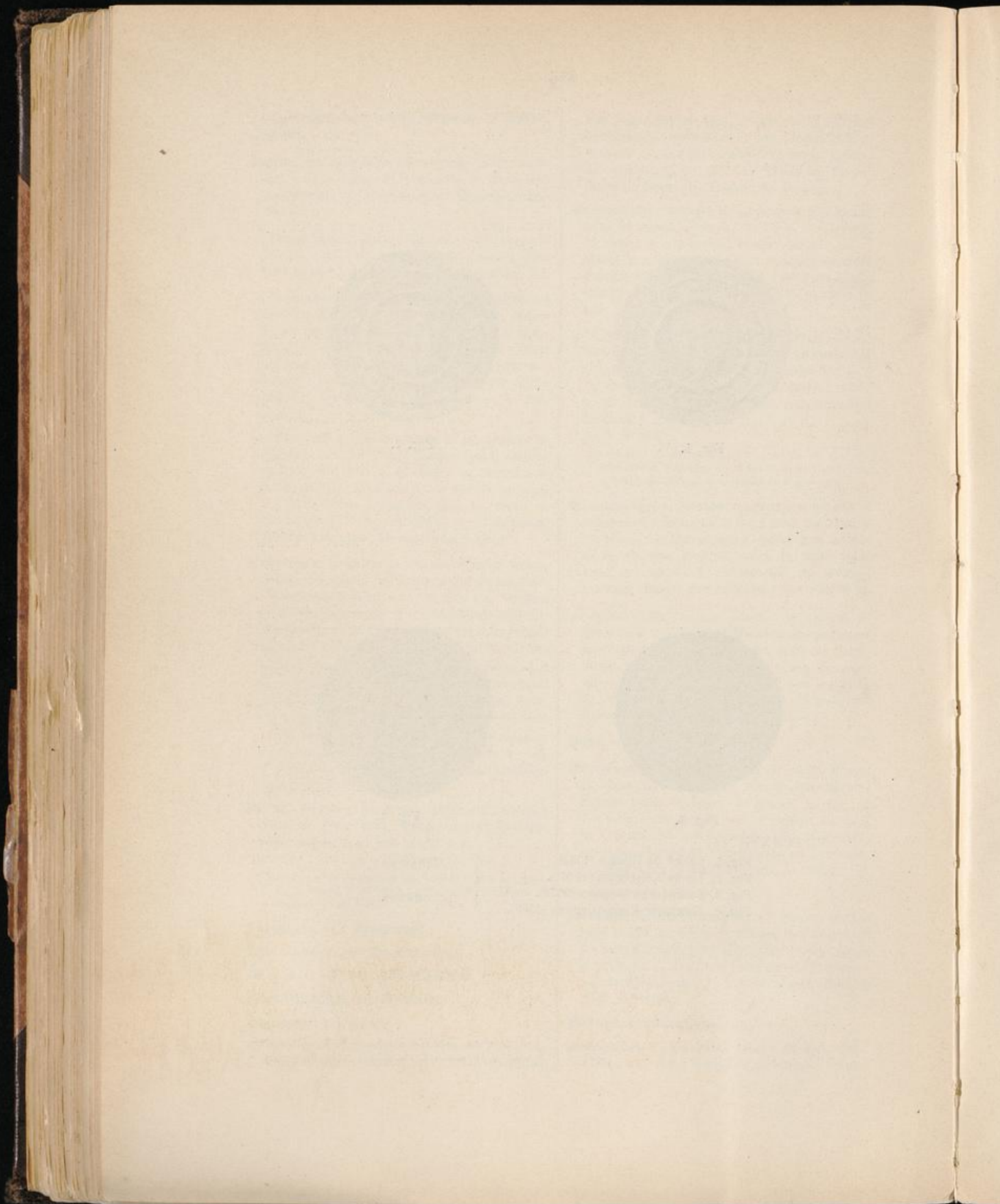


Fig. 4.

Pl. CCXXVI.

- Fig. 1. Gilles de Rijke (1364),
 Fig. 2. Louis Keijenoghe (1369),
 Fig. 3. Pierre van Vossem (1378),
 Fig. 4. Gauthier Kem[m]erline (1388).

échevins
 de
 Louvain.



d'une étoile. L. : *S Iohais Bathen soen scabi i Bescod* (Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3, A. G. B.).

Il y a deux actes de 1438, l'un scellé par les échevins *Godefridus de Erpe* et *Johannes Bathen soen*, l'autre par ce dernier et *Petrus de Erpe*; comp. les armes des Erp.

Bateur, voir **Groeninchs**.

Battefort, voir **Mouchet**.

Bau, voir **Ranst**, **Rotselaer**.

Baudechon (**Baudeson**), voir **Preux**.

Baudewijns, voir **Bauwens**.

Baudins, voir **Bauwens**.

Baudignies. *Willame dit Hustin de Biaudegnies*, sergent de la cour de Mons, 1421, à Valenciennes : trois croissants et un semé de billettes. L. : *S' Wille' de Biaudignies dit Hustin* (Namur, Nos 1354-56).

Baudrenghien, voir T. I, p. 210. Le nom d'Agnès *Weitine* se rencontre, plus généralement, sous la forme de *Wettine* (voir **Couttreel**, Supp.).

Baudricourt. *Gude van Baudercort, frauce zu Berperch*, déclare qu'ayant une obligation de 127 florins du Rhin, de feu *George und Johan, gebruder seligen van Schoisz et Schoiss* (= Schoos), obligation par laquelle *myn swager, Johan van Bolch, herre zu Czolver, zu Berperch und zu Dudelingen*, a engagé auxdits frères sa part de *Kinswylre* (ou *Rinswylre*) *van der Bolcher syten*, elle a été remboursée de ladite somme, par son dit *swager*, 1433, *uff sondag nest na dem heiligen pinxtage* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, une croix engrêlée (**Gymnich**) ; B, un lion (**Baudricourt**) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1043) (voir **Orley**).

Elle dit que cette obligation a été reçue (*geuonen und entslagen*) par *herre Erart*, feu son époux, desdits frères de Schoos.

Or, un acte du 14 mai 1470, cite Bonne de *Baeder court*, comme veuve d'Erard de *Gymnich*, seigneur de *Berbourg* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Baufremez. *Jan de Baufremez, heere van Bossuut up de Schelde, etc., filius Jacobs*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand : *tgoet ten Broucke*, à *Loven-deghem*, comprenant 21 bonniers, sis *ter breedden straeten* et aboutissant aux biens d'Antoine van *Imbiese* (Hembise), d'Adrien *Triest*, etc., duquel fief tient un arrière-fief damoiselle Elisabeth van *Liedekerke*, veuve de Louis de *Waele*, dame douairière d'*Axpoele* (Axpoel) et d'*Ansbeke* (Hansbeke), sans date (1352 ?) : un écusson plain accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une tête et col de licorne, bridée, entre un vol. L. : *Ioan de Beavf... es fs Jaqves* (Fiefs, N° 3098) (voir **Beaufremez**, **Spinola**).

Placer à **Baufremez**, l'article **Beaufremez** du T. I, p. 215.

Baunée (*Godefrin de*), échevin de Vieux-Waleffe, près Fallais, 1499 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé d'un étrier. L. : *S Godfr... aiven...* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 108).

T. I, p. 210, lisez : *Bavingnees*, au lieu de *Battingnées*.

Baumeister. *Johan Buicmeister*, échevin de Luxembourg, 1441 : une fourche, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iohan Buicmeister... va Lvcc* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 821) (voir **Kaye**).

Baut, voir **Potter**.

Bautersem. *Henricus, dominus de Boutercem, et dominus Johannes, curatus in Foresto* (Forest) et *specialis apud Boutsfort* (Boitsfort) *capellanus illustris principis domini Johannis, dei gratia ducis Brabancie*, ... déclarent avoir été présents lorsque *dominus Leonius de Hucle* (Uccle), *presbiter, filius domini Egidii, militis*, obtint, du duc, sur leur intercession, l'autorisation de faire un échange de terre féodale avec l'abbaye de la Cambre, etc., 1287, *mense Januarii* : plain ; au chef chargé de trois pals (Cambre).

— *Henricus, dominus de Bouterchem*, fait appendre son sceau à un acte par lequel *Elysabeth et Katharina, sorores, beghine, filie Johannis de Bercleem*, donnent à l'abbaye de la Cambre, pour un anniversaire, pour elles et leur dit père, une rente de 10 sols de Louvain et de 3 chapons, 1279, *in die beati Johannis ante portam latinam* : trois macles ; au chef chargé de trois pals (Ibid.).

— *Henri van Boutersem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : même écu (avec les macles). C. : un léopard, assis entre deux boules. L. : ... *enrici de Boutersem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henris de Boutersem, sires de Berghes sur le Zoem*, chevalier, homme de fief du Brabant, 1361 ; *Henric van Boutersem, here van Berghen op den Zoem*, reçoit, du Brabant, un paiement de 600 moutons, 1363, le 23 mai, et en acompte de 300 moutons, 1363, le 19 septembre ; scelle 1368 (voir **OU-DENHEM**) : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigil secreti (!) mei* (Ibid., Nos 1737, 1973, 2000, 2214, 2338) (voir **Pec**).

Bauverot, voir **Vilain**.

Bauwens, **Baudewijns**, **Boudins**, etc. *Jean Boudins*, mari de Catherine, fille de Pierre Bueckels ([de] Bueckele), déclare qu'elle tient, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, à *Gaternessen* (Gaternisse), 1439 (n. st.), le 3 janvier : fort cassé ; de l'écu, on ne voit que le bras senestre d'un chevron.

C. : un vol d'hermine, chargé d'un franc-quartier au lion. L. : *Sigillum Ian Boudins* (Fiefs, N° 8169).

Bauwens, Baudewijns, Boudins, etc. Maltre Adam *Bouduwijns*, secrétaire du Conseil de Brabant, homme de fief de Charles-Quint, 1544 (n. st.), à Bruxelles : trois roses. L. : * *S Ade Boudewijns* ... (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., N° 4698, A. G. B.).

— *Pieter*, filius *Boudin Boudins*, tuteur de *Pierkin*, filius *Aernoudt Boudins*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 8 mesures, à *Gaternesse*, métier d'IJzendijke, 1544, le 27 mai : un chevron. L. : *dins* (Fiefs, N° 8171) (voir **Costere**).

Le seigneur de Schoenewalle : d'azur, au chevron d'argent, au premier canton, d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : *Schoene Walle!* et leur surnom est *Boudens* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bavay (*Jakemart de*), homme de fief du comté de Hainaut, 1474, à Binche : une coquille, enclose d'un massacre de bœuf. L. : *S. de Bavay* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683) (voir **Naret**).

Bavais, voir **Quailot**.

Bavendamme (Victor van), procureur général de Flandre, 1409 : une fasce de trois fusées et de deux demi-fusées, celles-ci mouvant des bords, C. : deux chiens braques, colletés, assis, accostés. L. : *S Victoris de e* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 430) (voir **Vlaminx**).

Bavière, voir **Oultremont, Reimerswaal, Schagen**.

Bax, Johan van *Baix* (voir **Langelaar**), 1410 : un lion léopardé (!). L. : * *S Iohan van Bax* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Beart, voir **Harscheidt**.

BEAU (*Jehan de*), dict *Soulayn*, échevin de la haute justice de Bioul, 1530 : un équerre, cantonné de quatre quartefeuilles. L. : *Jehan* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Beaufort, voir **Beaufort, Villers**.

Beaufort, *Bauduin de Biaufort*, escuyers, *prevos* de *Binch* (Binche), déclare que la ville de Nivelles lui doit 281 1/2 et 682 3/4 (= 964 1/4) écus Philippe, pour les frais et dépenses faits, par lui et ses gens d'armes, à Nivelles, depuis environ la Toussaint de l'année 1336; 1337 (n. st.), le 10 janvier : trois écussons plains; au bâton brochant, chargé de trois ... (besants, ou tourteaux?). L. : * *S Baldrini de Belloforte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 867).

— *Wouter van Byaufort* reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services (dans la guerre de

Flandre), 1337, le 5 juillet : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : * *S Walteri de Belfort* (Ibid., N° 1169).

T. I, p. 215, l'analyse de cet acte a été placée, abusivement, à 1375.

Beaufort, *Bauduin de Biaufort*, escuyers, *adonc prouvos de Binch*, reçoit, du duc de Brabant, une pension viagère de 335 vieilles mailles de Florence, par Jean de *Reng*, châtelain et receveur d'Aymeries, 1370, en avril : de ... à trois écussons, le 1^{er} chargé d'une rose (quintefeuille), les 2 autres plains. L. : *Seel Bauduin de Biaufort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2311).

— (Georges de), seigneur dudit Beaufort, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de *Wittham* (Wittem) est fille de feu Maximilien, seigneur de Beersel, Banterssem, Braine-l'Alleud, du Plancenoit, et de sa femme, *Gillette de Halewin* (Halewijn), 1558, le 21 avril : trois jumelles. C. : un animal (licorne?), assis (fort cassé). L. : *vr* (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— Louis-Eugène-Marie comte de Beaufort, comte de Moule, en Artois, baron de Pottes, seigneur de Germignies, en Pottes, membre et ancien député à la cour, pour le corps de la noblesse des Etats du pays et comté d'Artois, demeurant ordinairement au château de Moule, près de Saint-Omer, un des collateurs, comme seigneur de Germignies, de la chapelle Sainte-Catherine, à Pottes, ci-devant châtellenie de Lille, actuellement province de Tournais, diocèse de Cambrai, 1787, le 25 mars : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631) (voir **Barse**, Supplément; **Liedekerke, Opprebais, Ruffars**).

Beaufremez. Placer cet article, T. I, p. 215, à **Baufremez**.

Beaufremont, *Wouter van Bess[er]mont*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 2033 1/3 moutons, 1374 : vairé à la bande. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Vaterin de Baifroimon* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2773) (voir **Trazegnies**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 215.

Beaucourt, voir **Falkenberg**.

Beaumont, *Gerars, dis Lanselos, de Bialmont*, chevalier, homme de fief du comte de Hainaut, avoué et prévôt de Mons, 1377; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce; aux 2^e et 3^e, deux poissons, accostés. C. : une boule, soutenant un plumail. L. : *t de* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.) (voir **Bloc-Ry**, Suppl.).

Beaumont (*Jaquemart* de), clerc du bailli et homme de fief du Hainaut, 1397 (n. st.) : diapré ; au chevron chargé de trois roses. T. : un personnage (?). L. : *S lakemart de Biavmont* (Namur, No 1263).

— (*Jaquemart* de), homme de fief du Hainaut, 1482. à Binche : un croissant, accompagné de trois (2, 1) molettes à six rais. L. : . . . *akemart de Bi* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1687).

Beausart, voir **Maeter**.

Becelaere. André van *Beselaere*, homme servant de Jacqueline van den Kerchove, veuve de Guillaume Lancsaem, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, la moitié, soit 25 mesures, du fief dit *tghistelhof* (la cour de Ghistelles), étant : *eene behuude hofstede à Zeilbeque* (Zillebeke), dont l'autre moitié appartient à Jacques van den Kerchove, son frère. fief aboutissant au bien de *mer Wulfaert* van Lichtervelde. 1502, le 12 novembre : un sautoir, chargé en cœur d'une fleur de lis et cantonné de quatre (?) lions (celui de la pointe cassé). S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *S Andrie* (Fiefs, No 6036).

Bechet, voir **Thomaz**.

Beeck, Bek[e], etc. *Goeswinus de Beeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois tierces, la 1^{re} sommée d'un lion issant. L. : *wini de Be* . . . *scabini* (Bruxelles, actes concernant Vilvorde).

— Gilles van *Helroede*, dit van der Beke, déclare tenir, du Brabant, un fief à Saventhem, sans date (xv^e siècle) : fort cassé ; on ne voit de l'écu qu'un anneau au canton senestre et un franc-quartier chargé d'un coq. G. : une tête et col de . . . (coq ?) entre un vol. T. dextre : une damoiselle (Av. et dén., No 3061) (voir **Hertoghe, Wale**).

Beelaerd[s], **Beelaert**[s], **Belart**. *Arnoldus Belart* (voir **Stollart**), 1276 : type scutiforme ; trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi Belart* (Arch. communales d'Anvers).

— *Petrus dictus Belart*, 1276 : dans le champ du sceau, rond, un personnage, vêtu d'un long tabbar, tenant, sur le poing droit, un oiseau, et, de la main gauche, un . . . ledit personnage posé à dextre et un arbre à senestre. L. : ✠ *S Pieter Belart* (Ibid.).

— Le 19 février 1346 (*anno Domini Mo CCCo quadragesimo quinto, feria quinta post festum sancti Valentini martyris*), deux échevins de Malines font savoir qu'en la présence du justicier de cette ville et en la leur, *Walterus dictus Beelaerd* a reconnu avoir vendu, à *Johannes de Endout* (Eijthout) une terre sise à Muijsen (*in Musinis*), terre dépendant de l'évêque de Liège et de feu damoiselle Marguerite de *Ghelre* (Gueldre).

(Original, sur parchemin, avec les sceaux, brisés, des deux échevins ; Archives de l'Etat à Anvers, *Commanderie de Pitsenbourg*).

Beelard[s], **Beelaert**[s], **Belart**. Le 22 mars 1360 (*anno Domini millesimo CCCo quinquagesimo nono, dominica qua cantabatur Judica me*), deux échevins de Malines font savoir que, par devant le justicier de Saint-Rombaut de Malines, les censiers (*censuarii*) et eux-mêmes, *Johannes, Petrus et Jacobus dicti Beelaerds*, frères, pour eux et pour *Walterus*, leur frère absent, ont déclaré avoir vendu à *Petrus dictus In de Couse* environ un quartier (*quartarium*) de terre sis à *Hevere*, entre la terre de *Wilhelmus dictus Treze* et celle de *Balduinus dictus Kegghe*, dépendant de Saint-Rombaut et chargé d'un cens de 10 sols courants (Original, sur parchemin, avec deux sceaux brisés ; Ibid.).

— Le 4 mars 1374 (*anno Domini millesimo CCCo septuagesimo tercio, sabbato post dominicam qua cantabatur Reminiscere*) *Rumoldus dictus Bau* et *Henricus dictus Blicc*, échevins de Malines, font savoir qu'en la présence du justicier du seigneur de Malines et en la leur propre, *dominus Mathias dictus Leedeckman*, receveur de la maison de *Pitsenborgh*, au nom de ladite maison, pour trois quarts, et *Balduinus de Ecle*, proviseur de la table du Saint-Esprit en la paroisse de *Neckerspoel*, au nom de cette table, pour le dernier quart, ont déclaré avoir donné à *Johannes dictus Beelaerd* un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin, dépendant du seigneur de Malines, et ce, moyennant un cens annuel et héréditaire de 4 florins d'or de Florence, et à charge de payer un précens de 2 chapons. De plus, le dit Jean et *Liedekinus dictus van der Stove* ont promis de racheter, dans les deux ans, un de ces 4 florins, pour 18 florins de Florence, et Jean s'est engagé à indemniser le dit *Liedekinus*, son co-débiteur, de tout dommage (Deux originaux, sur parchemin, l'un avec un sceau, l'autre avec deux, brisés).

Ce rachat a lieu le 15 juillet 1377 (*in festo divisionis apostolorum*, jour où deux échevins de Malines font savoir que le dit receveur (sire *Mathias dictus Ledichman*) et *Judocus dictus Neve*, proviseur de la susdite table du Saint-Esprit, ont déclaré avoir vendu à *Johannes dictus Beelaert* un des 4 florins d'or de Florence qu'ils ont annuellement sur l'héritage dudit Jean, sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin (Original, sur parchemin, avec fragments de 2 sceaux) (Ibid.).

— Le 10 mai 1391 (*anno Domini Mo CCCo nonagesimo primo, feria quarta post festum ascensionis Domini*), *Rumoldus de Battele* (Battel) et *Johannes dictus Blanke*, échevins de Malines, adjugent à la Maison teutonique de *Pitsenborch* à Malines l'héritage

quondam Johannis dicti Beelaerts, sis en la rue dite *Nonnenstrate*, contre l'héritage de feu *Johannes dictus Lovenere*, et ce pour défaut et retard dans le paiement d'un cens dû à la Maison teutonique (Original, sur parchemin, avec 2 sceaux brisés) (Ibid.).

Nous devons les analyses des quatre documents ci-dessus, de 1346, 1360, 1374 et 1391 à l'obligeance de M. Jules Vannérus, archiviste adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

Il s'agit toujours bien de l'héritage donné à rente, le 4 mars 1374, car, le 17 avril 1374, le receveur de la maison de *Pitsenborgh* et le proviseur de la table du Saint-Esprit de *Neckerspoete* avaient donné à rente à Jean dit *Lovenere* et à Catherine, sa femme, un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage du couvent des Frères du Tiers-Ordre de Malines et celui d'*Adelissa de Assche*, avec le chemin allant vers cette rue (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. *Jan, filius Jans Beelaerts*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un tîef, dit *tsuutveldt*, de 15 mesures, terres arables, marais et champs, sis à Ereneghem et aboutissant, entre autres, aux biens de *Maroije*, veuve de Jean Beelaerts, et de ses enfants, 1421, le 20 avril : très fruste ; on voit un sautoir, accompagné de . . . L. : . . . *nis Be* . . . (Fiefs, N° 8120).

— *Jan, filius Jans Beelaerts*, fait dénombrement dudit tîef, *tsuutveldt*, 1439, le 1^{er} mai : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un croissant. L. : . *Jan Bee* . . . (Fiefs, N° 8127).

— *Adrien Beelaerts*, échevin de Heusden (Brabant), 1548 : trois quartefeuilles. L. : *S Ad* . . . *Beelaerts* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— *Maître Gossuin Beelaerts* (fils de Roger), échevin de Heusden, 1566 : même écu. L. : *S mr Go* . . . *Beelaert* (Ibid.).

— *Sébastien Beelaerts*, même qualité, 1648 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *Bastiaen Beelaerts Gerit z* (Ibid.).

— *M[atthijs] Beelaerts*, hoir mâle aîné de la famille de damoiselle Marguerite Beelaerts et patron de la vicarie fondée par elle, le 5 mars 1507, à l'autel des saintes Anne et Ode, en l'église d'Oirschot, confère cette vicarie à son frère, Corneille, *om deselve . . . te gebruijcken ofte distribueren, voor soo verre dit met de ware gereformeerde religie, van welcke hij professie doet, niet sal strijden*, 1711, le 27 mai, à Dordrecht : trois quartefeuilles. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— *M[atthijs] Beelaerts*, hoir mâle et patron de ladite vicarie, la confère à Gérard Beelaerts, fils de Gérard, son parent (*neef*), 1731, le 24 décembre, à Dordrecht : trois quartefeuilles ; écusson en cœur, parti ; au 1^{er}, d'azur à trois flanchis (*Wieldrecht*), au 2^d, deux poissons, accolés (*Emmikhoven*). Ecu ovale. Cq.

couronné. Même C. L'écu, accolé d'un coq et d'un griffon accroupi, adossés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nommé *Evert van Asperen*, pour un an, bailli, écoutète, secrétaire et messenger de Blokland, le 8 décembre, à Dordrecht : trois quartefeuilles ; écusson en cœur, parti ; au 1^{er}, deux fasces bretessées et contre-bretessées (*Blokland*) ; au 2^d, trois flanchis (*Wieldrecht*). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : un coq et un griffon. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— *G[érard] Beelaerts*, patron de ladite vicarie, à Oirschot, la confère à son fils, Pierre, 1758, le 29 mai, à La Haye : même cachet (en cire rouge) (Ibid.).

— *Paul Beelaerts*, bourgmestre de La Haye, 1788 : trois quartefeuilles. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides, formées, chacune, de trois perles. S. : un coq couronné et un griffon. L. : *Sigillum Paulus Beelaerts* (Musée communal à La Haye).

— Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nommé Jean Brooshooft, pour un an, bailli, etc., de Blokland, 1789, le 8 décembre, à La Haye : le même cachet que Gérard 1743, 1758 (en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

— *Pierre Beelaerts, Vrij-Heere* de Blokland, etc., 1804 : même cachet (en cire rouge) (Ibid.) (voir **Nahuijs, Santvoort, Schemere, Swinden, Verschuer**).

Beempde, voir **Bemde** (Supplément).

Been (Pierre), échevin d'Aardenburg, 1339 : coupé ; au 1^{er}, deux jambes humaines, accolées ; au 2^d, une étoile. L. : . *Piete* . . . (Gand, *Saint-Bavon*, Supplément).

Beer (Jean de), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1444 : un ours passant ; au chef chargé de deux anilles. S. senestre : un ours. L. : . . . *de Beer* (Bruxelles).

— *Nicolas de Bere* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le tîef dit *tghistelhof* (cour de Ghistelles), à Zeilbeque (Zillebeke), tîef étant : *eene stede met vichtich ghemete lands*, grevé d'une rente, 1398, le 20 juillet : un ours passant ; le haut de l'écu est cassé. Seul, l'écu subsiste de ce sceau (Fiefs, N° 6021).

— *France de Bere* déclare tenir, de ladite Salle, un tîef dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, avec bailli, banc de sept échevins et divers droits seigneuriaux (*de bastart, tol ende de vond, . . . boete . . .*), 1399, le 2 juin : un ours passant. C. : un ours

issant entre un vol. S. dextre : un aigle, ou griffon. S. senestre cassé. L. : e (Ibid.) (voir **Triest**, **WIJCHUUS**; **Overbeke**, Suppl.).

BEERBLOQ, voir **Kerchove**, Supplément.

Beerlingen. Les échevins de la ville de *Beringen*, 1793 : parti ; au 1^{er}, un burelé (**Looz**) ; au 2^d, un ours rampant. L. : ✠ *Sigillum scabinorum beringhensium* (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.) (voir **Beringen**, **Kortenbach**, **Ranst**).

Be[r]naert, voir **Zaman**, **Spierinc**.

BEERSE (Jacques van) (voir **Heijden**), 1337 : un poisson, posé en fasce, en chef à dextre et trois roses (quinte-feuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe. L. : *van Bers* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1422).

Beersel. *Jehan de Bersele*, homme de fief de *tres noble et puissant damisselle no chiere et amee damisselle me damisselle Beatrix de Louvain, damisselle de Harstal* (Herstal) et de *Gazebeque* (Gaesbeek), donnant un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1335, le 20 avril (v. st.) ; scelle un acte de la même, 1335 le samedi prochain apres l'ascencion nostre seigneur : de vair à la fleur de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Ian van Bercele* (Cambre).

— *Jan van Bersle, meijer eens weerdeghe mans, mijns lieves ende ghemints heren van Aa in Leeuwe* (Leeuw, près de Bruxelles), 1366, le 15 mai : un sautoir, accompagné en chef de ... (pas maillet) et dans chacun des trois autres cantons d'un maillet penché ; ledit sautoir chargé en cœur d'un ... brochant. L. : le (G., c. XIV, l. 85) (voir **Witem**; **Bachelier**, Suppl.).

Beerthe. *Jean Beerte*, receveur de Bruxelles, 1336 : de vair ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ... *igille Iohannis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

L'acte ne lui donne pas de particule.

— *Johannes de Bierte, junior*, échevin de Bruxelles, 1362 (n. st.) : de vair ; au chef chargé d'un écusson à la fasce et au lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *S Iohannis des de Berte* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1493 : de vair ; au chef chargé à dextre d'un écusson de vair à la fasce. L. : ✠ *S Iohannis de Beert scab' lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609) (voir **Stalle**, **Thuijn**).

Beesde, Beest. *Gérard van Beesde* scelle deux actes du 3 juin 1338, analysés T. I, p. 221. L. : *S' Gherent* (!) *van Beesde* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1624, 1626).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1438 :

DE RAADT, t. IV

dans le champ du sceau, rond, prélat, debout, sous un dais ; au bas, un écu à trois pals de vair ; au chef fruste. L. : *S abbis sci trid* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Beesde, Beest. *Jean van Beest*, tenancier de l'église Saint Denis, à Liège, dans sa cour censale à Velm, 1473 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : *S Ian van Beist* (Ibid.).

Beethoven (*Juffr. Lysbette van*), mère de *Jean van Kersbeke* (Kersbeek), qui, lui, tient, du seigneur de Hoeleden, un fief d'un 1/2 bonnier de terre à Hoeleden, 1470, le 5 septembre ; *bij sauten van mijnen zeghele*, il scelle du sceau de sa dite mère : de vair, à la fasce chargée d'un écusson à la croix échancrée. L. : *ten* (Av. et den., N° 921).

Befelinc (*Jean*) reçoit, du receveur de Brabant, 30 moutons, *als van coste die des rentmeesters perde ghedaen hebben ende sijn ghesinde in leijstinghen in mijnre herberghen van mijns heren wegghen van Brabant*, 1368, le 30 décembre : une croix ancrée, chargée en cœur d'une coquille et cantonnée de quatre autres coquilles. L. : *le seel Iehan Befelinc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2247).

Begaerts Becker (*Jean*), 1475 (voir T. I, p. 285) : L. : *S Iohannis Begarts* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Begghe (*Guillaume le*), homme de fief de la principauté de Chimay, 1356, à Mons : sceau décrit T. I, p. 221. L. : *S Gvillame le Besghe* (!) (Mons, *Varia*).

Behaghelarts, voir **Velde**.

Behault (*Alexandre-Louis de*), seigneur de Warelles, résidant à Mons, collateur de trois cantuaires en l'église Sainte-Waudru (dont l'un appartient au sieur de Behault, chanoine à Soignies), 1787, le 5 avril : *M^r de Behault de Warelles*, collateur, du chef de sa femme, la dame de *Sterlineq*, du cantuaire fondé par Antoine Dumont, écuyer, seigneur de Fantignies, et dont il fait dire les messes en sa terre de Warelles et ailleurs, 1787, le 5 avril : d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux glands affrontés. C. : un gland, sans tige. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 46636, 46629) (voir **Neufvilles**, **Riche**).

Beijdaels (*Rupertus Henricus Josephus*), prêtre et chapelain, résidant à Bruxelles, Vieux-Marché-au-Bétail, tient la chapellenie du Saint-Sacrement, en l'église des Saints-Michel-et-Gudule, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois haches penchées ; aux 2^e et 3^e, de gueules à trois cœurs. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347) (voir **Claesens**, **Valeriola**).

BEICHE (*Henri de*), échevin de Fallais, 1438, 71 ;

échevin de Wanze, 1472, 73; deux matrices différentes; 1438: une cotice, chargée en chef de ... (pas d'écusson) et accompagnée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. couronné. G.: un plumail, sur une tige conique. S.: deux léopards lionnés. L. fruste et cassée; 1471-73: une bande, chargée en chef d'un écusson au lion, posé dans le sens de la bande, et accompagnée de six fleurs lis, rangées en orle. Mêmes G. et S. L.: *Sigillum Henr.*
... chez (C. G. B., c. 108).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 221.

BEYE, voir **Abbaye**.

Beyer (*Chonche le*), 1373-74 (n. st.), le 14 février; voir T. I, p. 221-222. L.: ✠ *Sr Coenraet Beyer* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2320) (voir **Bop-pard**, **Nassau**, **Zino**; **Arsburg**, Suppl.).

Beyl, voir **Nys**.

Beilstein, voir **Winneberg**.

Beyne, voir **Virton**.

Beyssel (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490: trois ciseaux (en allemand: *Meissel*; en patois: *Beissel*), rangés en fasce, les pointes en bas; au franc-quartier brochant chargé de deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. C.: un chapeau de tournoi, garni de deux ciseaux de l'écu. L.: *S Iohis Beysel (!) scabini aqv* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Beijts, voir **Speije**.

Beke[n], voir **Beeck**, **Driessche**, Supplément.

Beckere (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1328 (n. st.), le 13 février: trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L.: ... *igill*
Beckere (Cambre).

Belart, voir **Beelaerts**.

Belcele, voir **Belsele**.

Le seigneur de BELZELLE: d'or à la fesse essequeté d'or et de sable de dix pièces, et crye: Belzelle! Belzelle! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Belderbusch. *Jan van Belrebusch*, doude, déclare que le duc de Bourgogne lui a fait payer, par un bourgeois de Cologne, 700 florins du Rhin, selon la convention faite, naguère, à Cologne, au sujet de la délivrance des sires de *Lawaire* et de *Willeby* et d'autres Anglais, faits prisonniers par le damoiseau *Thierry van Brandenberch*, seigneur de *Stoltenberch* (*Stolzembourg*) et de *Bollant* (*Bolland*), alors burgrave et amman de Limbourg, par *Belrebusch* et d'autres chevaliers, lesquels 700 florins il avait prêtés à *Brandenberch*; 1449, le 26 décembre; scelle l'acte de 1441 (n. st.), analysé au nom de **Bongart**, T. I, p. 283: un burelé et un lion

brochant. C.: un lion issant. L.: *S Ian van Belle* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mager**; **Ernst**, Suppl.).

Belle, voir **Iseghem**, **Paeldinc**, **Saint-Omer**, **Tollenare**, **Vos**, **Vriendt**, **Vroede**.

Bellefourrière, voir **Vilain**.

Bellefroid (Maitre Richalt) (sans particule, échevin de la seigneurie d'Horpmael. 1626; échevin du comté de Heers, 1627: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée au haut d'un croissant; aux 2^e et 4^e, un lion (non couronné). Au-dessus de l'écu, les lettres: R B. Sans autre légende (cachet, en cire brune, appendu) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (R. (!) de), échevin du comté de Heers, 1634, 6: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de deux croissants; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. C.: une lion couronné, issant. L.: *M R* *Belfroi*. (Ibid.).

Belleghem, voir **Cache**, Supplément.

Bellemans, voir **Malderen**, Suppl.

Bellene, voir **Kelen**.

Bellettes, voir **Jonghe**.

Bellinkhoven. *Her Diederec van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, 83 vieux écus, pour trois chevaux perdus dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, le 29 juillet: trois grelots, accompagnés en cœur d'une colonne (*zuil*). L.: *S' Deric va Belli* [*lofsoe* (*Roelofs soen*?) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1296).

— *Dirijc van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 386 1/2 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1337, à Bruxelles; scelle pour *Evrard van Bingarden* (*Bingerden*), qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 69 1/2 vieux écus (même guerre), 1337, à Bruxelles: trois grelots. L.: *S her Diderich va Bellichave* (Ibid., Nos 989, etc.).

— *Steven van Bellichoven* reçoit, du Brabant, un acompte de 16 vieux écus sur 40 (même guerre), 1337, le 29 septembre; déclare avoir reçu ces 40 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese*, 1338, le 18 juin: trois grelots, accompagnés en chef à dextre d'une fleur de lis. L.: ✠ *S Steffani de Bellinhave* (Ibid., Nos 1424, 1633).

— *Gheerlac van Bellichoven* (voir **AREN**), 1337, le 27 juillet; *Gheerlac van Bellechoven* et *Otto van Bellichoven* (!) reçoivent, du Brabant, un acompte de 102 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1337, le 28 juillet: trois grelots, au bâton brochant en barre. L.: ✠ *S Gerl* *hoven* (Ibid., Nos 1277, 1297).

Compléter et rectifier, en conséquence, les articles du T. I, p. 224.

Belvaux. *Jehans de Bellevalz*, escuiers, promet de tenir indemne honorable et saige monss[igneur] *Leudolf*, sires de *Thiefferdenges* (Differdange), chevalier, son garant envers *Jehans de S[ain]te Genevieve* (Sainte-Geneviève), prévôt de Longwy, 1364, le premier samedi devant feste Saint George ou moys d'avril : un lion, à la bande brochante chargée de trois ... (flammes, pieds, mains?) L. : ✠ *S Iohannis de Belveiz* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Belveau, voir **Maizières**.

Bemde. *Egidius dictus van den Beempde*, échevin de Bruxelles, 1479, 80 ; conseiller de ladite ville, 1482 : trois roses (quintefeuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe, accostées ; au franc-quartier chargé de deux merlettes, la 1^{re} huppée. L. : *S' Gielis va de Bemde* (Cambre, Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B., Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Michel-Angel van den *Bempde*, licencié-ès-droits, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1632, 60, 3 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tour ; aux 2^e et 3^e, un massacre de bœuf, accompagné au point du chef d'une étoile. L'écu dans un cartouche. Sans L. (cachet) (C. G. B., c. 48).

Bemelen, voir **Overbunde**.

Bemelen (*Gheerlich van*) scelle, comme arbitre, un acte avec des échevins de Maestricht, 1430, le 1^{er} août : un fascé (de 8 p.) ; au franc-quartier fruste. T. : un ange. L. : *S Gerli . c . van Bemelen* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

BEMMERE, voir **Magrey**.

Bénestroff. *Coneman, vogt von Wasselnheim*, et consorts font sceller un acte par *hern Johannese von Benestorf und hern Frideriche von Homburg*, rittier, *unser gute vrunt*, 1336 ; le premier : un sautoir. L. : ... ans de [*Warbch*?] ... (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **WASSELNHEIM**).

BENROIDE, voir **Calcum**.

Bensenrade. *Bertram van Binsenrode*, chevalier, reçoit, du Brabant, 90 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 21 septembre : un écusson plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de bœuf, terminés en volet, doublé d'un semé de coquilles. L. : *S' Lambert (!) o Beencenrade* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1399) (voir **NEUF-CHASTEL**).

Bentinck, voir **Horion**.

Bentzerath, voir **Manderscheid**, Suppl.

Berbourg. *Wirich*, seigneur de *Berperch*, 1346 : une croix ancrée, chargée en cœur de ... (une coquille?). L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— L'official de la haute cour de justice de Trèves (*officiayl des ouersten gerichtz zu Triere* = Trèves) fait sceller un acte par *cynen edelen man unsen herren hern Wirich, heren zu Berperch*, 1347 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Wyrich, her czu Berperch*, chevalier, juge du duché de Luxembourg, 1360 : une croix recerclée. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, à l'extérieur, d'une bordure plate, ornée, chacune, de plumes de paon. L. : *S' dni Berperch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Jutte, fraunce zu Berpperch, und Wirich, unser son* (son sceau est tombé), 1364 ; *Jutte* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (**Soleuvre** ?) ; B, une croix recerclée. L. : *rc* . (Ibid.) (voir **Massul, Pittange**).

Bérenger. T. I, p. 229, actes de 1404-8, lisez : *Haquinet*, au lieu de : *Haquet*.

BERENTFELT (*Johan van*), fils de Gérard, 1360 : trois merlettes, rangées en chef (sans partition). L. : . . . *Iohis de Bermetvel* . (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 24) (voir **Zuijlen**).

Berg (*'s Heerberg*). *Henri*, comte de *Bergh*, baron de Hedel, etc. (voir **Malsen**), 1618 : un lion ; à la bordure chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu sommé d'une couronne (très cassée). Contre-scel : même écu, sommé d'une couronne. L. : *Henrich gra . f . zu Berg* . (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

Bergh (près Campenhout), voir **Steenland**.

Bergh (-Trips). *Her Reynard van Bergen*, chevalier, caution du duc de Brabant, 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e, et 5^e frettées. L. : ✠ *Sigillum Reinoldi de Berge miles* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— *Renier de Berghes*, chevalier, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, châtelain du château de Limbourg et sénéchal de Limbourg, prête serment de fidélité, 1405, le 20 avril (après Pâques) ; jure de bien garder le château (*slot*) et la ville (*stad*) de *Lijmborch*, dont il est le drossard et *verwairre*, et de le rendre à la première réquisition, 1408, le

13 janvier (n. st.), à Bruxelles : même écu. C. : une tête et col d'animal (âne?) d'hermine. T. du cq. : deux hommes sauvages, le 2^d sans massue. L. : *S Reynolt van Berghe de Yonghe* (Ibid.).

Bergh (-Trips). Renier de *Berghes*, chevalier (voir **Argenteau**), 1410 : écu cassé. Mêmes C. et T. (Ibid.) (voir **Neuerburg**, **Nieuwensteen**, **Schenck**, **Stalle**; **Argenteau**, **Breidbach**, Suppl.).

Berghe. *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au franc-quartier, brochant sur la 1^{re}, chargé d'un lion. L. : *✠ S' Walleranni de Montibus* (Fonds de Loquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340, 4 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi. L. : *✠ S' Waleranni de Monte* (Abb. de Sainte-Grtrude, à Louvain, N° 293).

— (*Didder[ic] van den*) reçoit, du Brabant, 66 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 13 août : une roue. L. : *✠ S' Diric van den Berghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1342).

— *Ghijsbrecht van Berch* reçoit, du Brabant, 60 vieux écus pour solde, frais et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 1357, le 8 novembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, accompagnés, chacun, au centre d'une toute petite boule. L. : . . . *iselberc (!) va Ber . .* (Ibid., N° 1493).

— (Catherine de), femme de Jean de Virey, scelle un acte de 1377 (et nom de 1367); voir T. I, p. 231 (voir **Virey**).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, de la Salle d'Ypres, le fief dit *Watervliet*, avec une *vierecare*, bailli, juridiction, *pit*, *galghe*, divers droits (*de boete . . . tol, vondt*, etc.), et 46 hommages, puis : *eene stede onghehuust*, avec 14 mesures de terre, à *Rosebeque* (West-Roosebeke?), et qui a nom : *thof van Watervliet*, avec rentes seigneuriales, 1308, le 17 août : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 5907).

— (Jean van den), doyen et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1399 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur de deux losanges, accostés. L. : . . . *his de Monte pbri* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

— (*Loewijc van den*) *van Horpmale* (Horpmael), *knape van wapenne*, propriétaire d'une cour de tenanciers, à *Horpmale*, scelle un acte, à la demande de ses tenanciers, 1404, le 12 novembre : dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : . . . *an . . . Berg . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Berghe (Jean van den) déclare que *Cornelekin, de dochter mer Wouters Blomus, daer ic grootheere of bem (!)*, tient, du bourg de Bruges, 53 mesures de terre, à Wulpen, métier d'Oostburg, 1430, le 5 août : un sautoir, chargé de cinq annelets; à la bordure (simple). Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux lions. L. : *Ian van den Berghe* (Fiefs, N° 9009).

— Jean van den *Berg[h]e*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450, 4, 7, 61 : un sautoir composé, à la fasce brochante. L. : *S Ian van den Berghe* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— (*Ampluenis van den*), homme servant de *Walrave, heere toet Brederoode, toet Vijane* (Vianen), *burchgrave tutrecht ende heere ter Ameijde* (Ameide), etc., qui tient, de la châtellenie de Courtrai, comme mari de Marguerite van *Boorssele* (Borssele), dame desdits lieux, une seigneurie, dite la seigneurie *terbrugge*, sise à Waereghem et comprenant une rente seigneuriale, un bailli, un lieutenant, un messier, sept échevins, *tol, vondt, bastaerde ende stragiers goed*, etc., 1501, le 20 mars; homme servant de Marguerite van *Borssele*, dame van den *Gruuthuse* (Gruuthuse), princesse de *Steenhuuse* (Steenhuijze), etc., qui tient, de *Edelen ende wijsen mer Anthuenis de Leu* (Luu), par l'intermédiaire de sa seigneurie de Medele, à Sweveghem, un fief dit *theerschip te Hunouts*, avec bailli, etc. (comme ci-dessus, mais les échevins devant être empruntés au suzerain), 1502, le 12 avril : un chevron, accompagné en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille. L. : *S Ampluenis va . den Berg . .* (Fiefs, Nos 2126, 2209).

Les dates des deux actes sont en vieux style.

— (Josse van den), époux de *Clare doudeclocke* (d'Haute-Cloque?), fille de Boniface, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief de 9 mesures, à Woumen, bien aboutissant à ceux de Gauthier Reijphins et de Jean Losschaert[s], 1513, le 26 juin : un bœuf passant, surmonté à senestre d'une étoile, le tout surmonté d'un lambel à deux pendants (placés au milieu du lambel). C. : une tête et col de bœuf entre un vol. L. : *S . . . n . . .* (Fiefs, N° 8989).

— (*Ampluenis van den*) (fils de maître Corneille), bailli et receveur du fief dit *tgoet ter Coutere*, à Bavichove, appartenant à sire François van der Gracht, fils de sire François, seigneur de Frétin, Bavichove, Schardau, déclare que ledit tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour et château d'Harlebeke, ledit fief de *ter Coutere*, avec 22 bonniers de terre, des rentes, 17 arrière-fiefs, etc., 1569, le 6 décembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois coquilles; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une coquille. C. cassé. S. : deux griffons.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXXVII.

- Fig. 1. Jean van Halle (1313),
 Fig. 2. Gauthier de Vijltere (1342),
 Fig. 3. Arnould van der Moelen (1358) (1),
 Fig. 4. *Franco de Busco* (1369) (2),
 Fig. 5. Henri van Wezeren (1359),

}
 échevins
 de
 Léau.

(1) Voir Molen.
 (2) Voir Bosch, Bossehe.

L. : . *Amplenis van den* (Fiefs, N° 9711)
(voir **Eyll, HUCKELBACH, Coekebac, Limminghen, Mayer, Megen, Pipenpoij, Rossum, Serarnts, Serjacops, Serclaes, Schellekens, Schiethase, Velde, Visse-naeken; Boot, Holvoet, Muuls, Robijn, Serjacops, Verbuecken**, Suppl.).

BERG[H]EN, voir **Scheerere, Schrijnma-kers, Spiroel; Cruijpelants**, Suppl.

Berghes, *Gheeraert van Bergen*, 1372 : sceau décrit T. I, p. 234; L. : . . *Gerart van Berche* . (et non *Berghe*) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Godefroid de), comte de Grimberghe, baron d'Ar-quennes, etc. (voir **Noyelles**), 1634 : coupé; au 1^{er}, parti; a, un lion; b, trois pals; au 2^d, trois macles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. L. : *Gr. mb. aron d'Ar* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

— (Alphonse de) (voir **Sainte-Aldegonde**), 1661 : même écu, mais sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées. L. : *Alphonse de Berghes* *prevost de Nivelles* (Ibid., c. 1373).

— (Philippe-François, prince de), 1688 : même écu. S. : deux léopards lionnés, le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne (cassée) (sceau ovale) (Ibid., c. 1373^b) (voir **Boucq** (Suppl.), **Gaiffier, Isenburg, Croy, Lannoy, Opprebais, Reede, Rubempré, Sainte-Aldegonde, Serclaes, Swaef, Tudekem; Egmond**, Suppl.).

Bergues, voir **Lannoy, Noyelles, Patteel, Wignacourt, Woelmont**.

Beringen, voir **Beeringen**.

Berch, voir **Berghe**.

Berke (Jean van der) scelle un acte de *Marotje, twijf Jacobs Landsheren*, qui déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à Loo, 1398, le 9 octobre : une aigle; à la bordure composée de deux tires (Fiefs, N° 546).

Berkel (*Jean Hermans soen van*), homme de fief d'Arnould van Ghiesen, 1449, dit sceller de son propre sceau : un sautoir bretessé, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Ian van Berkel Ians soen* (G., c. IX, l. 39^a).

Berchem (Guillaume van), bâtard, déclare que son fils légitime, Olivier, *die nu ter tijt buten lans is*, tient, du duc de Brabant, *een goet gheheeten tgoet te Wouwere*, avec environ 20 bonniers et un hom-mage, sis à Broechem, près de l'église, et valant, annuellement, 7 livres, 5 sols de Brabant, 1468, le 17 août : trois pals, au filet brochant. L. : * *Willem va* (Av. et dén., N° 215).

Berchem (André van), bourgeois de Cologne, 1518 : une marque de marchand. L. : *S Andriess van Berchem* (Dusseldorf, *Schrein Gereon*, l. 12).

— (Henri-Antoine van), seigneur de Tongelaer, etc., remet, en 1723, au notaire Roger de Haen son testament olographe, daté de Tongelaer, 12 août 1723 : d'argent à trois pals de gueules. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu, coiffé d'un bonnet pointu, pendant en arrière, et accosté, au haut, de deux paires de bésicles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, notaire van Halen, reg. 4030) (voir **Hulsberg, Capelle-Saint-Ulric, Lierre, Schimmelpenninc; Assche, Cassaert**, Suppl.).

BERCLEEM, voir **Bautersem**, Suppl.

Berchmoest, Sire Jean van der *Berchmoest*, prêtre (à Rupelmonde?), scelle le testament de *Joncvrouwe Lijsbethe Zeghers, sers Daenkens soens dochter*, qui demande à être enterrée au cimetière de Rupelmonde, 1376, le 3^e jour après la Saint-Luc-l'Evan-géliste : un arbre sec. L. : * *S' la va de Berchmoest* (Baron de Maere d'Aertrijcke) (voir **Valke**).

Berct, voir **Horst**.

Berlaer (*Gielson van*) reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Rummen, un acompte de 263 moutons, sur 8000 vieux écus, 1364-5, le 2 avril; Gillis van Berlaer (voir **Hertoghe**), 1367 : trois pals; au bâton brochant chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un dragon ailé passant et accosté d'un cygne et d'un renard sautillant, adossés. L. : * *Si Egidii de Berlare* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1966, 2152).

Compléter et rectifier en conséquence l'article du T. I, p. 240.

— (Gilles van) déclare avoir reçu, du duc de Luxem-bourg, etc., par Renier Hollant, 100 vieux écus que lui devait Jean van Cranendone, 1373 (n. st.), le 19 avril : trois pals, accompagnés en chef à dextre d'une flèche en pal. L. : * *Sigill Egidii de Berlaer* (Ibid.) (voir **Baerl**, Supplément, **Berthout**, Supplément, **Was**).

— *Claes van Baller*, échevin de Vilvorde, 1530 : trois étoiles. L. : *S Claes van Baller* (Bruxelles) (voir **Zennen**).

Le sceau des échevins de Berlaer, aux armes des Croy et des Oignes, décrit T. I, p. 240, est du milieu du xviii^e siècle, et non du xviii^e.

Berlaere, voir **Ponthieure, Slabbaerd**.

Berlaimont, Gilles, sires de *Berlaimont*, chevalier, scelle un arbitrage de la comtesse *Phelippe de Hainaut* entre *Wauthier de Brainne* (Braine), chevalier, et l'abbaye de Forest, 1292 : type équestre; l'écu, l'ailette et la housse à un fascé de vair et de C, et ornement du chanfrein : un écran en losange

de l'écu. L. : ✠ *S'Egidii domi* *onte militis* (Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2498).

Berlaimont (Jean de), seigneur de la Chapelle, bailli de Moha, xvi^e-xvii^e siècle : un fascé de vair et de . . . , la 2^e pièce chargée d'une coquille. C. : un lion issant, tenant des pattes une bannière de vair de trois tires. L. : *Jean de Berlaymont s de la Chapel bailliver de Monhart* (matrice au musée de Tournai).

— **Wynand de Barlaymont**, seigneur de Bormenville, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne de Celles est fille de messire Evrard de Celles, vicomte de *Jeherinnes*, seigneur de Villers-sur-Lesse, etc., et de Marie de *Barlaymont*, petite-fille de messire Louis de Celles et de Barbe de Merode (fille de feu messire Richard de Merode et d'Anne de Berlo), arrière-petite-fille de messire Louis de Celles et de Marguerite de Côttereau, et que, enfin, elle est *vrayment noble sans nulle bastardise ou bourgeoisie*, 1621, le 4 octobre : même écu, mais sans la coquille. Cq. couronné. C. : cassé (Chapitre de Nivelles, A. G. B.).

— **Henri de Berlaymont**, seigneur de la Chapelle, Odeur, *Petit-Modave* (Petit-Modave), *Egerbilzen*, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Cologne, prince de Liège, gouverneur et grand-bailli du comté de *Mohaut* (Moha), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Catherine de Waha, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, *Strasbourg*, *Moufrin* (Mouffrin), et de Catherine de Namur, etc., 1633, le 23 mars, *en nostre chasteau de Famelette* : même écu que Jean. C. : un animal (lion) issant, brandissant une bannière fascée de vair et de Sceau plaqué sur papier, posé sur cire brune (Ibid., c. 1376).

— La comtesse Charlotte-Antoinette de *Berlaymont*, chanoinesse du chapitre noble d'Andenne, collatrice de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 : fascé de vair et de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

— (Le comte de) de la Chapelle, domicilié à Liège (il signe : le comte de *Berlaymont* de la Chapelle), collateur de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 ; scelle vers 1790 (voir **Oultremont**) : même écu. Cq. couronné. C. : un léopard lionné issant, tenant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid. et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Kortenbach**, **Coudenrove**, **MOY**, **RUBEMONT**, **Serclaes**, **Waha**, **Woelmont** ; **Berlo**, **Hamal**, **Lambert**, Supplément).

Berlo. *Pinkars de Berlous*, sires de *Thongrenelles* (Tongrenelle) et de *Freisin* (Fresin) déclare avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, le solde

des 600 florins de Florence que lui devait feu le duc et sur lesquels il lui en avait payé 200, 1362 (st. de Liège), le 11 février : deux fasces. C. : un grand plumail. L. : *S Pinkart sire de* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1733).

Berlo (Jean de), chevalier, seigneur de Brus, Faulx, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1394 : même écu. C. fruste. L. : *d B* (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

— (Anne-Louise de), veuve de messire Hubert de *Dhaem*, etc. (voir **Wiltheim**) : même écu, en losange, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mademoiselle de Villers-Masbourg).

— (Maximilien, comte de) (voir **Coudenrove**), 1714 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné ; aux 2^e et 3^e, quatre burelles. Sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (Ferdinand, comte de), évêque de Namur (voir **Ingelheim**), 1718 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre burelles ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout, un écusson à deux fasces. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un chapeau ecclésiastique. Sans L. (grand cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1373^a).

— (Amour-Benjamin, comte de), chanoine (voir **Horion**), 1745 : d'or à deux fasces de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accompagné de deux lions, tenant, chacun, des deux pattes, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1374).

— (Le comte de) d'Hozémont (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écus (ordinaire) et couronne. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Breugel**, Supplément, **Ingelheim**, **Isenburg**, **Carondelet**, **Oijenbrugghe**, **Ophem**, **Spinola**, **Waha**, **Wiltheim**).

Bernage, voir **Baronaige**.

Bernard, voir **Rahier**.

Berneau. *Renerus dictus de Berne*, armiger, écoute de Maestricht, 1363 (n. st.) ; *Reijnere van Berne*, écoute de Maestricht, 1363 ; *Renerus dictus de Berne*, même qualité, 1364 : une bande, chargée en haut d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Reyneri Threel de Berne* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1790, 1814, 1894).

— *Renerus de Berne*, armiger, 1363 ; *Reynerus de*

Berne, 1368, 9, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht; écuyer, drossard de Fauquemont, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août, à Bruxelles: même écu. L.: *S' Reneri de Berne scabini traicten* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1943, 2191, 2286, 2404).

Bernemicourt, voir **IJsebrant, Ligne, Montmorency**.

Bernhausen, voir **Cloth**.

BERNTSBERCH (*Wernair van*), chevalier, reçoit, du Brabant, un acompte de 74 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril, à Bruxelles: trois annelets, surmontés d'un lambel. L.: *S Werner van Berdesberch* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1001; comp. N° 1013) (voir **Tengnagel**).

Berot (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons (il s'agit d'une terre à Sebourg), 1337: un chevron, accompagné en chef à dextre de ... (cassé) et de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. S. senestre: un léopard lionné. L.: ... *ques Berot* (Vicomte Desmaisières).

Berresheim, voir **Virneburg**.

Berthem. *Rennerus dictus de Bertheem*, échevin de Louvain, 1314, 3: un sautoir échancré, cantonné de quatre billettes. L.: *S R. neri de Bthem scab l* ... (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— (Les maître et échevins de), 1397: dans le champ du sceau, rond, un Saint-Pierre, tenant de la dextre une clef, et devant lui, de la senestre, un écu à trois pals. L.: *Sigillum scabinorum de Berth* ... (Ibid., 4717).

— (Les mêmes), 1416, 22 (n. st.): un sautoir. L.: *Segel scepenen van Bertem* (Ibid., c. 4717).

— *Johannes de Beerthem, dictus de Moelenslegere*, échevin de Bruxelles, 1469 (n. st.), le 7 février: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une estacade; aux 2^e et 3^e, trois renards passants, rangés en pal. Sur le tout, un écusson à la tour. C.: un renard en arrêt, entre un vol chargé d'une estacade. L.: *S Ians van Berthem* (Cambre).

— *Huibrecht van Berteem* déclare tenir, du comte de Salm, des fiefs à Rotselaer, 1430, le 3 juillet: un maillet penché; au chef chargé de deux pals (Av. et dén., N° 722bis).

— Jean van *Beerthem*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1503, le 17 octobre: même écu que *Johannes*, 1469, mais brisé d'un lambel. Même C. L.: *S Ians van Be* ... (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Berthem. Jean van *Beerthem*, même qualité, 1526 (n. st.): même écu, mais sans lambel. Même C. L.: ... *ans van Berthem* (Cambre).

Bertinchamps. *Godefroid de Biertincamp, escuyers*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte, par le receveur de Binche, Mathieu le Pannetier, 1372, le 13 octobre: de ... à l'écusson plain et au lambel brochant. L.: *S Godef[ridi] de Biert. ncan* (Chartes des ducs de Brabant, c. 2432, 2530).

— *Willem, die bastaert van Bertinchamp*, reçoit, du Brabant, le 4^e acompte sur 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1398, le 13 mai: de ... à l'écusson plain, au bâton brochant et au lambel brochant sur le tout. L.: ... *Wilmet de Bertincan* (Ibid., N° 5970).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 246.

Berthout. *Elisabeth, uxor Franconis dicti Berthoud*, et son dit mari et tuteur transportent, devant les échevins de Bruxelles, une pièce de terre, à Laeken, au lieu dit *ten Vierstraten*, 1334, *feria sexta post festum conversionis sancti Pauli apostoli*. L'acte est scellé par deux échevins (G., c. XIV, l. 85).

— *Heinric Bertoud, heere van Duffle*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand: trois pals; au franc-quartier (gravé en creux) chargé de cinq billettes (devant représenter des mouchetures d'hermine). L.: *S Hn. ni de Du* ... *l* ... *Gele* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jonker Jan Berthut, die men ghet* (!) *van Berlaer, herre van Helmont* (Helmond) *ende van Keerbergh* (Keerbergen), déclare avoir donné à Jean van *Aer-scout* (Aerschot) une terre sise près du bien de celui-ci, entre Haecht et Keerbergen, sous réserve d'un cens annuel de 1 *penninc*, 1373, *op den dertiendachs*: trois pals. L.: ... *Ian van Berl* ... (G., c. XII, l. 59) (voir **SCHINNE**; **Droogenbosch**, Suppl.).

Bertrand (Noël), homme de fief de la seigneurie d'Antoing, 1509: une hure de sanglier, surmontée de trois ... (étoiles?), rangées en chef. Seul, l'écu subsiste (M. A. de Bary, Gebweiler) (voir **Tellier**).

Bertrange. *Poinces Guenordin, chivelliers, citains de Mes* (Metz), sa femme, *Ysaibelz*, et consorts déclarent avoir vendu un fief, à *Flavey*, relevant de noble home monss. *Joffroit de Bertrenges, chivellier, mil trois cens et* ... (date inachevée): plain; au chef fretté. C.: un plumail, issant d'une haute cuve. L.: ... *B'trig* ... (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Koerich**, Suppl.).

Berward. *Arnolt, here zu Berwart* (voir **Boulay**, Suppl.), 1381, *up Cristus avont*, à Luxembourg:

deux fasces; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. C. cassé. L. : *Beroucar*.. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 210).

Placer à ce nom l'article *Berwart*, du T. I, p. 253.
Berward est le nom d'un ancien château près d'Esch-sur-Alzette.

Berwout, voir **Rover**.

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre, etc. 1367 : compléter ainsi l'article du T. I, p. 247 : sous chacun des deux écus un corbeau, les deux corbeaux adossés. L. : *S' Nicolai scē Marie in via lata diacoī cardinal' plectoris ordīs fr̄m minorō* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2123, 2126).

Bet, voir **Broekhuizen**.

Béthencourt, voir **Soissons**.

Béthune. Isabelle, dame de Ghisteltes, d'Ingelmunster, de Vendeuil, vicomtesse de Meaux, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur des biens à Moerkerke, 1430, le 3 août; tient, du même bourg, *thof ten Polre*, avec 150 mesures, à Heille, au métier d'Aardenburg et l'écoutèterie et l'ammanie dudit métier d'Aardenburg, 1430, le 3 août; tient, du même bourg, deux autres fiefs; 1° 138 mesures au métier d'Oostkerke, hors de Houcke, fief dit de *Heernesse*, et dont les terres sont données, depuis des temps anciens, à cens, à diverses personnes, la mesure à raison de 52 deniers parisis; 2° 126 mesures à Westcappelle, fief dit de *Reingheerscliete* (Reigersvliet), 1430, le 8 août; écu carré (bannière ?), parti; au 1^{er}, écartelé; *a* et *d*, une fasce (**Béthune**); *b* et *c*, fascé de vair et de ... (**Coucy**); au 2^d, écartelé; *a* et *d*, un chevron d'hermine (**Ghistelles**); *b* et *c*, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). Un petit ange émergeant derrière l'écu, qui est tenu par deux autres petits anges, agenouillés, et accompagné, au bas, d'un lion léopardé. L. : *S Ysabe* *istelle vicon* *p* (Fiefs, N°s 8458, 7590, 8371).

— (Eugène-François-Léon, prince de), chambellan de l'empereur, résidant à Tournai, collateur, du chef de sa femme, Albertine-Joseph-Eulalie Levaillant, dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée, héritière de la terre de *Waudripont* (Watripont), province de Hainaut, d'un cantuaire, institué, dans ce village, d'abord, par noble damoiselle Jacqueline, dame de *Waudripont*, par acte du 24 février 1578, puis, par messire Philippe Levaillant, chevalier, seigneur de *Waudripont*, qui l'augmenta par son testament (du 14 juillet 1744), 1787 : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à la bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle. L'écu entouré d'un collier d'ordre, auquel pend une croix, le tout entouré d'un ruban auquel pendent trois croix. Le tout posé sur un manteau de l'écu, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet entouré d'une

couronne à cinq fleurons, sommé d'un globe crucigère, et accosté de quatre petites bannières, indistinctes, deux de chaque côté. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46643) (voir **Gottignies, Saint-Augustin; Luxembourg**, Suppl.).

BETINRODE (*Gerart van*), échevin de *Meyene* (Mayen), 1319, in *vigilia annunciationis Marie virginis* : un tilleul (stylisé). L. : * *S Gerardi* (!) *scabini de Menene* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Bettange. *Her Henrich van Bettingin*, échevin de Luxembourg, 1411, 29; échevin et juge, 1417 : un griffon. C. : un grand plumail, issant d'une cuve. L. : * *S Henrich van Betigen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 383, 429*, 609).

— *Her Johan van Bettingen*, échevin de Luxembourg, 1417, 9 : mêmes écu et C. L. : * *S' Iohan van Bettingen* (Ibid., N° 429*) (voir **Marschalk, Poincignon**).

Bette (Simon), fils de *Gheerolf*, déclare tenir, du château de Gand, un fief sis à Tronchiennes et comprenant 3 mesures de terres et deux tenanciers, payant des redevances de chapons, œufs, etc., 1421, le 22 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cassés; on ne voit plus que, dans chacun des cantons senestres supérieurs, une béquille de Saint-Antoine; au 2^e, trois lions; au 3^e, cassé. Seul, ce fragment de l'écu subsiste (Fiefs, N° 2485).

— *Adriaen Beths* déclare tenir en fief, de la *vierschare* de Waesmunster, au pays de Waes, une rente sur un bien ayant appartenu à Gilles metten Penninghen, et appartenant, actuellement, à damoiselle Elisabeth van Rijsselberghe, femme de Jean Malaert, 1515, le 10 août : trois béquilles de Saint-Antoine. C. cassé. L. : *S Adriae . Beth* . (Ibid., c. 7361).

— *Franchoijs Beths, filius Jo[ncke]r Jans*, déclare que sa femme, *Joncv[rouce] Catherine de Beveren, filia Jo[ncke]r Eenis*, tient, du château comtal d'Harlebeke, 2 3/4 bonniers de terre à Harlebeke, 1630, le 31 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e trois béquilles de Saint-Antoine; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} quartier d'un oiseau. C. fruste. Sans L. (cachet, sur papier, plaqué sur cire rouge, appendu) (Ibid., c. 9878) (voir **Sainte-Aldegonde, Stavele**).

Bettembourg. *Margrete van Bette[n]bourg, als van Erbeschaft wegen, und Johan van Swarczenberg, der Jonge, als ee man*, jurent d'observer *alsulche bouchfriede van den gemeynnen van Zolveren gemacht* (voir **Schwarz[t]zenberg, Soleuvre**), 1442, *uff Sent Pauwelts dag conversionis* : un griffon. L. : *t von B . . vberch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 832).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXXVIII.

Fig. 1. *Adam dictus de Sancta-Catherina* (1275) (1),

Fig. 2. *Lambertus Scultetii* (*Scouthijle*, et *Scultetus*) (1332, 1343) (2),

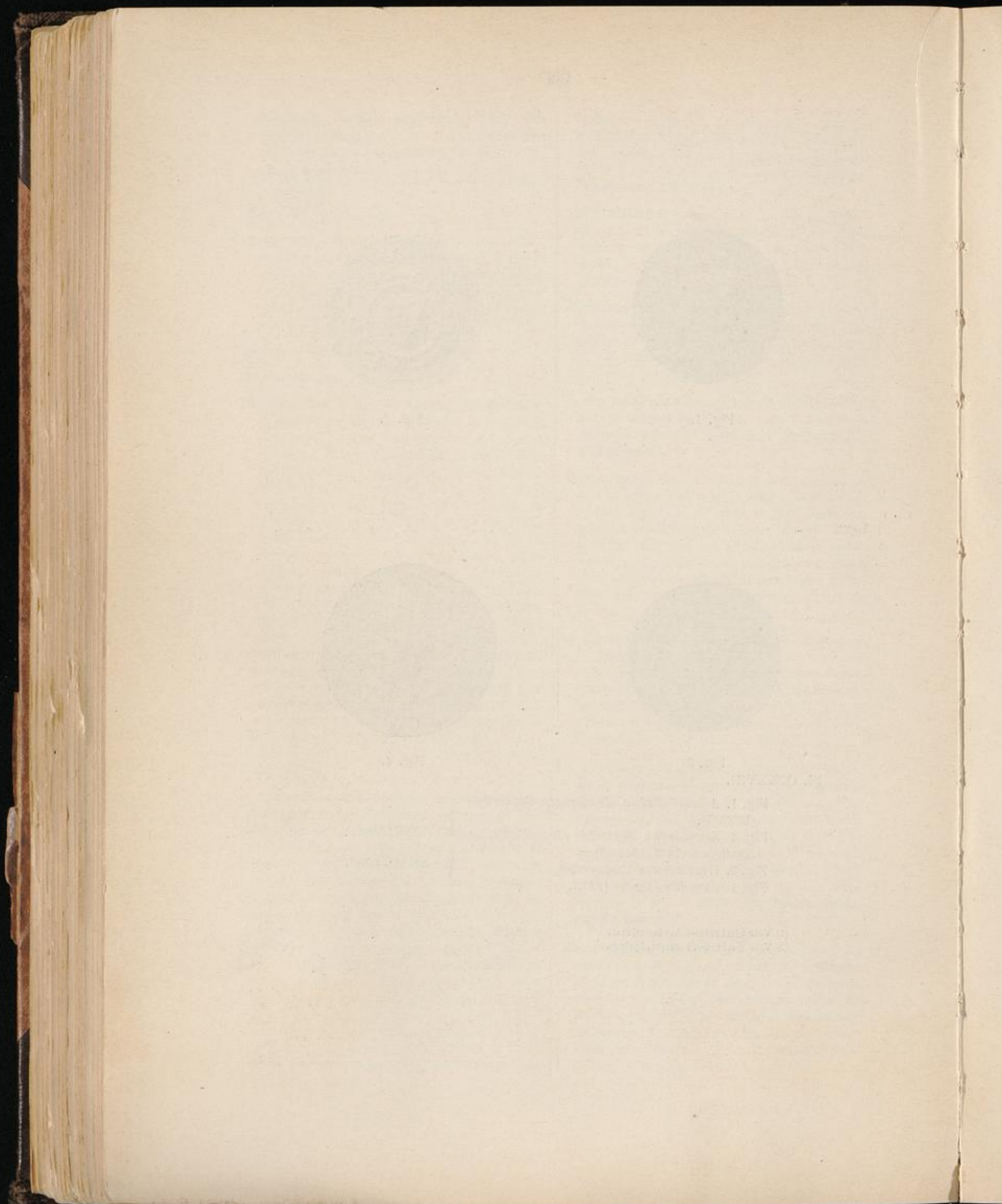
Fig. 3. *Herman van Uden* (1350),

Fig. 4. *Arnoldus Greve* (1367),

échevins
de
Saint-Trond.

(1) Voir *Sainte-Catherine*.

(2) Voir *Saint-Gangulphe*.



Bettendorf. Philippe-Louis, baron von Bettendorf [f]. colonel, 1721, 2. à Palerme; *General-Feldwachtmeister*, 1730, à Palerme, 1731, le 12 janvier, à Trapani, 1731, le 26 février, à Palerme : de gueules à l'annelet. C. : un anneau, soutenant un plumail. L'écu ovale. Sans L. (cachets en cire rouge et sur papier, plaqué sur pains à cacheter) (Arch. communales de Nivelles).

D'après la liste de recensement dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, le colonel effectif d'un régiment impérial et royal d'infanterie, le *General-Feldwachtmeister* Ph.-L. baron von Bettendorf, était âgé de 61 ans, natif de Heidelberg, au Palatinat, réformé, marié, père d'un fils, et servait, alors, l'empereur depuis 41 ans et 5 mois (Ibid.).

— (Lothaire-Charles, baron de), seigneur de Falkenstein et de Niederhofheim, etc. (voir **Schütz**), 1735 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un anneau ; aux 2^e et 3^e, six (3, 2, 1) fleurs de lis, au chef plain (**Brömser de Rüdesheim**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet, en cire verte, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, c. 1375^{bis}) (voir **KERKE, Schütz**).

Le chef des 2^e et 3^e quartiers est hachuré de lignes verticales, mais Brömser de Rüdesheim porte : de sable à six fleurs de lis d'argent, au chef du même.

Betthonis (*Wilhelmus, filius*), de *theloneo sive conductu de Rielant* (Rilland) (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. : **✠ S W filii Be. thonis** (Arch. communales d'Anvers).

Bettstein, voir **Bassompierre**, Suppl.

Beurze, voir **Breijdel**, Suppl.

Beusichem, T. I, p. 249, est la forme actuelle de *Beusinchem, Bosinchem*, etc.

Beveren (*Evrard de*), sire de Wallers, châtelain de Dixmude, 1293 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à un fascé (de 8 pièces) et au sautoir brochant. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé (celui du cimier entre deux plumes). L. : **✠ S Erardi (!) dñi de Beverne castellani dixmvdensis**. Contre scel : un écu auxdites armes. L. : **S Erardi dñi de Bev'ne castellani dixmvdēsis** (Archives du Nord, Lille, Chambre des comptes) (voir **Bette**, Suppl., **Smet, WOESTINEN**).

T. I, p. 249, dans l'analyse de l'acte de 1279, il faut lire : *Erart*, et non : *Grart*.

Le seigneur de BEVRES-LEZ-HAUDENAERDE : fesses d'or et de gueulle de six pièces, et crye : *Beeres la noble d'Audenaerde* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur du pays de BEVRES, AU PAYS DE WASE (Waes) : fesses d'or et d'asur de huit pièces, et crye : *Beeres ! Beeres !* (Ibid.).

Le seigneur de BEVERNE : de sable à troes gemelles d'or (Ibid.).

Le seigneur de BEVRES-LEZ-COURTRAËY : de gueulle, au chevron d'hermynes (**Ghistelles**), écartelé de Luxembourg, qui est fesses d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle à la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé tout d'or (Ibid.).

Le seigneur de BEVRES, près ROULLE : d'argent, à la fesse de sable, au chief une viere de mesmes (Ibid.).

BIE, voir **Abbaye**.

Bierbeek. *Wilhem van Bierbeke, gheheijten van Wilre*, déclare tenir, de la comtesse de Vaudémont, une maison et terre avec environ 43 bonniers, à Bierbeek ; un fief du sire de Gavere, comme seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, et un autre du damoiseau de Nassau, seigneur de Corroy-le-Château, 1470 : un lion, à la cotice brochant et à l'écusson brochant sur le tout, à la hauteur de l'épaule du lion. L. : **S Willem van Bierbeke** (Av. et dén., N° 486).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1354 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : **. n Bierbek** (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609).

Bierghes, voir **Wisbecq**.

Bierman, voir **Stroobant, Urbaen**.

Biesen. *Her Pouwels van den Bijessen* scelle le même acte comme échevin de Maestricht et comme échevin de la cour de *Lenculen*, 1435 : une croix engrêlée ; au franc-quartier chargée d'une fasce de cinq fusées. L. : **S Pouwels van den Biesen scope triecht** (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Bemelen, Eyneburg, Overbunde**).

— *Heer Willem van den Biessen*, écoutète et échevin de Maestricht, 1450, le 1^{er} août ; échevin, 1450, en octobre : même écu. L. : **S Willem van den B. essen** (Ibid.).

Bièvre, voir **Aymeries**, Suppl.

Bigard. Florent, seigneur de *Bigarden*, scelle un acte des proviseurs des pauvres honteux (*huijsarmen*) de la paroisse de *Groten Bigarden*, 1407, le 21 juin : plain, diapré ; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes de coq, sur des cols allongés, adossés. T. : deux damoiselles (G., c. XX, l. D).

— Les tenanciers jurés dudit Florent scellent le même acte, 1407 : dans le champ du sceau, ogival, un écu plain ; au chef échiqueté. Deux hommes tiennent cet écu des deux mains. L. : **S Seghel der ghesw . . . n late cerren (!)** (pour : *'s heren*) van *Bingar . . .* (Ibid.) (voir **Ranst, Serjacops, Serclaes, Steenweg, Thuijn, Wassart**).

— 1422, le 21 avril (date de l'acte) le magistrat de Bruxelles, dans l'intérêt du duc de Brabant, déclare avoir commis *onsen waelgeminde her Willem, heere tot Bijgaerden, ridder : capiteijn te siine in der voirg. stad*, et avoir résolu de nommer, après sa mort, *een goet getrouwe notabel man om capiteijn te siine*, à élire par le bourgmestre et les conseillers des neuf nations (*Petrus de Thimo*, III, f° 379, manuscrit aux archives de la ville de Bruxelles).

Il est cité comme capitaine dans des actes des

1423, 10 avril (v. st.) (Ibid., f° 382), 1423, 20 sept. f° 386; par ce dernier acte, le magistrat lui donne, pour la durée de ses fonctions et pendant trois autres années après, *de woninghe oft herberge die men te heeten plach Oestervant, ende dair onlanx ons genadich heeren munte van Brabant inne geleghen heeft, met allen huerren bevanghe ende toebehoirten, geliic dat zij geleghen es inde langhe Ridderstrate, te weten voire ter straten tussschen de goede Vranx tseriacops, geheeten van den Poete, in deen zide, ende den goeden Joos geheeten de Wale, in dandere, ende achter tussschen de goede des selfs Joos swalen, in deen zide, ende de goeden der weduen ende der erfgenamen iclen Jans die men hiet de Sloetmakere, in dandere, streckende huer achterweert tot op den muer of vesten der stad van Bruessel voirs.* . . .

Dans le cas où G^e de B. viendrait à mourir étant en fonctions, sa femme y habiterait pendant une année.

Si le duc se décidait à faire frapper monnaie à Bruxelles : *te doen munten oft eenegen penninc te doen slaen*, qu'alors la ville pourrait y affecter de nouveau ladite demeure et en assigner une autre à Bigard, *om trent der merct van Bruessel*.

En 1423, le 20 janvier (v. st.), le seigneur de Bigard étant destitué de ses fonctions par les bourgeois, échevins, conseillers, jurés et les cent, *om sekere notabele redenen hen dair toe porrende*, il rend son acte de nomination de 1422, le 20 avril, et celui qui lui accorde de *herberge van Oestervant* (Ibid., f° 388 v°).

Bicken. *Godefert von Bytken* (!), ami et caution de Thierry von Oetgenbach, 1344 : une bande de trois losanges. C. cassé. L. : . . . *Godvert . . Bicke*. (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Jean, comte de Sayn, et sa femme, *Lyse*, font sceller un acte par *Hern Alebrichte van Bickin, rittir*, 1331 ; celui-ci scelle un autre acte des mêmes époux, 1331 : même écu. C. : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S Alberti de Dichyn* (!) (Ibid.) (voir **Sayn, Voyse**).

Bijlandt. *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, fait sceller un acte par *heren Otten van Bilant, den alden*, chevalier, 1349, *up siinte Andreas dach* : une croix et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Otonis de Bylant milit'* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234) (voir **Münchhausen, Willich**).

Billau (Frère Antoine), abbé de l'abbaye de Los, près de Lille, en Flandre, diocèse de Cambrai, 1787 : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) roses à quatre feuilles. L'écu, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Au bas, une devise, fruste. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., rég. 46660, France).

Billemont (*Gheeraert van*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de la châtellenie de Courtrai, *tammanscip van Dotenijis* (Dottignies), avec rentes, bailli, sous-bailli (qui empruntent leurs échevins au bailli de Courtrai) et divers droits seigneuriaux (*tol, vond, bastaerde goed, boete . . .*), 1430, le 6 novembre : de . . . à l'écusson plain et à la cotice brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons accroupis. L. : *Seel Grard de . . . mont* (Fiefs, N° 1599).

Billen, voir **Nederheim**.

Billy. *Ourriez de Billey*, sire de Florenville et de *Martinwey*, fait, avec le prieur de Chiny, un compromis au sujet du moulin de *Martinwey*, 1382, *le dixime jours dou mois de Janviers* : trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . . [*O*]riet de *Billey* (Arch. de l'Etat, à Metz, Arch. ecclésiast., fonds H, N° 1448).

Billich, voir **Cretzel, PILCH**.

Bilstein. *Thielman von Bielsteyn*, échevin de Luxembourg, 1463 : plain, diapré ; au chef chargé de trois pointes de fleche. L. : *S Tylma va Bilsten der veruer* (= le teinturier) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1235).

BIJMMEN, voir **Jode**.

Binche, voir **Mohier**.

Bingerden, voir **Bellinkhoven**, Suppl.

Binkhorst. *Hercharen van der Binkhorst*, chevalier, déclare avoir donné à sire *Jan Emonts zoen*, prêtre, la chapelle à *Bloclant* (Blokland), avec une demihoeve de terre, où elle est située, et une rente annuelle de 40 escalins de Hollande, 1350, le 12 mai : un lion, à la queue fourchée, au lambel brochant. L. : *de Binc* (M. Beelaerts van Blokland) (voir **Nes**).

Arnt vander Binkhorst, homme du « duc » de Hollande, portait, d'après GELRE : d'or au lion de gueules, à la queue fourchée.

Binckom, voir **Diest, Oliviers**.

Binsfeld. *Theodericus de Binsvelt* (Bynsvelt), miles, 1363 (n. st.), 4, 6 (n. st.), 8, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht : un lion couronné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'une étoile. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S Ded'rici d' Bessvelt* (Chartes des ducs de Brabant, 1800, 1876, 2032, 2190).

Birgel, voir **Wickrath**.

BIRKELE, T. I. p. 239, placer cet article à **KIRKELE** (voir **KIRKELE**, Suppl.).

Birkelyn, voir **Horn**.

Birkendahl, voir **Hagenbeck**, Suppl.

BIRNHEYM, voir **Honselar**.

Birtrange, voir **Orley**.

Bisdomme (*Mijn here Jan van den*, riddere, scelle un acte de ses tenanciers *ten hove van Scoenenberghe* (il s'agit d'une rente sur un bien à Watermael), 1377, *vier dage in loijmaende* (v. st.) : plain; au chef chargé de trois pals. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : *S...anes de Bi...oe m'lt'* (Fonds de Locquenghien, c. 11. A. G. B.) (voir **BIJSSCOPDOEME**, **Tour**, **Vladeracken**, **Vogel**).

Biseau, voir **Taquenier**.

Biset, voir **Woelmont**.

Biscops, voir **Abeele**, Suppl.

Bissen, *Margrethe von Biczzen*, belle-mère et mère respectivement de Jean, sire de Créhange, et de sa femme, Irmgarde de Pittange, 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, fruste; B, parti (?); au 1^{er}, fruste; au 2^d, un fascé. L. : *...garite de ...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347) (voir **Créhange**; **Heffingen**, Suppl.).

La partie dextre de l'écu B est fruste; il se peut que tout cet écu soit fascé.

Bitburg. La prévôté de *Bidburch*, 1364 : dans le champ du sceau, une tour, ou porte crénelée, accostée de deux croisettes pattées, au pied fiché, surmontées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L. : *...r... d. B[id]berch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 143).

Bitche *Robinus*, miles, dominus de *Bysche*, 1290 : type équestre; fort endommagé; la housse fascée. Contre-scel : un écu fascé de huit pièces. L. : *✠ Segillvm (!) secreti ...* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Biwels, *Heijnric van Bivels* scelle pour sire Guillaume van *Mandersceijl*, qui reçoit, du Brabant, 242 moutons, pour arrérages d'une rente féodale de 80 florins, 1368 (n. st.), le 19 janvier : un burelé (de 10 pièces) de ... et d'hermine. L. : *✠ S' Henrici de ...* (Chartes des ducs de Brabant, N° 216b).

— *Diderich van Byveltz*, échevin de Thionville, 1410, le 4 mars (v. st.) : un burelé (de 10 pièces) d'hermine et de ... (!). L. : *✠ Diderich von Bivels* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 371*).

Bladelin, voir **Middelbourg**, **MOLLIN**.

Blaesveld *Robberecht van Blaersvelt*, homme de fief, du chef de *Boelaer*, de damoiseau Daniel van Bouchout, seigneur du pays de *Boelaer* (Boulaere), ber de Flandre, seigneur de Schendelbeke, 1493, le

2 juillet : trois (2, 1) poissons. C. : un vol. L. : *S Robrecht van Blascvelt* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Kerman**, **Malsen**, **Rossum**).

Blaeuvoet (François), échevin et *curer in Berghenambucht* (Bergues-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : plain; au chef chargé de trois étoiles. L. : *✠ S' F. anssois Blaevoet* (Ibid.).

Blâmont, *Thiebaults, sires de Blanmont*, comme suzerain, ratifie la fondation faite par François de *Herbevilleir* (Herbéviller), chevalier, d'une chapellenie dans la partie senestre de l'église de *Herbevilleir Saint Germain*, en l'honneur de Dieu et de la Vierge, avec assignation de revenus *illec*, 1345, *le sabbedi davant lai feiste de touz sains vint et neuf jour dou mois doctembre* : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux bars adossés. Cq. couronné (?). C. : un bonnet entre deux bars affrontés, la tête en haut. L. : *S Ti...vl...vel lie ... Blamont* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, N° 334) (voir **Faucogney**, Suppl.).

Blancart, voir **Lourde**.

Blanke, voir **Beelaerts**, Suppl.

Blankenheim, *Gerhart van Blanckenheim*, herre zu *Castilberg* (Casselburg) und zu *Gerartzstein* (Gerolstein), und *Else van der Nucerboumburg*, vrawce zu *Hünollstein* (Hunolstein), tuteurs de *Niclais, vayds und herren zu Hünollstein, ... nyner egen. Elsen son*, déclarent qu'il a été convenu de marier celui-ci à *Metzen, dochter herren Johans, graven zu Salmen* (Salm), et jurent de faire conclure cette union avant la Saint-Martin; 1391, *des mandagez vur sent Bartholomeus dage*; il scelle aussi l'acte du comte de Salm, 1391, même jour : un lion, au lambel à cinq pendants, brochant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échaneré aux armes, chaque pointe garnie d'un petit plumail, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon. L. : *S her Ge...t here zu Kasselberch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 245a, 245b).

— *Else van der Nucerboumburg*, ci-dessus, 1391 : dans le champ du sceau, rond, deux écus; A, parti de ... (diapré) et de ... (plains); B, deux fascées, accompagnées de douze (3, 4, 2, 1) billettes (**Hunolstein**). L. : *✠ S El... traw ... Hunolst* (Ibid., N° 245a).

— Frédéric [de Blankenheim], évêque de Strasbourg, scelle la promesse des époux ci-dessus, 1391; il scelle aussi l'acte du comte de Salm, du même jour : dans le champ du sceau, un arbre terrassé, accosté de deux écus; A, une bande; B, un lion couronné, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : *Secretvm Friderici episcopi argenti ...* (Ibid., Nos 245a, 245b) (voir **Manderscheid**, **Salm**).

Blanckaerd, } voir **Vleeschouwere, Was.**
Blanckaert, }

Blancq (Jehan le), dit de Naviers, juge emprunté à noble homme monseigneur de Croix, chevalier, bailli de Lille, scelle un acte de Robert Petitpas, 1417 (n. st.) : un marteau, accompagné au flanc senestre d'une étoile; fruste au flanc dextre. L. : .
Seel Jehan le Blan . . (Vicomte Desmazières).

Blaschro (Jean), échevin de Burtscheid, 1407, 20 : trois roses, rangées en bande, accompagnées en pointe à dextre d'une étoile. L. : *S Iohan Bla . chro* (Dusseldorf, *Burtscheid*, Nos 209, 222).

Blefken, voir **Ouden**.

Blier (Guillaume-Joseph de), seigneur foncier de Blier (district de Durbuy), déclare, au gouvernement autrichien, les revenus attachés à l'office dans l'oratoire de son château de Blier, paroisse de Fisenne, diocèse de Liège, office fondé, le 7 mai 1615, par feu Nicolas de Blier, seigneur de Blier et de *Walay*, capitaine et prévôt de Durbuy, 1787 : d'argent à trois fasces (hachurées verticalement !); au franc-quartier chargé d'une rose. C. : une rose entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581).

Blin d'Orimont, voir **Tellier**.

Blitterswijk. Jean van *Blitterswijk*, échevin de Bruxelles, 1448, 55, 60 : coupé-denché; au 1^{er} chargé à dextre en bas d'un petit losange. Cq. couronné. C. : un lièvre assis, portant, de la patte droite, au museau un rameau. L. : *S Ian vā Blitterswyc* (Bruxelles, G., c. XIII, l. 68).

— Guillaume van *Blitterswijk*, même qualité, 1489 : mêmes écu (mais un chef, au lieu d'un coupé) et C. L. : *S Willem va Blitterswyc* (Bruxelles).

Bloemendael. *Her Johan van Bloemendael*, chanoine de Notre-Dame, à Maestricht, 1450, le 1^{er} août : une demi-rose, défaillante à senestre, et une demi-fleur de lis florencée, défaillante à dextre, mouvant l'une de l'autre (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

Bloijman (*Henricus*), échevin de Bois-le-Duc, 1567 : trois roses. L. : . . . *nruci . . oim . n* (Bruxelles).

Blois. *Jan van Bloys, here van Schoenhoven* (Schoenhoven) *ende van der Goude* (Gouda), déclare avoir reçu, du Brabant, les arrérages d'une rente due, par le duc Jean, à son *oudervader*, sire Jean de Hainaut, sire de Braumont, 1364, le 6 août : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair, au chef plain; aux 2^e et 3^e, quatre lions, au lambel brochant. L'écu sommé d'un léopard et accosté de deux léopards lionnés, rampants, adossés. L. : *S Iohannis de Bleis dn . . . Schoenhoven et de Go . . .* (Chartes des

ducs de Brabant, N° 1903) (voir **Baives**, Suppl.; **Croy**, **Oultremont**, **Rubempré**).

Blochausen (La douairière Eléonore von), née d'Ahr, dame de la ville et seigneurie de Bitburg, co-dame de la Rochette et de Brandebourg résidant en son château de Brückenberg, près de Colmar, collatrice d'autels en l'église de Bitburg, etc., 1788; scelle une quittance 1790 : dans le champ du sceau, deux écus; A, coupé; au 1^{er}, parti; a, un lion; b, une couronne; au 2^d, un arbre terrassé, accosté de deux fleurs de lis; B, deux roses en chef et une étoile en pointe (le champ hachuré horizontalement et verticalement !). (Ahr). Les deux écus sommés d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune à trois perles. S. : un lion et un aigle regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581, et M. Jules Vannérus) (voir **Weydert**).

Blake, voir **Papeleur**.

Block, voir **Wesembeek**.

Blokland, voir **Taets**; **Beelaerts**, Suppl.

Bloc-Ry. *Robiers de Blokeri, sires de Mauransart* (Maransart) *et de le Couture*, en qualité de suzerain, ratifie le testament d'*Yolens de Biamont* (Beaumont), qui dote les églises de *le Couture*, de *laune* (Aulne), de *Mauransart*, de *Gesineval* (Genval) et d'*Ohang* (Ohain), 1321, en mai : dans le champ du sceau, un écusson plain, entouré de six roses. L. : ✠ *S' Rob de Bl . keri* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Peut-être, les armes de ce personnage étaient-elles : de . . . à l'écusson plain, accompagné de six roses en orle.

Blomme, voir **Themseke**.

Blomus, voir **Berghe**, Suppl.

Blond, voir **Hornu**.

Blonde (Gauthier de) reçoit, du Brabant, 640 vieux écus, à savoir 400 en espèces, et un bois, *op de Loe*, acheté, pour 240 vieux écus, à Gauthier Corsbout, receveur de Louvain (somme à lui due du chef de la guerre de Flandre ?), 1357, le 22 octobre : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gantier le Blonde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1486) (voir **Schat**).

Compléter, en conséquence, l'article T. I, p. 266.

Blondeau, voir **Royer**.

Blonde[e]l, T. I, p. 266, acte de 1393, où, au lieu de Longville, il faut lire : *Longvillers* = Longvilliers, près de Montreuil, Pas-de-Calais (voir **Lierre**, **Rue**, **Saint-Genois**, **Tailleur**, **Veltganck**).

Bloosset, voir **ULENBROICH**.

Bloten, voir **Tierloet**.

Bodeghem. Les échevins de *Boedeghem*, 1308 : dans le champ du sceau, rond, un saint Martin, à cheval, passant à dextre, se retournant pour couper le manteau avec son épée. L. : *Sigill' schabinorem de Bodenghem* (G., c. I).

— Jean van *Boedeghem*, tenancier de sire Guillaume van den *Heetfelde* (Heetvelde), chevalier (il s'agit d'un bien sis *binnen den nuwen vesten van Bruesele*), 1414, le 6 août : une croix recercelée ; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrêlé (!). L. : *S Iohans' (.) de Bvedeghem* (G., c. XIV, l. 91^a) (voir *Neve*).

Le maître de Heetvelde s'appelle Jean van den *Heetfelde*.

Bodelschwingh. *Ernste van Bodelswinge* scelle, parmi les *maige ind vriende*, un acte de Bernard et de Godefroid van Strünkede (voir *Visbeck*), 1426 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : *S' Ernesti dei Speke* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

Boeije (Jean) (sans particule), échevin du Franc de Bruges, 1363 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre étoiles à cinq rais. Le casque couvert d'une haute capeline, terminée en volet, sans autre C. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Ian . . . ie*. (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Vincent de) déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à *Reijninghe* (Reninghe), 1421, le 28 mars (après Pâques) : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile ; à la bordure engrêlée. L. : *S' Vin . . . ie* (Fiefs, N° 837).

Boekhorst, voir *Woelmont*.

Boem, voir *Büderich*.

Boenen. Richard van *Boynen* déclare que le comte de Clèves lui a donné en fief la pêcherie d'*Alden Metlare* (Altenmethler) et promet de la rendre à la première réquisition, 1337, le 7 janvier (v. st.) : type scutiforme ; une chaîne en pal (3 chaînons). L. : *S' Richardi iunioris d' Boenen* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 298).

— *Goddert van Strunkede* (Strünkede) fait sceller par *den Erntfesten unnd vrommen Jorien van Boenen*, *drost tot Wetter, mynen swegerhern*, et par *Hinrich Knyppynck zom Grymberghe* (Grimberg), 1548, le 26 avril : une chaîne en pal (3 chaînons). C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Iorgen va Bonen* (Ibid., N° 134).

— *Conradt von Bönen tom Berge* (voir *Asbeck*), 1392 : une chaîne en pal (3 chaînons). Même C. L. : *von . . . nen* (Ibid., 134) (voir *Asbeck*, Suppl.).

Boet[e], voir *Boot[e]*.

Boetere, voir *Malsen*.

Boets (*Adam dictus*), échevin de Vilvorde, 1440 : un sautoir, chargé en cœur d'un besant ou tourteau, et accompagné en pointe d'un croissant et d'une étoile, rangés en pal. L. : *S' Adam Boets* (G., c. IV, N° 310).

Boetzelaer. *Rutgher van den Buytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par le receveur de Maestricht, 1363 ; reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le même, seul, en 1367 ; avec son frère, *Sweder*, qui scelle en 2^e lieu, 1368 : trois crampons. L. : *S Rotgeri de Boycler* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2079, 2157, 2203).

— *Sweder van den Buytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par ledit receveur, 1366 ; scelle en 1368 (voir ci-dessus) : même écu. L. : *S Swederi de Bot . . l . .* (Ibid., Nos 2080, 2157, 2203) (voir *Croy, Lokhorst*).

Bogaerde[n], voir *Bongaert*, etc.

Bohème, voir *Luxembourg*. Suppl.

Boiken (*Godefridus*), échevin d'Uccle, 1283 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *S Godefridi di de Pay . v . .* (Forest, Etabl. relig., c. 2497^a, A. G. B.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 272. Ce per-onnage fut échevin d'Uccle et de Bruxelles. Les deux sceaux permettent donc de reconstituer son *alias* : de (ou van den) *Paghuse*.

Boileau. *Gille Boleu de Comblin* (Comblain) scelle pour Jean Broyfort, qui reçoit, du Brabant, 30 vieux écus, pour solde de tout compte (guerre de Flandre?), 1358, le 9 juin : une croix. L. : *S' Gilekin Boileue* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1641).

Placer à ce nom, l'article *Bolen*, mauvaise leçon, T. I, p. 278.

Boilman, voir *Wiltz*.

Bois. *Robbeert de Bos* reçoit, du Brabant, 80 vieux écus (pourquoi?), 1367 (n. st.), le 7 février : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'un coq, les 2^e, 4^e et 6^e de six (3, 2, 1) roses. L. : *S Robiert Brisetieste* (Brisetête) *dis dov Bos* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2109) (voir *Helman, Caverson, Lannoy, Molnere, Neuf, Noyelles, Ro, Vretee*).

Bois-Seigneur-Isaac (Les échevins du) et d'Op-hain, xvii-xviii siècle : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois maillets (droits) ; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la croix, chargée de cinq roses (*Sainte-Aldegonde*). Sur le tout, un écusson à trois maillets (droits). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. L. : *Seel eschevinal de Bois sgr Isaac Ophain* (Bruxelles).

Les 1^{er} et 4^e quartiers, ou bien l'écusson en cœur, représentent les armes des Malloy.

Boisschot, voir **Saventhem**.

Bocholtz. Noble et généreux seigneur Godefroid de *Bocholtz*, seigneur de Jemeppe, Oreye, etc., souverain maître de Liège, 1626 : trois têtes de léopard. C. cassé (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Godefroid, baron de) et d'Oreye, seigneur de *Jenep* (Jemeppe) et Grandville, conseiller d'Etat et de la Chambre de Son Alt. Sér. l'Electeur de Cologne, duc de Bavière, prince-évêque de Liège, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse d'*Hoensbrouch* (Hoensbroeck), sa cousine, est fille de messire Guillaume, seigneur du pays d'Oostham, Beeringen, Beverloo, Heusden, Moll, Balen, Deschel, etc., gentilhomme de la Chambre dudit prince-évêque, et de Marie-Agnès de Harff, fille de messire Jean de Harff à *Gelekercken* (Geilenkirchen), seigneur de *Landscroon* (Landskron), *Coninsvelt* (Königsfeld), Hülz, seigneur héréditaire à Nörvenich, Eller, et de Catherine de *Geminich* (Gymnich) — fille de messire Adolphe, seigneur de *Geminich*, du conseil du prince-Électeur de Cologne, drossard à Brauweiler, et d'Anne de *Hartsveld* (Hatzfeld ?); petite-fille de messire Jean de *Harff* à *Gelekercken*, seigneur de *Landscroon*, *Coninsvelt*, Hülz, seigneur héréditaire à Nörvenich, du conseil du duc de Juliers, Cleves, Berg, drossard de Heinsberg, Millen et Born, et d'*Iemgarde* de *Plettenberg*; et que, enfin, elle est *vrayement noble de tous costez sans aucune bastardie ou bourgeoise* (!), 1636, le 13 juillet, à Cologne : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes de léopard; aux 2^e et 3^e, une fasce onnée-entée (**Groesbeek**). C. : une tête et col de cygne. L. : *Oray* (Chapitre de Nivelles, c. 1375^{bis}, A. G. B.).

— Ferdinand, grand-doyen de Liège, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1660 : même écu (écartelé). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à huit perles. L. : *Ferdinandus baro a Bocholt decanus leodien* (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Marbais**, **Merode**, **Oijenbrugghe**, **Rivieren**, **Schwartzenberg**).

Bock, Buck, etc. *Vranke de Boc* reçoit, du Brabant, 10 *pont grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts*), 1337, le 18 novembre : sceau décrit T. I, p. 276 (Chartes des ducs de Brabant, N° 1328).

— *Colin* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : une escarboucle. L. : ... *olini Bv* ... *bini aqvns* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 23, 71).

— Jean de Bock, homme de fief Jean Bernage, chevalier, seigneur de Moen et Perck (voir **HORICKE**), 1422 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un bouc sautillant. C.

cassé. L. : *S Iohannis* (Forest, Etabl. relig., c. 2497^b).

Bock, Buck, etc. *Lambret* (!) *Buck yn Sent Jockps stase* (!) (Sanct-Jacob-Strasse), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une escarboucle. C. : deux tiges fleurdélisées, recourbées. L. : *S Lamberst* (!) *Bvc* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

— *Lambrecht* Buck, maître de Burtscheid, 1462 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois fleurs de lis. L. : *Lambre* ... *Bock* (Dusseldorf, Burtscheid, N° 226).

— *Lambrecht* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1462 : mêmes écu et C. L. : *S Lamberti Beck scabini aqvns* (Dusseldorf, *Regulierherren, Aachen*) (voir **Broekhuizen**, **MORTENBEKE**).

Bockel, voir **Rochette**.

Bocquet, voir **Grouff**, Suppl.

Bolen, voir **Boileau** (Suppl.).

Bolland, T. I, p. 278, le nom de la seigneurie citée dans l'acte de 1401 est *Stolzembourg* (et non *Stolzenberg*). Le château de *Stolzembourg* est situé près de Vianden.

Bollebeek, voir **Maxenzele**.

Bollere, voir **Woelmont**.

Bolsingen. Jean van *Bolszingen*, échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : une tête et col de héron, mouvant de la pointe. L. : *S Iohan von Bol . singen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 883^a, 883^b).

— (*Der ersame Roprecht von*), échevin de Thionville, 1494 : même écu. L. : *Ropret von Bolsynge* (Ibid., 1989).

Bomberg[h]en. Daniel van Bombergen, échevin de Bruxelles, 1583 : une fasce, chargée de trois fleurs de lis. C. cassé. En-dessous de l'écu, le millésime 15 ... L. : *S Dan* (*Cambre*) (voir **Pruinen**).

Bonaert, voir **Stichele**.

Bondues, voir **Lille**, Suppl.

Bonem. Pierre van *Boonheem*, échevin du Franc de Bruges, 1365 : un chevron, au lambel brochant. L. : *van* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum) (voir **Voocht**, **Wijts**).

Bönen, voir **Boenen**, Suppl.

Bongart, Bogaerden, etc. *Reynardus de Pomerio*, miles, donne un acte en faveur de l'abbaye de Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle, 1321, en août : scelle un acte d'*Emundus, armigeri, domini Iohannis*,

quondam domini de Kerpen, militis, bone memorie, filius, 1321 : un chevron d'hermine. L. : *S' Renardi de Pomerio militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 133).

Bongart, Bogaerden, etc. *Grardus* (!) de *Pomerio*, fils dudit, 1321 ; scelle un acte de sire Jean de Schönau (voir **Schoonvorst**), 1324 : un chevron (non d'hermine). L. : *S' Gerardi de Pomerio militis* (Ibid., N°s 133, 137).

Reynardus, 1321, cite feu sa f-mme, *domina Oda*, et feu *Sybilis*, femme de son dit fils, *Grardus*, pour lesquelles il fonde un anniversaire.

— *Jacobus de Pomerio*, miles, conseiller du comte de Juliers (voir **Vurre**), 1335 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : *S' Jacobi de Pomerio militis* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

— *Henricus de Boengaerden* (= Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1334 : un lion couronné et un semé de roses ; l'épaule du lion chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S' He...us de P...erio* (G., c. II, N° 347 ; c. IX, l. 40, et *Cambre*).

— *Godevert van den Bogarde*, chevalier, reçoit, du Brabant, 353 vieux écus, pour ses services, pertes et dommages dans la guerre de Flandre, 1337, le 12 novembre : un chevron, au lambel brochant. L. : *S' Gort va den Bongart ri...* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1500).

— *Stas van den Bongarde*, chevalier, drossard de Dalhem, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août : même écu. C. : une tête barbe, coiffée d'un turban. L. : *S' Eustacii (!) de Pomerio militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Jacobus de Bogairden* (Bogaerden), conseiller de la ville de Bruxelles, 1450 : un gironné d'hermine et de ..., de 10 pièces ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné. T. : un ange agenouillé. L. : *S' Jacob va Bogaerden* (Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— *Abraham de Boegaert*, homme de fief de Bernard d'Orley, seigneur de Senefé, de la Folie, Tubize, etc., 1504 : même écu, mais brisé d'une étoile sur la 5^e pièce (en chef à senestre) d'une étoile, et le lion non couronné. L. : *am de Bogaerde* (G., c. IX, l. 43^a) (voir **Phariseau**).

— *Wernher de Bongardt*, seigneur de *Wynantzrode* (*Wijnantsraede*), etc. (voir **Hoen**), 1597 : un chevron. C. : un buste barbu, tortillé. L. : *Werner van Bongart* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **MEGADEM, Zievel, Vijt, Vurre, Wielmakere; Eggloy, Cruijce**, Suppl.).

T. I, p. 285, acte de 1440-41 (n. st.), *Stoltenberg* = *Stolzenbourg*, château près de Vianden.

Bonin (Jacques), homme de fief du bourg de Bruges,

1421 : un fretté, accompagné d'un semé de gerbes. C. : une tête et col d'animal (chat ?) entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 8501).

Bonin. Pierre van *Muelenbeke* (Meulebeke) tient, du bourg de Bruges, un fief de 41 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp) — aboutissant à ceux de Pierre van *Muelenbeke*, de damoiselle Claire (van *Muelenbeke* ?), femme de Jacques *Rivisch* (*Rijnvisch*), et dont le bien appartient, actuellement à Jacqueline, fille de Pierre van *Muelenbeke* —, duquel fief relève un arrière-fief tenu par damoiselle Claire van *Muelenbeke*, 1515, le 4 août : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre (?) gerbes, celles du canton dextre et de la pointe cassées. C. : une gerbe. L. : *S' Pieter Booni als va Muelebeke* (Fiefs, N° 8654) (voir une note à l'article **Molenbeek**).

Bonmaistre, voir **Kaye**.

Bonnarde, voir **Gouvion**.

Bonneau, voir **Wiet**.

Bonnières, voir **Thiennes**.

Bont, voir **Serjacops**.

Boodt, voir **Boot** (Suppl.).

Boos de Waldeck (Le baron de), grand doyen de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : de gueules à trois fermaux en losange, aboutés en bande. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cloth**).

Boot[e], **Boet[e]**, **Bote**. *Henricus Bo[e]te*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : neuf (3, 3, 2, 1) besants. L'écu accompagné de trois dragons, 2 rampants, adossés, le 3^e sur l'écu. L. : *S' Henrici dicti B...e* (*Cambre*, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, 2500, A. G. B., G., c. XVII, l. 102).

— *Her Jan Boete*, bourgeois de Bruxelles, déclare *dat ic aen dat gort dat ic vercrech iegen ser Ewerarst kinder ser claes* (V. Serclaes), *waren, vele goet wilen eer was Jacobs van den Berghe, mi noch minen oer neghen recht ende kinne* 1324, *in sente Barthomeus* (!) *daghe* : neuf (4, 3, 2) billettes (qui est **Serroelofs**), au bâton brochant. L. : *ha...te* (*Cambre*).

— *Evericinus Boete, junior*, 1342 ; *E. Bo[e]te* (sans *junior*), 1347, 8, scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : la description du sceau, T. I, p. 287, compléter ainsi : le lion des 2^e et 3^e quartiers est couronné, et les cornes de bœuf sont coupées de ... et de ... (G., c. XIV, l. 85, Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B., Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Boot[e], Boet[e], Bote. *Johannes dictus Boete*, échevin de Bruxelles, 1403 : sept (3, 3, 1) besants. L. : *Sigillu Ian Boete* (G., c. X, l. 4, c. XVII, l. 104, c. XVIII, l. 103).

— *Ambruesius de Boodt* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 44 à 45 mesures à Moerbeke, avec 9 hommages, tenus par Silvestre, fils de Léon Rape, Antoine Metteneije (appelé aussi, plus loin : *Matinee*), fils de sire Pierre (Metteneije), seigneur de Marcke, Philippe van Aertrijcke, etc., 1515, le 21 juin : un chevron, accompagné de trois canots ; écusson en cœur à deux bandes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ambrosius de Boodt* (Fiefs, N° 8467).

— Pierre *Boote*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1526 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de huit (3, 3, 2) besants. L. : *Si m Pe . . . Boot . (Cambre)*.

— Jérôme *Boote*, seigneur de Wesembeek, échevin de Bruxelles, 1588 : même écu, mais les besants rangés 3, 2, 3. C. cassé. L. : *onymi Boo . . . ni de VVesenbeke* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— *Cornelis de Boodt, vrije heer van Giessenburgh* (Giessenburg), *Giessennieuwerkerk* (Giessen-Nieuwerkerk), *erffwatergraeff* de l'*Overicaert*, seigneur de *Bijngaertkercke* (Biggekerke ?), *Cadsant* (Kadzand), etc., investit maître Pierre van *Brantwijck* (Brandwijk), seigneur de *Blocklandt* (Blokland), de la *vrije heerlijkheit, hoge ende lage*, de 11 journaux de terre (voir *Taets*, pour plus de détails sur ce fief), par suite de la mort de son père, maître Guillaume van *Brantwijck*, 1697, le 30 mai : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois canots ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés et un semé de croisettes simples, au pied fiché. Cq. couronné. C. : un canot entre deux poissons renversés. L. : *Corn de Boodt v . . . heer van Gysenbry* (M. Beelaerts van Blokland).

— *Cornelia Droste, douagiere de Boodt, vrij vrouwe van Giessenburgh ende Giessennieuwerkerk, erffwatergraeffinne* de l'*Overicaert*, etc., investit Evert van Asperen, ayant procuration de dame Elisabeth op de Kamp, veuve de maître Pierre [van] Brandwijk van *Blocklandt*, de son vivant *vrije heer de Blocklandt*, comme mère et tutrice de sa fille unique et mineure, damoiselle Anne-Wilhelmine Brandwijk van *Blocklandt*, âgée de 16 ans (procuration passée devant les échevins de Blokland), de ladite *vrije heerlijkheit . . .* de 11 journaux de terre, comme son père l'avait reçue, le 30 mai 1697 ; 1732, le 16 août : elle se sert du même sceau que ledit *Cornelis de Boodt*, ci-dessus (Ibid.) (voir *Pipenpoij, Schrijnmakers*).

Boppard. *Henricus Bawerus de Bop[ar]dia, officatus*, etc. (voir *Zino*), 1330 : un lion couronné. L. : . . . *Henr . . . i ilitis d Bopard . .* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— *Theodericus, dei et sancte sedis apostolice gratia episcopus* de Metz, 1366 : même écu. Ledit écu posé sur une crosse en pal. L. : *✠ S' secretum Theoderici epi meten* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LE COMTE DE MAS LATRIE l'appelle, à tort : *Theoderic . de Bastère de Boppard*.

— *Ich Henrich Baier van Boparden doen kont allen luden dat min liever gnediger here min here der hertzog van Luccemb^{er}, van Brabant und van Lymb^{er}, uff aflach mijnre schatzunge und verlust als vam stryde zu Bastweylre, die ich in Brabant gerechent und behalden han, mir betzaelt hait sesz hondert vūnf vnd sibentzig frankerischer franken, gude van golde und gewychte, van welcher sommen franken ich vour mich, minen gerben nnd nakommen, minen vourgeñ gnedigen heren, sijne gerben, lude, lant, undersessen und alle andere die des quitancie bedoursen quijtschelden sonder argelist und geverd. In urkunde dies briefs. mit minen ingesigel besigelt. Geschrievē des samsdags des vijñ dages octobris, in jare unsers here xiije. dren und sibentzig* (le 8 octobre 1373). Original sur parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin : un lion couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. S. : deux cygnes. L. : *S Heinrici Beyer de Bopardia militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2488) (voir *OVIRSBURCH, Ufer, Westerburch ; Arsburch, Beyer*, Suppl.).

Borg, voir **Borch**.

Borgne. *Pieres li Borgnes*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois aigles éployées. S. cassé. L. : *Borgn*. (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Borch, Burch, Burcht, etc. *Louis van der Borgh*, chevalier, receveur de Brabant, scelle parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de ce pays et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois maillets penchés. L. : *✠ S' Leonii d Wolve* (Woluwe) *millitis dei d' Castro* (Chartes des ducs de Brabant).

Rectifier, en conséquence, la légende du sceau de 1338, T. I, p. 291.

— *Gherart del Borch, escuyer*, bailli de la terre et seigneurie de Wauthier-Braine, pour le duc de Bourgogne, 1450 (v. st.), le 21 avril : une bande. Cq. couronné. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. senestre : un griffon. L. : *S' Gheret van . . r Bor . . .* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



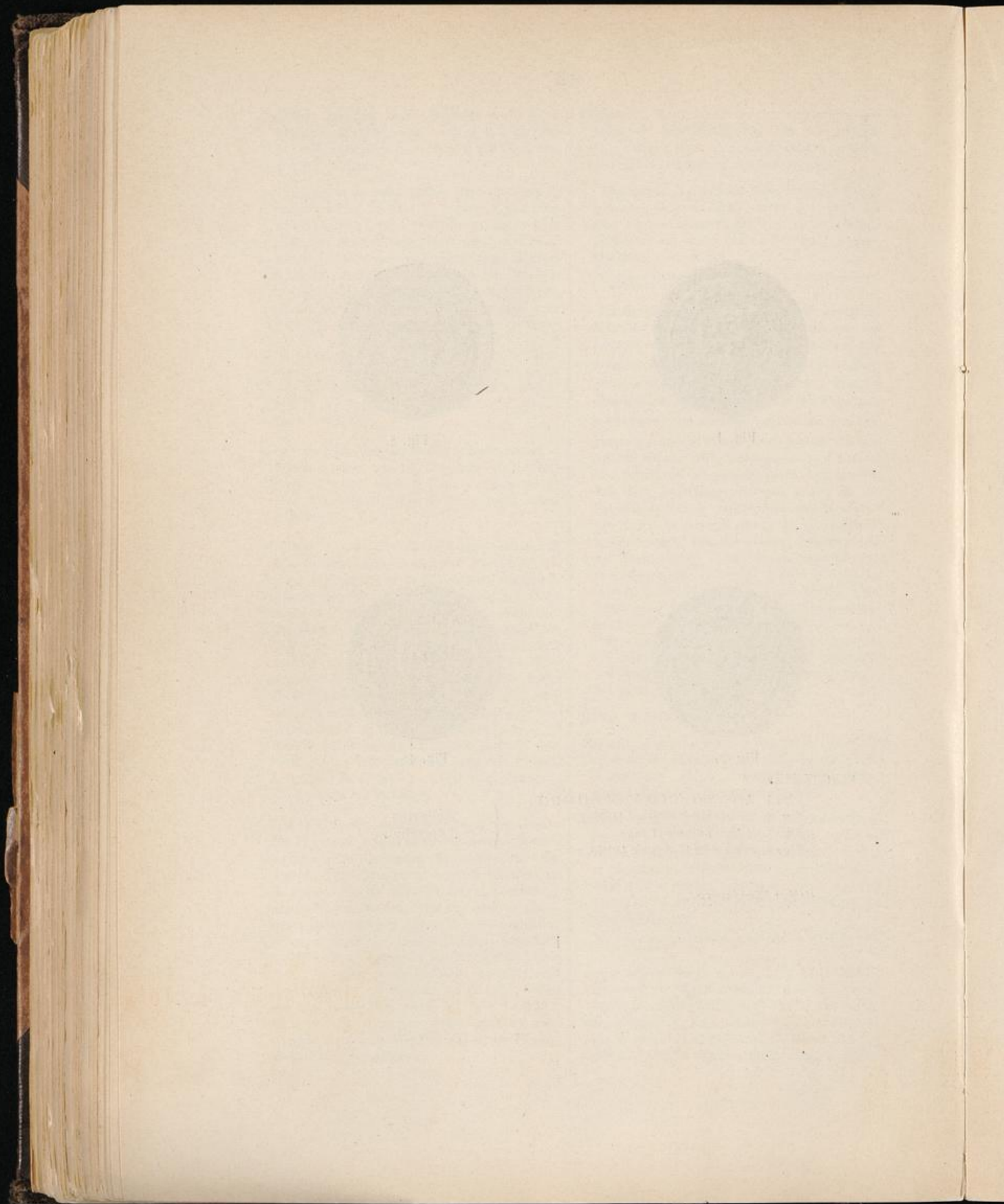
Fig. 4.

Pl. CCXXIX.

Fig. 1. *Arnoldus dictus Molitor* (1344) (1),
 Fig. 2. Godefroid Reinbout (1353),
 Fig. 3. Henri Talleer (1360),
 Fig. 4. Jean van Elsbroek (1365),

}
 échevins
 d'Aerschot.

(1) Voir Molenere.



Borch, Burch, Burcht, etc. Tilman van der Burch (et van den Borch), échevin de la libre seigneurie de Heers, 1623; échevin du comté de Heers, 1627; *den Edelen heer drossaerdt Joncker Thilman van der Borch*, 1634; *Joncker Thielman van der Borch*, drossard dudit comté, 1636, 7 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour. L. : *Tilman van der Borch* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Jean van der Burch, fils d'Achilles, déclare tenir un fief, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, l'amannie de Ramscappelle, 1502, le 24 novembre (il en remet l'aveu à *Edele, waerde ende wijzen Pieter van der Burch*, haut-bailli de Furnes) : l'écu fort cassé; on ne voit que des mouchetures d'hermine à senestre. C. : un vol. L. : *S Ian vader . . . ch* (Fiefs, N° 795).

— Pierre van der Burch, haut-bailli de Furnes et du métier de Furnes, déclare, comme tuteur de Jacques van Pollinchove, fils d'Adrien, fils d'Adrien (*Adriaens zuene, filius Adriaens*), que ledit Jacques tient, du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, 1502, le 24 novembre : d'hermine à trois étrilles. C. couronné. C. : . . . (Fiefs, N° 737) (voir **IJden. Robaert, ROSNE, Stroobant, SVIEVEN-GHEM. Tudekem, Valcke**).

Borkelo, voir **Limburg**.

Borchgrave (Gilles de) déclare tenir, du château de Courtrai, un fief, de 3 bonniers, à Pitthem, 1430, le 3 août : un château, gironné de trois pièces, posé sur un escalier (perron). L. : . . . *illis de Borchgrave* (Fiefs, N° 1882).

— (Pierre de), tient, dudit château, un fief à Pitthem, 1502, le 16 avril (v. st.) : un château hersé. L. : . . . *[P]eter de Borchgraeue* (Ibid., N° 9438).

Cette famille, dont une branche obtint concession de noblesse, en Belgique, le 15 août 1873, puis le titre de baron, porte : de gueules au château d'or, ouvert et ajouré d'argent. Cq. couronné. C. : un homme sauvage de carnation, issant, appuyant sa massue sur l'épaule. Devise : *Ex castro, non ex castris*.

— *Johannes de Borchgreve*, échevin de Bois-le-Duc, 1581 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux poissons adossés; aux 2^e et 3^e, trois quartefeuilles. L. : *[S Iois] de Borchgr[ave] scabi in Bosc[o]* (Bruxelles).

Ce même sceau, d'après des actes de 1581 et 1584, se trouve reproduit, dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), 1899, p. 29.

La même revue (*loc. cit.*) reproduit encore les sceaux de *Rijcout de Borchgrave*, fils de Thierry, 1443, *Joncker Pierre*, 1502, 14, 8, *Joncker Guillaume*, seigneur d'Oerle et de Meerveldhoven, 1543, 6, 9, 52, etc. *Joncker Pierre*, fils de Pierre, 1544, *Joncker Everard*, seigneur des deux dits lieux, 1587, 91, 4, 1602, 3, *Joncker Michel*, seigneur d'Oerle, Meerveldhoven, Bovelingen, etc., 1617, 20.

Tous ces personnages, scellant en qualité d'échevins de Bois-le-Duc, portent les deux poissons adossés, *Rijcout* brisant d'une quartefeuille, au point du chef.

— (J.-G., comte de), en son château de Bovelingen, au pays de Liège, collateur de bénéfices en l'église de

Lens-Saint-Remy, district de Hannut, et en la cathédrale de Ruremonde, 1787; le comte de Borchgrave (voir **Oultremont**), vers 1790 : deux poissons adossés. L'écu ovale. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule. Le tout posé sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachets en cire rouge, celui de vers 1790 dans une boîte de bois) (C. C. B., reg. 46393, 46538, et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Schooten**).

Les comtes de Borchgrave d'Altena, en Belgique, portent : d'argent à deux bars de sable adossés. Tenants : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Borluut (Adrien) déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, une rente seigneuriale sur des biens à Loveneghem, 1328, le 10 octobre; du Perron d'Alost, une rente sur des biens à Meirelbeke, 1535, le 24 mars : trois cerfs passants, surmontés d'un lambel. C. : un cerf en arrêt entre un vol. L. : *S Adriani Borluut* (Fiefs, N° 3087, 5074) (voir **Mouriau, Zaman; Faille, Suppl.**).

Borman, voir **Palmer**.

Les chevaliers et écuyers de Borman, en Belgique, portent : d'or à trois chapeaux de cardinal de gueules. Cq. couronné. C. : un homme, vêtu de gueules, coiffé d'un chapeau de l'écu.

Born, Oysto, dominus de Eelslo (Elsloo), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : trois chevrons. L. : *S Oystonis de Eelslo*. (Chartes des ducs de Brabant).

— *Oesto, dominus de Eelsloe, miles*, 1363; *Oyste de Eeyslo, miles*, 1369, reçoit une rente sur Maestricht : trois chevrons. L. : *S O . . . va Borren* ✠ *Aeil-s[elar]* ✠ ✠ *[H]esse . e . .* (Ibid., N° 1860, 2285).

— *Oesto (Oysto), miles, dominus de Eelslo (Eylslo)*, reçoit une rente sur Maestricht, 1366, 7, 8 (n. st.). 8 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau cylindrique, le bord, retroussé, soutenant deux faucilles dentelées, adossées. L. : ✠ *S Oe[ist] de Eelslo* (Ibid., N° 2089, 2169, 2184) (voir **Cronenburg, Suppl.**).

Borne (Gérard van den), tenancier juré de Jean Reijners van *Bertsheere* (actuellement Bas-Heers), dans sa cour d'*Aenroe, deen hij ligghende heet tot Opheere* (Op-Heers), *Bertsheere ende al daer omtrint*, 1492, le 4 mars (v. st.) : un lion. L. : . . . *Ge . . . van* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Bornival, Biernars, sires de Borgnevas, donne un acte en faveur de l'hôpital de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1327, en décembre : de vair; au chef plain. L. : . . . *navt (!) de Borgneva* . . . (Arch. de Nivelles, Hospices) (voir **Bruggen, Suppl.**).

— Philippe, seigneur de *Bourgneval*, Roland van B., chevalier, Jean van B., leur parent (*neve*), *Vranc van den Dale*, époux de dame Marie van B., et

Barthélemy *tserarnts* (t'Serarnts), époux de damoiselle Elisabeth van B., plus proches hoirs de feu sire Jean, seigneur de B., reçoivent, du Brabant, 1/6, soit 1369 vieux écus, 5 1/2 gros de Flandre, de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396, le 14 mars (n. st.); les mêmes consorts déclarent avoir reçu le 2^e sixième, s'élevant, avec le 1^{er}, à 2738 vieux écus, 11 gros de Flandre, 1396 le 24 mai; Philippe: deux sceaux différents; A, au 1^{er} de ces deux actes: de vair, au chef plain. C.: (sans chapeau de tournoi sur le casque) une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L.: *S' Phil d'ni de Borgeval canoi* (= canonici; il fut chanoine de l'église d'Anvers; renseignement dû à feu M. l'abbé van Genechten, curé de Bornival); B, même écu. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T.: deux anges. L.: *Philippus domini de Bornev...* (Chartes des ducs de Brabant, N^{os} 5697, 5737).

Bornival. Roland van *Bourgneval*, chevalier, ci-dessus, 1396: même écu, brisé d'un lambel. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T.: deux damoiselles. L.: *S' Roelandi de Borgeval miles* (Ibid.).

— Jean van *Bourgneval*, ci-dessus (l'acte du 24 mai le dit fils de feu Henri), 1396: de vair; au chef plain et au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une aigle éployée. L.: *S' Iohannis de Borgeval* (Ibid.).

Les sceaux de Dale et t'Serarnts ont été décrits aux articles relatifs à ces noms; le sceau de t'Serarnts étant fruste à l'un des deux actes qui, seul, avait servi à la rédaction des notes déjà publiées, en voici la description complète, d'après le second de ces actes: un lion couronné, la poitrine chargée d'une coquille, et un semé de roses. L.: *S' Bartholomei Serarntoeds*.

— *Roelant van Bourgnivail*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Cluetine, 1374; i. t.: 1880 moutons: de vair; au chef chargé de deux macles. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L.: *S' Rolad de Cecaualle miles doms de Roso* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 2750).

Compléter et rectifier, en conséquence, la légende de ce sceau, T. I, p. 295. *De Cecaualle* est la traduction de *borgne val*, ou val *borgne*, étymologie fantaisiste de Bornival.

Le mot *Roso* dans la L. du sceau dudit Roland doit se développer: *Rosoit*. *Messire Roullant de Borgneval*, seigneur de *Rouzoit*, est cité dans un acte de la duchesse Jeanne de Brabant, du 9 mars 1375 (n. st.) (Chartes des ducs de Brabant, N^o 4075).

Un *Hugo de Cecaualle* figure comme témoin, dans un acte d'Allo, *canonicus sancti Albani namucensis* (de Namur), de 1230-31 (n. st.) (Abbaye de Wauthier-Braine, N^o 5).

— *Rollans*, seigneur de *Borgneval*, chevalier, 1403, le 14^e jour de *fenaul* (juin): de vair; au chef plain. C.: un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue... (le haut est cassé). T.: deux damoiselles. L.: *Roelandi*... (Arch. de Nivelles, Hospices).

Bornival. Hubert van *Bourgnivale*, seigneur de Woluwe-Saint-Lambert, échevin de Bruxelles, 1502: de vair; au chef plain. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un bérêt. L.: *S' Huberti de Bourgeval* [...]. (Bruxelles, c. 193) (voir *Horické, Orley, Spiroel, Tudekem*).

Borreken (Baron J.-C.-J. de), collateur d'une fondation en l'église Saint-André, à Anvers, 1787, le 8 mai: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis; aux 2^e et 3^e, un sanglier sautant sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S.: deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342).

Borsselle. Baudouin van *Borselle*, comme tuteur d'Adrien van *Borselle*, déclare qu'il tient, du bourg de Bruges, un fief de 137 mesures, sis dans divers polders, à Kadzand, 1430, le 4 août: une fasce. C.: un grand plumail issant d'une cuve. L.: *Boud... van Borsele[n ?]* (Fiefs, N^o 7953) (voir *Gavre, Oostkerke, Zoete, Woelmont, Walpen*).

L'écu est assez fruste; on n'aperçoit que la fasce.

Bozeal (*Ernul*), de *Crenwycke* (Crenwick), allentier du duc de Brabant, à Jodoigne, 1463: parti; au 1^{er}, une bande; au 2^d, coupé; a, un lion; b, un macle (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.).

Bosch, Bossche, Bussche. *Walterus dictus de Busscho*, échevin d'Overijssche, 1383: trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais, surmontés d'un lambel. L.: *Walteri*... (Bruxelles).

— Jean van den Bossche, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1397: un sautoir, chargé en cœur d'une coquille. L.: *S'.....* (G., c. IX, l. 44).

— *Loij van den Bussche*, homme de fief du bourg de Bruges, 1421: trois ours passants. Un homme sauvage, sans massue, émerge derrière l'écu. S.: deux léopards lionnés, issant du cadre du champ. L.: *van den*... (Fiefs, N^{os} 8427, 8501, 8237).

— *Anthonius dictus van den Bossche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8: sceau décrit T. I, p. 298. Compléter ainsi le C.: un grand panache, issant d'une cuve coupée, au 1^{er}, trois merlettes, au 2^d, trois étoiles, rangées en fascies. T. dextre: un homme sauvage, tenant sa massue haute. L.: *S' Anthonij de Busco* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^a, A. G. B.; fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Gérard van den Bossche scelle pour Henri van Zoerle, qui tient, de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, une terre à *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), au lieu dit *Scibbeke* (Schubbeek), 1470: trois fleurs de lis (entières), accompagnées au point du chef d'une

étoile. L. : v. den Bo..... (Av. et dén., N° 699).

Bosch, Bossche, Bussche. Henri van den Bosche, conseiller de la ville de Bruxelles, 1472 : coupé; au 1^{er}, un lion, issant du coupé; au 2^d, cassé. T. : un ange. L. : *S Heinric vā de Bossche* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Jean van den Bosch, juge de la cour censale dite de Beethoven (l'acte a trait à une terre près de Gelinden), 1474 : parti; au 1^{er}, de vair à la fasce haussée; au 2^d, un gironné de sept pièces, mouvant du parti. C. : un cygne issant, essorant. L. : *S Ian van* (Abb. de Saint-Trond, c. 10)

— Arnould van den Bussche déclare tenir du *Edele, hooghe ende moghende heere mijn heere van den Gruuthuse, grave van Wijtcestre* (Winchester), etc., par l'intermédiaire de sa cour féodale de Thielt-ten-Hove, un fief, à Thielt, dit *goet ende leen ten Damme*, avec 9 1/2 bonniers, deux gerbes sur les terres relevant de ce fief, rentes, bailli et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, stragiers goet ende bastaerde goet ende boete* ...), 1515, le 30 juin : trois étoiles. L. : van de. Bussche (Fiefs, N° 9526).

— Alexandre van den Bossche, alleutier juré du seigneur de Steenockerzeel et d'Humelghem, 1564 (n. st.), le 12 février : parti; au 1^{er}, coupé; *a*, trois fleurs de lis, au pied coupé; *b*, deux tours accostées; au 2^d, un arbre arraché. L. : *S Alexander van d* (Cambre) (voir **Eijck, Stalens, Voet; Eijcke, Creeft, Lombeek, Robijns**, Suppl.).

Le seigneur de le BOUSCHE : d'argent, au léopard de gueulle, tamassé et armé d'or, et crye : Van den Bousche! de le Bousche l'ardy! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contee de Flandres*.)

Le seigneur d'ESTEMBORG (Estaimbourg) : d'argent à trocs tourteaulx de gueulle.

La mayson surnomé Bousch (Bosc) : pareilles (Ibid.) (Comp. les armes du seigneur de Zyllebeque) (voir **Zillebeke**).

Les barons van den Bosche, en Belgique, portent : de vair à la fasce de gueules, chargée de deux lions léopardés d'or, affrontés. Couronne de baron. S. : deux lions au naturel.

Devise : *Laboris fortuna comes.*

Boschhuizen, voir **Kortenbach, Coudenhove**.

BOSQUIEL, voir **TENREMONDE, Vrediere**.

Bossaert, voir **Coudenberg**.

Bosschaert, voir **Knijff; Faille**, Suppl.

Botoul, T. I, p. 303, d'après le comte du Chastel, la seigneurie *descarnes* serait Carnes, à Thieulain et confinant à Herquegies (voir **Maulde**).

Botram, voir **Dussen**, Suppl.

Botseel, voir **Spiroel**.

Bottoir, voir **Mouland**.

Bouchart, voir **Bourschart**.

Boucher, voir **Val**.

BOUDRISART, voir **Wavre**.

Bouduwijns, voir **Bauwens**, Suppl.

Bougiere (Marie), veuve de *Grart* le Panetier, reçoit, par un bourgeois de Valenciennes, de la part de Jean de *Raing*, receveur du duc de Brabant, 30 florins d'or au mouton, pour deux termes de la pension dudit *Grart*, dus à la Noël 1367 et à la Saint-Jean 1368; 1368, le 18 novembre : parti; au 1^{er}, trois (2, 1) écureuils (ou lions; assez mal gravés); au 2^d, trois (2, 1) flèches émoussées, renversées. L. : *S Marie Bougiere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2235).

Bougiers, voir **Duc**.

Bouchout (Daniel van), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une croix, chargée d'un filet en croix. C. : un bonnet d'hermine entre un vol, coupé de ... (plain) et de ..., chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, le tout issant d'une cuve. L. : *S Daneli (l) de Bouchout militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Danealx de*), chevalier, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais. L'écu, derrière lequel émerge une femme, accosté de deux chiens braques, assis, adossés. L. : *S Danelis de Boechout militis* (Namur, N° 1001).

— (Robert van), échevin de Vilvorde, 1544, 8 : une croix. C. : un homme barbu, issant, tenant une banderole de l'écu (sans flammes). L. : *S Robrecht van Bochoort* (Bruxelles) (voir **Blaesveld**, Suppl., **Rotselaer, Tudekem, Vran[c]x, Wese-mael**).

Bouckart, voir **Croix**, Suppl.

BOUCOURT. Jean van *Boucoert*, chevalier, seigneur d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plains; au 2^e, trois alérions; au 3^e, un parti-émanché. Une cotice, formée de petits losanges, brochant sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu. L. : *S Iohan de Boucoert si[re] dainne* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 57-58).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. I, p. 307.

Boucq (Henri le), bailli *establi de haulte et illustrissime damoiselle mademoiselle Marie Elizabeth, marquise de Berghes, comtesse de Walhain, vice comtesse de Sebourg, dame de Brainelaleu* (Braine-

l'Alleud), Wavre, etc., à cause de la vicomté de Sebourg, 1624 : trois ruches. C. : une tête et col de bouc entre un vol. L. : S Henri le Boecq (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir Cambier, Supplément).

Les vicomtes et écuyers Le Boecq de Beaudignies en Belgique, portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois ruches d'or ; aux 2^e et 3^e, coupé de gueules sur argent. C. : une chèvre (bouc) d'argent issante entre un vol d'or. S. : deux chèvres (boucs) d'argent.
Devise : *Maintenir fault.*

Boulaere, voir **Volder**.

Boulay. Jehans de Boullay, escuiers, filz mon signour Joffroy de Boullay, chevaliers, qui fut, 1321 : une croix recercelée, au bâton brochant. L. : * S' Jehan de Bovlai escvier (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach, N° 161 de l'inventaire imprimé).

— Jehans de Boullay, sires Dueseldenges (d'Useldange), chevalier, et dame Blanche, sa femme, déclarent que nous avons mis et tourneit a plaiges . . . noble home nostre chier amis, sires Loudoulf, sires de Thiefferdenges (Differdange), chevaliers, en aver noble home sires Giltz de Mers (Mersch), chevalier, pour 50 livrées de terre qui lui ont été assignées, à payer annuellement, jusqu'à ce qu'ils lui aient remboursé 500 écus, et promettent de le tenir quitte de cette plaigerie, 1348, le venredy devant feste S. Remy : une croix ancree, chargée en cœur d'un écusson burelé. L. : . . . a de Bovllai ch . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— Cone de Bolay, escuier, affranchit de toutes censes et aultres droitures, tous les héritages que Jehan de Menstorff, échevin de Luxembourg, possède à Mensdorff, 1353, le x^{me} jour ou mois de janvir : dit sceller de son propre sceau : une croix recercelée, accompagnée au point du chef d'une coquille ; écusson en cœur burelé. L. : * S' de me X O . . . la . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Johan, herre zu Bollichin (Boulay) un zu Useldingen, a donné comme garant den edeln man hern Lodolph von Diefferdingin, minen neven, à Cune von Bollich[en], herre zu Zolberen (Soleuvre), son frère, et promet de le tenir indemne, 1355, ipsa die conceptionis beate Virginis : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix recercelée ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : cassé. L. : . . . se . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— Conne de Bolay, chevalier, sire de Solleuvre, et Ysabel, sa femme, vendent une rente de blé à Thielman Betzelin, bourgeois de Luxembourg, 1339, le venredy devant feste de Penthecouste ; Cones de Boullay, chevaliers, sires de Soullivre, fait un accord avec mons[ignor] Leudolpf, chevalier, signor

de Thiefferdenges, et les hoirs de Habrand de Thiefferdenges, 1361, le 13 février (v. st.) ; Cone von Bollich, herres (!) zu Zolveren, Ritter, et Ysabelz, sa femme, devant les burchmannen zu Zolveren, vendent une rente, eyme edelem manne Joffroid von Saissenheime (Sanem), 1362, des nestin maindaghes vur dem heyligen pinstaghe : une croix recercelée ; écusson en cœur burelé. L. : S' Khono va Bollihin (Ibid.).

Boulay. Ysabel[is], ci-dessus, femme dudit Conne (Cone), 1359, 62 : parti ; au 1^{er}, trois oiseaux (corbeaux ?) ; au 2^d, une demi-croix recercelée, mouvant du parti. L. : . . . sabeti de [Z]olbrv . . (Ibid.).

— Her Johan, here zu Boelche und zu Useldingin, scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de Wenecslas, duc de Luxembourg, donnant divers ordres relatifs au maintien de l'ordre dans le duché, 1381, up Cristus avont, à Luxembourg : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix recercelée ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : cassé. Seul, l'écu subsiste (Ibid., N° 210).

— Johan von Boliche, herre zu Czoilver, et Yrmegart von Gymnich (Gymnich), sa femme (voir Armoises), 1396 ; Johan van Bollichen, herre zu Zolveren, déclare : daz ich mynen knecht und diener Thilman van Keille (Kayl), den man nennet Zulerwain, hin und Grete, sin elich wiff sal werden, gefrijet han in leibedage umb dez giiden dinstes wil den der vurg. Thilman mir gedain hait und noch doin sal, 1410, dez anderen dages na Sent Lucas dage : une croix recercelée ; écusson en cœur burelé. L. : S' Johan van Soyver (!) (Ibid., Nos 277, 377).

— Yrmegart von Gymnich, ci-dessus, 1396 : parti ; au 1^{er} cassé ; au 2^d, une croix engrêlée (entière) (Gymnich). L. : . . . megart von . . minich (Ibid., N° 277).

Le haut du 2^d est également cassé.

— Johan van Bolchen, herre zu Zolveren, déclare daz ich tzo mynen lieven getruenen gewonnen hain Gerhart und Johan von Wyltz (Willtz), gebruedere, genant Roelart, umb tziehen gude swere Rintsche gulden mangeltz, 1424, uff sent meirtins dag dez helgen Buschoffs : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancree ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : deux cornes de bœuf. L. : S' Ioha d' Bolch . Zolvern (Ibid., N° 347^a).

— Johan von Bolchen, der Jonge, son zu Tzolveren, neveu d'Eirart von Gymnich, seigneur de Berperch (Berbourg), qu'il dit son oncle, 1426 : mêmes écu et C. L. : . . . ich . . . (Ibid., N° 376).

— Johan van Bolchen, herre zu Dudelingen (Dudelange) (voir Soleuvre), 1442 : mêmes écu et C. L. : . . . olver (Ibid., N° 832).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXXX.

- Fig. 1. Gérard van Berkel (1374, 1379) (1),
 Fig. 2. Jean Monix (1400) (2),
 Fig. 3. Jean van Arkel, fils de Pierre (1400) (3),
 Fig. 4. Jean Dicbier (1412) (4),
 Fig. 5. Jacques van Geffen (1434) (5),

échevins
 de
 Bois-le-Duc.

(1) En ces années, Gérard van Berkel append ce sceau à des quittances relatives à la bataille de Bäsweiler. Nous ignorons s'il fut échevin de Bois-le-Duc en ces mêmes années.

(2) Jean Monix porte le même écu que *Jacobus Monic*, 1415, voir T. II, p. 503. L. : *S Iohis Monix scabini in Buscod...*

(3) Ce sceau porte un écu à l'écusson plain et au lambel brochant. L. : *S Iohis de Arkel filij Petri scabi in Buscod...*

(4) Voici la légende de son sceau : *S' Ioh... Dicbier scab in Buscoduc.*

(5) Voici la légende de son sceau : *S Iacobi de Geffen scabi in Buscod...*

Boulay. *Der edelle unss liebe neve und swager Johan von Bolchen, here tsu Tzolveren, tsu Berperg und zu Dudelingen, als von siner vurg. herschafft wegen von Tzolveren*, scelle l'acte de Georges, seigneur de la Rochette, et de Catherine de Fischbach. 1450, le 20 décembre : mêmes écu et C. L. : *Johan von Bolchen* (Ibid., N° 966*).

— *Johann von Bolichen, her zü Zolver, zü Dudelingen und zü Berperg* (voir **Malburg**). 1464 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 1264) (voir **Baudricourt**, Suppl. : **Kerssen**, **CLABBAY**, **Clémency**, **Cronenburg**, **Meer**, **Orley**, **Puttelange**, **Rochette**, **ROCKINGIN**, **Romécourt**, **Sayn**, **SAINT-SOIGNE**, **Scharfbillig**, **Soleuvre**, **Tour**, **Warsberg**, **Werdenberg**, **WILRE**, **Wiltz**; **Autel**, **Busleyden**, **Gymnich**, **Hunolstein**, Suppl.).

Boulange, voir **Bouvigny**, Suppl.

BOULERS, voir **Rouc**.

Boumeister, voir **Kaye**.

Bourac, voir **Lille**, Suppl.

Bourbon, voir **Mortenbeke**.

Bourdon (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1518 ; Jean Bourdon, le père, 1528 ; Jean Bourdon, le père, homme de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.) : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange. L. : *S Iohannis Bourdon* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B., et Mons, *Varia*).
L'acte de 1518 est daté de Mons.

— (François et Jean), frères, hommes de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.) ; François et **Ottelet** Bourdon, frères, hommes de fief de la même seigneurie, 1534 (n. st.) ; François : même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un aigle. L. : *S Francisci Bourdon* (Mons, *Varia*).

— (Jean), ci-dessus, 1528 (n. st.) : même écu, mais sans brisure. T. senestre : une femme nue. L. : ... *hann . . Bover* ... (Ibid.).

— (**Ottelet**), ci-dessus, 1534 (n. st.) : même écu (plein). S. senestre : un lion. L. : *S Otto* ... (Ibid.).

— (L'abbé), prêtre, domicilié à Waremme-en-Hesbaye, diocèse de Liège, bénéficiaire d'une fondation *illeg*, dont le curé de Hermalle-sous-Argenteau est le collateur, sans date (1787) : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une croisettes ancrée. C. : une croisettes ancrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46638).

Bourgeois, voir **Hanart**, **Mortier**.

Bourgogne. *Adolf van Bourgnen, ridder, heere van Wacken, Capelle, etc.*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, le fief de **Nieuwerburch**, avec 147 mesures de terre, à Assenede, le 28 mai 1549 ; le même, se qualifiant haut-bailli de Gand, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief de **Vroonhoven**, à Assenede, fief comprenant 104 mesures, un bailli et 9 hommages, dont 5 à **Willems Keercke** (un *int verdroncken lant*) nu onbedijckt ligghende, et 4 à Assenede, 1539, le 12 février : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un semé de fleurs de lis ; aux 2^e et 3^e, parti ; a, un bandé, à la bordure (simple) ; b, un lion. Sur le tout, un écusson au lion. L'écu chargé d'un comble plain. C. : une chouette. L. : ... *vs a Br* ... *Capella* ... *kene* (Fiefs, 2277, N° 2283).

— Messire Charles de **Bourgoigne**, chevalier, seigneur de Bredam, etc. (voir **Noyelles**), 1619 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé ; a et d, un semé de fleurs de lis ; à la bordure (simple) ; b et c, parti ; a, trois bandes ; à la bordure (simple) ; b, un lion. Sur le tout, un écusson au lion ; aux 2^e et 3^e, un lion et un semé de billettes. Sur le tout du tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un membre d'aigle ailé, tenant un glaive ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une chouette. L. : *Charles de Bourgoigne* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Dongelberg**, **Cruesens**, **Noyelles**, **Oijenbrugghe**, **Op-hem**, **Ouderogge**, **Rivieren**, **Rubempré**, **Sayn**, **Schagen**, **Tour**, **Velde**, **Wachtere**).

Bournonville (Alexandre, duc de), comte de Hénin, etc. (voir **Noyelles**, **Zuijlen**) (il signe : *Le duc De Bournonville conte de Henain*), 1619, 24 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée ; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé ; a et d, parti ; A, six chevrons (**Egmond**) ; B, deux fascies bretessées et contre-bretessées (**Arkel**) ; b et c, parti ; A, un lion contourné ; B, un lion. Sur le tout des 2^e et 3^e quartiers, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un soleil (**Baux**). Sur le tout de l'écu, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un losangé en bande. Sur le tout du tout, un écusson de ... à cinq points équipollés. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. L. : *Alexandre duc de Bournonville comte de Hennin viscomte et baron de Barlin sr de Bondce Fournes Zc* (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir **Saint-Amand**).

Jean de Bournonville, écuyer, est nommé panetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charrolois, etc., à Bruxelles, le 12 avril 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Boursin (Gérard), homme de fief du château de Namur, 1371 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fretté ; aux 2^e et 3^e, trois clefs d'horloge (affectant, plus ou moins, la forme d'un maillet ; voir T. I, p. 311).

G. : deux(!) plumes d'autruche. L. : *S Gerard*
 . . . (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Bourschart. *Th[e]l[?]eman dit Bouchart* (!), échevin de Luxembourg, 1340 : dans le champ du sceau (sans écu), un chien braque passant, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Th Bovrschart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Bourscheid. *Mon signr Sohier, signr de Bourseit*, 1294; *Sogerus, miles, dominus de Burszeyth*, 1301 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (de nénuphar). L. : ✠ *S' Sog* i d
 (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Siger, seigneur de Burscheit*, promet à ses cautions de les tenir indemnes, 1329 : même écu. L. :
ge *sch* . . . (Ibid.).

— *Her Messilys, herre tzu Borscheit, riechtir der edeler lude in deme hertzogdüm Lucczelmbg*, scelle un acte d'Arnould, comte de *Hombergh*, seigneur de la *Vels* (Rochette), 1335; *Mersilli, here zu Bourscheit, ritter, richter der edeler lude ym hirtz-tom van Lucc*, 1381; scelle 1381 (voir **Boulay**); scelle en 1384 et 1385; scelle l'acte de la famille de Limpach, 1388 : même écu. L. : ✠ *S Marsily de Borscheit* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 209, 210, 221, 225^a, 233, etc.).

— *Willem de Burscheit, prevost de Arle* (Arlon), est nommé conseiller, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, 1465 (n. st.), le 6 avril, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

— *Bernard, seigneur de Bourschet*, chevalier, justicier des nobles du duché de Luxembourg, 1499, à *Beau-repart* : même écu que *Sohier*. G. : un vol, chargé de trois feuilles de l'écu, en pal. L. : *Bernar he suo Bursch* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 2053) (voir **Bongart**, etc. — 1444 — **Warsberg, Wiltz**; **Hombourg**, Suppl.).

Bousies, voir **Wesemael**.

Boussu, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco**; **Grouff**, Suppl.

Boutepois, voir **Pliche**.

Boutillier, voir **Verdonct**.

Boutry, voir **Wantiere**.

Bouvigny. *Lois (et Loys) de Bouvegny* déclare que *mon cousins Oulry de Boulenge (Boulange) mait presteis, amon tres gran besoin et necessiteis*, 150 francs, à 12 gros de Metz, et lui assigne en garantie : *lez deus estans seant entre Bouvegny et Sains Martin boixe*, le dit *Sains Martin boixe* et d'autres bois, 1415, *lonsime jour de fevrier* (v. st.) : trois pals; au franc-quartier senestre chargé de trois fascés. L. : . . oy . . . Bov (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 406).

Bouvier, voir **Quaderebbe, Serarnts**.

Boven, voir **Ulmen**.

Bovekerke. *Jean van Bovenkerke*, échevin du Franc de Bruges, 1365 : trois besants, accompagnés de neuf (3, 3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : ✠ *Item Jan van Bov* rke (Comte Thierry de Limbourg-Stirum).

Le seigneur de POUWENQUERQUE : d'asur à troes besans d'argent, semez de croes crosez, pomelez, à pointes fyees d'argent, et crye : COUQUELARE (Couckelaere)! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Bovier, voir **Bouvier, Schotelvoets**.

Boxhoren (Henri), prêtre, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386; chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1389 : un sautoir, chargé d'un filet en bande et cantonné de quatre coquilles. L. : *S' Hei* *Bo . hoere*. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.; Abb. de Coudenberg, c. 1856, Ibid.).

— (*Leonardus*), échevin de Louvain, 1525, 8 (n. st.) : même écu que *Daniel* (T. I, p. 313). L. : *S Leonar* *ho* i *louan* (Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., Ancienne Université de Louvain, Ibid.).

— *Hector Boxchoiren*, même qualité, 1548 : même écu. L. : ✠ *S Hectoris Boxchoire scabi lo* (Etabl. relig., c. 3609) (voir **Tudekem**).

Boxmeer, voir **Cannart, Meer**.

Boxtel. *Willelm, heere van Boecstele*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fascés, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Willemi* *Boecstel militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nieuwland**).

Brabant. *Margareta, filia Regis Anglie* (d'Angleterre), *dei gratia ducissa Brabantie*, 1330, le 6 juin : parti; au 1^{er}, coupé; *a*, un lion (**Brabant**); *b*, un lion (non couronné), à la queue fourchée (**Limbourg**); au 2^d, trois demi-léopards mouvant du bord senestre (**Angleterre**). Au-dessus de l'écu, un lion léopardé; en-dessous de l'écu, un dragon. L'écu accosté de deux châteaux. Sans L. (**Cambre**).

— (Sceau de Wenceslas, duc, et de Jeanne, duchesse de Luxembourg, Lothier,) et **Limbourg**, 1335 : très grand module; parti; au 1^{er}, écartelé; *a* et *d*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**); *b* et *c*, un burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**); au 2^d, écartelé; *a* et *d*, un lion (**Brabant**); *b* et *c*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessus de l'écu, émerge un petit ange. L. : ✠ *S'*

Wenceslay dei gra Luccemburg' Lothr Brabancie ac Lymburgie ducis. A l'intérieur : Et Iohanne eidem gra Luccemb' Lothr Braban ac Lymburg' ducisse (Chartes des ducs de Brabant).

Brabant (*Antonius dictus van*), échevin de Bruxelles, 1421 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux faucilles dentelées, affrontées; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Une étoile à cinq rais brochant sur l'écartelure. C. : deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S Anthonis vā Brabant* (G., c. IV, N° 302; c. XVI, l. 98; c. XVIII, l. 103).

— (Jérôme de), seigneur de la Haverie, conseiller au Conseil de Flandre, 1387, le 23 février : un fascé; à l'écusson brochant en chef à dextre, chargé de trois... (maillets, trèfles?). C. : une tête et col de héron. L. : *Jerome de Brabant* (Mons. *Varia*) (voir *Kelen, Prices, Scholaster, Ulmen, Waha; Luxembourg*, Suppl.).

Brabanter[e], voir **POTTELBERGHE, Wa-gen**.

Philippe le Bon ordonne au premier huissier ou sergent d'armes, huissier de la chambre du Conseil de Flandre, de faire des saisies chez les débiteurs de Charles de Brabant, demeurant à *Spickere* (Spijker), châtellenie de Bergues (-Saint-Winoc), pour qu'il rentre dans ses créances, 1460, le 4 septembre, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.).

Brabeck, *Dideric van Bradbeke* scelle, parmi les *vrinde ende maghe* de *Johan van Hagenbeke* (Hagenbeck), qui ouvre au duc de Clèves son château de *Hagenbeke*, 1338 : trois crampons, le 1^{er} contourné. L. : *S Th filii Henrici*... ke... (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 193).

— *Alef von Brachtbeke* déclare avoir vendu, de l'aveu de sa femme, de ses enfants et d'autres parents, à Thierry, comte de Clèves : *myn gherichte tho Glaet beke* (Gladbeck), tenu en fief, par lui et ses prédécesseurs (*vorvaren*), de *Henrike Duker tho Scyrenbeke* (Scherlebeck) et de ses ancêtres (*alderen*), et ce aussi de l'aveu dudit suzerain; il est vassal dudit comte du chef *van mynen hus tho Wytteringh* (Wittringen), dans le comté de Clèves, 1343, *uph Sunthe Katerinen dach* : trois crampons. L. : *S Adolfi de Bragtbeke* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 216).

— Juste-Edmond [de Brabeck], évêque de Hildesheim, etc. (voir **Plettenberg**) (il signe : *Juste Edmunde*), 1697 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, parti d'or et de gueules (plains); aux 2^e et 3^e, de sable à trois crampons. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince du Saint-Empire et accosté, au bas, de deux palmes. L. : *Iodocus Edmundes D G episc Hildesiensis S R Imp princeps* (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Nous indiquons les émaux d'après les hachures, mais

sous toutes réserves, l'usage des hachures étant encore assez arbitraire, à l'époque dont il s'agit. Brabeck porte : de sable à trois crampons d'or.

Braem (*Ghodevaert*), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans son pays de Waes, 1450 : plain; au chef chargé d'un lion issant. C. : une tête et col de bouc d'hermine. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Godevaert Braem* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), fils de *Godevaert*, déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire du bailliage de Waes, un fief de 19 bonniers, sis à Thielrode et Elversele, et dont environ 11 bonniers sont tenus, de lui, par des tiers, un tiers des 8 autres étant relevé, de lui, par ses frères et sœurs (non cités nommément), 1513, le 28 août : coupé; au 1^{er}, un lion issant, surmonté d'un lambel; au 2^d, plain. C. : un bouc issant. L. : *S Jan Braem f.....ers* (Fiefs, N° 7363) (voir **Triest, Waesberghe**).

BRAEMPT, voir **Aa**, Suppl.

Braine. Le sceau de 1281 (n. st.) et de 1281, de Gauthier de Braine, chevalier, ne porte pas de croisettes simples, mais potencées (voir **Petit-Quesnoy**).

Brakel, BRACLE, voir **Schengen, Straten**.

Bracht, *Wolter Kellennere van Wetheim*, 1362; *Wouter van Bracht, Kellennere mijns heren van Wetheim*, 1363, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, *van mijns heren wegen van Wetheim* : un fascé (de 8 pièces); au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Wolter vā Bracht* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1789, 1861).

Wetheim = Wittem.

BRACHTBEKE, voir **Brabeck**.

Brande, voir **Oignies**.

Brandeler, voir **Huijbrechts**.

Branden, voir **Knijff**.

Brandenbourg. *Her Friderich van Brandenburg* (voir **Mühl[en]bach**), 1318; *Fridericus, dominus de Brandinberch, et Johannes, dominus de Valkinsten* (Falkenstein), *fratres*, déclarent que *vir discretus dominus Johannes dictus Proudā*, échevin de Trèves, leur a payé 900 livres tournois, promises audit *Friderich*, 1319, *in vigilia pasche* : de... à l'écusson plain et à la cotice brochant, chargée de trois coquilles. L. : *S dñi Friderici de Brandinberg* (Arch. de l'Etat, à Metz. Seigneurie de Clervaux).

— *Johannes, dominus de Valkinsten* (ci-dessus), 1319; *Johannes, dominus de Valkinsteyn, miles, et Godefridus de Brandinberg* (son sceau est tombé), *canonicus ecclesie trevirensis* (Trèves), *fratres germani*, déclarent qu'ils tiendront indemne *Hermannus de*

Brandinberch, miles, cognatus noster dilectus, leur caution, 1334, in *die festi beati Petri ad Kathedram* : même écu, mais l'écusson en cœur gravé en creux. L. : *... Iohas (!) dni de Faicdnispe*. (mal gravé, pour : *de Falconispetra*) (Ibid.).

Brandenburg. *Edele her ... her Herman van Brandinberg* scelle un acte de *Johan dem man sprichit Edilman van Burne*, et de sa femme, *Colete*, 1340, *ultima die mensis maii* : de ... à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *✠ S' H'mani m' dni de Bradibersch* (Ibid.).

— *Welter, herre zu Meysinburch* (Meysembourg), demande de sceller un acte à *hern Godevart, den Choirbuschof van Brandinberch, minen neven*, 1349 : de ... à l'écusson plain, accompagné de huit croisettes simples, au pied fiché. L. : *... od.' de Bradilg (!) c. . . oici tren (= canonici trevirensis)* (Ibid.).

— *Herman von Brandenburg, here zu Mûlenbach*, et Agnès, sa femme, 1365 ; le mari : de ... à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une coquille. L. : *✠ de Brandebere*. (Ibid.) (voir le N° 414 de l'inventaire imprimé).

— *Godevart, herre zu Brandenburg*, déclare s'être fait homme des *edellen herrn Erhartz van Gynnich, herre tsu Berperch* (Berbourg), *als vur tzien gulden ervin zu manlehen, alle jar schuldich, ... tsu Berperch mir odir mynen geicissin boidin*, 1422, *up pelme avent* : de ... à l'écusson (plein). L. : *... vart vo Brandenb* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 496).

— *Friedrich van Brandenbg, her zu Clerve* (Clervaux), noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel-Boulay* (voir **SAINT-SOINGNE**), 1465 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de ... à l'écusson plain ; aux 2^e et 3^e, trois merlettes, rangées en fasce, et à la champagne plain. C. : un chapeau de tournoi ... (le dessus est cassé). L. : *Frederich va Brande . burg* (Ibid., N° 1289^a) (voir **Faucompierre, Munkart, Oijen-brugghe, Orley, Pfaffendorf, Pirlot, Rochette, Vlodorp, Walpode, Winningen ; Falkenstein, Hellenstein**. Suppl.).

Les 2^e et 3^e quartiers représentent les armes de **Clervaux** : plain ; au chef chargé de trois merlettes.

Brandijn (Jean), échevin du Franc de Bruges, 1347 : parti ; au 1^{er}, de vair ; au 2^d, un chêne englanté, arraché. L. : *Sigil . . . Brandin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Saint-Bavon, Suppl.).

Brandscheid, voir **Schanwenburg**.

Brandt[de], voir **Tellier**.

Cette famille de Brandt porte : de sable à six flammes au naturel. C. : une flamme de l'écu entre un vol de sable.

Brandt (tout court), **Nys**, Suppl.

Brandwijk. *W. [van] Brandwijk, heer van Blocklandt* (Blokland), écrit au bailli de Blokland pour lui annoncer les noms de ceux que, pour l'année prochaine, il désigne comme échevins, *waersman, armmeester, kerckmeester* de Blokland, 1663, le 20 juillet : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

Les armes sont celles de la seigneurie de Blokland.

— Par suite de la mort de son frère, *Arent van Brantwijk*, maître Guillaume van *Brantwijk*, seigneur de *Blocklant*, est investi, par David van Morlot, seigneur de *Bavoijsen, Praest* (Praast), *Offenberch* (Offenberg), *Lichtenberch* (Lichtenberg), *tiend-heer van Woudenberch* (Woudenberg), *vrij heere van Giessenborg* (Giessenburg), *ende Giessen Nieuwerkerk* (Giessen-Nieuwerkerk), *erffwatergraeff* de l'*Overwaert*, etc., de la *vrije heerlijkheit* ... de 11 journaux de terre (voir **Boodt**), 1638, le 12 juin ; le sceau de D. van Morlot est fruste (Ibid.) (voir **Taets, Verschuer ; Hertoghe**, Suppl.).

Brant (*Jehans*), chevaliers, sires *d'asay* (Aiseau) et *dochans* (Ochain), reçoit, du receveur du Roman pays du Brabant, 160 vieux écus, 1362, le 2 avril (v. st.) ; Jean *Brank* (!), chevalier, sire d'Aiseau, reçoit, du même, 100 moutons, 1363 (st. de Liège), le 12 mars ; Jean Brant, chevalier, reçoit, du Brabant, 130 moutons, de la part du sire de Schoonvorst, 1364, le 15 août : un lion et une cotice brochante, chargée de ... L. : *S' Io Brant dni de Asa militis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1739, 1818, 1908).

— (*Jan*), *Michielsone*, échevin du métier d'Axel, 1431 : trois billettes, accompagnées d'une fleur de lis, au point du chef, et de deux étoiles, accostant la billette de la pointe. L. : *✠ S Ian Brant M s sone* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sire Hubert) déclare tenir, du duché de Brabant, la haute justice de *Boucele* (Bouwel), avec la garenne, etc., et la haute juridiction d'Olmén, et ce en qualité de tuteur des enfants de son frère, Corneille Brant ; il déclare, en outre, qu'ils tiennent, du duché, une rente de 80 nobles d'Edouard d'or, pour lesquels ils reçoivent, actuellement, par an, 246 florins du Rhin, 1496 (n. st.), le 28 janvier : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis (entières). Une cotice, chargée de ... brochant sur l'écu. L. : *Hubr . . . Brant* (Av. et dén., N° 2428).

Branteghem, voir **Splitere**.

Brassot, voir **Thirou**.

Brau (Pierre), échevin de Bruxelles, 1497 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef plain ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. Une petite tour brochant sur le bas du franc-quartier et le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri* (Bruxelles) (voir **Sayn**).

Braunsberg (Bruno, seigneur de), 1259 : deux fasces. L. : *† Sigi* s de vrc (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux ; N° 9 de l'inventaire imprimé).

— Les *sigilla nobilium virorum dominorum Johannis et Engilberti, fratrum de Brunsperg, nec non Hermanni, domini in Helphinstein* (Helfenstein), *mei fratris*, sont appendus à un acte de *Henricus, dominus in Helphinstein, miles*, 1300, *seria quarta post Epiphanyam* ; des quatre sceaux, subsiste, seul, celui de *Johannes* : diapré à deux fasces. L. : ge militi. (Ibid.) (voir **Isenburg**).

Braunshorn. *Iher Johan, dir herre van Brunishorn* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois huchets. L. : *† S Ioh* Brvnishorn militis (Ibid.).

— *Gerlach van Brunishorn, ritter* (voir **Mohr**), 1346 ; *Gerlacus, dominus de Brunshorn, miles*, déclare avoir reçu en fief, de Jean, comte de Clèves, *advocatiam in Seynheym* (Senheim), *cum suis pertinenciis et iuribus* ; *presentibus : fidelibus nostris domino Johanne dicto Bouytze de Waldeche* (Boos von Waldeck), *militi, Gobelino de Erpe et Henrico, advocato de Bilsteyn* (Beilstein), *et pluribus aliis fide dignis personis et honestis* ; donné à *Huessen*, en 1347, *in octava assumptionis beate marie virginis* ; scelle un acte de Thielemann Brendelin et de ses fils, 1348 : trois huchets. L. : *† S Gerlaci dni de Brunishorn militis* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach ; Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 243, et fonds de Reinach) (voir **Helfenstein**, Suppl.).

BREDE, voir **Raedviekere**.

BREDEIKE (*Wouter van*) et *Heinrec van Bredeike* (son sceau est tombé), tenanciers du chapitre d'Anderlecht, 1310, *in den somer* : type scutiforme ; sur un écu, dans le champ du sceau : deux francs-cantons, 1 en chef à dextre, 1 en pointe à senestre, chargés, chacun, d'un sautoir. L. : *† S Waxter van Bred* e (Cambre).

Brederode. *Dieric, heere van Brederode*, et *Reijnout van Brederode, ridder*, [son fils], reçoivent, du Brabant, une rente annuelle de 900 vieux écus, 1366 ; *Diederec, heere van Brederode*, reçoit, du Brabant, un acompte de 560 vieux écus, sur 2360, 13[6?]7 (déchiré), le 19 septembre : un lion, au lambel

brochant. C. : deux pieds de cheval, adossés, munis, chacun, d'une virole. L. : *† S Theatrici domini de Brederode* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2083, 2133).

Ils donnent décharge, par la première quittance, de la part de Guillaume et de Waleran van Brederode, leurs fils et frères respectifs.

Brederode. *Reijnout*, ci-dessus, 1366 : même écu ; écusson en cœur au lion (à la queue fourchée ?). L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Re* militis (Ibid., N° 2083) (voir **Berghe**, Suppl., **Huijtere**, **Tijtgat**, **Waelkin**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 324.

Bree (Renier van) 1443 : la légende de son sceau, décrit T. I, p. 323, est : *† S Reneri de* *prepositi Sti Trvdon* (voir **Oultremont**).

Breidbach (Charles-Ernest, libre baron de) de Bûrresheim, chanoine et grand-trésorier de l'église métropolitaine de Trèves, chanoine et archidiacre d'Ardenne dans la cathédrale de Liège, conseiller intime de feu Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller intime, ministre des conférences, grand-chancelier et grand-maréchal de la cour de Sa Sérénissime Eminence le cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liège, scelle en 1754 (voir **Leerodt**) ; il certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne-Philippine, baronne de Bergh de Trips, est *gentil-femme*, fille légitime de messire Henri-Adam-Christophe-Joseph de Bergh de Trips et de Marie-Anne-Amélie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore d'Ingelheim, conseiller d'Etat de Sa Majesté Impériale et grand-juge de la chambre de Wetzlar, et de Marie-Ursule, *Chambelante de Wormes* (Kammerer von Worms), *ditte d'Alberg* (de Dalberg), fille de messire Théodore, baron et *Chambelan de Wormes*, *dît d'Alberg*, et de Marie-Claire de Schönborn ; que ladite Marie-Anne-Amélie est petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, et d'Odile *Echtern* (Echter) de *Mespelbrum* (Mespelbrunn) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tout côté maternelle sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autre empechement quelconque*, 1753, le 6 août, à Liège : un dragon ailé, essorant. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. S. : deux dragons ailés, essorants. Sans L. (cachets en cire rouge, dans des boîtes de bois, respectivement de fer blanc (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (François-Louis-Anselme, baron de), à Bûrresheim, seigneur de Bûrresheim, conseiller intime de Son Alt. E. de Trèves et Son grand-chambellan, grand-bailli de Coblenze et d'Ehrenbreitstein, grand'-croix de l'ordre de Saint-Michel, etc. (voir **Walpode**), 1767, le 14 juillet à Coblenze : d'argent à un basilic de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé

d'une couronne à cinq fleurons et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. S. : deux basilics. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid.) (voir **Renesse**).

Breijdel (Jacques) déclare que *Coppin*, son enfant, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le grand tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghistelles, 1431 (v. st.), le 9 avril ; déclare que sa femme, Catherine, fille de Jean van der Buerse (Beurze) tient, dudit bourg, un fief de 7 mesures, dans la paroisse de Saint-Pierre, 1433, le 20 juin : trois têtes et cols de cheval, bridés. C. : une tête et col de cheval, bridé. L. : *Iacob* (Fiefs, Nos 7731, etc.) (voir **Crampe, Spillaers**).

BREYDENICH, voir **Breinich**.

Breil, voir **Horion, Schenck**.

BREINEN, voir **Meerbeek**.

Breinich. Arnould van *Breydenich*, échevin de Burt-scheid, 1442 : trois maillets (droits), accompagnés en cœur d'un croissant versé. L. : *S Arnolt va . . Breynich* (Dusseldorf, Abb. de Burt-scheid, No 239).

— Arnould van *Breydenich*, même qualité, 1448 : même écu, mais une rose, au lieu du croissant versé. L. : *S Arnolt van Breynich* (Ibid.).

Breitenbend. *Wernerus, Garsilius, milites, ac Johannes* (il ne scelle pas), *fratres, Loretta, Sophia et Lysa* (elle ne scellent pas), *sorores, pueri et liberi, heredes domini Arnoldi, domini de Bredenbent, militis*, qui, lui, déclare que l'abbaye de Burt-scheid a admis sa fille légitime, Sophie, et donne, à ce monastère une rente de 10 muids de blé, mesure d'Aix-la-Chapelle, 1334, *feria quinta post festum beati Georgii martiris* ; *Wernerus* : un fascé ; un petit écusson, fruste, brochant en cœur, sur la 3^e et la 4^e pièce. L. : *✠ S' Weneri de Bredenbent milit'* (Ibid., No 121).

— *Garsilius, miles*, ci-dessus, 1334 : un fascé, la 3^e pièce chargée en cœur d'un anneau. L. : . . . *arsilii de . . . bent mil* . . . (Ibid.).

— Sire *Weirner van Breidenbempt* scelle pour *Cyelman von Rodemburch*, chevalier, qui promet au duc de Brabant : *daz ich in diesem eriegen tuschent minen vurs. heren dem hertzen ind heren Walraven von Bournen* (Born), *minen heren den hertzen, noch sinen landen enghein schade dune sol*, ni d'aider ledit *Walraven*, 1364, le 17 novembre : un fascé. Volet de l'écu. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *✠ cbet mil* (Chartes des ducs de Brabant, No 1923) (voir **VRANKENHOVEN**).

BREMEN, voir **Meerbeek**.

Bremposens, voir **Waelhoven**.

Brendelin, voir **Mohr**.

Brenner. *Friderich, elich sun des festen mannes, hern Ebrhartes Brenners, eyns rittirs von Laynstein* (voir **Schönberg**), 1325 : une bande, chargée d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : *✠ S' Friderici armigeri* (c'est tout) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Nassau, Nauheim, Salm, Staffel, Stein** ; **Helfenstein**, Suppl.).

BRESIL, voir **Lamirant**, Suppl.

Bretagne, voir **Rohan**.

Breugel (Jacques van), prêtre, possesseur du bénéfice de la Sainte-Trinité, à Weert, fondé, le 4 janvier 1717, par la baronne d'Eynatten, comtesse de Berlo, et dont il remet, au gouvernement autrichien l'état de biens, 1787, le 9 avril : trois fers de moulin. C. : une tête et col de . . . (chien colleté ?) entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46394).

Breux, voir **CHINERY**.

Brialmont, voir **Coudenhove**.

Briarde. *Anthuenis van Brijaerde*, mari de damoiselle Marie van *Sintomaers* (Saint-Omer), remet au bailli d'Ypres, *Jonckheer Nicolaes Daubin*, le dénombrement d'un fief qu'elle tient, de la Salle d'Ypres, à savoir une église de *Keerzekinshove*, étant une rente sur des biens appartenant à lui-même, en commun avec maître Adrien van de Kethulle et les hoirs de feu Jean van de Kethulle, à *Zebeke* (Zillebeke), 1567, le 10 mars (v. st.) : fruste ; on ne voit qu'un cor de chasse en pointe. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Fiefs, No 6066) (voir **Wasquehal**).

Le seigneur de HOBESSELLE : d'argent, à troes trompes de sable, orné d'or, garny à sentueres de gueulle, leur surnom est van der Bryaerde (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bryas (Messire Charles de) Nédonchel, baron de Morialmé, seigneur de Bryas, etc. (voir **Wignacourt**) (il signe : *Bryas et Nedonchel, etc.*), 1645 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé ; *a* et *d*, une bande ; *b* et *c*, écartelé de . . . et de . . . (plains). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à dix perles. Sans L. (cachet ovale, en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Feltz**, Suppl.).

Brienen (Henri de), seigneur de Sindéren, etc. (voir **Schagen**), 1609 : une licorne saillante. C. fruste. L. : . . . *nrick van Brienen de A . . .* Contre-scel : un écu aux armes, dans un cartouche, sur lequel, à dextre, une lettre V, à senestre, une lettre B ; le haut fruste (Ibid., c. 1373^{bis}) (voir **Coc, Meerbeek, Wijhe**).

Brion, voir **Rubempré**.

Brippia, voir **Lannoy**.

Brisetete. Rogier *Brijseteste*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : coupé ; au 1^{er}, un lion couronné, issant ; au 2^d, plain. L. : *S Rog . . . B teste* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Un autre) Rogier *Briseteeste*, seigneur de *Buxhem*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le même traité, 1339 : diapré ; au chef chargé d'un lion (non couronné) issant. L. : *✠ S Rogeri Brise-teeste mil i de Buxhem* (Ibid.) (voir **Bois**, Suppl.).

BRYSHEYM, voir **Virneburg**.

Broe, voir **Serjacops**.

Broe[c]k, **Broich**, **Brouck**, etc. *Symon dictus in den Bruke*, scutellus, armiger, scelle l'acte de Werner de Breitenbend et consorts, 1334 ; *Zymon de Bruch*, *advocatus curie de Vilen*, scelle pour *domina Methyldis de Schonoven* (Schönau), abbesse de Burtscheid, 1338 : une croix échancrée. L. : *✠ S Simon van Holset* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 121, 131).

— *Her Frambach van den Brouck*, chevalier, burgrave de *Spremont* (Sprimont), caution du duc Wenceslas de Luxembourg, etc., 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : neuf (3, 3, 2, 1) boules. L. : *✠ S Frambachs de Breck* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— *Johannes dictus van den Broeke*, *rector policie* à Bruxelles, 1479 ; conseiller de cette ville, 1482 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Ian vade Broeke* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— François van den *Brouck*, licencié-ès-lois, échevin de Heusden (Brabant), 1648 : un sautoir, cantonné de douze billettes, côtoyant le sautoir. C. : huit roseaux (*riedkolven*). L. : *S Francois van den Broeck I z* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— Marie-Joséphine de *Broch* (Broich), abbesse du monastère de Notre-Dame, à Ruremonde, 1787 : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, posé sur une crosse en pal. S. : deux boucs regardants de sable. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393, 46394) (voir **COFFERHEM**, **Lodders**, **Pauw**, **Wellens**, **Went**, **Woelmont** ; **Codt**, **Cruijpelants**, Suppl.).

Les barons de Broich, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. Couronne de comte à l'antique (!). S. : deux chèvres au naturel, colletées aux armes de l'écu.

Broekhuizen, voir **Büderich**, **Gracht**, **Rolman**, **Stecke**, **Wickrath**, **Willich**.

Broekman, voir **Serjacops**.

Broers (Jean), notaire à Malines, 1648 (né en 1603, décédé le 16 mai 1679), fils de Jean Broers et de sa première femme, Sara van Mockenborgh : dix (4, 3, 2, 1) trèfles ; au chef chargé d'un lion léopardé couronné. S. dextre : un griffon. L. : *Sigillum Joannis Broers 1654* (Matrice en possession de M. Broers, ancien bourgmestre de Malines).

Maître Jacques D'Ougdt, licencié ès droits, fils de Jean, fut admis dans le lignage de Weert, à Bruxelles, le 13 juin 1589, avec ces armes : d'argent à neuf (4, 3, 2, semé) trèfles de sinople ; au chef de gueules chargé d'un léopard lionné d'or, couronné du même, armé et lampassé d'argent (reg. dudit lignage, aux Archives de la ville de Bruxelles).

Broesijs, voir **Kerchove**.

Broyard, voir **Avesnes**, Suppl.

Broyfort, voir **Boileau**, Suppl.

Broich, voir **Broe[c]k**.

Brömser, voir **Bettendorff**, Suppl.

Bronkhorst. *Derick van Bronchorst*, échevin de Nimègue, 1303 : un lion. C. : deux pattes de lion (cassé et fruste au haut). L. : *Derick va Bronchorst* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Messire Théodore, comte de *Bronchorst*, *Battenberg* (Batenburg), etc. (voir **Immerseel**). 1641 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. Sur le tout, un écusson fruste ; on n'aperçoit qu'une étoile en chef à dextre. Seul, l'écu subsiste (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Limburg**, **Münchhausen**, **Noyelles**).

Quant au sceau de 1317, décrit T. I, p. 335, comp. la note de la pl. CXLV, T. III, p. 195.

Brooshooft, voir **Beelaerts**, Suppl.

Brosius, voir **Mont**.

Brouhoven (J. de) de Bergeijck, administrateur d'une fondation instituée en l'église de Leefdael et augmentée par messire Philippe Helman, seigneur de Leefdael, 1787 : trois fers de moulin. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46358) (voir **Helman**).

Les comtes et écuyers de Brouhoven de Bergeijck, en Belgique, portent : d'azur à trois fers de moulin d'or. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'or.

Broucke, voir **Broe[c]k**.

Brouckere, voir **Vaghevuer**.

Les écuers de Brouckere, en Belgique, portent : d'or au chevron de gueules; au chef cousu d'or, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable. C. : un griffon d'or, lampassé de gueules, issant. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Brouwet (Jean-François), chevalier, seigneur d'Ecaussines-Saint-Rémy, la Folie, etc., collateur d'une chapellenie castrale, 1787 : d'or au lion couronné. L'écu, ovale. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant. S. : un lion et un griffon, couronnés, regardants, tenant, chacun, une bannière : la 1^{re} cassée; la 2^{de} de l'écu (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631) (voir **Mauroy**).

BRUGDAMME, voir **Schake**.

Bruges. *Jan van Brucghe, heere van den Gruuthuuse, van Thielt ten Hove, prinche van Steenhuuse* (Steenhuijze), *heere van Spiere* (Espierres) *ende van Avelghem*, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof ten Gruuthuuse bij Onzer Vrouwenkerke*, à Bruges, avec la *gruute* (drèche) de Bruges, dans la ville et le Franc, avec dépendances, 15 hommages, etc., 1442, le 26 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7738) (voir **Pipenpoij**, **Velare**, **Velde**).

Le chastelein de BRUGES : sasses argent et de gueulle, de huit pièces (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Les écuers de Bruges de Branchon et de Bruges de Gerpinnes, en Belgique, portent : d'argent au coq hardi et chantant de sable, barbé et crêté de gueules, soutenu d'un tourteau (boule) de gueules, ledit tourteau accosté de deux fleurs de lis de sinople. C. : une fleur de lis de l'écu.

Bruggen. L'archevêque de Trèves déclare que les biens de son *fidelis Rodolphus de Ponte, miles treverensis*, ont été donnés en gage à *nobilis vir Walterus, dominus de Meisinburch*, 1254, *in octava pentecostes*, à Trèves : type scutiforme; un lion couronné. L. : *Rvd* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Godevaert van der), reçoit, de la duchesse de Brabant, deux 1/6 d'une créance de 30 vieux écus (guerre de Gueldre); deux actes du 20 août 1396 : trois coqs; au franc-quartier brochant : de vair; au chef plain (**Bornival**?). L. : ✠ *S Godefroït dov Pont* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces deux quittances ont été datées, par suite d'une erreur de scribe, de 1366, mais il faut lire : 1396.

— (Philippe van der) (voir **Steinhaus**), 1483 : coupé; au 1^{er}, une aigle éployée; au 2^d, plain, diapré. L. : *S Philips [ten] Brvggen* (Dusseldorf, Collection Quix, N° 498) (voir **Serjacops**, **Schat**).

Les barons van der Bruggen, en Belgique, portent : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois maillets penchés d'or et accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis de sable. Cq. couronné. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol, chargé de la fasce de l'écu. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Qui mieux fait, mieux vaut*.

Brugman, voir **Flingern**.

Bruheze, voir **Vorst**.

Bruyans, voir **Sart**.

Bruijn, voir **Knijff**.

Bruijningh (*Johan Fransen*), notaire à Amsterdam, 1616 : une tête de mort, accompagnée en pointe de deux os, passés en sautoir. C. : un sablier entre un vol. L. : *Sigil Iohan . . . a . . . not pvbl* (M. Beelaerts van Blokland, à la Haye) (voir **Taets**).

Bruijst, voir **Cannart**, Suppl.

Bruijsten, voir **Weert**.

BRUCH, voir **Broe[c]k**; **Éltz**, Suppl.

Brum, voir **Royer**.

Brun (Pierre), échevin de *Meyene* (Mayen), 1319 : un cerf élané, accompagné d'une étoile à cinq rais, entre la ramure. L. : ✠ *S Petri . . . bini de Meyne* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Sausoy**, **Sotteghem**).

Brune (*Joerden* de) déclare tenir, du comte de Flandre, un fief sis à Stavelé et mouvant du bourg de Furnes, 1398, le 29 juin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une merlette; aux 2^e et 3^e, échiqueté. Seul l'écu subsiste (Fiefs, N° 862) (voir **Serarnts**).

Bruneau, voir **Ramoneur**.

Brune[e], voir **Bassevelde** (Suppl.), **Warwel**, **Wilde**.

Bruninchs (Gilles), 1441 (voir T. I, p. 342-3) : deux fasces; au franc-quartier chargé de trois lions. C. : un lion léopardé, assis entre un vol. T. : deux damoiseselles. L. : *S Ghielis Brunin* . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Bruninx, voir **Vrancken**.

Brusthem, voir **Mouland**; **Moyland**, Suppl.

Bruxelles. Damoiseau Jean de *Brouxelles*, échevin de Bruxelles, 1594 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un poisson recourbé, en bande; aux 2^e et 3^e, d'hermine au lion (**Locquenghien**). C. : deux poissons adossés. L. : *S Jan van Broxzelles* (Bruxelles et G., c. X, l. 3) (voir **Sart**).

Bubange. *Giltz van Bubbyngen* (et *Bubbingen*) (voir **Langelaar**), 1410 : un lion couronné. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : ✠ *S Schildz von Bebinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Buddenburg. *Everard van der Buddenbgh* scelle un acte de *Goedert van der Gheijen*, qui déclare tenir en fief, du comte de Clèves, *eijn hoeve landes tu Meediclinne in den gherichte tu Casturpe* (Cas-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



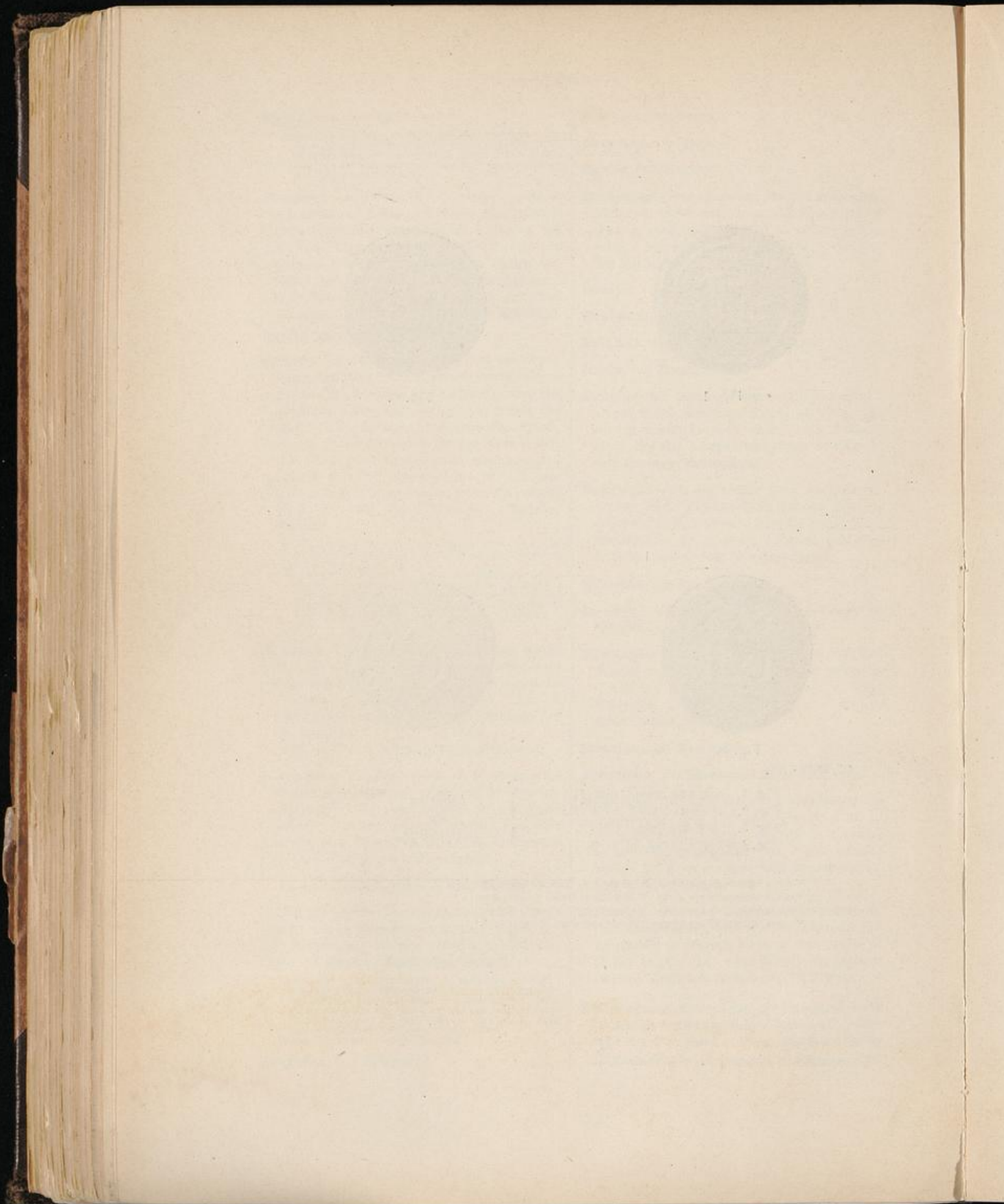
Fig. 4.

Pl. CCXXXI.

- Fig. 1. Jean van Ham (1469) (1),
 Fig. 2. Gislebert Haeck (1474) (2),
 Fig. 3. Gislebert Pels (1476) (3),
 Fig. 4. Pierre Colen (1478) (4),

}
 échevins
 de
 Bois-le-Duc.

- (1) Voici la légende de son sceau : *S Iohannis de Ham scabini in Buscodu.*
 (2) Voici la légende de son sceau : *S Gisleberti Haeck scabi in Busc...*
 (3) Voici la légende de son sceau : *S Gisleberti Pels scabi in Buscod.*
 (4) Voici la légende de son sceau : *S Petri Colen scabi in Buscoducti.*



trop), et qui ne possède pas de sceau, 1343, *op sente Vyts avent* : type scutiforme; trois annelets. L. : ★ *S' Everardi Vridagh* (Fridagh) d' *Bdeborch* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 213).

Bueckele, voir **Buckele**, **Bauwens**, Suppl.

Buekemare (Jean van) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, dit *thof te Buekemare*, à Lisseweghe, avec six arrière-fiefs, 1421, le 8 mai : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : une tête et col de coq entre deux cornes de bœuf. T. : deux damoiselles. L. : . *Ian van Buekemaere* (Fiefs, N° 8331) (voir **Halewijn**).

Le seigneur de BUEQUEMAERE : d'argent, au chevron de gueulle, sargé de troes coquilles d'or, et crye : Dudzelle! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Buelen, voir **Ranst**.

Bueren, voir **Büren**, Suppl.

Les comtes de Bueren, en Belgique, portent : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : un lion de l'écu, issant entre un vol d'argent et de sable. S. : deux hommes sauvages de carnation, armés, chacun, d'une massue. Devise : *Honneur et fidélité*.

Buijckx, voir **SURPELE**.

Buijs (François), *gestelter richter provisioneel der statt van Nijmegen*, 1615 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. T. senestre : un griffon. L. : *S Frans Buys* (G., c. XIV, l. 80) (voir **Buijsingen**).

— *S[œur?] L. Buijs*, abbesse de l'abbaye de Ravensberghe (Cliteaux), à Merckeghem, diocèse de Saint-Omer, province d'Artois, 1787 : parti; au 1^{er}, de gueules au chevron d'or, chargé de trois tourteaux et accompagné de trois besants; au 2^d, d'or à deux crosses abbatiales de . . ., passées en sautoir, accompagnées de trois merlettes, 1 dans chacun des cantons supérieurs, et d'un trèfle en pointe, le tout de sable. L'écu, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (G. C. B., reg. 46660).

Buijsingen. *Willelmus de Bus[s]enghem*, échevin d'Uccle, 1283, 97; échevin de Bruxelles, 1287 : une aigle éployée. L. : ✠ *S' Will'i de Busing[am]* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^a, *Cambre*). L'acte de 1287 l'appelle : de *Buscenghem*.

— *Johannes de Busenghem*, échevin de Bruxelles, 1332 : trois lions, accompagnés de sept tours, rangées 3 en pal à dextre, 3 en pal à senestre, 1 en cœur. L. : *S' Iohis de Bessingem* (G., c. XVI, l. 98).

— Jean van *Buseghem*, tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, 1373, le 19 novembre : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : ✠ *Sigillum Iohanis de Buseghem* (Fonds de Locquenghien, c. 4, A. G. B.).

Buijsingen. *Johannes de Buijsseg[h]em*, échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée; aux 2^e et 3^e, trois pals. Ecusson en cœur : plain, au chef échiqueté. C. : un vol issant d'une cuve. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Buseghem* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, Etabl. relig., A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, et *Cambre*).

— *Willelmus de Buessingen* (*Buijsingen*), *dictus Buys*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1472, 82 : une aigle éployée. L. : *S Willem va Buyssegghem* (Abb. de Forest, c. 2496, et fonds de Locquenghien, c. 3).

— Jacques van *Buijssegghem*, échevin de Bruxelles, 1519 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée; aux 2^e et 3^e, trois pals. C. : un vol issant d'une cuve. L. : *b van Buisssegghem* (Bruxelles).

Buisseret, voir **Riche**.

Les de Buisseret-Steenbecque de Biarengien, en Belgique, dont le titre de comte est transmissible par ordre de primogéniture, portent : d'azur au chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais, le tout d'or. C. : une étoile de l'écu. S. : deux griffons d'or. Devise : *Attente nuit*. Les barons et écuyers de Buisseret : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de more, tortillées d'argent. C. : un homme sauvage issant. T. : deux hommes sauvages de carnation. Devise : *Non secundum faciem*.

Buchru[c]k[h]er (M.-Charles von) (et, quelquefois, sans particule; il signe : *M. Carl Buchrukher, Obristwachtmeister* (major), président d'une cour martiale, tenue, sur l'ordre H.-Chr., baron von Busch, colonel du régiment d'infanterie impériale et royal « comte Onelli », au camp de Peterwardein, 1738, le 2 octobre; scelle des sentences 1744, le 15 juin et le 22 septembre : un cavalier, brandissant son épée et galopant à dextre sur une terrasse. L'écu ovale. C. : trois plumes d'autruche. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Buck, voir **Boc[k]**, Suppl.; **Marneffe**.

Buckele, voir **Vercluijsen**, **Vijt**.

Buczchart (Jean), chevalier (voir **Walpode**), 1319 : plain; au chef d'hermine, le coin dextre supérieur étant cassé (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Bulcke, voir **Crujce**, Suppl.

Bulct (*Magister Henricus de*), chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir composé, au lambel brochant; aux 2^e et 3^e, deux lis au naturel, tigés et feuillés, passés en sautoir, les fleurs stylisées. L. : *S Henrici de Bulct* (G., c. XIII, l. 76).

BULLESTRATE[N] (*Lodewijck van*), chanoine de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1498, 1505 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier senestre brochant, coupé; au 1^{er}, deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé; au 2^d, d'hermine plain. T. : un ange. L. : *S Lo. va Bullstraten* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 12 et 4106, A. G. B.).

Bulté (Charles et Philippe-Bartholomé), père et fils, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1630 (le père scelle aussi pour son fils) : d'hermine au lion et à la bordure (simple). C. : un homme nu, issant, brandissant de la main droite une flèche, en bande, la pointe vers le bas. L. : *Charles Belle* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Bulteel, voir **Wampe**.

Bundere, voir **Hembise**, Suppl.

Buncken (*Tielman*), échevin de Zülrich (voir **Veitzheim**), 1375 : trois coupes, couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile. L. :
..... *abi i Telp...o* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Buntincx (Léon), 1579, 80 : rectifier et compléter ainsi la description du T. I, p. 350 : au lieu d'oiseaux, sur l'écu et en C., il faut lire : merlettes. L. : *S Leo Buntincx*.

Burange, voir **Bymnich**, Suppl.

Bureau (Marie-Thérèse-Joseph), xviii^e siècle : dans le champ du sceau, deux écus, ovales, dans un cartouche; A, d'azur au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'or; B, d'argent au chevron de sable, accompagné de trois merlettes. Cq. couronné. C. : un trèfle d'or entre un vol. L. : *Seel de Marie Terese Joseph Bureav* (Matrice en possession de l'auteur).

Büren, Chr.-B. von *Bueren* (il signe : « Ch. B. De Bueren Fahndr. » = *Fahndrich, Fähnrich*, enseigne), enseigne dans la compagnie du lieutenant-colonel baron Frédéric von Wetzel, au régiment d'infanterie impériale du général-feldmaréchal-lieutenant « comte Onelli », scelle un compte de cette compagnie, 1737, le 22 juin, à Kaschau : un lion (non couronné), à la queue fourchée. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Grafenschaft, Oschetzki, Rehling**).

Christophe-Bernard von *Bueren*, âgé de 39 ans, natif de Munster, en Westphalie, catholique, célibataire, enseigne, figure sur la liste de recensement, dressée à Kaschau, le 6 février 1737 (Ibid.).

Burch, voir **Borch**, **ROSNE**, Suppl.

Les comtes van der Burch, en Belgique, portent : d'hermine à trois étrilles de gueules. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'argent, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Libre et vaillant de le Burch*.

Burlet (L. de) adresse, de *Coursolre* (Cousolre), le 4 septembre 1790, une lettre à M. Dierix, chevalier du Saint-Empire, conseiller d'Etat et président du Conseil de Flandre, « présentement » à Lille : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, chargé d'une rose, tigée et feuillée, et accompagné de trois croissants; aux 2^e et 3^e, de sable à trois étoiles; au chef de quartier plain (**Mortgat**). L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois perles. S. : deux lévriers colletés, bouclés, le 1^{er}, passant à droite, issant de derrière l'écu et regardant. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Paul de Burlet, à Nivelles).

Les écuysers de Burlet, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'argent, chargé d'une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, et accompagné de trois croissants d'or. Cq. couronné. C. : un lévrier d'argent, au collier de gueules, bordé et bouclé d'or.

BURNINGHAM, voir **Woelmont**.

Burtscheid, *Hugo de Porceto, scabinus de Porceto* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : un chevron, la cime chargée d'une étoile. L. : *★ S' Hvgonis f' Iohis* (sans autre chose) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 121).

Buze (*Wernherus dictus*), *burgavius in Monhabur* (Montabaur), 1351, in *die divisionis apostolorum* : un échiqueté, au lambel. L. : *✠ S' W' dci Bvse de M...tb'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

BUSENGHEM (*Egidius de*) (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, ogival, un écu à trois roses et à un semé de billettes. L. : *✠ Sigillum Giel[is] de Bv. in. hem* (Arch. commun. d'Anvers).

Busch (Henri-Christophe, baron du Saint-Empire von) colonel, scelle la liste de recensement du régiment d'infanterie impériale et royal « Baron Bettendorff », 1724, 29, à Palerme : un loup, ou renard, issant d'un bois (trois arbres), le tout posé sur une terrasse. L'écu ovale. C. : quatre plumes d'autruche. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Les trois arbres se trouvent posés à senestre; le loup est élané à dextre.

— Le même, colonel du régiment d'infanterie impériale et royal « général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli » 1736, à Kaschau, 1738 au camp de Peterwardein, etc. : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois arbres (un bois = *Busch*), sur une terrasse, et une tête de loup, ou de renard, mouvant du 1^{er} arbre; aux 2^e et 3^e, un lion (celui du 3^e contourné). Ecusson en cœur au senestrochère armé, mouvant du bas du bord senestre et brandissant un serpent ondoyant, la tête en bas. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant deux casques couronnés. C. C.,

1^o, un lion issant entre deux plumes d'autruche;
2^o, les meubles de l'écusson en cœur. Sans L.
(cachets en cire rouge) (Ibid.).

H.-Chr. von Busch, *Titular Obrist* (colonel titulaire) du régiment « Baron Blettendorff », figure sur la liste de recensement de ce régiment, dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, comme âgé de 50 ans, natif de Saxe, évangélique, marié, sans enfants, servant l'empereur depuis 11 ans, 5 mois, et séjournant, actuellement, à Trapani.

Buschman, voir **Steinhaus**.

Busleyden, *Her Giltze van Buszleiden*, échevin d'Arion et homme de fief de la prévôté d'Arion, scelle l'acte des époux *Giltze van Survelt* et *Gilliet van Dieccort*, 1498 (st. de Trèves) : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose C. : une tête et col de licorne, colletée, bouclée. L. : *S Gils van Busleiden* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N^o 1884).

— *Valerean von Bouszleiden*, ami de *Claude von der Nuerburg* (*Neufchastel*), seigneur du Fay, Grancey, Berbourg, etc., et de *Godart*, seigneur *zur Veltz* (voir **Rochette**), 1500 (st. de Trèves); *Valerian de Busleyden*, receveur général de Luxembourg, seigneur d'Aspelt et de *Gyrsche* (Guirsch), déclare avoir reçu, par Bonne de Boulay, *douhaigiére de Neufchastel* et du Fay, etc., la part et porcion

que messire Nicolas de Ouden Esche, chevalier, avoit... es villaiges, hommes, rentes et revenus de *Munespach* (Münzbach), *Schitteringen* (Schuttrange) et *Ottringen* (Oetrange), partant en tiers avec *Claude dorley* (d'Orley), escuier, seigneur de *Lincières* (Linster), et ceulx *dottenges* (Ottange), le tout tenu en fief de ladite dame, à cause de *Beurepart* (Berbourg), laquelle part avait été confisquée à feu « monseigneur du Fay », son mari, pour les demerites dud[it] messire Nicolas, et lesdits époux en avaient joui paisiblement pendant plus de trente ans (suivent les détails sur les revenus), 1508, le 30 avril : mêmes écu et C. L. : *S' Valerian de Besleide* (Ibid., Nos 2081, 2188*).

Busleyden (Guillaume van), échevin de Bruxelles, 1570 : sceau décrit T. I, p. 352 (G., c. IV, N^o 540).

Busschere, voir **Donckere**, Suppl.

Buten, voir **Quaderebbe**.

Butoer[s], voir **Pape**.

Butoir, voir **Mouland**; **Moyland**, Suppl.

Buttere, voir **Weert**.

Buuc, voir **Maes**, Suppl.

C

Ceccano, *Anibaldus*, ... *episcopus tusculanus, sancte Romane ecclesie cardinalis, apostolice sedis nuntius*, 1342 : dans le champ du sceau, ogival, trois saints, sous un dais ; dans le bas, un prélat mitré en oraison, agenouillé au-dessus d'un écu : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, un fascé de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e chargées de cinq (2, 2 respectivement 1) croissants. L. :
... di mis (G., c. II).

L'acte ne révèle pas le nom de famille du prélat.
GAMS, *Series episcoporum*, p. XIX, cite : Annibal de Ceccano, évêque de Frascati, autrefois *Tusculum*.

Celles, voir **Serclaes**, **Villers**; **Berlaimont**, Suppl.

Cel[l]ier, *Onofry* de Cellier, échevin de Liège, 1532 : trois étrières ; au franc-quartier chargé d'un lambel, accompagné de cinq billettes couchées, trois en chef, deux en pointe, rangées en fasces. C. cassé. L. : *Onifr* *Cellier* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Velde**).

Cerf, *Warnier de Chierf*, maire et échevin de mon-

seigneur Jean de *Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, seigneur de *Loncamp*s (Longchamps), dans sa cour dite le *court delle Vauls*, à Noville-sur-Mehaigne, 1447 : un fretté ; au chef fruste. L. : .
Wa *do* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Cerf, *Stroichar du Chierf*, maire et échevin de la cour *delle Vaulx*, à Noville-sur-Mehaigne, 1456 : un fretté ; au chef chargé d'une molette. C. : une tête et col de ... (aigle?) entre un vol. L. : .. *Iehan* (Ibid.).

CHALON, voir **Merode**.

CHAMONT, voir T. I, p. 357.

Jaquemart van Chamont figure comme receveur du duc de Brabant, à Jodoigne, dans le compte de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381, et 1381-82 (C. C. B., reg. 2366, 2367).

Champagne, voir **Simon**.

Chantraine, voir **Sart**.

Chantre, voir **Spitael**.

Chapelier (Jean-François), curé des Tailles, district de Houffalize, province de Luxembourg, 1787 : une triangle, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe de trois besants, ou tourteaux, rangés en fasce. L'écu ovale. Cq. couronné (?). C. : indistinct. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46390).

Charage, voir **Clarye**.

Charles, voir **Stalens**.

Charneux, *Dominus Walterus de Charnoir, avunculus et manburnus d'Egidius de Charnor, armiger*, reçoit, pour celui-ci, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1364, le 3 septembre : une croix échancrée ; au franc-quartier burelé, chargé d'un lion brochant. L. : ✠ S' Walt de Char...
...tio Sti Pavl (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1914).

— *Walterus de Chayrnoyr, canonicus maioris ecclesie leodiensis ac prepositus ecclesie beate Marie traiectensis*, tuteur dudit *Egidius de Chayrnoyr*, reçoit cette rente, 1366 : même écu. L. : ✠ S Walti de Charnoir canci leods (Ibid., N° 2081).

— *Adulphus de Charneut, miles, magister ... ac scabinus civitatis leodiensis*, tuteur de son fils, Henri, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1368 (n. st.), le 7 mars : même écu. L. : ✠ S A...t de Charnoir (Ibid., N° 2174) (voir **Mouland** ; **Moyland**, Suppl.).

Chastel, Jeanne de la Croix, dame de Mainrieu, Laglisoel, Lisseroel (Lisserœulx), Monviaulx (Mouviaux ?), Boussoit, Estrepy (Strépy), Bracquegnies, Espiennes (Spiennes), etc., veuve de noble homme messire Robert du Chastel, dit de la Howardrie (Howarderie), chevalier, seigneur d'Inglinghem, Holisien, Espincelles, la Cessoye, etc., déclare tenir, du château d'Harlebeke, la seigneurie de Zwijsvoorde, dans la paroisse de Derlicke (Deerlijk), avec rentes seigneuriales, etc., qu'elle a héritée de noble dame madame Jeanne Ruffault, dame de Boussoit, Estrepy, Bracquegnies, Espiennes, etc., sa tante, morte, à Boussoit, le 20 octobre 1624 ; 1625, le 20 mai : écu en losange, parti ; au 1^{er}, un lion couronné, surmonté d'un lambel (**Chastel**) ; au 2^d, une croix latine, les trois bras supérieurs recroisetés, soutenue d'une pierre hexagonale (**Croix**). L. :ame Tenne de C..... (Fiefs, N° 9776).

— (*Hector-Jan du*), *filius Jo[ncke]r Gheeraerd, heere van Triolis*, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur un bien sis à *Roosebeke* (West-Roosebeke), 1640, le 23 janvier (il signe : *Hector Jan Du Chastel*) : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une tour et au point du chef d'une étoile. C. : un lion couronné issant. L. : S Hector ... du Chastel (Fiefs, N° 3943).

Chastel (Le comte Ferdinand du) et le comte du Chastel de la *Howardrie*], administrateurs de la « fondation des vieux hommes de Watrelos, domination françoise » (vieillards pauvres), remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à celle-ci un village de *Lers* (Leers), 1787, le 20 avril ; le comte Ferdinand : écu fruste, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

— (Le comte du) de la *Howardrie*], ci-dessus, 1787 : de gueules au lion couronné. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et entouré au bas de guirlandes de roses. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (Sœur du), abbesse de l'abbaye de Flines, diocèse d'Arras, 1787, le 9 avril : de gueules au lion couronné. L'écu, sommé d'une couronne à cinq fleurons, posé sur une crose en pal. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.) (voir **Laere**, **Landes**, **Saint-Omer**, Suppl.).

Chastre, *Frankes de Chastres, chevaliers, sires de Herialmont* (voir **Neuverne**), 1284 (n. st.) : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : S *Fraconis milit' de Chastre* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Château, voir **Turck**.

Châtillon, voir **Casee** ; **Gymnich**, Suppl.

Chauvierey, voir **Lannoy**, **Vilain**.

Chêne, *Edil und ersame man Her Walram von me Chäine, her zu Zolveren* (Soleuvre), scelle un acte de *Lucard von Zone*, veuve de Jean de *Rommey-court* (Romécourt) (voir **SONE[Z]**), 1364 : six (3, 2, 1) merlettes. C. : un ... issant d'une cuve, chargée de trois merlettes, rangées en fasce. L. : S *Walra ... d ... a ...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg) (voir **Orley** ; **Autel**, Suppl.).

On peut se demander si les trois oiseaux qui se rencontrent au 1^{er} sur l'écu parti d'Isabelle, femme de *Conne de Boulay* (1359), ne représentent pas la moitié des armoires des Chêne.

Cherisey, Nicolas de *Cheresey* (voir **Wiltheim**), 1670 : coupé ; au 1^{er}, un lion couronné, issant ; au 2^d, plain. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mille de Villers-Masbourg).

CHEVEL, voir **Zievel**.

Chimay, voir **Oijenbrugghe**, **Velasco**.

CHENERY, voir **CHINERY**.

Chimay, voir **Arenberg**, Suppl.

CHINERY, *Heinrich van Brii* (Breux) (son sceau



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXXXII.

- Fig. 1. Gossuin van den Hezeacker (1479) (1).
 Fig. 2. Renier van den Hoevel (1481) (2),
 Fig. 3. Gossuin van Brecht (1484) (3),
 Fig. 4. Henri Kuijst (1490) (4),

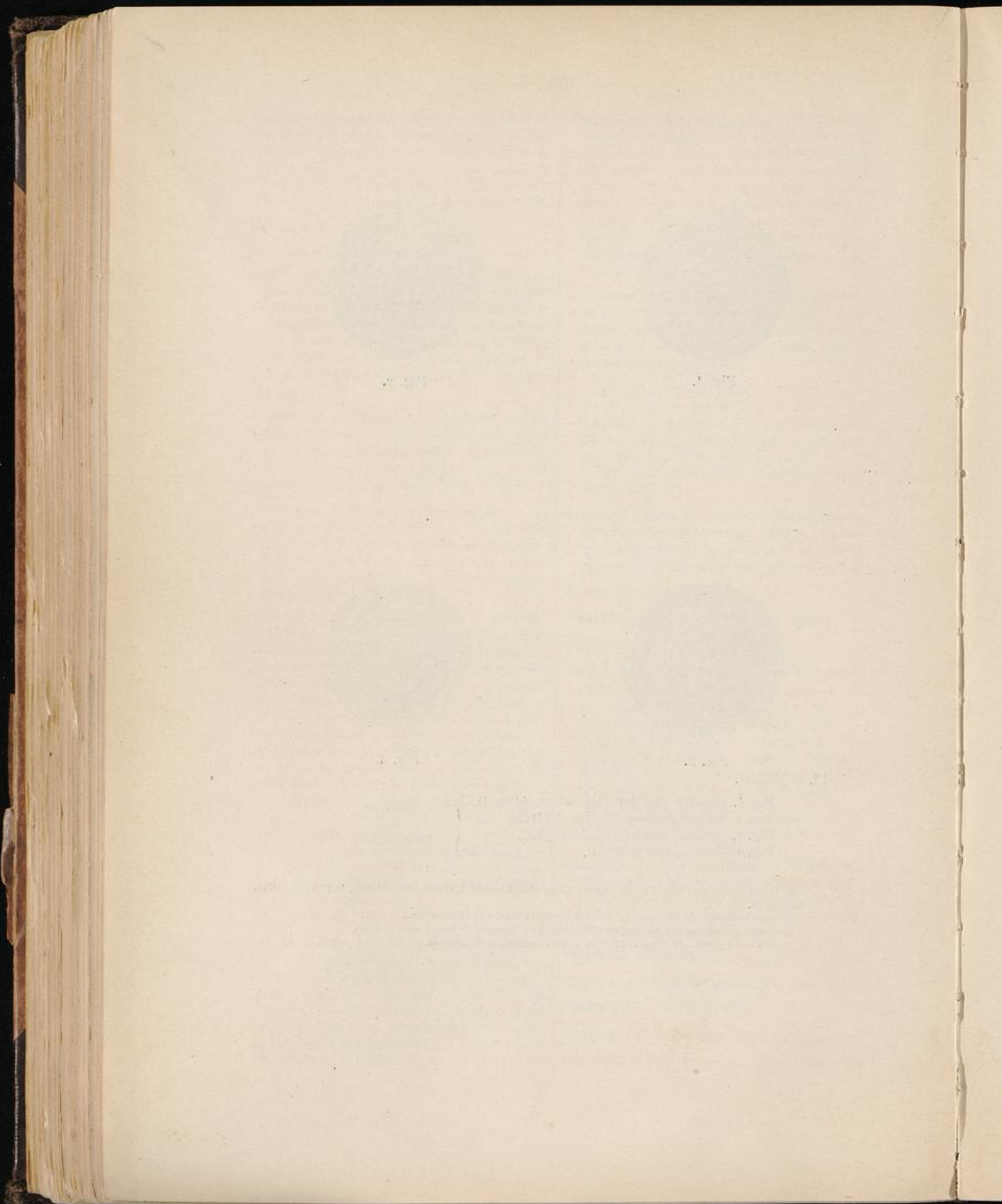
échevins
 de
 Bois-le-Duc.

(1) Il faut blasonner : trois tierces ; au chef chargé d'un lion issant, et non : trois tierces, la 1^{re} sommée d'un lion issant.

(2) Voici la légende de son sceau : *S Reineri van den Hoevel scabi i Buscodu...*

(3) Son sceau porte un écu au lion (sans brisure). L. : *S Goestwini de Brecht scab in Bosc.*

(4) Son sceau porte cette légende : *S Henrici Koist scabini in Boscodvls.*



est tombé) und *Launcy van Schyndri*, gebruder, beyde heren zur Schuren (la Grange) van eirf-schaffz wegen, adhérent au bouchfriden van den gemeynner van Tzolveren (voir **Soleuvre**) gemacht und besigelt, 1448, des sesten dag aprilis : un lion, le champ semé de ... (d'hermine?). L. :s de (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

CHINERY. *Juncher Juncher Loucy* (!) von Chinery, herre zu der Schuren, scelle des actes de *Conratte von Merre*, dit Rauch (voir **Meer**), 1457, 60, et un acte de *Henri von Glabbay*, le jeune, 1463; *Lauwe von Chenery*, herre zur Schueren, der eyn gemeyne here zo Zolveren (Soleuvre) ist, scelle un acte de *Jean de Puttelange*, 1463; *Lodewich van Chenery*, herre zur Schuren, noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel-Boulay* (voir **SAINT-SOINGNE**), 1463; *Ludewich van Chinery* et sa femme, *Kathrine van Ruldingen* (voir **Raville**), 1470; *Ludewich von Schinnery*, herre zur Schuren, déclare das ich von dem wailgeborene edellen heren herren Glauden von der Nuwerburch (Neufchastel), herre zu Fahy (Fay) und zu Grancy (Grancey), etc., ... sinen herschafft halben von Berperch (Berbourg), zu schlechten manne lehne entphangen zu hain die foedien (avouerie) in dem dorff Merstorff (Moersdorf), et ce à charge d'une redevance annuelle d'un demi-florin, 1479, le 16 mars (st. de Metz) : un lion couronné et un semé de ... (d'hermine?). C. : un buste, hirsute, tortillé (vêtu

d'hermine?). L. : *S Louy de Che .erey* (Ibid., Nos 1103*, 1151, 1229, 1233, 1289a, 1437, 1642) (voir **Orley**).

Chiny, voir **SCHINNE**, Feltz, Suppl.

CHIVEL, } voir **Zievel**.
CHYVELL, }

Chombart. *Jacobus*, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1439, 47, 50, 5, 8, 61 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé debout, sous un dais, accosté de deux écus; A, un fascé, à la crosse abbatiale, en pal, brochante; B, une fasce, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. L. : *Sigillum Iacobi abbatis sancti sepulcri cameracensis* (G., c. XIX, l. III).

Son nom n'est pas révélé par l'acte. Comp. **LE GLAY** (*Cameracum Christianum*), qui se trompe quant à la date de la mort de ce prélat.

Choppinet, voir **Parmentier**.

Choquay, voir **Lannoy**.

Chuffart, voir **Raulin**.

Ciavre, voir **Carenchon**.

Gillen, voir **Sillen**.

Ciney, voir **Cannart**.

CINEROY, voir **Salm**.

Cysoing, voir **Flameng**, **Trazegnies**.

D

Dadizeele. Sœur *Gille*, abbesse de l'abbaye de la Marquette, près de Lille, 1500 : dans le champ du sceau, ogival (fort cassé), l'abbesse debout, sous un dais; dans le bas, un écu à dix losanges, rangés en pal, par 3, 4, 3, aboutés (non accolés) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43) (voir **Spillaers**, **WOESTINE**; **Comines**, Suppl.).

Le nom de famille de l'abbesse ne figure pas dans l'acte. **LE GLAY**, *Cameracum Christianum*, p. 319, l'appelle : *Gillette de Dadizelle*.

Daele, voir **Groy**, **Steenland**, **Stevoort**.

Daels, voir **Wale**.

Dhaem[e], **Dhame.** Marie-Anne de *Dhaeme* (elle signe : *M. A. de Dhaem*) (voir **Wiltheim**), 1670 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois boules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à huit perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet

en cire rouge) (Mlle de Villers-Masbourg) (voir **Vannerus**).

Daemeuve, voir **Spiroel**.

Daems, voir **Lathem**, Suppl.

Daendels, voir **Tellier**.

Daens, voir **Gilles**.

Dagstuhl, voir **KIRKELE**, Suppl.

Dhame, voir **Dhaem[e]**, **Vannérus**.

Dahmen (J.-H.), marguillier de l'église paroissiale de Schleiden, 1788 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une dame debout, tenant de la main dextre une fleur; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné en chef de deux ... (feuilles de tilleul, les tiges en haut?) et en pointe d'un trèfle. Sur le tout, un écusson fruste.

C. : une dame issante, tenant de la main dextre trois fleurs tigées, accostée des lettres S-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46389).

Daichs, voir Kerssen.

Dalberg, voir Ingelheim, Yve, Leerodt; Breidbach, Suppl.

Dale. *Simon dictus de Valle*, échevin de Vilvorde, 1296 : un lion. L. : *van den Dal*. (G., c. I, N° 91) (voir **Reckem**).

— (Daniel van den) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, *illegitimus*, fief comprenant 6 bonniers de terres et divers droits seigneuriaux (*tol, vont ende den bastaert [goeden]*), 1420, le 16 mai : un fretté, accompagné au point du chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 9784).

— (Michel van den) déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à Pitthem (5 bonniers), 1420, le 7 novembre : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : *S M*. (Ibid., N° 1877).

— (Bernard van den), fils de Michel, déclare tenir, du château d'Harlebeke, une rente seigneuriale sur un bien à Harlebeke, avec bailli, etc. (*tol, vond, bastaerden ende stragiers goeden, boete, etc.*), 1456, le 6 août : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S B*. . . *naer*. *van* . . . *Dale* (Ibid., N° 9799).

— (Jean van den) déclare tenir, dudit château, un fief à Harlebeke, 1502, le 14 avril (après Pâques) : un fretté (plein). C. : une tête et col de . . . (aigle?). T. dextre : un sauvage assis, tenant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Ian van* (Ibid., N° 9815).

Dalem, voir Sainte-Aldegonde.

Dam (Jean-Théodore van), seigneur de Moreausart, Grisort, etc., bailli du comté de Berlaumont, institué par haut, noble et très illustre seigneur monseigneur Philippe, comte d'Egmont et de Berlaumont, par la grâce de Dieu né duc de Juliers et de Berg, prince de Gavre et du Saint-Empire, seigneur d'Arkel, comte de Buren, Leerdam, etc., 1660, le 6 septembre : coupé; au 1^{er}, deux tours à deux étages; au 2^d, une tour à deux étages. C. : une tour de deux étages entre un vol. L. : *Se* . . . *de Iehan van* . . . *m* (M. Alex. Stuckens, château de ter Linden).

— Adrien Vandam, chevalier, seigneur de Moreausart, bailli du comté de Berlaumont, institué par très illustre prince Procope-François d'Egmont, par la grâce de Dieu duc de Gueldre, Juliers et Berg, comte de Zutphen, Egmond, Mörs, Horne, seigneur souverain du pays d'Arkel, prince de Gavre et du

Saint-Empire, marquis de Renty, etc., 1701, le 3 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois tours; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour. L. : *S Adrien van Dam escvier* (Ibid.).

Damidde (Pierre), échevin de la franche ville de Jauche, 1534, 7 : un lion, accosté en chef de deux losanges. L. : *S Pierre Damide* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— (Pierre), même qualité (non cité dans l'acte), 1541 : un lion. L. : ** S Pettre Damidde* (M. Jules Van-nerus).

Daminois (*Johans de*), lieutenant de noble homme Henri Ricasses, écuyer, bailli de Lille, 1372, le 15 mai : une croix ancrée, le bras senestre retranché, accompagnée au canton senestre d'une merlette contournée, regardante, tenant du bec un rameau; au bâton brochant. L'écu appendu à un arbre, sur lequel il broche. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ieh* . . *daminois* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Damman (Georges), échevin et *cuerer* de Berghen ambocht (Bergues-Saint-Winoc), 1343 (n. st.) *smandaghes nar grote vasten avend* : un lion et un bâton brochant. L. : *S Ioris* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Zillebeke, Velde**).

Dammartin, voir Haultepenne, Suppl.

Dammeroedde, voir Nesse, Pont.

Dandoy (J.), curé et recteur de Charleroi (ville haute), 1787, 8 : un calice. L'écu, ovale, dans un cartouche. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645, et Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Dan[n]eels, voir Megen, Vitseroel, Woelmont.

Daniels (*Justus*), *satrapa satrapiae Eschweilera-nae ad Indam*, au duché de Juliers, 1773 : un homme agenouillé, en oraison, sur une terrasse, accosté de trois lions léopardés, mouvant des bords de l'écu, 2 à dextre, 1 à senestre. L'écu, ovale, dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

— (J.-A.), curé de Nieuwenhagen, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la chapelle de Nieuwenhagen, sous Ubach, 1787, le 14 avril : un homme (Daniel), agenouillé, en oraison, accosté d'un lion léopardé et d'un léopard, couchés, le tout posé sur une terrasse; au chef chargé de trois annelets, mal ordonnés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un ange volant, tenant de la main dextre un anneau et appuyant la senestre sur le cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378).

M. l'abbé Polydore Daniëls, chapelain du baron de Villenfagne, au château de Vogelsanck-Zolder, porte : parti ; au 1^{er}, trois lions ; au 2^e, coupé ; a, trois (2, 1) trèfles ; b, trois peupliers, rangés en fasce, posés sur une terrasse. C. : un trèfle (cachet).

Danning, voir **Schellekens**, **Vran[c]x**.

Danoot, voir **Schellekens**.

Dassy (J.-F.), curé de Buzet, diocèse de Namur, district de Genappe, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes ; aux 2^e et 3^e, deux clefs adossées, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Dattenberg, voir **Rolman**.

Daubin, voir **Briarde**, Suppl.

Daun, *Fridericus de Duna, dominus in Domey (?)*, 1315 : type scutiforme ; un fretté, au lambel brochant, les pendants chargés, chacun, de trois besants, ou tourteaux. L. : $\text{✠ S} \dots \text{rici de Duna militis}$ (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 371.

— *Boëumont, Juncfrouwen Metleyven soene, der man spricht van Dune*, 1356 : une rose. L. : $\text{✠ S' Boemend de Duna}$ (Ibid.) (voir le N° 449 de l'inventaire imprimé).

— *Diederich van Duijn, here te Bruijche*, chevalier, caution du duc et de la duchesse de Brabant, envers sire Renier van Schoonvorst, chevalier, le jeune, pour sa rançon du chef de la bataille de Basweiler, 1372, le 30 juin : un fretté, au lambel brochant. L. : $\text{✠ S Theoderici de de (!) Duna}$ (Chartes des ducs de Brabant, N° 2420).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

— *Rijchart van Duijn*, chevalier, maréchal, scelle le même acte, 1372 : un fretté. L. : $\text{✠ S' h' Richart van Ten}$ (Ibid.).

— *Der edele myne liebe neve* (de Nicolas, voué et seigneur de Hunolstein), *Philips von Düne, her züm Obirsteyne*, scelle un acte dudit Nicolas, qui déclare s'être réconcilié avec les *edelen mynen lieben vetteren g[r]aven Otten und g[r]aven Gerhart. Wildeg[r]aven zu Kirberg* (Kyrburg), du chef de toute discorde et de guerre, que les prisonniers, faits de part et d'autre, ont été relâchés, et qu'il s'est fait l'homme des deux comtes, 1400, *ipso die beati Wilbrordi episcopi* : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un grand plumail. L. : *Philips vo Den hr zu Obstein* (= Oberstein) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 304) (voir **Manderscheid**, **Munkart**, **Schoenecken**, **Ulmen**).

Dauphin, *Hanris Daufins, ... élus confermeis de Mes* (Metz), 1320 : type armorial ; un dauphin, brochant sur une crosse épiscopale, et une bordure engrelée (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Sur la liste des évêques de Metz, **LE COMTE DE MAS LATRIE**, l'appelle : Henri Dauphin de Viennois.

Dauquasnes, voir **Croix**.

Daussin, voir **Mauroy**.

Dave, *Warniers, seigneur de Daulx*, 1399 : une bande et un lambel brochant. C. cassé. L. : $\dots \text{arnier sire [de] davle}$ (Namur, N° 1292) (voir **Rossum**, **Sombreffe**, **Trazegnies**).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

Davidts, voir **Nederheim**.

Davious (*Grat*), homme de fief de la Salle de Lille, 1374, le 9 avril (v. st.) : une roue, au bâton brochant. L. : $\dots \text{avioers}$ (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 81).

Dedel (Maitre-Robert-Alexandre-Benoît), chanoine du chapitre de Comines, bénéficiaire de la chapelle castrale d'*Herimels* (Herimetz) (voir **Oignies**), 1787 : trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46629).

Deel, voir **Wintgen**.

Deijn, voir **Massemen**, **Roelants**.

DEYPPACH, voir **Sayn**.

Dekens, voir **Valcke**.

Delft, voir **Nieuwland**.

Les écuys van Delft, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée de deux macles, le tout de gueules. Cq. couronné. C. : un homme de carnation, vêtu aux armes de l'écu, ceint d'un bourrelet d'azur, surmonté de deux cornes d'argent.

La branche qui possède le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, a pour supports : deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules, et pour devise : *Fortiter et recte*.

Delhez, voir **Royer**.

Deliot, voir **Vasseur**.

Delvaux, voir **VAUL**.

Denderbelle, voir **Belle**.

Denis (*Wautier*), un des hommes de fief du comte de Hainaut, qui scellent un acte de Jean de Marbais, sire de *Faurechines* (Farcennes), chevalier, et que celui-ci qualifie : *honnerables et sages mes chiers et bien ames*, 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : $\dots \text{S Walt} \dots \text{Dionis} \dots$ (Namur, N° 4173).

Denys, voir **Nys**, Suppl.

Dencken (S.), curé de Schinveld et proviseur des pauvres de cette paroisse, province de Limbourg, seigneurie d'Amstenrade, pays de Fauquemont, 1787 : une fasce, chargée de quatre merlettes et surmontée de trois roses, tigées et feuillées. L'écu ovale. C. : une rose, tigée et feuillée. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46378).

Dens, Gauthier *Deens* déclare tenir, du Brabant, avec les enfants de son frère, un bonnier de terre à *Emblem* (Emblehem), sis entre les biens du couvent de Nazareth et ceux de Gérard van Immerseel et valant, annuellement, 7 quarts (*viertel*) de seigle, 1468, le 11 août : trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *S Woute* (Av. et dén., N° 222).

— Gauthier *Deens* scelle pour Gauthier van Quade-
rebbe, qui déclare tenir, de maître Gisbert Molepas
(plus loin, dans le même acte : Molepas) : une
prairie, *met eenen eusel*, à Herenthout, ainsi qu'une
rente, 1468, le 17 août : une (seule) étoile (à six
rais), surmontée d'un lambel. L. : ns
(Ibid., N° 228).

— (J.), curé de Molhem-Saint-Etienne, évêché de
Malines, district d'Alost, province de Brabant,
remet, au gouvernement autrichien, les états des
biens afférents à son église et à diverses fondations,
1787 : une échelle, à deux échelons, posée en fasce,
accompagnée de trois (2, 1) dents, les racines en
bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une
tête d'ange. Sans L. (cachet sur papier, plaqué sur
des pains à cacheter) (C. C. B., reg. 46563).

— (Théodore-Emmanuel), curé d'Edeghem, évêché
d'Anvers, district d'Anvers, remet, audit gouverne-
ment, l'état des biens afférents à son église, 1787,
le 13 avril : trois hures de sanglier. L'écu, dans un
cartouche, sommé d'un chien braque issant (sans
casque). Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.,
N° 46553).

Les défenses des hures de sanglier jouent sur le nom de
famille de ce personnage.

Desandrouin, voir **Condé**.

DESCALLARS, voir **Stockher**.

Desmaisières. Messire Jacques-Martin-Joseph, comte
Despienne (d'Espiennes), chevalier, seigneur de
Jenlain, Saint-Remy, Forest, Grand-Wargny, etc.,
et messire Louis-Ignace-Joseph Desmaisières, sei-
gneur de Templeuve, Trith, Maing, Verchinois, etc.,
tous deux demeurant à Valenciennes, remettent, en
qualité d'exécuteurs testamentaires, de collateurs et
d'administrateurs du cantuaire fondé, par *Collart* de
Dour, dit de Wargnies (testament du 19 août 1438),
en l'église Saint-Nicolas, à Valenciennes, au gouver-
nement autrichien, l'état des biens de cette fonda-
tion, 1787 ; ils remettent les états des biens de deux

autres cantuaires, 1787 ; Desmaisières : un lion
couronné. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé
d'une couronne à trois fleurons et à deux perles et
accosté de deux lions, le 1^{er} assis, regardant, issant
de derrière l'écu, le 2^d rampant, adossés. Sans L.
(cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660, 46638)
(voir **Schockaert**, **Vivien** ; **Crendal**, Supp.).

L'un de ces deux derniers cantuaires a été fondé en
l'église de Beuvrage par noble homme sire Jean Rasoir,
écuyer (!), seigneur de Beuvrage, y décédé le 19 février
1469 (date donnée par l'acte) ; l'autre, à Valenciennes,
par feu dame Marguerite Rasoir.

Desteldonck, voir T. I, p. 376.

Le seigneur de **DISTELDONCK** : d'or au chevron de gueulle,
sargé de troes estoiles (étoiles) d'argent (Corn. GAIL-
LIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Deudon (. . .) (sans prénom), écrit, de Mons, des
lettres à Gasparini, marchand, à Bruxelles, 1707,
les 1^{er}, 28 juin, 14 et 31 décembre ; la lettre du
28 juin 1707 porte un cachet octogonal, en cire
noire, représentant dans son champ, sans écu, un
mont, de six moëllons, posé sur une terrasse et
soutenant un oiseau. Devise : *Je me sur la
constance* ; les autres lettres : un écu ovale : de
sable au chevron, accompagné en chef de deux
pensées, tigées et feuillées, et en pointe d'une
ancre, l'anneau en haut. C. : l'ancre de l'écu entre
un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Bruxelles).

— (. . .) (sans prénom), écrit, de Mons, une lettre, au
même, 1707, le 31 décembre : de sable au chevron,
accompagné en chef de deux fleurs (ayant plutôt
l'aspect de roses), tigées et feuillées, et en pointe
d'une ancre, l'anneau en haut. Même C. Sans L.
(cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (P.), archidiacre de Malines, remet, au gouverne-
ment autrichien, l'état des biens afférents à ses fonc-
tions, 1787, le 8 mars : même écu que . . . Deudon,
1^{er} juin-31 décembre 1707, mais non ovale. Même C.
(Sans L.) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46635).

Les écuysers Deudon et Deudon d'Heijbroeck, en Bel-
gique, portent : de sable au chevron d'argent, accom-
pagné en chef de deux pensées, tigées et feuillées, et
en pointe d'une ancre, le tout d'or. C. : l'ancre de l'écu
entre un vol d'argent et de sable.

Deumer (Baudouin-Joseph), scelle et signe pour son
père, Claude (voir **Maboge**), 1787 : d'azur à
trois (2, 1) losanges de gueules (!), sommés, chacun,
d'une merlette. C. : un losange, sommé d'une mer-
lette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B.,
reg. 46587).

Deurnagle, voir **Wasquehal**.

Deutz, voir **DUTZE**.

Deux-Ponts. *Wallerans*, contes de *Doupons*,
1343 : un lion, à la queue fourchée, au lambel bro-
chant (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de
Reinach) (voir N° 313 de l'inventaire imprimé) (voir
WASSELNHEIM).

Dhaem[e], voir **Wiltheim**; **Daem**[e], Suppl.

Dieghem. *Johannes dictus Tserghiusbrecht* (sic! sans autre nom) (Serghiusbrechts), échevin de Vilvorde, 1389 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain, diapré; au chef plain; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. L. : . . . uan Diedegh . . (Cambre) (voir **Pipenpoij**, **Wezel**).

Diekirch, voir **Schellart**.

DIECORT, voir **Strainchamps**.

Diepenbeek. *Lodewike, heere van Diepenbeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : sept (3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), au lambel brochant. L. : ✠ S' Loduici dñi de Diepenbe . . (Chartes des ducs de Brabant).

— **Arnoldus, dominus de Steijne** (Steijn), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1369 (n. st.) : sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, mouvant des bords. L. : S *Arnoldus dominus de Steinne* (Ibid., N° 2230) (voir **Quaderebbe**, **Sayn**, **Woelmont**).

Diepurg, voir **Ingelheim**.

Dierij[c]x, voir **Vlaminx**, **Wouters**; **Burlet**, Suppl.

Les chevaliers **Diericx** (de Tenham) en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier d'argent, défendues du champ. Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, tortillé de gueules, tenant de la dextre une massue de sable et de la senestre une rondache d'argent. S. : deux lions d'or, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Dierckx (Pierre-Joseph), vicaire d'Uilekooten, sous Baarle-Nassau, évêché d'Anvers, district d'Hoogstraeten, 1787 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46362, 46372).

Diest. *Thomas van Dijest*, seigneur de Zelem (Zeelhem), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fascées, au lambel brochant. L. : S *Thome de Dy . st dñi de Sel . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— **Henri**, seigneur de *Dijest* et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, reçoit, de la part du duc de Brabant, par la ville de Diest, 500 moutons, 1367, le 13 août : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enclos, au bas, d'un anneau. Le volet chargé de deux fascées. L. : S *Heinrici dñi d' Dyo antwerpiani* (Ibid., N° 2147).

Compléter, en conséquence, en description du sceau de 1360, 65, T. I, p. 382.
Dans l'écu d'Arnould de Diest, dit de Westphalie, 1307 (T. I, p. 381), les fascées sont haussées.

DE RAADT, t. IV

Diest (Jean van), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : une clef, le panneton en haut. L. : ✠ S' Ioha . . n Die . . (Dusseldorf, Burtscheid, Nos 187, 188) (voir **Rummen**, **Wesemael**).

Dietz, voir **Nassau** (*passim*).

Dieven. *Elisabeth unten Hove*, veuve de maître *Vranck van Dijeven*, déclare tenir, du seigneur d'Héverlé, deux bonniers de bois sous Winghe, 1474, le 19 avril (v. st.) : elle scelle du sceau de feu son mari : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un dragon ailé. L. : S *Franconis de Dieven* (Av. et dén., N° 2030).

Differdange. *Habans de Diffirdengez*, chanoine de Trèves, déclare avoir consenti à ce que son neveu, *Willames, fis monsig Ludolphe de Diffirdengez*, chevalier, mon frere, enuargiet et obligiet tous ceu que je ai et puis avoir a viviers et on ban en quelle chose que ce soit, en bleif, en avoine, . . . etc., p[our] enci que mess. et mes compaignons soient ades devant toutes choses pates et satisfait, 1371, le mercredi apres la feste S. Andreu apostre : un lion. L. : . . H . . ndi d . . . fdingin . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 172) (voir **Colpach**, **Lens**, **Scharfbillig**, **Soleuvre**, **Virton**; **Belvaux**, **Boulay**, **Donck**, Suppl.).

Dyck, voir **Salm**.

Dijkere, voir **Verhulst**.

Dilbeek, voir **Muijsen**.

Dilft (Antoine-François van der), doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai, 1787 : d'argent à trois flanchis de gueules; à la bordure engrêlée de sable. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier. T. : un homme et une femme sauvages, ceints de feuillage, l'homme appuyant sa massue sur l'épaule dextre, la femme s'appuyant sur sa massue. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46632) (voir **Cammen**).

Les comtes van der Dilft de Borghvliet, en Belgique, portent cet écu, sans la bordure. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier de sable, lampassé de gueules, défendu d'argent. T. : un homme et une femme sauvages, s'appuyant sur leurs massues.

Dilthey, voir **Nys**, Suppl.

Dijns, voir **Roelants**.

DINTRE, voir **Verze**.

Dion, voir **Montmorency**, **Sainte-Aldegonde**.

Dixmude (Jean van), fils de damoiseau Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit Schachtelweghe, à Zillebeke, comprenant 100 mesures de terres 1353, le 24 avril : un fascé de huit pièces; au franc-quartier chargé d'un lion. C. cassé. L. :

Di. s m . . . (Fiefs, N° 6060) (voir **Steenland, Taija[e]rt, Winnezele, Witte, WOESTINEN; Heule, Leeuw, Suppl.**).

Dobbe (Guillaume), le vieux, témoin de Gérard *Steynhus*, de Wattenscheid, à son contrat de mariage avec Marguerite van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1485 : une roue. C. cassé. L. : *Dobbe* (Dusseldorf, Collection de chartes de feu M. Quix, N° 498).

— (Guillaume), le jeune, témoin dudit Gérard, 1485 : une roue. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . L. : *S Willem Dobbe* (Ibid.).

Dobbelare (*Hannekin de*), *filius Gheerolfs*, déclare tenir, de *Heerweerde ende wijse meester Lonis van Heede* et de la femme de celui-ci, *Joncfrauwe Josine van der Hoijen*, un fief à Tronchiennes, arrière-fief du Vieux-Bourg de Gand, 1502, le 13 novembre : trois meubles affectant la forme de fleurs de chardon, accompagnés en cœur d'une petite boule. L. : *obbelare . . . Gheero . . .* (Fiefs, N° 2509) (voir **Lautens, Suppl.**).

Dobbelsteyn. Herman *Dobelsteyn* (sans particule) *von Bitsche* (Bitche) (voir **Soleuvre**), 1442 : parti; au 1^{er}, de . . . (plain); au 2^d, de vair. C. : deux cornes de bœuf. L. : *van Bitsch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

— (*Burchart-Joseph*, baron de) d'*Einenbourg* (Eynenburg), etc., chambellan de l'impératrice, reine de Hongrie, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Ferdinande-Louise, comtesse de Horion, est fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de *Colonster* (Colonstère) et *Ghoer* (Goë?), et de Louise, comtesse de Velbruck, et sœur germaine de damoiselle Marie-Henriette, comtesse de Horion, 1746, le 4 décembre, à Nivelles : une croix gringolée; écusson en cœur fruste. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Horion, Oultremont, Pflüger, Thiennes; Eynatten, Suppl.**).

Doelslagers, voir **Smet**.

Doemens (Jean), prêtre, résidant à Nagelbeek, paroisse de Schinnen, 1787 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Ecu ovale. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578).

Doens, voir **TROOSTENBERGHE**.

DOERNE, voir **DOORNE, Suppl.**

Doert, voir **Timple**.

Doetinchem, voir **Sainte-Trinité; GANSBERGEN, Rade, Suppl.**

Les barons et écuyers de Doetinghem (!), en Belgique, portent : d'argent à la croix ancrée d'azur. Cq. couronné. C. : deux bras de la croix de l'écu. Devise : *Crux mea lux*. Pour les barons : une couronne de baron et deux griffons d'argent, allés d'azur, comme supports.

Doyon, voir **Jamblinne**.

Dollart, voir **Orley**.

Donaes, voir **Triest**.

Dongelberg. Jean van *Dongelberge*, échevin de Bruxelles, 1565, 66 (n. st.), 69 : un lion, au bâton brochant. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioannis Dongelberghe* (sans de) (*Cambre*) (voir **Kanyves, Marmol, Sart, passim, VAUL; Faille, Suppl.**).

Donck, voir **Verdonck**.

Donckere (Renier de), fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, à Westcappelle, au métier d'Oostburg, avec trois hommages, dont un est tenu par damoiseau Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, 1515, le 26 juin : écartelé; au 1^{er}, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes; au 2^e, un lion léopardé (!); au 3^e, un sautoir engrêlé (sans rien autre chose); au 4^e, plain, au chef de quartier échiqueté. C. : une aigle issante. L. : *S Reineri de Doncke' alias Sa[lak?]* (Fiefs).

— (Adrien de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 46-47 mesures, à Lessinghe, métier *van Camerlijncx* (aboutissant aux fiefs d'Arnould van Ghistelles, de Guillaume van Marievoorde, etc.), avec huit arrière-fiefs, dont un est tenu par Laurent de Vijne, 1515, le 27 juillet; tient, dudit bourg, un fief de 4 à 5 mesures, à Westcappelle, métier d'Oostkerke, avec un arrière-fief, à Westcappelle, même date; tient, comme mari de damoiselle Madeleine, fille de Pierre de Busschere, un fief de 4 mesures, à *Heijs* (Heijst), au métier de Lisseweghe, même date : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un croissant, et cantonné de quatre trèfles. S. senestre : un aigle regardant. L. : *S Adriaen de Donckere* (Fiefs, N°s 8295, 8602, 8350) (voir **Spierinc, Vilain**).

Donckt, voir **Meersman, Verdonct**.

Donstienne, voir **Vieuxmoulin[s]**.

DOORNE. Jan van den Doerne van Aerscot scelle pour *Hadewijch Jans Corten wijf was*, laquelle déclare avoir *quijt ghesouden . . . tot ewighen daghen . . . Jannen van Coudenbergen als van drie mudden roggen ende van enen mudde ghersten, die welc . . . Vranc Crupelant, Jans oudervader was, Jannen den Cort, horen man, sculdich bleef*, 1400, le 4 décembre : trois pals; au chef chargé de trois trèfles, penchés à dextre. L. : *an den Doer . .* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

DOORNE (*Symon de*) (et *Doerne*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 (deux actes) : une branche de rosier, fleurie de trois pièces, posée à dextre, et un bonc sautillant, à senestre. T. : un ange. L. : *S Simon v^a Doerne (Cambre)* (voir **DUMO**).

Dommartin. *Johannes de Dommartinia, canonicus tulliensis, procurator domini cardinalis ostiensis* (d'Ostie), reçoit, du Brabant, 142 12 moutons, 1367 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er}, quatre fleurs de lis; aux 2^e et 3^e, de vair à la fasce; au 4^e, trois fleurs de lis. L. : *S^a Iohans de Domartin* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2112).

Les 1^{er} et 4^e quartiers doivent représenter un semé de fleurs de lis. Le vair des 2^e et 3^e quartiers est plutôt du beffroi.

Dommessent (Jean), licencié-ès-lois, seigneur du *Bosgoeuer* (Bosgouet?), conseiller de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, Orchies, etc., 1504 : une fasce ondée, surmontée de trois merlettes, rangées en fasce; le bas de l'écu fruste. C. : une merlette. S. : deux léopards lionnés. L. : *Iehan* (Vicomte Desmazières).

Dans l'acte de 1438, dont le sceau se trouve décrit, T. I, p. 389, Jacques Dommessant est dit bailli de monseigneur Guillaume, seigneur de Rabodanges, etc., dans sa seigneurie qu'il tient à cause de madame ... (prénom en blanc) *Kanart* (Canart), femme dudit Guillaume, à Esquermes-lez-Lille, et nommée le fief de *Grumares* (Grimarez) (Ibid.).

Donck. *Dierich van der Donck* déclare avoir reçu, de *Wilhem van Dieforingh* (Differdange), 162 12 doubles moutons d'or, à compte sur 325 qu'il lui avait promis *van synre gevenkenisse wegen*, 1372, *op sente Anthonys avondt, des abds* : plain; au chef d'hermine, chargé à dextre de ... (une étoile?). L. : *S^a d* *ci* *c* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Donné (F.-B.), prieur de l'abbaye de Château, ordre de Prémontré, près de Mortagne, en Flandre, 1787 : un bras (senestrochère), mouvant du flanc senestre, empoignant une rose, tigée et feuillée. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Dop (Gilles), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges, 1421, le 12 avril (v. st.) : son sceau, appendu à des actes de 1404-32, se trouve décrit, T. I, p. 392; lisez dix-huit billettes, et non seize (Fiefs, N° 7684) (voir **Vagevuer**).

Doree, } voir **Trilx**.
Doret, }

Dorn, voir **Virneburg**.

Dorneburg, voir **Dücker**, Suppl.

DORNESWILRE, voir **Ostertag**, **TORNESWILRE**.

Dornon, voir **Paternostre**.

Dorpe, voir **Verhadocht**.

Dorwiller, voir **Ostertag**.

Doseinfaing (P.), capitaine, scelle l'inventaire des objets laissés par feu le baron de Malowetz, 1711, le 30 décembre, à Reggio : parti; au 1^{er}, quatre cotices en barre; au 2^d, trois cotices en bande, accompagnées de trois merlettes, posées en bande, 1 au canton senestre, 1 entre la 1^{re} et la 2^e cotice, 1 entre la 2^e et la 3^e. C. : un homme issant, tortillé. Ledit C. accosté des lettres P. F-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Unger**).

Dosse, voir **Heijden**.

Douai, voir T. I, p. 393 (voir **Auberchicourt**, Suppl.).

Le chastelain de DOWAY porte : de synople au chief d'ermynes, et crye : Garde de la point! Garde! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Doublet (Maitre Jean), licencié-ès-lois, prévôt de l'église Saint-Aub n, à Namur, et homme du comte 1384 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles. T. : un homme. T. : deux lions léopardés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Iehan Doublet*. (Namur, N° 1166).

Douglas, voir **Jette-Saint-Pierre**, **Vermoeilen**, **Villegas**.

Dour, voir **Desmazières**, Suppl.

DOUTCLOCKE, voir **Berghe**, Suppl.

Doutremer, voir **Petit**.

Douve, voir **Isenburg**, **Sainte-Aldegonde**, **Trazegnies**, **Veijse**; **Massemen**, Suppl.

Douvrin Damoiseau Adolphe van *Douvrijn*, échevin de Bruxelles, 1547, 58 : plain; au chief chargé d'un lion léopardé. C. : un buste de more. L. : *S Adolphi Dovrin* (sans particule) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 42, A. G. B., G., c. XVI, l. 96, M. Paul Hankar).

Doveren, voir **Veitzheim**.

Dox, voir **Snijers**.

Dragon, voir **Vasseur**.

Drais (E. [ou F.]-L., baron de), lieutenant au régiment d'Heister, scelle des sentences de cours martiales, présidées par le major J.-A. Gaggia, 1743, le 6 et le 7 mars, à Luxembourg : d'or à neuf losanges de gueules, rangés en sautoir. L'écu ovale. C. : deux chicots en chevron renversé. Ledit C.

accompagné des lettres E (?) L-D-V S. Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Dreette, voir **Spier**.

Dreven, voir **Honselar**.

Driesch, Driessche. *Johan up den Dryesch*, échevin de Burtscheid (près-d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une anille. L. : *S Johan vp den Driesch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

— *Gobbel up dem Dryesch*, même qualité, 1420, 6 : même écu. L. : *S Gob . . . vp den Driesch* (Ibid., N°s 222, 223).

— Maître Gérard van den Driessche déclare tenir, de la Salle d'Ypres, *tghistelhof* (la cour de Ghisteltes), à Zillebeke, fief comprenant 23 mesures, mais en ayant compris, jadis, 30, les autres 23 formant un fief spécial, tenu par Guillaume van der Beke, du chef de Jacqueline Lancsaems, fille de Guillaume [sa femme ?], et écisé à l'amiable, 1343, le 3 octobre : un chevron, accompagné de trois merlettes. S. senestre : un griffon. L. : *S G . eraert van den Driessche* (Fiefs, N° 6056).

Driessens (T.-A.), curé de *Bronsem* (Brunsem), évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, banc de Brunsem, 1787 : un arbre, accosté de deux fleurs, tigées et feuillées, le tout planté sur une terrasse. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46373).

Drimborn. *Johan van Drenbornen*, échevin de Burtscheid, 1393 ; juge au banc de *Vilen*, 1393 : trois roses à six feuilles, rangées en bande. L. : *S Ioha van Drinborne* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, etc.).

— *Kirstiaen van Drynbornen*, échevin de Burtscheid, 1407, 22 : trois roses (à cinq feuilles), rangées en bande, accompagnées, au canton senestre d'une fleur de lis. L. : *S Kerstia . n van Drenboren* (Ibid., N° 209).

Dringham, voir **Veijse**.

Droesbeke (Pierre), homme de fief du seigneur de Boulaere (voir **Blaesveld**), 1493, le 2 juillet : trois trèfles, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . et *sbeke* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Droye, voir **NEUFCHASTEL**.

Drömsleger (*Teilman*), 1395 ; *Tilman Drömsleger*, 1407, échevin de Burtscheid : une marque de marchand, formée de la partie inférieure d'une fleur de lis qui soutient une sorte de flèche (tige verticale,

soutenant un petit chevron alésé). L. : *S Tilman Drömsleger* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 209).

DRONGHENE, voir **Tronchiennes**.

Droogenbosch. Les échevins de *Droghenbosche*, 1295 (petit module) : trois pals. L. : *✠ S scabinor' de Sicca Silva* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Les échevins de *Droogenbosche*, 1574 (deux actes) : matrice du xiv^e siècle ; dans le champ du sceau, rond, un évêque, tenant sa crosse de la main senestre, accosté de deux écus ; A, une aigle ; B, un château, ou porte crénelée. L. : *✠ S' scabinore de Droghenbosche (Cambre)*.

— (Les échevins de), 1781 : trois roses (quinte-feuilles). L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, doublé d'hermine et sommé du bonnet de prince du Saint-Empire (**Arenberg**). L. : *Sigillum scabinorum de Droogenbosch*. (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B. ; matrice en possession de M. Catoire, à Bruxelles) (voir **Stalle**).

Droogenbroeck (Adrien van) (et *Droegenbroeck*), échevin de Bruxelles, 1490, 1 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. C. : un haut chapeau pointu, garni de deux huchets, contournés, les embouchures en bas. L. : *S' Adriaen vā Droeghebroeck* (G., c. VI, l. 18^e, et Bruxelles).

Droste, voir **Boodt**. Suppl.

Druet (*Franchois*), bailli a hault, noble et puissant seigneur *Bernart dorley* (d'Orley), seigneur de Seneffe, la *Folnye* (Folie), Tubize, etc. (il s'agit d'une rente sur un fief sis en la paroisse Sainte-Anne, en la seigneurie de Gaesbeek), 1504 : une sirène, tenant de la dextre un miroir et de la senestre un peigne, accostée en chef de deux étoiles (la pointe est fruste ; une 3^e étoile ?) ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. : un vol. L. : *S Franchois Druet* (G., c. IX, l. 43^a).

Druijnen (Corneille van), échevin de Bruxelles, 1478 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à dextre d'un trèfle, accosté au bas de deux petites boules. T. : un ange. L. : *S' Cornelys van Dree . . . (Cambre)*.

Druon (Maître-Philippe-Placide), chanoine de Condé, résidant *illec*, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-Foy, à Vergne (fondée, en 1630, par Josse van de Steenweghen, un des principaux officiers de la maison d'Epinoy, seigneur de Wiers), et de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, à Gourgue, hameau de Wiers (fondée, vers 1500, par la maison de Melun), 1787 : d'argent au chevron de gueules,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



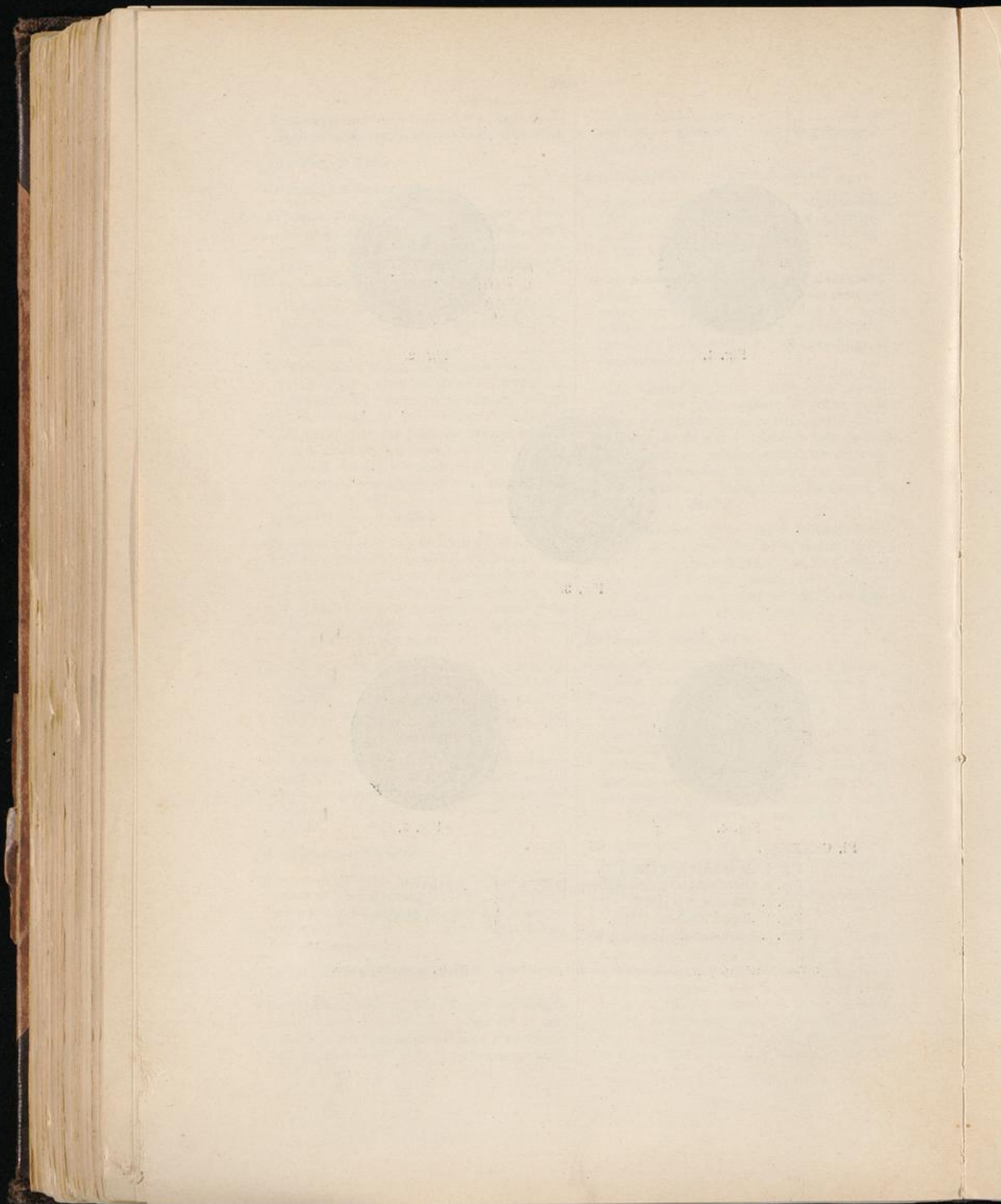
Fig. 5.

Pl. CCXXXIII.

- Fig. 1. *Arnoldus Rex* (1300) (1),
 Fig. 2. Godefroid van Coudenberg (1336),
 Fig. 3. Ivain de Mol (1383),
 Fig. 4. Simon Roelants (1385),
 Fig. 5. Léon van Zeebroeck (1389),

échevins
 de
 Bruxelles.

(1) Voir *Coninc*. D'après la légende du sceau, il portait l'*alias* : *de Platea*, ou van der Straten.



accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un arbre terrassé. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un animal (lévrier ?) issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631).

Dsouwen (Hubert), échevin de Bruxelles, 1510 : le sceau décrit, T. III, p. 434, à *Zouwen*. L. : *S' Herbertus Dsouwen* (Bruxelles).

HENNE et WAUTERS représentent mal les armoiries de cette famille.

Dudzele, voir **Varssenaere** ; **Buckemare**, **Potelle**, Suppl.

Duerinx, voir **Zeel**.

Duffel, voir **Zoerle-Parwijs**.

Duijcker (Anne-Elisabeth), une des collatrices d'une fondation dans la paroisse de Bingelrade, pays de Fauquemont, évêché de Ruremonde, fondation instituée par feu Gérard Duijcker, drossard des comtés de Gelsen et d'Amstenrade, et sa femme, Anne-Judith Timmers, et qui est une chapelle construite, par ces époux, sur leur propriété, fondée le 17 septembre 1698 et érigée, en bénéfice, par l'évêque, le 18 janvier 1700 ; 1787, le 17 avril : trois (2, 1) poissons, posés en fasce, soutenant, chacun, un oiseau, baissant la tête et ouvrant le bec comme pour le manger. C. : un poisson soutenant un oiseau, comme sur l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Les collatrices de ladite chapelle sont les sœurs damoiselles Marie-Josèphe-Wilhelmine (ne scelle pas) et Anne-Elisabeth Duijcker, résidant à Aix-la-Chapelle, *ter oirsaecte dat hun huys gestaen hebbende in het Raeth aldernaest de voors. capelle door een brandt stigtige gedaen door gaudieven in brandt geraecht en afgebrandt zijnde*, après quoi elles se sont retirées à Aix-la-Chapelle.

Duijnen, voir **Surpele**.

Duivenvoorde. *Willem van Duivenvoorde*, chevalier, seigneur d'*Oosterhout* (Oosterhout), scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois croissants, au bâton brochant. C. : un chapeau de tournoi, garni, au haut, de deux boules. S. : deux griffons accroupis. L. : *Wilelmi de Duivenvoorde milit* (Chartes des ducs de Brabant).

Duc (*Monsieur le*) *de Ledalen* (Ledaalen), seigneur de Holder, résidant au château de *Ledalen*, à Bellinghen, collateur du bénéfice de Saint-Nicolas, en l'église de Hoves, province de Hainaut, diocèse de Cambrai, district de Hal, 1787, le 6 avril : de sable à la croix ancrée ; au chef (d'argent, ou d'or) plain ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un griffon issant. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière de l'écu, mais sans la bordure. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

Dücker. *Henricus et Fredericus, fratres, dicti Dukere, filii quondam Adolphi, militis, dicti Dukere*, déclarent qu'avec le consentement de leurs femmes, *Elyzabet et Grete*, et de tous leurs héritiers, ils ont vendu *nobili viro domino Engelberto, comiti de Marka, . . . terciam nostram partem castri dicti Horst, siti in palude, cum attinenciis universis, videlicet in indagine, fossatis, frondibus, cespitibus, pascuis, aquis et nemoribus*, 1315. in vigilia assumptionis beate Marie virginis ; *Henricus* : type scutiforme ; plain, à la bordure endentée ; écusson en cœur à cinq triangles. L. : *S' Henrici Dvkers de Horst* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 132).

— *Fredericus*, ci-dessus, scelle le même acte, 1315 : type scutiforme ; même écu, mais l'écusson en cœur brisé d'un filet en bande. L. : *S' Fr. derici D. . . er de . v . . hvs* (Ibid.).

Outre les deux frères, scellent cet acte : *honesti viri Ruszerus de Dornburg* (Dorneburg), *Gerhardus de Wedden* (Witten?), *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *militis*, et *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus*.

— *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *miles*, ci-dessus, 1315 : un burelé (de 24 pièces). L. : *S' Henr Dvker . . mil* (Ibid.).

— *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus*, ci-dessus, 1315 : de . . . à six burelles. L. : *S' Frederici dei Dvker* (Ibid.).

— *Henrik Düker tho Scyrenbeke* (Scherlebeck), scelle, en qualité de suzerain, un acte d'*Alef von Brachtbeke* (voir **Brabeck**, Suppl.), 1343 : de . . . à six burelles et à la bordure engrêlée. L. : *S' Henrici filii Lvdolfi Dvck* (Ibid., N° 216).

DUCZE, voir **DUTZE**.

DUMO (*Adam* [dictus] *de*), échevin de Vilvorde, 1287, 97, 1302 : un bâton vivré, accosté de deux faucilles. L. : *S' Ade dicti de Dvmo* (Cambre, G., c. 1, N° 91, et *Cambre*).

De Dvmo semble être la latinisation de van [den] Doerne, Doorne, etc.

Dumont, voir **Behault**, Suppl.

Dunchy, voir **Valcke**.

Dunghen (P.-A. van), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Saint-Christophe, à Ruremonde, 1787 : trois pals ; au chef chargé de trois étoiles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393).

Durant, voir **Cambier**.

Duras, voir **Isenburg**, **Ligne**, **Montmorency**, **Nassau**, **Noot**, **Oijenbrugge**, **Rivieren**, **Spinola**, **Surpele**.

Düren, voir **Lomare**.

Dussen (*Arnoldus van der*), dictus *Botram*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1482 : trois (!) fasces brelessées et contre-brelessées. T. : un ange. L. : . *Aert vad' Dussen [dci] Bot* ... (Fonds de Locquenghien, c. III, A. G. B.).

— (*Joncker Lijbrecht van der*), échevin de Bruxelles, 1588 : coupé de ... et de ... ; au sautoir échiqueté brochant. C. : un vol. L. : *S L* *vander Dessen (Cambre)*.

Duts (Jean-Louis), prêtre, habitant Eupen, officiant en la chapelle de Nespert, paroisse d'Eupen, évêché de Liège, province de Limbourg, 1787 : de gueules à l'oiseau couronné, posé sur une terrasse. C. : un

oiseau couronné entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378).

DUTZE (*Johannes de*) (ou *Ducze*?) *sculthetus in Ludestorp* (Leudersdorf), scelle un acte de deux clercs de l'abbaye de *Hervorden* (Herford), au diocèse de Paderborn, 1343, *seria secunda ante Martini* : un crampon, posé en bande. L. : *✠ S' Iohis de Dvz* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Dutze, Ducze = *Deutz, Deuz, Dützen*?

DUTTENSTORP, voir **Windhövel**.

Duuren, voir **WARDTT**.

DUVEN, voir **Malle**.

E

Edelbamt, voir **Cannart**.

Edelhere. *Franco Adelere*, échevin de Louvain, 1282 : un sautoir engrelé, cantonné de quatre croissettes pattées, au pied fiché (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.) (voir **Meeren, Verrijck**).

Ee, voir **Meeren**.

EEDA, voir **Stockelpot**.

Eede (Heede), voir **Veene, Vliegere**; **Ecluse**, Suppl.

Eeckarts, voir **Velde**.

Eecke, voir T. I, p. 409.

Le seigneur de HEEQUE, près Gavre (Gavere) : d'argent à la fesse et troes merlettes au chief tout de gueulle; et aucuns de ceste mayson de Heeque ont porté la fesse et les merlets tout de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres). Le seigneur de HEEQUE : de gueulle, au sautoir de vair, à lambelz de cinq pièces d'or, et crye : Bailleur! Bailleur! (Ibid.).

Eechoute (Jean van den), homme servant du couvent des chartreux, à Gand, remet un aveu à la châtellenie du Vieux-Bourg, 1349, le 7 août; dit sceller de son propre sceau : un sautoir (chargé en cœur de ...?). C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Adriaen vad* *vte* (Fiefs, N° 2643).

— Henri van den *Eechoute*, seigneur de *Pumbeke*, etc. (fils de feu sire Charles, chevalier, seigneur de *Pumbeke*, et de feu dame Adrienne van Baesdorp, jadis dame de Heule), déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief de 4 bonniers, à Deurle, fief hérité de sa dite mère, 1635, le 26 mai : un sautoir. C. : deux cornes de bœuf. L. : . *endric van den*

Eechaut. (Ibid., N° 2480) (voir **Oignies, Scaep-hooft, Walle**; **Abeele, Cominès**, Suppl.).

Augustin van Eeckhoudt, abbé de Grimberghe, portait d'or au sautoir d'azur, cantonné de quatre glands feuillés de sinople (P. DE CAPELIER, *Histoire du Saint-Sacrement-de-Miracle*).

Eechove (*Walterus de*), miles, déclare que *Laurentius et Arnoldus, fratres, dicti van der Heijden*, avec leur mère et le tuteur de celle-ci, ont transporté, *in mansione mea apud Eechove*, entre les mains de sa femme, Béatrix, de qui ils la tenaient en fief, la dime de la paroisse de *Conteke* (Contich), au profit de l'abbaye de la Cambre, 1292, *seria secunda post ascensionem domini* : trois croissants. L. : *✠ S' Walleri de Eicove militis (Cambre)* (voir **ECHOVE**).

Eeckman (Lucas), fils de Liévin, déclare tenir, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Hansbeke, 1569, le 25 juin : un poisson contourné, en fasce, accompagné en pointe d'un besant, ou tourteau. L. : *k Eeckman f* (Fiefs, N° 2250).

Eelen (Chrétien van), échevin de Maestricht, 1539 : trois feuilles de nénuphar, tigées. T. : un ange. L. : . *hristiaen van Eele*. (Chevalier Cam. de Borman, château de Schalkhoven).

Eenoeden (Pierre van der) (et *Eenhoeden*), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467 (v. st.), le 3 avril, 1468, le 21 et 22 novembre : tenancier de Henri Heenkenshoet (il s'agit d'un bien à Dilbeek), 1473, le 25 juin : cinq cotices. L. : *S' Peter van der Eenoeden* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, 12, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.) (voir **Vilain, Winckele**).

Eerneghem. *Jacob, filius Lodewijcx van Erneghem*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, avec 19 arrière-fiefs, à *Erneghem*, 1421, le 16 avril (v. st); *Herneghem*, déclare tenir, dudit bourg, un fief de 45 mesures, avec 18 arrière-fiefs, à *Herneghem*, fief contigu à ceux de Jean van den Poel, des enfants de Philippe van Aertrike, etc., 1439, le 18 avril (v. st.): trois (!) aigles. L.: *Iaco. van Eerneg...* (Fiefs, Nos 8116, 8123).

Le seigneur de AERNEGHEM: de gueulle, à cynq (!) aigles d'or, membrez d'asur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Eesbeeck (Marc-Etienne van), curé de Kerkxken, province de Flandre, 1787: gironné de huit pièces, quatre d'hermine, alternant de quatre de... L'écu dans un cartouche. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46610, *passim*).

Eese, voir **Heeckeren**.

Eessen. *Mijn heere Monfrant van Esine, rudder*, échevin du Franc (de Bruges), 1397, le 29 septembre: un chevron. C.: une tête et col d'aigle d'hermine entre un vol. Ledit C. accompagné à dextre d'une molette. L.: *S' Mon... ant van...* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Jehan de le Eesines*, homme de fief de hault et noble no tres cier et honore signeur no signeur de *Commynes*, 1398, le 3 mai: six (3, 2, 1) croissants et une bordure endentée. T.: un ange. L'écu accosté de deux aigles affrontés. L.: *Ihan van der...* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Le seigneur de EESSENE: de sable au chevron d'or; et crye: Wy dat wy! Eessene! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

La mayson surnomé de EESSENE: de synople au chief d'argent, à troes pals de gueulle, au premier canton de sable au lyon d'or, lampassé et armé de gueulle (Ibid.).

Eetvelde, voir **Heetvelde**, Suppl.

Euwijck, voir **Meersman**.

Effeltere, voir **Stroobant**.

Effern. *Arnold van Efferen*, un des deux *maighe ind frunde de Coyne van Kyntzvilre* (Kinzweiler), qui déclare que Thomas van *Erckelens* (Erkelenz), *als eyn vaigt* (voué), et *Johan Stuyt*, tous deux échevins de Juliers, ont été présents lorsqu'il a donné une obligation à l'abbaye de Burtscheid, 1433, *up Sent Barbaren dach der heilg Junffrauwen*: deux fascies abaissées, surmontées d'un lambel à cinq pendants. C.: une tête et col de... L.:... *van... re.* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 237) (voir **Slabbart**).

Eggermont. Jean van *Eggremonde* déclare tenir, du Perron d'Alost, une rente seigneuriale sur des biens à Mespelaere, etc., la date manque (1430?): deux poissons adossés. C. cassé. L.:... *de...* (Fiefs, N° 5080).

Eggloij. *Renerus Egloij et Arnoldus de Bogarden* (Bogaerden), échevins de Bruxelles, déclarent qu'*Aleidis dicta uter Stoven, filia quondam Franconis uter Stoven*, a transporté à *Johannes Cruelpant, campsor*, 1/2 d'un *domistadium in vico dicto Zespenninstrate*, etc., 1317, *dominica qua cantatur letare Jherusalem*; il scelle en 1318; *Renerus Eggloij et Radulphus Pipenpoij*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus Crupeland, campsor*, et *Henricus dictus Stovard* ont cédé à *Johannes dictus Stovard* un *domistadium cum domo superstante... in vico sex denariorum ante portam ramarum ibidem*, 1319, *in vigilia beate Thome apostoli*: une fleur de lis, au pied coupé, accostée de deux petits châteaux, ou portes. L.: *Sigill' Reneri Egloy* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Franco Egloij*, échevin de Bruxelles, 1324: trois fleurs de lis, au pied coupé; au lambel brochant, les trois pendants chargés, chacun, d'un château, ou porte. L.: *S' Franconis Egloi* (Ibid., G., c. VII, l. 23, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Reijnerus Egloij*, même qualité, 1338: trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochante chargé d'une fasce et d'un sautoir brochante. L.: *S' Reneri dicti Egloy* (G., c. II, N° 279, *Cambre*).

— *Dominus Renerus Egloij, miles*, échevin de Bruxelles, 1331: même écu, mais les fleurs de lis complètes. Cq. couronné. C.: une fleur de lis, au pied coupé. L.:... *Egloi mi...* (*Cambre*).

— *Gauthier Eggheleij*, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1437, le 23 décembre; dit sceller de son propre sceau: trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une tour, ou porte. L.: *S' Gheerem Ecgheloi* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (voir **HORICKE**, *Cru[ij]p[e]lant[s]*, **Was**, **Wijneghem**, **Woude**).

Egmond. Louis-Ernest, comte d'Egmont, prince de Gavre et du Saint-Empire, seigneur souverain du pays d'Arkel, grand d'Espagne, marquis de la Longueville, comte de Berlaumont, Fiennes, Lesdain (ou *Lerdam* = *Leerdam*?), IJsselstein, Buren, etc., baron des deux Aubigny, *Wavrain*, Escornaix, etc., du Conseil de guerre de Sa Majesté, colonel d'un régiment de cavalerie allemande, etc., atteste à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise-Joseph de Berghes est fille de messire Philippe-François de Berghes, comte de Grimberghe et d'Arquennes, baron de Gaesbeek, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, chef et capitaine d'hommes d'armes de ses ordonnances en ces Pays-Bas, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, baronne de Gaesbeek, dame de Cantaing

et de Montigny, etc., 1683, le 27 novembre, à Bruxelles : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, six chevrons; aux 2^e et 3^e, deux fasces bretessées et contre-bretessées (*Arkel*). Sur le tout, un écusson parti; au 1^{er}, un lion contourné; au 2^d, un lion. Cq. couronné. C. : un panache en pomme de pin. S. : deux léopards lionnés. L. : *Sigil*
.....ar. S. (Chapitre de Nivelles, c. 1385^{bis}, A. G. B.).

Egmond. Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, etc. (voir *Noyelles*), 1672, même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lions. Contre-scel au même écu, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. L. : *Contra sigillum Philippi com* ...
Eg (Ibid.).

— Balthasar-Ignace von Egmond, lieutenant et auditeur, scelle la sentence d'une cour martiale, tenue sur les ordres des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg : de ... à cinq (!) chevrons de gueules. L'écu ovale. C. : un vol de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir *Yve, Thiennes; Dam*, Suppl.).

Ehrenbreitstein, voir *Pfaffendorf*.

Eije, voir *Mettenije*.

Eyfelers, voir *Flingern*.

EIGELSTORP, voir *SUDENDORP*.

Eijck (Jean van), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1634 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois glands; aux 2^e et 3^e, un cor de chasse, accompagné de trois étoiles, ou roses. Sur le tout : un écusson parti-émancé. C. : trois branches sèches. L. : *S Ioannis van Eycke (Cambre)*.

Eijcke (*Egidius de*), dictus van den Bossche, échevin de Bruxelles, 1432, 3 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir composé; aux 2^e et 3^e, une cotice ondée. C. : une tête et col de coq. L. : *S Gielis van Eike ghehete vade Bosc* (Chartreux, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., Bruxelles).

Sans cuve sur le casque; voir le sceau d'*Arnoldus*, T. I, p. 415.

Eij[c]ken, voir *Noot, Stalle, Thuijn, Woelmont*.

Eyll. Here *Elbrecht*, chevalier, dont le nom de famille a été oublié par le scribe, scelle un acte d'*Everwin* van Hulhuizen et consorts (voir à ce nom, Suppl.), 1353 : une fleur de lis. L. : *S' Eylberti de [E]yle militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 278) (comp. T. I, p. 416).

Voir ce sceau Pl. CLXXXVIII, fig. 4, où, dans le texte, il faut biffer : ... (*Monement* ?), et lire : van Eyll.

— (*Thys van*), témoin à un acte de *Gadeken van*

Strünkede, 1449 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Thys van [Ee]yl* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

Eynatten (Frédéric, comte d'), seigneur d'Op-Sin-nich, Remersdael, *Vigimont* (Wégimont), *Harsée* (Harzé) et *Froidcourt* (Froide-Cour), membre des Etats nobles du duché de Limbourg, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Sophie-Théodora-Adolphe-Françoise de Dobbelsstein est fille de messire Jean-Charles, baron de Dobbelsstein, seigneur d'Eyneburg et *Limpach*, etc., et de Catherine-Bernhardine de Westerholt, etc., 1724, le 9 août, à Aix-la-Chapelle : une bande de gueules, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) à senestre, trois (1, 2) à dextre. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : un griffon et un lion. Sans L. (cachet en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (Le grand sceau du baron d'), seigneur d'*Aubé* (Abée), qui scelle le même acte (il signe : *Ferdinand baron d'Eynatten d'Abée*), 1724 : même écu, mais la bande non hachurée. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (Ferdinand-Charles-Philippe, baron d'), seigneur d'Abée et de Saint-Fontaine, haut-voué du grand et petit *Avin*, gentilhomme de la Chambre de S.A.S.E. le cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liège, député de l'Etat noble du pays de Liège, président des *Etats Révisers* de cette principauté (voir *Schenck*), 1753, le 3 août, à Liège : mêmes écu, couronne et S. Sans L. (Ibid., c. 1375^{bis}) (voir *Pirlot; Breugel*, Suppl.).

Eijnde, voir *Rotselaer, Spiegel*.

Eyneburg. *Hermannus de Eynenberch*, miles, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1367 : une bande et un semé de billettes (les billettes posées en barre). L. : *S' H'manni milit' de Eynn'berch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2120).

Eijnthout, voir *Beelaerts*, Suppl.

Eischen. *Johan van Yschen*, échevin de Luxembourg, 1482 (n. st.) : une marque de marchand, formée d'une tige verticale, sommée d'un flanchis, et sur laquelle broche une lettre S, ladite marque accostée en chef de deux étoiles. L. : *Iohan van Ischen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1717).

Ecaussines. T. I, p. 420, lisez Ecaussinnes, au lieu d'*Ecaussines*, comme forme actuelle de ce nom.

Eckenberg (Jean), juge et échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : une anille. L. : *hans te* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 188).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

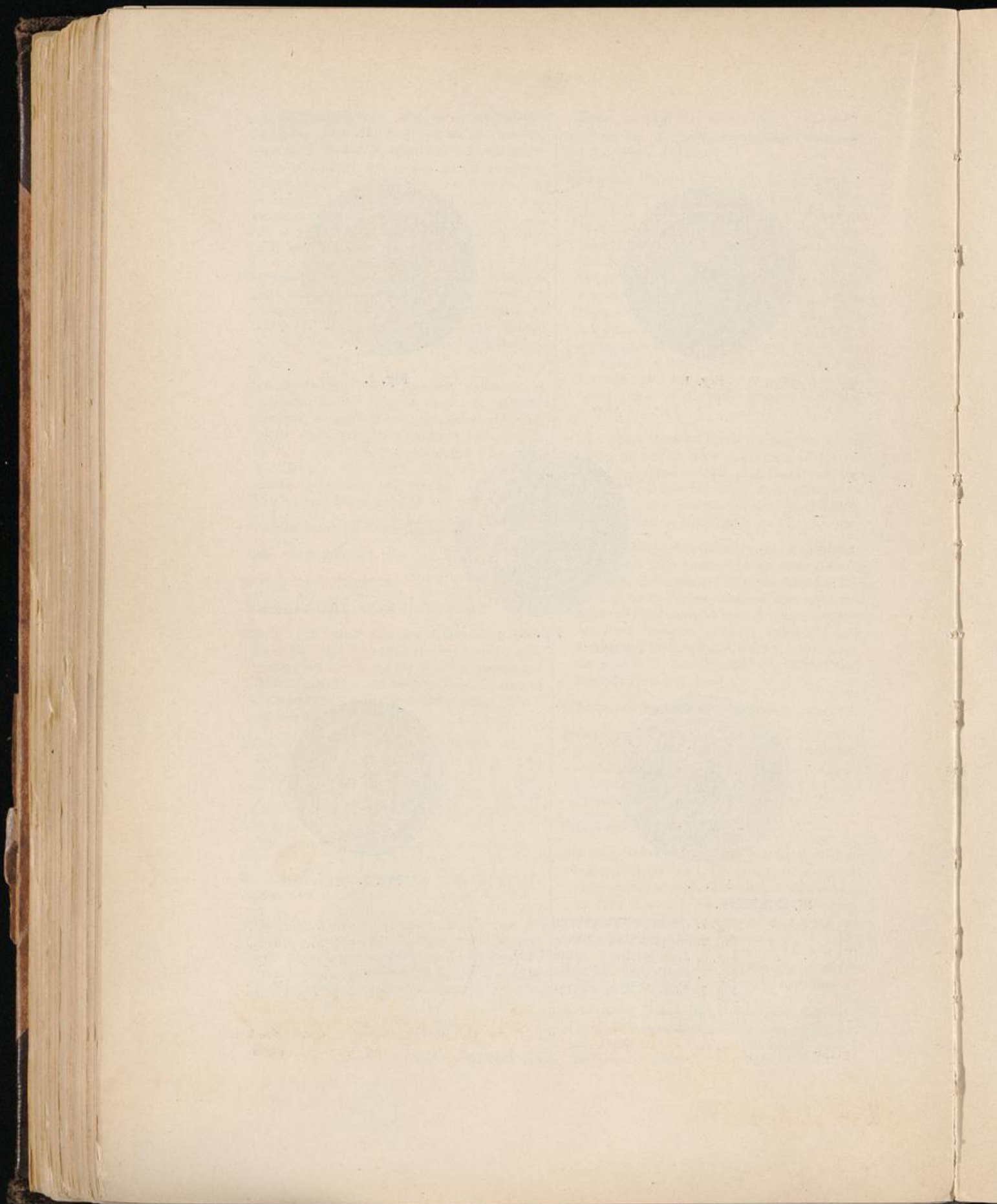


Fig. 5.

Pl. CCXXXIV.

Fig. 1. Gilles de Weert (1391),
 Fig. 2. Jacques Taije (1391),
 Fig. 3. Jean Metten Scachte (1394),
 Fig. 4. Guillaume van Mons (1408),
 Fig. 5. Jean de Frojere (1412),

}
 échevins
 de
 Bruxelles.



ECLE, voir **Beelaerts**, Suppl.

Ecluse. *Hoste de lescluse* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 12-13 mesures, à Uijtkerke, avec 11 arrière-fiefs, tenus par damoiselle Madeleine, fille de Victor Willaert, femme de Pierre van (!) Eede, Martin Weijs, *Claikin*, fils de Nicolas van Mari-voorde, Gauthier Knibbe, de qui il a passé à Jacques, fils de Luc van der Schuere, Jean Roelandt, fils de Georges, Madeleine, femme d'Antoine Willaert, etc., 1515, le 29 juillet : un lion. C. : une aigle issante. L. : *S Hoste de lescluse* (Fiefs, N° 8941) (voir **Sluijs**).

Le seigneur de l'ESCLUSE : d'or au lyon de sable, coroné, lampassé et armé de gueulle, au baston dentelé de gueulle sur le tout, et cryoit : Flandres ! Flandres au noble lyon ! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ecouviez. *Monss[igneur] Jaques descouviens*, chevalier, scelle un acte d'Alexandre de Virton, chevalier, 1335 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, plain. C. : un vol de l'écu. L. : . . . *akem . n d* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Echter, voir **Ingelheim** ; **Breidbach**, Suppl.

Echternach, voir **Francke**.

Elbers, voir **Roelofs**.

Elderen. Jean-Louis, évêque de Liège, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Hornes, etc., 1690 : de vair à la fasce. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un bélier, colleté, bouclé, issant. S. : deux béliers, colletés, bouclés. L. : *Iohannes Lvd ab Elderen d g ep princ leod dxx bvl m fr c los &c* (Vicomte Desmaisières) (voir **Cannart**, **Rivieren**, **Rummen**).

Elesmes, voir **Potelle**, **Quiévrain**.

Elfringhausen, voir T. I. p. 422. *Elfringhausen* est une faute d'impression.

Ellange, voir **Heffingen**.

Eller, voir **Kirberg**, **SUDENDORP**.

Ellewoutsdijk, voir **Witte**.

Elreborn. Gérard *Elreboirn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477, 96 ; rectifier ainsi la description de son écu (T. I, p. 423) : au lieu de douze billettes, il y en a treize, six (3, 2, 1) en pointe (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61, et, Ibid., *Regulier-Herren*, *Aachen*).

ELSBROEC, voir **IJden**.

Elselaer. *Johannes de Elselaer* (et *Elselair*), *rector policie* à Bruxelles, 1479 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian van Elselaer* (Chartreux, Etabl. relig., c. 4101, et Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Elsele, voir **Haseldonck**.

Elsenborn. *Renickin von Eltzenborn*, . . . also als ich zu Dudelingen (Dudelange) gevangen bin worden, do Dudelingen gewonnen wart von dem hogenbornen vürsten hertzog Ruprecht, hertzog zu Bar und herre zu Cassel, und hern Eduart van Bar, margg[ra]ve zu Brucken, des vürst. hertzen soen, und iren vrunden, . . . déclare que noble seigneur Wynmair von Gymnich, seigneur de Dudelingen, l'a délivré et dégagé de tout engagement envers lesdits princes, moyennant *eyn alde urviende* que lui, *Renickin*, a scellé, et renonce à toute réclamation, vers 1410 : une bande et un semé de billettes. L. : *l . eb . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 371).

Elsloo. *Arnoldus, nobilis vir, dominus de Helslo*, atteste que *Heinricus, miles de Hamele*, a vendu, au prix de 21 mares, au couvent de Burtscheid, de l'ordre de Cîteaux, trois bonniers de terre arable in territorio de Helta, qu'il tient en fief de lui, et approuve cette vente, 1249, *mense maio* : type équestre ; le bouclier et la housse à un losangé. L. : *oldi de El . lo .* (Dusseldorf, Abbaye de Burtscheid).

Elspe, voir **Plettenberg**, **Wolf**.

Elst (Servais van der) scelle des aveux présentés par des tiers et relatifs à des fiefs à Betecom, 1470 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. T. : un ange. L. : *S Servaes van der Elst* (Av. et dén., N°s 461, 462, 847) (voir **Schoeneijke**, **Steemaer**, **Zuijlen**, **Waden**).

Eltz. *Dyderich von Elze, ritter, Johan von Schonenberg* (Schönberg), *pastor* (son sceau est tombé), et *Conrait von Schonecke* (Schoenecken), *ritter* (1^o loco ; son sceau est tombé), remettent à *hern Conrait von Lusnich* (Löslich) et à sa femme, *Aleyd von Bruch*, l'énumération des dettes *der kindere von Pirremont* (Pyrmont) *von dem male daz der hilich tusschen Conen von Piremont und Lisen, hern Conrads dochter von Lusnich vorgeant, gemacht wart*, 1330, *des sundages vor Pelmen, zu Pirremont* : plain ; au chef chargé d'un lion issant, à la queue fourchée. L. : ✠ *S Th . . . rici de Elze* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Meynevelder**).

— Charles-Frédéric, baron d'Eltz, seigneur de *Rotendorff* (Rottendorf), chevalier de l'Ordre Teuto-nique, etc. (voir **Schütz**), 1733, en juillet : plain, diapré ; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L'écu ovale. C. : un lion issant entre un vol. S. : deux lions. Sans L. (cachet, en cire verte, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, c. 1375^{bis}, A. G. B.).

— (Jean-Jacques, comte de et à), nommé Faust de Stromberg, chanoine capitulaire des cathédrales

de Wurzburg, Spire, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne-Josèphe de Greiffenclau à *Vollraths* (Vollrath ?) est fille de Lothaire-Godefroid-Henri de Greiffenclau à *Vollraths*, conseiller intime de S. A. R. l'Electeur de Mayence et de S. A. R. le prince-évêque de Wurzburg, duc de Franconie, et Son grand maréchal, assesseur de la justice impériale de Franconie et grand-bailli de Werneck et *Dettelbac* (Dettelbach), et d'Anne-Madeleine-Marguerite, baronne de Hohenek; petite-fille de Jean-Erwin, baron de Greiffenclau à *Vollraths*, et d'Anne-Liobe, baronne de et à Sickingen, fille de François, baron de et à Sickingen, et d'Anne-Marguerite, baronne de Metternich; arrière-petite-fille de Georges-Philippe de Greiffenclau à *Vollraths* et d'Anne-Marguerite, baronne de Buseck; et que, enfin, ladite damoiselle est vraiment noble de tous cotés paternels, sans aucune bâtardise, bourgeoisie, ni autres empêchements quelconques (il signe : Jean Jacques François comte d'Eltz), 1753, le 27 février, à Wurzburg : même écu. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux lions, le 1^{er} tournant le dos l'écu, le 2^d regardant, celui-ci étant support. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid., c. 1374) (voir **Elz**, **Schütz**).

Elven, voir **KERKEM**.

Emerick, voir **Heijmerich**, Suppl.

Emmershausen, T. IV, p. 334, à l'article **Andreea**. faute d'impression; lisez : **Ennershausen**.

Emmikhoven, voir **Beelaerts**, Suppl.

Emont (*Heinricus dictus*), bourgeois de Bruxelles, fait son testament, à Bruxelles, dans sa maison, devant le notaire Jean van Orten, en présence de sa femme, *domicella Margareta*, de l'abbé de Grimberghe, de *Michael de Idderghem* (Iddergem), sous-pléban de Sainte-Gudule, et de maître Jean Broeder, prêtre; il nomme exécuteurs de ce testament : *Ghiselbertus de Woluwe*, chanoine de Sainte-Gudule, *Leonius de Wesenbeke* (Wesembeeck), armiger, *Ihcanus dictus de Mol*, armiger, et *Willelmus de Vorsele* (et *Vorzelen*), tous bourgeois de Bruxelles, et prie *honorabilis vir Willelmus de Kesterbeke*, armiger, également présent, de les aider, en cas de demande de leur part; 1379, le 13 octobre, 3^e indiction : trois étoiles; au franc-quartier brochant, coupé; au 1^{er}, trois fleurs de lis, issant du coupé; au 2^d, plain. L. : ✠ *S^r Heinrichi acⁱ Emond* (G., c. III, N^o 1131^{bis}).

— *Heinric Emont sone, knape* (voir **Os**), 1368, le 21 septembre : un . . . (ce semble être une maison, posée sur un brancard), accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : . *S^r Heinrichi . . . Emvndi* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 2212).

Empel, voir **Malsen**.

EMTIENNES, voir **Argenteau**, Suppl.

ENDELSDORP, T. I, p. 426. La forme actuelle de ce nom est bien Engelsdorp; il faut donc supprimer le mot : « probablement ».

Enel, voir **Inghel**.

Engelant (*Godefridus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1389 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fer de moulin; aux 2^e et 3^e, une feuille de tilleul, la tige en haut. L. : . . . *efridi de En Besco* (Bruxelles).

Engelen, voir **Wiltz**.

Enghien. *Waut[er]s, sires daingh[ien]*, déclare qu'à sa demande l'abbaye de Forest lui a donné, en layure de la forteresse de no ville daingh[ien], 20 florins « à l'écu » (chaque florin valant 18 gros), 1339. *le merquedy prochain apries le jour de le penthecouste* : un gironné de dix pièces, cinq plaines alternant de cinq autres, chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (non au pied fiché) (semé). L. : ✠ *S^r Walteri dni . . Ainghien militis* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

— *Zeghere, heere van Aidingheen*, scelle un acte de Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, 1348 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S^r Sohier signevr de Ainghi* (Chartes des comtes de Flandre, N^o 41, A. G. B.).

— *Loeys dis li Haizes, bastars de Flandres, sires de Helverdinghe* (Elverdinghe), *de Houselle et de Scuenevelt* (Schoonveld), *Jehans de Mamines*, (Massemen), *sires de Calekenne* (Calcken), *Robiers de Leurengien* (Leeuwergem), *Willames de Heetvelde*, *Colars, bastars denghien, sires darbre* (d'Arbre), *Jehans, bastars denghien*, tous chevaliers, *Robiers descornay* (d'Escornaix), et *Rollans de Stienhot* (Steenhault), écuyers, vendent à Jean de Hon, fils, bourgeois de Mons, une rente de 15 moutons, 1393, le 9 juillet; tous les sceaux sont tombés, sauf celui de *Jehan*, bâtard d'Enghien : plain; au franc-quartier comme l'écu des précédents, mais les croisettes simples. L. : *S^r Ieh* (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

— *Johannes de Edingen, dictus van Kestergate*, amman de Bruxelles, 1432 : comme le sceau de 1444, décrit T. I, p. 430. L. : *S^r Iohannis de Kesterga . .* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— *Hercules van Edingen*, seigneur de *Keijstergathe*, échevin de Bruxelles, 1541 : comme le sceau de 1547 (T. I, p. 430) (G., c. VIII, l. 29) (voir **Castrelez-Hal**, **Serjacops**, **Vivier**, **Vollezele**, **Wesemael**).

T. I, p. 430, 1^{re} col., 2^e ligne, il faut lire : *croixètes*, au lieu de : *croisètes*.

Enghuizen, voir **Nijenbeek, Putte[n]**.

Ennershausen (*Phil.-Christ. d'*), curé de Roth-Vianden, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation à Vianden, 1788, le 6 juin : un sautoir écoté, alésé, accompagné en chef d'une étoile. C. : fruste ; on voit le haut d'un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46390).

J.-Pierre Andraee, seigneur de Niederseggen (près de Vianden), a été anobli, le 5 août 1739, sous le nom d'Andraee d'Ennershausen. Armes : d'argent à la croix de Bourgogne de gueules, cantonnée de quatre étoiles d'azur. C. : la croix de l'écu entre un vol d'argent (Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, Patentes de noblesse de 1737-40, A. G. B.).

ENSELTHERM, T. I, 431. Rectifier ainsi la légende du sceau : ✠ *S' Simm van Einseltheim*.

Enscherange, voir **Autel**, Suppl.

Eppe, voir **Robe**.

Eppeghem, voir **Vianden**.

Erdorf. Johan van Erdorff, échevin de Thionville, 1470 : cinq annelets. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Johan van Erdorff* (Arnhem, Charles de Luxembourg, N° 941^b).

Erembodeghem, voir **ERENBODEGHEEM**, **Ouderogge**.

ERENBERCH (*Friderich von, der junge*, ami et caution de *Dgderich von Oytginbach* (Oetgenbach), 1344 : une bande, accompagnée de six fleurs de lis, trois (2, 1) à senestre, trois à dextre, celles-ci rangées en bande. L. : ✠ *S' Fryderici de nioris* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

ERENBODEGHEEM, voir **ERMBOGHEM**, **Winghe**.

Erkelenz. Petrus de Erclentia, scabinus de Porceto (Burtscheid), scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : dans le champ du sceau, une clef, posée en fasce, le panneton à senestre, en bas, sommée d'une croix recroisetée. L. : ✠ *S . . . res d' E . . . lanz* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 121).

ERKELAY. Girars derkelay (!), feudataire du comte de Namur, 1397 : écu décrit T. I, p. 432. L. : ✠ *S' Girar dierclai* (Namur, N° 1267).

Erkelenz, voir **Effern**, Suppl.

ERMBOGHEM (**ERMBOGHEN**), voir **Waersegger**.

Ernst (C.-L.), receveur de la province de Limbourg, scelle une lettre, 1783, le 18 août ; scelle, comme délégué de S. E. le comte de Belderbusch, prévôt de

Notre Dame, à Aix-la-Chapelle, une déclaration relative aux prérogatives de la seigneurie de Lontzen (haute, moyenne et basse justice, chasse, pêche, confiscations, amendes, le patronat de la cure de Lontzen, Walhorn et Hermalle, un livre censal, des corvées, etc.), 1787, le 21 avril, à Henrichapelle : une cotice en barre, accompagnée en chef à dextre d'une étoile et à senestre d'un senestrochère armé (ne mouvant pas), empoignant une épée. Ecu ovale. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 59, C. C. B., reg. 46384).

Ernst (Ulric-Pierre-Antoine) (ne scelle pas), administrateur d'une fondation en l'église d'Aubel, province de Limbourg, pays de Dalhem, à savoir d'une messe hebdomadaire, fondée par feu Jeanne Ernest, veuve, et dont le possesseur actuel est S. Ernst, prêtre séculier, résidant à Aix-la-Chapelle, qui scelle cet acte, sans date (1787) ; le même S. Ernest possesseur d'un bénéfice en l'église de Remersdael, province de Limbourg, district de Hombourg, sans date (1787) : un senestrochère armé, mouvant du flanc, empoignant une épée, accompagné en chef à dextre d'une étoile. C. : une sorte de fer à cheval, surmontée d'une étoile. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46375, 46378) (voir **Saulx**).

Erp. Godefridus de Erpe, échevin de Bois-le-Duc, 1438 : un sautoir composé, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S idi de Erp in Buscod* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

— **Petrus de Erpe**, même qualité, 1438 (!) : un sautoir composé, accompagné en chef d'une feuille de chêne. L. : *S Petri de Erpe scab' in Buscod* (Ibid., c. 3) (voir **Bathen soen**, Suppl.).

Erpe (*Raes van*), chevalier, scelle parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lion et une bordure d'enchée. L. : *S e van* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Montmorency, Noyelles, Zuïjlen**).

Erwyn (sans autre nom), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1393 : parti ; au 1^{er}, une anille ; au 2^d, un demi-sautoir, défaillant à dextre, mouvant du parti. L. : *S Ericini vrtscheit* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 188).

ESBROUCK, voir **SCHONEN**.

Escaille (J.-L.-A. de l'), receveur de l'abbaye d'Affligem, au quartier de Wavre, diocèse de Malines, district d'Assche, 1787, le 1^{er} avril : coupé ; au 1^{er}, d'or à l'aigle issant du coupé ; au 2^d, de gueules à l'avant-bras droit, paré d'or, la main gantée, empoignant une bride. C. : une tête et col de cheval bridé. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46663) (voir **Michaux, Sauchit**).

Escarmain, voir **Rufflars**.

ESCATIERE, voir **ESTATIERE**.

Esch, *Wilhem, herre zu Esche* (voir **Langelaer**), 1440 : de vair, au chef chargé d'un lion issant Cq. couronné. C : L : . *Willem van Esch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**) (voir **Sierck**).

Escornaix, *Robertus de Scorsse*, échevin de Bruxelles, 1389 : un double trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné; au chevron brochant, la cime chargée d'un écusson de vair. Un bâton chargé de trois étoiles, brochant sur l'écu. C : un disque aux armes de l'écu entre deux cornes de bœuf. L : *Sig' R dicti de Scoerse* (G., c. XIV, l. 85).

Les étoiles sont à cinq rais.

— *Godefroid*, abbé d'Eenaeme, 1438 : un double trêcheur, fleuroné et contre-fleuronné, à la croix brochante, accompagnée au 1^{er} canton d'un chevron. T : un ange, agenouillé derrière l'écu (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 42) (voir **Zeghers**, **Schoorisse**; **Enghien**, **Gracht**, **Massemen**, Suppl.).

Escuyer, *Hector Lescuyer*, receveur à Chierve (Chièvres), 1563 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une étoile; aux 2^e et 3^e, un sautoir. Un anneau brochant en cœur sur l'écartelure. S. senestre : un griffon. L : *S Hector Lescvier* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **VAUL**).

Esnes, voir **Saint-Genois**; **Goudallier**, Suppl.

Espiennes, *Messire Jacques-Martin-Joseph*, comte *Despienne*, chevalier, seigneur de Jenlain, Saint-Remy, Forest, Grand-Wargnies, etc. (voir **Des-maisières**), 1787 : dans le champ du cachet, deux écus, ovales; A, un chevron, accompagné de trois trèfles; B, un semé de fleur de lis; au franc canton brochant, chargé d'une merlette. Les deux écus dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. S : deux lions regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46638, 46660).

Espinois, voir **Tartare**; **Druon**, Suppl.

Esselen, *Ludovicus Esslen* (et *Essellen*), échevin de Bruxelles, 1322, 6, 9, 30 : un lion et un semé de coquilles. L : ✠ *Sigillum Lodovic. Essellen* (Fonds de Locquenghien, G., c. II, N° 245).

Ludovicus Esslen et *Leonius de Huldeberghe* (Huldenberg), échevins, déclarent que *Gerelmus de Platea*, dictus *Reer*, a cédé à *Johannes dictus Cruuplant*, campor : domistadia sita ab opposito mansioni domini *Johannis dicti Meuwen*, militis, super comun vici . . . versus *Arkam*, et inferius versus *ricum*, 1326, feria tertia post dominicam in trinitate (Fonds de Locquenghien).

Ludovicus Esslen et *Henricus de Yscha*, échevins, déclarent que *Johannes*, filius quondam *Johannis dicti C/ru/pland*, représentant tous ses frères et sœurs (non cités), cède un domistadium, avec maison, situé prope *Archam*, à Bruxelles, 1330, feria secunda post inventionem sancte ecclesie (Ibid.).

Esselen, *Her Jan Esselen*, tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de *Nicolas Specht* (voir celui-ci), 1373 : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton senestre d'une rose; au franc-quartier brochant chargé de onze (4, 3, 4) billettes. L : ✠ *S' Iohannis dicti Esselen*; 1374 : même écu, mais dix (3, 4, 3) billettes. L : ✠ *S' Iohannis dicti Esselens* (Ibid.).

— *Jan Esselen van Bruesssele*, tenancier de *Gauthier van den Winckele*, chevalier, seigneur foncier à Berchem Sainte-Agathe, 1463, le 9 août : cinq coquilles, rangées en croix; au franc-quartier brochant chargé de neuf billettes. C : un vol. L : *S Jan Esselen* (Chartreux, près Bruxelles, c. 11, Etabl. relig., A. G. B.).

— *Jan Esselen van Grimbergen*, tenancier dudit *Gauthier van den Winckele*, chevalier, etc., 1465, le 9 août : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées au canton dextre d'un anneau. L : *S Jan Esselen* (Ibid.) (voir **Mettecoven**, **Schat**, **Schimmelpenninc**, **Schrijmakers**).

Essen (*Henricus de*) (voir **Putte[n]**), 1296 : une bande, chargée de trois losanges, aboutés. L : ✠ *S' Henrici de Essene famli* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean) (voir **Nieuwland**).

Esschericx (*Gilles*), échevin de Malines, 1551 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une pie essorante; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois losanges (ou careaux) (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir sur cette famille un acte, passé devant les tenanciers du chapitre d'Anderlecht, le 14 octobre 1502) (Greffes scabinaux, arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 89).

Estaimbourg, voir **Bossche**, Suppl.

ESTATIERE, T. I, p. 438; au lieu de ce nom, il faudra lire probablement : *Escatiere*.

Estor (*Dominus Henricus dictus*), miles, échevin de Bruxelles, 1358 : écu décrit au T. I, p. 437, d'après des sceaux de 1362 et 1375. L : ✠ *S' He dicti Estorens* (*Estor ms* et une mauvaise leçon) (G., c. XIV, l. 91).

— (*Guillaume*), amman de Bruxelles, déclare avoir vendu, au couvent de Scheut, 1 1/2 journal de terre à Dilbeek, *bij Juxhem* (Juxem), *opte stat geheeten Oijenbroeck*, entre le bois ayant appartenu à sire *Jacques van den Poelle*, et appartenant, actuellement, audit couvent, et les biens de la chapellenie de Sainte-Gudule, 1482, le 29 mars (n. st.) : trois pals, à la bordure (simple) C : un vol (ou six plumes d'autruche), issant d'une cuve. L : *S Wilhelmi r* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, Etabl. relig., A. G. B.).

Guillaume Estor, écuyer, est nommé panetier, par *Charles de Bourgogne*, comte de Charollais, etc., lieutenant-général de son père, le duc, le 8 février 1466 (n. st.) à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Estournel, voir **Croy**, **Merode** (1618), **Montmorency**, **Noyelles**, **Zuijlen**, **Vilain**.

Estricx, voir **Esschericx**, **Woelmont**; **Eschericx**, Suppl.

Estuveur, voir **Abbaye**, Suppl.

Etalle. La *fealteit destables* fait apposer à un acte de Wenceslas, duc de Luxembourg, le *siet dou tabelion destables*, 1366, le 4 août : parti ; au 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes (simples), au pied fiché ; au 2^d, coupé ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés. Une petite tour, brochant en cœur sur l'écu. L. :  *Sael de la prevosteit destables* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9) (voir **Wijer**).

Etten, voir **Hanon**, Suppl.

Eupen (P.-J.-S. van), chanoine gradué et pénitencier de la cathédrale de Notre-Dame, à Anvers, etc., habitant rue des Récollets, à Anvers, 1787 : d'or à une lance et au grêlier, lié, brochant en pointe, suspendu au haut de la lance. C. : une étoile. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46340, 46343, 46369, 46374).

Eve, voir **Carondelet**, **Oijenbrughe**, **Waha**.

Evelbarn. *Heinricus Hevelbern* donne en aumône à l'église Sainte-Marie-des-Dunes, de l'ordre de Cîteaux, 75 mesures in *Coppenvic, infra ministerium de Axla* (Axel), en présence de Henri, abbé de Saint-Nicolas, à Furnes, de Jourdain, prévôt de

Sainte-Walburge, à Furnes, de Gérard, doyen de cette église, et de *Hugo, miles de Lorenghe* [cm], 1227, in *die palmarum* : écu pyriforme ; plain ; au chef plain. L. :  *Sigillum Hein . . ci Evelbarn*. Contre-scel : une rose à sept feuilles (gravure très barbare, sur la poignée de l'épée ?) (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Ever, voir **Serjacops**.

Everaerts, voir **OVERBEKE**.

Everberg. *Wallerus de Eversberghe*, homme de fief du duc de Brabant et échevin de Vilvorde, 1266, *feria secunda post ascensionem domini* : trois losanges. L. :  *S' Walt scab de V . . (Cambre)*.

Everbout (Josse) (et Everboudt), homme servant et bailli de *Jasparkin*, fils de Jean van Riebecke, 1515, le 27 juin ; homme servant du damoiseau François *dongnies* (d'Oignies), seigneur du Quesnoy, qui remet des aveux au bourg de Bruges, 1515, le 12 et le 17 juillet ; déclare tenir, lui-même, dudit bourg, une rente sur des biens à Varsenaere, Houttave, à Ghistelles et dans le métier d'Oostburg, 1515, le 21 juillet : un sanglier passant. L. : *S Joos Everbout* (Fiefs, N°s 8213, 7838, 8767, 8906) (voir **Velde**).

Everwijns, voir **Visscherijen**.

Evrard, voir **Royer**.

Ewijk, voir **Rossum**.

F

Faber, voir **Smet**, **Vannérus**.

Fabri, voir **Vannérus**.

FAGNUELLES, T. I, p. 441, est **Fagnolles** (C.-G. ROLLAND, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, 1891).

Faille (*Den edelen heere Jacobus della*), bourgmestre (du dehors) d'Anvers, résidant in *de Lombaerstraet*, collateur d'une fondation en l'église Saint-Georges, sans date (1787) : un chevron, chargé de trois fleurs de lis, accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées et en pointe d'une tête de léopard, bouclée. C. : un croissant, soutenant une fleur de lis. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342).

— (J.-J. Della), major de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation dans la cathédrale d'Anvers, comme usufruitier du chef de sa femme, Marie-G.-T.-J.

Collin, fille aînée de Catherine Bosschaert, femme de damoiseau Adrien de Witte, amman d'Anvers, 1787 : même écu et C. Cq. couronné. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46340).

Faille (Le baron della) d'Huijsse, collateur, en qualité de l'un des deux tuteurs (l'autre et A. del Rio) de damoiseau François-Xavier Borluut, seigneur de *Noortdoncq*, à Gand, mineur, d'une chapellenie en l'église d'Huijsse, châtellenie d'Audenarde, chapellenie fondée, devant les échevins de la *Keure* de Gand, le 15 novembre 1682, par Jean Borluut, chevalier, seigneur d'*Assenburgh* (Assenbrouck), et dame Madeleine van Dongelberghe, 1787 : même écu, le champ de sable. L'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux léopards lionnés, couronnés, tenant, chacun, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46609).

Faille (Jean-Charles-Adrien della), baron de Nevele, Estaimpuis, *Roncheval*, libre seigneur de *Pou-sele*, etc., résidant à Anvers, Longue rue Neuve, collateur d'une fondation en l'église Saint-Georges, sans date (1787); le même, résidant à Gand, collateur d'une chapelle castrale au château de [Bachte-] Sainte-Marie-Leerne, au pays de Nevele, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme *Jacobus*; aux 2^e et 3^e, une croix, cantonnée de quatre lions. Sur le tout, un écusson d'argent à la croix d'or (**Nevele**). L'écu, ovale, sommé d'un bonnet baronial. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de *Nevele*, la 2^{de} des 2^e et 3^e quartiers. Devise : *Moderata durant*. Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Ibid., reg. 46342, 46611).

— (Jean-Bapt. della)-Waelroos, résidant à Anvers, Longue rue Neuve, collateur de deux fondations, à Anvers, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme *Jacobus*; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sanglier passant; aux 2^e et 3^e, trois chevrons (**Werve**). L'écu ovale. Même C. que *Jacobus*. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid., reg. 46341, 46342).

— (Damoiseau Corneille della), à Gand (voir **Mou-riau**), 1788 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme *Jacobus*; aux 2^e et 3^e, d'or au lion, accompagné en chef à dextre d'une aigle éployée. Même C. que *Jacobus*. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46367) (voir **Woelmont**, **Wouters**).

Faing, voir **Veranneman**.

Falkenburg. *Hartus*, en *edel kenet*, *Conemans seylien brouder van Falkenberch*, reconnaît avoir reçu, de la main de *her Frederich, ritter, heren zo Bacourt* (Beaucourt), sa part de la créance revenant à lui et à son dit frère, du fief de *Joncher Jorio seylich* (sans autre nom), 1347, *des dinstages nach sente Jehannes dage Batisten* : un léopard. L. : v de (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

L'inventaire imprimé dit : « Sceau tombé. » Or, en août 1899, ce sceau se trouvait encore appendu.

Falkendange, voir **Langelaar**, **Puttelange**.

Falkenhayn, voir **Langelaar**, **Strainchamps**.

Falkensteln. *Johannes*, dominus de *Falkensteyn*, déclare que *Walterus*, miles, dominus de *Clerva* (Clervaux), s'est porté garant, avec d'autres, pour 400 livres tournois, envers dominus *Johannes dictus Proudum*, bourgeois de Trèves, pro *Yrmegarde, sorore nostra, collateralis domini Ernesti dicti Pit-tipas, civi treverensi*, et promet de le tenir indemne, 1330, *seria quinta ante Johannis Baptiste*; *Edele her her Johan van Valkinsteyn*, scelle 1340, *ultima die mensis maij* : d'hermine à l'écusson plain. L. : ✠ *S Iohan* *Falkinsten* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Falkenstein. *Blantzflors, frauwe zu Valkinsteyn und zu Bettingin* (Bettange), déclare avoir constitué son garant : *hern Herman van Brandinberg* (Brandenburg), *herrin zu Esche* (Esch), *unsin neven*, envers *Heyntzin van Zieverej*, bourgeois de Trèves, 1360 : parti; au 1^{er}, un lion, au lambel brochant; au 2^d, d'hermine à l'écusson plain (Ibid.).

La ligne de séparation indicative du parti manque.

— *Wilhelm von Vallensteyn* (!) (voir **Soleuvre**), 1442 : trois faucons. C. : un faucon essorant. L. : *Im vo Fal[k]* *in* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 832) (voir **Vianden**; **Brandenburg**, Suppl.).

Familleureux. *Jehans*, dis *Martias*, dou *Familleus Rues*, sires dou *Bos sign[ou]r Ysach* (Bois-Seigneur-Isaac), *escuquiers*, déclare que, devant lui et ses échevins, un bourgeois de Nivelles a transporté une terre à l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1350, le 19 *geisserech* (juin) : plain; au chef enclavé, chargé de trois maillets penchés. L'écu chargé d'une bordure (simple). L. : *S' Ieh dit Mart*... *l l Familev* (Nivelles, Hospices) (voir **Warde**; **Mons**, Suppl.).

Familleureux, voir **Huldenberg**, Suppl.

Familleux, voir **Warde**.

Fariseau, voir **Phariseau**.

Faucogney. *Hanris de Facoingney*, chevaliers, et dame *Jehenne de Blāmont* (Blāmont), sa femme, 1348; le mari : trois cotices, à la bordure engrêlée. Volet de l'écu. C. : un coussin, soutenant une grosse boule. L. : ✠ *Sigillvm [St ?]* *de Fa* *militis*. Contre-scel : même écu, mais des bandes au lieu de cotices. Cq. couronné. C. : une gerbe, ou plumail. L. : *S' Hanri de Facoigny* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— *Jehenne de Blāmont*, ci-dessus, 1348 : parti; au 1^{er}, trois bandes; au 2^d, deux poissons adossés. L'écu (!) chargé d'une bordure engrêlée. L'écu accosté des lettres *g* — *g*, et surmonté d'une lettre *f* (?). L. cassée (Ibid.).

Faucompierre (Jean, sire de), 1322, cité T. I, p. 445, est un **Brandenburg**. Comp. les actes du fonds de Clervaux, à Metz, de 1319 (N°s 103, 104) et de 1334 (N° 180) (voir **Falkenstein**, Suppl.).

Faucon (*Jehan* dou), 1397 : l'écu décrit T. I, p. 443-6, est tenu par un homme sauvage, sans massue, et supporté par deux léopards lionnés, assis. L. : *S Hennekin dov Favcon* (Namur, N° 1263).

Fauconnier, voir **PÜCH**.

Fauquemont. *Leonart van Valkenborch*, clerc,

scelle un acte des échevins de Maestricht, 1435 : un senestrochère, paré d'une large manche, mouvant du haut du bord senestre, au lambel brochant (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Faust, voir **Stromberg**.

Feij, voir **Roelofs**.

Feyen, voir **Virneburg**.

Feller (Nicolas), curé de *Herwerding*, ou *Habergie* (Habergy), prévôté d'Arlon, 1788 : une croix, cantonnée de quatre cœurs. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46384) (voir **Mont**).

Feltz. Marie-Elisabeth de *Meeven* (Meeuwen), baronne-douairière de Feltz, dame de Moestroff, la Rochette, Rosport, Herborn, Mompach et autres lieux, donne en admodiation, à Jean-Baptiste Gemen, officier et notaire à la Rochette, une part de la dime de Meysembourg, seigneurie appartenant à M^r de Stain de Hellingen, des parts des dimes de Herborn et de Mompach, avec juridiction, chasse, pêche, etc., et divers autres biens, 1763, le 7 décembre, à Luxembourg : deux écus ovales ; A, d'argent à trois pals de gueules, chargés, chacun, de trois besants d'or ; au chef (non pointillé), chargé de deux merlettes (**Feltz**) ; B, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, burelé de gueules et de ... (non hachuré) ; (**Looz**) ; b, de sable (!) à deux poissons adossés (**Chiny**) ; aux 2^e et 3^e, de gueules au lion (**Heinsberg**). Sur le tout, un écusson (non hachuré) à trois merlettes (blasonner : mouettes, en hollandais *meeuwen* = **Meeuwen**). Les deux écus sommés d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Jules Vannérus).

Elle signe : *La douairière Baronne De Feltz*.

Le 5 avril 1769, ce bail est prorogé de six années.

— (Baron De), après le décès de sa dite mère, pour lui et son frère, proroge ledit bail pour six années, à partir de la Saint-Mathieu, 1776, et, comme, depuis quelques années, la famille a acquis une partie de Hollenfels, que Gemen à également prise en admodiation, de feu leur mère et des héritiers de Brias (Bryas), à raison de 40 écus, cette partie y est comprise, le tout à raison de 115 écus, 1775, le 4 septembre, à Luxembourg : d'argent à trois pals de gueules, chargés, chacun, de trois besants d'or ; au chef d'or, chargé de deux merlettes. L'écu, ovale, sommé d'un tortil de baron français. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire noire) (Ibid.).

Fénétrange. *Dominus Hugo, dominus de Finstinga*, scelle comme témoin, 1286 : une fasce diapré. L. : ... *dni Hegon* *de Vinstin*... (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **NEUFCHASTEL**, **Pfaffendorff**, **KIRKELE**, Suppl.).

Fernelmont, voir **Marbais**.

Fevre, voir **Rotselaer**.

Fief (Jean du), 1602, cité T. I, p. 432, est ; non pas échevin de Liège, mais homme de fief du Hainaut, les mots « même qualité » se rapportant à l'article d'Adrien de Febure, 1591, et les trois articles suivants ayant été intercalés, après coup, dans le manuscrit (voir **Cambier**, Suppl.).

FIEFZ, voir **Viesville**.

Fiennes, voir **Helman**, **Noyelles**, **Ro**.

Fierins, voir **Steghele**.

Fierken, voir **Woude**.

Fierlant (Damoiseau Ferdinand-François de), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1736 : parti d'argent et de gueules, à la rose (quintefeuille) brochant, de l'un en l'autre. C. : une queue de paon, chargée d'une rose, le tout entre une ramure de cerf. L. : *Sig D Ferdi Franc de Fierlant I U L scab Bruxel* (G., c. XVIII).

— (Charles de), écoutète de Turnhout, collateur d'une fondation du chef de feu sa belle-mère, Marie-Madeleine Claessens, 1787 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, comme le précédent (mais sans hachures) ; aux 2^e et 3^e, une fasce bretescée et contre-bretescée, accompagnée de six (3, 3) ... Cq. couronné. C. : une grande rose (double) entre une ramure de cerf. T. : deux hommes vêtus, tenant, chacun, une bannière fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46371).

FIERMONT. Le personnage cité T. I, p. 433, est appelé : *Colart van Fiermont van Nijvele* (Nivelles) dans une quittance du 9 mai 1398 (Chartes des ducs de Brabant, N° 5935).

Figbé, voir **Man**.

Fines, voir **Fives**, Suppl.

Fischbach. *Robin, here zu Vischpach und zu Everlingin* (Everlange), scelle un acte des époux van Hellingen, 1403 : deux poissons adossés et un semé de croissettes pattées, au pied fiché. L. : ... *yn v. n V. sbach* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 340).

— *M[er]tin von Vischpach* (voir **Soleuvre**), 1442 : même écu, mais des croissettes simples, au pied fiché. C. : un ... (coussin?), soutenant un poisson nageant, sommé d'une boule, soutenant un grand panache. L. : ... *tin vo Vis. bach* (Ibid., N° 832) (voir **Rochette**, **Heffingen**, Suppl.).

Fisco, voir **Soumagne**.

Fives, lisez ainsi, au lieu de **Fines**, T. I, p. 433.

Flandre. Jean, évêque de Metz, prévôt de Bruges et de Lille, chancelier de Flandre, 1281, 2, 3 : dans le champ du sceau, ogival, l'évêque, assis (sans écu). L. : . . . is di gra epi m ppositi ac flandrie can Contre-scel : un écu au lion et à la crosse épiscopale brochante en bande ; à la bordure (simple). L. : ✠ *Secretum sigilli nostri* (Chartes des comtes de Flandre).

Les chartes ne révèlent pas le nom de famille de ce prélat.

— *Heinrick van Vlaendren, heere van Nieveve* (Ninove), chevalier, scelle parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lion couronné, au bâton (composé ou chargé de . . .) brochant. L. : ✠ *S' Henricus . . Flandria dns* *eneue* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Guije van Vlaendren* déclare tenir, du château du comte, à Gand, une rente sur les brieven d'Assenede, 1420, le 28 avril : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 2258).

— *Jan van Vlaendren, heere van Praet ende van der Woestine*, et Jean van Messem (Messines) (ses sceaux sont tombés) font, en qualité de tuteurs, des dénombrements de fief pour Jacques van Ghistelle (Ghistelles), fils de sire Jean, seigneur de Dudzele et de Straten, qui tient, du bourg de Bruges, des fiefs à Knoeke et à Jabbeke, 1430, le 19 novembre : un chevron, accompagné en chef à senestre d'un écusson burelé au lion brochant ; au franc-quartier, brochant sur le chevron et chargé d'un lion. Cq. couronné. C. : un cygne (entier) entre un vol d'hermine. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . van (Fiefs, N°s 8333, 8242).

— *Jean van Vlaendren, heere van Honnelede ende van Beveren*, etc., bailli de Bruges (voir **Velde**), 1515 : écu fort cassé ; on ne voit qu'un franc-quartier au lion. C. : une tête et col de lion entre un vol, issant d'une cuve. L. : ndres (Fiefs, N°s 8631-2).

— *Jehan van Vlaendren, heere van den lande van der Woestijne*, etc., déclare tenir, du château de Gand, la seigneurie van der Woesten (!), située dans la paroisse d'Haeltre (Aeltre), et dont une partie est enclavée par sa seigneurie van der Woestijne, avec haute, moyenne et basse justice, rentes, etc., 1542 (n. st.), le 8 janvier : un lion (très fruste, sans brisure perceptible). Cq. couronné. C. : un vol. L. : n d Flandres *Woestinn*. (Ibid., N° 2963) (voir **Croy, Messines, Oultremont, Poucques, Rubempré, Savoye, Schat, Temple, Termonde, Tronchiennes, Verdonct ; Ecluse, Enghien, Luu**, Suppl.).

Le seigneur de NIVEVE : d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, au baston composé d'argent et de gueulle, de huit pièces, sur le tout (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Flémalle, voir **Libert**.

Flohant, voir **WARMERANGES**.

Florange. *Philippe, sires de Florehenges, chivelliers*, 1360, 5 : un lion, à la bordure (simple). L. : ✠ *S' dni Philippi d' Florehages* (Arcn. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Floriet, voir **Hanon**, Suppl.

Fogelwajder (Maitre Jean-Baptiste), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1627 : une bande, chargée de quatre étoiles. Cq. couronné. C. : un homme issant, tenant de la main droite . . . (cassé au haut). L. : *S Io (!) Ioannes Baptista Fogelwajder* (Abb. de Forest, c. 2496, A. G. B.).

Folkendange, voir **Langelaar**.

Fontaine (N.), curé de Marche (Luxembourg), 1786 : une fasce, chargée d'une molette à six rais et accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : la molette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46386) (voir **Malempré, Poincignon**, Suppl.).

FONTAINES, voir **Montenaeken**.

Fontenelles, comp. **Courrières**.

Fontenoy. *Jehan dou Fontenoit, sires daudignies* (Audignies), chevaliers, a che jour prevos de Bavy, reçoit de Jean de Rang (et Raing), châtelain d'Aymeries, une partie d'une somme à lui due, a le cause de me terre daudignies, 1368, le 31 octobre : plain ; au chef bandé, chargé d'un lambel. L. : *S Jehan [sire]* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2232).

Fontoy. *Erard de Vench*, scelle 1368 (voir **OU-DENHEM**) : trois tours (représentées comme sur le sceau de 1374, décrit T. I, p. 461). Cq. couronné. C. : un vol de l'écu, mais les tours mal ordonnées. L. : *S' Erail (!) de Moncaitin* (Ibid., N° 2214).

Moncaitin = Montcheutin en Ardennes ?

Forbach, voir **WASSELNHEIM**, Salm.

Foreeste, voir **Nieulant**.

Forest, voir **Rueda**.

Forst, voir **VAERSTE**.

Forstbach, voir **MEREM**.

Forvie. *Anthionius de Forve*, abbé de l'abbaye du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1596 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé, debout, sous un dais, autour duquel un listel avec cette légende : *S. ne sine qverela ;* dans



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXXXV.

Fig. 1. Jean van Dalem (voir **Dalhem**, **Daelem**) (1413),

Fig. 2. *Johannes de Habbeke* (1416),

Fig. 3. Jean van den Heetvelde, chevalier (1422) (1),

Fig. 4. *Johannes dictus Mours* (voir **Moers**) (1423),

échevins
de
Bruxelles.

(1) Voici la légende de son sceau : *S Iohānis de Heetvelde mil'.*



IN KÖNIGLICHEN
BIBLIOTHEK
ZU BERLIN
Königliche Bibliothek
Zu Berlin
Königliche Bibliothek
Zu Berlin
Königliche Bibliothek
Zu Berlin

le bas, un écu à dix (?) besants, ou tourteaux, rangés 3, 3, 3 et 1 (?), la pointe étant un peu fruste. L. : *Sigillum Ioannis abbatis sancti sepulcri cameracensis*. Contre-scel : un écu à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés (**Forvie**). L'écu posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet) (G., c. XIX, l. III).

Le grand sceau dont se sert l'abbé Antoine est probablement celui d'un de ses deux prédécesseurs immédiats : Jean (VII) Fruy, mort en 1591, ou Jean (VIII) Scourgeon (voir LE GLAY, *Cameracum Christianum*).

Fosse, voir **Ligne**, **Montmorency**; **Fosse**, Suppl.

Fossé. *Mathis de Fosseiz*, échevin de Luxembourg, 1360 : un croissant, soutenant trois étoiles, celle du milieu au moyen d'une tige. L. : *S Math*. *svp' Fossa* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Jehan du Fosset*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1338 : une hure de sanglier. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule senestre. L. : *Seel Jehan d. Fosset* (M. Bivort de la Saudée, à Roisin).

— *Hermes de le Fosse*, homme de fief de la baronnie de Leuze, 1371 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une croix pommetée. S. : un aigle, ou griffon. L. : *Fo* . . . (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Gille des Fosset* (sic), échevin de Nalines, 1603 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (M. Clément Lyon, à Charleroi) (voir **Obert**).

Fosseux, voir **Veiderau**.

Four (Ghislain du), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1484 (n. st.) : un sautoir, cantonné de quatre étoiles. S. senestre : un aigle. L. : *S Gillain de Fovr* (Fonds de Locquenghien, c. 41, A. G. B.).

Fourment, voir **Aymeries**.

Fourneau (Damoiseau Jean de), seigneur de *Cruijkemborch* (Cruickembourg), Wambeek, Lombeek et Ternath, échevin de Bruxelles, 1616 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une aigle issante. L. : *S Ioan de Fovrne . . . ni de Crvykenborch* (G., c. XV, l. 89-90).

— (*Theodericus de*), *licentiatu utriusque juris*, échevin de Bruxelles, 1399 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron et un semé de billettes ; aux 2^e et 3^e, parti ; a, deux masses à picots, passées en sautoir ; b, un fascé de six pièces (ou bien : trois fascés). C. : un vol (un peu fruste). L. : *S Theodore de Fovrneav* 1598 (G., c. XIV, l. 80) (voir **Capelle-Saint-Ulric**, **Ranst**).

Les 2^e et 3^e quartiers, partis, représentent les armes de Marie de *Ghin* (Ghyn), dame de Cruickembourg.

Fraijbart, voir **Pijlijser**, **Schat**.

Fraije, voir **Sainte-Trinité**.

Fraipont, voir **Pitteurs**, **Thiry**.

France, voir **Rohan**.

François, voir **Pret**.

Franeau, voir **ROSNE**.

Frankenberg (*Emundus de*), *advocatus porcentensis* (de Burtscheid), 1314 : une croix échancrée. L. : *S' Emvndi de Vrakeberg* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 125).

— *Discretus vir Arnoldus de Frankenbergh*, miles, *advocatus* [de Burtscheid], scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : même écu. L. : . . . *rnoldi* . e e . . . *rceto* (*Porceto*?) milit (Ibid., N° 121).

Franck (sans autre nom), écoute de *Stocheym* (Stockhem) (voir **Heijden**), 1337 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S. ranconis* [Fl?e]. . . *Jen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1422).

Francke (*Johan*) *van Echternach*, échevin de Luxembourg, 1420 : de . . . à un grand écusson, chargé de deux étoiles à cinq rais en chef et de . . . (fruste) en pointe (une 3^e étoile ?) ; au lambel brochant sur l'écusson. L. : *Johan Vrank . . . Epternac* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 475).

Franckenstein, voir **Schütz**.

Francolet, voir **Serjacops**.

Franquet, voir **Leene**.

Fransen, voir **Bruijningh**.

Franzen. *Clais Frantzin, der Jonge, manrichter*, scelle un acte de *Johain von Willer* (Weiler), 1510 : une bande, chargée de trois quartefeilles. T. senestre : un homme sauvage, agenouillé, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : . . . *vs Franze* . . . *Ion* . . 1510 (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2213*).

Fransman[s], voir **Sanders**.

Fraula (Messire Thomas-Jean-Baptiste, vicomte de), seigneur de Broechem et Oelegem, résidant à Anvers, rue Royale, collateur de deux fondations dans les églises Saint-Jacques et Saint-Georges, 1787 : d'azur à la fasce échiquetée de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses (quintefeilles). L'écu sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. S. : deux lions. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 46341-3) (voir **Colen**).

Frederic[k]x, voir **Surpele, Woelmont**.

Freialdenhoven, voir **Nievenheim**.

Frenier (Englebert), échevin de Bruxelles, 1491, 1502 : une bande, chargée de trois chevrons. C. : un dragon (et non aigle) issant. L. : *S Imbrecht Frenier* (G., c. VI, l. 18^e, Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

Frenz, voir **Müllenark**.

FRENTZE, voir **Rochette**.

Fresnoy, voir **Villers**.

Fridagh, voir **Buddenburg, Vridagh**, Suppl.

Friesheim, voir **Hoeve**.

Froijere, voir **Schat, Vilain**.

Procourt. Le sceau de 1397, décrit, T. I, p. 471, est, non pas, à un écu à trois roses, mais à un losange en chef à dextre et à deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe.

Fromelles, voir **Zickelen**.

Fruy, voir **Forvie**, Suppl.

Fuiant, voir **Clermay**.

Fünderich (?), voir **VOLMERICH**.

Furien, voir **Surien**.

Fusco de Mataloni (Messire Pierre-Alphonse de), seigneur du Sart-Messire-Guillaume, premier lieutenant au régiment de Ligne, résidant à Tournai, collateur de la chapelle castrale du Sart-Messire-Guillaume, 1787, le 18 avril : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals de vair ; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. Sur le tout, un écusson au lion couronné. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune de trois perles. S. : un lion et un griffon, Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46369).

G

Gaesbeek, voir **Louvain**.

Gaiffier (*Godefroy*), échevin de la haute cour de Jambes, 1541 ; échevin de Namur, 1544 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une hallebarde, accostée de deux molettes ; aux 2^e et 3^e, trois aiguères, rangées en fasce, en pointe, surmontées de trois piles. Cq. couronné. C. : un objet conique (bonnet, plumail en pomme de pin ?). L. : *S Godefro. Geffier* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Gaijelinch (Henri) un des *fiable homme* (ou *homme fiev*) de *Beatris de Louvain, demisielle de Harstal* (Herstal) et de *Gazebeke*, 1335, le samedi prochain apres l'ascencion nostre seigneur (acte en faveur de l'abbaye de la Cambre) : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, 1 au point du chef, 2 accostant le losange de la pointe. L. : *S Henr de . Gheili . . . (Cambre)*.

Galen (Jean van), Jean, son fils, et *Sander van Galen* scellent, parmi les *maige ind vriende de Bernt ind Gaidert van Strunckede* (Strünckede), frères, qui déclarent avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark : *die borch toe Strunckede, mit oeren voirburchten, graven, vesten ind anderen oeren toebehoringen*, 1426, le 8 août ; Jean, le père : trois crampons. L. : *Sigillum Iohannis de Galen* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

Galen (Jean van), le fils, 1426 : il se sert du même sceau que son père (Ibid.).

— (*Sander van*), 1426 : même écu. L. : *Sigillum S . . . eri de Galen* (Ibid.).

— (*Henri van*), échevin de Nimègue, 1503 : même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Galen* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

Gallez, voir **Sproncholf**.

Galloeijs, voir **Bambeke**, Suppl.

Galoppe, voir **Hoen**, Suppl.

Gameren (P.-E. van), prêtre, chanoine à Turnhout, possesseur d'un bénéfice en l'église paroissiale de Vilvorde, 1787 : d'or à deux fascies de gueules. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46372).

— (*J.-F. van*), échevin d'Anvers, collateur d'une fondation instituée, en la cathédrale, par David Haecx, mort en août 1606, et sa femme, Isabelle de Schot (morte *sexto nonas martii* 1624), 1787 : même écu (ovale). Même C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., reg. 46340) (voir **Pruijssen, Stroobant**).

Gand. *Costinus* de *Gandavo* (voir **Stollart**), non

cité nommément dans l'acte, 1276 : plain ; au chef plain ; à la cotice, côtoyée de deux filets, brochante. L. : ✠ S' Costini de Ghandavo (Arch. communales d'Anvers) (voir **Lauraguais**).

GANSBERGEN (Hinric van) scelle, pour Goswijn van Dotichem (Doetinchem), richter to House, un acte de Simon van den Rade, 1339 : une roue. L. : ✠ S' Henric de Gansberge (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 312).

Ganthois, voir **Artus**, Suppl., **Poulain**, **Prouvo**, **Prultre**, **Rœulx**.

Gardin (Melsior du), lieutenant de maistre Jan de Tremouille, lie[cie] es lois, baillie de messire Guille de Thouars, chevalier, seigneur de la ville... et chastellenie de Mortaigne (Mortagne), 1311, le 1^{er} octobre : une anille, mouvant des bords de l'écu, cantonnée de quatre roses. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : S Mel[c]e din (Mons, *Varia*) (voir **Pret**, **Royer**).

Garis, voir **Leeuw**.

Garitte, voir **Hanon**, Suppl.

Garzias Mellinus (Joannes), ... titulo Sanctorum Quatuor coronatorum, sanctae Romanae ecclesiae praesbiter cardinalis, 1609 : écartelé ; au 1^{er}, une aigle couronnée ; au 2^d, trois boules, aboutées en pal, entourées d'arabesques (diapré?) ; au 3^e, un dragon ; au 4^e, deux bandes (et non : fascies) ; au chef de quartier plain. L'écu, sommé d'une tête d'aigle, posé sur un cartouche, sommé d'une croix tréflée, soutenant le chapeau cardinalice. L. : Io Garsia S R Pbr card M. nrs g (le sceau dans une boîte de fer blanc) (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 474.

Gast, voir **Ophoven**.

Gastmolen, voir **Herlaer**.

Gavre. Arnout van Gavere, heere van Scoreesse (Escornaix), Raes van Gavere, heere van Heremeijs (Hérimetz), chevaliers, Jhan van Aijshove, écuyer, excellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; Arnout : très cassé ; on ne voit plus qu'une partie d'un trêcheur fleuroné (!), au canton senestre, et un chevron brochante. L. : ✠ Sek (Chartes des ducs de Brabant).

— Raes, ci-dessus, 1339 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L. : ✠ S Ra et de [N]effe (Ibid.).

— Jhan van Aijshove, 1339 : même écu, mais l'épaule

du lion chargée d'une étoile. L. : ✠ S' Iohannis de Gavera dni de Aijshove (Ibid.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 478.

Gavre. Jolent de Gauvre, ... abbesse du cap[it]le seculer de leglise Sainte Aldegonde de Maubeuge, diocèse de Cambrai, 1474, le 20 octobre : dans le champ du sceau, ogival, la prélate debout ; au bas, un écu : au lion (non couronné) et à la bordure engrêlée. L. : Yolend de Gavre abbatisse secular m (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.).

— Jean van den Gavere déclare tenir, du comte de de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, un fief, à Lauwe, fief comprenant sept bonniers de terres, un bailli (qui emprunte des échevins de Menin) et divers droits seigneuriaux (tol, vond, bastaerde goed, boete, ...), 1502, le 13 avril (après Pâques) : un sautoir, accompagné de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et de deux étoiles, 1 à dextre, 1 à senestre. L. : S ... van den Gauere (Fiefs, N° 9993).

— (Arnould van den) fait dénombrement du même fief, 1514 (n. st.), le 21 février : même écu. L. : ... rnt v (Ibid., N° 10034).

— (Rasse de), marquis d'Ayseau, etc. (voir **Waha**), 1635 : un lion couronné et une bordure engrêlée. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois perles. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Lens**, **Montignies**, **Noyelles**, **Oignies**, **Poucques**, **Resseghem**, **Rijcke**, **Rubempré**, **Secus**, **Sotteghem**, **Zuijlen**, **ZUUTDOORT**, **Thiennes**, **Velasco**, **Waepenaert**, **Waha** ; **Massemen**, Suppl.).

— (Messire Rasse de), marquis d'Ayseau (voir **Thiennes**), 1646 : mêmes écu et couronne. T. : un homme sauvage et un ange. L. : ✠ Rasse de Gavre marquis Contre-scel : mêmes écu et couronne. Sans L. (petit cachet) (il signe : Rasse de Gaure) (Ibid.).

Le seigneur de HAEIJSHOVE (Aijshove) : de gueulle au lyon d'or, lampassé et armé d'asur (CORN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de ASPELARE : de gueulle, à troes lyons d'or, à la bordure d'asur, sargé de onze besans d'argent (Ibid.).

Le seigneur de BAEIJNGAERDT : d'argent au chevron de gueulle et double tresoir fleurdelysé de synople, et crye : Gavere ! (Ibid.).

Le seigneur de ONSYS : d'argent au double tresoir fleurdelysé de synople, et crye : Gavere ! (Ibid.).

Gaverelles. Philippe van Gaverelles déclare que sa femme, damoiselle Anne Muet, tient, de la Salle d'Ypres, un fief avec une dime à Langemarck, une rente sur des biens à Oost-Nieuwkerke, avec une dime (une partie de ce fief appartient à Michel van Langhemersche), et le fief dit *Coddekinsleen*, avec

30 mesures de terre, à Roulers, 1302, le 4 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une branche de rosier, fleurie de trois pièces, posée en bande; aux 2^e et 3^e, un chevron renversé, accompagné en chef de sept besants, ou tourteaux, rangées en fasces, par 4 et 3, ceux de chaque rangée brochant les uns sur les autres. L. : *S Philippi de Gavrelle* (Fiefs, N^{os} 3732, 3733, 3844, 3947).

Gheerts (Jean), échevin de Vilvorde, 1601 : un fascé de huit pièces, au sautoir engrêlé brochant. L'écu dans un cartouche. L. : . . . annis *Gerardi* (*Cambre*) (voir **Wassart**).

Geffen (Jacques van), échevin de Bois-le-Duc, 1434 : trois quartefeuilles, accompagnées en cœur d'un losange. L. : . . . *acobi de abi in Buscod* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

Rectifier et compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 480.

Gehuchte, voir **Guchte**.

Gheijen, voir **Buddenburg**, Suppl.

Geilenkirchen. Les échevins de *Geylenkirchen*, au diocèse de Liège, 1775 : coupé; au 1^{er}, un lion, à la queue fourchée, issant; au 2^d, un oiseau huppé. L. : *✠ Siegel der scheffen zv kirchen 1556* (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.) (voir **KERKE**).

Vrouwe Lijsbeth, wittighe dochter heren Jans van Gheylekerken, ridders, transporté, à Arnould van Zelke, fils du chevalier sire Arnould, et devant ses hommes de fief, au profit de sire Gérard, sire de Heere (Heers), chevalier, un fief, hérité de son père, et sis sous Halmael et aux alentours, fief relevant dudit Arnould van Zelke, 1301, *sente Mijcheels agent* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Loverich**, Suppl.).

Gheili[nch], voir **Gaijelinch**, Suppl.

Gheijmaer (Jean), échevin de Léau, 1375 : d'hermine au chef denché, chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohis Gheymar scabini leu . .* (Couvent de Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Gheitere (Louis de), échevin d'Aardenburg, 1339 : une tête et col de chèvre, surmontée d'un lambel. L. : *✠ S Lodewic de Gheite* (Gand, *Saint-Bavon*, Suppl.).

Geldrop, voir **Vladeracken**.

GHELE, voir **Stade**.

Gehlen, voir **Juliers**.

Gelinden. *Robertus de Glinden, miles*, 1362 (n. st.), à Bruxelles; *Robiers de Glindes*, chevalier, 1363, à Bruxelles, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant; *Robbert de Glindex*, chevalier, homme de fief de la duchesse, 1368; *messire Robbert de Glinden*, sénéchal de l'hôtel de ladite duchesse, 1369, à Bruxelles : un lion couronné, au lambel à

quatre pendants, brochant. C. : deux pointes (terminées en volet), sommées, chacune, d'une boule. L. : *S Roberti de Glinde milit* (Namur, N^{os} 919, 993, 1001).

Gelinden. *Phl̃e de Glynes*, 1302; *Philippe de Glimes* (1), *sr de Rosee* (Rosée), 1518, échevin *del court del Waulx, del court S[ain]t Albain et del court S[ain]t Jehan en Liege, jugant a Novil sur Mehaingne* (Noville-sur-Mehaigne) : un lion couronné. C. : un large chapeau arrondi, au bord retroussé. L. : *S Phelippe de* (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.) (voir **Rijckel**, **Vieux-Waleffe**).

Ghelcke (Jean-Baptiste de), possesseur d'un canonicat sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, en la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, 1787 : de sable à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, alésée. L'écu dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un buste de more entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. N^o 46623).

Ghellinck, voir **Gaijelinch**, **Maubus**, Suppl.

Gelmen (Mathieu van), échevin de Léau, 1343 : un lion léopardé; à la champagne chargée de trois (2, 1) roses (quintefeuilles). L. : *S Mat lme scab leuven* (Léau, N^o 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, *M. van Gelien*, et blasonne : « écu à un lion léopardé », sans rien de plus.

Geloes (Maurice, baron de), gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, *stathelder* de la Chambre de Curange, conseiller des Conseils privé et ordinaire, seigneur de la franchise d'Eijsden, etc. (voir **Horion**), 1745 : de sable à la croix engrêlée d'or. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers, colletés, bouclés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— Maurice, comte de Geloes, gentilhomme de la Chambre de Sa Sérénissime Eminence le duc Théodore de Bavière, évêque et prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, seigneur de la franchise d'Eijsden, atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born (déclaration analogue à celle du comte d'Arberg) (voir **Arberg**), 1754, le 20 décembre, à Liège : même écu, ovale. S. : deux lions. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (Isabelle, comtesse de), dame de l'ordre de la Croix-Etoilée, prévôte assistante du chapitre noble de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1787, le 6 avril : de



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

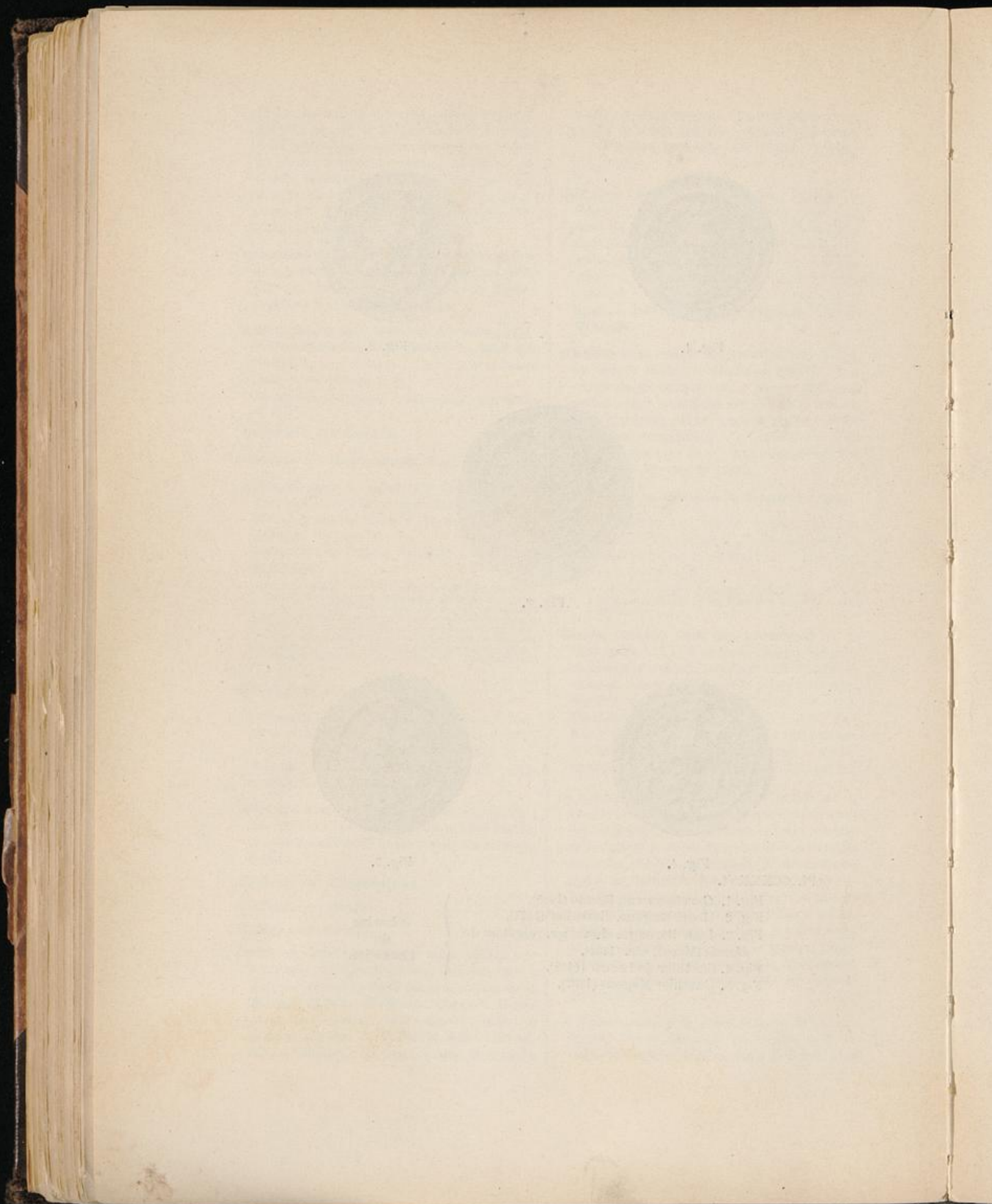


Fig. 5.

Pl. CCXXXVI.

- Fig. 1. *Gerelmus* van Beerte (1425),
 Fig. 2. Henri Magnus, chevalier (1427),
 Fig. 3. Jean Bernage, chevalier, seigneur de
Moude (Moen), etc. (1432),
 Fig. 4. Gauthier de Leeuw (1432),
 Fig. 5. Gauthier Magnus (1437),

échevins
 de
 Bruxelles.



sable à la croix engrêlée d'or. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46363) (voir **Horion, Kortenbach, Coudenrove, Taije, Woelmont**).

Reynart Glalois van Nijswilre (Nijswiller) accorde à la ville d'Aix-la-Chapelle une trêve d'armes d'un mois, le 2 avril 1372 (v. st.) (*Aus dem Aachener Stadtarchiv, zweites Heft, Fehdebriefe*, Bonn, 1888). Voir, sur *Reintgen Glalois et Reinken Gloese van Nijswilre*, deux actes, de 1368 et 1370, dans un registre du château de Wittem, registre intitulé *Inventaris der archieven*, aux Archives de l'Etat, à Maëstricht.

Gemen (Henri, seigneur de), 1378 : une fasce, chargée de trois pals. L. : *S' Hinrici de Ghemene milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221) (voir **Limburg; Feltz**, Suppl.).

Gemeppe, voir **Namur**.

GHEMER (Dame Isabelle van), douairière de feu *Jo[nckel]r Jeronus van Tuijl van Serooskercke* (Serooskerke), seigneur de Bassevelde, déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand : *thoff van Bassevelde*, dans la paroisse du même nom, comprenant 100 mesures de terres, 169 arrière-fiefs (dont 22 rentes seigneuriales), un bailli, un chapelain (qui possède une chapellenie au chœur de l'église et l'autel de Notre-Dame), et une rente seigneuriale sur des biens à Assenede, Ertvelde, Cluijsen, Selzaete, etc., 1663, le 23 mai : parti ; au 1^{er}, trois têtes et cols de chien braque (**Tuijl**) ; au 2^d, un cygne, nageant sur une eau, à la fasce bretescée et contre-bretescée, brochante. L'écu, ovale, remplissant tout le champ du petit cachet. Sans L. (cachet en cire rouge) (Fiefs, N° 2382).

Gemert, voir **Septfontaines, Wassart**.

Géminne. *Jehans, filz Baudevin de Gemynes* (voir **Vieux-Waleffe**), 1367 (n. st.) : une étoile en chef à dextre et deux ériers, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : en (Chartes des ducs de Brabant, 2116).

Gemmingen (Renier, baron von), major et président de cours martiales, 1740, le 2 décembre, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg ; lieutenant-colonel, seelle une sentence, au camp de Sijngthem, le 23 septembre 1744 ; requiert le magistrat de la ville de Nivelles de défendre aux bourgeois de vendre aux soldats de l'eau-de-vie, 1744, le 6 novembre, à Nivelles : d'azur à deux fasces d'or. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure et chargées de deux fasces. Dans le haut du cachet, les lettres : RV — G — VH (R. von Gemmingen von Hagenschies?). Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

Gene, voir **Schinnen**.

Geneffe, voir **Meldert**.

Genoels-Elderen, voir **Cannart**.

Gent (*Peter van*), *Jans soen was*, déclare devoir à *Claus van Batemborch*, le jeune, et à *Henri Zas*, à chacun, 8 couronnes de France, qu'il promet de rembourser à la Saint-Jean, avant midi, faute de quoi, d'après la loi de Bruxelles, il se rendra à la prison, pour y rester jusqu'au moment du paiement, 1404, le dernier jour de mai : un lion léopardé, accompagné de cinq billettes, 3 rangées en chef, 2 en pointe. L. : *S Petri van Ghint* (!) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Zwane, WARDTT**).

Guillaume de *Gand*, seigneur de Meerwijk, chevalier, écoute de Bois-le-Duc, 1418, cité T. I, p. 485, porte le « même écu » que Jean, 1393 (et non pas que Nicolas, qui précède immédiatement), c'est-à-dire : une fasce fretée.

Gentines, voir **Sars**.

Gherbode, voir **Warwel**.

Gerolstein, voir **Rüdesheim**.

GETE, voir **ROË[RE]**.

Gesves. *Jehans de Geves*, 1344 : voir T. I, p. 488, en dehors de deux roses indiquées, on aperçoit, en chef à dextre, la moitié senestre d'une troisième, sur laquelle broche la bande. L. : .. *Johans de* (Namur, N° 697).

— *Julianne de Jaueues*, jadis épouse de *Eurart de Boullant* (Bolland), *cuy dieus ayt*, 1373, le 6 décembre ; *Juliane de Geve*, jadis femme et épouse de *saige escuyer et honorable Eurart de Boullant*, 1374, le 17 juillet : voir la description de son sceau, T. I, p. 488.

Giessen. *Jacobus de Ghijssen*, résidant à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : deux fasces. L. : ★ *Jacop Jans sone va Ghiesen* (G., c. XIII, l. 76).

— *Aernt van Ghiesen* déclare que, devant lui et ses hommes de fief, *Jan Jacops soen*, mari et tuteur de *Joncfrou Immen Gherits dochter van Ghiesen*, a transporté certain *utterweerd*, qu'elle a acheté de *Coenraet van Ghiesen*, son frère, et qu'elle tient en fief dudit *Aernt* ; ce bien, sis sous la juridiction de *Ghiesen*, aboutit au *uert* des quatre frères : *Vastraet, Jan, Dirc* et *Aert van Ghiesen*, et, après le décès desdits époux *Jan Jacops soen* et *Joncfrou Immen*, passera à la descendance de celle-ci, 1449, le 17 juin : écartelé ; au 1^{er}, cassé ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés (!) ; au 4^e, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croixette recroisetée, au pied fiché. C. : deux poissons accostés, issant du casque. L. : ... *ernt* ... *Ghiesen* (G., c. IX, l. 39^a).

Giessen. Jan Jacops soen (sans autre nom), mari de ladite Joncfrou Immen van Ghiesen, ci-dessus, 1449 : deux fascées. L. : S' Ioh cobi dei de Ghiesen (Ibid.).

— **Waelwijch Noijen soen** (et **Waelwich Noeijen soen**) (aussi sans autre nom ; un Giessen ?), homme de fief d'Aernt van Ghiesen, ci-dessus, 1449 : deux fascées, surmontées de deux annelets. S. senestre : un léopard lionné. L. : S^m Waelwijn (!) Noeyde' Iacop 5^m (Ibid.) (voir **Rotselaer**).

Gillon, voir **Calonne**, **Porte**, Suppl.

Gymnich. Arnoldus de Gimenich et sa femme, Jutta, de l'aveu de leurs fils (non cités nommément), donnent à l'église de Burtscheid, attendu que *domina et filia nostra Helswendis, eiusdem loci abbatissa, et soror eius Aleidis in eadem ecclesia sub ordine cisterciensi domino famulantur : molen-dinum nostrum quod dicitur Neckelsmolen, super riuum Biveram situm*, pour la fondation d'un anniversaire, 1231 (sans autre date) : écu pyriforme ; une croix échancrée. L. : Ivm Arnoldi de Gimmeni . . (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 25).

— **Arnoldus de Gymenigh**, miles, déclare, *quod ego licet eger corpore, compos tamen mentis mee*, avoir donné, de l'aveu de sa femme, **Hadewigis**, pour le salut de son âme, de celles de ses parents et des parents de sa dite femme, à l'abbesse et au couvent de Burtscheid, au diocèse de Cologne, près d'Aix-la-Chapelle : *nemus meum cum fundo suo, situ et terminis, homines censuales utriusque sexus, census et capones universos et singulos, . . . sub districtu et dominio ducis lymborgensis*, don qui a eu lieu devant les échevins du duc de Limbourg et ses propres échevins in **Seththerich** (Setterich), et d'autres, 1319, *feria quarta infra octavas epiphanie domini* ; le même, malade, *sana tamen mente et compos mei*, de l'aveu de sa dite femme, confirme cette donation, 1319, le même jour ; le mari : une croix échancrée. L'écu accosté de deux dragons. L. : † S Arn de Gimenig militis (Ibid., N°s 128, 129).

— **Hadewigis**, ci-dessus, 1319 : dans le champ du sceau, ogival, dame, debout, sous un dais, tenant deux écus : A, une croix échancrée ; B, un lion. L. : S **Hadewigis uxoris Arnoldi d' Gnig militis** (Ibid., N°s 128, 129).

— **Arnoldus de Gymenigh**, *canonicus Kerpenensis*, scelle un acte de **Gobelinus**, armiger, *domini Johannis, quondam domini de Kerpena, militis, bone memorie, filius*, 1321, *feria quinta ante festum beate Cecilie virginis* : une croix échancrée. L. : **Sigillu Arnav. de Gemeni** (!) (Ibid., N° 134).

— **Arnoldus de Moerstorp** (Moersdorf), miles, scelle le même acte, 1321 : même écu. L. : † S' Arnoldi militis de Gimmenig (Ibid.).

Gymnich. Arnolt von Gymenich, herre zu Muerstorf (Moersdorf), ritter, déclare devoir à **Peter von der Velts** (de la Rochette), bourgeois de Luxembourg, 40 petits florins, 1363 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : ich milit' (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Extrait des comptes généraux de Brabant : . . . ghegeven van der ouder scoud van her Wennemars tide van Ghymnich, die doe ter tijt mins heren harnasch meester was (compte de la Saint-Jean 1379 à la Saint-Jean 1380) [C. C. B., reg. 2365].

— **Here Arnolt van Gymnich**, herre zu Muerstorf (voir **Boulay**), 1381 ; **Arnolt von Gymnich**, herr zu Muersturf, déclare devoir à **Wynmar von Gymnich**, son frère, 100 florins d'or de Mayence, *da mit ich ouch mynen kintlichen groessin schadin ervert ham an den judin zu Tryeren*, 1388 : une croix échancrée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : S' Arnoldi de Gimnich (Ibid., N° 210).

— **Wynmar van Gymnich**, herre zu Dudelingen, déclare avoir permis à **Thielman van Hunstorf** (Hunsdorf) de cultiver une partie de terre dans sa forêt de Dudelange (*myn walt van Dudelingen by Rodemachere walde, also daz er ein vol acker da in hain und uren sal, so wanne und welche zyt vol acker da in yst*), et que, dans le cas où ils seraient en désaccord (*und were sache das ich meynte das vol acker da in were und er meynte is in were in kein vol acker*), ils nommeront chacun des arbitres, 1404, le 7 mai ; **Winemart et Evrart de Guemignis**, chevaliers, freres, seigneurs de **Deudelanges**, se réconcilient avec **Robert**, duc de Bar, seigneur de Cassel, et **Edouard**, son fils aîné, marquis du Pont, seigneur de **Dun**, *comme guerre, debas et grans descors et discencions aient des long temps este entre nous, . . . pluseurs grans griefs et enormes dommages aient este fais . . .*, 1410, le 18 novembre, à Bar : une croix engrêlée. Même C. L. : S **Wynmari de Gymnich** (Ibid., N°s 339^a, 377*, 394).

Ledit **Thielman van Hunsdorf** est qualifié bourgeois de Luxembourg.

— (**Her Erhart van**), her zu Berperch, scelle l'acte de son frère, **Wynmar**, 1404 (le sceau est tombé) ; scelle l'acte de 1410, ci-dessus ; scelle un acte de 1410 (voir **Rodemack**) : une croix engrêlée. L. : S **Evrardy de Gymnich** (Ibid., N°s 339^a, 377*, 394).

— (**Cleischin von**) (et **Cleischen**) (voir **Langelaar**), 1410 : une croix échancrée, au filet brochant. L. : van Gy (Ibid., N° 377**).

— (**Wymmar von**) (!), herre zu Dudelingen, donne une obligation, 1416 : une croix engrêlée. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : S **Wi . . . va Gymnich** (Ibid., 421).

Gymnich (*Wynnemar von*), herre zo Dudelingen, donne des obligations à *Mathias von Krichingen* (Créhange), bourgeois de Metz, 1423; à son cher parent (*neve*) *herrn Johanne von Tzolveren* (Soleuvre), ritter, herre zo Schuren (Lagrange), et à la femme de celui-ci, *Jennette von Riefferscheit* (Reifferscheid), 1424, le 15 mai; scelle un acte de son frère, *Eirart von Gymnich*, 1426: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix engrelée; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée. L'écu porté par un chevalier, armé de toutes pièces, le casque cimé de deux cornes de bouf, garnies, chacune, de trois boules, et ledit chevalier appuyant son glaive sur l'épaule droite, issant d'un mur crénelé. L. : nich dus in D. (Ibid., Nos 530, 576).

— (*Erhart van*) (voir **Raville**), 1425; *Eirart von Gymnich*, here zu Berperch, déclare que die Edelen *Johan und Huwart, gebrüder, heren zu Elter* (Autel) und zu Holvelts (Hollenfeltz), etc., myne lieve swager, et leur sœur, *Frauce Linsen von Elter*, sa femme, lui ont remis une obligation constatant que *Karl von Schestillon* (Châtillon), here zu Saint Hillir (Saint-Hilaire) und zu Milberg (Milburg), et sa femme, dame *Linse von Milberg*, dame desdits lieux, doivent 1300 francs de France, donnant lieu à une rente de 120 francs; il déclare, en outre, que, si sadite femme, *Linse von Elter*, vient à mourir avant lui, sans hoirs, il aura l'usufruit de cette rente, 1426, up *Sant Johans abent Baptista* (st. de Trèves); il scelle un acte de *Goirge, ein here zü der Veeltz* (la Rochette), qui l'appelle : den edellen mynen lieven oehmen her *Erhart van Gymniche*, here zü Berperche; *Erhart van Gymniche*, here zu Düdelingen und zo Berperch, und *Johan van Bolche*, herre zo Tzolver (Soleuvre) und zo Dudelingen, donnent au prêtre sire *Johan van Büningen* (Burange), unserem cappellain : unser liever frauwen eller, geleigen in sent Mertins kirchen zo Dudelingen, den her *Bartholomeus*, priester selich zo haben plaich, et lequel feu her *Wynnemar van Gymniche*, here zo Dudelingen und zo Berpürch, père dudit *Erhart* et *aynniche* dudit *Johan*, l'a fondé; 1444, uff der hilliger dryer kunninge dage : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix engrelée; aux 2^e et 3^e, une croix recercelée. Même C. S. senestre : un lion assis, coiffé du casque. L. : *S' Erardi de Gynich dni de Berpech* (!) (Ibid., Nos 565, 576, 826, 873) (voir **Montfo[r]t, Poll, Raugraf, Rochette, Sierck, Scharfeneck, Tour; Autel, Baudricourt, Boholz, Boulay, Homburg, Cono, Suppl.**).

GHIN (GHIJN), voir **Fourneau**, Suppl.

Ghinderboven, voir **Winghe, Wittem**.

Ghindertalen (Lancelot van), échevin de Bruxelles, 1477 : un château en pointe, accosté de deux

losanges aux flancs de l'écu, le tout surmonté d'une étoile, acrostée de deux roses. L. : lot (G., c. XIV, l. 81).

Sans ligne de démarcation d'un chef.

Ghindertalen (Barthélemy van), tenancier de Jean Sucket[s], dans sa cour de Dilbeck, 1499, le 4 mai : une herse de labour triangulaire, accostée en chef de deux roses; la pointe est fruste. L. : *S Bthelme* Ghe (Chartreux, près Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— Jean van *Gindertaelen*, échevin de Bruxelles, 1630 : cinq (3, 2) macles; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles. C. : une étoile. L. : nes Ghindertaelen (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir **Velde**).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme Lancelot de *Ghindertale*, armurier, aux fonctions de carlet de chambre et armurier, par lettres données, à Bruxelles, le 4 février 1463 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Ghijns, voir **Straten**.

Gyr (*Honestus vir Tilmannus dictus der*), échevin de Cologne, 1324 : trois lions. L. : . . . heo n (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 138) (voir **Cono**, Suppl.).

Ghijns, voir **Wouters**.

Ghijnsbrechts. Jean *Ghijsebrechts*, alias *Putseijs*, écoutète de la haute justice de Virte, 1475; Jean *Ghisebrechts*, écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1484, 90, 2 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian Ghysbrechts als' Puseys* (Abb. de Saint-Trond, c. 8 et 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description de son sceau, T. III, p. 171.

GHISELIN, voir **Thiennes**.

Ghisels, voir **Lathem**, Suppl.

Ghistelles. *Wulfaert van Ghistele*, de oem, et Gérard van *Ghistele*, chevaliers, scellent, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand; *Wulfaert* : un chevron d'hermine et une bordure componée. Casque sans C. L. : . . . Wol i de *Ghistella* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard van *Ghistele*, chevalier, ci-dessus, 1339 : un chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes recercelées (ou besants, chargés, chacun, d'une croisette?). L. : *S Gherardi de* milit (Ibid.).

— *Oulfars de Ghistielle*, chevalier, sire de Waudunprayel, reçoit, du duc de Brabant, une pension, par le châtelain de Raimes, 1369 (n. st); scelle le 22 juillet 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron

d'hermine; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion couronné brochant. L. : * *Sigillum Wlfrardi de Gistela* (Ibid., N^os 2262, 2359) (voir **Hansbeije, Saint-Omer, Sivry, Scake, Urbaen, Woelmont; Aertrijcke, Bailleul, Béthune, Beveren, Donckere, Driessche, Flandre, Codt, Suppl.**).

Waudunpraye = Wadinpréau, ou Wadempréau, à Houdain-lez-Bavay (renseignement dû au Comte du Chastel).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 495.

Le seigneur de LEEDEGHEM : de gueulle au chevron d'ermynes, à trois estoiles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur d'ANSEBEQUE (Hansbeke) : de gueulle, au chevron d'ermynes, à trois croes ancré d'argent sur le gueulle, et crye : *Ghystelles! Ghystelles!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Givenchy (Thomas de), homme de fief du duc de Bourgogne, scelle un acte de Guillaume, seigneur de *Rabodenghes* (Rabodanges) et de *Bilque* (Bilques), chevalier, conseiller et chambellan dudit duc (lequel Guillaume a pour femme dame ... — en blanc — Kanart), acte relatif au fief de *Grimares* (Grimarez), à Esquermes-lez-Lilles, 1438, le ... (en blanc) mars (v. st.) : plain (ou chargé en chef à senestre d'une merlette ?) ; au franc-quartier plain (hachuré de diagonales entrecroisées). T. senestre : une damoiselle agenouillée. L. : a... de nsi (Vicomte Desmazières).

GLABBAY, voir **CLABAY, Warsberg.**

Glabbaïs, voir **Claessens.**

Glarges (... de), abbé de Cautimpré, à Cambrai, 1787 : un burelé (de 12 pièces) ; au franc-quartier de sable chargé d'une tête et col de béliet. L'écu dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg., 46628, 46660) (voir **Avesnes, Suppl.**).

Glimes, voir **Sempst, Willebroeck, Wittem.**

Glizeuze, voir **Laere, Suppl.**

Glogau, voir **Lobkowitz.**

Gobar, voir **POPPLÉ.**

Gobeldange, voir **Salm.**

Gobelinus (J.-H.), chantre et chanoine de Sainte-Gudule (voir **Sanders**), 1673 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de quatre fleurs de lis (complètes). T. : un ange. Sans L. (cachet, plaqué, sur papier, posé sur un pain à cacheter) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Marie-Elisabeth), la future, et J.-H.-L. Gobelinus, scellent du même cachet, 1673 : même écu. C. : tous les meubles de l'écu, les quatre fleurs de lis planantes. Sans L. (cachets en cire noire) (Ibid.) (voir **Laitres**).

Goblet (*Nicolaus*), bachelier en droit canonique, prévôt de l'église Sainte-Marie, à Dinant, etc., adresse des lettres ouvertes à l'évêque de Liège, 1531 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, sous un dais, et émergeant derrière un écu à trois oiseaux ; au chef chargé d'un fer de lance, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Nicolai Goble be Marie d . . . nantensis* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Godins, voir **Smet.**

Goeche (*Petremans*), échevin de Luxembourg, 1349 : une licorne saillante (accompagnée en chef à dextre de ... ?) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Goer. *Her Herman van Ghoor, vrijheer tot Pesche* (Pesche), *heer tot Villiair Andremont* (Andriemont), etc., scelle, du côté du second des intéressés, un arbitrage entre Jean de Berlo, comte d'Hozémont, burgrave de Looz, seigneur de *Vuelen* (Fologne), et Richard van der Rivieren, seigneur de Heers, Horpmael, Jesseren, Wimmertingen, etc., au sujet des limites des seigneuries de *Vuelen* et de Heers, 1591, le 21 mars, à *Veulen* (il signe : *Herman De Ghoer*) : trois huchets. Cq. couronné. C. : un ... , surmonté d'un huchet, soutenant une touffe de plumes d'autruche. L. : *Herman de Ghoer sr de Williaeren, baron de Pesche* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Hoen; Grand-gillet, Suppl.**).

Goes, voir **Oultremont.**

Goesens, voir **Spiegel.**

Goffart, voir **Causin, Riche.**

Goffinet (Maitre François-Joseph), curé d'Emines et de Villers-lez-Heest, diocèse et comté de Namur, 1787 : (d'azur ?) au chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant figuré, tourné. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645).

Gognies. Guillaume de *Gongnies* (*Gongnyes*), bailli de la terre et seigneurie de Mortagne, 1524, le 4 février ; écuyer et même qualité, le 22 du même mois : une croix ancrée, accompagnée en pointe à dextre d'une croisette (simple), au pied fiché. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Gvillame de Gognis* (Mons, *Varia*).

GOY, voir **Schuerman, Trahégnies; Saint-Genois, Suppl.**

Goidsschalcx, } voir **Smet, Steen.**
Goidtschalcx, }

Goijck, voir **Gottignies.**

Goldmühle. *Tielman van der Goltmoelen*, échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1393 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une fleur de lis. L. : *Tielman van der Goltmo...* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 140).

— *Tilman van der Goltmolen*, même qualité, 1407, 1420 : même écu. L. : *S Tielman van der Goltmole* (Ibid., Nos 209, 222).

— *Tielman van der Goltmoelen*, même qualité, 1442 : même écu. L. : *S Tielma van der Goltmole* (Ibid., N° 239).

Gombault, voir **Liebart**.

Gommer (Jacques), homme de fief de la Salle de Lille, 1398 (n. st.), le 13 mars : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé. S. : deux chiens braques (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Gonderange, voir **Langelaar**.

GONDERSTORFF, T. I, p. 505, lisez : Acquits de Brabant, et non : de Lille.

Goor, voir **Goer**, Suppl.

Ghorelier, voir **Hulin**.

Gorinchem, voir **Scuelen**.

Gorsenne, voir **Hanon**, Suppl.

Gortere, voir **Verhadocht**.

Gosselies. *Egidius, miles, dominus de Gocellies*, 1245 (n. st.), en février : une fasce haussée (l'écu gravé en biseau). L. : *✠ S' Gilionis [de G]ocellus (Afflighem)*.

Gossoncourt. *Goessuin, here van Godsenhoven*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un sautoir. L. : *✠ S' Gos ho (Chartes des ducs de Brabant) (voir Schellekens)*.

Les sceau de Jean van *Gu[e]tscoven*, chevalier, 1374 (T. I, p. 505) porte : ... *castellai foss*, et non : *lou*. Il fut châtelain de Loos, et non d' Louvain (*lossensis*) (comp. CHEV. CAM. DE BORMAN, *Livre de fiefs de Jean d'Arkel*).

Gothem, voir **Mouland**.

Goten, voir **Namur**.

Gottignies. *Lancelot van Gottengies*, échevin de Malines, 1504 (n. st.) : trois maillets penchés ; au franc-quartier brochant, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, fascé de ... et de vair (ou de vair et de ...). C. : un plumail, issant d'une cuve. L. : *Seab' Lancel. i de Gottignies (Cambre)*.

Goubbe (Nicolas), échevin de l'abbaye du Repos-

Notre-Dame-de-Marquette, près de Lille, 1465 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *bbe* (Vicomte Desmaisières).

Goudallier (*Mahieu*) déclare tenir, de *haulte, noble et puissant ma dame Phelippe du Quesnoy, vesve de feu mons. Pierre desne* (d'Esnes), ... chevalier, et dame de Nechin, Templeuve et Tourcoing, un fief, relevant de Templeuve, 1424, le 11 août : deux trèfles en chef, accompagnés au coin dextre supérieur d'un anneau ; la partie inférieure de l'écu est cassée (Vicomte Desmaisières) (voir **Saint-Genois**).

Goudsleghere, voir **Schat**.

Goudsmet, voir **Schat**, **Wilre**.

Go[u]y, voir **Saint-Genois**, Suppl.

Gourcy (Gaspard de), chevalier, baron de Male, seigneur de Sijsscele, Voormezele, Vive, Poêle, *Jalocour* (Jallaucourt), déclare tenir, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Voormiseele*, avec château, fossés, etc., qu'il a héritée de sa cousine, feu Marie-Louise Lopez Gallo, baronne de Male, dame de Sijsscele, Vive, Poêle et Voormezele, 1698, le 3 mars : d'hermine à trois fascés, surmontées de trois annelets. L'écu, ovale, sommé d'un bonnet baronial. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet, plaqué, en cire noire) (Fiefs, N° 6138).

— (Sœur Marie-Madeleine de), abbesse de la noble abbaye de Fontaine-Marie, dite de Differdange, diocèse de Trèves, province de Luxembourg, seigneurie de Differdange, 1788, le 27 mars : assez fruste ; on aperçoit des fascés aplatis, surmontées de trois annelets (sur un chef ?). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46669).

Goutart, voir **Hanon**, Suppl.

Goux, voir **Vos**.

Govarts, voir **Schrijnmakers**.

Gracht. Jean van der *Gheracht*, écuyer, seigneur de *Scardou* (Schardau), scelle pour Georges van *Schoorsse* (Escornaix), qui déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Zandvoorde, 1502, le 4 novembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées ; aux 2^e et 3^e, trois lions contournés. Cq. couronné. C. : deux hures et cols de sanglier, adossés. T. : deux femmes nues. L. : *Gracht heere va. : weveghe* (= Sweveghem) *ten Castele* (Fiefs, N° 6016).

— (Martin van der), seigneur de *Mosschere*, déclare tenir de Georges de Pape, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie in *Dhoije*, à Wevelghem, le fief de « *ter Peescherie* », *illec*, fief, consistant en une

rente, avec bailli, trois échevins (les autres quatre à emprunter dudit suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaert ende stragiers goet, de boete . . .*), 1502, le 9 avril (après Pâques); il tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Merckem, *tgoet ter Coutere*, avec 28 bonniers, une rente, un bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (comme ci-dessus), même date; Martin van der Gracht, écuyer, seigneur de *Hoochmosschere ende Mosscher ambacht in de gravelichede*, comme époux de damoiselle Jeanne van der *Woesteijne*, déclare tenir, du bourg de Bruges, le fief de *ter Eeckenbrughe*, à Merckem, 1515, le 21 août; Martin van der Gracht, seigneur de *Hochmosscher*, fait aveu, pour sa dite femme, d'une dime dite *den Rudchevo[o]rt* (ou *Rudcheno[o]rt*) *tiende*, à Zillebeke, avec un arrière-fief, 1515, le 23 décembre: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois merlettes contournées; aux 2^e et 3^e, coupé; *a*, à trois pals; *b*, plain (**Heule**). Cq. couronné. Même C. L. : *S Martin va . . . Gracht* (Fiefs, N° 2153, 10048, 8435, 6046).

Gracht (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1513, le 8 mars (n. st.): un chevron, chargé d'un écusson au sautoir, chargé de cinq . . . (roses, coquilles?), ledit chevron accompagné de trois merlettes; au lambel brochant. Même C. T. dextre: une damoiselle. L. : *S Wovter va . der Gracht* (Fiefs, N° 9099).

— (Josse van der), seigneur d'Axel, *van der Moere*, etc., tient, du bailliage de Waes, un fief à Basel, avec divers droits seigneuriaux, 1535, le 28 avril: écartelé; aux 1^{er} et 4, un chevron, accompagné de trois merlettes; aux 2^e et 3^e, un chevron d'hermine. Cq. couronné. Même C. S.: un lion à dextre; cassé, à senestre (Fiefs, N° 6225).

— (Gauthier van der) déclare tenir, de la seigneurie de Menin, la troisième gerbe de toute la paroisse de Lauwe, 1565, le 28 *in launce* (janvier): même écu que Gauthier, 1514, mais sans le lambel. Cq. couronné. Même C. L. : *Wovter vader Gracht* (Fiefs, N° 10006) (voir **Coeman**, **Rue**, **Schoonveld**, **Spierinc**, **Stoijaert**, **Stoppelaere**, **Zuijpeene**, **Zwane**, **Tartare**, **Themseke**, **Tijtgat**, **Triest**, **Veen**, **Velde**, **Vilain**, **Vogel**, **Vos**, **WOESTINE**; **Ac[k]et**, **Bailleul**, **Berghe**, **Halewijn**, **HAMES**, **Holvoet**, **Lummen**, **Melsbroeck**, **Nijs**, **Ravechot**, **Suppl.**).

Le seigneur de Fossez: d'argent, au chevron de gueulle, à trois merlettes de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Grammont, voir **Trazegnies**.

Grancey, voir **Luxembourg**.

Grand, voir **Warsberg**.

Grandgillet (M.-F.), curé de Roumont, diocèse de Liège, province de Luxembourg, 1787: écartelé; au 1^{er}, un lion; aux 2^e et 3^e, trois carreaux; au 4^e, une étoile. Ecu ovale. C.: un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46388).

Il remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure dans la « paroisse de Roumont, en quatre petits hameaux dont la cure est à la collation de Madame la Baronne de Goër de Herve, de Forest, dame dudit lieu ».

Grange (*Jannet et Jennet* de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1519: même écu que Jacques, T. I. p. 511, mais brisé d'une rose, brochant sur l'écartelure. T.: un ange. L.: *S Iehan de le Grange* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, 2498^b, A. G. B.).

— (Paul de la), seigneur du fief de *Vrelengheem et Pariz de Nedonchel* (Nédonchel), conseiller et président de la Chambre des comptes du roi, à Lille, 1587, le 23 septembre: une tortue, posée en pal, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. C.: un homme issant, tenant de la main droite un bâton. L.: *S Pavl de le Grange* (Mons, *Varia*).

Vrelengheem = *Frellinghien*.

Granvelle. *Anthonius*, . . . *tituli Sancti Petri ad vincula S. R. E. presbiter cardinalis Granvellanus, archiepiscopus Mechliniensis*, etc., 1573: écu, chapeau, croix, devise, comme sur le grand sceau, décrit T. I. p. 511, mais l'écu accosté, au bas, des lettres B-R. L.: ✠ *Contra sigillum Anto card Gran arch mechl* (G., c. XVII, l. 108).

GRASEWEGE, voir **Hombourg**, **Suppl.**

Grate, voir **Minninc**.

Grave (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1269, *in fine mensis aprilis* (v. st.): douze (5, 4, 3) billettes (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.) (voir **Weert**, **Woelmont**).

Graven, voir **Zievel**.

GRAVIA, voir **Tudekem**.

Grebert, voir **Vivien**.

Greeff (*Thielman de*), échevin d'Ammerzoden, 1609: un lion, accompagné de cinq besants, ou tourteaux, 3 rangés en chef, 2 en pointe. L.: . . . *iel Hanric* (!) . . . *Greeff* (Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*).

Greiffenklau (La cour archiépiscopale de Trèves sous Jean), 1636: dans le champ du sceau ogival, un personnage (saint?), sous un dais; dans le bas, un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une escarboucle; aux 2^e et 3^e, une barre (**Ippelbrun**). L.: *S Ioannis Grei . . .* (Coll. sigill., A. G. B., N° 4051).

Greiffenklaue. Baron de *Greiffenklaue*, trésorier de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une escarboucle ; aux 2^e et 3^e, de sable à la barre. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Yve**, **Raugraf**, **Raville** ; **Eltz**, Suppl.).

Grein, voir **Merode**, **Reuschenberg**.

Grelle, voir **Liagre**.

Grenade, voir **Hanon**.

Gress, voir **Trooz**.

Greve (*Willelmus*), échevin de Bruxelles, 1277, in *vigilia beate Walburgis* : trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés), au lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ S^r VVillem e (Actes scabinaux, A. G. B.).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1422, 3 : plain ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol issant d'une cuve, chargée de trois besants ou tourteaux rangés en fasce, et terminée en volet. L. : S^r Ard Greve scepene Sintvrdē (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

La cuve et le volet représentent donc, ensemble, les armes de l'écu.

Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. I, p. 515. En 1425, il scelle en qualité d'échevin, non pas de la cour du prévôt, mais de la ville de Saint-Trond.

— (*Judocus*), échevin de Léau, 1439 : même écu. L. : S^r Iudoci Greuen scabi' lewen' (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Parmentier**, **Sgreven**).

GREVECHE, voir **Creeft**.

Grevenbroeck, voir **Immerseel**, **Cannart**, **Thiennes**.

Griffin (Chrétien), bourgeois de Ruremonde, licencié-deux-droits et prêtre, collateur et bénéficiant en l'église paroissiale de Ruremonde, 1787 : un griffon. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393).

Grignart, voir **Tellier**.

GRICOURT, voir **Carlier**.

Grimberghe, voir **Assche**, Suppl., **Noot**, **Stalle**.

Grisar (N.-ou B?-J.), curé de Saint-Nicolas, à Namur, 1787, le 25 mars : trois poissons, posés en pal et rangés en fasce, surmontés de trois étoiles. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

— (G.-J.), curé de Zétrud-Lumay, district de Jodoigne, 1787, le 20 avril : même écu (non ovale). Même C. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46649).

Grisar (Toussaint-Joseph), étudiant en théologie, à Louvain, tient un bénéfice simple dans l'église de Zétrud-Lumay, dont le curé, G.-J. Grisar, est le collateur, 1787, le 30 avril : coupé ; au 1^{er}, une merlette ; au 2^d, une anguille ondoyante, couronnée, posée en fasce. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Grisel, Antoine, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, à Cambrai, 1541, 2 : dans le champ du sceau, ogival, un prélat, debout, sous un dais, accosté de deux écus ; A, un fascé, à la crose abbatiale brochante, posée en pal ; B, un arbre arraché, stylisé (comme le créquier de **Créquy**). L. : *Sigillum A . . . nū abbat scī sepulcri cameracen . is* (G., c. XIX, l. 4 ; c. XX, l. 98).

Le nom du prélat ne nous est pas révélé par les actes. Voir **LE GLAY**, *Cameracum Christianum*.

Grijsperre (T. de), avocat, etc. (voir **Petit**), 1787 : trois chevrons de sable. Cq. couronné. C. : une hure de sanglier entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46636) (voir **Vos**).

Grobendonck, voir **Cannart**, **Ursel** ; **Cannart**, Suppl.

Groels, voir **Stalle**.

Groenendaël, *Gerardus de Gronendale*, chanoine, scelle un acte d'*Emundus*, écuyer, fils de feu sire Jean, seigneur de Kerpen, 1321 : un burelé (de 12 pièces), au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ★ S G . de Gronendale can aqven (= *aquensis*, d'Aix la-Chapelle).

Groesbeek, Jean de *Groisbeek*, comte de Megen, etc. (voir **Reuschenberg**), 1608 (il signe : *Jean de Groisbeek*) : une fasce entée. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. L. : beek comit de Meghon baron et de . roisbeek (empreinte sur papier, plaqué sur cire rouge) (Chap. de Nivelles, c. 1376).

— Alexandre-François, comte de *Groesbeek* et du Saint-Empire Romain, vicomte d'Emblain, etc. (voir **Namur**), 1787 ; A.-F., comte de *Groesbeek*, de Wemeling et du S.-E.-R., seigneur de Franc-Waret, résidant au château *illeg*, très âgé et infirme, collateur d'une chapellenie audit château, 1787, le 12 avril : d'argent à la fasce entée de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers colletés, bouclés. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46348, 46646) (voir **Carondelet**, **Merode** ; **Bocholz**, Suppl.).

Groesdonck, voir **Pruinen**.

Gronsveld, voir **VRANCKENHOVEN**.

Groot[e], voir **Maxenzele**, **Palmer**, **Roelofs**,

Sgroots, Schat, Stavele, SVIEVEN-GHEM, Wassart.

GROOTBROUC, voir **Sculaerds**.

Grootheijns, voir **Coekebac**.

Grootven, voir **Tellier**.

Gros, voir **Meeren, Mont-Saint-André, Van-nérus, Voorhout**.

Grouff (Noble damoiselle Marie-Claire-Guillielmine de) d'Erckelens, demeurant à Mons, collatrice d'une fondation, institué, par ses ancêtres (Adrien de Boussu, testament du 29 novembre 1644, et Catherine Bocquet, sa veuve, testament du 28 février 1631, etc.), en la chapelle de Saint-Etienne, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1787 : d'argent à trois pelles, les manches en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46636).

Gruetere, Grujtere. *Dire Gruetere*, échevin de Saint-Trond (et non du prévôt de Saint-Trond, comp. I, p. 321), 1423 : un léopard. C. : un léopard assis. L. : *S' Theoderici Grut' scabi Trudonis* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Dierick Grujtere*, même qualité, 1439 : mêmes écu et C. L. : ... *ederici Grueters scabini Sci Tr* (Ibid.) (voir **Julémont, Smet**).

Grutzien, voir **Bassenheim**, Suppl.

Gruuthuse (*Jhan van den*), *heere van Ha* (Aa), scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. L. : *S' Ioh'is de Gruethese dni de Greberghe* (Grimberghe) et de

[*ve ... ?*] (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thoe-bast, Velde, Wijbrake, WOESTINEN; Halewijn, Meer[en]**, Suppl.).

G[h]uedens (Jean), échevin de Vilvorde, 1532, 42 : parti; au 1^{er}, un arbre arraché; au 2^d, trois trèfles. L. : *Ian ... ens* (Bruxelles).

Gueldre, voir **Lokhorst; Beelaerds**, Suppl.

Guenordin, voir **Bertrange**, Suppl.

Guernonval, voir **Woelmont**.

Guijgooven, voir **Oijenbrugge, Thienst**.

Guillemoix, T. I, p. 323, lisez : *de Thonelalon* = Thonne-le-Longue, et non *Thouelalon*.

Guillet, voir **Hanon**.

Guines. *Wijd van Ghisene*, échevin et curer du métier de Bergues (-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : trois vergettes; au chevron brochant, chargé de trois étoiles (ou coquilles), et à la bordure engrêlée. L. : *S. Wii . . Ghines* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Wavrin**).

Guiot, voir **Tellier; Tellier**, Suppl.

Guiselin, voir **Metteneije**.

Guttenberg, voir **Ingelheim, Schenck, Schütz**.

Guchte. *Johannes [dictus] van den Gehuchte*, *rector policie*, à Bruxelles, 1479 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : ... *van de Gecht*. (Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2496, et Chartreux, près de Bruxelles, c. 4404, A. G. B.).

Güls, voir **Wolber**.

H

Haaften, voir **Rossum**.

Haastrecht. Thierry *de Haestrecht*, seigneur de Drunen, Gansoijen, etc. (voir **Malsen**), 1618 : deux fascés bretessées et contre-bretessées. C. : une tête et col de cheval. L. : ... *heodorigi de* ... *ht dni in Drvinen . . Ganso* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Rossum**).

Habarcq (Jean de), écuyer, époux de damoiselle Scareels (fille de maître Jean), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief de 14 à 15 bonniers, *ligghende int goed ten Bossche, buten ende bij Ghendt* (Gand), dans la paroisse d'Afstene (Afsné),

1502, le 9 décembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé (de 8 pièces); aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. C. : trois ... (on voit des tiges, cassées au haut). S. : deux griffons. L. : ... *Habarcq* ... (Fiefs, N° 2237) (voir **Montmorency, Noyelles**).

Habbeke, voir **Was**.

Hademar (*Syfridus de*), miles, et *Sophia, conjuges* (voir **Virneburg**), 1309 : une aigle. L. : *S' Siverli de Hademar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 149).

Dans l'analyse de cet acte (T. IV, p. 130), il faut lire : *vigilla*, au lieu de *virgilia*.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



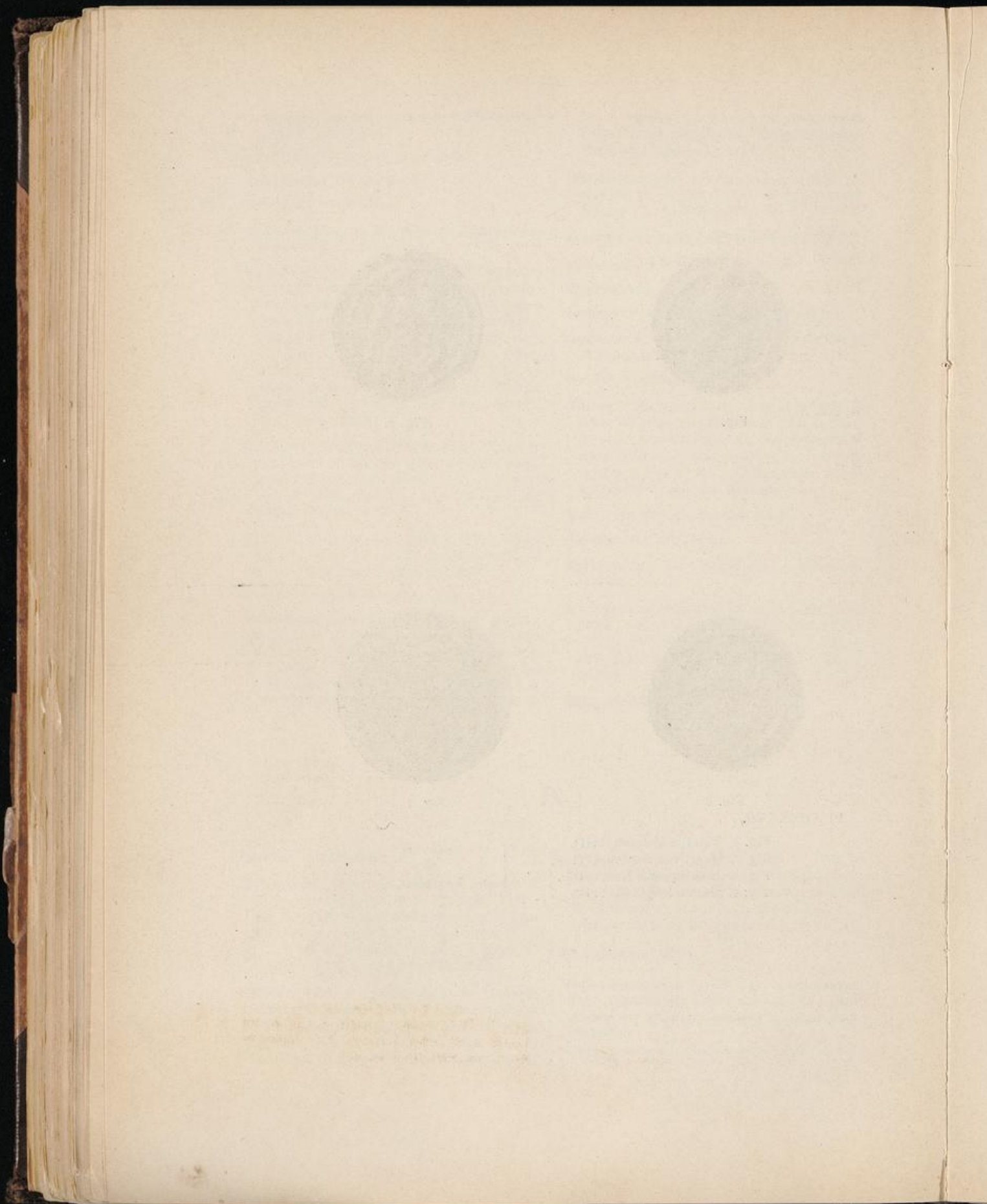
Fig. 4.

Pl. CCXXXVII.

Fig. 1. Antoine Mennen (1441),
Fig. 2. Henri van der Noot (1449),
Fig. 3. Jean van der Noot (1455),
Fig. 4. Martin Spijsken (1486),



échevins
de
Bruxelles.



Hademar. Jean, comte, et *Aylheid*, comtesse de Sayn, font sceller par *hern Dydriche van Hademair, den alden, ritter*, 1363 : une aigle (sceau fort cassé) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Virneburg**, Suppl.).

Haecx, voir **Gameren**, Suppl.

Haelen, voir **Berchem**, Suppl.

HAELTER, voir **COENSBORCH**.

Haen (Roger de), notaire public, admis au Conseil de Brabant, à La Haye, et résidant sous la juridiction de Cuijk, 1723, le 28 août : une croix alésée, cantonnée de quatre annelets. C. : un coq, levant la patte dextre. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, reg. 4030, Notaire van Halen) (voir **Rossum** ; **Berchem**, Suppl.).

Haerman, voir **Weert**.

Haesdonck, voir **Schellekens**.

Hagedorn (Sire Roland), chevalier, scelle un acte de *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, 1349 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. : *S Rolandi Ha . . . ore militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234).

Haghelins, voir **Valcke** ; **Bailleul**, Suppl.

Hagen (*Jehans von me*), *eyn edel kneth*, donne une obligation, 1345 (et non 1349, comme le dit l'inventaire imprimé), *diz dunrestages nach sente Thomas tage diz heyllige Apostolem* : une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— (*Her Thielman vom*), *her zur Motten*, scelle un acte de Nicolas, voué et seigneur de Honolstein (voir **Daun**), 1400 : même écu. C. : un vol, chargé d'une fasce, accompagnée de sept (4, 3) billettes. L. : *Iman vom . Ha . he* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 304).

Le fief de Motten, appelé, parfois, dans les autres français, la Motte, est situé à Leimbach. Thielman van Hane, 1376, cité T. II, p. 27, est un Hagen.

— (*Wilhem van der*), *Ertsehe priester* (archiprêtre), *proffiaen der kirchen onser vrouwen zu Aachen* (Aix-la-Chapelle), 1411, le 24 avril (v. st.) : trois losanges, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : *Hag* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 211).

— *Johan van dem Haine, herre zu der Motten* (voir **Gymnich**), 1425 : même écu que *Jehans*, 1345. Même C. que *Thielman*, 1400, mais un semé de billettes. L. : *S Iohan vamme Ha . e* (Arnhem, loc. cit., N° 563).

— (*Heinrich von d[em]*) (voir **Soleuvre**), 1442 ;

[*Der*] *edelle liebe her her Henrich van deme Haene, her zur Motten, etc.*, ritter, 1463 : même écu que *Jehans*, 1345, mais une trangle, au lieu d'une fasce. Même C. que *Johan*, 1425. L. : *S' Henrich vome Hane* (!) (Ibid., Nos 852, 1226) (voir **Hane**, **Ingelheim**, **Raville**, **Stoppelaere**, **Vilain**, **Wilde**).

Hagenbeck. *Johan van Hagenbeke, de jonghe*, déclare que, de l'aveu de sa femme et de leurs enfants : *Everards, Lysen, Aleyde, Sophien, Griten ende Johans*, et sur le conseil de leurs amis, il a promis, au duc de Clèves, *te openen myn huys te Hagenbeke, baven ende beneden, zo woet ghelegen is*, 1338, des *dinsdaechs na zente Ambrosius daghe* : trois annelets. L. : *S Iohannis de Hagenbeke iunioris* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 195).

Scellent : *ons voers, vrinde ende maghe, Hugen van Heroorst* (Hervorst) *ende Dadder van Bradbeke* (Brabeck) ; ensuite, encore : *Zander van den Birken-dale* (Birkendahl), *erigreve der . . . vribanck de Hagenbeck*, *Mathias van Raescelt* (Raesfeld) *ende Adolp Tegginc, vriscepe der voers. banck*.

— *Johan Evert sone van Hagenbeke end Evert, sin sone*, déclarent qu'ils tiendront, du duc de Clèves : *onse deel van den hues te Hagenbeke*, 1347, des *anderen sonnendaghes na Pinxsten* ; *Johan* : trois annelets. L. : *S' Ioh'is de Hagebeke iunior* (Ibid.).

— *Evert*, fils dudit *Johan*, 1347 : même écu. L. : *S' Everhardi de H . . enbeke* (Ibid.) (voir **Rossum** ; **Brabeck**, Suppl.).

Hagens, voir **Pruijssen**.

Hay, voir **Corput**.

Hailly, voir **Steenland**.

Hainaut, voir **Carlier**, **Lille**, **Schagen** ; **Avesnes**, **Blois**, Suppl.

HAININ,

HAYNIN,

HAINNIN,

voir **CUVILLIER** (= Cuvillers), **Royer**, **Spinola**.

Haizes, voir **Enghien**.

Halen, voir **Pauw**.

Halewijn. Guillaume van *Halewin* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 21 mesures, à Breedene, 1421, le 16 avril (v. st.) ; tient, dudit bourg, un fief, de 19 mesures, *in mijns heere Woutermansambocht*, paroisse de *Sinte Catelinen West*, fief aboutissant à celui de damoiselle Catherine, femme de Louis van *Haefskerke* (Haverskerque) et comprenant 21 arrière-fiefs, 1421, le 16 avril (v. st.) : plain ; au franc-quartier chargé de trois lions couronnés et en cœur d'un écusson à la croix. S. : un léopard lionné et un griffon, accroupis. L. : *Guille de Ha . . . in* (Fiefs, Nos 7648, etc.).

Halewijn. *Rugger van Halewijn, heere van Zweveghem* (Sweveghem), *van Roesbeke* (Oost-Roesbeke?) *ende van Inthoud*, déclare tenir, dudit bourg, trois fiefs; 1^o, un fief appartenant à son bien d'*Inthoud* et étant de 25 mesures, à *Oerscamp* (Oostcamp), au nord et à l'ouest du bien d'*Inthoud*; 2^o, un fief dit de *Panne* de 16 mesures, avec deux arrière-fiefs, situé près du précédent; 3^o, 10 mesures, près du fief de *Panne*, avec quatre arrière-fiefs; 1439, le 1^{er} août : écartelé; au 1^{er}, trois lions (non couronnés); écusson en cœur à la croix; au 2^e, un chevron d'hermine, accompagné en chef à dextre d'un écusson fruste. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion d'hermine. S. : deux griffons. L. : de *Halewijn* uegh .. Z de *Roesbeke* (Ibid., N^o 8631).

Les deux autres quartiers sont cassés.

— (Roger van), déclare tenir, du château d'*Harlebeke*, une rente seigneuriale sur des biens à *Bavinc-hove*, *Hulste*, *Harlebeke*, etc., 1456, le 10 octobre : trois lions couronnés; écusson en cœur fruste. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Roeger va Halewin* (Ibid., N^o 9706).

— Jacques van *Halwin*, prêtre, déclare tenir, du château d'*Harlebeke*, un fief de quatre bonniers *illec*, 1456, le 3 juillet : trois lions (non couronnés); écusson en cœur plain; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). T. : un ange. L. : pbr (Ibid., N^o 9796).

— *Ghildolf van Haelwin, die men zeijt Duerwaerdre, Jans zone*, déclare tenir, de la chàtellenie de Courtrai, une rente sur des biens à *Waereghem*, avec un bailli (qui se sert d'échevins du comte de Flandre) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende stragiers goet, boeten*, etc.), 1501, le 21 mars (v. st.); *Ghildolf van Halewin*, homme mortuaire de l'hôpital d'*Harlebeke*, qui tient, de *eedele ende werde Franchois van der Gracht, heere van Leverghem* (Leeuwerghem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *te Overacker*, une rente sur des biens à *Harlebeke*, avec bailli, etc., 1502, le 7 avril (après Pâques) : trois lions (non couronnés); écusson en cœur au chevron (un peu fruste). T. senestre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *Gildulf van Hal* .. in (Ibid., N^{os} 2127, 9808).

— (*Collaerd van*), seigneur de *Boesinghe*, et *Wulfaert van Lichtervelde*, seigneur de *Wulverghem*, chevaliers, tuteurs de *Mariecken*, fille de sire Jean van *Lichtervelde*, chevalier, laquelle tient, de la Salle d'*Ypres*, un fief, *illec*, dans la paroisse Saint-Jacques, fief consistant en trois parcelles dont la principale est un *hof ende behuude stede, motkin, wal, grachten, driesschen, met een viverken daer inne*, 1502, le 12 novembre : trois lions (couronnés?), contournés; écusson en cœur au chevron, accom-

pagné en chef de ... (fruste) et en pointe d'une étoile. Cq. couronné. C. : un lion (couronné?), issant entre un vol. L. : *S Mer Collaert van Halewijn* (Ibid., N^o 5650).

Halewijn. Georges, seigneur de *Hallewijn* (*Halewijn, Halewijn*), Comines, Rollegheem et Lauwe, remet, au haut-bailli de Courtrai, avoué de la seigneurie de *Rodelghem* (Rollegheem), comprenant 26 bonniers de terre, *eene behuude stede, mote, watre, lant ende merschs*, moulin à vent, rentes, bailli, lieutenant et sergent, sept échevins (à chef de sens à Courtrai), divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaert, stragiers goet, de boeten*, ... *den pijn ende galghe*) *ende voort al zulke justicije als een vjscontie toebehoort*, dix arrière-fiefs, à Mouscron, Rollegheem, etc., 1514, le 14 juillet; tient, encore, de la chàtellenie de Courtrai : *de heerliche van Steenbourg, streckende in de prochije van Reckem, Wervicke* (Werviq), *Menene* (Menin) *ende Halwijn* (Halluin), comprenant 10 1/2 bonniers : *hofstede, watre, bogaerden ende wijnnende lant*, des rentes seigneuriales, etc., même date; tient, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, la seigneurie de Lauwe, comprenant bailli, quatre échevins (les trois autres à emprunter à Martin van der Gracht, qui, à cause de sa femme, fille de *Josse van den Woelene*, tient la seigneurie de *ter Peiren*, à Menin), un sergent, la nomination du sacristain de l'église de Lauwe, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastart ende stragiers goet, de boete* ...), *den put ende galghe ende voort alzulke justicije als een vjscontier toebehoort*, même date (il signe : *Jooris van Halewijn*) : trois lions couronnés. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant entre un vol. L. : seigneur de M. e ... (Ibid., N^{os} 10002, etc.).

— (Jean van), seigneur de *Suvezezele* (Swevezele), en qualité de tuteur de sa femme, Catherine Loschaert[s], fait avoué de quatre fiefs relevant du bourg de Bruges : 1^o, des rentes sur l'espier de Bruges, etc.; 2^o, 31 mesures à Lophem, aboutissant, entre autres, au fief de *mer Joncver[souwe] twijf Lodewijc van Haefskerke*; 3^o, une rente sur des biens à *Oorscamp* (Oostcamp); 4^o, 23 mesures à Wenduijne, au métier d'*Uijtkerke*, 1515, le 18 juin : trois lions couronnés et une bordure endentée; écusson en cœur fruste. C. : une tête et col de lion, couronné, entre un vol. L. : *S Iohannis* ne (Fiefs, N^{os} 7813, 8364, 8643, 8961).

— (Jacques van), seigneur de *Maldegheem, Huytkerke* (Uijtkerke), etc., déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs : 1^o, 36 mesures, dites *Vernave-coute*, dans la paroisse Sainte-Catherine, hors Bruges, éclissées d'un fief appartenant à *mijn heere van den Gruuthuse*; 2^o, *tgoedt te Wijnenburch*, comprenant 11 mesures, hors Bruges, *bij den Tem-*

pelhove, 1515, le 17 juillet; il déclare tenir, ensuite, dudit bourg, deux rentes, de 100 livres parisis, chacune, l'une sur la *hoofdredeninghe* du comte de Flandre, l'autre sur le tonlieu de Dixmude, même date : trois lions couronnés; écusson en cœur, parti; au 1^{er}, une croix, cantonnée de douze merlettes, trois dans chaque canton, rangées en pal (!) (**Maldeghe**); au 2^e, cinq coquilles, rangées en croix (**Uijtkerke**). C. : un lion couronné entre un vol, le tout issant d'une cuve d'hermine. S. : deux léopards lionnés couronnés. L. : *Iaques de Haelwyn Maldeghe Z de Huelke* (Fiefs, Nos 7845, 7843, 8080).

A cause de l'exiguïté de l'écusson en cœur, le graveur n'a pas indiqué la croix sur laquelle devraient être posées les cinq coquilles des armes d'Uijtkerke.

Halewijn. Jacques van *Halewijn* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, comme héritier de *eedele ende weerde Joncheere Joos van Halewijn, heere van Zueveghem, Merkem* (Merckem), etc., son père, un fief à Lange-marek, dit *goedt ter Vesten*, avec rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux et 26 arrière-fiefs (dont les feudataires et vavasseurs sont, entre autres, Jacques van *Halewijn*, Jacques Liebaert, fils de Corneille, Pierre de Voocht, comme mari de damoiselle Anne, fille de Jean van der Gracht, Josse, fils de maître Josse Lansaem, damoiselle Catherine van Provins, veuve de Jean van Schoore, etc., 1545, le 3 avril (n. st.) : trois lions couronnés; écusson en cœur au lion. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : *S Iacop in f. Ios heer . van Zueveghem* (Fiefs, N° 5766).

— (Sire Jacques van), fils de *Gheldolf*, prêtre, chapelain de l'église Collégiale Saint-Sauveur, à Harlebeke, 1531, le 21 mai : trois lions couronnés; écusson en cœur au chevron. S. senestre : un griffon. L. : *S Iacop van Hale . . .* (Ibid., N° 9852).

— (François van), chevalier, seigneur de *Zueveghem*, mari de dame Anne van *Morslede* (Moorlede), dame de Passchendaale, laquelle tient, comme héritière de damoiselle Anne Cloeman, sa mère, un fief, de 19-20 mesures, dit *ten Hulle*, à Ertvelde, au métier d'Assenede, avec 19 arrière-fiefs, un bailli, banc plénier d'hommes de fief, etc., 1577, le 19 mars (n. st.) : même écu que Jacques, 1545. Cq. couronné. C. cassé; on voit le bas d'un col de lion d'hermine. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière cassée. L. : *. eweghem* (Ibid., N° 2287) (voir **Capelle[n]**, **Moustarde**, **Oignies**, **Poullondor**, **Roosbeek**, **Roose**, **ROSEBEKE**, **Rubempré**, **Smet**, **Sprongholf**, **Velde**, **Volder**, **Wittem**, **WOESTINE**; **Beaufort**, **Lichtervelde**, Suppl.).

Le Cantin, cité T. I, p. 18, en 1377, est situé près de Douai.

Halle (Sire Gérard van), chevalier, 1353 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à cinq rais. L. :

. ardi di . . . e Halle militis . . . (Léau, N° 46) (voir **Meeren**, **Putte**, **Udekem**, **Ullens**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 21.

Hallen, voir **Cannart**, Suppl.

Hallet, voir **Cambier**.

Halling, voir **Hughes**.

Haltfast, voir **Schollart**.

Ham, **Hamme**, voir **TROOSTEMBERGHE**, **Vianden**.

Hamaide, voir **Sainte-Aldegonde**, **Spinola**.

Hamal (Jean de), seigneur de Beausart, de Montigny, etc., lieutenant de haut et puissant seigneur, monseigneur le baron de Berlaumont, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1566, le 14 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq fusées, rangées en fasce (non accolées); aux 2^e et 3^e, un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée (**Trazegnies**). Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux lions. L. : *S Iehan d* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte Ferdinand d'), grand-maître de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Ecu ovale. S. : deux lions regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cannart**, **Croy**, **Merode**, **Reimerswaal**, **Renesse**, **Rivieren**, **Udekem**; **Elsloo**, **Melsbroeck**, Suppl.).

HAMBERCH, voir **Hombourg**, **Roeser**.

Hamel (Thierry) (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

HAMES (Philippe de), administrateur de la mortuaire de feu damoiseau François van der Gracht (en vertu d'une procuration des tuteurs, donnée, le 17 août 1611, devant le magistrat de Furnes), remet, au bailli d'Ypres, aveu d'un fief, sis dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, à l'intérieur de l'enceinte, tenu par damoiselle Marguerite van der Gracht et mouvant de la seigneurie de *ter Waerde*, appartenant à damoiseau Josse Lampsaem, fief à elle échue comme héritière de sa sœur, damoiselle Adrienne, qui, elle, l'avait reçu par donation de son grand-oncle, sire Adrien van der Gracht, 1611, le 18 septembre : de menu vair (9 tires). C. : un plumail (?). L. : *S Philippi de Hames* (Fiefs, N° 5635).

Hammart, voir **Limminghen**.

Hamme, voir **Ham**, Suppl.

Hammerstein. *Her Luduwich, burggreve van Hamerstein* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois marteaux penchés. L. : **† Secretu Lo fili (!) bvg ams'** (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **ROSOWA**).

La légende doit se lire : *Secretum Lod[uvici] filii burggravi hamersteinensis*.
Le sceau date donc d'une époque où le père de Louis fut encore burgrave de Hammerstein.

Han, voir **Lannoy, Salles, Vilain**.

HANAPLES, voir **Royer**.

Hanau, voir **Isenburg**.

Hane (Damoiseau Jean d'), seigneur de Caneghem, Hamme, etc. (il signe : *Jan de Hane*), marié à . . . van Coudenove (prénom resté en blanc), fille du damoiseau Nicolas, laquelle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, le fief de *le Luchene*, à Tronchiennes, fief comprenant 13-14 bonniers, des rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, boete . . .*), 1637, le 13 juin : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un coq ; aux 2^e et 3^e, un fretté. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés regardants. L. : . . . de *Ha[ne] esc[ri]vier s d Caneghem Gr. vd* (Fiefs, N° 2606) (voir **Serclaes, Schat, Woelmont ; Serjacops**, Suppl.).

Hanecart (Mathieu), avocat, licencié-ès-lois, seigneur du Lommeau, homme de fief de la baronnie de Leuze, scelle avec le bailli de celle-ci qui, lui, a été appelé à ces fonctions par Marie-Gabrielle de la Laing (Lalaing), douairière de Charles-Florentin, comte Sauvage, du Rhin et de Salmes (Salm), souverain seigneur de Fénétrange, comte d'Hoogstraten, xvi.^e siècle : coupé ; au 1^{er}, un bœuf passant ; au 2^d, parti ; a, un éperon, posé en bande, la molette en haut ; b, une merlette. C. : une tête et col de bœuf. L. : *Mathieu Hanecart* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Sauchit**).

Hangest (*Jehans, sires de*), chevaliers, déclare avoir reçu, de maistre G. de Momor, *clerc nostre seigneur le roi de France*, 4439 livres 15 sols 4 deniers petits tournois, pour le service que j'ai fait a nostre seigneur le roi ens establies de Flandres, pendant les années 1297 et 1298, et 63 livres petits tournois pour trois chevaux morts au service du roi ; 1299, le mercredi, 23 septembre, à Lille : une croix. L. : e de Hangest (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haniel, T. II, p. 27. supprimer cet article qui est à remplacer par l'article **Hamel**, Suppl.

Hannart, voir **Thiennes, Velasco**.

Hanon, voir T. II, p. 31 (voir **Hasnon**, Suppl.).

Les archives générales du département de la Côte-d'Or, etc., à Dijon, renferment divers documents rela-

tifs à Huet Hanon, qui fut trésorier des finances de Philippe le Hardi, entre autres, ses comptes de 1367 à 1370 (B 1439). Son sceau, dont il n'existe qu'un exemplaire (B 343), assez fruste et incomplet de légende, offre — d'après une lettre de M. Garnier, archiviste dudit dépôt, datée du 2 décembre 1898 — « un écu chargé de trois demi-vols, formant triangle, soutenu de chaque côté par un demi-vol. »

En dehors de Huet — écrit M. Garnier — on voit Michel Hanon faire hommage, en 1360, à la comtesse de Boulogne, pour son fief de Quescreques, et, en 1384, Pierre Hanon figurer comme homme d'armes de la compagnie de M. d'Auxy.

Le 20 mars 1491 (v. st.), Pierre Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, vend, devant le magistrat de cette ville, diverses rentes et biens à sire Pierre Hanon, prêtre, son père (chirographe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, attaché de légation honoraire, à Bruxelles).

L'acheteur, mentionné dans cette acte, sire Pierre Hanon, était fils de Jean, échevin de Braine-le-Comte (mort le 2 août 1449), et avait, lui-même, fait partie du magistrat de cette ville. Veuf, depuis 1460, de damoiselle Marguerite le Marchant, il s'était fait prêtre et avait été chapelain de la « pestée » de Soignies (actes de 1473). Il est cité comme curé de la chrétienté de Quenast, dans les actes de 1490, 92, 93, etc., et mourut en 1512 (voir, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le missel de Quenast, N° 19389). Bienfaiteur de l'église de Braine-le-Comte (acte de 1461, aux archives de cette église), il y fonda une messe du Saint Sacrement, à célébrer le lendemain de la Fête-Dieu, divers « obits », en 1475, et, en 1486, deux messes annuelles à la chapelle de Notre-Dame, en l'église Saint-Vincent, à Soignies, à laquelle son fils Jean (mort en 1504) fut attaché comme chanoine.

Son fils Pierre, cité dans l'acte de 1491, fut échevin de Braine-le-Comte (actes de 1500 à 1512) et mourut le 6 août 1515, en laissant postérité. Il est l'auteur de la famille Hanon de Louvet, à Braine-le-Comte, à Nivelles, Bruxelles, etc. (inscriptions funéraires en l'église de Braine-le-Comte et documents en possession de M. Fernand Hanon de Louvet).

* * *

Une famille Hanon, ou Hannon, était établie à Namur.

En voici un fragment généalogique, inédit, dressé par M. Henri de Radigues de Chennevière, que nous remercions vivement de son aimable collaboration.

Jean Hannon, mercier, et Catherine van Delft (*Delphe*) eurent pour enfants (Jean H. testa le 15 décembre 1539, et fit un codicile le 10 février 1540) :

A Thierry,	} tous deux échevins de Namur,	} sur lesquels des renseignements suivent.
B Mathieu,		
C Jean,		
D Denis,		
E Henri,		
F Marie,		

A. Thierry Hannon servit, d'abord, en qualité « de clerc de la bande d'ordonnance de Charles de Berlaymont et perdit dans les guerres trois doigts de la main droite ».

Philippe II lui céda, le 9 août 1575, « en considération des travaux, fortunes et longues maladies » qu'il avait endurées au service militaire, les droits que le domaine possédait sur une part de la maison du « Dragon d'or », et les quatre maisonnettes qui en dépendaient (*Inventaire des Chartes de Lille*, par BOURNET n° 354). Thierry prêta serment de bourgmestre de Namur, le 30 novembre 1578, fit partie de l'échevinage, de 1580 à 1581, devint receveur des domaines pour la mairie de Namur, à partir de 1578 (Transports de Namur 1577-1578, f° 132) jusqu'en 1598, puis contrôleur des fortifications (Transp. de Namur, 1622, f° 82).

Il épousa, le 24 janvier 1550, Jeanne, fille de Fr. Floriet homme d'armes de la bande de M. de Vecmont, et d'Anne de Rupplémont (Transp. de Namur, 1549-1552, f° 471), et testa le 20 janvier 1605 (Transp. de Namur 1622, f° 82).

De ce mariage naquit une fille, Marie, qui épousa, le 2 janvier 1570, Jean, fils du peintre Jean de Robionoy et de Marie Garitte (Transports de Namur 1571-72, f° 18).

Thierry Hannon possédait la seigneurie de Repeau à Andoy, ainsi qu'il résulte d'un acte dont voici l'analyse :

Le mardi, 2 octobre 1571, Thierry Hannon, seigneur tréfoncier de Repeau-lez-Wierde, fait un accord chirographe avec Jean Herbrant, censier, et le fils de celui-ci, Charles, au sujet de certaines pièces de terre, sises à Wierde et à Andoy, et ce devant sire Pierre Derhez, prêtre, curé et personne de Mozet, notaire, en présence de deux témoins : Jean du Bognon, *heritier*, à Sart-Bernard, et Pierre de Coux, censier, demeurant en la maison de Limon, appartenant à monseigneur de Dauloe (Dave) (original, partie supérieure du chiro-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXXXVIII.

Fig. 1. Adam Radewaerd (1320),
 Fig. 2. Jean Boem (1321-1339),
 Fig. 3. Jean de Poortere (1326),
 Fig. 4. Jean van Parijs (1348),
 Fig. 5. Nicolas de Winter (1351),

échevins
 de
 Malines.

graphe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, à Bruxelles).

B. Mathieu Hannon fut aussi échevin de Namur, 1562 à 1563. Il épousa, en premières noces, Hélène de Gorse, avec laquelle il testa le 30 juillet 1557, et en secondes noces, Jeanne, fille de Lambert Tabollet, veuve de Jean de Villenfagne (Transp. de Namur, 1565-66, f° 56); leur testament date du 23 juin 1578.

Du premier lit, Mathieu Hannon fut père de :

- a) Hélène, qui épousa, le 24 janvier 1569, Jean Pieret, demeurant à Sainte-Ode (Transp. de Namur 1580, f° 113, et 1593-96, f° 297) et mourut en 1580.
- b) Marie qui épousa 1°, Jean de la Tour, 2°, Henri van Etten, écuyer, maître de la chambre des comptes du Brabant, commissaire général des vivres aux Pays-Bas (Transp. de Namur, 1582-85, f° 26, 1591-93, f° 61, et 1577-78, f° 107).
- c) Catherine, qui épousa, le 18 juillet 1569, Hughes, fils de Nicolas de Bau et de Catherine Goutart.
- d) Pierre, mort en 1579, qui épousa, le 16 octobre 1573, Françoise, fille de Jean d'Upeghisser et d'Agnès Servais, fille de Jean Servais, dit de Montpellier. Il laissa deux enfants :

- 1°. Mathieu Hannon, mort en 1593 (Transp. de Namur, 1593-96, f° 87, 111, 257).
- 2°. Jean, qui testa le 9 août 1594 et fut enterré près de son grand-père, Jean Servais.

C. Jean Hannon, mercier, épousa, le 9 février 1545 (contrat archives de Namur) Marguerite de Lulnoy, veuve de Pierre Hennen (Transp. de Namur, 1549-1552, f° 22), et, le 15 mai 1550 (contrat archives de Namur) Marie, fille de Collin de Haulx et de Françoise Wery. Il eut du 2° lit (Transp. de Namur, 1562-64, f° 163) : Jean, mort vers 1580 (Ibid., 1580, f° 18), et Marie, morte en 1577 (Ib. d., 1577-78, f° 297).

Marie de Haulx était veuve en 1561 et se remaria à Goes van Werdt (Ibid., 1559-62, f° 183, et 1569-70, f° 54).

D. Denis Hannon avait épousé Marie Floriet (Transp. de Namur, 1559-62, f° 194), sœur de Jeanne, épouse de Thierry Hannon, son frère. Il testa le 23 janvier 1579 (Archives de Namur) et mourut en juin 1585 (Transp. de Namur, 1585-89, f° 15); il fut père de :

- a) Denis, marchand et bourgeois de Liège (Ibid., 1596-99, f° 289), qui épousa, 1°, Jacqueline Grenade, 2°, Martine des Champs (Ibid., 1613-15, f° 201). Il eut un fils du 1° lit, Denis Grenade, qui épousa Marie, fille de Lambert Hocq, *escrimeur* (Ibid., 1612-13, f° 107).
- b) Antoine, mort en 1585.
- c) Julius.
- d) Anne, épouse, 1°, Jean du Cocquelet, 2°, Ch. Martho, bailli de Bossière, puis greffier du souverain bailliage.
- e) Marie, épouse, 1°, Pierre Seven, 2°, Grégoire Guillet, échevin de Wavre.
- f) Anne.
- g) Jacqueline, qui épousa Jean de Reverset, procureur (Ibid., 1585-89, f° 15; 1593-96, f° 177, 178, 269; 1608-10, f° 115).

E. Henri, qui était mineur en 1546 et demeurait en Allemagne (Transp. de Namur, 1544-46, f° 284); fut maître de la Cour de Neufville, à Namur, en 1577, puis membre du Conseil provincial de Namur; il acheta, en 1588, au chapitre de Sclayn, la seigneurie foncière de Beez (St. BORMANS, *Fiefs du Comté de Namur*). Sa femme, Catherine, fille de Gilles de Pont et de Jeanne Charlet, ne lui donna pas d'enfant (Transport de Neufville, 1571-1595, f° 124-139); il testa le 18 mai 1585; ses biens passèrent à son frère Thierry Hannon, échevin de Namur (Transp. de Namur, 1603-06, f° 11).

F. Marie épousa 1°, Alexandre Zandre, 2°, Nicolas Henri (Transp. de Namur, 1559-1562, f° 169).

Jean Hannon père de ces six enfants dessus nommés avait un frère Henri, époux de Jeanne le Maire (Lemaire) (Transp. de Namur, 1557-58, f° 60).

Hanxleden, voir **Merode**.

HARACOURT, T. II, p. 32, est **Haraucourt**; comp. **Héricourt**.

Harchies (Gaspard de), homme de fief de la cour de Mons, 1517, 8, à Mons : cinq cotices; au franc-quartier chargé de deux étoiles à cinq rais C. : deux aiguères accostées. L. : *Seel Iaspart de Harchies* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

— (Louis de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580, à Mons : cinq cotices. Le côté dextre supérieur est cassé. Seule, une partie de l'écu sub-

siste (M. Bivort de la Saudée, à Roisin) (voir **Serclaes**; **Baenst**, Suppl.).

Hardevust, voir **Keingiaert**; **Cono**, Suppl.

Hannart, voir **Hende**, Suppl.

Haren (Adam van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : quatre burelles; au franc-quartier chargé de quatre cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. L. : *S Adam van Hare scab aqves* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle) (voir **Rotselaer**).

Harff, voir **Rivieren**; **Bocholz**, Suppl.

Hargen, voir **Reede**.

Harlebeke, voir **Zweveghem**.

Harnes (Guillaume de), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une fleur de lis au point du chef, une merlette et une étrille, accostées, aux flancs. L. : *Willa . . . e Har . . .* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Harper (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1462 : une roue, accompagnée en chef à dextre d'un trefle, posé en bande. L. : *S' Iohan Harper* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 226).

Harrewijns, voir **Serclaes**.

Harsbamp, voir **Heijden**, Suppl.

Hartigsvelt, T. II, p. 38 ; rectifier ainsi la L. : *S Willem . . . tichsvelt*.

Hartius (Maitre Antoine), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1614 : deux aigles, la 2^e, contournée. C. : une aigle issante. L. : *Antonius Hartius* (Cambre).

Harven, Laurent de *Harvent*, homme de fief du Hainaut, 1614, à Mons : un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé. L. : *S Lavren . . . Harven* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haze (Hubert), homme de fief de la Salle de Lille, 1584 : très fruste est cassé; on voit un lièvre élané (Vicomte Desmairières) (voir **Velde**).

Hasenoghe, voir **Zennen**.

Hasnon (Les échevins de), 1595 : une clef, le paneton en haut; au chef chargé d'une bande, posée au milieu, accostée de deux épées, en pal, la pointe en bas. Sur le bord de l'écu se trouvent posés deux objets, apparemment un calice et son couvercle. En-dessous de l'écu, le millésime 1589. T. : deux hommes d'armes, armés de toutes pièces, tenant chacun (?) une épée haute (le bras de celui de senestre est cassé) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Hanon**, Suppl.).

Jehan de Hasnon, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte de Philippe de Croy, seigneur de Sempy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, etc., et bailli du comté de Hainaut, 14^e 6, le dernier jour de février; son sceau est tombé. Parmi les hommes de fief figure encore l'abbé de Hasnon (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Hasselt, voir **Asselt**, Suppl.

Hatzfeld, voir **Horion**, **Plettenberg**, **Wolf**; **Bocholz**, Suppl.

Haudion (François de), dit de *Ghibrechies* (Gibberchies, homme de fief de la baronnie de Leuze, 1518 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), accompagnés de deux croisettes (simples), placées entre les deux premières rangées; au lambel brochant sur les trois losanges du chef. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons accroupis. L. : *S François de Haudion dit de Ghibrechies* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haultepenne. *Lambellon, filix Lambeir de Haltepenne, naturels, maires delle halte court de justiche de Holongne sur le Gerre* (Hollongne-sur-Geer), 1418 : un semé de fleur de lis (2, 3, 1), au bâton abaissé, brochant, le tout surmonté d'un lambel (Archives de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (La baronne de), *des comtes de Dammartin*, doyenne d'Andenne, collatrice de bénéfices dans l'église d'Andenne, diocèse et comté de Namur, 1787 : d'azur à un semé de fleurs de lis. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois petites perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644) (voir **Taije**, **Woelmont**; **Bailhes**, **Horion**, Suppl.).

Haulx, voir **Hanon**.

Haute-Clocque, voir **Berghe**, Suppl.

Hautem. *Wilhelmus de Houthem*, échevin de Tirlemont, 1317 : de ... à trois écussons, chargés, chacun, d'une fasce. L. : li de H... hen (!) scabi ... (Cambre) (comp. les armes de **Stout**).

Hauwe, voir **Nave**, Suppl.

Havene (*Wisse van der*), échevin de Bréda, 1381, le 20 janvier (v. st.) : une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d'Havene* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

Haveniet (H.), chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé d'Opgeleen, province de Limbourg, évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, 1786, le 28 août, 1787, le 16 et le 23 avril : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux roues et en pointe de deux gerbes. C. : une gerbe. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Haveron, T. II, p. 43, acte de 1478, est cité un

Ligny qui est hameau et ancien fief à Ramecroix, près de Gaurain (note due à l'obligeance du Comte du Chastel).

Haverskerque. *Franchoijs van Haveskerke, heere van Waterlijet* (Watervliet), etc., déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, une église de la seigneurie de Lichtervelde, par achat de *Edele ende weerde vrouwe Judith van Haveskercke, vrouwe van Lichtervelde, douagiere van Joncheer Guillaume van Maude* (Maulde), *heere van Mansaert* (Mansart) (devant les hommes de fief dudit bourg, le 28 avril 1628), église consistant en deux tiers de diverses terres, champs, viviers, etc., 1628, le 27 mai (il signe : *Francois van Haueskercke*) : une fasce. Cq. couronné. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux lions (sceau sur papier, posé sur cire verte, appendu) (Fiefs, 8324) (voir **Woestinen**; **Halewijn**, **Maulde**, Suppl.).

Havre. Jean van *Haver* scelle pour sa femme, *Ganne Raijwaerts*, qui tient, de Catherine *sboekels*, fille de Jean et femme de Pierre Roije, un fief au bailliage de Waes, 1527, le 3 mai : de ... à une béquille de Saint-Antoine (Fiefs, N° 7524).

— (Antoine van), fils de Servais, comme héritier d'*Adilf van Havre* (sans indication du degré de parenté), un fief à Belcele (Waes), aboutissant au bien des hoirs de Jean van *Steelant*, 1586, le 31 octobre : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de ... (cassé); au chef d'hermine chargé de trois pals. C. cassé; on voit un vol (Ibid., N° 6341).

— (Damoiseau Jean-Michel van), *in de Markgraeve straete* à Anvers, collateur de la fondation Notre-Dame, paroisse Notre-Dame, *illec*, 1787, le 7 avril : coupé; au 1^{er}, d'hermine à trois pals; au 2^d, un chevron, accompagné de trois roses. C. : un lion issant entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de l'écu, la 2^d à la fasce, accompagnée de trois besants, rangés en chef, et trois fleurs de lis, rangées en pointe. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540) (voir **Wouters**).

Havré. *Messire Jehan de Havrech*, chevaliers, homme de fief du Hainaut, 1456, à Mons : un gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant avec cinq autres, chargées, chacune, de trois croisettes (simples). C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *Seel lehan de Haurech chlr* (Abb. de Forst, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.) (voir **Rouc**).

Heede (François van den) déclare tenir en fief d'Englebert de Clèves, comte de Nevers, par l'intermédiaire de sa cour submergée de Vive (*hoe wel dat tselve hof onlancx verdroncken ende vergaen es ende bij dien dat die van Inghelmuistere theurer*

vierscare getrocken hebben) : *dbuergraeschip van Vive*, comprenant : *een mote, met eenen nederhove ende marrasche daer bij* (1 bonnier), ... *de leijbrugge van tselve Vive tote den palen*, ainsi que ses prédécesseurs (*voorzaten*) l'ont possédé, avec divers droits (*tholle, vrijheden ende usagen*), rente seigneuriale, bailli, lieutenant, messier, sept échevins, etc., 1502, le 10 avril : une bande, chargée de trois coquilles ; au franc-quartier senestre, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ; aux 2^e et 3^e, un sautoir. C. cassé. L. : ... *ansois* (Fiefs, N° 2106) (voir *Schietere, Vliegere, Wouters* ; *Dobbelare*, Suppl.).

Heeckeren, voir **Keppel**, Suppl.

Heenkenshoet, voir **Serarnts, Zueten** ; **Cluetinc, Pede, Serjacops**, Suppl.

Heere, voir **Ypres, Stoet**.

Heers. Libert van *Heer*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1540 : un lion contourné. C. : un lion issant (non couronné). L. : *S Liebrecht van Heer*. (Abb. de Saint-Trond, c. 41) (voir **Rivieren** ; **Geilenkirchen**, Suppl.).

Heetvelde (*Dominus Sigerus dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1375 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion couronné. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : ★ *S Segheri de Hetvel* (G., c. III, N° 407, A. G. B.).

— (*Willem van den*), *acht der gulden van Bruesele*, 1378, à la Noël : même écu. C. : une tête barbut, cercelée. L. : *S Wilt vanden Heetvelde* (Ibid., c. XVII, l. 104).

— (*Heer Diederec van den*), *ridder, erfgenoot* de la duchesse de Brabant, 1395, le 6 juillet : même écu, mais au filet brochant sur la bande. Même C. que *Sigerus*. L. : ... *Theoderic ... e H* (Cambre).

— *Walterus, filius quondam domini Zigeri dicti vanden Heetvelde, militis*, 1397, le 18 août ; *Dominus Walterus dictus van den Heetvelde, miles*, 1398, *ultima die mensis februarii* (il fut donc armé chevalier entre ces deux dates), scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : une bande, chargée d'un lion (couronné?) et de deux maillets. C. : une tête barbut, turbannée. L. : *S Walteri de Heetvelde* (Ibid., c. III, Nos 468, 470).

— (*Dominus Theodericus dictus van den*), miles, échevin de Bruxelles, 1398 (n. st.) : même écu que *Sigerus*, mais le lion non couronné. C. : une tête barbut, ... (le haut est cassé). S. : deux griffons. L. : *S Theoderici* *militis* (Ibid., c. V, N° 556).

Heetvelde (*Dominus Nycholaus dictus van den*), miles, même qualité, 1439-40 (n. st.) : même écu. C. : une tête barbut, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S Claes de Heetvelde* (Ibid., c. IV, Nos 496, 509).

— (*Johannes, filius quondam domini Willelmi dicti vanden*), *militis*, même qualité, 1447, 56 : une bande, chargée d'un écusson au lion et de deux maillets. C. : une tête barbut, cercelée. L. : *S Johannis dicti vanden Heetvelde* (Cambre et Bruxelles).

— (*Valterus dictus van den*) (!), même qualité, 1458, 80 : même écu. C. : une tête barbut, ... (cercelée?). L. : *S Woutere vā den Heetvelde* (Bruxelles et Cambre).

— (*Dominus Nycholaus dictus van den*), *dominus de Corbeys* (Corbais), miles, même qualité, 1463 ; *rector policie* à Bruxelles, 1479, le 1^{er} mai : même écu que *Theodericus* (1398). C. : une tête barbut, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S Clays vā den Heetvelde ridde* (Bruxelles, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4104, A. G. B.).

— (*Heer Peter geheten van den*), *riddere*, échevin de Bruxelles, 1471 (n. st.) : même écu. C. : une tête barbut, ceinte d'un bourrelet. L. : *S h' Peeter vā den Heetvelde* (Cambre).

— (*Hugo dictus van den*), même qualité, 1473, 84 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion (sans écusson) ; aux 2^e et 3^e, une bande et un semé de billettes. C. : une tête barbut, couronnée. L. : *S Hugonis de Calido Campo* (Chartreux, près de Bruxelles, loc. cit., c. 4114, Cambre, passim).

— (*Willelmus dictus van den*), même qualité, 1474, 5, 83 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1447, 56. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Willem van den Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Cambre).

— (*Johannes dictus van den*), même qualité, 1480 : même écu, mais le 1^{er} des deux maillets chargé d'une billette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête barbut, ... (cassée au haut). L. : *S Iohan .. vanden Heet* (Bruxelles).

— (*Johannes, filius quondam domini Nycholai van den*), *militis*, même qualité, 1500 : même écu que *Theodericus*, 1398, mais le 1^{er} maillet chargé d'un trèfle, posé dans le sens de la bande. C. : une tête barbut, couronnée. L. : *S Ian van d Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.) (voir **Maxenzele, Quaderebbe, Spijsken, Wittem** ; **Baert, Bodeghem, Enghien**, Suppl.).

M. Edmond van Eetvelde, secrétaire de l'Etat indépendant du Congo, fut créé baron, en 1897, au port de ces armes : d'argent à la bande ondée d'azur, chargée de trois étoiles d'or, à cinq rais, accompagnée de deux

houes congolaises de sable. Cq. couronné. C. : un bras de nègre, tenant une houe de l'écu. T. : deux nègres, ceints d'un pagne de sable, la tête ceintée d'argent, tenant, chacun, une pique d'argent, emmanchée de sable.
Devise : *In arduis finis.*

HEFFICHINGEN, voir **Koerich**.

Heffingen. *Johan van Heffingin, der Jonge*, et *Maroie*, sa femme, déclarent que *here Robin, here zu Vischpach* (Fischbach) und *zu Everlingin* (Everlange), et lui, ledit *Johan*, détiennent une obligation de feu *Arnolt, here zu Pittingin* (Pittange) und *zu Dagistule* (Dagstuhl), et de sa femme, *Margrete van Biszen* (Bissen), d'où il résulte que ces époux leur doivent 1100 florins de Mayence et leur ont constitué une rente de 110 florins *uff ein haltscheit alle der gulde und rechte die der vours. here Arnold selige, sin bruder und sins bruder selige kint haint in der heirschaff van Rucche* (Roussy), *ys sy in dem hove van Hettingen* (Hettange), *van Vylstorff* (Filsdorf), *van Wies* (Altweis), *in dem hove van Bredenisse* (Bredimus), *van Ruldingen* (Rollingen), *van Yssel* (Hassel) und *in dem hove van Dailhem* (Dalheim); et comme les époux van Heffingen doivent 530 florins de Mayence à sire *Giltz van Kâthenhem* (Cattenom), échevin de Luxembourg, et à sa femme, *Yrmengarde van Ellencze* (Ellange), ils cèdent à ceux-ci leur part dans ledit gage. 1405, *des vierten dages in Aouste* : plain; au chef chargé à dextre d'un lion léopardé en arrêt. L. : *von Heffin*... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 349).

— *Maroie*, femme dudit *Johan*, 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme le mari; B, plain, au lambel. L. : *S Maryo*. (sans nom de famille) (Ibid.) (voir **Rochette**).

Heijberch, voir **Limminghen**.

Heyd, voir **Poncelet**.

Heijde, voir **Udekem**, Suppl.

Heijden (*Gheraerd van der*), *here van Boutersom* (Bautersom), déclare donner, à Gilles van den Wijngaerde, drossard du pays de Bréda, son écuyer (*onsen cnape*), ses pouvoirs aux fins de recevoir, pour lui, tous les biens à lui échus par la mort du sire d'Oosterhout (Oosterhout), sis aux pays de Bréda et aux alentours, 1334, *des sondaechs voer sente Peters dach inghaende oest* : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *✠ S' Gerardi uand' He* *lit'* (= *militis*) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

— (Henri van der), drossard du pays de Rotselaer, et homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1408, le 13 juin; *drossate ons liefs Jonckeren*

Joncker Jans, sheren van Rotselaer, 1410, le 14 avril (v. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, au bâton brochant. L. : *S vad' He. de* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B., et (Cambre).

Heijden (G.-H. van der), fondé de pouvoirs de Charles-Emmanuel d'Auxy, seigneur de Neufvilles, Auxy, Bajenriex, Cordes-le-Grand, de l'ordre de la noblesse des Etats du Hainaut, résidant à Mons, collateur d'un bénéfice dans la chapelle castrale de Lontzen (fondé, le 11 octobre 1731, par Son Excellence monseigneur le comte de Harscamp, seigneur de Welchenhausen, haut-voué héréditaire de Lontzen, conseiller intime de l'Electeur Palatin, général-feldmaréchal, gouverneur de Dusseldorf, propriétaire d'un régiment d'infanterie, chevalier de Saint-Michel, et ce du chef de sa femme, la comtesse d'Hochsteden, dame de Welchenhausen, haute-vouée de Lontzen (héritière dudit comte de Harscamp, son grand-père maternel), 1787 : une fasce, accompagnée de trois fers à cheval (et non : des cornières). C. : un fer à cheval renversé (les bouts en haut). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46577) (voir **Mager**, **Nieuwland**, **Rossum**, **Surpele**, **Woude**; **Echove**, **Serjacops**, Suppl.).

HEIE, voir **Ligne**, **Massemén**.

Heiligenberg, voir **Manderscheid**, **Werdenberg**.

Heijman[s], voir **Zijpe**, **Taijart**.

Heijmerich. *Dierick Hemerick* (et non : *Emerick*, voir **Emmerich**), drossard de Ravestein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1446 : diapré; au chef chargé de trois roses. L. : *Sigillum Dierick Heymerich* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

HEYMOMEEZ, voir **HEMMONIEZ**, **Hémoz**, Suppl.

Heijms, voir **Cleijnvrans**.

HEIJMSLAKEN, T. II, p. 56. D'après le chevalier Cam. de Borman, le nom dans la légende du sceau doit se lire : *van Lude* = *Loye* (sous **Lummen**), qui, à l'époque en question, appartenait aux **Heijmslaken**.

Heijneman, voir **Urbaen**.

Heinsberg, voir **Wickrath**; **Feltz**, Suppl.

Heijsselt (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1437, 9 : cinq fusées, rangées en fasce (non accolées), surmontées d'un lambel à quatre pendants. T. : une damoiselle. L. : *S K~stiaens va Heyselt* (!) *scep Sin Tove* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Heister, voir **Stockher**.

Hecke (Michel van den), tenancier de Nicolas de Leeu (il s'agit d'une rente sur un bien à Ganshoren, paroisse de Jette), 1450, le 9 avril (v. st.) : dans le champ du petit sceau, rond, un saint Michel, terrassant un dragon (!) et portant de la main senestre un écu (large) de . . . aux points équipollés de . . . L. : *S' Machiel vade Hecke* (G., c. XII, l. 39).

— *Jo[ncke]r van den Hecke*, à Gand (il signe : P. van den Hecke) (voir **Mouriau**), 1787 : une fasce, accompagnée de trois grelots, rangés en chef, et de trois (2, 1) croissants en pointe. C. : un buste (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46397) (voir **Crampe**).

Helpenstein, *Henricus de Helpinesteyn*, miles, convient, avec son frère, *Hermannus*, que, pour leur moitié respective du château de *Helpinesteyn*, chacun d'eux pourra admettre comme vassaux ceux qu'il lui plaira, 1208, *feria secunda ante festum beate Margarete virginis* : dix (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L'écu accosté de quatre feuilles de chêne, dont les deux supérieures sont garnies, chacune, d'un gland. L. : . . . *II . . . ni de Helpinesteyn* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clerveaux).

— *Hermannus, dominus in Helfinsten*, demande à *strenuus miles et honestus consanguineus (!) suus predilectus, Hermannus, dominus in Brandenberch* (Brandenbourg) : *quatenus intuitu mei obsequii pro me apud judeos de Wiltich (Wittlich) fidei ibere*, et de sceller un acte à ce sujet, avec ses autres cautions, en lui promettant de le tenir indemne du chef de sa garantie ; sans date (vers 1300) : même écu, mais le lion à la queue fourchée. L. : *✠ S' He . . .* (Ibid.).

— (*Agnes, relicta bone memorie Hermannii, quondam domini de*) (voir **Winningen**), 1318 : même écu. L. : *✠ S' Angnetis de Helpesteyn* (Ibid.).

— *Herman, herre zu Helfinsten*, déclare que lui, *Heinrich* (son sceau est tombé) et *Conrad*, ses frères, et ses amis ont fait, avec *hern Eberhart Brenner, ritter, mine swager* (son sceau est tombé), un accord au sujet de l'homicide commis par *Johan von Helfinsten*, leur frère, séjournant, actuellement, à l'étranger, sur la personne de *Heyneman Ane-trulle*, varlet dudit *Eberhart*, 1338, *des frydages aller nehste nach sente Katherinen dag der heiligen jungfrouen* : même écu. L. : . *S' Hermannii domini in Helpinst* . . (Ibid.).

Cet acte est scellé par *die edeln herren hern Johan von Brunshorn* (Braunshorn) (son sceau est tombé) und *hern Gertach von Isemburg* (Isemburg).

— *Conrad von Helfinsten*, ci-dessus, scelle l'acte de son dit frère, *Herman* : même écu, mais le lion à la queue simple. L. : *S' Conradi de Helpensteyn*

(Ibid.) (voir **Mühl[en]bach**, **Waldpode** ; **Braunsberg**, Suppl.).

Hellebeek, Arnould van *Helbeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le 3 décembre : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion. L. : *Helbeke militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Velde**).

T. II, p. 70, 2^e col., 1^{re} ligne, lisez : **Hellebeek**, au lieu de **Helleek**.

Helm (Joseph-Antoine), curé de Holtz, prévôté d'Arlon, province de Luxembourg, 1788 : coupé ; au 1^{er}, une aigle issante ; au 2^d, de . . . (non hachuré) à deux barres d'or. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584).

Helmond, voir **Brouhoven**, Suppl.

Helmond, Pierre-Joseph van *Helmont*, natif de Bruxelles, prêtre du diocèse de Malines, chanoine de la Métropole illec, possède un bénéfice en l'église de Saventhem, 1787 : de sable à trois casques. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46569).

Helmsdorff (*Johan Jost von*), capitaine, scelle la liste de recensement de sa compagnie au régiment impérial et royal du général-feldmaréchal-lieutenant baron Wetzel, 1710, le 10 avril : coupé, au casque couronné, cimé d'une tête et col de bouquetin, brochant sur le coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bouquetin, accostées des lettres I-II. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

HELROEDE, voir **Beeck**, Suppl.

Hem, voir **Nouvelles**, **Taintenier**.

HEMBERG, voir **Virneburg**.

Hembise, *Willem van Imbiese, filius Jans*, déclare tenir, du comte de Flandre, une rente seigneuriale, avec bailli, six échevins, amendes, etc., 1528 (n. st.), le 13 avril ; *Willem van Iijmbiese*, homme servant des Chartreux, à Gand, 1532, le 23 juillet ; *Willem van Imbiese*, père et tuteur de Jean, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de *ter Jacht*, à Heusden, au hameau de *te Ertbuer*, fief comprenant 12 bonniers, une rente seigneuriale, un bailli, etc., et un arrière-fief, lequel fief il a hérité de sa mère, damoiselle Guillemine Triest, fille de Josse, 1533, le 15 février (n. st.) : trois bandes, ou un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux bustes de more. S. : deux léopards lionnés. L'écu, accosté, au haut, des lettres m-n. L. : *S' Grilli. de Hembyze escuuiier* (Fiefs, Nos 7271, 2644, 2981).

Ledit arrière-fief est tenu par *Gillekin Cabeliau* (fils de maître Gilles), dont les tuteurs sont : Pierre Cabeliau et Gérard van den Bundere.

Hembise. *Jan van Imbijse, filius Willems*, homme servant du couvent des Chartreux, à Gand, 1333, le 2 décembre : trois bandes, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : deux bustes de more (sur un bourrelet). S. : deux lions. L. : *S Ioannis de . . . mbyse f Wms* (Ibid., N° 2537) (voir **Maleingreau, Sersanders, Stalens, Baufremez**, Suppl.).

Hemelverdegem. *Min her Olivier van Emelverdighem, riddre*, homme de fief de *Wouter van Pollar* (Pollaere), scelle un acte analysé au nom de **Viane**, 1288 : un lion, au bâton, engrêlé brochant. L. : *† S Oliueri de Eimneuer* (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

HEMERS, voir **Zuijpeene, Vendeville**.

Hémomez. *Herman van Heijmomez*, échevin de Binderveld, 1387 : écartelé ; aux 1^{re} et 4^e, un sautoir engrêlé ; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. fruste. L. : . . . *man van Hemom . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **HEIJMOMEEZ, Hémoniez**, T. II, 62, leçon inexacte pour **Hemmomez**).

Hémomez est une cense à Lathuy (voir **TARLIER et WALTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, p. 141).

Hemptinne. *Jehan de Hemptines, maieur de tenans de la court daffroicmont que honorables personnes damoiselle Ydde, vesve relicte de feu Jehan Daingnelee, pour sa vicairie, et Jehan delle Barre, pour la propiété ont jugante a Rosier nostre dame*, 1531, le 15 mai ; *maieur des tenans de la court daffroicmont que honorables homme Jehan delle Baire (Barre) at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan daingnelee (Agnelée), jugante en la ville de Rosier nostre Damme (Grand-Rosière)*, 1531, le 2 novembre ; *maieur de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont*, 1532, le 14 septembre : trois étrières ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. : *S Jehan de Hintin* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Argenteau**, Suppl.).

TARLIER et WALTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Perwez, p. 169, disent : la cour de Froymont. T. II, p. 63, acte de 1524, Ilsez : Wangenles, au lieu de : Wagenles.

Hemricourt (Thomas de), tenancier d'Yde, femme *jadit Colart Pinte delle Saveniere* (Sauvenière), laquelle adhère *Gerar delle Marke*, vinier, *cytain de Liege*, du tiers d'une maison dite « le petite stoile », seante en noefins a Liege, maison que lui transporte honete damoiselle et saige damoiselle *Maroie*, filhe vaillant homme messire *Radut Surlet*, chevalier, tiers qu'elle possède en vertu des testaments de homme honer[able] *jadit Jehan de Mescaue* (ou *Mestave*) et de dame *Maroy*, jadite

sa femme, 1384, le 18 février (v. st.) : un sautoir ; écusson en cœur au lion couronné. L. : *★ S Themasin de Hemericvr* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Mestave = *Mista*, dépendance de Stavelot ?

Hemricourt *Thilman de Hemericourt*, échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : . . . *Tilma . . . e H* (Ibid.).

— (Henri de), échevin de la haute court de Hollogne-sur-Geer, 1546 7 : même écu. L. : . *Henri de Henri* (Ibid.).

Hende (Jean van den), homme servant du *edelen ende zeere voirsieneghen Joncheere Charles Hanna[er]s* (Hannaert), seigneur de Liedekerke et Denderleeuw, burgrave de Bruxelles et de Lombeke, seigneur *van den Eijghendomme* (Eijghendomme, a Borgtombekke) et d'*IJdenvoorde*, écoutète héréditaire d'Assenede et du metier d'Assenede, qui tient en fief, du Perron d'Alost : *de berch van zijnder heerlicheide van IJdenvoorde, binnen Okeghem* (Okegem), *gheleghen bijder kercken*, avec une rente seigneuriale sur des biens à Okegem, un bailli, sept échevins, etc., 1541, le 8 février (n. st.) ; homme servant dudit, héritier de sa mère, dame Marguerite Vilain, dame de Liedekerke, tient en fief, du comté de Flandre : *tscauthetdom van Assenede*, dit *Robbrecht ambacht*, 1541, le 14 septembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *† Ian van den Inde* (Fiefs, N°s 5123, 2276 ; comp. N° 5122) (voir **Zoetaert**).

Le second des deux actes le dit : *filius mer Jans*.

Hénin-Liétard, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco**.

Hennekin, voir **Pruyssen**.

Henneron, voir **Truye, Wampe**.

Hennet, voir **Hanon**.

Henneuses, voir **Moxhe**.

HENNIN, voir **Royer**.

Henri, voir **Hanon**.

Henrix. *Jan Heinrich*, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1378, le 18 juin : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigil-lu . Iohannis [fil]ii Herici* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum).

Herbéviller. *Ferris dou Mont*, escuiers, *filz Wyrion dou Mont*, escuier, qui fut, déclare avoir vendu, à François de *Herbevilleir*, chevalier, et à dame Clémence, sa femme, ses biens à *Magnonvilleir* (Manonviller), à savoir des hommes, femmes, rentes, cens, haute et basse justice, qu'il tenait en

fief dudit François, sa part des dîmes de *Magnonvilleir* et de *Welcs*; il fait sceller *deiz seelz saiges homes et discreis seigneur Jehan de Herbevilleir, chevalier*, et des curés de *Herbevilleir Saint Germain* et de *Herbevilleir Saint Martin*, 1331. le mercredi devant la feste de touz sainz ou mois de octobre; *Jehan*: une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une molette à six rais. L.:... *Je... d Herbevil. eir ch...* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Blâmont**, Suppl.).

Herchouwelz. Placer à ce nom, de l'article **Irchonwelz**. T. II, p. 137, les deux Jacques de *Herchouwez*, de 1400. D'après le comte du Chastel, Herchouwelz est une terre à Anscrœul.

Herdersem, voir **Coudenberg**.

Héricourt, T. II, p. 69, lisez: **Haraucourt**.

Herissem, voir **Scharf**, **Spjtsken**.

Herckenrode, voir **Termonde**.

Herman, voir **Smet**.

Hermanni (*Dominus Gerardus, filius*), homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (v. st.), le 18 février: trois flanchis; à la bordure engrelée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'aigle. L.: *S Geraerdi .e... militis* (Namur, N° 919).

Hermans zone (*Gelijis van Oemeren* (Ommeren)) donne, à la commanderie de Saint-Jean, à Arnhem, un acte par lequel il renonce à tout droit *dat ic ghehadt hebbe aen hoere bouwijnghe die gheleghe is op den pol*, 1367, *des manendages nae sunt Poncianus dach*: trois rocs d'échiquier, accompagnés au point du chef d'une étoile. L.: *✠ S' Ihet... Hermen soen* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean) (voir **Meerten**, **Smijt**).

Hermite. *Sijmon Ihermite, heere van Bettinsaert*, tuteur de damoiselle Hélène Vertals, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de feu Jean Vertaels, laquelle tient en fief, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, le *tolbier met alzulcken rechten, vrijheden ende emolumenten, ... te wetene naer dat de pachtere van den Leijbrugge uuter name van onsen gheduchten heere ghecoren zal hebben den eersten brauwere, ... so vermach oijc de erfachteghe van desen leene ofte zijnen pachtre te kiesene eenen anderen brauwere, ... ende de brauwere ... es sculdich van elcke braute biers ... van den neghen hamen zes stooopen biers*; auquel fief appartient une rente seigneuriale, un bailli (qui emprunte des échevins comtals de la *vierschare* de Peteghem) et divers droits (*tol, vont, bastaerde goet ende de boete*), 1339, le 11 août: écu fruste. C.: une aigle issante. L.:... *Lhermit*. (Fiefs, N° 9273).

Hermite. Thomas *Ihermite*, tuteur de damoiselle Catherine Virtael, sœur et héritière d'Hélène Virtael, et qui tient, dudit château de Deijnze, ledit fief, 1361, le 28 novembre: un patenôtre, posé en chevron, accompagné de trois roses; à la bordure engrelée. C.: une aigle issante. L.:... *mae L... te* (Ibid., N° 9276).

Hermitte, voir **Lembree**.

Herper, voir **Harper**, Suppl.

Herry (D.-Philippe), échevin de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation en l'église Saint-Jacques, 1787, le 30 mars: un soleil et un croissant (figuré?) contourné en chef et une fleur de lis en pointe. Cq. couronné. C.: un homme issant, tenant de la dextre une épée, la senestre sur la hanche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341).

C'est bien une fleur de lis stylisée, et non un lis de jardin.

Hersdorf, voir **Schoenecken**.

HERZEELE, HERSELLE Jean van *Herzele*, écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité conclu par son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand: un chevron, accompagné en chef à dextre d'une merlette. L'écu accosté de deux lions assis, adossés, regardants, et sommé d'un lion rampant, issant. L.: *✠ Sigillo Iohannes de Hersela* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Sersanders**, **Staden**).

Hertbrugghen, voir **Huene**.

Hertler d'Hertler (François), capitaine, scelle la sentence d'un tribunal martial, 1741, le 16 novembre, à Luxembourg; scelle une sentence (voir **Mendoza**), 1742, le 2 janvier, à Luxembourg; scelle une autre sentence, 1743, le 2 janvier, à Luxembourg; scelle une autre sentence (voir **Naselli**), 1744, le 28 février, à Anvers: parti de gueules et d'argent (sic!). Cq. couronné. C.: un cheval issant, tenant entre les dents un anneau. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Valvason**).

Hertewijc (*Her Heinrec*), tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte avec Nicolas Specht (voir celui-ci), 1373, le 19 novembre: écartelé; au 1^{er}, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes (2, 3); aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, au 4^e, sept (3, 2, 2) billettes. L.:... *enrici dei Hertewyc[h]* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Amelric Hertewijch, deeken der gulden van der drapperien in Bruessel*, 1418, le 22 juin: mêmes écu et C. que *Henricus dictus Hertewijck*, 1417, T. II, p. 74 (G., c. IX, l. 40^a).

— *Heinric Hertewijch*, tenancier du duc de Brabant,

1424, le 9 mai : mêmes écu et C. C'est le sceau dont il se sert, comme échevin de Bruxelles, en 1417 (*Cambre*) (voir **Wouwere**).

Hertoghe (*Willelmus*) (sans particule), échevin de Bruxelles, 1331 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets, adossés, les pavillons en haut. L. : *S' Willelmi dei Drcis* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Gielij de Hertoghe, knape*, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1390, le 27 mai : même écu. L. : *ii dicti Hertog* . . . (G., c. XX, l. D).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoghe*, 1402 ; rectifier ainsi la L. du sceau décrit T. II, p. 73 : *S' Henrici de Herthoghe* (G., c. 12, l. 63).

— *Ludovicus dictus de Hertog[h]e*, échevin de Bruxelles, 1441, 2 (n. st.) : même écu que Wenceslas, 1395 (T. II, p. 73), mais le lion couronné. Même C. que Wenceslas. L. : *S' Lodevyc de Hertoghe* (G., c. VI, l. 18^e, c. XVIII, l. 107^a).

— (C. de), [conseiller et secrétaire de la princesse-douairière d'Orange], écrit, de Leeuwarden, 1719, le 8 juin : une lettre à . . . [van] *Brandwijck*, seigneur de Blokland, échevin et conseiller de la ville de Dordrecht : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un bonnet de prince du S. E. R., sommé d'un lion léopardé, assis. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Beelaerts de Blokland, à La Haye) (voir **Serclaes, Schat, Schrijnmakers, Wassart, Wijneghem**).

Hervorst (Hugues van), un des *vrinde ende maghe* de Jean van Hagenbeck, le jeune, 1338 : trois (2, 1) poissons, posés en pal. L. : *S' Hagonis de Hervorste* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 193) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Herwijnen, voir **Tengnagell**.

Hesdin, voir **Valeriola**.

HESSEN (*Otto van*) donne, avec Jean, voué de Senheim, et d'autres, un *vidimus*, 1438 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois grelots. C. : un vol. L. : *S' van Hessen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234).

Heu, voir **WARMERANGES**.

Heuard, voir **Schram**.

Heule (*Colaerd van*), seigneur de *Tannay*, déclare tenir, du bourg de Bruges, 44 mesures, à Eessen, métier du même nom, *ende es mijne stede daer ic nu up wone* (fief contigu à un autre à lui appartenant et relevant de la dame de Dixmude), ainsi que l'amanie d'Eessen et de Zarren, avec juridiction, etc.,

1430, le 3 août : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef chargé de trois pals ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). C. : un vol. S. : deux lévriers. L. : le (Fiefs, N° 8148).

Heule. Roland van *Huele* déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à Lovendeghem, 1532, le 23 mai : trois pals retraits en chef, accompagnés en pointe d'une étoile. C. : une tête et col de cygne entre un vol d'hermine. S. : deux léopards lionnés. L. : *Roland van Heule* (Ibid., N° 3088) (voir **Gracht**, Suppl.).

Sans la ligne de séparation du chef.

Heurne (Jean van), fils de maître Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief de 11 3 4 bonniers, à Mooregem, 1534, le 2 avril (v. st.) : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes, rangées en fasce. C. : une tête et col d'animal (la tête cassée). S. : deux lions. L. : *S' Ian van Hue* . . . (Fiefs, N° 3289) (voir **Horn**).

Le seigneur de HUEURNE : d'argent, à l'escusson et au chief trois merlettes tout de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heusden, voir **Roelofs**.

Heusch. *Henric die Hoesch*, échevin de Bois-le-Duc, 1440, le 7 avril (v. st.) : une flèche, posée en bande, accompagnée en chef à senestre d'un besant, ou tourteau. L. : *S' Henrici die Hoesch scabini in Buscoducis* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Heuvet[h], voir **Mohr**.

Hevelbern, voir **Evelbarn**, Suppl.

Héverlé, voir **Collaij, Rijcke**.

Hillebrand, voir **Urbaen**.

Hillegersberg, voir **Nieuwland**.

Hillen (*Giltz, heren*) *seliger encelen* (= Gilles, petit-fils de feu sire Hille), échevin d'Arlon, 1391 : un coq. L. : . . . *Gil . . . en h . . l . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 247).

HILLIGHENBERGH[E], voir **Nieuwland**.

Hinckaert (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1467 : sceau décrit, T. II, p. 83. C. : une tête et col imberbe, hirsute (Bruxelles) (voir **Malsen**).

Hinnisdael. Compléter ainsi le sceau de Robert, 1482, T. II, p. 83 : la croix de vair accompagnée, dans chacun des deux cantons supérieurs, d'un maillet penché. L'écusson en cœur est coupé, et non : au chef. L. : *S' Roberti de Hynnisdale sobi Sci Trevo* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Wierich van Hijnnsdael*, échevin du banc de Gelinden, 1327 : plain, au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Wierich van Hennesdael* (Ibid., c. 10).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

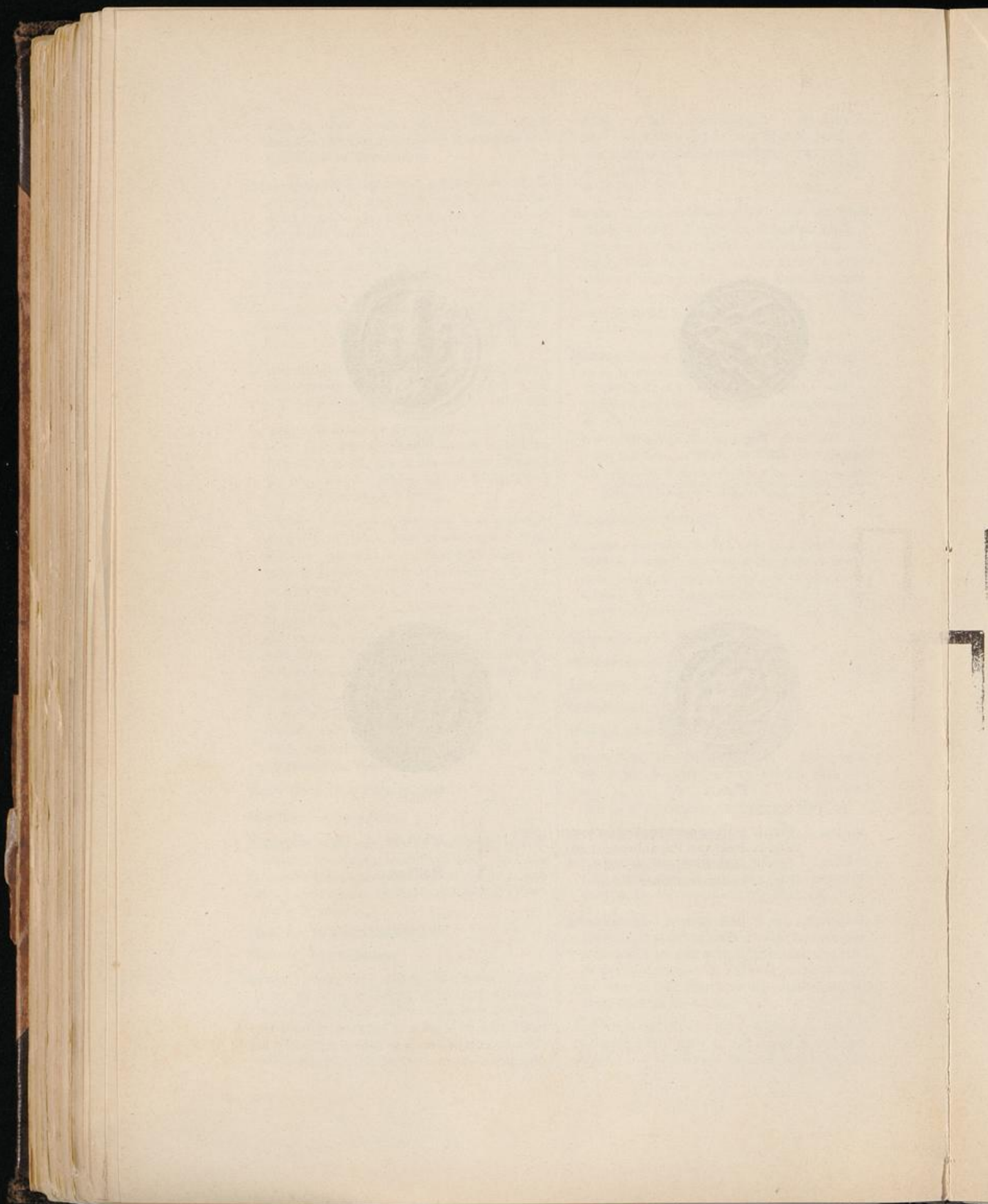


Fig. 4.

Pl. CCXXXIX.

Fig. 1. Guillaume van *Vrilinghoven* (1368),
 Fig. 2. Jean van Papenbroec (1385),
 Fig. 3. Jean Robijns (1392-1416),
 Fig. 4. Louis Grimmaer (1395),

} échevins
 de
 Malines.



Hinnisdael. Arnould van *Hennesdael*, échevin de la *vrijherlicheit van Borcheer* (Heers), 1397; échevin d'Horpmael, 1603 : coupé; au 1^{er}, trois merlettes, rangées en fasce; au 2^d, plain. C. : une merlette. L. : *S Aert van Hennesdael* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Arnould [van] *Hinnisdael*, échevin de la seigneurie d'Horpmael, 1626; échevin du comté de Heers, 1627 : même écu, mais les merlettes contournées. L. : *Arnold . . Hinnisdael* (Ibid.) (voir **Crainhem**, Suppl.).

Hoboken, voir **Ursel**.

Hodenpijl, voir **Mohier**.

HOECKELUM, voir **Rossum**.

Hoecklin. Henri *Hocklin*, ami de Claude von der *Nuwerburg* (*Neufchastel*), seigneur du Fay, de Grancey, Berbourg, et de *Godart, herre zur Veltz* (voir **Rochette**). 1500 (st. de Trèves) : une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *S' Henrich . uecklin* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2081).

— (*Appollonaris*), *herr zu Biertringenn* (Bertrange), tuteur de ses deux fils, *Hans Jacop* et *Hans Christoffel*, déclarent que, ayant hérité de feu son cousin (*vetter*) *heren Henrich Hoecklin : die guter, gult, rente und alle gerechtikeit des vestenn Wilhelms von Sourfelt* (Strainchamps), *herren zu Wannen* (Vance), *voiralteren in denn derfferen Diefferdingen* (Differdange) und *Flachsweiler* (Flaxweiler), *mit sampt eyenne bruele . . zu Kerschen* (Charage, c'est-à-dire : *Bascharage*, ou *Hautcharage*), *denn dieselbige inwoner daselbst zu zedenn, mehen, honsten* (housen?) *unnd in zu faren schuldich sin*, ledit *Sourfelt* a dégagé ces biens, moyennant 850 écus d'or de Luxembourg, 1527, *des achtenn dages Brachmonats* : une fleur de lis. C. : un vol. L. : *S Appolonaris Hecke* (!) (Ibid., N° 2408*) (voir **Metzenhausen**, **NEUFCHASTEL**, **Strainchamps**).

HOEMEN, voir **Nagel**.

Hoen. Johan *Huijn van Voerendale* (Voerendaël) (voir **Overbund**), 1450 : un fascé, ou burelé, au lion (couronné?) brochant. C. cassé (tête et col d'animal?). L. : *S Ian Hoen va Vo* (Chevalier Cam. de Borman).

— (Nicolas), échevin du banc de Gelinden, 1637 : un fascé (de huit pièces), au lion couronné, brochant; à la bordure engrelée. C. cassé. L. : *Nicolavs . . n*. Contre-scel : même écu. Sans C., ni L. (cachet) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte de) Neufchâteau, à son château de Neufchâteau, comté de Dalhem, province de Limbourg, collateur de la chapelle castrale, fondée par Eugène-

Albert, comte de Hoen-Neufchâteau, et dame Marie-Florence, baronne de *Gulpen* (Galoppe), 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à la croix d'or; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578) (voir **Imstenrath**, **Merode**, **Nassau**, **Neufchâteau**; **Argenteau**, **Neufchâteau**, **Wodemont**, Suppl.).

Hoenin, voir **Bastelaer**.

Hoensbroeck. Marie de *Housbouch* (!), abbesse de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et dame de cette ville, 1573 : un fascé (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu en losange. T. : un ange. L. : *. . . . dame Marie de Hoensbroeck* (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Adalricus, baro ab Hoensbrouch d'Oestham* (Oostham), *canonicus, archidiaconus Hasbanie, necnon custos in ecclesia leodiensi, praepositus thudinensis*, etc., 1640 : de . . à quatre fascées, au lion couronné brochant. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à . . perles (cassée). L. : *. . dalricus ab Hoensbroch archidia* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Son Excellence Lothaire-François, marquis de). Son drossard et les régents du marquisat de Hoensbroeck remettent, au gouvernement autrichien, une déclaration relative aux fondations existant dans l'église illec, 1787, le 16 mai : fascé d'argent et de gueules (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant trois casques, couronnés. C. C., 1^o, au milieu : une aigle éployée (entière); 2^o, à dextre : un lion issant, à la queue fourchée; 3^o, à senestre : un lion issant. S. : deux lions couronnés (C. C. B., reg. 46376).

— Le comte de *Hoensbroeck*, trésorier de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Linsingen**, **Rivieren**; **Bocholz**, Suppl.).

Hoernken (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : trois fleurs de lis; au franc-quartier brochant chargé d'un huchet. L. : *. Iohis Hoerken . . bi in Buscod* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Ho[e]ve[n]. *Reynerus de Hoeven*, échevin de Léau, 1377; compléter ainsi la description de son sceau, T. II, p. 90; l'écusson est à trois piles. L. : *. . eneri de Hoeven scabi lev . .* (Léau, N° 56).

— Jean *uten Hove*, *watergrave* de Flandre, 1444, le 24 novembre : un semé de fleurs de lis; le bas du

côté senestre de l'écu est cassé. C. : deux jambes, armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : . *Ian vten Hove* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Ho[e]ve[n]. *Stas van der Hoven*, écoutète de Zeppe-
ren, 1490 : une fasce de cinq fusées, accompagnée
en chef à senestre d'un lion; au franc-quartier
brochant chargé de trois coqs. L. : ✠ *S. . . . van
der Hoven* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Stas van der Hoven*, échevin d'Ordange, 1511 :
même écu. L. : . *Stas van der Hoven* (Couvent de
Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4686).

— *Wilhem inghen Hayce*, échevin d'Aix-la-Chapelle,
1494, 6 : une tête et col de bouc, mouvant de la
pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : *S.
Inghen Hoive scabi aque*. (Dusseldorf, Commu-
nauté de Biesen).

— *Schouteth en sceepenen der heerlijkheid « de
Hoeven », geleegeen in 't oostquartier des marquisaat
van Bergen op ten Zoom*, 1777 : une tour hersée.
C. : une tour hersée. L. : *Seg van den dorpe en
heerlyckhey . . . even* (Office fiscal de Brabant,
reg. 345) (voir **Obert**, **Ouderogge**, **Splitere**,
Vilvorde, **Wouters**).

*La maison surnomé HUUTENHOVE : d'argent à trois
gemelles de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la
Contée de Flandres*).

Hoffman, voir **Wachelg[h]em**.

Hofstad (*Franco dictus de*), échevin de Louvain,
1313 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-
quartier diapré (le diapré étant formé de cinq
petites fleurs de lis, au pied coupé, rangées en sau-
toir, de deux lignes diagonales, et de quatre lignes
coupant les fleurs de lis des cantons, la 1^{re} et la 4^e
de ces lignes posées en barre, les deux autres en
bande). L. : . *Francois de Hofstat sc. b. (Cambre)*.

— (Guillaume van der), drossard du pays de Rotse-
laer, scelle un acte de Jean, seigneur de Rotselaer,
drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht,
1413, le 15 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé;
au franc-quartier brochant, plain ou fruste. L. :
Sigil (Ibid.).

Hoheneck, voir **Cloth**, **Walpode**; **Eltz**, Suppl.

Hoijen, voir **Dobbelaere**, Suppl.

Hohnenberg, voir **HUNENBERG**.

Hoildenart, voir **Reifferscheid**.

Hochkirchen. Egmond van *Hokirchen*, échevin
d'Aix-la-Chapelle, 1490 : une croix eng. élée; au
franc-quartier chargé d'une église. C. : une tête et
col de chien braque. L. : *S Emondi de Hoik . . scab
aqren* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Hochsteden, voir **Heijden**, Suppl.

Hocklin, voir **Hoecklin**, Suppl.

Hocq, voir **Hanon**, Suppl.

Hollande, voir **Oultremont**, **Reimerswaal**.

Hollant. *Wouter Hollandt*, tenancier de la duchesse
de Brabant, scelle un acte du receveur de Brabant,
1388, le 26 juin : une fasce, accompagnée de trois
(2, 1) merlettes; au filet brochant. L. : *S Worter
Hollant* (G., c. VIII, l. 29).

— *Otte Hollants*, receveur de la duchesse, dans sa
ville de Bruxelles, 1402, le 7 avril (v. st.) : une
fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux; au bâton
brochant. T. : une ange issant derrière l'écu. S. :
deux léopards issant de l'encadrement du champ du
sceau. L. : *S Otte Hollans* (G., c. XIII, l. 68) (voir
Wittem).

Hollebeke, voir **Wijts**, **Witte**.

*Le seigneur de HOLLEBEKE : de gueulle à deux bendes
d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la
Contée de Flandres*).

Hollenfeltz. *Johannes*, miles, dominus de *Hoilveils*,
iusticiarius nobilium comitatus Luczenburgensis,
1319, *feria sexta in ebdomada penthecostes*;
Jehans, sires de *Hoelvels*, chevaliers, justiciers des
gentils hommes de la conteit de *Lussembourgh*,
1328; nobles homes monss. *Jehans*, sires de *Hoil-
veiltz*, 1335; vir nobilis *Johannes*, dominus de
Holvels, *judez nobilium virorum comitatus Lucen-
burgensis*, 1337 : dans le champ du sceau, un fer-
mail en losange. L. : ✠ *S' dñi Ioh'is dñi de Hoil-
vels* (Arch. de l'Etat à Metz, Seigneurie de Clervaux,
Arnhem, Chartes de Luxembourg, et Seigneurie de
Clervaux, loc. cit.) (voir **Raville**, **Soleuvre**).

HOLLERSTORFF, voir **Cretzel**.

Holset (Thomas de) scelle un acte d'*Emundus*,
*armiger, domini Johannis, quondam domini de
Kerpene* (Kerpen), *militis, bone memorie filius*,
1321, *die beatorum Cosme et Damiani martirum*;
Discretus vir Thomas de Hulsyt, armiger, scelle un
acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid, 1323, *die
ascensionis* : une croix engrelée, au bâton brochant.
L. : ✠ *S Thome de Holzet* (!) (Dusseldorf, Abb. de
Burtscheid, Nos 133, 136).

— *Mercielis van Holzete*, échevin de Saint-Trond,
1501 : une bande, chargée en chef d'un écusson à
la croix engrelée, posé dans le sens de la bande, et
accompagnée de cinq merlettes, rangées en orle.
C. : un buste. L. : *S Merciel van Holzet scabi sci
Tredo[n]* (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Huc-
kelbach**; **Broeck**, Suppl.).

Holzhausen, voir **Ingelheim**, **Schütz**.

Holzappel (Chrétien von), général-major au service
de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, comman-

dant de Luxembourg (il signe : *Holzapfel*, tout court), 1743, le 7 mars : un pélican dans son aire, avec sa pitié. C. : un pommier sec. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Renoy, Waid**).

Holvoet. Jean *Hoelvoet* déclare tenir (aveu remis au bailli de Courtrai), en fief, [du seigneur] de Schopeghem : *eene behuude steghe, ghenamt tgoet ten Winckele*, de 6-7 bonniers, à Sweveghem, avec une rente sur des biens *illec*, un bailli, lieutenant (qui empruntent leurs échevins au fief de Schopeghem) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde ende stragiers goet, boeten*...), 1502, le 2 avril (après Pâques) : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S Ian Hoelvoet* (Fiefs, N° 2204).

— (Josse), déclare, en qualité de tuteur assermenté de *Sijnkin van den Berghe* (fils de Gilles), que son pupille tient en fief, de *hooghe edele ende moghenden heere mijn heere van der Gracht*, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *te Nieuwenhaus : tgoet ten Perre*, s'étendant sous Harlebeke, Bavichove et Cuerne et comprenant 4-5 bonniers, un bailli (qui emprunte des échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaert ende stragiers goet, boete*, etc.), 1514, le 31 mai : un sautoir. L. : *S I... ns [H]olvoert* (Ibid., N° 1660).

HOFFLE (*Willelmus de*), échevin de Bruxelles, 1270 : un lion léopardé, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S mi e* (Cambre).

Hombourg. *Coneman, vogt von Wasselnheim* (voir celui-ci), fait sceller un acte par *hern Frideriche von Homburg, rittere, unser gute vrunt*, 1336 : type scutiforme ; une bande, chargée de trois étoiles. L. : *S ch* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— *Folmar*, abbé de Saint-Nabor, fait sceller un acte par *hern Frideriche von Homburch, ein Ritter*, 1343 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau, soutenant un grand plumail sur tige. L. : *S Ferri chlr d' Ho'bovr* (Ibid., N° 300 de l'inventaire imprimé).

— *Arnolt, grave zu Hombergh, herre zu der Vels* (la Rochette), et sa femme *Schennette*, prennent un engagement envers *Wynmar von Gymnich*, seigneur de Dudelange et de *Berpberg* (Berbourg), pour le cas où *her Anthilman von Grasewege*, burgrave de *Beckelnheim*, et dame Catherine, dame de *Homborgh*, sa femme, lui susciteraient des difficultés, 1355, *des vierdin dagis na sent Katherinen dage* : *Her Arnolt, herre zu Hoinberch, ritter*, scelle une obligation de sa mère, *Meichtolt von Hoinberch, fruce zu der Velz* (la Rochette), 1364, *up sent Johannes dach baptist das er geborin wart* ;

scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de *Wenceslas*, duc de Luxembourg (voir **Boulay**), 1381 ; *Arnold, greve zu Homberg und herre zu der Vels*, et *Schenete*, sa femme, promettent de rendre indemne leur garant *hern Wynmar von Gymnich, unsen neven, herre zu Dudelyngen und zu Berpberg*, 1382, *up Sent Margreten dag* ; *Arnould* : un lion couronné. C. : un lion couronné, issant. L. : *S Arnolphi comitis de Hombg* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 143, 210, 215, etc.).

Hombourg. *Schen[n]et[t]e*, ci-dessus, femme dudit *Arnould*, 1355, 82 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (de nénuphar) (**Bourscheid** ?). L. : *S Ienate coitissa de Hoibg* (Ibid.).

Her Messilys, herre tzu Borscheid (Bourscheid), juge des nobles au duché de Luxembourg, scelle l'acte desdits époux, de 1355.

— *Johan, here tzu Hoemberch, heren Arnoltz son g[re]ven tzu Hoemberch, und heren tzu der Veeltz*, et *Irmegart von Scharffeneck*, sa femme (voir **Scharffeneck**), 1386 ; le mari : un lion (non couronné). L. : ... oha ... *Hoinberg*. (Ibid., N° 225^b).

— *Katherina, domina in Hoenb[er]g*, donne, à *Wynmarus de Gymnich, dominus in Dudelingen, sororius meus*, ses pouvoirs aux fins de négocier et recevoir : *dampna nobis et nostris subditis per illustrem dominum meum ducem barenssem* (de Bar) et *suam expeditionem in partibus et terminis iuxta Hoenb[er]g illata*, 1388, *dominica qua cantatur misericordia domini* : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (couronné ?) contourné ; B, une fasce bretessée et contre-bretessée (accompagnée ? un peu fruste). L. : *S Katrin de Hoenbergh* (Ibid., N° 230) (voir **Montfo[ort]**, *passim*, **Pittange, Rochette, Roeser** ; **MEYGEN**, Suppl.).

Homen, voir **Oemen**.

HOMME, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Hon, voir **Enghien**, Suppl.

Hondeghem, placer à ce nom l'article **HOUDGHEM** (mauvaise leçon), T. II, p. 117.

— *Williaumes de Kienvile, eskevins et coeriers dou terroir de Berghes* (Bergues-Saint-Winoc), 1315, en juin, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ... *liames de Kien* ... (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Hondelange. *Bernhart von Hondelingen* (voir **Messancy**), 1456 : une croix recercelée. C. cassé. L. : ... *Hondelin* ... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1067).

Hondeloese, voir **Stalle**.

Hondschoote, voir **Schoor**.

Hondt, voir **Velde**.

HONHORST (**Hoonhorst**?) (*Amelius de*), *famulus*, témoin, scelle l'acte de *Pelegrinus de Putte[n]* et consorts, 1296 : une croix composée. L. : ✠ S' *Amilii de Honhorst* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Honich, voir **Surpele**.

Honkele, voir **Onckekele**.

Honnecourt, voir **Schat**.

Introduction, T. I, p. 43, lisez : Honnecourt, et non *Houcourt*.

Hönnepel, voir **Malsen**.

Honsem, voir **Rivieren**, **Taije**, **Woelmont**.

Hontheim (... von), *dechant* du chapitre collégial de Saint-Siméon, à Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce chapitre, situés dans la province de Luxembourg, 1788, le 30 avril : coupé ; au 1^{er}, d'azur à un lévrier, colleté, bouclé, élané ; au 2^d, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46661).

Honthem (Gérard van), T. II, p. 105, lisez : Houthem. C'est le même personnage que celui cité T. II, p. 120. Il prêta serment, comme écoutète, le 15 avril 1537 (communication du chevalier Cam. de Borman).

Hooft, voir **Tengnagell**.

Hoogeveen, voir **Lokhorst**.

HOONHORST, voir **HONHORST**, Suppl.

Hordain. Placer à ce nom les articles **Hordin** et **Houdain**, T. II, p. 407, 417.

— Jean de *Hourdaing*, 1428, est un bâtard de Lalaing-Hordain.

Hörde (Adam-Arnould, baron von), capitaine, commandant une compagnie au régiment impérial et royal d'infanterie « général-feldwachtmeister baron von Bettendorff », scelle le rôle de recensement de sa compagnie, 1724, le 16 novembre, à Trapani ; scelle des pièces comptables, des interrogatoires et des rapports de 1729-1731, à Palerme : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une roue ; aux 2^e et 3^e, une rose. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Hor[r]icke, *Johannes de Angulo*, échevin de Vilvorde, 1368 : trois macles. L. : *S Ian van den Horricke* (Cambre).

— *Godefridus de Angulo*, même qualité, 1368 : trois

macles, surmontés d'un lambel. T. : un homme sauvage sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S' Godefridi de Angulo* (Ibid.).

Hor[r]icke, *Johannes de Angulo*, même qualité, 1407 : même écu (avec lambel). L. : *Angu...* (Ibid.) (voir **ANGULO**, **COENS-BORCH**, **Woelmont**).

Horion (*Wautelet de*), *maires de le court madame Maroie de Haultepenne, espeuses monss. Ernoules, jadic de Warnant, chevalliers* (il s'agit d'un fief à Hollogne-sur-Geer), 1403, le 2 avril (date de l'acte) : cinq (2, 2, 1) fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion ; au lambel brochant sur l'écu. L. : *de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Jean de), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1566, 71 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohan de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Joncker Johan de Horion, stadthelder der justicie der vrijer heerlicheijt Heere* (Heers), 1620 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, une hure de sanglier contournée. C. : une tête et col de licorne entre un vol. L. indistincte (grand cachet ovale) (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Kortenbach**, **Merode** ; **Dohbelstein**, **Kempener**, Suppl.).

Horn, **Hornes**. *Willem, heere van Horne ende van Gaesbeke*, chev., scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois huchets. L. : ... *illelm. dni de H.... et de Altena milit...* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Her Dideric, here van Peruceis, van Kranenborgh, et Jonker Johan van Hoerne*, son frère, scellent un acte d'Everuïn, *heren Loeves soen van Hulhusen* (Hulhuizen), *ridders*, 1353 ; *Dideric* : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Teodici d Hoernes dni de Craneborg m'* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 278).

— *Johan*, ci-dessus, 1353 : même écu, mais les trois pendents du lambel chargés, chacun, de trois ventres de petit-gris (voir T. I, p. 414, 1^{re} col., 1348, 50). L. : ✠ *S' Iohannis de Hoerne* (Ibid.).

— Ambroise, comte de Hornes et de Bassigny (Bassigny), etc. (voir **Thiennes**), 1646 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ; aux 2^e et 3^e, une escarboucle (**Clèves**). L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. L. : *Ambroise com..... Hornes..... Bassign... baro..... Boxstel* (= Bostel) (Chap. de Nivelles, c. 1373, A. G. B.).

— Eugène-Maximilien, comte et prince de Hornes, etc.



Fig. 1.



Fig. 2.

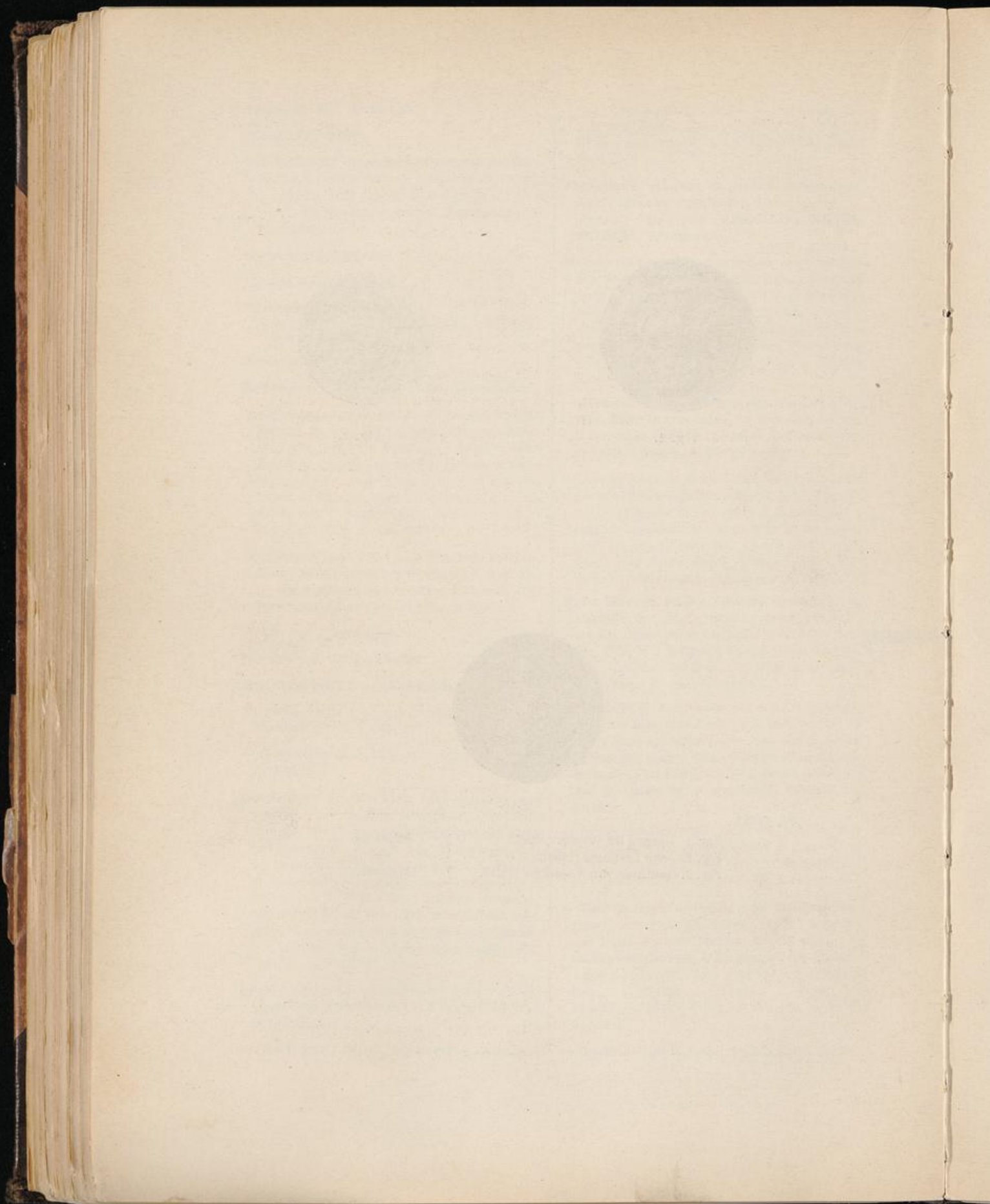


Fig. 3.

Pl. CCXL.

Fig. 1. Gérard de Winter (1399),
 Fig. 2. Jean Leljbom (1408),
 Fig. 3. Gauthier van Voedonc (1410),

}
 échevins
 de
 Malines.



(voir **Wignacourt**), 1683 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ; aux 2^e et 3^e, de ... à l'écusson plain, et à l'escarboucle brochante. L'écu posé sur un manteau aux armes de l'eau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. L. : *Eugene Maximilien* *Hornes* (Ibid.).

Horn, Hornes. Le même (voir **Serclaes**), 1688 : même écu qu'Ambroise (**Clèves** sans l'écusson), sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet ovale) (Ibid., c. 1373^{bis}).

— (A. de), adresse une lettre au financier-marchand Gasparini, à Bruxelles, 1696, le 19 mars, de Paris : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets, le 1^{er} contourné ; aux 2^e et 3^e, trois pals de vair : au chef de quartier chargé d'une merlette. C. : un haut bonnet d'hermine, issant d'un bourrelet de plumes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Bruxelles) (voir **Horst, Isenburg, Cannart, Croy, Os, Pret, Rot-selaer, Serjacops, Surpele, Woelmont ; HULHUIZEN**, Suppl.).

T. II, p. 112, lisez : Bassigny, et non Bassigny, à propos de l'acte de 1434, concernant Jean van Heurne, seigneur de Bausengies.

Ibid., à la fin de l'article, lisez Quatermart, au lieu de Quatermark.

Horpisch (Johan), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536 : trois losanges. C. : deux écots, posés en chevron renversé. L. : *S Ioha Herpi[s] scabinis (!) ayo* (Dusseldorf, *Marienstift Aachen*).

Horrich (Jean-Adam-Charles, baron von), J.-A. Horrich, lieutenant, 1723, le 10 juin, à Palerme, 1724, le 11 décembre, illec, scelle des pièces comptables de la compagnie du capitaine Vulpius, au régiment impérial et royal d'infanterie « général-feldwachtmeister baron von Bettendorff » ; J.-A.-C., baron von Horrich, lieutenant, scelle le compte de la compagnie du lieutenant-colonel baron von Wetzel, au même régiment, 1729, le 30 mars et le 30 avril, à Palerme ; capitaine au régiment Onelli, il scelle des comptes, rapports, interrogatoires, etc., 1736, à *Eperies*, 1743, à Luxembourg, 1744, à Termonde ; deux cachets différents ; A, 1723 : un sautoir, cantonné de douze croisettes (simples). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petites pointes (sans perles). Sans L. ; 1729-44 : même écu (forme normale). Cq. couronné. C. : un écusson de l'écu entre un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

D'après le rôle de recensement de 1736, il était natif de *Münster aus dem Gültischen*, âgé de 35 1/2 ans, marié et père d'un enfant.

En 1744, le 31 août, le baron von Horrich, était commandant de bataillon à Audenaerde.

Horst (Herman van), garant de Gossuin Stecké, 1435 : un burelé, au lion brochante. Cq. couronné. C. : un vol burelé. L. : *n de Horst*

(Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*) (voir **Moretus**).

Hosden, voir **Woelmont**.

Houchain, voir **Montmorency**.

Houdain (mauvaise appellation), T. II, p. 417 ; placer cet article à **Hordain**.

HOUDEGHEM, T. II, p. 417, placer cet article à **Hondeghem**.

Houffalize, voir **Merode, Pittange, Puttelage**.

Houman, voir **Moere**, Suppl.

Houplines, voir **Leene**, Suppl.

HOUSE (*Henric van*) scelle parmi les *gerichtes lude* du tribunal de *House*, la cession d'un bien, à *House*, faite, par Simon van den *Rade* et consorts, au comte de Clèves, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée de trois merlettes. L. : *× S Henrici de Hungeze (!)* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 321).

Houzeau, voir **Marin**.

Houssière, *Obiers, escuiers, fils jadis mon seigneur Alart de le Housire, chevalier*, déclare avoir pris a cense, tout le cours de me vie, a maistre A., freres, et as sereurs del hospital me dame Sainte Gertrud de Nivelle, kon dist de Saint Nicolai, le dime de le tenure ki jadis fut Jehan de le Housire, nostre oncle, tenant trois mesures de terre, pau plus pau mains, . . . a Liebrechees (Liberchies), 1327, au mois d'avril : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. L. : *× S Obie . . de le Housire* (Nivelles, Hospices de Nivelles) (voir **Marbais**).

Housta, voir **Man**.

Houte, voir **Sproncholf**.

Houthem, voir **Honthem**, Suppl.

Houwel, voir **Witte**.

Houx, voir **Wolf**.

Hovelwijk, voir **Coterken**.

Hove[n], voir **Stockman ; Dieven, Hoeve**, Suppl.

Hoves, voir **Prelle**.

Huart, voir **Pruijssen**.

Hueribloc, voir **Sare, Wouters**.

HUSEN, voir **Baerl**, Suppl.

HUFFLE, voir **Tudekem**.

Huge (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une rose. L. : *S Iohannis Hoge* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

Huhn von Althuhnen (J.-J.-F.), *Kriegscommissariatsbeamter*, scelle le rôle de recensement du régiment impérial et royal d'infanterie « feldmaréchal-lieutenant comte Onelli (O'Nelly) », 1740, les 14 et 15 octobre : coupé ; au 1^{er}, de gueules à l'aigle éployée, les deux têtes surmontées, chacune, d'une couronne ; au 2^d, d'or à un coq. Cq. couronné. C. : un coq. Sans L. (cachet sans L.) (Arch. commun. de Nivelles).

Huy, voir **Werotte**.

Huijghman[s], voir **Nispen**.

Huijn, voir **Merode, Nassau, Reuschenberg**.

Huijs, voir **Meeus, Surpele ; Lexhy, Suppl.**

Huijsman, voir **Serjacops**.

Huissen. *Theodericus de Husen, miles, dapifer nobilis viri domini Ottonis, comitis clivensis* (de Clèves), déclare que, devant lui, *Theodericus de Weda (Weyda)* et sa femme, *Aleydis*, ont vendu, à *dominus Theodericus dictus Palmart, plebanus in Malbergh, aream suam . . . , actum in Malbergh* (Malburg), 1309, *in vigilia circumcissionis domini* : de . . . à l'écusson plain et au lambel à cinq pendants, brochant. L. : *✠ S Theod' de Heson (1) mil'* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Huldenberg. *Johannes de Heldenbergha, collector et receptor reddituum domini ducis Brabantie*, 1284 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête barbue, contournée, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *✠ S Iohannis de Huldeberga cl'i (= clerici)* (Bruxelles).

— **Gerardus de Huldeberge**, échevin de Bruxelles, 1398 : sceau décrit T. II, p. 127, le volet et le chapeau de tournoi sont d'hermine (G., c. XVIII, l. 103, *passim*).

— **Jehan de Huldeberghe, dit le Familleux, escuyer, seigneur du Bois seigneur Ysaac** (Bois-Seigneur-Isaac), et *dophain* (Ophain) et des *app[er]ten[ances]*, fait un accord avec l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1433 : plain ; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, accostés d'une béquille de Saint-Antoine et d'une sonnette, le manche en haut. L. : *S Jehan le Familleux* (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— **Jehan de Houdeberghe, dit le Fameilheus, seigneur dou Bos seigneur Ysaac et Dopheain**, 1439 : mêmes écu et C., accosté de la béquille de Saint-Antoine et

de la sonnette. Cq. couronné. S. : deux griffons. L. : *du Bos* (Abb. de Nivelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.) (voir **Limelette, Serclaes, Schat, Warde**).

Hulhuizen. *Loef van Hulhuzen, ridder*, déclare avoir promis à damoiseau Jean, comte de Clèves, de payer pour lui, à *Griete van Lente* (Lent) et aux héritiers de celle-ci, 1232 livres de paiement, en vertu d'une obligation dudit et de ses cautions, échéant à la Saint-Martin-en-hiver prochaine, et engage à ladite : *dat hues to Hirtevelt* (Hertefeld) *in de vagedije van Wese* (Weeze) *in mine alinghe goede van Herteveld (1) ende van Wese, mit den heerlikheijden, gerichte, mit rente, . . .* relevant dudit comte, 1349, *up sinte Andreas dach* : un gonfanon. C. : une tête et col de cygne entre . . . (un vol ou deux rameaux). L. : *✠ S Lovoni de Hulhuzen militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234).

Il fait sceller cet acte par les suivants : *heren Otten van Bilant, den alden, heren Rolant Hagedorn, heren Johan van Ossenbroijch, riddere*.

— *Everwin, heren Loeves soen van Hulhuzen, ridders* (son sceau est tombé), *ende mijn zusteren, Ijda, her voermaels heren Loeves wijf, moeder Everwins ende sinre zusteren*, déclarent que, sur le conseil d'Evert van Hulhuzen, oncle desdits enfants, ils ont vendu à damoiseau Jean, comte de Clèves, et à la comtesse Mathilde de Clèves : *ons hues to Hulhuzen mit den gericht al daer ende mit heerlicheijden, dije her Loef vorg. te pacht hielt van den vors. greve van Cleve*, 1353, *up sinte Johannes dach nativitas in midden somer ; Everwin, onser kinder oem* : un gonfanon. L. : *huse* (Ibid., N° 278).

Eerwin, le neveu, fait sceller encore : *onsen lieven here her Dideric (de Hornes), heren van Perweis van Kranenborgh, Jonker Johan van Hoerne, sinen broeder, heren Elbrecht (1) (sans nom de famille ; c'est un Eyll ; voir à ce nom, Suppl.) ende heren Wicker van Mone-ment, riddere*.

HULZE (*Frederich van*) (affaire financière), 1402, *op sente Elzebetten avende der heilger Joncfren* : une feuille de nénuphar (ou cœur). L. : *✠ S Frederic va Huls* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Hulst, voir **WOUTELINGEN**.

Humières, voir **Rubempré, Warisoulx**.

Hun, voir **Carondelet, Oijenbrugghe, Waha**.

HUNGEZE, voir **HOUSE**.

Hunolstein *Nicholaus, advocatus de Honnelsten, Beatrix, uxor eius, Nicholaus, miles, Nicholaus (1), clericus, et Johannes, fratres, eorum liberi*, déclarent que noble homme, Jean, comte de Salm, et dame *Johennete*, sa femme, lui ayant vendu le château de *Honnelstein*, pour 2000 livres de Trèves, ledit comte pourra le racheter, à toute heure, au même prix,

pour lui-même, mais pas pour un autre, notamment pas pour l'archevêque, ni pour l'église de Trèves, et que, en cas de rachat, il ne pourra le rétrocéder qu'à *Nicholaus*, ou à ses héritiers, 1296, le 3 juin : deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 2, 1) billettes. L. : *ai ad*
Contre-scel : même écu. L. : *✠ S' Nychol' advoc d' Hynols* (Arch. d'Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Sont tombés les sceaux de nobles hommes *Henricus, comes Valdencie*, et *Johannes, comes de Spanheim* (Spanheim).

Hunolstein. *Johan*, *foit zu Hunelstein*, déclare avoir reçu *zu rehtem burglene, von dem edelen miine genedigen hern Johane, grejven zu Salmen, min huz zu Hunelstein, mit allen rehte und zu gehore, her-schaft und foidige, und was zu Hunelstein gehorich ist, als verre als ich reht do zu han, mit namen die win gulde of der Mulselen, die gelegen ist zu Grach (Graach), zu Kuse (Cues) und zu Liser (Lieser), penning gulde, oley gulde, korn gulde, haber gulde, gerichte, mit allem rehte als ich es do han, die doerfer umb Baldenouce (Baldenau), zu Drome, zu Hunthem (Hundheim), zu Huntzerot (Hinzerath), zu Wenigen Rot (Wenigerath), zu Hentzerot (Heinzerath), und die zinse die hoehus, welcher leie gut und gulde, wie die gelegen sint . . . 1366, off den samestag vier wochen nach de heilig oster dag* : deux fasces, accompagnées de . . . billettes, 4, 4 ; la pointe est cassée ; on ne voit qu'une billette à senestre. Volet de l'écu. C. : un grand plumail. L. : . . . *oha vot v Hunolst* . . . (Ibid., N° 151).

— *Elizabeth von Bolchen* (Boulay), *wietwe zu Hoin-*

steyn, frauwe zu Sant Johans bergh (Mont-Saint-Jean), sa sœur, *Gude von Bolchen, wietwe zur Nuwenburgh (Neuschastel), frauwe zu Zolveren* (Soleuvre) *unnd Bertpurgh* (Berbourg) (1° loco), etc., font une convention au sujet desdites terres, 1515, *uff sampstach nest na unnssers herrnn lichams tage* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 3,) billettes ; B, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois fasces (**Boulay**) (Ibid., N° 2288^a).

Hunolstein. *Elizabeth von Hoinstein*, femme de Salentin, seigneur d'Ysenburgh (Isenburg), 1515 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 3) billettes ; B, deux fasces (**Isenburg**). L. : *S Elizabet voch von Honestein . sam* (!) (Ibid., N° 2288^a) (voir **Salm, Stromberg ; Blankenheim**, Suppl.).

Hunsdorf. *Die ersaemen herrn Thielman van Huntztorff und herrn Peter Wolff van Vilcherin-gen*, hommes du couvent (cprediger cloisters) *aller nest hie by Lutsembourgh* (Luxembourg) *gelegen*, de l'ordre de Saint-Dominique, 1491 (n. st.) : un arbuste, sur une terrasse. C. : un arbuste. L. : *S Tilman va Henstorf* (Ibid., N° 1904) (voir **Gymnich** ; Suppl.).

Huntzswin, voir **Nauheim, Schilling**.

Hurte, voir **Schoeneck**.

Husman, voir **Neeffs**.

HUWAGEN, voir **Udekem**.

I

Iddergem, voir **Emont**, Suppl.

Idegem. Etienne van *Ijedeghem* (fils de sire Robert), écuyer, seigneur de Wieze, déclare tenir, du Perron d'Alost, la seigneurie de Wieze, avec 50 bonniers de terre, à Wieze et à Denderbelle, avec un moulin, diverses autres terres, rentes, cour féodale, etc., 1514, le 2 août : deux fasces, la 2^{de} chargée d'un écusson au lion (?). C. : deux navets, les racines en bas. L. : *m f' m' Rob* . . . (Fiefs, N° 5153) (voir **Vo[o]rde ; Croix**, Suppl.).

Le seigneur de *Ijedeghem* de sable, à deux fesses d'or. Le seigneur de *Wyse* (Wieze) : pareilles, rompu d'un escusson d'asur, à troes froes d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

IJKELE, voir **Schat**.

Immendorf. Léonard van *Immendorp*, échévin de Burtscheid (d'Aix-la-Chapelle), 1453, 80 : trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigillum Lenart va Ymen-dorp* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid N° 226, 236).

Immerseel. *Jhan van Immersele*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; *Dominus Johannes, dominus de Immersele, miles*, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (n. st.), le 18 février : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ S' Iohis de*

Liere ... de Wommelgh. (Chartes des dues de Brabant, et *Namur*, N° 919) (voir **Dens**, Suppl.).

Inde, voir **Hende**, Suppl.

Ingelheim, voir **Breidbach**, Suppl.

Ippelbrun, voir **Greiffenklau**, Suppl.

Irchonwelz. Placer l'article de ce nom à **Herchouwelz** (voir Suppl.).

IJsebrant. *Gheeraert IJbrands, filius Jans*, déclare tenir, du comté de Flandre, un fief situé dans la *vierschare* de *Sinaij*, paroisse de *Belcele*, et dit *te Willemaers*, de 60 bonniers, dont 42 bonniers sont des arrière-fiefs, 1315, le 17 août : un écuireuil, accompagné au canton dextre d'une étoile à cinq rais. C. : l'écuireuil. L. : *Yzebra*... [...] (Fiefs, N° 6305).

L'écuireuil est parfaitement caractérisé. Comparez T. II, p. 138.

Isenburg. *Salentinus, nobilis de Ysinburgh, et Agnes, coniux nostra, soror honorabilis domini et archiepiscopi coloniensis*, constituent à *Johannes dictus de Bassinheim* et à sa femme, auxquels ils doivent 26 marcs d'Aix-la-Chapelle, ... une rente de 3 marcs, sur leurs biens in *Lare* (Lahr), *apud villam que dicitur Brechene* (Brechen?), *equis suis amissis ac inde grave dampnum pro nobis sustinens*, 1276, in festo assumptionis beate Marie virginis : diapré, à deux fasces. L. : ✠ *S Salentini dñi de Ysenberg* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Arnoldus de Bassinheim est un des témoins de cet acte.

— *Agnes*, ci-dessus, 1276 : dans le champ du seau, ogival, petit module, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main senestre un oiseau de chasse et de la dextre un écu diapré, à deux fasces. L. : ✠ *S Agnes vxor Saletin de Ysenber*. (Ibid.).

— *Her Gerlach von Isenberg* (voir **Helfenstein**), 1338 : deux fasces. L. : ✠ *S Gerla* *senberg* (Ibid.).

— *Salentin, her zu Ysenburgh*, et sa femme (voir **Hunolstein**), 1315 : deux fasces. C. : un vol (non chargé). L. : *S [Salentin]* (Ibid., N° 2288a).

— *Anna van Isenburgh*, femme de *Frantz, junggraffe zue Manderschildt* (Manderscheid) und *Blankenheim* (Blankenheim), etc., 1545, 6, 7 (voir **Sayn**) ; *Frau Anne, geporne dochter zu Ysenburg und witwe zu Manderscheid und Blankenheim, frauwe zu Berpurg* (Berbourg), *Zolwer*

(Soleuvre) und *Berris*, fait un contrat de mariage avec *Johann von Liere* (fils de *Johan*), *herr zu Berchem, zu Ranst und zu Esch*, etc. (voir **Lierre**), 1549 ; comme veuve, elle scelle en 1554, 56 : deux fasces. T. : un ange. L. : *Anna dochter zu Isenpurg* (Ibid., N°s 2624, 2628, 2640, 2650, 2684, 2727, 2742a).

Elle apporte, à son mariage avec *Liere* : les seigneuries de *Soleuvre* et de *Differdange*, *das Schenckamp und goldt zu Didenhoffen* (Thionville) *uff der rentmeistereien daselbst*, la seigneurie de *Berris*, la moitié de *Berbourg*, etc.

Isenburg. *Johan*, évêque de Trèves, scelle le contrat de mariage de sa parente, *Anne*, avec *Jean* de *Lierre*, 1549 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix (**Trèves**) ; aux 2^e et 3^e, quatre (!) burelles. Trois casques. C. C., 1^o (au milieu) : un écran échancré, les sept pointes ornées, chacune, d'une plume de paon, ledit écran chargé d'une croix et, en cœur, d'un écusson à quatre burelles ; 2^o (à dextre) : un vol, chargé de deux barres ; 3^o, un vol (non chargé). T. : deux anges. L. : *S Ioannis d g archiepiscopi treverensis ac principis electoris* (Ibid., N° 2684) (voir **Helfenstein**, **Hunolstein**, Suppl.).

Il est évident que les quatre burelles des 2^e et 3^e quartiers et du cimier du premier casque doivent représenter deux fasces.

— (*Gude vonn*) (voir **Sayn**), 1534, 6 : deux fasces. T. : une femme sauvage. L. : *S Guda dochter zu Isenpurg* (Ibid., N°s 2727, 2742a).

Les « Chartes de Luxembourg », à Arnhem, renferment un très grand nombre de documents importants de la maison d'Isenburg.

IJzendijke.

Le seigneur du pays d'YSENDYQUE : de sable, à la croce et douze merlettes tout d'argent, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

IJsseren, voir **Cannart**, Suppl.

IJssche. *Ernous Dyske*, chevaliers, donne un acte au sujet de la dime de *Lille* qu'il tient en fief d'*Arnould*, dit de *Rocleir* (Rotselaer), sire de *Voescelar* (Vorselaer), 1279, au mois de juin : trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S* *c Brvn*, militis (Cambre).

Issum. *Heinric van Yssem* donne quittance à sire *Arnould van Wachtendunc* (Wachtendonk), le jeune, de 200 vieux écus, reçus par la comtesse de Clèves, 1367, *des dinsdaghes nae sunte Gertruden dach ten halven meyrt* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un cerf passant ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Henric ra Ysm* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Yves, voir **Périlleux** ; **Rosne**, Suppl.

J

Jaerens, voir **Leene**, Suppl.

Jacops soen, voir **Giessen**, Suppl.

Jacques (Laurent) *mayeur* (de ?), à Musson, prévôté de Saint-Mard, remet, au gouvernement autrichien, une déclaration relative aux biens d'un bénéfice dans l'église paroissiale de Virton, bénéfice appartenant à Henri Jacques, étudiant en théologie, au collège *filial*, à Luxembourg, 1787, le 4 mars : trois barres. Ecu, ovale, sommé d'une couronne de fantaisie, sorte de couronne royale, et accosté de deux palmes, liées au bas. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46390).

JAMERLO (*Henricus de*), échevin d'Arnhem, 1339 : trois fleurs de lis; au chef plain. L. : * ✠ S' *Henrici d. o* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Jesserén, voir **Cannart**, Suppl.

Jodoigne, voir **Mons**, Suppl.

Joigny, voir **Melsbroeck**.

Joes, voir **Mussche**, Suppl.

Joncis, voir **Juncis**.

Juetensoen (*Jan*), *acht der gulden van der drappierien in Bruessel* (Bruxelles), 1418, le 22 et le 23 juin : écartelé; au 1^{er}, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2^e et 3^e, une bande ondée; au 4^e, huit (3, 2, 2, 1) billettes. Une étoile brochant en cœur sur l'écartelure. Sans casque. L. : *S Iohis dei Joeten soen* (G., c. IX, l. 40^a).

Juncis Jean *Junciis*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1533 : coupé; au 1^{er}, une gerbe de blé et un lion, issant du coupé, accostés; au 2^d, parti; *a*, plain; *b*, trois tierces. C. : une tête et col d'animal (sanglier?). L. : *S Iohannis Juncis* (Abb. de Saint-Trond, c. 11 et 12).

Il est de la famille des barons de Joncis actuels. Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 162.

K

Cabeliau (Josse) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, de 2 bonniers, dit de *Hoijsmeersch* (lisez : *Hoijsmeersch*), dans la paroisse de Deerlijk, 1314, le 14 juin : deux cabillauds adossés, accompagnés au point du chef d'un écusson à la croix. C. : un cabillaud, engoulant le casque. T. : deux femmes nues. L. : *S Ioes Cabeliau* (Fiefs, N° 9760).

— (Guillaume), fils de Josse, seigneur de Mullem, fait dénombrement du fief dit de *Hoijsmeersch*, 1313, le 31 octobre : deux cabillauds adossés, accompagnés au point du chef d'une feuille de nénuphar, tigée. Même C. que Josse. L. : *S Willem av* (Ibid., N° 9761).

— (Pierre), homme servant de *Gheerdeken van der Cauderburch* (Couderburch), *Jans soene*, qui tient, du Brabant, un tiers de la seigneurie d'Oplinter, hérité de Jean van der *Cauderburch* (fils de Philippe), son père, etc., 1329, le 10 décembre :

deux cabillauds adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. Même C. (Av. et dén., N° 5620) (voir **Hembise**, **Maubus**, **Mortagne**, Suppl.).

La maison surnommée CABELLIAU : de gueulle, aux deux saulmons sie il adosse en pal d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandre*).

Cache. *Renars Kache de Nivelles* (Nivelles), *rentiers dou romanch pais de Brebant* (Roman Pays du Brabant), 1331, en octobre : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : *Re . . . r* (Arch. commun. de Nivelles, Hospices).

— *Jan Caetse* déclare avoir reçu 50 moutons *vanden achtersten pajmte vander soenen vander doot Gilijs van den Broeke, daer god de ziele af hebben moet*, et tenir quittes : *Willem van Belleghem, Hughen Scatte* (Schat), *Heinrecke* et *Willem van Coudenbergh, geheten tser Huigs*, frères, et *Janne et Willem Oemen*, frères, 1370, *in onser vrouwen avonde lichtmesse* : même écu, mais le lambel bro-

chant. L. : S s *Cache* (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Kayl. *Nobilis vir dominus Symon de Keyle, dapifer comitatus Luc[emburgensis]*, scelle des actes de *Methildis*, abbesse du monastère *Fontis Sancte Marie de Diferdingen* (Differdange), 1295, en décembre : un lion, au bâton brochant. L. :
. *Keill* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Her Thilman, herre czu Keile, ritter, richter der edelrer lude* du duché de Luxembourg, 1367 : trois (2, 1) chiens braques passants. C. : un chapeau de tournoi, sommé de . . . (chien de l'écu?). L. : S T . . . ma (Ibid.) (voir **Boulay**, Suppl.).

Kalf, voir **Limburg**, Suppl.

Calibe, voir **Tellier**, Suppl.

Caloen (Josse van) déclare tenir, du comte de Nevers, seigneur d'Ingelmuinster, par l'intermédiaire du château d'Ingelmuinster, un fief d'un vieux bonnier, avec une rente et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde goed, stragies goet, boeten* . . .), 1502, le 18 avril : un lion léopardé, contourné, surmonté d'un lambel (le champ n'est pas d'hermine). C. : un lion léopardé, contourné, entre un vol (Fiefs, N° 1698).

— (Roger van) déclare tenir, de la cour et pays d'Ingelmuinster, un fief, à *Rosbeke* (Westroosebeke), d'une étendue de 8-9 bonniers, avec une rente, un bailli (qui emprunte des échevins d'Ingelmuinster, pêcheur et divers autres droits seigneuriaux, 1502, le 20 avril : même écu (non d'hermine). C. cassé (Ibid., N° 1992).

— (Josse van), mari de Marguerite Vacsq[ue], laquelle tient, du bourg de Bruges, deux fiefs de 15, respectivement de 17 mesures, à *Clemskerke*, 1515, le 21 juin : d'hermine au lion léopardé. C. : un lion léopardé, entre un vol. L. : s *van Caloen* (Ibid., N° 7997).

Caluwe. *Jehans li Calouwe*, chevalier, 1312 : sceau décrit T. II, p. 171. L. : ✠ S Ioh'is Calvi militis (Namur, N° 383).

Calsteren. *Petrus de Calstris*, échevin de Louvain, 1307 : sceau de 1315, décrit T. II, p. 169. L. : ✠ S Petri de Calst scab lov (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722).

— *Arnoldus de Calstris*, même qualité, 1316 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. L. : . . . r de Cal scabini lo . . (Ibid., c. 4717).

— *Gosuinus de Calstris*, même qualité, 1330 : un sautoir engrêlé. L. : S Gosvini de Calstris scab' lov (Ibid., c. 4721).

Calsteren. *Henricus dictus de Calstris*, même qualité, 1361 : sceau de 1335, 40, décrit T. II, p. 169 (Ibid., c. 4722) (voir **Schrijnmakers**, Suppl.).

Cambier (Martin), homme de fief de la cour, ville, terre et châtellenie de *Mortaigne* (Mortagne), 1511 : prête son sceau à *Andrieu* de (l) Fief, homme de la même cour, 1511 : un chevron, accompagné de trois annelets. Derrière l'écu, un saint Martin, éperonné, au manteau flottant, chevauchant sur un cheval, passant à dextre. L. : S M Cam e f e . e (Mons, *Varia*).

— (Séverin-François), licencié-ès-droits, greffier criminel de la ville de Valenciennes, 1630 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2^e et 3^e, parti ; a, trois ruches (**Boueçq**) ; b, bandé, au franc canton chargé d'un croissant. C. cassé. L. : S' Se (Vicomte Desmaisières).

Cambor (*Her Jan*), *mechtich tsrintmeesterscaps van ons heren tshertoghen van Brabant ieweghen inder stat van Bruesele* (Bruxelles), 1380, le 10 mai : même écu que sur le sceau de 1382, décrit au nom de *Camborne* (T. II, p. 171). L. : ✠ S Iohannis dicti Camborre (Abbaye de la *Cambre*).

Cambrai (Jean van), l'un des tuteurs de *Franskinne*, orphelin (ou orpheline) de *Jacob Werds*, qui tient, de la Salle d'Ypres, une rente à *Boesinghe*, 1398, le 20 juin : une fasce, accompagnée de trois (?) (2, 1) besants, ou tourteaux (le 1^{er} étant cassé). Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 5330).

Kämmerer von Worms, voir **Breidbach**, Suppl.

Kamp, voir **Boodt**, Suppl.

Canart. *Robiers Canars*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une croix ancrée, chargée en cœur d'une étoile. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal. L. : S Robert Kanart (Gand, Seigneurie de Comines, N° 80) (voir **Dommessent**, **Givenchy**, Suppl.).

Canebustin (Jean), homme de fief de la duchesse de Hainaut, 1428 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné ; aux 2^e et 3^e, un demi-sanglier passant, mouvant du bord senestre. T. : un ange. L. : S Jehan Ca (Chartes de la Chambre des comptes de Flandre, N° 868, A. G. B.).

— (Olivier), même qualité, 1428 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sanglier sautillant, naissant ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. L. : S' Olivier Canebv . . . (Ibid.).

KANEL (*Heinrich van den*), échevin de *Burtscheid* (près d'Aix-la-Chapelle), 1395 : une étoile à cinq

rais, chargée en cœur d'une tête et col d'homme imberbe, de profil. L. : *S Heynri* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 140).

KANEL (*Johan van den*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1407 : une étoile à cinq rais. C. : un bonnet pointu, sommé d'une étoile à cinq rais et accosté de deux . . . (lames ?), le tout issant d'une cuve. L. : *S Iohan-nis de Ca* *ini aqvensis* (Ibid., N° 208).

Canelie, T. II, 176, mauvaise leçon pour **Caneve**.

Caneve (*Judocus*), échevin de Halen, 1381 : un pois-son, posé en fasce, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *oes Quaneves scabi in Halen* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Canin, voir **Nieulant**, Suppl.

Canis, voir **Crombrugge**, Suppl.

Cannart, voir T. II, p. 176.

Villeus Cannart (sans prénom) figure comme témoin au relief fait, par le couvent de Munsterbilsen, d'une rente de blé, sur une terre près de Hoelbeek, XIV^e siècle (reg. aux revenus du Chapitre noble de Munsterbilsen, de l'année 1333, f° 47; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Johannes Cannart figure comme témoin à deux reliefs faits par le même couvent, XIV^e siècle (frag. de reg. dudit chapitre, N° 67 de l'inventaire, f° 23 et 28; Ibid.). *Wilhelmus Cannart* figure comme témoin au relief fait, à Curange, d'une terre à Stevoort, 1395, le 31 janvier (v. st.) (reg., sur parchemin, aux reliefs des fiefs du comté de Looz, sous l'évêque Jean de Bavière, publié par le chevalier Cam. de Borman).

Arnoldus Kannart, comme mari et tuteur de *Maria de Rode*, relève, à Curange : *curiam de Rode, sitam in territorio de Kermpt cum suis pertinentiis et curiam mansionariorum ibidem, per obitum Reneri de Rode, quondam sui patris*, 1397 (reg. aux reliefs de la Salle de Curange, sous Jean de Bavière, 1390-1417, f° 107v; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Arnoldus Kannart relève, à Curange : *curiam iacentem in territorio de Steyvoort (Stevoort), cum xxiij bon. prati et terre, per obitum Wilhelmi, sui quondam patris*, 1404 (Ibid., f° 106v).

Arnoldus Kannart relève, à Curange : *curiam suam sitam in Kermpt, quae erat quondam Reyneri de Rode (Rode), cum una curia mansionariorum cum suis pertinentiis, curiam suam de Kannart, sitam in dominio de Steyvoort*, 1420 le 1^{er} août. En marge : *Obit et habet curiam de Roden Kermpt Aleydis, filia sua, et aliam curiam dictam « Kannarts hof » habet W., suus filius* (Reg. 4 de la Salle de Curange, sous Jean de Heinsberg, 1420-1440, f° 47).

Willem Kannaerts comparait, devant l'écoutète et les échevins de Hasselt, pour faire régulariser la succession de sa *auder moeder der Jouffr. van Roede*, le 22 avril 1427; l'acte cite, entre autres, *Jouffr. Katharine van Roede*, religieuse à Herckenrode, *Jouffr. Margrete Kannaerts, Willemus suster, Jouffr. tot Herckenrode*, . . . *Joncker Aert Kannaerts*, . . . (reg. aux œuvres des échevins de Hasselt, droit de Liège, 1423 à 1432, N° 219; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Willem geheiten Kannaert, échevin de Vliermael, relève, à Curange, la seigneurie du village de Jesseren, mouvant du comté de Looz, telle que la lui a léguée feu Jean van Jesseren (Jesseren), son parent (nece), 1428, le 31 août (reg. de Curange, sous Jean de Heinsberg, N° 4, f° 12; Ibid.).

Willem Kannarts relève, à Curange, par suite du décès de son père, *Arnoldus Kannarts* : *curiam dictam Kannart cum suis pertinentiis, sitam in dominio de Steyvoort*, 1434, le 4 mai (Ibid., f° 46v).

Wilhelmus Kannart, locumtenens de Jean de Heinsberg, évêque de Liège, investit, dans la Salle de Curange, Jean Hac, huissier de ce prélat et son mambour, des biens (maison, jardin, viviers, prés, forêts, cens, chapons, etc.) que feu *dominus Arnoldus de Steyvoort, miles, domina Maria de Rykel (Rijckel)*, sa femme, et *domina Johanna de Grobbendonck* avaient possédés à Steyvoort, et dont ledit évêque est l'héritier, 1450, le 17 novembre (Ibid., reg. 5, 1436-1456, f° 67v).

Wilhelmus Kannart, échevin de Vliermael, relève, à Curange, de *novo Domino*, la moitié (!) de la seigneurie

et du village de Jesseren, 1456, le 13 septembre (Ibid., reg. 7, sous Louis de Bourbon, f° 3v).

Willem Cannarts, stathelder mijns heren van Ludich, 1463, le 10 juin (reg. aux œuvres de loi de la cour féodale de Munsterbilsen, 1463 à 1494, f° 1; Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Jonckeer Willem Kannarts déclare, devant les maîtres et tenanciers de la cour censate, dite *Kelteneyen hof*, appartenant à l'évêque de Liège, qu'en vertu du testament de feu *Jonckheer Ghilis van Repen*, père de sa femme, damoiselle *Juette van Repen*, il doit le tiers d'une rente d'épeautre au couvent de « *ter Noet Gods* », à Tongres, pour la célébration d'un anniversaire dudit *Ghilis* et de sa femme, damoiselle *Jeanne van Bruijst*, 1473, le 10 janvier (v. st.) (cartul. des chanoines réguliers de Tongres, f° 102, Arch. de l'Etat, à Hasselt).

Jean van den Creefte et Gauthier van der Hellen, en qualité de tuteurs de leurs femmes, reçoivent, devant les échevins de Zepperen, par suite de la mort de *Willem Cannarts*, leur *sweer* (beau-père) : *alsoelghe haufschie van enen ganssen laethoven als plach te hebben Willem Cannarts voorsch. ende Diric van Ordingen (Orange), gelegen in die heerlijkheit van Zepperen, gheheijfen Cannarts hof*, 1475, le 10 janvier (v. st.) (reg. aux œuvres de loi des échevins de Zepperen, N° 46, f° 75v; Ibid.).

Joncker Arnoldt Jsseren et sa femme, damoiselle *Elisabeth Kannarts*, transportent, devant la Salle de Curange, au profit de *Eedelen Erentfesten Gerardt van Moppertingen, heer tot Goortsleeuwe* (Gors-op-Leeuw) et de *Groote Spaucen* (Grand-Spaucen), acheteur : *het huys van Kannart, met sijnen calbruggen, schuer, stellingen, duyfhuys, graeven, bomghaert*, . . . *die landen ende weiden* (de 14 à 15 bonniers), étant fief et situé à Steyvoort et aux environs, et ce sous réserve du consentement de maître Lambert Hellespiegel, mari et tuteur de sa femme, la mère de ladite damoiselle *Elisabeth Kannarts*, 1604, le 10 décembre (reg. de Curange, N° 23, f° 108v; Ibid.).

Voir, pour plus de détails sur ledit bien et la famille Cannart : *Histoire du Cannart's hof, seigneurie située à Stevoort (Limbourg) et origines de la maison de Cannart d'Hamaele*, par LÉON et ARTHUR DE CANNART D'HAMALE (Mons, 1901).

Cardinalis (*Walterus*), échevin de Louvain, 1269, 76 : trois pals ; au chef chargé de trois merlettes. L. : 1269 : ✠ *S Walt Card scabi lov* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, 4723) (voir **Schrijnmakers**, Suppl.).

Carlier, voir **Abbaye**, Suppl.

Carloo, *Walterus de Karilo*, échevin d'Uccle, 1297, le 12 novembre : type scutiforme ; trois maillets penchés. L. : *S' Walteri dei de Karilo* (Cambre).

Carondelet (*Jacques de*), prévôt de la cathédrale de Liège, seigneur de *Macques en Estrevant* (Ostrevant), laisse, entre autres objets, à son neveu et filleul, monseigneur *Guillaume de Carondelet*, seigneur d'Aulnoy, son cachet d'or, armoié de ses armes, gravés dans une onice, par son testament à Liège, le 26 décembre 1606 (Mons, Conseil souv. de Hainaut, Testaments, Suppl., I. 1317-1621).

Dans l'article de 1536 (T. II, p. 184), il faut lire : *Revelon et Mauville, au lieu de Renelon et de Mamulle*.

CASALT (*Simon de*), *procureur en court laye*, remet à noble homme et mon tres chier et honnouré seigneur *Arnoul de Lannoy, escuyer, seigneur de Templeove* (Templeuve) les *Dossemer*, dénombrement d'un fief relevant de Templeuve, 1528, le 26 juin : trois triangles, surmontées à dextre d'un cor de chasse. C. cassé ; on voit un demi-vol senestre. L. : *mon* *sault* (Vicomte Desmaisières).

Cazier, voir **Mortier**, Suppl.

Cassaert (*Gheldoff*), un des tenanciers de *Seegher* van Berchem, dit van der Mosen (il s'agit d'un bien sis à *Berlebroch*), 1422 (n. st.), le 18 janvier : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'un lion. C. : un haut bonnet entre un vol, le tout entouré d'un bourrelet. L. : *S' Geldvphi Cassaerts* (!) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.) (voir **Serjacops**, Suppl.).

Cattebroek. *Bouwen van Cattenbroeck*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S Borden van Ka* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— *Bouden van Cattenbroeck*, même qualité, 1454 : un (grand) huchet contourné, accompagné de trois (2, 1) maillets penchés. Sans timbre. L. : *S Borden van* (Ibid.).

Willem van Cattenbroeck, apothecaris, soen wilen Peters van C., reçoit, devant les tenanciers dudit chapitre, une terre à Anderlecht, 1490, le 24 mai (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 28).

Cattenom, voir **Heffingen**, Suppl.

Catthem. Jean van *Cathem*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1473 ; Jean van *Cathem* (et *Catthem*), échevin de Bruxelles, 1473, 86 ; receveur de la ville de Bruxelles, 1482 : un sautoir engrêlé ; écusson en cœur parti-émancé. C. : un chapeau pyramidal, garni d'un vol. L. : *S Ian van Catthem* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, Bruxelles, G., c. XV, l. 82, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Nicolas van *Cathem*, échevin de Bruxelles, 1476 : même écu. C. : un chapeau pyramidal de l'écu, entre un vol. L. : *S Claes van Catthem* (Bruxelles).

Compléter et rectifier, en conséquence, la description des sceaux de ces deux personnages. T. II, p. 191. *Wijlen Jouffr. Lysbet Stevens, wed' wilen Jans van Catthem*, est rappelée dans un acte du 11 octobre 1516 (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 195, A. G. B.).

CAUFIN (Maitre Jean de), seigneur de *Quoisnes*, homme de fief de la Salle de Lille, 1398 (n. st.), le 13 mars : une croix, au lambel brochant. L. : *S Ieh de Ca* nes (Gand, Seigneurie de Comines).

Keelen (*Jan geheten van der*), échevin de Bruxelles, 1488 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis (entières) ; au 2^e, une bande ondée ; au 3^e, trois feuilles de nénuphar. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Ian vander Keelen* (Cambre).

Mijchaël dictus van der Keelen, junior, même qualité, 1398, scelle du sceau décrit T. II, p. 193 ; L. : *S Machiel van der Keelen* (G., c. XVIII, l. 103).

Keyyarde (*Jacobus dictus van den*), *civis aquensis*

(d'Aix-la-Chapelle), déclare devoir à sire Gauthier, seigneur de *Klerve* (Clervaux), 44 petits florins d'or, pour rançon d'*Arnoldus de Moyrmensneyt* que celui-ci avait fait prisonnier, 1347, *feria secunda post festum beati Egidii abbatis* : une bande de cinq fusées et un semé de croisettes. L. : *S' Iacobi dei* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

KEYNICHEN (*Joncker Jacob van*), *der Jonge*, scelle un acte de *Johan van Kersse*, 1441 : un ancrage de maçonnerie, posé en fasce. C. indistinct. L. : *Iaco* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 823^e).

Keysere (*Joncker Willem de*), échevin de Bruxelles, 1626 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, une fasce, surmontée de trois maillets penchés. C. : une tête et col de chèvre, issant d'une cuve, chargée de trois maillets (droits), rangés en fasce. L. : *S Grillame de Keiser de longhe* (Augustins à Diest, Etabl. relig., c. 4671).

Keghe, voir **Beelaerts**, Suppl.

Keck (*Johan*), *Doctor, herr zu Torn*, scelle l'acte de partage de Guillaume de Sayn, Jeanne von Isenburg, etc. (voir **Stromberg**), 1544 : un lion, surmonté d'un lambel. C. : une grosse boule. L. : *S Iohannis* *Ivr doct* ... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2615).

Kemp[e]. *Lysbet skempen, wedue Stevens van Liedekerke*, déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief, à Nieuwerkerken, avec des arrière-fiefs, 1430, le 18 juin : parti : au 1^{er}, trois lions (**Liedekerke**) ; au 2^d, trois ramures de cerf. L. : *S Lisbette Ske* (Fiefs, 5090).

Kempenere. *Art Kempenere*, échevin des *Edelen ind vermoghende Joncheren Willems van Horion, als letenant ind ghemechticht van wegghen des eerwerdigen heeren heere Johan Copij, proest tot Eijke* (Maeseijck), *in sijn dorpe ind in sijnder herlijckheijden der bank tot Ardingen* (Ordange), 1511 : une croix de vair, accompagnée au 1^{er} canton d'un croissant. L. : *S Art Kemp* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686).

Ce même sceau est aussi appendu à cet acte par l'écoutète dudit banc, Arnould van den Wijgarde.

— (Jacques de) (fils de feu Jacques), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1544 (n. st.), à Bruxelles : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées d'une coquille en cœur et de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iacob de Kempenē filius Iac* (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



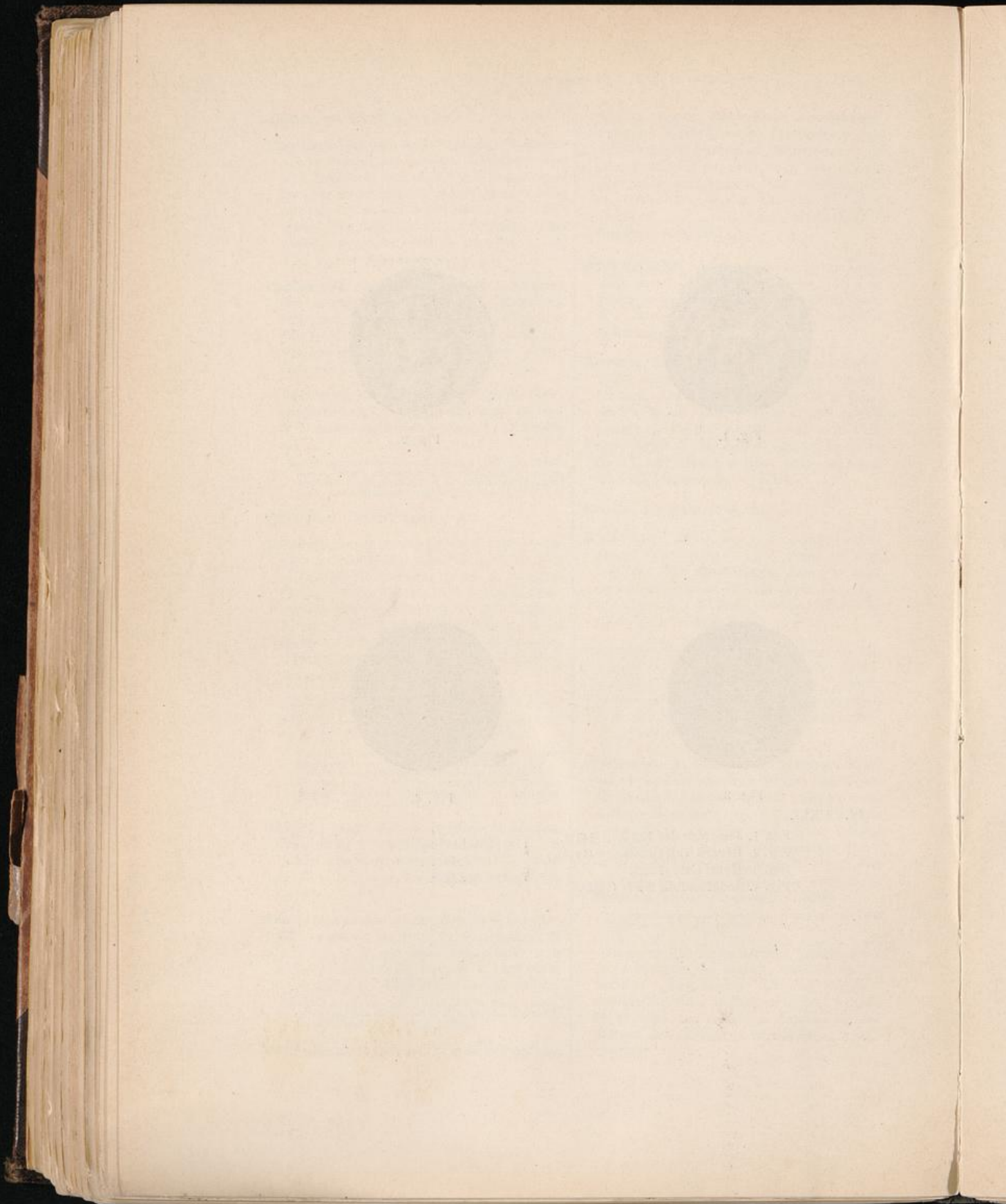
Fig. 4.

Pl. CCXLI.

Fig. 1. Jean van der Eijcken (1411),
 Fig. 2. Gérard van Hofstaden (1418),
 Fig. 3. Henri Cale (1420),
 Fig. 4. Godefroid de Heelt (1425),



échevins
 de
 Malines.



Keppel. *Henricus de Keppel* (voir **Putte[n]**), 1296 : une bande de cinq losanges. L. : . . *H . . rici de Ke . . . e* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

— *Wolterus de Keppel* déclare ce qui suit : *Henricum, filium domini de Theoderici de Lon (Looz), militis, fratrem Doys, a iure cerocensualitatis et ab omni iure alio quod ego in ipso habui quantum penitus clamavi et amisi, 1301, sabbato post Valentini martiris; Walterus de Keppel, famulus, filius quondam Theoderici, militis de Keppel, déclare, devant les échevins de Zutphen, que Wilhelmus dictus de Hekere (Heeckeren) et Johannes ac Everardus, fratres sui, ont reconnu n'avoir aucun droit sur les biens dits : parvum Edingwerden, sis dans la paroisse de Brummen, et renoncent à leur droit éventuel, en faveur de frater Arnoldus de Nijenbeke (Nijenbeek), commendator domus beati Johannis in Arnhem, et de cette maison, 1302, in proxima dominica post festum Gereonis et Victoris, martirum beatorum : dans le champ du sceau, rond, une coquille. L. : ✠ S' Walteri de Kepel' (Düsseldorf, Clèves-Mark, N° 94; Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).*

Kerchove. *Sigerus de Atrio*, échevin de Bruxelles, 1239 : dans le champ du sceau, rond, une (seule) feuille de nœuphar (fort endommagé) (*Cambre*).

— *Reynerus de Kerchove*, échevin de Léau, 1439 : trois fleurs de lis (entières); au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Reyneri de Atrio scabi' lew* (M. Jos. Maertens, à Gand).

— *Aert van Kerchove, gheheeten de ramakere*, un des late der stadt van Bruessèle vander heyrlecheit van Craijhenem tanderlecht (Anderlecht), 1443, le 2 juillet : trois (2, 1) croisettes, recroisettes (aux trois bras supérieurs), soutenues, chacune, d'un gazon (représentant trois tombes). L. : . . . *t va de Kerchove* (Chartreux, c. 12, Etabl. relig., A. G. B.).

— (Robert van den), échevin de Léau, 1478 : même écu que *Reynerus*, 1439. L. : *S Roberti de At . . . bini lewen* (Cure de Léau).

— (Thierry van den) remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief qu'il tient, de *Eerbare en de wijsen Andries de Wale*, par l'intermédiaire de la cour te Venissien, et comprenant 10-11 bonniers de terre, une rente, un bailli, un lieutenant (qui empruntent les échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, stragiers, bastaerde goet, boeten . . .*), 1302, le 18 avril : une cotice en barre de six losanges, accompagnée en chef à dextre d'une étoile. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 2214).

— (Jacques van den) (fils de Nicolas) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *tghistelhof* (la cour de

Ghistelles), à Zillebeke, de 25 mesures (autrefois de 50, et dont les autres 25 appartiennent à Guillaume Lancsaem, fils de Guillaume), 1314, le 2 octobre : un oiseau contourné (l'écu est assez fruste), accompagné au point du chef de . . . (?) et au flanc senestre d'une rose (?). L. : *S Iacob van den Kerchoue* (Fiefs).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, est cité : *mer Wulfaert van Lichtervelde*.

Kerchove (Pierre van den), échevin de Léau, 1321 : même écu que *Reynerus*, 1439. L. : *S Petri de Atrio scabi le* (M. Jos. Maertens, à Gand).

— Jean van den *Kerchoue*, même qualité, 1335 : même écu. L. : *S Iohis de Atrio scabi lew . .* (Cure de Léau).

— André van den *Keerchoue* (fils de Jean), tuteur de *Callekin van den Keerchoue* (fils de Jean), qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief, à Landeghem, avec : *eene meijerije in Landeghem, de welcke . . . recht ende wet doet met schepenen van Landeghem, als pandingen, scuttinghen, gauwe ghedinghen, schauloken, waterganghen ende ongherechteghe weghen te bezoucken*, 1338, le 26 mai : un meuble formé d'une tige, soutenant un petit chevron alésé, renversé (comme dans les armes de Winckere, Pl. 40, fig. 1141), accosté aux flancs de deux étoiles à huit rais (Fiefs, N° 3044).

— Adrien van den *Keerchoue* (fils de Jean), homme servant de *Maijken van den Beerbloq*, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, un fief à Landeghem, 1367, le . . (en blanc) février : le même meuble que ledit André (1338), mais accompagné au flanc senestre d'une rose; le flanc dextre et la pointe cassés. L. : ✠ *Adri . . . den K . . . houe* (Ibid., N° 3046).

— Jean van den *Keerchoue* fait dénombrement du fief à Landeghem (avec *meijerije*, etc.), sans date (xv^e siècle) : trois étoiles à cinq rais. L. : *Ian van den Kercho . e* (Ibid., N° 3052).

Kerpen (Thierry de), oncle de Jean, seigneur de Kerpen, dont il est un des garants, 1321 : une fasce vivrée. L. : ✠ ✠ *S dni Theoderici de K . rpena* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (*Jehans, sires de*), *chevelrs*, déclare avoir vendu à Nicolas dit Wynant, échevin de Luxembourg, pour 50 livres de petits tournois, son vivier à *Gondringin*, 1330, lendemain de la circoncision nostre dis sign[eur] : même écu. C. : un cygne (aigle?), essorant, les ailes chargées, chacune, d'une fasce vivrée. L. : ✠ S' Ioh dn pen (Ibid.).

— *Conradus, dominus de Carpena* (voir **Pit-tange**), 1337 : une fasce vivrée, surmontée d'un

lambel à quatre pendants. L. : $\text{✠ S' Conrad dñi de Ka[rp]ena$ (Ibid.) (voir **Gymnich**, **Cono**, Suppl.).

Il est à remarquer que es Conrad et Jean (1374), seigneurs de Kerpen (voir T. II, p. 203), brisent d'un lambel.

Kersbeek. Jean van Kersbeke, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Iohannis d . . . se . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Frankes de Kersbeke*, chevalier, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1365, le 11 décembre : même écu. L. : $\text{✠ S' Frankonis de Kersbeke milit}$ (Namur, N° 919).

Kesterbeek. *Willelmus de Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1302 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois étoiles. L. : $\text{✠ S' Wili de Kesterbeke}$ (G., c. I, l. 123) (voir **Emont**, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, la légende de ce sceau donnée T. II, p. 207.

Kestergat, voir **Enghien**, Suppl.

Ketelboutere, voir **Aymeries**, Suppl.

Kethulle. Jean van den Kethul, en qualité de mari de damoiselle Marguerite van de Poorte (fille de François), qui tient, de la Salle d'Ypres, une église du fief dit *Kersekens hove*, et qui consiste en une rente sur un bien appartenant à un fief de *mer Wulfaert* van Lichtervelde, 1313, le 9 décembre : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagnés en chef à senestre d'une étoile ; le canton dextre et la pointe sont frustes. C. : un cygne issant, essorant. L. : *S Ian . . .* (Fiefs, Nos 6032, 6033) (voir **Briarde**, **Lichtervelde**, Suppl.).

Ledit fief est situé à Zillebeke.

Par lettres patentes, de *Gorchem* (Gorinchem), 6 avril 1464 (après Pâques), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme son bien aimé maître François de la Kethulle, filz de feu maître Jehan de la Kethulle, de son vivant conseiller de son père, le duc Philippe : nostre secretaire signant et lui donne autorité de doresnavant grossier, signer et expedier toutes manieres de lettres closes, patentes et autres quelconques qui par nous lui seront ordonnées et commandées (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Kets, voir **Laethem**, Suppl.

Kiebus, voir **Serjacops**, Suppl.

Kien, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Kimpe, voir **Croix**, Suppl.

Kinzweiler, voir **Effern**, Suppl.

Kintschot (François de), chevalier de Saint-Jacques, seigneur de Rivieren, Ganshoren, etc., xvn^e siècle : une fasce bretessée et contre-bretessée. Cq. couronné. C. : un oiseau essorant entre un vol. T. dextre : une damoiselle, tenant de la main gauche un cœur couronné. S. senestre : un cerf. L. : *S dñi*

Franc de Kintschot . . . Is s Jac d de Rivieren Iette Ganshorn (matrice en possession du comte de Villegas de Saint-Pierre, château de Rivieren).

Kintschot (François de), comte de Jette-Saint-Pierre, baron de Rivieren, etc., xvn^e siècle : même écu, sommé d'une couronne à dix-sept perles, dont trois relevées. T. dextre : une damoiselle, tenant de la main droite un cœur couronné et de la gauche une bannière de l'écu. S. senestre : une licorne, tenant une bannière à un saint Pierre, debout. Devise : *Tempus est*. L. : . *Fr d de Kintschot com s Petri Iettensis baro de Riviere* Z (Matrice; Ibid.).

Le cœur couronné dans ces deux sceaux est emprunté aux armes de Douglas.

Kyrburg, voir **Daun**, Suppl.

KIRKELE (*Johannes, dominus de*), déclare avoir donné *dilecto fideli nostro domino Johanni, dicto longo de Warnesp[er]g, in augmentationem feodi sui : advocatiam ville de Bettingue*, 1270, *in vigilla paplor (!) Petri et Pauli beatorum* : type scutiforme ; une trangle vivrée. L. : ✠ S *e Kirke* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— (*Lodewicus, miles, dominus de*), déclare que, avec son consentement comme suzerain, *strenuus miles dilectus fidelis noster dominus Boemundus, dominus de Daestul* (Dagstuhl), a donné en dot à sa femme, Agnès, fille *nobilis viri domini Hugonis, domini de Vinstingen* (Fénétrange), des biens à *Rodenen* (Roden), *cum banno et jurisdictione*, 1301, *sabbato proximo ante festum beati Dyonisii martiris* : une fasce vivrée (Ibid.).

Voir T. I, p. 259, où, à la place de *Birkele*, il faut lire : *Kirkele*.

Claerbout (*Paesschier*), *filius . . .* (ce nom est resté en blanc), déclare tenir, de la cour van den *steenen man*, à Audenaerde, 1616, le 28 juillet : un soleil. L. : *Claerb . . .* (empreinte sur papier, plaqué sur cire rouge) (Fiefs, N° 5238).

Claerhout. *Joncheer Jan van Clarout, heere van Hardeje* (Ardoije), *Aijshove*, etc., remet à *Edele ende wijse Joncheere Francois van Langhemeersch, heere van Jeudemale*, etc., bailli d'Ypres, dénombrément d'un fief, de 42 mesures, sis à Zillebeke, et qu'il tient de la Salle d'Ypres, 1385, le 1^{er} septembre : plain, ou fruste ; au chef chargé de deux étoiles à cinq rais. C. cassé. L. : . . . *van Claerout* (Fiefs, N° 6071) (voir **OVERDILE**, Suppl.).

Le seigneur de CLAERHOUT : de sable, au chief d'argent à deux estoiles de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Claessens, voir **Fierlant**, Suppl.

Cleijem, voir **Couderborch**, Suppl.

Clément, voir **Cléty**.

Clervaux. *Walterus, miles, dominus de Clerva*, échange des biens avec son cher *consanguineus dominus Walterus, miles, dominus de Meysemborch* (Meysembourg), 1324, in *crastino purificationis beate Marie Virginis*: plain; au chef chargé de trois merlettes, au bec recourbé. L.: ✠
Clervae militis (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Here Welter vain Clerfve*, chevalier (voir **Septfontaines**), 1345: plain; au chef chargé de trois oiseaux. L.: *e Clerne* (!) (Ibid.) (voir **Brandebourg. Falkenstein, Keyyarde, Cronenburg. Meynevelder**, Suppl.).

CLESSENERE, voir **Knesselaere**.

Cléty (Isidore-Juste-François **Clément de**), chanoine, etc. (T. II, p. 220), 1787: sceau décrit; écusson en cœur: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (sans rien autre chose); aux 2^e et 3^e, une étoile à cinq rais (cachet, en cire rouge) (C. C. B., reg. 46367).

Clèves, voir **Heede, Hornes, Coijghem**, Suppl.

Clievère (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1261, en novembre: une fleur de lis, au pied coupé. L.: ✠ *S Iohannis Clievère* (Cambre, *passim*).

— (*Reijner die*), tenancier du duc de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, receveur de Bruxelles, 1374, le 16 décembre: un lion, l'épaule chargée d'un maillet penché. L.: ✠ *S Reineri dei Clievère* (Fonds de Locquenghien, c. 11).

— (*Egidius dictus de*), échevin de Bruxelles, 1403: même écu que Gilles, 1396, 7 (T. II, p. 223). C.: une tête et col de lévrier (!), issant d'une cuve. S.: deux griffons. L.: *S' Gieljs de Clievère* (G., c. VI, l. 12; G., c. XVIII, l. 103).

Clocman, voir **Halewijn**, Suppl.

Clutinc (*Rennerus dictus*), échevin de Bruxelles, 1267, *mense maio*: trois fleurs de lis (entières), au lambel à cinq pendants, brochant. L.: *S Renneri* *c* (Cambre).

— (*Franco*), *iunior*, même qualité, 1317, 25: même écu qu'en 1313 (T. II, p. 226) (G., c. X; G., c. XII, l. 63).

— (*Vranke*), *de Jonghere*, même qualité, 1340: trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, les trois pendants chargés, chacun, de trois billettes. Cq. couronné. C.: une fleur de lis, au pied coupé. L.: *Sigil Franco d... lvtinc* (G., c. XII, l. 63).

— *Rennerus, filius quondam Renneri Clutinc*, 1343; *Rennerus Cluetinc*, 1343, échevin de Bruxelles: trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur à trois pals. L.: ✠ *S' Reinere Clvetinc* (G., c. II, 303).

Clutinc, Jean *Cluetinc* (voir **Wesembeek**), 1365: trois fleurs de lis, au pied coupé. C.: une tête et col d'aigle (Fonds de Locquenghien, c. III).

— (*Reijner*), *zone was Jans Clutings*, échevin d'Uccle, 1379: mêmes écu et C. que Jean, 1363. Cq. couronné. L.: ✠ *Sigil' Renneri dicti Clvetinc* (G., c. XVII, l. 108).

— *Reynerus dictus Cluting, filius quondam Reyneri C. dicti de Zegheleere*, 1371; *Reijneere geheeten Cluetinc*, 1388: trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur au lion couronné. L.: ✠ *S' Reineri Clvetinc* (G., c. XIII, l. 71; G. XI, l. 38^a).

— *Heer Jan Clutinc, riddere, here van Marchinis* (Marchienne) *ende voecht van Tuwijn* (Thuin), scelle un acte de ses tenanciers (il s'agit d'un bien sis in *die Boendael*), 1395, le 11 juin: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2^e et 3^e, également trois fleurs de lis, au pied coupé. C.: une tête barbue, coiffée d'un chapel de roses. L.: *um* *Clvetinc* (!) *militis* (Cambre).

Ce sont ses armes qu'a peintes le continuateur de GELRE (voir T. II, p. 229, au bas de la page).

— *Beatrix dicta Clutings, filia quondam Johannis dicti Cluting, monetarii, relicta quondam Walteri de Merchtinis* (Mercentem), transporte à *Thomas dictus Heenkenshoet*, en qualité de seigneur foncier, au profit de l'abbaye de la Cambre, un bien, avec maison, in *vico dicto den Steenvech*, 1411 (n. st.), le 26 février (Cambre).

— *Johannes, filius quondam Johannis dicti Cluting*, échevin de Bruxelles, 1415 (n. st.): trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C.: une tête et col d'aigle. L.: ✠ *S Iohis dicti Cl. tin. s* (G., c. XX, l. E; Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Johannes, filius quondam Willelmi dicti Cluting*, même qualité, 1422: même écu; écusson en cœur, cassé. C.: une tête et col de femme, coiffée d'une sorte de béguin. L.: *Sig... Iohannis Cl. etinc* (G., c. VII, l. 22^o).

— *Egidius dictus Cluetinck*, même qualité, 1459: trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C.: une tête et col d'aigle. S. dextre: un léopard lionné. L.: *S G... Clvetinc* (G., VIII, l. 29, *passim*).

— *Henricus dictus Cluetinck*, même qualité, 1478: mêmes écu et C. Cq. couronné. L.: *rici* (Cambre) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.).

Knesselaere. Sœur Marguerite de *Clessenere*, prieuse de l'hôpital de Notre-Dame, à Audenarde, 1436: dans le champ du sceau, ogival, la Vierge,

tenant l'Enfant, assise sous un dais; dans le bas, un écu, à la croix alésée. L. : *S Mergriete vā Cles-sen ... prihuise in spittael t Audende* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146) (voir **Stovere**).

Le seigneur de CNESSELARE : de sable à la croix d'argent (1), et erge son nom (CORN. GAILLIARD, L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres).

Knibbe, voir **Ecluse**, Suppl.

Knippink. *Hinrich Knyppynck zom Grymberghe* (Grimberg) (voir **Boenen**), 1348 : trois annelets, rangés en pal (l'écu non parti). Cq. couronné. C. : un écusson de l'écu entre un vol. L. : *S Henr ... nippinck* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134) (voir **Boenen**, Suppl.).

Kobern, T. II, p. 232, ne faudrait-il pas lire : **Koffern** ?

Codt (voir **Cot**). *Boudin de Cod* déclare tenir, du bourg de Bruges, la moitié de l'ammanie de *Zuvenkerke* (Zuijkenkerke), avec droits seigneuriaux, à charge de certaines prestations, 1421 (v. st.), le 17 avril : un chevron, accompagné de trois roses. L. : *S Ian* (Fief, N° 9054).

— *Adrien de Cod* déclare tenir, dudit bourg, les amannies de *Nieuwestre* (Nieuwmunster) et de *Vlisseghe*, comme ci-dessus, 1439, le 13 mai : même écu. L. : *S [Ad]eriaen de Codt* (Ibid., N° 8926).

— (Jacques de), receveur de la Salle et châtellenie d'Ypres, homme servant de damoiseau Pierre Lanckhals, seigneur d'Assene, *Pottrie* (Potterie), *Denterghem*, etc., remet, pour celui-ci, au bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief, dit *den Roebrouck*, de 88-89 mesures, dans la paroisse de Saint-Jacques, hors Ypres, fief qu'il a hérité de *Jonckv. Jehenne de Manchicourt*, sa femme, qui, elle, l'avait hérité de damoiseau Hector de *Manchicourt*, son père, 1591, le 4 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain; au chef échiqueté; aux 2^e et 3^e, frustes. C. : un cygne, essorant, issant. L. : de *Codt* (sur papier, plaqué sur cire, appendu) (Ibid., N° 5663).

Parmi les tenants et aboutissants de ce fief, figurent : damoiseau Jean van Achtervelde, seigneur de *Beauroert*, André de Waele, etc.

— (Henri de), licencié en droits, conseiller du roi, greffier-pensionnaire de la ville d'Ypres, *procureur* de dame Barbe de la *Plancque*, veuve de sire Charles de Ghisteltes, chevalier, seigneur de *Provene* (Proven), la Motte, Merlin, etc., gouverneur de la ville et pays de Malines, tutrice de ses enfants; ledit Henri de Codt également *procureur* de damoiseau Jean de Ghisteltes, fils aîné desdits époux, déclare que celui-ci tient en fief une rente sur l'espier d'Ypres, rente que son dit père avait héritée de sire *Loys de Ghisteltes*, seigneur de *Provene*, son père,

1593, le 18 octobre : plain (cassé); au chef échiqueté chargé à dextre d'un croissant brochant. C. cassé; on voit un vol. L. : *Codt* (Ibid., N° 5382).

Codt (Maitre Henri de) déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit « *Gistelhof* », étant : *eene behuude hofstede*, avec 25 mesures de terres, la moitié de 50 mesures, dont l'autre moitié appartient à damoiseau Charles van den Broucke, 1638, le 25 février : plain; au chef échiqueté. C. cassé; on voit un vol. L. : *S Heind* (Ibid.).

La partie du fief compétant à Henri de Codt a pour tenants et aboutissants : Jean van Comines, damoiseau Henri Lamsaem, damoiseau Jean de Revel, etc.

Koekelberg. Jean van *Cockelberge*, alleutier de la duchesse de Brabant, 1395, le 6 juillet : un lion (l'épaule chargée? un peu fruste). C. : une tête et col de licorne, issant d'une cuve. L. : *S' Iohannis dei de Cockelber* ... (Cambre).

— Marie van *Cockelberghe*, veuve de Henri Fraijbart, 1414, le 15 décembre : un lion, l'épaule chargée d'une étoile. L. : *Marie va' Kockkelberge* (Ibid.).

— *Gerardus de Cockelberge*, échevin de Bruxelles, 1417 : un lion. Même C. que Jean, 1395. L. : *S' Gherart va' Cockelberge* (Fonds de Locquenghien, c. 1. A. G. B.).

Coels. Jean Coels van *Montenaken* (Montenaeken), échevin de *Zichenen* (Sichem), 1460 : trois pals retraites en chef à dextre, accompagnés à senestre de trois (2, 1) roses. L. : *S Ioh's Coels scbi in Sichen* (Couvent de Mariendael, à Diest, A. G. B., Etabl. relig., c. 4686) (comp. le sceau de *Henricus de Montenaken*, T. II, p. 506).

Koffern, voir **Kobern**, Suppl.

Coijghem et Cuinghien. *Katheline van Kuijghem, wedewe van willen edelen ende werden Joroij's van Wissoc* (Wissocq), *heer van den Meeuverveelt*, remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief mouvant de *hoghen ende moghende heere ende prinche Inghelbert van Cleijven* (Clèves), comte de Nevers, par l'intermédiaire de sa seigneurie de Vive, dite *deensche*, fief consistant en une rente sur des biens à Sweveghem, *ontrent de Beerstrate*, et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, stragiers ende bastaerden goet, de boete*), avec un bailli, sept échevins et deux arrière-fiefs, tenus par Bernard Noppe et Guillaume de Corte), 1502, le 3 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre chevrons; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés et un semé de croissettes (dont quelques-uns au pied fiché). T. : un ange. L. : *Seel Kateline de Cuinghien* (Fiefs, N° 2218) (voir **Porte**, Suppl.).

Le seigneur de Graeynne (Grammene?), près Deynze : d'argent, à quatre chevrons de gueulle, le premier coupé, à l'ombre du lion sur le tout, et erge : *Quinghen*! *Quinghien le Courtraeysten*! (CORN. GAILLIARD, L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres.)



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCLXII.

Fig. 1. Jean van Campenhout (1425),
Fig. 2. Jacques van Eppeghem (1426),
Fig. 3. Gauthier Robijns (1443),
Fig. 4. Michel Gheerds (1447).

échevins
de
Malines.

Koerich. Un acte scellé par *eyn Edelen man her Jofroit van Courrych, den Rydder*, juge du comté de Luxembourg, 1345 : plain; au chef fretté. C. : un grand plumail, issant d'une cuve (de l'écu?). L. : ... *Iof... di de Korig m...* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Noble home monss. Joffrois de Corich, chevalier, justicier des gentis homes en li conteit de Lucc*, 1350 : même écu. C. : un grand plumail, issant du couronnement d'une tour crénelée. L. : ... *Iofdi de B'trig m...* (Ibid.) (voir **Bertrange**).

Cochuijt, voir **Lautens**, Suppl.

Cocquelet, voir **Hanon**, Suppl.

Colette, voir **Constant**, Suppl.

Collin, voir **Faille**, Suppl.

Comines (Les échevins de), 1379 (n. st.), 1416 : une clef, accompagnée de cinq (2, 2, 1) roses (1). L. : Contre-scel : même écu. L. : ✠ *Contersears de Comines* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— *Tristram van Comene*, homme de fief de *hooghen, moghenden, ejdelen ende werden heere, minen heere van Comene, van zinen heerscepe van Comene*, 1419 (n. st.) ; *Tristram de Comines*, homme de fief de haut, noble et puissant seigneur, monseigneur Jean, seigneur de Comines, dans sa seigneurie dudit Comines, 1423, le 16 avril (v. st.) : diapré; plain; au franc-quartier chargé de trois roses. L. : *van Come...* (Ibid.).

— *Jan, heere van Comene*, accorde à divers habitants de Comines, récemment y établis, octroi : *omme te makene inghelsche lakenen, nieuwe draperie ende andere zeikere punten ende vrijheden in zeikeren letteren die zij van ons hebben*, 1450, le 15 juillet; seul l'écu subsiste : un chevron, accompagné de trois coquilles, et une bordure (simple) (Ibid.).

— *Jan van Comene* déclare, comme tuteur, que damoiselle Marie, fille de sire Jean van *Dadizelle* (Dadizeele), chevalier, tient, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *ten Terijne*, sous *Moorseele* et *Lede-ghem*, avec des rentes, un bailli, banc échevinal, divers droits et six hommages, tenus, entre autres, par Jean Mule, à *Moorseele* (qui tient 9 1/2 bonniers, avec rentes seigneuriales, bailli, etc.), *Willekin*, orphelin[e] de Gilles Patin, etc., 1502, le 15 novembre; il déclare tenir, lui-même, de ladite Salle, un fief acheté, naguère (*onlancx*), d'Antoine Velle, et étant une rente sur des biens à Houthem, éclissée, jadis, de la rente de Jacques van Eeckhout, 1502, le 16 novembre : un chevron, chargé d'un écusson fruste et accompagné de trois coquilles. C. : une tête et col d'animal. L. : ... *an Comene* (Fiefs, Nos 5819, 5539) (voir **Codt**, **Cuvillers**, Suppl.).

Comognes. Henri des *Comoingnes*, échevin de la cour du Feix, 1384, le 17 décembre : d'hermine à trois forces renversées, au lambel brochant. L. : *S Henry des Comoingnes* (Namur, N° 1172).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 247.

König. *Johan Kuning van Ludistorp* (Leudersdorf) et *Nese*, sa femme, 1336 (voir **Smeych**) ; le mari : cinq (2, 1, 2) annelets. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S' Ihan van ... torp* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Coll. de Reinach).

Königseck, voir **Ligne**.

Coninc (*Arnoldus*), échevin de Bruxelles, 1269, *in fine mensis aprilis* : trois losanges couchés, aboutés en pal (alésé); au lambel à cinq pendans brochant. L. : *ld...* (A. G. B., Coll. de Locquenghien, c. 11).

— *Willelmus de Platea*, miles, même qualité, 1274 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ *S...* (G., c. 1).

— *Willelmus de Platea, dictus Rex*, même qualité, 1297 : même écu. L. : ✠ *S' W... li Re...* de *Platea* (G., c. I, Nos 95-97).

— *Ingilbertus de Platea*, même qualité, 1325 : dans le champ du sceau, une coquille et un bâton brochant. L. : ✠ *S Inghelb'ti dei...* (Cambre).

— *Willelmus Rex*, même qualité, 1338, 9 : cinq coquilles, rangées en croix. L., 1338 : ✠ *S' Wil- lel... dicti Rex* (Cambre, G., c. 16, l. 97).

— *Johannes dictus Rex junior*, et *Johannes dictus Coninc, junior* (plusieurs actes), même qualité, 1349 (n. st.) : un semé de billettes; écusson en cœur au lion couronné (au lambel brochant?). L. : ✠ *S' Iohannis dicti Rex iunior* (G., c. 2, Nos 325-6; A. G. B., Coll. de Locquenghien, c. 3).

— (Jean de), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.) : cinq coquilles, rangées en croix, celle du milieu chargée d'un huchet, ou croissant. C. : une tête imberbe, ornée de plumes, avec son col. S. dextre : un lion. L. : *S' Ian de Coninc* (Ibid.) (voir **Pymont**, **Steenweg**, **Troostembergh**).

Coninxheim, voir **Stapel**.

Cono (*Hermannus dictus*), *civis coloniensis*, *Blanza, uxor eius, et Sophia, sorores, filie quondam domini Johannis, militis, domini de Kerpena* (Kerpen), renoncent à la forêt, la rente et d'autres biens au duché de Limburg, que feu *dominus Arnoldus de Gymenig*, miles, avait donnés à l'abbaye de Burt-scheid, 1324, *die beati Michaelis* : *Hermannus Cono, civis coloniensis*, reconnaît avoir reçu, de

ladite abbaye (près-d'Aix-la-Chapelle), 30 mars pour sa renonciation, celles de sa dite femme et de *domicella Sophia, sororia mea*, auxdits biens dont ils auraient dû hériter comme hoirs du donateur, 1324, *in die conversionis Pauli apostoli*; deux pals, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : ✠
S' *Hermannus dei Cone* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 138).

Hermannus fait sceller le premier de ces deux actes par
honesti viri domini Gobelinus dictus Hardecust, quondam comes, et Tilmannus dictus der Gyr, échevins de Cologne.

Constant. Voici le fragment généalogique d'une famille Constant, dressé sur titres et vérifié par M. Charles Dens, membre de la Société royale d'archéologie de Bruxelles :

- I. Martin Constant, né en 1591, mort le 4 juillet 1636, épousa Catherine de Thiernesse (1) et en eut :
 - II. 1° Eyraud, mort le 21 décembre 1666; marié à Anne Mahl; sans postérité.
 - 2° Maître François, né en 1590, mort le 22 mai 1655, épousa Anne Flaba; dont deux fils :
 - III. 1° Martin, né en 1634, décédé en 1678, marié à Marguerite de Noville, alias Petit-Jean, fille de Pierre et de Marguerite de Froldmont;
 - 2° Robert, mambour de l'église d'Hozémont, né en 1654, mort le 27 mai 1719; épousa 1° Catherine Belfroid;
 - 2° Oda Colette, décédée en 1759, avec laquelle il fit reconstruire la maison du domaine de Loneux, en 1698. Il eut, du second lit :
 - IV. 1° François-Louis, né le 28 février 1706, mort, à Roloux, le 27 juillet 1772, marié à Catherine le Vigreux, dite Vigoureux, née en 1716, morte le 27 novembre 1798 (dont postérité).
 - 3° Maître Erasme, notaire et capitaine de Roloux, né à Loneux (Holon-Hozémont) le 27 décembre 1716, mort le 8 août 1779; épousa Marie-Catherine Marnette des Cahottes. Ils eurent, entre autres :
 - V. Robert-François, échevin de Roloux, né à Loneux, le 16 décembre 1753, mort, à Fexhe-le-Haut-Clocher, le 3 avril 1800; marié à Marie-Anne Constant, sa cousine germaine, dont il eut, entre autres :
 - VI. Erasme-Robert, avocat et échevin de Marche (Luxembourg), né, à Roloux, le 2 juillet 1787, décédé, à Marche, le 2 avril 1859; il s'allia à Catherine Lambert, dont il eut nombreuse postérité.
- Pour plus de détails sur cette famille, nous renvoyons aux inscriptions funéraires ci-dessous, que nous reproduisons d'après des fac-simile pris des monuments, par M. Charles Dens.

Pierre tombale, jadis placée dans le transept droit de l'église d'Hozémont, devant l'autel Saint-Sauveur, actuellement encadrée dans le mur extérieur du chœur; dans la partie supérieure : un crucifix, accosté de sainte Catherine et de saint Martin; dans la partie inférieure, cette inscription, en capitales :

Ici reposent honorable homme Martin Constant en son temps Maieur et Eschevin de Horion qui trespassa le 4 de juillet A° 1636 et D^{me} Catherine de Thiernesse sa compaigne qui trespassa le 5 de Decembre A° 1636
Priez Dieu pour leurs ames.

Pierre tombale, jadis placée dans le transept droit de l'église d'Hozémont, gisant actuellement dans le cimetière :

Ici reposent honorable homme Maître Frances Constant en son temps Maieur et Eschevin de Horion qui trespassa le 22 de mai A° 1656 Et damoiselle Anne Flaba son espeuse decede le 20 mai A° 1692
Et de sieur Robert Constant Capitaine et Eschevin de Horion trepassa le 15 mars 1719.
R. I. P.

dans la partie supérieure, deux écus :
A, une anille, cantonnée de quatre roses;
B (en losange), un oiseau, perché sur un tronc d'arbre, mouvant de la pointe, accompagné à dextre d'un rameau, posé en barre;
lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose tigée et feuillée.

Pierre tombale encadrée dans le mur extérieur de l'église d'Hozémont.
Ici reposent Honorable Homme Eecard Costant (1) en son temps Maieur et Capitene (1) et Eschevin d'Horion a decede le 22 de Dec

embre A° 1666 et Dammoiselle Anne Mahl son espeuse a decede le 2 Augusti A° 1668.
Priez Dieu pour leurs ames.

dans la partie supérieure, deux écus :
A, une anille, cantonnée de quatre roses;
B (en losange), coupé; au 1^{er}, une herse de labour triangulaire; au 2^e, trois glands, tigés et feuillés, rangés en fasce.

Lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose, tigée et feuillée.

M. V. Constant, à Liège, possède un panneau en bois, provenant de l'ancien plafond de l'église d'Hozémont, et orné des armes de Robert Constant et de sa femme, Oda Colette :

A, d'or à l'anille de sable, cantonnée de quatre roses de gueules, boutonnées du champ et barbées de sinople;
B, parti; au 1^{er}, coupé; a, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules; b, d'or à la rose de gueules, barbée de sinople; au 2^e, d'argent à trois fasces de sable; au franc-quartier d'or au sautoir de gueules.

Lesdits écus sommés d'un casque, cimé d'une rose de gueules, barbée, tigée et feuillée de sinople.

Parmi les panneaux de ce plafond qui, actuellement, se trouvent encore à l'église d'Hozémont, on remarque celui de Martin Constant et de sa femme Marguerite de Noville, à ces armes :

A, comme sur le panneau précédent, avec cette différence que les roses sont, toutes, boutonnées d'or;

B, de sable à la fasce d'argent, chargée d'une rose de gueules, barbée de sinople. Casque et cimier comme sur le panneau précédent.

Ces deux panneaux portent les noms desdits époux et le millésime 1712, année du placement du plafond.

(1) D'après les papiers de la famille Constant, ces de Thiernesse portaient : d'argent à trois arbres terrassés, en pointe, surmontés d'une aigle de sable, becquée et membrée de gueules. Cq. couronné. C. : l'aigle de l'écu, issante.

Consul, voir Raet.

Coolmans, voir Scheerere.

Coomans, voir Stalmans.

Copij (Guillaume), 1447 : quinze (3, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel à cinq pendans, et accompagnés d'une rose, à dextre entre les deux rangées supérieures. L. : *Sigillu Wil ppy* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Philippe) (et Copis), échevin de Saint-Trond, 1448, 56, 60, 83 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel à cinq pendans et accompagnés en pointe, entre les trois derniers besants, ou tourteaux, d'une merlette. T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. L., 1448-60 : *pi Copy scabini Sci Trvdois*; 1483 : *S Filippi Copi scabini Sci Trvdonis* (Ibid.) (voir Kempenere, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, les articles T. II, p. 251.

Coppin, voir Quesnoy.

Cops, voir Wouwere.

Corbière, voir Aymeries.

Corbizier, voir Serjacops.

Cordes, voir Pruinen, Woelmont; Poivre, Suppl.

Corioulle, voir Morteau[x].

Cornet. T. II, p. 256, note il est dit que les différentes branches des comtes Cornet portent comme armoiries simples : un chevron, accompagné de trois cors de chasse, dans des émaux qui diffèrent selon les branches.

La partie de la phrase que nous venons de rendre en italiques constitue une erreur, toutes les branches portant pour émaux : or sur gueules.

Corsbout, voir **Blonde**, **Schrijnmakers**, Suppl.

Corswarem, voir **Rivieren**, **Scellens**, **Spinola**.

Cort[e], voir **Urbaen** ; **DOORNE**, **Coijghem**, **LONGESPYE**.

Cortekene, voir **Wasquehal**.

Kortenbach, voir **Lamberts**, **Merode**.

Cortewijle, voir **Steenland**.

Chorus (Henri), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1381, 1407 : une fasce, accompagnée de douze billettes, sept (4, 3) en chef, cinq (3, 2) en pointe. L. : S *Henrici Chorus schabini aqensis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 208).

— **Gherart Koryss**, meyer des stoels ind dorp zu Boirtscheit, 1407 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et accompagnée de quinze billettes neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : un chapeau de tournoi, garni de deux sceptres fleurdelisés. L. : *S Gerart Corus* (Ibid., N° 209).

Korvel, voir **Back**, Suppl.

Cospeau, voir **Royer**.

Cossée, voir **Maulde**.

COSELAER, voir **Wittem**.

Costa, voir **Pouques**.

Coste, voir **Velde**.

Costere, voir **Stroobant**, **Weert**.

Cot[t]hem, voir **Thoenis**, **Velde**.

Cothen (Jean van), échevin d'Anvers, 1449 : le sceau décrit T. II, p. 264, note, et attribué, par suite d'une erreur typographique, au xvi^e siècle. L. : *S Ian van Cot*... (Baron Arnould de Woelmont).

Cottenchy, voir **Witte**.

Cottereau, voir **Berlaimont**, Suppl.

Cottrel, voir **Montmorency**.

Cot[t]riel, voir **Couttreel**, Suppl.

Coucy, voir **Béthune**, Suppl.

Coudenberg, *Bonefacius de Frigido Monte*, échevin de Bruxelles, 1298, 1300, 2 : dans le champ du

sceau, trois châteaux, mal ordonnés. L. : S *Bon*... *igido Monte* (G., c. 4, N° 100).

Coudenberg, *Willem van Coudenberghe, wilen was Arnouds sone van Coudenberghe*, tenancier de *Joncf. Marie, Wouters wijfs van Cockelberghe* (Koekelberg), *ende Wouters, haers mans ende momboers*, 1360, le 12 juin (voir **Munck**) : une bande ondée, accompagnée à senestre d'un poisson en bande, recourbé. L'écu sommé d'un oiseau essorant, et accosté de deux autres petits oiseaux essorants. L. : *S Wil*... *e Fromon*. (G., c. 14, l. 91^a).

— *Her Hoge van Coudenderghe*, chevalier, allentier du duc de Brabant, 1380, le 10 mai : trois tours ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. L. : *... e van*... *ber*... (Cambre).

— *Henricus dictus Rolibuc*, échevin de Bruxelles, 1383, 6 (n. st.) : une fasce, chargée de deux billettes, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : S *Enrici de Rolibuc* (G., c. 14, l. 91^a, *passim*).

Le cimier est une tête et col de coq, et non de paon. Rectifier, en conséquence, la description des sceaux de 1374-86, T. II, p. 266.

— *Dominus Johannes de Frigido Monte*, miles, même qualité, 1409, 19 : trois tours ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. C. : une tour. L. : *S dni Iohis de Frigido Mote milit* (G., c. 15, l. 88, c. 16, l. 97).

— *Honorabilis et discretus vir Johannes de Frigido Monte*, armiger, scelle comme arbitre, un acte du 26 novembre 1420 (voir **Serarnts**) : trois tours. T. : un ange, émergeant derrière l'écu, et deux hommes, penchés en arrière. L. : *S Io*... *is*... *igido Monte* (G., c. 13, l. 761) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, **Maxenzele**, **Sennen**, **Serarnts**, **Serhuijgs**, **Schat**, **Stevooort**, **Weert**, **Werve**, **Wesemael** ; **DOORNE**, **Cache**, **Lathem**, **Leeuw**, Suppl.).

Coudenhove, voir **Sersanders**, **Windt** ; **Hane**, **Nieulant**, **Poorter**, Suppl.

T. II, p. 267, acte du 13 septembre 1714, Max.-Henri, comte de Renesse, baron de *Mansny* (non pas : *Masnuy*) = Masny, près de Douai.

Couderborch (Philippe van der), chevalier, amman de Bruxelles, 1411, le 7 novembre : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête et col d'homme imberbe, issant du couronnement d'une tour. S. du casque : deux aigles. L. : *S Philipp van de Couderborc* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— Béatrice, fille d'Arnould Reijfins et veuve de Jean van der *Couderbuereh*, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur trois maisons, appartenant,

une aux enfants de sire Jacques van den Vagheviere, les deux autres aux enfants de sire Guillaume van Cleijheem (Cleijem), sises à Bruges, rue Saint-Jean, paroisse de Sainte-Walburge, avec seize hommages, 1430, le 3 août : parti ; au 1^{er}, un chevron, chargé de trois étoiles (à six rais) ; au 2^d, une bande de vair de deux tires (**Reijfins**). T. : un ange. L. :
.....e Ians va ... Coude (Fiefs, N° 7716).

Couderborch. Pierre van der *Cauwerburch* déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief de deux bonniers, à Schendelbeke, 1558, le 1^{er} juillet : un chevron, chargé de trois molettes d'éperon. C. : une tour ; le haut est cassé. L. : *S Pieter vande . . auwerborch* (Ibid., N° 5137) (voir **Willebaerds**, **WILRE** ; **Cabeliau**, Suppl.).

Couckelaere, voir **Bovekerke**, Suppl.

Coulmier[s], **Coulommiers** (?). *Saiges et honorables escuier Raymon de Coullem, prevost de Chiney*, scelle un acte d'Ourriez de Billey, 1382 : une aigle contournée. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un croissant. L. : *S' Renmo de Coulmr'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Arch. ecclési., fonds H, N° 1448) (voir **Billy**).

Coulster, voir **Waha**.

Coupigny, voir **Lannoy**.

Courières, T. II, p. 271, comp. **Fontenelles**.

COURTEWILLE, voir **Steenland**.

Courtrai, voir **Lisseweghe**, **Menin**, **Steenland**, **Tronchiennes**.

Courtraisien, voir **Tronchiennes** ; **Melle**, Suppl.

Couse, voir **Beelaerds**, Suppl.

Cousemakere, voir **Schrijnmakers**.

COUSTURE, voir **Merode**.

Cousturier, voir **Rue**.

Couteren, voir **Weert**.

Couttreel (Nicolas), seigneur de *Dronghene* (Tronchiennes) et *Lesscherbosch*, déclare tenir, du Perron d'Alost, un fief à Lierde-Saint-Martin, par succession de damoiselle Jacqueline van *Bauderghien* (Baudrenghien), veuve de damoiseau Pierre Couttreel, sa mère, 1337 (n. st.), le 9 janvier : seize (4, 4, 4, 4) fers de lance de tournoi (émoussés) ; à la bordure engrêlée. C. : un chien braque, assis entre un vol. L. : *as Cottre . . . de Les-tr . v . . . t . v ssin* (Fiefs, N° 5052).

COVERNA, voir **Koborn** ; **Koborn**, Suppl.

Craembouts, voir **Craenbout**, **Woelmont**.

Craenbout (Jean), échevin de Vilvorde, 1399 (*passim*) : trois macles, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Iohan . . . de . . ra . . bou .* (Cambre).

— (Gauthier), même qualité, 1413 (n. st.) : même écu, mais la rose à six feuilles. L. : *teri dicti Cr ovt* (Ibid.) (voir **Schellekens**).

Cra[e]ne, voir **Veltganck**.

Craenhals, voir **Meldert**, **Schotelvoets**.

Crainhem. *Jhan van Craijenem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité d'alliance entre son duc et le comte de Flandre, Gand, 1339, le 3 décembre : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. L. : *✠ S' Iohannis de Craienem* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), xv^e siècle : de sable plain ; au chef d'argent chargé de trois merlettes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers (**Hinnisdael**). L. : *✱ Sigillum scabinalis domini de Crainhem et Woluwe* (Matrice en possession de M^{me} V^e Moonens, à Woluwe-Saint-Lambert) (voir **Wemmel**).

Crane (*Zegher de*) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Clemskerke, 1440, le 27 septembre : d'hermine à la cotice, chargée de trois fermaux ronds. C. : une tête et col de grue. L. : *S Segh[er de] Crane* (Fiefs, N° 7993) (voir **Zillebeke**).

Cranendonc, voir **Berlaer**.

Craon, voir **Rubempré**.

Crefft, voir T. II, p. 279) (voir **Cannart**, Suppl.).

M. le chevalier C. de Borman, auteur de l'article dans l'*Annuaire de la Noblesse*, 1868 (xxii), nous apprend que, depuis cette publication, il a trouvé : 1^o, la preuve que le nom de van den Crefft, ou *delle Greesse* (*de Canero*) provient bien réellement de la maison portant cette enseigne au Marché, à Liège ;

2^o, les documents suivants :

1382, 9 août, *Johans Bos delle Greceche*, vinier à Liège (Chartes de Saint-Denis, à Liège) ;

1387, le 25 janvier, *honeste femme et saige dame Maroie Wimplemet*, femme de *Johan Bosch*, d'Alken, jadis vinier de Liège ;

1383, 13 juin, les mêmes et dame *Johanne*, leur fille légitime, femme de feu Gilles de *Muchey* (Carmélites de Huy, Arch. de l'Etat, à Liège) ;

Fastré Baré de *Busco* entre à l'université de Cologne, en 1422 (**KEUSSEN**, *Die Matrikel*) ;

Son fils, Jean, y fut inscrit le 5 août 1455 (Ibid.) ;

1471, le 1^{er} octobre, *Fastrart Bareit van den Busch*, docteur en droit, et Jean van *Oelensberch*, font le contrat de mariage de Jean *Bareit*, docteur en droit, fils du premier, avec *Nese*, fille du second (*Archiv Harff*, T. II, N° 634).

1457, le 29 janvier, Jean *Bos, dit delle Greceche*, émancipe ses fils Jean et *Ernult* (Échevins de Liège) ;

1411, le 1^{er} juin, *Reynart van den Tombeken*, écoutète et échevin, *Johan van den Crefft*, et d'autres, échevins du village d'Alken (Hospices de Saint-Trond).

Créhange, voir **Malberg**, **Mörsberg**, **Saarbrücken** ; **Gymnich**, Suppl.

Crehen, voir **Oijenbrugge**, **Waha**.

CREYE (*Gerart van*), *eyn walgeborin man*, 1338 : un losangé; au chef chargé de deux coquilles: L. : *e Croi . n* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Coll. de Reinach) (voir **Pletzt**).

Creijt, voir **Serhuijgs**.

Cremmere, voir **Robijns**.

Crendal de Dainville (Maitre Pierre-Joseph-Marie), licencié en droit, bailli des seigneuries de Trith, Maing et Vercheneul, 1732 : (écu ovale) coupé; au 1^{er}, un lion, accosté en pointe de deux merlettes; au 2^d, deux épées, passées en sautoir, les pointes en haut, accompagnées au point du chef d'une couronne. C. : un lion issant (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (Vicomte Desmazières).

Le seigneur de ces trois terres est, depuis 1748, Louis-François-Joseph Desmazières.

Crieker[s], voir **Lepe**, Suppl.

Kriekenbeck, voir **Baerl**, Suppl.

Crijselberge, voir **Lalieux**, Suppl.

Groeser, voir **Tellier**.

Croy, voir **Oijenbrugge**, **Reimerswaal**, **Rubempré**, **SAINT-SOIGNE**, **Velasco**; **Arenberg**, **Avesnes**, **Bagenrieux**, **Hasnon**, **Mont**, Suppl.

Croix. Nicolas de *Croes*, seigneur de *Meere*, etc., mari de damoiselle Elisabeth van *Ijghem* (Idgem), qui tient, du Perron d'Alost, la seigneurie de *Meere* (Meire?), *dat eijghen goed plach te zine, ende es bij octroije ghepermutert in eenen vrijen leene*, avec haute, moyenne et basse juridictions, etc., 1531, le 17 mars (v. st.) : une croix ancrée, cantonnée de quatre roses. C. : un ... (lion issant?) entre un vol. L. : *S Nicola* (Fiefs, N° 5061).

— (Jean de la), seigneur de *Betinsart* (Bethissart?), conseiller de l'empereur, receveur général des aides du comté de Hainaut, bailli de monseigneur Antoine de la *Laing* (Lalaing), comte de Hoogstraeten, seigneur de Montigny, *Culembourcq*, etc., baron de Leuze, 1539 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix latine, les trois bras supérieurs recroisetés, posée sur un perron de deux marches; aux 2^e et 3^e, deux roses en chef, une coquille en cœur, un croissant en pointe. C. : une aigle issante. L. : *. Iehan de la* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Nicolas de), fils de Jean, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de Thielt, un fief, dans la paroisse de Vive Saint-Bavon, dit *thof ende goet ter Mandele*, de 31-32 bonniers, avec rentes seigneuriales, bailli, sept échevins, etc., 1554 (n. st.), le 20 février : une croix ancrée, can-

tonnée de quatre roses (?). C. : un ... entre un vol. L. : *S Nicolaes de Croex* (Fiefs, N° 9502).

Croix (Georges de), seigneur de Dadizeele, etc., mari de damoiselle Marie Bouckaert[s], qui tient en fief, de la châtellenie de Courtrai : *een behuude hofstede*, de 10 bonniers, dite la seigneurie de *te Wallemote*, à Iseghem, et dont elle a hérité de feu-damoiseau Jean Bouckaert, son frère, fief comprenant une rente, bailli, lieutenant, sept échevins, 1 meissier, divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde goedt ende stragiers goedt*, etc.), neuf hommages, chasse, oisellerie et pêche, 1563 (n. st.), le 4 janvier : une croix. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S d . Croix* (Fiefs, N° 1719).

— (Jean de), fils de damoiseau Georges, seigneur de Dadizeele, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit *den Terlinck*, dans la paroisse de *Houthem* (Houthem), 1567, le 7 septembre : une croix. C. : une tête et col d'animal. L. : *S Ian de* (Fiefs, N° 5860).

— (Charles de la), homme de fief du Hainaut, 1571, le 16 août, à Mons : une bande, chargée de trois croisettes et accompagnée à senestre d'un trèfle. C. : un animal issant. L. : *S Charles de la Croix* (Mons, *Varia*).

— Damoiseau Martin de Croix (!), seigneur de Dadizeele, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, deux fiefs, à Houthem, hérités de feu damoiseau Jean de *Croyx*, son père, et dont l'un a été acheté, jadis, de Jean de Kimpe, 1609, le 25 juin : une croix. C. fruste et cassé. L. : *S Ian de Croi .* (Fiefs, N°s 9983, 9985).

— (Damoiseau Martin de), écuyer, seigneur de Dadizeele, *Teernijck*, etc., tient, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *ten Teernijck*, à Moorzele et à Ledeghem, étant une rente, avec bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaert ende stragiers goet, de boete*, etc.) et six arrière-fiefs, 1609, le 23 juillet; sceau cassé; damoiseau Martin de Croix, écuyer, seigneur de Dadizeele, tient, de ladite Salle, comme héritier de son père, feu damoiseau Jean, seigneur de Dadizeele, une rente sur des biens à Houthem, éclissée, jadis, de la rente de Jacques van *Echoute*, 1612, 23 mai : fort cassé; on voit le haut et le bras senestre d'une croix. C. : une tête et col d'animal (Fiefs, N°s 5833, 5844) (voir **Spierinc**, **Tournai**; **Chastel**, Suppl.).

T. II, p. 287, actes de 1445, 1447; au lieu de *Dauqasnes*, le comte P. du Chastel suppose qu'il faudrait lire : *Danqasnes* = d'Ancoisne (Nord).

Cromberghe, voir **Meer[en]**, Suppl.

Crombez, voir **Saint-Omer**, Suppl.

Crombrughe (Liévin van), homme servant de maître Jacques Canis, conseiller du roi et auditeur général de son armée, qui tient, de la Salle d'Ypres, un fief, à Ypres, dans la paroisse de Saint-Jean, 1593, le 10 février : trois éperons, les molettes en bas, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais (Cq. couronné?). C. : un avant-bras, l'index levé, entre un vol. L. : . . . *vin van Crombrughe* (Fiefs, N° 5633) (voir **Vastaert**).

Le seigneur de CROMBRUGHE : de sable, au fieur de lyz d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*). Consulter, sur les Crombrughe, un aveu : Fiefs, N° 5637, au sceau fruste.

Cronenburg. *Edele her . . . her Friderich van Cronenberch* scelle un acte de *Johan dem man sprichit Edilman van Burne* (Born) et de sa femme *Colete*, 1340, *ultima die mensis maii* : une aigle contournée, L. : *✠ S' Fridrici d Croneber'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Frédéric, seigneur de) et de Neuerburg, 1347 (voir **Welchenhausen**) : *Fridericus, dominus de Croninberch et de Novo Castro*, promet de tenir indemne : *nobilem virum dominum de Clerva* (Clervaux), *militem, nostrum consanguineum*, qui, avec d'autres, s'est porté caution pour lui envers un bourgeois de Trèves, *Theodericus dictus Mont*, qu'il appelle : *nostrum hospitem*, pour 400 petits florins, 1351, *in vigilia purificationis beate Marie virginis* : une aigle, L. : *S dni Fride' de Croneb'* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach, et Metz, loc. cit.).

Cruce, voir **Crujice** ; **Crujice**, Suppl.

Crujice, Cruce, Cru[u]s[s]e, Cruuce. Daniel van der *Cruusse*, fils d'Arnould, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à *Sendenijis*, dit *tgoet ter Boverij*, de 42 bonniers, avec une rente, bailli, lieutenant, meissier, sept échevins et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde ende stragiers goet*), 1502, le 2 avril (après Pâques) : une croix, accompagnée aux 3^e et 4^e cantons d'une étoile (les cantons supérieurs cassés) (Fiefs, N° 2033).

Sendenijis, ou *Sint-Denijis* = Saint-Genois.

— Jean van den *Cruce*, maireur de la cour censale *mijns Jonckeren van Duras*, sise à Duras et aux alentours, 1503 : une fasce, surmontée de trois merlettes, contournées. L. : *. ohan van* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— Arnould van der *Cruce*, fils de Daniel, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à *Sendenijis*, dit *tgoed ter Bouwerijen*, de 41 bonniers, avec rente, bailli, etc., 1514, le 3 juillet : une croix, accompagnée aux 2^e et 3^e cantons d'une étoile, le 1^{er} canton cassé, le 4^e plain (Fiefs, N° 2035).

Crujice, Cruce, Cru[u]s[s]e, Cruuce. Jean van den *Crucen*, fils de Jean, homme servant de damoiseau Etienne Caltenoffre, seigneur de Pradelles, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, comme mari de . . . van de Walle (le prénom en blanc), fille aînée du damoiseau Jean van den Walle, seigneur de Douy, comme héritière de damoiselle Marguerite van der Vichte, femme (*ghesellende*) de feu damoiseau Jean van de Walle, seigneur Douy, etc. : *tleercscip van Assenedambacht, de tafele van den haveghe-dijnghe in Axelambacht ende tleercscip van Hulsterambacht, de welcke hier voortijts metten cleercscepe van Bouchauter ambacht annex ende maer een leen gheucest en hebben, alsdoen ghenoeemt tleercscip van Viere ambachten*, fief éclissé, autrefois, à la requête de damoiselle Elisabeth van Raveschoot, veuve de sire Charles van Wedergraete, chevalier, seigneur de Landeghem, laquelle possédait tout le fief, 1535, le 5 mai ; le même Jean van den *Crucen* remet, pour le même Caltenoffre, audit Vieux-Bourg, aveu d'un fief, de 85 mesures, que ladite femme de ce personnage tient à Assenede, au métier du même nom, fief appelé *in den Trest*, 1538, le 10 août : écartelé : aux 1^{er} et 4^e, cinq (2, 1, 2) losanges, accompagnés de quatre croissettes, rangées en croix ; aux 2^e et 3^e, une fasce, chargée de trois coquilles, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointé Cq. couronné. C. : un lion issant, entre un vol. L. : *S Iohannis Creuii* (Fiefs, N°s 2280-2281).

— (Maître François van den), licencié-ès-droits, 1613 ; François van den Crujice, 1620, échevin de Bruxelles : une croix ancrée. C. : une croix ancrée. L. : *S Francisci van d . . . royce* (Cambre, G., c. 18, l. 103).

— Jean van der *Cruuce* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, le fief dit *ten Eckere*, à Lauwe, de 10 bonniers, par succession de feu son père, et provenant, par achat, de Jacques van den Bulcke et, auparavant, de Josse van den Bogaerde, fils de Sohier, 1639, le 10 mars : un chevron, accompagné en chef à dextre et en pointe d'une quartefeuille, le canton senestre étant fruste. C. : une merlette. L. : *. Ioris vander Cruyce* (Fiefs, N° 10029).

Cru[ij]p[e]lant[s]. *Eduwaert geheten Crupelant, zoen wijlen Henrix*, vend à son fils Edouard, procréé avec feu sa femme, damoiselle Catherine Andries, son usufruit sur des biens, à Anderlecht, venant de la sœur dudit vendeur, damoiselle Elisabeth *Crupe-lants* ; puis Edouard, le fils, les vend à sire Gauthier van der Noot, chevalier, 1464, le 15 mai (Greffes scabinaux, arrondissement de Bruxelles, reg. N° 63^{bis}, f° 32) (voir **Lathem, Serarnts ; DOORNE, Eggloij**, Suppl.).

— Constitution, par la ville d'Anvers, d'une rente viagère

de 40 sols de vieux gros tournois de France, au profit de Godefroid Crupeland, fils de feu Jean, bourgeois de Bruxelles. On appose le scel de la ville (cassé); 1327, in die natalis Domini nostri Ihesu Christi (Arch. de l'Etat, à Anvers, N° 249).

Johannes dictus van der Loe, filius quondam Willelmi dicti van der Loe, cerdo (artisan ?), et sa femme, Marguerite Serjordaens, promettent devant les échevins de Bruxelles, de constituer à Godefridus, filius quondam Johannis dicti Crupeland, camporis, une rente sur une maison à Bruxelles, 1330, sabbato post octavas festi beatorum Petri et Pauli apostolorum (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

Johannes Crupeland, échevin de Louvain, 1375, le 30 octobre : sceau décrit T. II, p. 293 (Cambre).

Extraits des comptes généraux des receveurs de Brabant : Item gecocht tegen her Godevert Cruupland .ij. .ij. februarij .j. couwe roets wijns van blanen (Baune), houdt .ij. .amen .ij. vier, coste te gader .xx. franken, maken .xxij 1/2 .peter (Compte de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379; C. B., reg. 2364).

Item gecocht tegen Gerd Crupeland, .xx* in junio (1380)

.vij 1/2 .amen .ij. vier, dame .V. peters, valent .xxvij .peters .xxvij .gr. elenssch (Compte de Saint-Jean 1379 à la Saint-Jean 1380; C. B., reg. 2365).

Henricus dictus Crupeland, échevin de Bruxelles, 1389, 95, 96, 97, 1403, 10, 11 (n. st.), 38; Jweijn geheten de Mol ende Henric geheten Crupeland, momboeren ... des gasthuys van Sente Jans Doptisten in Bruesele, 1414, le 8 mai : sceau, décrit T. II, p. 293 (Cambre, A. G. B., Fonds de Locquenghien, passim, G., c. 4, N° 488, c. 9, l. 40, c. 11, l. 54, c. 13, l. 68, 71, c. 14, l. 100, 104, c. 18, l. 107*, c. 20, passim).*

Her Jhan Crupeland, zoen (en marge : Jan; faudrait-il lire : Her Jhan Crupeland, Jans zoen ?) tient de helecht van allen den goede van Kerchem (Kerkom-lez-Tirlemont), met den toebehoerten sonder de hoege ghe-rechten ende dandere helecht es shertoghen (A. G. B., Cour féodale de Brabant, Stootboek, reg. 2, f° 37 v°, XIV^e siècle).

Item mijn vrouwe Crupelands, her Heijnecs Tser Arnts dochter was, .xxij. d. van .ij. bundren lands ghe-legen bi Pede, die Gherem Tser Arnts waeren ende .xxij. door .vj. bundren lands die Gielis Vroeden waeren (Etabl. relig., c. 947, Chap. d'Anderlecht, N° 1).

Edwardus Crupeland doit au chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, un cens de deux deniers sur un demi-bonnier apud Elterken (XV^e siècle) (Ibid.).

Voir sur cette famille A. G. B., Chambre des Comptes, reg. 555, p. 327 v°, 334 v°, 335.

Henricus dictus Crupeland, filius quondam domini Godefridi dicti Crupeland, militis, promet, devant deux échevins de Bruxelles, de donner, annuellement, à Jean van der Voert, secrétaire de la ville d'Anvers, au profit de domicella Katherina dicta Crupelants, sa fille, à titre de dot et de subsides du mariage qu'elle a contracté avec Johannes dictus doude (de Oude) de Antwerp, une rente de 20 sols de vieux gros tournois, après le décès dudit Henricus dictus Crupeland et de domicella Elisabeth dicta tserclaes, sa femme; il donne en gage : mansionem suam cum eius fundo ac omnibus domibus ante et retro supstantibus, orto et vinea retro adiacentibus ac reliquis suis pertinentis sitis retro ecclesiam beate Gudile bruxellenensis, supra lacum ibidem, inter bona domini Henrici de Berghen, militis, ex una parte, et quondam domum nuncupatam thuijs van Eoere, ex altera, 1417, le 28 juillet (G., c. 12, l. 59).

Extrait des dénombrements de la Cour féodale de Brabant : *Henric Cruplant, Henric sone, bij doode Katerinen Tserclaes, Jans docheer, sijne nichte, anno ... (en blanc), hout xij mud corens, ij caploenen / ij s. nuwe tsaers op xxij buerre lants, liggende omtrent Coninxloo (Koningsloo), ende waeren Wouters van Nossegem, die men heet Clutinc. Son successeur dans ce fief : Jacob Cruuplant (A. G. B., Cour féodale de Brabant, reg. N° 13, f° 32 v°; ce registre relate les dénombrements faits en 1440).*

Ewaert Crupeland, van Jan Tserclaes wegen, van eenen buender lants, ghelegen te Coninxloo, op de Vrijheit van Vilvoorden, ... opt velt gheheten den Knijf ... vj suster roex; de selve van 1/2 buender lants gheleghe op de Varent, etc., ij suster roex (C. B., reg. N° 44958, f° 110; livre censal du duc de Brabant, à Villvorde et environs, écrit en 1457).

Damoiselle Elisabeth van den Broucke, fille de feu Henri et veuve de Henri Crupelants, vend à Jacques, Jean et damoiselle Marguerite Crupelants, ses enfants, son usufruit sur les biens de feu leur père susdit, à Anderlecht; puis, lesdits enfants vendent ces biens (considérables) à sire Gauthier van der Noot, chevalier, fils de feu Gauthier, 1457, le 5 mai (A. G. B., Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, N° 63bis, f° 5).

Cuerinx, voir Rotselaer.

Cuijk. *Otte, here van Kuijc, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux fascas, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle. C. : ... (cassé). Sans ornement de chanfrein. L. : ✠ Sigillum Ottoni ... om . ni de Kuic (Chartes des ducs de Brabant).*

— *Jhan van Kuijc, heere van Hoestraten (Hoogstraeten), chevalier, scelle le même traité, 1339 : deux fascas, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle; au franc-canton brochant à la croix engrelée. C. : un vol, issant d'une cuve. L. : ✠ S. oh ridder Hoe. (Ibid.) (voir Nethen).*

Culenborg, voir Sainte-Aldegonde, Schagen, Waha, Willich.

Cumtich. *Johannes de Comptich, échevin de Louvain, 1367 : six (3, 2, 1) fleurs de lis, au pied coupé; au chef chargé de trois pals, accompagnés d'une étoile à cinq rais, en chef entre les deux premiers pals. L. : e Comptech scabini louan. (A. G. B., Etabl. relig., Léproserie de Ter-Banck, N° 4720).*

Cunchy, voir Paland, Wignacourt.

Kunne, voir Wassart.

Cussemenet, voir Paternostre.

Cuveliers (Jaquemes li), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 13 mai : dans le champ du sceau, trois épis, formant touffe, celui du milieu droit, les deux autres penchant légèrement, le 1^{er} à dextre, le 2^d à senestre, ceux-ci sommés, chacun, d'un oiseau, le 1^{er} de ces deux oiseaux contourné. L. : ✠ S^t I. li Cuveliers (au cas régime, ce personnage est appelé : *Jaquemon le Cuvelier*) (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Cuvillers (Silvestre de), dit Cuvillon, licencié-ès-lois, mari d'Adrienne van Commene (Comines), fille de Jean, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, par achat d'Antoine Velle, une rente sur des biens à Houthem, éclissée jadis de la rente de Jacques van Eechoutte, 1316 (n. st.), le 18 février (il signe : S. Cuvillon) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée à dextre d'un ...; aux 2^e et 3^e, à trois fascas. C. cassé. S. : deux animaux (braques ?) (fort endommagé) (Fiefs, N° 5341).

Guillaume de Cuillier, écuyer, cité T. II, p. 300, d'après des documents de 1405, 1412, est un Hénin-Liétard, dit de Cuvillers.

Cuvillon, voir Cuvillers.

L

LABIE, voir **Abbaye**, Suppl.

Labina, voir **Valeriola**.

Labus (*Johannes*), échevin de Bruxelles, 1343 : un lion couronné; écusson en cœur parti-émaché; ledit écusson au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sig' Iohannis dei Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3; G., c. II, l. 303).

— (*Henricus*), même qualité, 1343 : trois lions et un semé de maillets penchés; au franc-quartier brochant parti-émaché. L. : ✠ *Sig' Henrici dei Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3; G., c. XIV, l. 85, *passim*).

— (*Johannes dictus*), même qualité, 1367 : même écu que *Johannes*, 1343, mais l'écusson sans le franc-quartier. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec, au vol de chauve-souris. L. : *Sigillum Iohannis Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien) (voir **Serarnts**).

Ladeuze (Maieur et échevins de), 1584 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. L. : *Seel eschevins de Ladeuze* (A. G. B., *Varia*) (voir **LADUESE**).

Ladewijn, voir **Quaderebbe**.

Laen, voir **Pipenpoij**, **Villegas**.

Laere (Jean van), procureur de damoiseau Pierre du Chastel, seigneur de *Puvelde*, *Richardin*, etc., déclare que celui-ci tient, par suite du trépas de damoiselle Marguerite de Landas, sa mère, le fief dit de *Putmeersche*, à Belcele, 1642, le 10 novembre; le même Jean, procureur du damoiseau François de la Glizeuze, seigneur de *Bailleul* (Bailleul), comme mari de dame Charlotte-Valentine du Chastel (fille du damoiseau Jean et de dame Marguerite de Landas), qui tient, par suite de la mort de damoiseau Pierre du Chastel, le fief dit de *Putmeerschen*, 1643, le 10 septembre : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis en chef et d'une rose en pointe. L. : *S Ian van Laere f Ians* (Fiefs, Nos 6380, 6390) (voir **ROET**, **Scheerere**, **Soeij**, **Stapel**).

Laerne, voir **Massemén**.

Le seigneur de LARNE : de sable au chief d'argent à troes testes de lions de gueulle, lampassé d'asur et crye : Vilaeyn à Gand! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laffeld, voir **Volcwyn**.

Lafond, voir **Pruijssen**.

Lake (Josse van), fils de Guillaume, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief, de 5 bonniers, à Peteghem, *in de meersch*, avec un arrière-fief et un bailli (qui emprunte les échevins de la seigneurie de Peteghem), 1536, le 29 octobre : un sautoir engrêlé, accompagné de cinq sangsues, 1 en chef, deux (1, 1) au flanc dextre, deux (1, 1) au flanc senestre (la pointe est plaine). C. : une tête col d'aigle (?) entre un vol. L. : *S Ioos van Lake* (Fiefs, No 5290).

Les sangsues sont posées en fasce.

Laken, voir **Zoete**.

Lachman, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Lalaing (Le comte Charles de), Nivelles, 1792 (voir **Haultepenne**) : (écu ovale) de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). S. : deux griffons. Le tout posé sur un manteau doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Baron Arnould de Woelmont) (voir **Hordain**, **Rubempré**, **Serclaes**, **Spiennes**; **Egmond**, **Hanecart**, **Hordain**, **Croix**, Suppl.).

Lalieux. De *La Lieux*, colonel à la suite de Son Altesse Royale, écrit, de Liège, une lettre à *M. Delalieux*, prêtre à l'abbaye noble de Forest, près de Bruxelles, 1763, le 30 juin : un coq, la patte senestre bottée et éperonnée, tenant de la patte dextre un sabre; au chef chargé d'un lion léopardé. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. dextre : un homme sauvage, la massue basse. S. senestre : un héron au vol déployé (M. Victor de Lalieux, à Bruxelles).

— (L.-J. de) écrit, de Mons, à Monsieur van Crijsselberge, rue Sainte-Anne, à Nivelles, une lettre relative à certaines prérogatives de la dame de Feluy, 1781, le 20 novembre : un coq, posé sur un tertre; à la devise surmontée de deux léopards (!) adossés. C. : un coq. Sans L. (cachet, en cire rouge) (M. Fernand de Lalieux, à Feluy).

Lambert (*Johan*), de *Grande Han* (Grand-Han), *prevost de Durbuyt* (Durbuy), *des deux tierces de part noble, haulte et puissante dame ma dame Gillette de Berlaumont, dame dudit lieu, Hyerges* (Hierges), *Beauraing, Peruwelz, Derechy, des deux tierces en*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



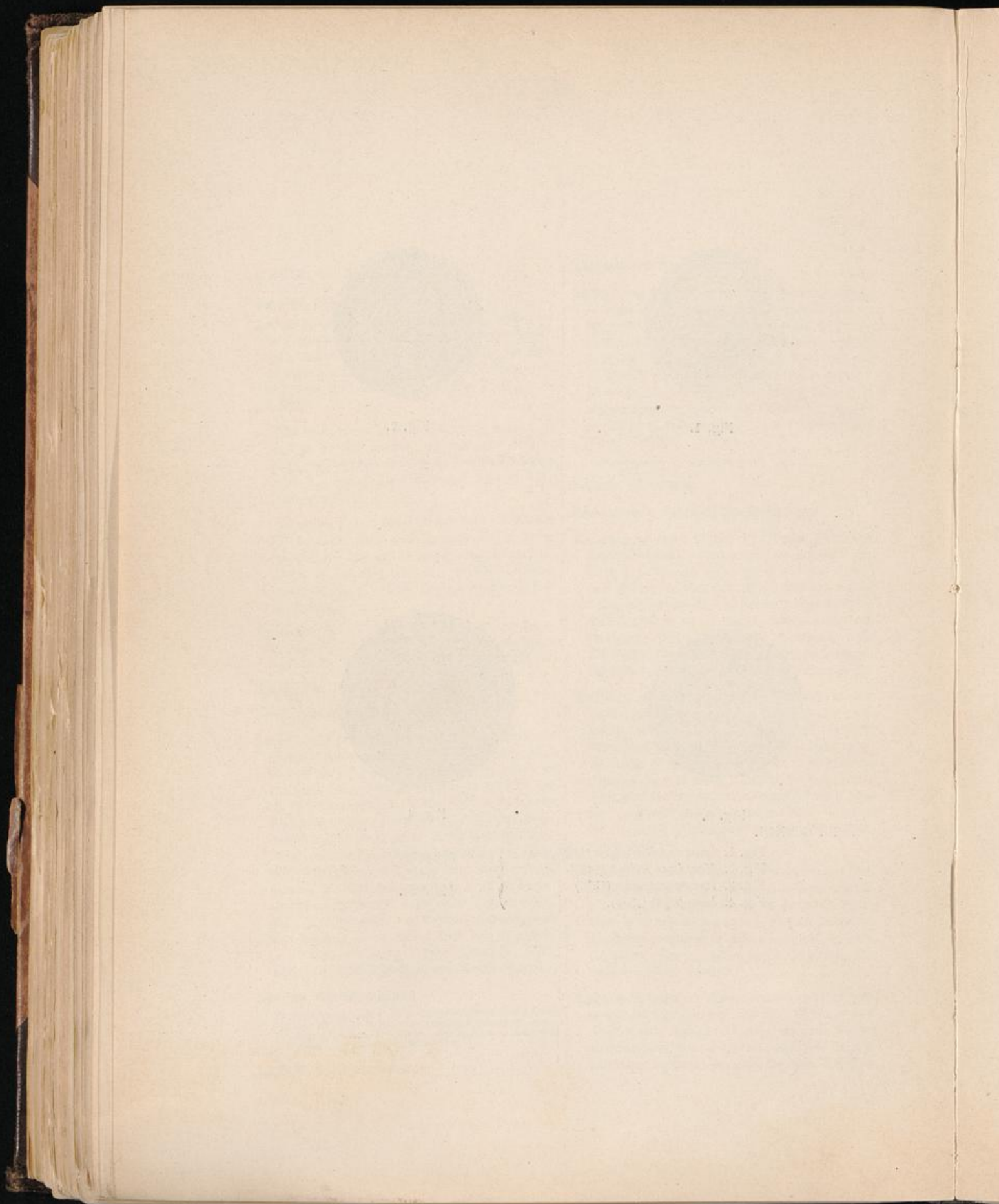
Fig. 4.

Pl. CCLXIII.

Fig. 1. Jean van Beringen (1449),
 Fig. 2. *Henricus Blieck* (1455),
 Fig. 3. Pierre Stocman (1516),
 Fig. 4. Jean Vijdt (1549),



échevins
 de
 Malines.



Durbuyt, doigiere daymerys (Ayméries) etc., 1538 (v. st.), le 9 février : trois oiseaux. L. : . *Iehan Lanb* ... (Baron Herman de Woelmont, château de Soiron).

Lambertz, voir **Römer**.

Lamboij, voir **Overbunde**.

Lambrechts, voir **Schellekens**.

Lamirant (Josse), homme de fief de la seigneurie du Chastel, scelle un acte de Baudouin Lamirant (dont le sceau est tombé), bailli de messire Jacques de *Bresil*, seigneur du Chastel, en *toutte sa terre, justice et seigneurie du Chastel, soy extendant en la paroisse de Frelenghyen* (Frelinghien) et es parties *enviro*, 1564, le 22 décembre : une étoile. Seul, l'écu reste (Mons, *Varia*).

Lampernisse. Josse van *Lampernes* déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief, à Lampernisse, d'environ 29 mesures, et diverses autres terres *illeg*, à Alveringhen et à Loo, avec des hommages, 1403, le 9 août : plain ; au chef plain. L. : *mperne* ... (Fiefs, N° 497).

Lam[p]saem, voir **Lan[c]saem**, **HAMES**, Suppl.

Landas. Roucourt, cité, T. II, p. 310, d'après un acte de 1505, serait, d'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie : Roucourt, près de Quesnoy. Le lion des 2^e et 3^e quartiers, dans les armes de Mathieu de Landas, serait celui des du Chastel (voir **Veranneman** ; **Laere**, Suppl.).

Landeghem, voir **ZUUTDOORT**.

Landshere, voir **Berke**, Suppl.

Langhe (*Willem de*) (voir **Witte**), 1318 : un sautoir, chargé de cinq étoiles (roses?) ; au lambel brochant. L. : . . . *illames* . . . *Lo'gh* (!) (*Affligem*).

— (Henri de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, au métier d'Aardenburg, paroisse de Notre-Dame, avec 20 hommages, dont 5 « obscurs » (*daer of de vice int doncker staen*), 1439, le 29 avril (v. st.) ; déclare que sa femme, Adrienne, tient, dudit bourg, 18 1/2 mesures, à Aardenburg, dans ladite paroisse, avec rentes et 17 hommages, 1440, le 8 mai : un chien passant, colleté, bouclé, en pointe ; au franc-quartier chargé de deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas. T. : un ange. L. : *S Heinric de Langh* . f *Heinric* (Fiefs, N°s 7600, 7606) (voir **Witte**).

Le canton senestre de l'écu est plain.

Langhejans, voir **Vale**.

Langelaar, voir **Septfontaines**.

Langhemeersch. Jean van *Langhemersch* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Passchendaele, aboutissant à celui de Georges van *Langhemersch*, 1537, le 12 mai : une fasce breteessée et contre-breteessée, accompagnée en chef d'une moucheture d'hermine et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. cassé. S. : cassé à dextre ; un lion à senestre. L. : *mersch*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. Sans L. (cachet rond) (Fiefs, N° 5876).

— (François van), fils de Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Passchendaele, 1560, le 4 mai : déclare tenir, de la même Salle, un fief *illeg*, même date : une fasce breteessée et contre-breteessée, accompagnée en pointe d'une étoile à six rais. C. : un vol. S. : deux lions. L. : *S Fransois van Langhemersch* (Fiefs, N°s 5879, 5880) (voir **Longpré**, **Woorme** ; **Gaverelles**, **Claerhout**, Suppl.).

Langendries, voir **Oignies**.

Langenhove, voir **Meersman**, **Meert**, **Tellier**.

LANGHENPULE, voir **Winghe**.

Langerode, voir **Tudekem**.

Langlée. Jacques de *Langlee*, chevalier, seigneur de Pecq, ber de Flandre, baron d'Eijne, etc., souverain bailli de Flandre et haut-bailli de la ville de Gand, déclare tenir, de la cour de Waes, à titre de fief, ressortissant à la cour de Saint-Nicolas, un bien, avec *mote, wallen, sijnghele, neerhoff, dreve ende winnende landt*, de 12 bonniers, dit *tgoet ter Hoogher Cauwerborch*, à Tamise, fief qu'il a hérité de feu son père, damoiseau Jean de *Langlee*, et qui aboutit au fief de damoiseau Philippe van *Brakele* et de ses hoirs, 1604, le 2 juin : un sautoir, accompagné en chef d'un écusson de ... à l'écusson plain (**Wavrin**). C. : deux cornes de bœuf avec embouchures (Sans L. ?) (empreinte en papier, sur ciré, appendu) (Fiefs, N° 6396) (voir **Anglée**, Suppl.).

Langsdorff, voir **Unger**.

Lanckhals, voir **Codt**, Suppl.

Lan[c]saem, voir **Becelaere**, **Driessche**, **Halewijn**, **Lampsam**, **HAMES**, **Kerchove**, **Codt**, Suppl.

Lannoy (Sceau aux causes de la ville), 1464 : trois têtes de chien braque. L. : ✠ *Sigillum uille de Lannoy* (sceau peint en vert, cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai ; A. G. B., Cartul. et Manusc., reg. N° 131).

Cette description est faite, non pas d'après l'original, mais d'après une peinture.

— Le comte Lannoy de Clervaux (voir **Oultremont**), vers 1790 : trois lions. L'écu, ovale,

sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petits trèfles de trois perles. S : deux griffons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Merode, Noyelles, Parisis, Pirlot, Pret, Thiennes, Vilain; CASAULT**. Luu, Suppl.).

T. II, p. 314. *Castres*, cité, d'après un acte de 1429, serait, suivant le Comte Paul du Chastel : *Castres*, dans le Tarn; *Wannes*, cité, d'après un acte de 1551 : *Wasnes* (*Wannes* est une faute d'impression), et, au lieu de *Reusnes* (qui n'est pas Rèves), lisez : *Reusnes* = *Ruesnes* (Nord).

Laris (Mathieu), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Bruges, 1376 (n. st.), le 23 février : un chevron, accompagné de trois cors de chasse. L. : *Sigillu Mathey* (Fiefs, N° 7673).

Lasoye (?), voir **Waha**.

Lathem. Jean van *Latem*, résidant à Vilvorde, et Jean van *Coudenbergh*, à Bruxelles, déclarent devoir, ensemble, à Gauthier van Kets, 58 *peters* d'or, qu'ils s'engagent à payer *inde Bamismarct van Anticerpen nu naist toecomende*, faute de quoi ils promettent, *gelijc oft wij dat inden velde onsen vianden met opgerichten vingheren geloift, gezekert ende gezworen hadden*, de se rendre, le dimanche à la fin de ladite foire, à Anvers, à l'auberge dite de *Bairgie*, chacun avec deux chevaux de selle et un valet, et d'y rester jusqu'à extinction de leur dette, ainsi que de lui procurer, de la part des échevins de Bruxelles, des lettres constatant cette obligation et, pour ce, de se trouver, le 8 octobre prochain, en cette ville, à l'auberge dite de *Catte*, et de ne pas la quitter avant l'obtention de ce document, etc., 1432, le 22 septembre : d'hermine à la fasce, surmontée d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Jan van Latem* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Le lambel est à quatre pendants.

— (*Zegher* van), homme de fief de J. Muers, 1445, le 16 juin : cinq roses, 3 rangées en chef, 2 en pointe; écusson en cœur à deux faucilles affrontées. L. : *Zegher van Latem* (Ibid., c. 3) (voir **Muers**).

— Devant les tenanciers du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, Marguerite Ghisels, veuve de Jean van Lathem, Catherine et Marie van Lathem, ses filles, Gauthier van den Pre, époux de ladite Catherine, et Jacques de Moldere, époux de ladite Marie, donnent à Jean van Thienwinckele une rente pour l'anniversaire de feu damoiselle Marguerite Daems, veuve de Jean van Thienwinckele, au couvent de Saint-Paul, dans la forêt de Soignes, etc., 1492 (n. st.), le 16 avril (1491 avant Pâques) (Greffes scabinaux. Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 34).

— (Marie van) et Dorothee van *Velp*, *groot* mees-

terssen du grand béguinage à Louvain, donnent un acte, 1525, le 24 mai (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Lathem (Arnould van), échevin de Bruxelles, 1543, 54 (n. st.) : d'hermine à la fasce. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Aert vā Lathem* (*Cambré*, G., c. 13, l. 68).

Latinne, voir **Vieux-Waleffe**.

Laubespain, voir **Mouchet**.

Laudae, voir **Louwet**.

Laulnoy, voir **Hanon**, Suppl.

Laurijn, voir **Veranneman, Watervliet**.

Lautens (Jean), conseiller du roi et maître de Sa Chambre des comptes, à Lille, déclare tenir, du château de Gand, un fief de 20 bonniers à *Maria-kerke*, près de Gand, fief dit *Nortwijck*, avec une rente, bailli (qui emprunte des hommes audit château), divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende estrangiers goet, boete*, etc.) et deux arrière-fiefs, à Tronchiennes, l'un appartenant, ou ayant appartenu, à Josse Cochuijt, l'autre à Jean de Dobbelaere, fils de Gêrolphe, 1593, le 25 février : coupé; au 1^{er}, deux roses (quintefeuilles); au 2^d, une rose (quintefeuille) (de l'un en l'autre?); l'écu chargé d'une bordure engrêlée. C. : un lion issant, brandissant des deux pattes un gros et court bâton. L. : *Johannis Lavtens* (Fiefs, N° 3183).

Lauwereins (Gilles), tuteur de Pierre Lauwereins (fils de *Colaert*), qui tient, du bourg de Bruges, un fief à *Zuijkenkerke*, 1513, le 4 août : un arbre, terrassé; au chef chargé de trois merlettes. C. : l'arbre. L. : *S Gillis Lauwereins* (Fiefs, N° 9079).

Laval. Robert Mellet, seigneur du *Maz* (Mas), procureur spécial de *hault, puissant et tres honnore sr Jehan de Laval, sire de Chasteaubrient* (Château-briant), *Moiafillaut, de Gavre, de Caude, de Derval et de Malestioil*, etc., qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à *Barle*, de 7 à 8 bonniers, avec quatre *hostes* qui lui doivent une rente; il scelle du *saell dont lon use aux contras de la court et seigneurie dudit seigneur de Gavre a son siege et barre de Chasteaubrient*, 1503, le 7 juillet : une croix, chargée de cinq . . . (coquilles?) et cantonnée de seize alérions (**Montmorency**) (très fruste et cassé) (Fiefs, N° 2345).

LAWAIRE, voir **Belderbusch**, Suppl.

Lede (Jean van) déclare tenir, du Perron d'Alost : 1^o, *de meijerie te Lede, met alsulken eerscepen, dienstlieden ende rechten, . . . renten, manne ende late, . . . ende al dier ghelike binnen Hostede* (Hofstade), *aelster goet sünde*; 2^o, *thof ten Bossche* (12 bonniers), *daer dat thoebehoort een mes lee* :

eenen dach jaerliix die waghene hebben te Lede te messene int vors. hof ende andere liede, hantwerkers uut elken huus . . . ende de linen wevers op tselft mes afslaende; ende hier toe hoort eenen obstal metten wateren ende eenen verre ende eenen beer uten hove gaende, 1430, le 1^{er} juillet (du chef de ce hof, damoiselle Marie van Lede reçoit une rente annuelle et viagère de 2 livres de gros, qu'elle s'est réservée lorsqu'elle vendit ce fief) : une rose (quintefeuille). C. : le meuble de l'écu entre deux cornes de bœuf. L. : Leede (Fiefs, N° 5021).

Leder (Jean), tenancier du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1430, 61 : un poisson en bande; au franc-quartier senestre (!) chargé de trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. S. senestre : un griffon. L. : *S Iohannis d. . Leder* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, à Bruxelles).

Ledichman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leefdael, *Jhan van Levedale, borgrave van Brucel*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, Gand, 1339, le 3 décembre : trois roses (quintefeuilles); au franc-quartier brochant chargé d'un besant, ou tourteau (?) (pas d'aigle !). C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *✠ Sig' Iohannis de Leu* s (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Kortenbach, Coudenhove, Oirschot**).

Leedeckman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leene (*Rugger van den*), fils de Jacques, déclare tenir de *Eerbaren ende wijsen Jacop de Houplines* et de damoiselle *Willemine sbairon*, sa femme, par l'intermédiaire de leur seigneurie de Belleghem, une rente sur des biens à Marcke et à Courtrai, avec un bailli (qui emprunte ses hommes auxdits époux) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerden goet, boeten*, etc.), 1502, le 8 avril (après Pâques) : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *Pieter Lee . .* (Fiefs, N° 1783).

— (Joseph van den), conseiller de l'empereur et roi, premier roi d'armes, dit Toison d'or, en ses Pays-Bas et de Bourgogne, et André-François Jaerens, écuyer, *chevalier Roy* et hérald d'armes ordinaire de Sa Majesté Impériale et Catholique, etc., à titre de la province et duché de Luxembourg et comté de Chiny, etc., délivrent une attestation d'armoiries, 1734, le 17 juillet : de . . . à la croix ancrée de . . . (hachures douteuses) Cq. couronné. C. : une croix ancrée entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *M Ios vanden Leene cons de Sa Ma prem roy d'armes* (Bruxelles).

Il résulte de ce document que les anciennes et honorables familles Petit et Du Moulin, ambassadeurs originaires de Bruxelles, portent, la 1^{re} : d'azur à trois étoiles d'or,

la 2^{de}, d'azur à trois fers de moulin, et que, à ces familles, appartiennent : le sieur Nicolas Petit (fils de Jean-Albert et de Marie Soumillion), époux d'Anne-Rose Du Moulin (fille de Nicolas-Antoine et de Jeanne Francquet), qui ont pour enfants : Henri-Joseph et Marie-Rose Petit.

Leep, voir **Volmeerbeke**.

Leeps, voir **Lips**.

Leerodt, voir **Horion, Noyelles, Walpode; Geloës**, Suppl.

Leest, voir **Meeren**.

Leeuw, *Jan de Leeu, die men heit van den Trappen*, bourgeois de Bruxelles, déclare avoir acheté, de *her Ametrike van Rode*, chevalier, une rente, de 10 escalins de vieux gros, sur un bien sis, à Bruxelles, *langhe ridderstrate*, et que cet achat a été fait des deniers du couvent de la Cambre, qui est, en conséquence, propriétaire de cette rente, 1339-40 (n. st.), en février, à Bruxelles : un lion couronné, à la cotice brochante, chargée de trois coquilles. L. : *Sigil' Iohannis dicti Leonis (Cambre)*.

Ce sont bien des coquilles, et non des étoiles (voir T. II, p. 327).

— Jean de Leeu, *acht der gulden van Bruesele*, 1378; *Johannes, filius quondam Michaelis Leonis*, échevin de Bruxelles, 1392 : trois lions couronnés; à la bordure (simple). C. : une tête barbue, enturbannée. L. : *S Iohannis Leonis* (G., c. 17, l. 104; A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Domina Maria dicta tsleus, filia quondam domini Iohannis dicti de Leeu, militis, relicta quondam Willemi de Mons et nunc uxor legitima domini Arnoldi de Pede, militis*, et ce dernier transportent, devant les échevins de Bruxelles, au profit de *Willemus dictis Loenijis, alias de Frigido Monte, filius naturalis quondam domini Wilhelmi de Frigido Monte, presbiteri*, entre autres biens, une rente sur une maison dite *thuijs van Coudenberghe*, maison ayant appartenu, autrefois, à *Florencius de Frigido Monte, dictus tserhuijchs*, et sise dans la *Gulden strate*, 1428, le 10 juin (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Nycholaus dictus de Leeu, filius quondam domini Iohannis dicti de Leeu, militis, et domicella Maria de Dixmuyde (Dixmude), eius uxor legitima*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, un cens à l'église Sainte-Gudule, de cette ville, 1444, le 14 novembre (Etabl. relig., c. 4114, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— *Mychael de Leeu, ditus de Cantere*, échevin de Bruxelles, 1449 : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais; au lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel . . Leeu dei de Cantere* (Ibid., c. 4106).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, même qualité, 1486 : trois lions couronnés. C. : une tête et col de

lion couronné, entre un vol. L. : *S Machiel de Leeu* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Leeuw, *Johannes de Leeu*, dictus de Cantere, même qualité, 1493; *Jan de Leeu*, geheeten de Cantere, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1503, le 17 octobre : trois lions (non couronnés), accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Jan de Leeu* (G., c. VII, l. 23; Etabl. relig., c. 4106. Chartreux, A. G. B.) (voir **Ham**, **Leus**, **Meer**, **Oreye**, **Pipenpoij**, **Quaderebbe**, **Zwaef**, **Ursel**, **Werve**, **Wittem**; **Berghe**, **Hecke**, **Luu**, Suppl.).

LEEUWE, voir **MIGGHERODE**.

Leeuwergem, *Ghiselbrecht van Leeuwergem*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un lion et un semé de billettes. L. : *S Gilleber de Levreghem* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Enghien**, Suppl.).

Leew, voir **Serjacobs**.

Leffinghe (Josse van) déclare tenir du bourg de Bruges, comme mari de Marguerite, fille de sire Baudouin de Vos, seigneur de Pollaere, un fief, à Oostburg, paroisse de Saint-Eloi, de 13-14 mesures, avec quatre arrière-fiefs, 1430, le 6 octobre : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de douze merlettes, rangées en orle. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 8796).

Leybersh, voir **Stein**.

Leyen (*Her Johan von der*), chevalier, ami et caution de Thierry von Oytginbach, 1344 : une escarboucle. L. : *S Joh'is de Leien militis* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LEIJNS (Liévin van), tuteur de Claire van *Leijns*, fille de Jean, déclare qu'elle tient, de la seigneurie d'Aijshove, appartenant à *Edelen ende weerden heere Joncheere Anthonis van Mastaing*, seigneur d'Aijshove, à Machelen, un fief, dit *tgoet te V(?)jeerdeghe*, à Machelen, avec un bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et trois hommages, 1502 (n. st.), le 28 mars; oncle et tuteur de ladite Claire, qui fait dénombrement, entre les mains du haut-bailli de Courtrai, d'un fief, à Ousselgem, de 4 mesures, avec rente, bailli et divers droits seigneuriaux, fief relevant dudit seigneur d'Aijshove, 1502 (après Pâques), le 28 mars : un losangé; au chef chargé d'un lion issant. C. : un lion issant, entre une ramure de cerf. L. : *Lieuin van Leyns* (Fiefs, N° 3184, etc.) (voir **Overbeke**, Suppl.).

Lek, voir **Rover**.

Lemssoene, voir **Fleurs**.

Lenaert, voir **Meersman**.

Lenaerts, voir **Meurs**, **Suweels**.

Lende, voir **Linden**, Suppl.

Lennick-Saint-Quentin, voir **Man**, Suppl.

Lenoncourt, voir **Pulligny**.

Lens (*Ph[i]lippes des*), homme féodal du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1608, le 6 août : une bande, accompagnée de trois étoiles, 1 à senestre, 2, rangées en bande, à dextre. L. : *S Philippe deslens* (Mons, *Varia*) (voir **Montmorency**, **Noyelles**, **Rubempré**, **Sainte-Aldegonde**, **Serclaes**).

Lent, voir **Hulhuizen**, Suppl.

Leonrodt, voir **Schenck**.

Lepe (Pierre van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1421 (v. st.), le 19 avril : un arbre — stylisé, avec cinq feuilles (de chêne?) — arraché, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter van de e* (Fiefs, N° 8117).

— (Jean van der) et Arnould, fils de Jean Reijfins, tuteurs d'*Hanneke*, enfant d'Arnould, fils de Jean Criecker[s], lequel pupille tient, du bourg, de Bruges, un fief de 24 mesures, à Eerneghem, 1421 (v. st.), le 19 avril : une croix millée, chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : *. n der* (Fiefs, N° 8119).

— (Jacques van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief de 10 mesures, à Eerneghem, 1430, le 27 juillet : même écu que ledit Jean. L. : *. aco* (Fiefs, N° 8122).

— (Jean van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Bekeghem, au métier de Ghistelles, 1515, le 30 mai : une croix ancrée (!), chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : *S Jan vander Lepe* (Fiefs, N° 7669).

Lerse (Jean), échevin de Montabaur, 1335 : une botte, à haute tige. L. : *. . . . his Lerse scabi montab* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LESCORE, voir **Obert**.

Leudersdorf, voir **Pymont**.

Leuwars, voir **POPPLE**, Suppl.

Lexhy (*Vranke van*), échevin de Saint-Trond, 1437 : de vair au lion. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Vranke va Lexhy scepen Sintred . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCLXIV.

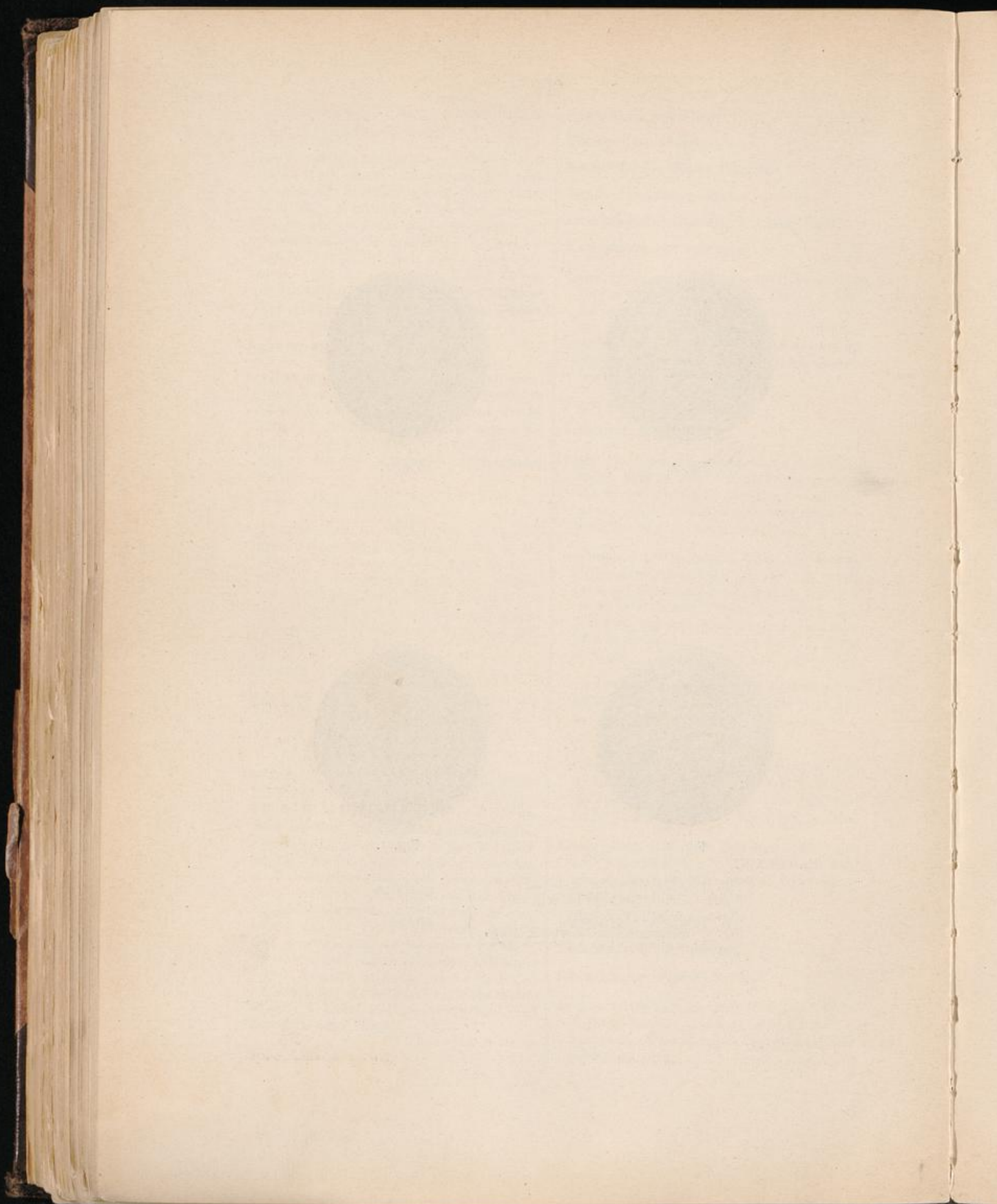
Fig. 1. Philippe de Clerck (1549),

Fig. 2. Adrien Esschericx (1581),

Fig. 3. Adrien Boisot (1587),

Fig. 4. Guillaume van Meerbeeck (1589),

échevins
de
Malines.



Lexhy (*Vrancke van*), même qualité, 1450 : mêmes écu et C. L. : *S Fracois de Lexhy scabi sci Tred'* (Ibid.).

— Henri van *Lexhi*, même qualité, 1493 : même écu et C. L. : *S Henrici de Lexh. scabi sci tredo* (Ibid., c. 10).

— (Henri van), échevin de la seigneurie de Mielen, appartenant au couvent de femmes de Mielen (prieure : *Ozille van Tjille*), 1497, 9 ; Henri van *Lechhij*, échevin de Saint-Trond, 1498 ; Henri van *Lechhij*, tenancier de la cour censale de sire Arnould van den Huijs, prévôt de Saint-Trond, sise à Saint-Trond, 1498 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Hri' de Lexhi scabi Sci Tredoïs* (Ibid., c. 9, 10).

LYAUNE, cité T. II, p. 341, est, d'après le Comte Paul du Chastel, un fief dans le Pas-de-Palais.

Libert (Antoine), échevin de Liège, 1626 : un membre d'aigle, la serre en bas ; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *Antonius Li . . . i . . et scab leod* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Libois, voir **Waid**.

Liebaert, voir **Halewijn**, Suppl.

Liebart, T. II, p. 342 : Supprimer le : (?) après ce nom. D'après le Comte Paul du Chastel, Marguerite Liebart aurait épousé l'avocat Jacques Gombault, seigneur d'Archimont, Velaines-lez-Tournai.

Liebrecht, voir **Serjacops**.

Libottons (*Johans*), un des *tenans heritaubles* de la cour de dame Marie de Haultepenne (voir **Horion**), 1403 : un fretté ; au chef chargé d'un lambel. L. : . . . h ton (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Liedekerke (Etienne van) déclare, à *mer Ghelain van Haelwin* (Halewijn), bailli du pays d'Alost, tenir, du Perron d'Alost, un fief à Nieuwerkerken, sous Alost, de 5-6 bonniers, avec rentes, bailli, etc., fief hérité de *Joncfrouwe Celien van Vaerneuwe, mijre grootrouwen*, 1430, le 18 juin : trois lions. C. : une tête barbe, tortillée. L. : *S Steuin van Laekerke* (Fiefs, N° 5089).

— Etienne van *Liekerke*, seigneur de Heestert et Zulte, déclare tenir, dudit Perron, un fief, de 9 journaux, etc., à Nieuwerkerken, 1514, le 12 novembre : trois lions couronnés, sans brisure perceptible. C. : un buste de more. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Estienne de L[y]ekerke* (Ibid., N° 5094).

— *Mher Guillebert van Liedekerke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Ledeghem, Bissegem, Gullegem, Heestert, Landeghem, Oosthove, Axel,

écoutète héréditaire d'Axel et du métier d'Axel, de Hulst et du métier de Hulst, burgrave de Belle (Bailleul), déclare tenir, de la cour de Waes, un fief de 7 bonniers, à *Barsele* (Basel), par succession de sire Antoine van *Liedekerke*, chevalier, baron de Heule, son père, 1605, le 12 janvier : écu très fruste. C. : un buste de more. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière, celle de dextre à trois lions (couronnés?), celle de senestre cassée (fort endommagée) (Ibid., N° 6295).

Liedekerke. Ferdinand de *Liedekerke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Gullegem, Bissegem, Ledeghem, Oosthove, en Wervicq, en Comines, de Heestert, Landeghem, Axel, Mouscron, Val, Luigne, Aelbeke, *Ackerne*, vicomte de Bailleul, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief dit la mairie de Mouscron, consistant en toutes amendes jugies par les eschevins de ladite seigneurie et es exploitz des ventes des terres renteuses, tenues dudit fief de Mouscron, le neufiesme denier, etc., 1607, le 5 mars : trois lions couronnés (très fruste). C. fruste (Ibid., N° 9926).

— *Guilbert de Liedekerke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, etc. (comme Ferdinand, en 1607, mais *Aeckere*, au lieu de « *Ackerne* »), déclare tenir, de l'archiduc d'Autriche, la mairie de Mouscron, xv^e siècle : trois lions couronnés. C. : . . . (un buste . . .). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière de l'écu (très fruste) (Ibid., N° 9929) (voir **Resseghem**, **Rode**, **Straten**, **Vilain**, **Visscher**, **Wale** ; **Baufremez**, **Kemp[e]**, Suppl.).

Liefkenrode, voir **Udekem**.

Lierre. Gauthier van *Liere* (non cité nommément), maître de Vilvorde, 1389, le 16 juin ; *Walterus de Lyra*, échevin de Vilvorde, 1399 : trois pals ; au franc-quartier chargé d'une triangle abaissée et d'un lion issant de la triangle. L. : *S Walteri dci d. Lira* (Cambre, G., c. 8, l. 32) (voir **Nassau**, **Reussgen**, **Rivieren**, **Sayn**, **Woelmont** ; **Isenburg**, Suppl.).

Liers (*Colart de*), tenant, emprunté par *Giles de layghe* (voir **Aigle**), *cytains de Liege*, à *Colart de Puchey*, 1378 : un lion, l'épaule chargée d'une merlette. L. : *S Colart* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Tramerie**).

Liessem, voir **Rochette**.

Liesveld, voir **Verschuer**.

Lievens (Corneille), échevin de Léau, 1543 : coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, trois fleurs de lis (entières). L. : *S Cornelis Lieue . . . abi* (Léau, N° 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement : *Lunens*.

Lieventhal. Herman van Lievendale, Ritter, ind Metze van Mirlare (Mirlaer), syne elige vrauwe, déclarent devoir 300 florins à here Arnold van Wachtendünck (Wachtendonk), dem jungen, rittere, 1377, dominica prima post festum beati Remigii confessoris; le mari : un lion, l'épaule chargée de . . . L. : *S dni Ermanni de . . .* ; la dame : parti ; au 1^{er}, comme le mari ; au 2^d, trois fasces. L. : *S Meeze de Mirla*. (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Liévin, voir Zaman.

LIEWE, voir Neufchâteau.

Ligne, voir Noyelles, Oijenbrugghe, Rouc.

Ligny. Jehans de Liney, sire de Roussy, 1336 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à un burelé et au lion enronné. C. et ornement du chanfrein : . . . ? (cassés). L. : . . . de Lyn . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Il est un Luxembourg.

Lichtaert, voir Werve.

Lichtervelde (Rogiere, heere van), chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : plain ; au chef d'hermine. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien assis et de deux cornes de bœuf. L. : *S Rogeri de Lichte . velde militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Wulfaert van), seigneur de Wulvergheem, chevalier, 1502 (voir Halewijn) ; Wulfart van Lichtervelde, chevalier, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens dans les paroisses de Boesinghe, van den Briele, de Saint-Jean et de Zillebeke, 1502, le 12 novembre : de . . . à l'écusson chargé de trois têtes de léopard (Zijpe ?) ; au chef de l'écu d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Welfa . . . de Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5630, 5364).

— (Jean van), fils de sire Jean, seigneur de Biaurewaert (et Beurewaert), déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Boesinghe, 1502, le 8 novembre ; tient, de la même Salle, un fief à Boesinghe, étant deux hofsteden, dites Vrijland et Waterbeke, même date ; tient, de ladite Salle, un fief de 31 1/2 mesures, ligghende ten goede te Biaurewaert, dans les paroisses de Zillebeke et de Saint-Jacques et appartenant à un autre fief, à lui appartenant, avec bailli, divers droits seigneuriaux et arrière-fiefs, 1502, le 8 novembre ; comme mari de damoiselle Barbe van Halewijn, il déclare tenir, de ladite Salle, un fief de 25 mesures, à Zonnebeke, 1514, le 19 octobre ; Jean van Lichtervelde, fils de sire Jean, remet, à eerbaren ende wijsen Woutere van Lichtervelde, bailli d'Ypres, avec d'un fief à Ypres, relevant de ladite Salle,

même date ; Jean van Lichtervelde, seigneur de Beurewaert, fait dénombrement du fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, dont deux sont « obscurcis » (verdonckert), même date : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Ian van Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5362, 5361, 6033, 6110, 5637, 6043).

Lichtervelde (Isabelle van), dame de Staden, déclare tenir, de ladite Salle, une rente sur des biens à Roozebeke, 1514, le 12 octobre : même écu. T. : un ange. L. : *S Ysab . . le de Lichterveld* (Fiefs, N° 5920).

— (Colaert van) remet à Eerbaren ende wijsen Pieter van den Houtte, bailli de la Salle d'Ypres, avec d'un fief hérité de damoiseau Jean van Lichtervelde, son père, fief ayant 101 mesures, sises dans les paroisses de Boesinghe et de Saint-Jean, in twee hofsteden, appelées Vrijlandt et Waterbeke, 1547, le 12 mai ; déclare tenir en fief, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, la seigneurie dite ten Velnare, sise à Staden et à Hooghlede, avec une vierscharre de sept échevins et une cour féodale d'où meurent 24 arrière-fiefs, même date : écu cassé ; on voit le haut d'un chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : . . . olaert van Lichtervelde . . . (Fiefs, N° 5972, etc.).

— (Ferdinandus van), schiltknappe, heere van Vellenaere, etc., déclare tenir, de ladite Salle, la seigneurie de Vellenaere, sous Staden et Hooghlede, avec rentes, bailli, amman, 7 échevins, divers droits seigneuriaux, etc., 1580, le 1^{er} mars : plain ; au chef d'hermine. C. : un cygne essorant, issant, le vol d'hermine (Fiefs, N° 5977).

Consulter, sur cette famille : Fiefs, N° 6069.

— (Jean van), fils de sire Ferdinand, seigneur de Velnare, Beurewaert, Croix, etc., tient, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, le fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, tenus par sire François, seigneur de Recourt, Corneille de Kien, et dont 2 sont « obscurcis », 1618, le 30 avril : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux cerfs (Fiefs, N° 6079).

— (Pierre van), fils de sire Ferdinand, seigneur de Velnare, Beurewaert, Croix, etc., remet à Edele ende weerde heer Mher Adolph des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Gheluwe, etc., bailli, de la châtellenie d'Ypres, avec des hofsteden dites Vrijlandt et Waterbeke, cette dernière aboutissant au fief de damoiseau Adrien van den Kethulle, 1618, le 30 avril ; tient, de ladite Salle, un fief de 21 1/2 mesures à Zillebeke et à Saint-Jacques, par succession de feu damoiseau Jean van Lichtervelde, seigneur de Beurewaert, Velnare, etc., son frère, avec bailli, arrière-fiefs, etc., 1622, le 30 juin : plain ; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un

cygne essorant, issant. S. : deux cerfs. L. : . . . ie-
..... *Licht* (Fiefs, Nos 5425, 6081) (voir
Vleeschouwere, Wijts, Witte).

Licques, voir **Noyelles, Zuijlen; Berlaere, Haverskerque, Heule, Kerchove, Ket-hulle, Luxembourg, Noyelles**, Suppl.

Lille (*Jehans, castelains de*) et de *Pieronne* (Péronne), déclare avoir donné en fief, devant ses hommes, à *Alart Bourac de Bondues, men sergant* : le chuce des rentes que jou avoie en le tiere *Watier de Wartembecke, chevalier, ou tenement con apiele le Gaure et ou tenement Robiert de Vreleinghehem* (Frelinghien) *con apiele as kesnes et au mortier, cest a dire les lois de ceaus ki ne paieroient leur rente a jour et des fourfais que eskevin des lius devant dis jugent tres chi a scissante sol^m et desous scissante sol^m*, 1261, en juillet : plain; au chef plain. L. : *S Jehan . . . le . . . de Lille* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sœur Catherine de), abbesse de Marienrode, près de Rothem, écrit une lettre, au sujet d'une novice, 1778 : d'argent à trois clefs; au chef d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu, en losange, posé sur une crosse. Au-dessus, la devise : *Lucide et fortiter* (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B.) (voir **Noyelles**).

Lillers, voir **Mendoza, Tramerie**.

Limburg *Dominus Henricus, dux de Lymbr, et frater suus, dominus Walramus*, 1227 : le duc : type équestre; sur le bouclier, tenu derrière le dos du cavalier : un lion (simple et non couronné). L. : . . . *Henric dux de [co]. es de Monte*. Contre-scel : un écu fascé-brelessé et contre-brelessé (de six pièces) (**Berg** ?). L. : ✠ *Secretu sigilli* (Dusseldorf, Abb. de Burtseid, N° 23).

Voir, au sujet des armes du contre-scel, FAHNE, *Die Herren und Freiherren v. Högel*, etc., T. I, p. 10.

— *Walramus*, ci-dessus, 1227 : type équestre; le bouclier à un lion (simple et non couronné), au lambel brochant. L. : *Sigillum domini Walera mbor* . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Clavis sigill. Waleranni* (Ibid.).

Les casques des deux personnages ont été ornés de cimiers, qui sont cassés; on n'en voit plus que le bas d'une tige verticale.

— *Theodericus et Everhardus, comites de Limb, cèdent à l'abbesse et au couvent de Vrekenhorst : Mettam, filiam Arnoldi, militis dicti Kalf, nostram ministerialem*, et reçoivent, en échange : *Alheydim, sororem Mette predictae*, 1286, *seria tertia post inventionem sancte crucis* : un des deux frères (lequel ?) porte, dans le champ de son sceau, un écu à la rose (double). L. cassée (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Lummen, Mark, Nes-**

selrode, Quaderebbe, Woelmont; Brabant, Luxembourg, Suppl.).

Limelette, voir **Bois**, Suppl.

Limminghen. *Godefridus ex Lyeminghen*, échevin de Louvain, 1392 : trois pals; au chef plain. L. : ✠ *S' Godefrid ex Lyeminghen scabi lov (Cambre)* (voir **Oliviers, Waersegger**).

Limpens, voir **Sanchez**.

Lindén (Henri van der), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1, 7, 8 : un sautoir écoté, mouvant. L. : ✠ *S' Heinrici van der Lynden scabi agu* (Dusseldorf, Abb. de Burtseid, Nos 183, 187, 190).

— (Gisbert van der), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1439 (n. st.), 1467 (n. st.), 8, 71 : une marque de marchand, mouvant d'une anille, posée en pointe. S. : un aigle. L. : *S' Ghisbrecht va der Linden* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— (Jean van der), bailli, procureur et receveur de sire Louis van den Echoute, chevalier, seigneur de *Hoolbeke* (Hollebeke), 1480, le 1^{er} mai : un arbre (tilleul). S. senestre : un griffon. L. : *S Jan van der Linden* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Josse van der Lende*, fils de Salomon, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, le fief dit *den Gheland*, de 36 *hondert*, derrière l'église de Menin, avec rentes, bailli (qui emprunte des échevins de Menin), amman, divers droits seigneuriaux, 1514, le 13 juillet; tient, de la même cour, le fief dit *de Couttere*, derrière Menin (*bachten Menene*), fief comprenant 12-13 bonniers, en trois parcelles, même date; tient encore, de ladite cour, le fief dit *Wijtincx*, de 5 bonniers, à Menin, 1514, le 4 août : un arbre terrassé, le fût accosté de six mouchetures d'hermine, trois (2, 1) de chaque côté. C. cassé. L. : *der Lende* (Fiefs, Nos 10061-63).

— *Pieter, filius Stevins van der Lende*, mari de Cornélie, fille de Pierre Soyer[s], tient, du bourg de Bruges, un fief à *Sijssceele*, 1515, le 26 mai : un arbre arraché, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter f Stevins* (!) (Ibid., N° 9045).

— (Jean van der), alleutier, scelle un acte de Jean Olemaert, 1528 (n. st.) : trois merlettes, accompagnées en cœur de . . . (un losange ?). L. : . *Jan van d . . Linden* (M. Paul Hankar, à Bruxelles) (voir **Woelmont; Melsbroeck**, Suppl.).

Lindgasse. *Gerardus de Lintgassin*, échevin de Cologne, 1323 : deux fascés, la 1^{re} de quatre losanges, la 2^{de} de trois. L. : . . . *Gerard* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

Linzenich. *Aellart van Lintzenich*, échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1471 : une triangle, accompagnée de trois (2, 1) flanchis. L. : *S Aellart van Lintzenich* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid).

— *Johan van Lentzenich*, même qualité, 1480 : même écu. L. : *S Johan van Lintzenich* (Ibid., N° 226).

Linthout, voir **Serjacops**.

Lion (Maitre Joseph-Marie), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1756 : d'azur au lion. C. : un membre de lion, la griffe en haut. L'écu dans un cartouche. L. : *Sigill Iosephi Mariae Lio scab brux* (G., c. 18).

Loe, voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.

Loë. *Johan van den Loe*, oncle de *Gadeken van Strunckede*, scelle des actes de celui-ci, 1449. *op den guedesdach sent sixters*, et 1450, *des neisten dynsdaig na den heyliken Paischdaige* : une cornière. L. : *Sigillū Johā va den Loe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Il résulte du premier de ces deux actes que le neveu ne possède pas encore de sceau, alors.

Loeff (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1567 : une bande brelessée et contre-brelessée. L. : * *S Bartholomei Loeff scabi i Buscodu* (Bruxelles).

LOEGEN, voir **Steenweg**.

Loenijis (*Henricus dictus*), échevin de Bruxelles 1473 (n. st.), 79 : trois châteaux (et non tours), ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier, entre deux coutres adossés, le tout entouré d'un bourrelet. L. : *S Henric Lvenijis* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4114, 4101, A. G. B.) (voir **Leeuw**, **Loonis**, Suppl.).

Les coutres sont à l'état normal. Rectifier, en conséquence, la description de ce sceau, T. II, p. 379. Voir J.-TH. DE RAADT, *Le Mobilier et la Bibliothèque d'un riche Ecclesiastique au XV^e siècle. Inventaire de la Maison mortuaire de Walter Leonii (Loenijis), chanoine de Sainte-Gudule, Bruxelles* (Bruxelles, Vromant, 1896).

On y trouve une généalogie de cette famille.

Lohmar, voir **VRANKENHOVEN**.

Lokhorst. *Heinrick (Heinderick) Lockorst* (sans particule), homme de fief de Jacques Muers, seigneur en Gaesbeek (voir celui-ci), 1445 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon. L. : *[Henri] van Lochorst* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Locquenghien, voir **Ophem**, **Spinola** ; **Bruxelles**, **Melsbroeck**, Suppl.

LOCRON, **LOCQUERON**, cité, T. II, p. 373, fief situé, d'après le Comte Paul du Chastel, à Châ-

teau-l'Abbaye, et relevant de la baronnie de Mortagne.

Lombeek. *Johannes, miles, dominus de Lombeke*, fait savoir que lui et son socer, *Leonius de Buscho*, ont perçu injustement, pendant quelque temps, la nouvelle dime de quelques terres in *parochia de Tornepia* (Tourneppe), et qu'elle appartient au couvent de la Cambre, sauf la dime de certains deux bonniers de terre arable, 1299, *sabbato post inventionem sancte Crucis* : un lion couronné, contourné ; au bâton en barre brochant. L. : * *S dni Iohis de Lobeke* (Cambre).

Longchamps. *Henricus de Longchamp*, échevin de Bruxelles, 1438, 9 : un lion et un bâton brochant, chargé de deux . . . Cq. couronné. C. une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Henri de Lonchamps* (Cambre, Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— (*Fastreit de*), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1528, 32, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, deux fascies. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Fastrei de Lonchan* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Waut[h]ier de Longchamp[s]*, même qualité, 1528, 9, 31, 6, 45 : deux fascies, au lambel brochant. L. : *S Watir de Locamp* (Ibid.).

— (*Druant de*), maire de ladite cour, 1529 : même écu que *Waut[h]ier* (Ibid.) (voir **Parmentier**, **Wera**).

Longespeije (Gilles), mari de *Lijsbette Scortten* (de Corte), fille de François, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à Boesinghe, etc., 1514, le . . . (déchiré) novembre : un oiseau, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Fiefs, N° 5375).

L[h]on[n]eux, voir **Lor**.

Loode, voir **Vos**.

Loon, voir **Onderwater**.

Loonis (Sohier), homme de fief du *hooghen, moghende, eijdelen ende werden heere minen heere van Comene*, dans sa seigneurie de Comines, 1419 (n. st.), le 16 mars : trois cors de chasse. L. : *S Sohi . . . nis* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines) (voir **Loenijis**, Suppl.).

Loorde, voir **Vos**.

Looz, voir **Maeseijck** ; **Feltz**, **Keppel**, Suppl.

Lopez Gallo, voir **Gourcy**, Suppl.

Lor (*Ghizelins*), échevin de Bergues-Saint-Winoc (voir **Hondeghem**), 1315 : une aigle. L. : . . . *G . . . e . . . li . . . or* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Loreghem, voir **Evelbarn**, Suppl.

Lorge, voir **Tellier**, Suppl.

Loze, voir **Schat**, **Wassart**.

Lösnich, voir **Eltz**, Suppl.

Losschaert, voir **Berghe**, **Halewijn**, Suppl.

Lotin (Gérard), échevin de Jean van Reninghe (il s'agit de biens à Reninghe), 1346, *sondaghes na der purificacie van onser vrouwen in de maent van sporkle* (v. st.) : une étoile. L. : ✠ S' Gherart Lotin (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Louchier, voir **Wouters**.

Lours (Pierre) (Loers), haut-bailli de Courtrai, 1302 : trois ours passants. C. : un ours passant entre un vol. L. : S Pieter Lours (Fiefs, Nos 9563, 9566) (voir **WOESTINE** ; **Massemen**, Suppl.).

Louvain, *Maria, domina de Gasbeke* (Gaesbeek), et *Henricus de Lovanio, eius natus*, donnent un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1238, *mense martio* (v. st.) (le sceau du fils est tombé) ; la dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, sans armoiries. L. : ✠ S Marie [domine] Contre-scel : écu au lion. L. : ✠ Clavis sigilli (Cambre).

— *Arnoldus de Lovanio, dominus terre de Breda*, 1276 (voir **Stollart**) : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : un écran, ou éventail. L. : ✠ S Arnoldi de Lovanio domini de Breda. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ S' secreti (Arch. communales à Anvers, layette des Privilèges, C., d. 29) (voir **Vos** ; **Beersel**, **Mouscron**, Suppl.).

Sur le bouclier et la housse du grand sceau, on ne voit pas le nombre des pendants.

Louwet (Aerd), *schepen der vrijen baenderijen Heere* (Heers), 1619, 23 : un oiseau, au bec légèrement crochu, volant, en chef à dextre, et une terrasse gazonnée, ondulée. L. : ✠ Arnoldus Lavdae (!) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

LOVENBERCH (Pierre van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1398 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : S' Peter van Lofeberch (et non : *Loneberch*, T. II, 391) (Chartes des ducs de Brabant, No 3982).

Lovendeghem, voir **Triest**.

Lovenere, voir **Beelaerts**, Suppl.

Loverich, *Dominus Johannes de Loverke, miles*, scelle un acte de *Johannes de Schonouwe* (Schönau)

(voir **Schoonvorst**), 1324 : trois pals, à la fasce brochante. L. : ✠ S' Johis Ghelleke[r...] (sans particule) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 137) (voir **Geilenkirchen**).

Loverich est une commune de la régence d'Aix-la-Chapelle, canton de Geilenkirchen.

Lu (*Andries die*), échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : trois fers de moulin ; écusson en cœur au chevron. L. : . Andree de Lu scabini in Buscoducis (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— (*Dirck die*), homme de fief du Brabant, scelle un acte donné par les échevins de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril (voir **Vladeracken**) : trois fers de moulin ; écusson fruste (à la fasce ... ?). L'écu posé sur une aigle (éployée ? le haut est cassé). L. : die L. (Ibid.).

Ludovici, voir **Orley**.

Lueniis, voir **Loenijis**, Suppl.

Lugghevoorde, *Lodewijc van Lucghevorde* déclare tenir, du bourg de Bruges, la rente dite de *rente van der Ruughe*, sur un fief à Heijst et à Knocke, 1430, le 23 juillet : trois maillets (droits) (Fiefs, No 8218) (voir **Stavele**).

Luijcx, voir **Sanders**.

Luyr (Michel), échevin de Burtscheid, 1464 : une marque de marchand (voir la reproduction du sceau). L. : Sigille Mechyl Lvir (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 226).

Luc (*Willem de*), échevin et cuerer du métier de Bergues-Saint-Winoc, 1342, *smandaghes nar grote vasten avond* : de ... à l'écusson à la bande ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée et d'un lambel, brochant sur l'écusson. L. : . illem d (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Luchem, voir **LUGENE**.

Lummen, *Joorijs van Lummene, alias van Marke* (Marcke), *filius mer Franschois, heere van Marke in zijnen tijt*, remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement d'un fief mouvant de *mijnen edelen ende weerdighen heere mijn heere van der Gracht*, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *ten Haerde*, sise, elle, à Bavichove, 1302 (v. st.), le 13 avril ; *Joris van Lummene, alias van Maercke, filius mer Franscois, ruddere, heere van Maerke in zijnen tijt*, remet, au même, aveu d'un fief, mouvant de *edelen ende moghenden heere mijn heere van der Vere* (Vere), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Ho . . srode* (Hemsrode), sise à Anseghem, ledit fief ayant nom *tgoet Triest*, situé à *Wielbeke* (Wielsbeke) et comprenant 22 bonniers,

ène behuude stede, une rente, une dime à *Molenbeke* (Meulebeke), un bailli, lieutenant, sept échevins, meissier, etc., 1502, le 20 avril (après Pâques) : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : deux jambes armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Joeri . . van Marke* (Fiefs, N° 2173) (voir **Mark**; **Marcke**, Suppl.).

LUNENBORCH. voir **Zickele[n]**, **TISNAKE**.

Luz, voir **Neufchâteau**.

Luttre, voir **Spiroel**.

Luu (Antoine de) déclare tenir, de *edele ende moghende vrouwe van den Gruithuijse*, par l'intermédiaire de la seigneurie de Lettenhove, à *Zeveghem* (Sweveghem), une rente, avec un bailli (qui emprunte ses échevins à la suzeraine) et divers droits seigneuriaux (*tol*, *vont*, *boete*, . . . *bastaerde goet*, etc.), 1502, le 15 avril (après Pâques); tient, de *minen here den grave van Stampes* et de sa femme, par l'intermédiaire de leur cour d'*Aene*, un fief à *Sweveghem*, avec rente, bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux, même date; tient, de Gérard van *Azpoele* (Axpoel), par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Azpoele*, *goet te Medele*, à *Sweveghem*, comprenant 14 bonniers, rente, bailli, trois échevins, les quatre autres devant être empruntés à *Willem Moeskeroens*, de son fief et seigneurie relevant dudit fief de *te Medele*, et divers droits, même date; tient, de damoiselle *Jehanne van Vlaendern* (Flandre), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Moschere ambacht* (métier de Mouscron) : *theerscap te Loezere*, à *Sweveghem*, comprenant une rente, bailli, sept échevins et divers droits, même date; tient, de damoiseau Adrien van *Rokeghem* (Rokegem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *ter Sc[h]elden*, un fief à *Elseghem*, *aen den brouc te castre*, fief consistant en une rente, bailli (qui emprunte ses échevins audit suzerain) et divers droits (*dootcoop*, *marcghelt*, *wandelecoop*, *tol*, *vont*, *boete* . . . , *bastaert goet ende confiscatie goet*), même date : un lion, l'épaulé chargée d'une fleur de lis; à la bordure (simple). C. : le lion de l'écu, issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis de Luu* (Fiefs, Nos 2210-13, 1616).

— (Adrien de), comme mari de damoiselle Catherine van *Menostey* (Monestay?), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 113 mesures, dit *Rietscilde*, s'étendant dans divers métiers : à *Straten*, paroisse de *Varssenaere* (aboutissants : *Colart Daulx*, la veuve de Guillaume van *Messen* — *Messines* — les hoirs de Pierre *Metteneije*, feu sire Jacques van *Dudzele* — *Dudzele* —, chevalier, maître Guillaume

Dommessant, ou son hoir, etc.), à *Clemskerke* (aboutissants : Jean de *Vleeshouwere*, etc.) et à *Visseghem*, 1515, le 12 juin : écartelé, ou parti (la moitié dextre de l'écu est cassée); la moitié senestre de l'écu montre un coupé; au 1^{er}, coupé; *a*, trois pals; *b*, plain; au 2^d, un lion. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S Adriaē . . Luu* (Fiefs, N° 8903).

Luu (Antoine de), fils de sire Antoine, déclare, comme tuteur de *Edele ende weerde Joncrr. Catherine van Monestay*, veuve de damoiseau Ferry van Lannoy, seigneur de Fresnoy, qu'elle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une rente sur le tonlieu de Hulst, 1541, le 1^{er} juin : très cassé et fruste; on voit un lion (sans bordure). C. : un . . . (cassé) issant d'une cuve. S. : deux griffons (Ibid., N° 3017) (voir **Leeuw**; **Berghe**, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article sur Antoine de Luu, T. II, p. 329.
Dans une généalogie imprimée de Lannoy la femme de Ferry est appelée : Catherine de Monestay.

LUWE, voir **Schinnen**.

Luxembourg (Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de), de Lothier, Brabant et Limbourg, 1355 : parti; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**); aux 2^e et 3^e, burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**); B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (**Brabant**); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessous de l'écu, émerge un petit ange. L. extérieure : *✠ S' Wenceslay dei gra Luccemburg' Lothr Brabancie ac Lymburgie dncis*. L. intérieure : *✠ et Iohanne ei'dem g'ra Luccemb' Lothr Braban ac Lymburg' dncisse* (Charles des ducs de Brabant).

— Jan van *Luussembuerch*, grave van *Ligny* (Ligny) *ende van Guise* (Guise), *heere van Beurevoir*, déclare que sa femme *Johane van Bethune*, tient, du bourg de Bruges, une rente de 175 livres, éclipse du tonlieu du marché aux poissons, 1439, le 26 avril (v. st.) : un lion couronné, à la queue fourchée; au lambel brochant. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7782).

— (Charles van), mari de damoiselle Anne van *Lichtervelde*, fille de sire *Wulfaert*, chevalier, qui tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à *Boesinghe*, etc., 1515, le . . (déchiré) septembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un bâton brochant en barre; aux 2^e et 3^e, d'hermine au croissant, surmonté d'un lambel. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Charles de Lxemb tr e* (Fiefs, N° 5378) (voir **Dringham**, **Hainaut**, **Louvain**, **Montmorency**, **Noyelles**, **Saint-Pol**, **Urbaen**, **Velde**; **Beveren**, **Ligny**, **Metteneije**, Suppl.).

M

Maalstede. *Sijmoen van der Maelstede*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : d'hermine à la fasce et au sautoir brochant ; écusson en cœur plain, au chef plain. L. : *S' Symois de Malstede milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Mabeert, voir **Serstevens**.

Madoets, voir **Melsbroeck**, Suppl.

Maenhout. *Pieter Mennot* déclare tenir, de *Edele ende wijse Joncker Reynault van Brederode* (Brederode), *heere van Leghem* (Ledeghem), *Roleghem* (Rollegghem), *Capelle van den Roleghemschen* (Rollegghem-Cappelle), in *Ijpre* (Ypres), *van Heimsrode* (Heimsrode) *ende vander Merre*, par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Erbrugge* (Eertbrugge), à Waereghem, un fief à Waereghem, 1508, le 16 mai ; tient du même (qualifié *schiltcnape*), par le même intermédiaire, un fief illec, 1509 (n. st.), le 12 mars : deux roses en chef et une étoile en pointe. L. : *S Pieter Manoet* (Fiefs, Nos 2137, 2136).

Un acte de 1502, le 12 avril (après Pâques cite : *Walraven, heere tot Brederode, tot Vianen* (Vianen), seigneur de Ledeghem, etc., tuteur de Marguerite van Borssele, sa femme, laquelle tient, d'Engelbert de Clèves, comte de Nevers, seigneur d'Ingelmunster, etc., un fief, à Waereghem (Ibid., N° 9561) (voir **Heijlinc**).

Maere, voir **Zaman**.

Maertins, voir **Muuls**, Suppl.

Maes (*Henricus dictus*), *presbiter*, 1333 : trois aigles ; au chef chargé de trois croissants. L. : *✠ S . . . ci Mae . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (*Nicholaus*), frère dudit, 1333 : trois aigles (sans le chef). L. : *S Nicolai Maes* (Ibid.).

Les deux dits frères donnent à la chapellenie de Saint-Nicolas, en l'église Saint-Nicolas, à *Bireliet* (Bierliet), fondée, jadis, par *Nicholaus dictus Buuc*, des terres dans la paroisse d'*IJzendike* (IJzendijke), 1333, in *die beatorum Symonis et Jude apostolorum*.

— (*Johannes*), prêtre, chapelain en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1442, le 5 juin (voir **Stockelpot**), 1442 : une bécquille de Saint-Antoine. L. : *S' Iohannis pbri* (G., c, 49, l. 3) (voir **Steenland**).

MAESVORT, voir **MAISFORT**.

Maeter, voir **Wijts**.

Maeterlinck. *Pieter Materlinc*, bailli du comte d'Oettinghen, seigneur *van der Hameijden, van Rebaeys, van Wijlem, van Condeit ende van zijnder heerlicheide ende hove van Ronsse* (Renaix), etc., 1494 : trois louches. S. senestre : un animal accroupi. L. : *S Pietre Materlinc* (Arch. communales de Renaix).

Magherman, voir **Meldert**.

Magnus (*Walterus dictus*), échevin de Bruxelles, 1437-8 (n. st.) : le sceau décrit T. II, p. 405, mais comme C. : une tête cerclée et col d'homme barbu (et non un buste barbu, turbanné) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mahi, voir **Constant**, Suppl.

Mailen. *Jehan de Maillhen*, seigneur foncier de Godinne, lieutenant du maieur de la seigneurie de Bioul, 1556 : écartelé ; au 1^{er}, trois peignes à cheval ; les trois autres quartiers frustes. L. : . . . *an en* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Taije, Woelmont**).

Mailly, voir **Bois-Seigneur-Isaac**, Suppl.

Mainsent, voir **Mavisent**, Suppl.

Maire, voir **Hanon**, Suppl.

Mayssere[e]l, voir **Mascherel**.

Mac-Neny, voir **Neny**.

Malaert, voir **Bette**, Suppl.

Malaise, voir **Upigny**.

Malberg, voir **Saarbrücken**.

MALBROUC, voir **Patin**.

Maldeghem (Eugène, comte de), seigneur de Steenhuffel, etc., fin du xviii^e siècle : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux trèfles, formés, chacun, de trois perles. S. : deux lions. L. : *S' Erogenii comitis de Maldeghem dom de Steenhuffel et Diepenstein* (Matrice en possession de M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles) (voir **Halewijn**, Suppl.).

Malderen. *Johannes de Malre* reçoit, devant les échevins de Bruxelles, de *Johannes dictus Roussiaul van der Beken* et de sa femme, Elisabeth, un domi-

stadium, avec maison, *prope leprosos, in vico dicto Veren Belens straetken* (ruelle de dame Isabelle), 1344, *sabbato post dominicam qua cantatur Invo-vit* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Malderen. *Johannes dictus de Maldere* cède, devant les échevins de Bruxelles, un *domistadium*, avec maison, *in vico dicto Bellemans streetken, inter bona Elizabet dicte Bellemans et bona Arnoldi dicti de Duijsche*, moyennant un cens à lui payer, 1352, le 27 octobre (Ibid., c. 11).

— (Gérard van), habitant à Malines, reçoit, du duc Philippe de Bourgogne, etc., des lettres de sauvegarde, sur sa déclaration *dat hij hem beducht voor enijge persone die hem crancken ende bij onrecht overlast doen zolden willen soe hij des warachtige presumptie heeft*, Bruxelles, le 24 mai 1462 (A. G. B., Chartes de l'Audience, c. 12).

Male (Guillaume van den) (voir **Autrijve**), 1450 : trois étoiles (Fiefs, N° 1597).

Male, voir **Valeriola**; **Autrijve**, Suppl.

Malet, voir **Nouvelles**, **Tellier**.

Malherbe, voir **Roer[e]**.

Malins, voir **Urbaen**.

Malcote. Alexandre van *Malcot*, échevin de Tirlemont, 1647 : un lion (non couronné). C. : un lion issant. L. : .. *Alexan van Malcot scha.* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Schrieck**).

Malowetz, voir **Türk**.

Malsen, voir **Rossum**.

Man. Les échevins de Lennick-Saint-Quentin, 1780, 2 : un chevron, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, de l'écu, la 2^{de}, fruste. Sans L. (A. G. B., Office fiscal de Brabant, reg. 340, *passim*, 341).

MANBEENEN, voir **Salm**.

MANCHICOURT, voir **Codt**, Suppl.

Manderscheid. *Hanss Wilhelm von Manderscheidt und Catharina von Manderscheidt, geboren von Bentzerath, Mitherren zu Volckerdingen* (elle signe : *Catreina von Bentzerath*), donnent une quittance, 1625 : une fasce vivrée. C. : un lion assis. L. fruste (sceau plaqué, papier, hostie) (M. Jules Vannérus) (voir **Rheineck**, **Salm**, **Virneburg**; **BIVELS**, **Isenburg**, Suppl.).

Manne, voir **Man**.

Marbais, voir **Royer**, **Tour**, **Woelmont**; **Denis**, Suppl.

Marchant, voir **Hanon**, Suppl.

Marchiennes, voir **Roche**.

MARCHINES, voir **Schat**.

Marette, voir **Constant**, Suppl.

Marggraff, voir **Tengnagell**, Suppl.

Mari[e]voorde, voir **Doncker**, **Ecluse**, Suppl.

Mark, voir **Rubempré**, **Sayn**, **Zuijlen**; **Arenberg**, **Sarter**, Suppl.

MARKE, voir **Hendricourt**, Suppl.

Marcke (Louis van), prêtre, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief *up Deinsch cautere ende up den brouck*, à savoir la moitié de quatre mesures, avec rente, bailli (qui emprunte des échevins comtals de « *Peteghem-bautes* ») et divers droits seigneuriaux, 1553, le 25 mai; tuteur d'*Ijdropkin* Oste, fils d'*Ijdrop*, qui tient un fief *illec* (rente, bailli, etc.), 1588, le 19 juillet : un lion à la queue fourchée. C. : deux jambes, armées et éperonnées, les pieds en haut. L. : .. *Lovvys van Maerke* (Fiefs, N°s 9270, 9272) (voir **Lummen**, Suppl.).

Markt, voir **Munkart**.

Marlière, voir **Obert**.

Marnix, voir **Spinola**.

Marselaer. Adrien van *Marsselaer*, échevin de Bruxelles, 1475 : une bande de cinq losanges; au lambel brochant. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Masel* ... (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B.).

— (Gilles-Frédéric van), seigneur d'Opdorp, etc., échevin de Bruxelles, 1639 : écartelé; aux 1^{er} et 4^{es}, une bande de cinq losanges; aux 2^{es} et 3^{es}, un fascé de cinq pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées, chacune, de quatre flanchis (**Bernage**). Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. S. : un lévrier, bouclé, colleté, et un griffon. L. : *S Aegidii Fr* *rsel* ... (Ibid., c. 4106) (voir **Steenland**, **Wijcht**).

Marselis, } voir **Saarbrücken**.
Marsile, }

Marscalx, voir **Udekem**.

MARSQUEL, T. II, p. 431, = **Maresquel**.

Martens (Gaspard) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief à *Peteghem*. 1514 (n. st.), le 10 février : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) roses, à six feuilles, en pointe. S. senestre : un lion accroupi. L. : *Martens* (Fiefs, N° 9310).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

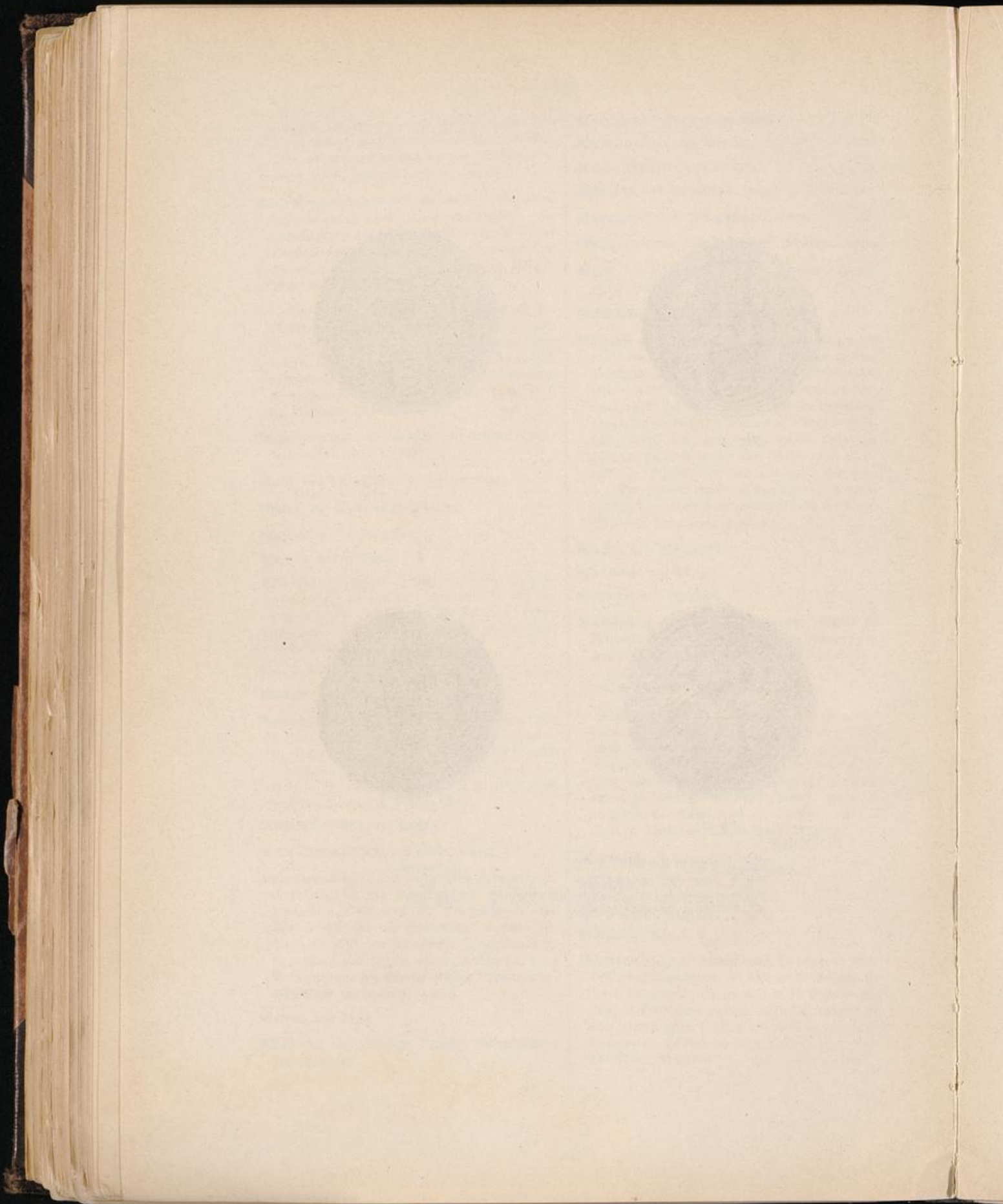


Fig. 4.

Pl. CCXLV.

Fig. 1. Martin Roelants (1591),
 Fig. 2. Jean van Loven (1591),
 Fig. 3. Henri van Wachtendonck (1592),
 Fig. 4. Gaspard Charles (1599),

échevins
 de
 Malines.



Martin, voir **Sweerts**.

Martho, voir **Hanon**, Suppl.

Masbourg, voir **Wal**.

Maschereel, voir **Schoonvorst**.

Masny, voir **Renesse**.

Massemene. Noble dame Isabelle, dame de *Masminne*, et Gérard, son fils, 1290 (n. st.), le 9 janvier; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus : A, un lion (**Massemene**); B, trois lions (**Gavere**). L. : *Ile de Gavre domine de Mam* Dans le champ du contre-scel : un lion. L. : *S' S' domine de Masmine* (Arch. de l'Etat, à Anvers, **Pitzembourg**).

Scellée, avec elle, entre autres, *Rasse de Gavere*.

- Noble dame Isabelle, dame de *Masminis*, et sire Gérard, seigneur de *Larre*, scellent un jugement arbitral au sujet de dîmes à *Masminis*, 1296, le 23 juin : il ne reste, de ces deux sceaux, qu'un fragment du premier, où l'on ne voit qu'un lion (Ibid.).

Nous devons les renseignements qui précèdent sur Isabelle à M. Jules Vannérus, archiviste-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

- *Jhan van Massemene*, chevalier, et *Gheraert van Massemene*, écuyer, scellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre; Jean : un lion (couronné?). L. : *S' Iohannes d. Masmine miles* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

- Gérard, ci-dessus, 1339 : un lion, l'épaulée chargée d'une fleur de lis. L. : *S Gherard . van . . ssemene* (Ibid.).

- *Margrete, joufrouwe van Massemene*, femme d'André, seigneur de *Mastaing* et d'Hérimetz (voir **Mastaing**), 1431 : parti; au 1^{er}, une fasce, surmontée d'une trangle vivrée; au 2^d, un lion (sans brisure perceptible). T. : un ange. L. : *S Margher . te do* *Mastain* (Fiefs, (N° 3043)).

- *Loonis van Massemene, sciltcnape*, déclare au haut-bailli de Courtrai, Pierre Loeurs (Lours), tenir, de *Edelen ende weerden heere mijnen heere Joorijs van Scoorisse* (Escornaix), *ruddre, heere van Muelenbeke* (Meulebeke), *Nieuwerkerke* (Nieuwerkerken), etc., et de sa femme, Isabelle *van der Douve* (de la Douve), par l'intermédiaire de leur seigneurie et château (*borch*) de *Muelenbeke*, la seigneurie dite *ten Scothouke* (dans le même acte : *Stochouke*), consistant en une rente sur des biens à Ingelmunster, Hulst, Bavichove, etc., avec bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et dix arrière-fiefs, 1502, le 1^{er} avril (après Pâques) : un lion (sans brisure perceptible). C. : un poisson, engoulant le casque

(fort endommagé) (Fiefs, N° 1693) (voir **Redelghem, Trazegnies; Audenhove, Enghien**, Suppl.).

Un aveu du 20 avril 1502 a trait à un fief mouvant de *Jonckheer (!) Leunis van Massemene*, van zijnen hooft te Schouthoucke, inde prochie van Maghelein (Machelen) (Ibid., N° 1774).

Mastaing. *Andries, heere van Massteijn ende van Herijmeies* (Hérimetz), mari de *Margrete, joufrouwe van Massemene* (Massemene), qui tient, du Perron d'Alost, un fief *binnen onsen heerscepe van Emelverdeghe* (Hemelverdeghe), avec moyenne et basse justices, une rente, bailli, sept échevins, etc., 1431, le 12 novembre; tient, en la même qualité, un fief à Lierde-Sainte-Marie, même date : une fasce, surmontée d'une trangle vivrée. C. : un panache de plumes d'autruche, soutenant . . . le tout issant d'une cuve, chargée d'une trangle vivrée. L. : *Seel Andrieu signeur de Mastain* (Fiefs, N°s 3043, 3038) (voir **Melun; LEIJNS, Overbeke**, Suppl.).

Matheus, voir **Serjacops**.

MATLAER (Methler?). *Wolter Stecke*, inféodant des alleux à Thierry, comte de Clèves fait sceller : *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (et *Mattalar*), 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe*; Frédéric : une fasce vivrée. L. : ★ *S' Freder . . de Matlar* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 491).

- *Willem*, ci-dessus, 1338 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Matlar armigeri* (Ibid.).

Mabus (Ferdinand de), chevalier, seigneur de Schoondorp, *Dourles*, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, de 2 bonniers de marais (*mersch*), dit *de Hoijmersch*, à *Deerlijk*, acheté de damoiseau Jean Cabeliau, et aboutissant, à l'est, au marais de François Gellinck (au génitif : *Gellincx*), 1619, le 19 janvier : un lion; au franc-quartier (non brochant) chargé d'une bande de quatre losanges. Cq. couronné. C. fruste. L. : *S Ferdinand* (empreinte sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs).

Maugon, voir **POPPLE**, Suppl.

Maulde (Olivier de), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1518 : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une étoile à cinq rais (rose?). Cq. couronné. C. : un cerf issant. L. : *S Olivier de Maulde* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum) (voir **Auxy, Haveskerque**, Suppl.).

- (Jean de), homme de fief de ladite baronnie, 1518 : diapré à la bande frettée. L. : *S Iehan de Maulde* (Ibid.).

Maulde (Sire Jean de), chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Condé, homme de fief de ladite baronnie, 1518 : une branche de rosier, la rose en chef à senestre, à la bande frettée brochante. L. : *Seel sire Ian de Maulde* (Ibid.).

— **Jan van Maude, heere van Fremont** (Fermont), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief éclissé de la seigneurie de Lichtervelde, par achat fait, devant les hommes de fief de Bruges, le 28 avril 1628, de Judith van *Haveskercke* (Haverskerque), dame de Lichtervelde, douairière de damoiseau Guillaume van *Maude*, seigneur de *Mansaert* (Mansart), fief consistant en diverses parties de terres, marais et bois, 1628, le 27 mai (il signe : *Joan van Maulde*) : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une ... (coquille?). Cq. couronné (?). C. : une tête et col de cerf. Sans L. (cachet, sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs, N° 8323).

Mavisent, T. II, p. 440, mauvaise leçon pour Main-sent, famille qui posséda la seigneurie de Montignies-sur-Roc.

Maxenzele. Pierre van *Masenzele*, tenancier juré du chapitre d'Anderlecht, 1481 : une bande ondée, chargée en chef d'un croissant (annelet?). L. : *Peter ele* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— **Petrus de Mazenzele**, receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : une bande ondée, chargée en chef d'un croissant, posé dans le sens de la bande. L. : *Pi ... van Macsenle* (!) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— Pierre van *Masenzele*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485 : une bande ondée (plein). L. : *..... van Masse . ele* (Etabl. relig., Chartreux, c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain, Vlaest**).

Medem, voir **Miedem**.

Maxhereiz, voir **POPPLE**, Suppl.

Meerbeek, voir **Zennen, Woelmont**.

Meer[en], Merre. Josse van der *Merre*, homme de fief de Comines (voir *Loonis*), 1419 (n. st.) : une fasce et un bâton brochant, accompagnés d'une étoile en chef à senestre. S. senestre : une aigle. L. : *..... van der Merre* [...] (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— Les échevins de *Meere* (Meire?), 1442, 56 : dans le champ du sceau, formant rose gothique, un lion, accosté d'un oiseau à dextre, en pointe, et d'une étoile à senestre, en chef; au filet brochant sur le lion. L. : *✠ S' scabinorum de Mere* (Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claires).

— Gilles van der *Meere*, fils de feu Jean, déclare tenir,

du comte Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief s'étendant dans les paroisses de Sweveghem, *Mauden* (Moen) et *Sendenijs* (Saint-Genois), avec rentes, un bailli, et divers droits féodaux (*tol, vont, boete ... , ghoet van bastaerden*), etc., 1436, le 8 juin : trois feuilles de nénuphar. C. cassé; on voit le bas de deux tiges (jambes?). L. : *..... n der Meeren* (Fiefs, N° 9919).

Meer[en], Merre. *Johannes, filius quondam Elegasti dicti van der Meeren*, échevin de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (deux actes) : trois croisettes recroisetées; au chef chargé de trois pals. C. : un vol. L. : *S Iohis de Mera* (Cambre).

— **Coenraert van der Meeren**, même qualité, 1516 (n. st.) : même écu. L. : *S Coenraets va der Meeren* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

— Georges van der *Meere* déclare tenir, du bourg de Furnes, comme mari de Marguerite van *Wedergrate*, fille de sire Roland, trois fiefs à Lampernisse, à Avecapelle et à Bulscamp, 1502, le 20 octobre : écu très cassé; on ne voit qu'une feuille de nénuphar en chef à senestre. C. : deux jambes humaines, les pieds en haut. L. : *. Iocris va* (Fiefs, N° 518).

— Gilles van der *Meere*, homme servant et tuteur de damoiseau Guillaume van der *Zijpe* (fils du damoiseau Jean), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief, à Heusden, de 7-8 bonniers, avec juridictions et 7 arrière-fiefs, ledit fief ayant nom *thof ende heerlicheide ten Durpe*, 1584, le 1^{er} décembre : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut (Fiefs, N° 2991).

— Gilles van der *Meere*, chevalier, seigneur d'Aspere et Sijnghem, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief dit *den grooten Hoortseme*, à Heusden, 1645, le 1^{er} juillet; le même, qualifié, encore, seigneur van der *Hoijen*, etc., tient, dudit Vieux-Bourg, un fief, à Afsne, consistant en rentes sur des terres mouvant de ce fief, ensemble 22 bonniers, et un arrière-fief de 6 bonniers, *dewelcke zekeren tijdt van jaeren verdonckert gheveest heeft ende als noch ter kennisse niet comen en is*, 1645, le 1^{er} juillet : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 3000, 2242).

— Guillaume van der *Meere*, chanoine de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand, tuteur de Gilles, fils de sire Gilles van den *Meere*, seigneur d'Aspere, Sijnghem, etc., déclare que son pupille tient, dudit Vieux-Bourg, les deux fiefs ci-dessus, 1652, le 16 mai; dit sceller de son propre sceau, mais se sert de celui d'un autre (mais qui n'est pas de la même matrice que le sceau de Gilles, 1645) : mêmes

écu et C. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 2243, 3002).

Meer[en], Merre. Guillaume van der Meere, fils de sire Gilles, seigneur d'Aspere, Sijngem, Iseghem, etc., fait dénombrement de la seigneurie de *ten Dorpe*, à Heusden, dont les 7 arrière-fiefs sont tenus, entre autres, par sire Adrien van Raveschot, chevalier, damoiselle Françoise d'Arande, veuve de Francisco d'Anthoneda, damoiselle Gertrude de Gruutere, fille de Jean, douairière de damoiseau Philippe van Cromberghe, etc., 1660, le 4 janvier ; fait dénombrement du fief du *grooten Hoortseme*, de Heusden, hérité de feu damoiseau Gilles van der Meere, seigneur des trois dits lieux, son frère, 1661, le 22 janvier : mêmes écu et C. L. fruste (empreinte, sur papier, posé sur cire, appendue) (Fiefs, Nos 3004, 3005) (voir *Nieuwenhove*, *Wesemael*).

Meersen, voir *Römer Lamberts*.

Meert, voir *Meersman*.

Meersch, voir *Spot*.

MEERWIJC, voir *Baerl*, Suppl.

Meerte. *Willem Meerts*, tenancier de la duchesse de Brabant, 1374, le 16 décembre ; dit sceller de son propre sceau : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef échiqueté ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. L. : *S Iohannis dei Merte* (Fonds de Loquenghien, c. 3, A. G. B.).

— (Jean) possède un bien sur le ruisseau Schaerbeek, à Bruxelles, 1414, le 15 décembre : même sceau (!) (*Cambre*) (voir *Noot*, *Stalle*).

Meetkerke. Gauthier van *Metkerke* déclare tenir, du bourg de Bruges, à Ramsappelle, 1421 (n. st.), le 12 mars : deux épées, passées en sautoir, la pointe en bas, accompagnées au point du chef d'un croissant, Cq. couronné. C. : une tête et col de ... (licorne ?). S. : deux léopards lionnés. L. : *Wo* (Fiefs, N° 780).

— Henri van *Metkerke* et Antoine van den *Vagheviere*, tuteurs de *Hannekin* de Broukere (fils de Jean), qui tient, dudit bourg, un fief de 32 mesures et 3 arrière-fiefs, à Leflinghe et à Steene, 1421 (v. st.), le 24 avril : même écu, mais sans le croissant. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *Henric va* (Fiefs).

— Henri van *Meedkerke* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 22 mesures (aboutissant à celui des enfants d'Olivier van Straten), à Jabbeke, 1430, le 13 août ; déclare tenir, dudit bourg, un fief à Meetkerke, même date : mêmes écu (plein) et C. L. : *S Henrici de Meetkerke* (Fiefs, Nos 8241, 8443) (voir *Mette-neije*, *Vaghevuur* ; *Baert*, *Bailleul*, Suppl.).

Meeus, voir *Meus*, Suppl.

Meeuwen, voir *Feltz*, Suppl.

Meganck, voir *Walsche*.

Megen, voir *Balct*, Suppl.

Meijere, voir *Strinck*.

MEYGIN, voir *Schoenecken*.

MEYNGEN (*Nobilis vir dominus Johannes de*), miles, qualifié : *patruus noster*, par *Johannes*, *dominus de Hamberg* (Hombourg), armiger, qui est investi d'une rente, par l'archevêque de Trèves, et qui le fait sceller : *quia proprio careo sigillo*, 1326, le 22 janvier : le haut de l'écu est cassé ; on voit deux chevrons. L. : *Iehan van de M* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir *WASSELNHEIM*).

Meingher, voir *Aertrijcké*, Suppl.

Meynevelder. Acte scellé mit dem ingesigel hern *Dyderichs Meynevelders*, témoin, 1330 (voir *Eltz*), 1330 : de ... , au chef de ... , au lion brochant. L. : *S' Deder* *ci Mein[e]* (!) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir *Pfaffen-dorf*).

Her Rikart Mynvelder, homme de l'« évêque » de Cologne, porte, d'après *GELRE* : d'argent au lion de gueules. Casque d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, terminés en volet, entre un vol gris.

Meire, voir *Meer*, Suppl.

Meysembourg. *Welter*, herre zu *Meysinburch*, scelle un arbitrage entre *edelen luden hern Jacob*, herre zu *Munclier*, und *hern Welter*, herre zu *Clerve* (Clervaux), 1349, *ipsa die beatorum Symonis et Jude apostolorum* ; scelle un acte, 1362, *in crastino purificationis beate Marie* : plain ; au chef chargé de trois oiseaux. L. : *S dni Walteri de Meisenb* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir *Brandenbourg*, *Bruggen*, *Clervaux*, Suppl.).

Meyss (Thierry), échevin de Luxembourg, 1647 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'un rencontre de bœuf, accosté au haut de deux étoiles. L'écu surmonté du millésime : 1646. L. : *Diderich Meys* [sc ...] *zu Lu* .. (Arch. de la Cathédrale, à Luxembourg).

MELAENE, voir *Wulfberg*.

Meldert (*Ihwain* et *Jhan van*), chevaliers, excellent, parmi les nobles du Brabant, le traité de leur duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre ; *Ihwain* : plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. C. : une tête et col de more. L. : *S Ywani de Mildert militis* (Chartes des ducs de Brabant).

Meldert. *Jhan*, ci-dessus, 1339 : même écu, brisé d'un bâton. L. : S lo...nes (!) de *Meldert militis* (Ibid.).

— (Guillaume van), échevin de Léau, 1367 : un lion. L. : *S Gril...mi de Meldert s le* (Cure de Léau, à Léau).

— Jean van *Meldart*, tenancier du monastère de la Cambre, 1601, le 3 avril : de ... à l'écusson plain et à la bande brochante, chargée de trois maillets. L. : *eld. aert* (Cambre) (voir **Picquigny, Schat, Smet, Winghe**).

MELIJN (*Woutre, heere van*), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité de son duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre : de vair à trois pals et au lambel brochant. C. : un chapeau pyramidal, garni de deux boules. L. : ... *Watier de M[el]ing chevalier* (Chartes des ducs de Brabant).

Melle (Vincent van) (fils de Jean), tuteur de *Pierkin van Melle* (fils de Josse), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une part d'une dime à Loo-Christij, 1530, le 29 juillet : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un vol. L. : *va* (Fiefs, N° 3036) (voir **Tronchiennes**).

Le seigneur de MELLE : d'or à quatre chevron, le premier coupé, tout de queue, et crye : Courtraeysen! Courtraeysen l'ancien baron! (CORN. GALLIARD, *L'Anche Noblesse de la Contée de Flandres*).

Mellet, voir **Laval**, Suppl.

Melsbroeck. *Willelmus de Melbroech*, échevin de Vilvorde, 1301, *in festo beati Remigij* : un lambel à cinq pendants. L. : S' Willi de Me (Cambre).

— Les échevins du banc et seigneurie de Melsbroeck et Penthy (les échevins qui assistent à l'acte sont : Henri Madoets et Henri van Hamme), 1600, le 12 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine au lion et à la bordure engrêlée (**Locquenghien**); aux 2^e et 3^e, plain, au chef chargé de quatre losanges, aboutés, mouvants de tous les bords. A dextre de l'écu, un chiffre 1, à senestre cassé, au-dessus de l'écu : 92. L. : *S* *broeck et de Pcel.* (Cambre).

— Les échevins de dame Eléonore-Caroline van der Linden, douairière de sire Jean de Locquenghien, sergent-major de la ville de Bruxelles, baronne de Melsbroeck, dans le banc de cette baronnie, 1698 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine au lion (**Locquenghien**); aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). Sur le tout : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un fascé (de six pièces) (**Joigny de Pamele**). Deux casques. C. : 1^o, une tête et col d'oiseau, à long bec, entre un vol; 2^o, une aigle issante. T. : deux hommes

sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Bannières, la 1^{re} écartelée de Locquenghien et de Gracht; la 2^{de} fruste (aux armes de l'écusson en cœur?). L. : *Sigillum scabinor... de Melsbro...* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 6).

Melun, T. II, p. 459, dans l'acte de 1348, il faut lire, au lieu de : *Apustruel* (*Axustruel*), *Bellay* : *Monstruel Bellay* = Montreuil-Bellay (voir **Druon, Mignault, Orschelaere**, Suppl.).

Mengersruijt, voir **Moere**, Suppl.

Mengiaert (Guillaume), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), le 16 mars : deux bustes humains, nus, de face, en chef, et une étoile en pointe. T. : un ange. L. : *S' Willem Mengiaert* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mennen (Jean), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : plain; au chef échiqueté; au lambel brochant sur le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis dicti Mennen* (Namur, N° 1001) (voir **Schrijnmakers**).

Mennot, voir **Maenhout**.

Mensdorff. *Jehans de Menstorf*, échevin de Luxembourg, 1348 : dans le champ du sceau, un cerf passant. L. : ... *Iohannes de Men. so.* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **MEUSTOIRFF**, T. II, 476; c'est bien de Mensdorff, et non de Mörsdorf, ou Moesdorf, qu'il s'agit (voir **Boulay**, Suppl.).

Menten (Jean), échevin de Mielen (voir **Lexhy**), 1499; sans qualificatif, il scelle un acte de quelques religieux de Saint-Trond, 1500 : écartelé; au 1^{er}, une lettre « V »; au 2^d, « G »; au 3^e, un « f »; au 4^e, un « S ». Sur l'écartelure, un « m », ou « u » brochante en cœur. L. : *S Ian Minten* (Abb. de Saint-Trond, c. 9 et 11) (voir **Pitteurs, Putte**).

Mercatoris, voir **Serarnts, Vannérus**.

Merchtem, voir **Pipenpoij; Clutinc**, Suppl.

Merode (*Dryess van*), *here zu Vrankenbergh* (Frankenberg), *vaydt* (voué) *des stoels* ... *Boirtscheit*, 1407; 1420 (non chevalier) (voir **Chorus**); *Dries vanme Roide*, *ritter, herre zo Franckenbergh*, *voigt de Burtscheid*, 1424; *Driess vanme Roide*, *ritter, herre zu Franckenbergh*, *vagit*, 1426 : quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S Dries van Merode* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 209, 222, 3, 9, 231) (voir **Sainte-Aldegonde, Servaes, Sgreven, Thiennes, Trazegnies, Waha. Wickrath; Argenteau, Berlaimont**, Suppl.).

Les meubles sont placés : 4, 4, 3, 2, 1.

Merre, voir **Meer[en]**, Suppl.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

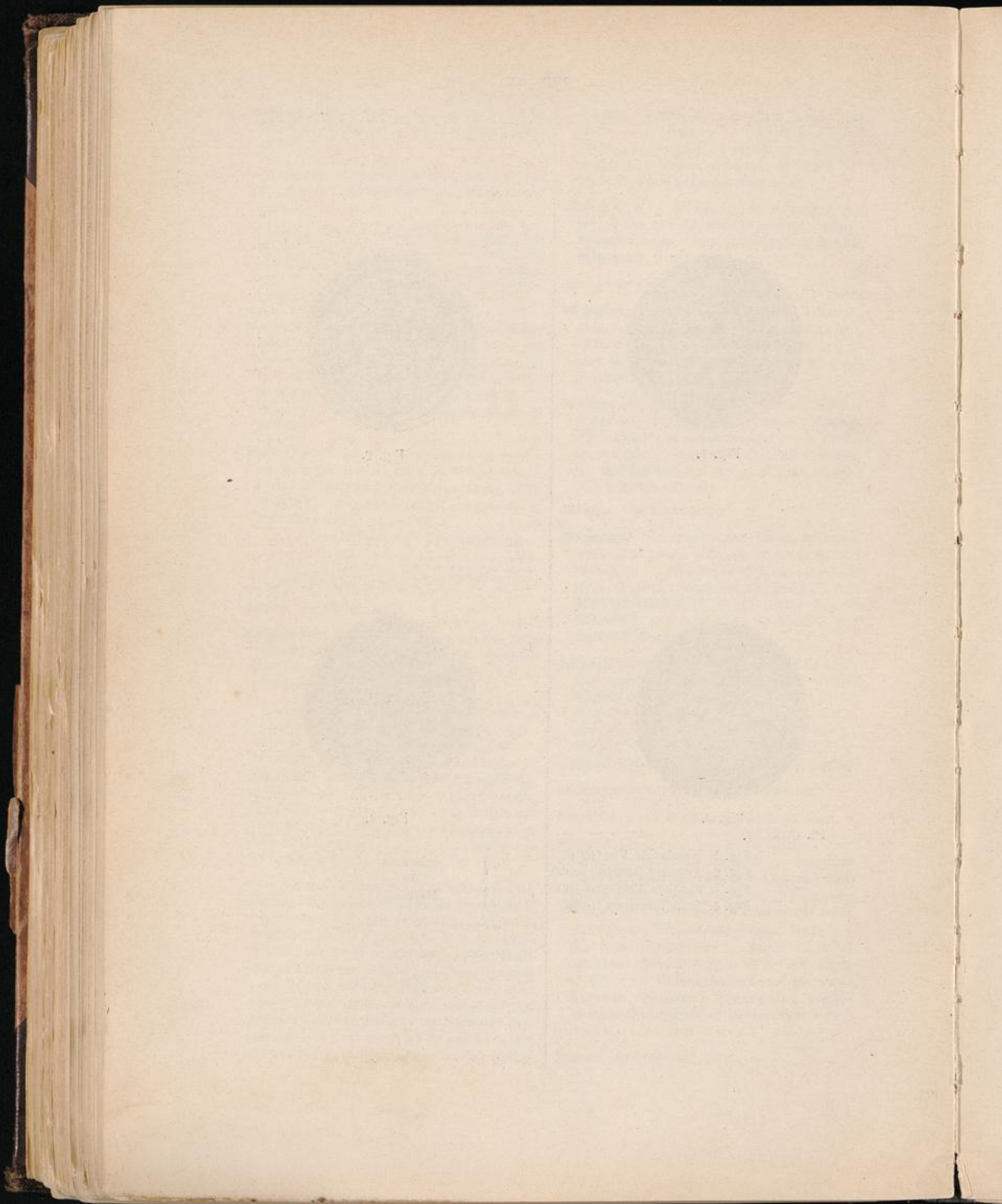


Fig. 4.

Pl. CCXLVI.

Fig. 1. Nicolas de Vos (1604),
 Fig. 2. Arnould Kerman (1608),
 Fig. 3. Jacques d'Hovyne (1628),
 Fig. 4. Jean Vlemincx (1632),

}
 échevins
 de
 Malines.



Merselis, voir **Saarbrücken**.

Mersch, voir **Milburg**. T. II, p. 480. Jean, sire de *Mileberch* et de *Marey* = Mersch; voir *Die Geschichte der Pfarrei und Herrschaft Mersch*, par MAJERUS, édité par Jacob Grob, Pfarrer von Bivingen (Luxembourg, 1900) (voir **Boulay**, Suppl.).

Mertzig, voir **Sierck**.

Merwede, voir **Polanen**.

MERWEKE (Philippe van), échevin de Saint-Trond (et non de la cour de tenanciers), 1425 : trois pals retraites en chef. C. : une tête et col d'aigle (ou plus vraisemblablement, de dragon). L. :
.... *Mice[ka] sc. trv* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. II, p. 473.

Merxem, voir **Quaderebbe**.

Mesdach (Philippe), fils de Barthélemy, déclare tenir, du château de Courtrai et de la cour de Thielt, un fief à *Zeveren ende daer ontrent*, dit *theerscip ten Bussche*, comprenant 10 1/2 bonniers, une rente sur des biens à *Deijnze, Aerseele, Vijnckt*, etc., bailli, lieutenant, 7 échevins, dime, trois hommages, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende stragiers goeden, die boete* ...), etc., 1502, le 5 avril (après Pâques) : trois molettes d'épée, à six rais. L. : *lips* (Fiefs, N° 2200) (voir **Snaauwaert**).

MESCAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

Mesmakere (Guillaume de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1454, 7, 8, 69 : un lion, au lambel brochant. L. : *S Wilhelmi Smesmakers* (Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Winckele**).

Messines. Jean van *Messem* déclare tenir, du bourg de Bruges, un bien à Bruges, 1421 (v. st.), le 22 avril : un chevron, accompagné de trois croissants. C. cassé. T. dextre : un personnage. L. :
... *nis* (Fiefs, N° 7702) (voir **Tack**; **Flandre**, **Luu**, Suppl.).

MESTAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

METERNE, voir **Wijts**.

Metteneije (Antoine) (fils de Pierre), seigneur de Marcke, remet au haut-bailli de Courtrai, Pierre *Loers* (Lours), aveu d'un fief dit *igoet ten Paricke* à *Wijngene*, comprenant bailli, deux échevins, etc., et d'un autre fief, relevant de la cour d'*Odeghem*, appartenant à sire Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Fiennes, 1502, le 9 avril (après Pâques) : un chevron, chargé d'une fleur de lis et accompagné de trois tours. L. : ... *nthony*

.... (Fiefs, N° 9566) (voir **Stovere**, **Vlienderbeke**, **Velde**, **Vos**; **Boodt**, Suppl.).

Metten Schachte, voir **Wesemael**.

Metternich (W.-H. von), seigneur de Bourscheid, adhère Jean Barthels, de la *Barthels Vogteij*, à *Weldtscheidt*, devenue vacante et échue au seigneur (ledit l'avait reçue du feu père de Metternich, mais sans lettres patentes), 1649, le 8 février, à Bourscheid : trois coquilles. C. : un cygne démembré, accosté des lettres : WH-VM. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (M. J. Vannérus) (voir **Wolf**; **Eltz**, Suppl.).

Meus (*Henricus*), échevin de *Yscha superiori* (*Overijssche*), 1345 : trois fers de lance. L. : *† S' Heinric Mees* (*Cambre*).

Meulebeke, voir **Bonin**, Suppl.

Mignault. Les échevins de *Meijgnault*, 1607 : parti ; au 1^{er}, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef ... (fruste ; plain ? il semble y avoir à dextre une étoile) (**Melun**) ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois clefs (**Rolin**) ; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) fleurs de lis et une bande, chargée de trois étoiles, brochante. L. : ... *el e* ... *inal de M* ... *lt* (Mons, *Varia*).

L'acte mentionne les héritiers de feu madame la marquise de Roubaix, dame d'Aymeries, seigneurs fonciers en *Meignault*.

Micault, voir **Steenhuffel**.

Milburg, voir **Sayn**; **Gymnich**, **Mersch**, Suppl.

Millart, voir **Surice**.

Mynvelder, voir **Meynevelder**.

MIRABEEL (*Symoen van*), *heere van Pereweiz*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : dans un ovale, sans écu, un léopard assis sur une terrasse. L. : *S Flandrie revicardi per commnem [d] m ordinati* (Chartes des ducs de Brabant).

Mirlaer, voir **UDENHEM**; **Lieventhal**, Suppl.

Miroul, voir **Pret**.

Moeijensoen[s], voir **Serjacops**.

Moelaerts, voir **Schat**.

Moeleman, voir **Winckele**.

Moelnere, voir **Volmeerbeke**.

Moelenpas, voir **Schat**.

Moelwije, voir **Serjacops**, Suppl.

Moenins, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Moere. *Goessin van den Moure*, chevalier, et, *Jhan van den Moure*, écuyer, excellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre; le premier : plain; au chef plain, chargé à dextre d'un écusson au chevron, ledit écusson chargé d'un lambel, brochant sur le chevron. L. : *S Ghosin vade Moere* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jhan*, ci-dessus, 1339 : même écu, mais sans le lambel. C. : un arbre, issant d'une sorte de nid, entre deux têtes de dragon, affrontées, au cols allongés, recourbés. L. : *S' Iohis* (Ibid.).

— (Jacques van den), tuteur de Liévin van *Secleers* (fils de Jean), qui tient, de damoiseau Jean van *Meijnghefruijt* (Mengersruijt), fils de sire Josse, un fief à *Baersele* (Basel), 1527, le 3 décembre; et, de Jean Houman, un autre fief *illec*, même jour : coupé; au 1^{er}, plain, chargé à dextre d'un écusson fruste; au 2^d, plain. C. : une tête et col de more (non tortillée), issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *p uan de Moere f Roelât* (Fiefs, Nos 6261-62).

Moerkerke. *Lonis van Mourkerke*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : ... *Lonis v. n* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mooregem**, Suppl.).

— Jean van *Moerkerke*, fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, deux rentes sur des biens à *Leflinghe*, 1315, le 8 juin : diapré, plain; au franc-quartier senestre au sautoir, chargé de cinq coquilles. Cq. couronné. C. : deux grèves. S. : deux lions. L. : *S Ian van Moerkerke* (Fiefs, N° 8289).

Moers, voir **Steenweg**; **Alpen**, Suppl.

Moersdorf, voir **Gymnich**, Suppl.

Moerzeke. *Gheraerd van Mourzeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : une fasce et un sautoir brochant (chargé en cœur? un peu fruste). L. : *S' Ger . . . rt de Mov . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Moersele, voir **Schat**.

Moeskeroens, voir **Luu**, Suppl.

MOFF[E]RANT, voir **Monferrant**.

Mohier. *Jan. Colaert Mohieus soen* *icas* reçoit, de la duchesse de Brabant, un acompte sur 700 florins de Hollande, 13... : sceaun décrit T. II, p. 489. L. : *Sigillvm Iehan* (!) *Mohier* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5965).

Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. II.

Moyland. Placer à ce nom l'article **Mouland**, T. II, p. 527, la famille en question étant originaire non de Mouland, province de Liège, mais de Moyland, autrefois duché de Clèves, actuellement Province Rhénane, arrondissement de Dusseldorf (voir **BARON VAN SPAEN**, *De Heeren van Amstel*, et **CHEV. CAM. DE BORMAN**, *Echevins de Liège*, I, p. 310).

MOYRMENSNEYT, voir **KEYYARDE**, Suppl.

Mockenborgh, voir **Broers**, Suppl.

Mol (*Radulphus*) *junior*, échevin de Bruxelles, 1302 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de huit billettes, deux (1, 1) dans chaque canton (!); au lambel à quatre pendants, brochant sur les quatre billettes du chef. L. : *✠ S' R . . vlf di Talpe* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11, et *Cambre*).

— (Thierry de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1464, le 26 avril (v. st.) : cinq losanges, rangés en croix, cantonnés de quatre petites boules. L. : *✠ Mol* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106).

— (Thierry de), même qualité, 1467 (n. st.), 68 : cinq losanges, dont les trois en pal aboutés, et un semé de billettes. C. : une tête barbue, ceinte d'un chapel de roses. L. : *S Dieric de Mol* (Ibid., c. 9, 4107).

— *Zuster Margrete tsmols*, abbesse de la Cambre, près de Bruxelles, 1474, le 24 avril (v. st.) : dans le champ du sceaun, ogival, un personnage (cassé), debout; au bas, un écu à cinq losanges, rangés en croix, les deux des flancs couchés, cantonnés de douze billettes. T. : un ange (très cassé) (*Cambre*).

— (*Henricus dictus de*), receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une billette. C. : un buste barbu. L. : *S Henrijk de Mol* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3) (voir **Schat**, **Winckele**; **Emont**, **Cru[ij]p[e]-lant[s]**, Suppl.).

Moldere, voir **Rombouts**, **Stockman**; **Lathem**, **Mussche**, Suppl.

Molen, voir **Spierinc**.

Mo[e]lepas, voir **Dens**, Suppl.

Momalle, voir **Argenteau**, Suppl.

Momfels (Gisbert), écoutète, à Berlingen, de la cour censale de l'église Saint-Barthélemy, à Liège, 1493 : de vair à la fasce, chargée de trois merlettes. L. : *Gh . . . brech Momf . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

MOMOR, voir **Hangest**, Suppl.

Monement (Mörnter). *Wicker van Monement* (voir **Hulhuizen**), 1353 : une fasce, surmontée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Vicker d Monemet milit* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 278) (voir **ROENE**, **ROENNE**; **Eyll**, **Hulhuizen**, Suppl.).

Le personnage dont le sceau est reproduit à la Pl. CLXXXVIII, fig. 4, est un Eyll (voir T. I, p. 416, et Suppl. T. IV, p. 434).

Monestey, voir **Luu**, Suppl.

Monferrant. *Abraen van Moffrant*, écoutète du banc de Gelinden, 1470 : un lion. C. : une touffe de plumes (joncs?) ou une gerbe. S. : deux griffons. L. : *S an Mofferant* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Willem van Mofferant*, tenancier de la cour de tenanciers, à Bas-Heers, appartenant à Jean Reijners (voir **Sprolant**), 1475 : son sceau est tombé (Arch. de l'Etat, à Hasselt, *Varia*).

MONGUES, voir **Warsberg**.

Monix (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : même écu que *Jacobus Monic*, T. II, p. 503. L. : *S' Iohannis Monix scabi in Buscoduc* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Martinus Monic*, même qualité, 1467 : même écu (la merlette fruste), brisé au flanc dextre d'une étoile. L. : *S Ma od* (Bruxelles).

Mons (*Godfridus de*), échevin de Bruxelles, 1298 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ . . . *odefrei de Mons* (!) (*Cambre*) (voir **Leeuw**, Suppl.).

Wilhelmus de Mons, filius quondam Willelmi de Mons, propriétaire d'une moitié, et Wilhelmus et Johannes de Mons, eius filii, quos habuit a quondam domicella Margareta de Famelleureux (Familleureux), dicta van Geldenaken (Jodoligne), sua dudum uxore, propriétaires de l'autre moitié, transportent, devant les échevins de Bruxelles, des prairies à l'abbaye de la Cambre, 1470 (n. st.), le 11 avril (Cambre).

Mont (Louis du), bailli de Quevaucamp, homme de la seigneurie de Chimay, 1362, le 16 juillet, à Mons : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, en fasce. L. : *S Loys de Mont* (Mons, *Varia*) (voir **Herbéviller**, **Cronenburg**, Suppl.).

Cette seigneurie appartient à Philippe, seigneur de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, comte de Beaumont, de Senighem, seigneur de la terre d'Avesnes, Lillers, Saint-Venant, Wallers, Quevaucamp, Halluin, Comines, chevalier de la Toison d'or.

Montenaeken, voir **Coels**, Suppl.

Montmédy. *La fealtéit de Montmaidey* fait appendre, à un acte du duc de Luxembourg, le seel dou tabellion de Montmaidey, 1366, le 4 août : parti ; au 1^{er}, un burelé (**Looz**) ; au 2^d, deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes (simples),

1 au point du chef, 2 aux flancs. L'écu surmonté d'un château. L. : *Seiel de la p e Monmaidey* (Luxembourg, c. IV, l. 66, N° 9).

Montmorency (*Artus van*), seigneur de Croisilles, homme servant de noble damoiselle Marguerite van *Stavelles* (Stavele), dame d'Iseghem, Emelghem, douairière de Ressegem, tutrice de damoiseau Maximilien *Villain* (Vilain), seigneur de Ressegem, Sint-Janssteen, déclare que celui-ci tient, du Perron d'Alost, la vouerie de Wichelen et de Cherscamp, avec juridictions, 1348, le 21 septembre : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, accompagnée de . . . alérions, 4 au 1^{er} canton, 3 au 2^d, les deux autres cantons frustes ; au filet brochant en barre et au lambel (à . . . pendants) surbrochant. Cq. couronné. C : une tête et col de chien braque. L. : *d Mo . . mor . nci* (Fiefs, N° 5160) (voir **Vaernewijck**, **Vilain** ; **Laval**, Suppl.).

Montpellier, voir **Hanon**, Suppl.

Moor, voir **Vos**.

Mooregem. *Vran[c]ke van Moergem* déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs, l'un et l'autre de 15 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse *van der Nieuer kerke* (et *Nieuwerkerke*), le premier — abouissant, entre autres, aux *aeldinghers* de sire Gilles van *Schingen* (Schengen) — avec 1 arrière-fief, l'autre avec 10, 1432, le 19 novembre ; *Vrancke van Morighem* tient, dudit bourg, un fief de 4 mesures, à Heille, métier d'Oostkerke, 1439, le 20 septembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon accroupi, tenant, du bec, la lanière de l'écu. L. : *S Vranke v Moerghe* (Fiefs, Nos 8518, 8520, 8211).

Le seigneur de MEERRECHEN : d'argent au sautoir de queue, chargé de cinq coquilles d'or, et erge : Moerkerke (Moerkerke)! (COEN. GALLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Moorslede, voir **Halewijn**, Suppl.

Moravie, voir **Autel**, Suppl.

Moreels, voir **Varssenaere**.

Moreau (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1632, à Ath : un chevron, accompagné de trois têtes de more (non tortillées). S. senestre : un lion. L. : *Nicolas* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Moreel, voir **Robijn**.

Morel (Séverin), homme de fief du comté de Berlaumont, 1701 : une tête et col de bœuf. C. cassé (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Morlot, voir **Brandwijk**, Suppl.

Mörnter, voir **Monement**, T. II, p. 502, et Suppl.

Mortagne. *Anthonis van Mortaingen, gheseyt van Pottelles* (Potelle), seigneur d'Eecke, avec haute, moyenne et basse juridictions, 10 arrière-fiefs, tenus par Josse Pascaris, Guillaume van der Zijpe, fils de Roland, Chrétien van den Walle, Jean Serssanders, Philippe Cabeillau, etc., 1521, le 8 juin : une croix. Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (fort endommagé) (Fiefs, N° 2633) (voir **Sersanders, Zijpe, Walle; Potelle**, Suppl.).

Antoine de Mortagne est appelé : *filius Anthonii*.

MORTEAUE (*Pierre de le*), homme de fief du roi nostre Sire, a cause de sa prevoste de Poillevache (Poilvache), scelle un acte de Claude de Ville Enfaigne (Villenfagne), lieutenant de Thierry de Coriouille, écuyer, prévôt des châteaux, terre et seigneurie de Poilvache, 1566, le 14 mai : deux briquets (fusils de la Toison d'or), adossés, les poignées tournées vers les bords de l'écu, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, mal ordonnées. L. : *S Pierre dele Morteau* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Maître Pierre de la *Morteauce*, licencié en droits, échevin de la haute cour du Feix, 1621, le 30 juin : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une tête et col d'aigle, au 2^e canton d'une étoile à cinq rais ; le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'aigle. L. : *rre de la Morteau*. (Ibid.).

Mortgat, voir **Burlet**, Suppl.

Mortier, T. II, p. 522. J.-B.-F. Dumortier de la Potterie, 1787, s'est servi du cachet d'un de ses ascendants, Cazier de la Potterie.

Mosen, voir **Assche; Cassaert**, Suppl.

Moscron, voir **Moscron**, Suppl.

Mosselmans, voir **Serjacops**.

Mot, voir **Royer**.

Motte, voir **Stoppelaere, Straten**.

Mouland. Placer l'article du T. II, p. 527, à **Moyland** (voir à ce nom, Suppl.).

Moulin, voir **Leene**, Suppl.

Moscron. Jean *Moscron* (sans particule) déclare tenir, du bourg de Bruges, la maison dite *ten Ketelkinne*, à Bruges, in *de Vlaminstrate*, 1515, le 21 juin ; scelle comme homme servant d'un feudataire dudit bourg et pour son frère, Pierre *Moscron*, qui tient dudit bourg, un fief à Zuijkerkerke et Nieuwmunster, 1515, le 16 juin : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois trèfles. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian de Moucron* (Fiefs, Nos 7823-4, 9064).

Le seigneur de MOSCROEN : de gueulle, à la fesse d'argent, et crye : *Louwaeyn, Louwaeng!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

MUCHEY, voir **Creeft**, Suppl.

Muelen, voir **Spierinc**.

Muelenaere, voir **Veltganck**.

Muers (*Jacop*), *heere van den leene hier na volghende* (il s'agit, dans cet acte, de la vente d'une rente sur des biens à Gaesbeek, près de Bruxelles ; il fait sceller par *Heinrick Lockorst* (voir **Lokhorst**), *Gherem Ruebe, Zegher van Lathem* et *Gilles van den Paragate*, qui se disent *mannen van den leene ons liefs ende gheminds leen heeren Jacop Muers*, 1445, le 16 juin : parti ; au 1^{er}, un lion (l'épaulé chargée d'une coquille ?) ; au 2^d, coupé ; *a*, trois annelets ; *b*, un sautoir engrêlé, chargé d'un écusson un peu fruste (au lion ?). L. : *✠ Jacop Mue* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

La rente est due : *te Gaesbeke te minen huijsse* (voir **Schimmelpennino**).

Muet, voir **Gaverelles**, Suppl.

Muijtinx, voir **Pruyssen**.

Mulaerd (*Rasse*), feudataire du pays de Waes (voir **Schoutheete**), 1383, le 1^{er} mai (Fiefs, N° 7497).

Mule, voir **Comines**, Suppl.

Mullem, voir **Vos** (1420).

Müllenark. *Cono de Molenarke, dominus de Frenze* (Frenz), *miles*, donne quittance à l'abbaye de Burtscheid, 1324, in *vigelia ascensionis* ; *Cono de Molenarke, dominus de Frenze, miles*, déclare, *constante matrimonio inter me et Rykardem, natam nobilis viri quondam domini Wilhelmi, domini de Frenze, de libero consensu eiusdem*, avoir vendu à l'abbaye de Burtscheid l'alleu : *curtem meam cum domicilijs apud Overmercene* (Obermerz) in *comitatu juliacensi sita*, 1324, *die beati Laurencij martiris* : parti ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes (**Frenz**) ; au 2^d, une fasces. L. : *✠ S' Cononis dni de Vrenzen militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 137) (voir **Frens**, lisez **Frenz**) (voir **Schoonvorst**).

MUNCLIER, voir **Meynevelder**, Suppl.

Munte, voir **Vagevuer**.

Muntere, voir **Winghe**.

Murcken, voir **Raville**.

Musaert, voir **Wouters**.

Musie, voir **Hanneron**.

Mussche. *Elizabeth dicta Joes, filia quondam Judoci dicti de Moldere, et Laurentius dictus Mussche, maritus eius*, et consorts cèdent une rente, 1361, le 13 décembre (G., c. 2, N° 337).

Mussche. *Margareta dictus Muschs, filia quondam Johannis dicti Mussche*, donne, devant les échevins de Bruxelles, une rente, pour la chapellenie des Saints-Pierre-et-Christophe, dans l'hôpital desdits saints, sis in loco dicto truijsbroec (Ruijsbroeck), *ad et supra vineam unam ... retro nemus dictum Nuvenbosch*, 1398, le 3 septembre (G., c. 3, N° 473).

Mutse, voir **Walcourt**.

Muuls (Pierre), fils de Corneille, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à Breedene, au métier de *sheer Woutermans*, avec 6 hommages, tenus par Nicolas Reijfins, Pierre van Aertrijke, Jacques, fils de Jacques Maertins, etc. (parmi les tenants et aboutissants : Antoine van den Berghe, Antoine dauxy, etc.), 1313, le 27 juin : un trèfle. L. : . *Pie* *vel* (!) (Fiefs, N° 7637).

N

Nadons, T. III, p. 9, comp. les armes de Guillaume Nadons avec celles de Ladoen, Lad[d]uijns.

Naeijer, voir **Verhaeghe**.

Naen, voir **Winghe**.

Namur, voir **Soiron**, **Woelmont**.

Nassau, voir **Bierbeek**, Suppl.

Navagne. *Goffar[t] de Naivaelhe* (Naivailhe, Naivailhe, Naivaengne), échevin de la haute justice de Hollogne-sur-Geer, 1328, 33, 6, 49; tenancier du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, dans la cour de Hollogne-sur-Geer, 1339 : un lion couronné, à la queue fourchée, accompagné au flanc dextre d'une rose. L. : *S Goffar de Na* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Navarre, voir **Rohan**.

Naveau. *Jehan Navea*, échevin de la haute cour de Darion, 1360 : un lion et un étrier, accostés; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : *vea de* . . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Jam[e]sin Navea*, 1366, 71; *Jehan Navea*, 1379, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer : un lion et un étrier, accostés, accompagnés au point du chef d'un macle; le tout sous une divise, surmontée de trois navets. C. : un navet. L. : *S Iohan Navea de* . . . (Ibid.).

— *Johan Navea*, maire et échevin de la cour de Boelhe, 1383 : champ cassé; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : . *I. han Na* (Ibid.).

— Henri *Naveaux*, échevin de Tirlemont, 1643 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs; aux 2^e et 3^e, deux fascés, surmontées d'un lambel. C. : un coq. L. : *S Henrici Naveawlæ scab thenen* (Ibid.).

Nellot, voir **Roose**.

DE RAADT, t. IV

Nepveu (Jacques le), homme de fief de la Salle de Lille, 1399 (n. st.), le 13 mars : un fretté; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : ✠ *S Iake* . . . *le Nevev* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Nerad, voir **Wolshoffer**.

Nettelin, voir **Sloc**.

Neufchâteau, voir **Tripotels**; **Argenteau**, **Hoen**, Suppl.

Voir le sceau du banc de justice de Neufchâteau-lez-Visé, aux armes du comte de Hoen, Pl. CCXX, fig. 2.

Neve (Corneille de), mari de damoiselle Marguerite Rauwels, fille de Thierry, qui tient, elle, de la cour de Vracene, par succession de feu Jeanne Verdonck (fille de Jean et de Jeanne Hauwe, dont la mère était Marie Rauwels, fille de Thierry), un fief de 7 bonniers, à Vracene, constituant, en partie, des arrière-fiefs, 1390, le 28 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un poisson en bande; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la fasce. C. : un pelican essorant, issant, sans sa pitié (Fiefs, N° 7303).

— (Corneille de), fils de damoiseau Pierre, déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Waesmunster, 1619, en mars. Son père, Pierre, scelle pour lui : un poisson en bande, accompagné en chef à senestre d'une étoile. C. fruste; on voit le pelican. L. : *de Neve* (Ibid., N° 7432) (voir **Steenland**).

Nevele, voir **Vaernewijck**; **Faille**, Suppl.

Nyenhus (Henri) (sans particule) (voir **Rade**), 1339 : une fasce de vair entre deux burelles, la 1^{re} sommée de deux chevrons entrelacés. L. : ★ *S Henrici de Ni. enhus* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

Nieulant (Antoine), fils de damoiseau Antoine, déclare, comme mari de damoiselle Françoise van

den Foreeste, qu'il tient, du Vieux-Bourg, à Gand, *toet ten Helshoute*, à Tronchiennes (8 bonniers), qu'elle a reçu, le 20 avril 1616, devant les hommes de fief dudit Vieux-Bourg, de son père, damoiseau Liévin van den Foreeste, bailli de la cour féodale de Saint-Pierre, près de Gand, et ce de l'aveu de maître Jacques Canin, avocat au conseil de Flandre, marié à damoiselle Barbe van den Foreeste, fille aînée dudit Liévin, 1616. le 9 mai : un casque, accompagné en pointe d'une étoile. C. : un buste (fruste). L. : *S Antoni . Nievlant* (Fiefs, N° 2590).

Nieulant (Ferdinand), fils de damoiseau Antoine (il signe : F. Nieulant), fait dénombrement dudit fief (aboutissant à ceux des hoirs de damoiseau Jean van Coudenhove, de damoiseau Charles Borluut, seigneur de Schoonberghe, des hoirs de Georges van Wese-mael, etc.), qu'il a hérité de sa mère, damoiselle Françoise van den Foreeste, fille du damoiseau Liévin, seigneur de Mullem, morte veuve de son père, 1663, le 23 février : un casque. C. : un buste. Sans L. (cachet, empreint sur papier, appendu) (Ibid., N° 2620).

Nieuwenhove. Jean van den *Nuenchoven*, échevin de Bruxelles, 1541 : une fasce, surmontée de trois merlettes (rien d'autre). C. : un ... entre un vol, chargé d'une fasce (qui se présente sur l'aile senestre sous forme de bande, l'autre fasce invisible). L. : *annis Ni nhov* ... (!) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Nieuwenhuizen. *Dominus Willelmus ex Nova domu, miles*, échevin de Bruxelles, 1343 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ S. Nvuenhv ilitis* (Ibid.).

Nys, voir T. III, p. 41. M. R. Pick, archiviste de la ville d'Aix-la-Chapelle, dans une lettre qu'il nous écrit, en date du 18 décembre 1900, rectifie ainsi la description des armes de Charles de Nys, données, par nous, d'après une carte de visite : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une aigle de sable, issante, et en pointe de trois (2, 1) étoiles de gueules. Cq. non couronné. C. : une aigle issante de sable. Elles se trouvent ainsi au-dessus de l'entrée du château de Raeren, sur des sceaux et cachets, et dans l'armorial de la confrérie des *Hirschschützen* (Tireurs au cerf) d'Aix-la-Chapelles, aux archives de cette ville.

Voici un fragment généalogique de cette famille, d'après M. Pick :

- I, Jacques Denys, à Aix-la-Chapelle, épousa, le 1^{er} octobre 1710, Marie-Agnès Brandt (aussi Branthén);
- II, Jacques-Joseph-Léopold Denys, docteur en droit, syndic de la ville d'Aix-la-Chapelle, épouse Jeanne-Thérèse von der Gracht;
- III, Pierre-Joseph-Barthélemy Denys (né en 1757), avocat à Aix-la-Chapelle, épouse Anne-Thérèse-Thekla-Caroline von der Gracht (née en 1758);
- IV, Jean-Joseph-Charles-Auguste Denys (né en 1792), président du tribunal de première instance (*Landgericht*) d'Aix-la-Chapelle, épouse, en 1830, Cornélie Dilthey;
- V, Jean-Joseph-Charles-Auguste, né en 1833, bourgmestre de Trèves, etc., épouse, en 1862, Augusta Beyl.

Nobelman, voir **Stroobant**.

Noyelles (*Ghilain, heere van*), *burchgrave van den lande van den Houcke*, comme mari d'Isabelle van Lichtervelde, dame de Staden, tient, du bourg de Bruges, une rente avec 10 hommages, etc., du chef duquel fief elle est *hooft redenareghe* et doit, lorsque le comte ou la comtesse de Flandre se trouve à Bruges ou à Male, *rudders provene, also men van ouden tijden ghecostumeert es*, 1515, le 13 juillet : écartelé de ... et de ... (plain, les 2^e et 3^e quartiers diaprés). C. : deux têtes et cols de chien, affrontés, colletés, bouclés. L. : *Sigi. domini de Noyelle* (Fiefs, N° 7839).

— (Sire François de), seigneur de Noyelles et de Staden, remet, au haut bailli d'Ypres, dénombrement, de fiefs à *Roosbeecke* (West-Roosebeke), *Pas-schendaale*, *Nieukerke* (Oost-Nieuwkerke), etc., 1545, le 20 novembre : mêmes écu et C. L. : *S Franchois de Noïelle chlr sr de Staden* (Ibid., Nos 5925, 5927, 5969, 5970, 5971).

Noijts (Guillaume), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.) : trois chevrons ; à la bordure (simple). C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Willem Noyts* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Noot. *Henrick geheten van der Noet*, échevin de Bruxelles, 1449 : sceau décrit T. III, p. 48, mais la tête est cerclée, et non turbannée (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

— (*Reynerus dictus van der*), même qualité, 1459 : sceau décrit, loc. cit. ; lisez : coquilles, au lieu de losanges (faute de plume) (Ibid., c. 4106, et Bruxelles).

— *Johannes, filius quondam Johannis dicti van der Noot*, même qualité, 1487, 8 (n. st.) : écu décrit T. III, p. 49, le lévrier sautillant (qualificatif omis). C. : une tête barbue (un peu fruste). L. : *S Jan vader Noet (Cambre)*.

— (*Hector dictus van der*), licencié-ès-lois, même qualité, 1489 : écu décrit T. III, p. 49. C. : même C. (un peu fruste). L. : *Segel Hector vader Noot* (Ibid.).

— (*Rolandus dictus van der*), échevin de Bruxelles, 1522 (n. st.) : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées en chef à dextre d'un maillet penché. C. : un buste (la tête cassée). L. : *S Rola^{re} di de Noot* (Etabl. relig., Chartreux, c. 4106, A. G. B.).

— (Jean van der), bourgmestre de Bruxelles, déclare qu'Antoine van der Noot, son neveu, fils de son frère, feu Antoine, et de damoiselle Barbe van den Driessche, veuve de celui-ci, tient, du Brabant, deux bois, à Assche, l'un, dit *den Winegebosch*, de 28 bonniers, l'autre de 12 bonniers (aboutissant au

bien de Jean Scockaert), 1524, le 7 mai : même écu, avec maillet. C. : un buste barbu. L. : *S Ian van der N...* (Aveux et dén., N° 5379).

Noot (Damoiseau Jean van der), seigneur de Carloo (cour censale et seigneurie, à Uccle); ses tenanciers donnent un acte, 1397, le 4 février : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq coquilles, rangées en croix; aux 2^e et 3^e, un lion, chargé d'un écusson fruste. C. : un buste. L. : *S Ian van (!) Noot heer van ... rlo. (Cambre).*

— Jean-Antoine-Joseph, comte de *Vandernoot*, etc. (voir **Woelmont**), 1759 : cinq coquilles, rangées en croix. Ecu, ovale, sommé d'une couronne à

15 perles, dont 6 relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (B^{on} Arnold de Woelmont) (voir **Serjacops, Schat ; Cruijpelants**, Suppl.

Noppe, voir **Coijghem**, Suppl.

Nossegem, voir **Cruijpelants**, Suppl.

Noville. *Stassar de Novilhe, tenant*, emprunté, par *Giles de laygle* (Aigle), à *Colar de Viesvegnis* (Vivegnis), le lormier, 1378, .xvj. jours de fenal moy : un lion couronné, l'épaule chargée d'une rose. L. : ★ *S' Stas...*, *Novilhe* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Constant**, Suppl.).



OELENSBERCH, voir **Creeft**, Suppl.

Oemens, voir **Cache**, Suppl.

Oerdinge, voir **Taijen**.

OESTERWIJC, voir **Schat**.

Oijenbrugge, voir **Ligne**, **T[h]ibau[l]t**, **Vervoz**.

Oignies, voir **Woelmont ; Everbout**, Suppl.

Oisy, voir **Zwaef**.

Olhain. *Joos dollehain, sciltcnape, heere van Bouvengies* (Bouvigny?), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, *igoet ten Broucke* (9 bonniers), à Vive-Saint-Bavon, avec bailli, 7 échevins et divers droits; sans date, commencement du xvi^e siècle : deux besants, ou tourteaux, en chef; le reste de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'animal. T. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Iosse dolle ain* (Fiefs, N° 2029).

Olivier, voir **Tellier**.

Oliviers (*Johannes*), senior, échevin de Louvain, 1531 (n. st.) : le sceau décrit T. III, p. 65, des années 1505-21. Il y a lieu de remarquer que les trois meubles blasonnés feuilles de chêne, qui se retrouvent également dans les sceaux de *Johannes junior*, 1527-47, sont des pommes de pin (voir armorial manuscrit du xvi^e siècle, en possession de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Omalia (Guillaume) (sans particule), échevin du comté de Heers, 1640 : une croix, cantonnée de douze besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Willem Omalia* (Arch. de Hasselt, Seigneurie de Heers).

Onbejaghen, voir **Valcke**.

Onredene, voir **Wesemael**.

Oosterhout, voir **Heyden**, Suppl.

Oosterlinc. Jean *Doesterlinge* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief à *Deerlijk*, 1420, le . . mai : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) molettes. L. : *S Ian d. . s. erlinc* (Fiefs, N° 9729).

— Josse *Doosterlins* (et *Doosterlinc*), fils de Jean, déclare tenir, dudit château, un fief à *Deerlijk*, avec bailli, rente seigneuriale, etc., 1442 (n. st.), le 20 février : même écu. L. : *linc* (Ibid., N° 9735).

— *Pieter Oesterlinc, vriendelijke voocht* d'Adrienne *Spruits* (Spruijt), fille de Jean, qui tient, d'Adrien van *Zuudoort*, un fief à *Vracene*, 1527, le 20 mai : deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette contournée en pointe. S. : un lévrier. L. : *Osterlinc* (Ibid., N° 7286).

Oostkerke (Jean, seigneur d'), chevalier, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof te Oostkerke*, l'amanie du métier d'Oostkerke, etc., 1421 (v. st.), le 23 avril : trois croissants. C. cassé (fort endommagé) (Fiefs, N° 8361).

Ophem (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1458 : une bande de cinq losanges, le 1^{er} chargé d'une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue cerclée. L. : *Si' Ian van Ophem* (voir T. III, p. 70) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106. A. G. B.).

— (*Dominus Henricus de*), *dominus de Releghem*,

miles, échevin de Bruxelles, 1438 : une bande de cinq losanges. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (*Cambré*) (voir **Pipenpoij**, **Sayn**, **Saventhem**, **Villegas**, **Weert**; **Asseliers**, Suppl.).

Opilio, voir **Schefer**.

Ordange. Thierry van *Ordinghen*, échevin de Saint-Trond, 1476, 7 : une feuille de nénuphar (avec sa tige). L. : *S' Dierick van Ordinghe* (Abb. de Saint-Trond, c. 8, 9) (voir **Taijen**; **Cannart**, Suppl.).

Orimont. Armes : d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'une étoile du même. Sur un cachet, de style Louis XV, cet écu est sommé d'une couronne à neuf perles et supporté, à dextre, par un lion couché, regardant, et, à senestre, par un lion rampant, regardant. Quatre croix d'ordre se trouvent suspendues à la console (matrice en possession de MM. Blin d'Orimont, frères, à Forest) (voir **Tellier**).

Voici, sur la famille Blin d'Orimont, quelques détails extraits de documents authentiques, en possession desdits :

Le 20 mai 1700, Antoine Blin de Barly et sa femme, *Jacomina* van Laar font baptiser un fils : *Anthony* (Antoine), à Rhenen, arrondissement d'Arnhem.

Le 23 juillet 1736, sont mariés, à Bailleul (Nord), *dominus* Blin de Wanquetin (fils de *dominus Antonius*), originaire de Rhenen, province d'Utrecht, domicilié à Houdain (Artois), et noble demoiselle Marie-Hélène-Charlotte-Louise de Gourdin des Haubois, fille de noble seigneur Philippe-Hubert, grand-bailli héréditaire de la ville et châtellenie de Bailleul ; témoins : noble seigneur Philippe-Charles-Louis de Gourdin des Haubois, grand-bailli de Bailleul, et *dominus Blin de Wanquetin*, leur frère et père respectif.

Le 11 décembre 1742, est né et baptisé, à Houdain (Pas-de-Calais), Louis-Joseph-Hubert Blin, fils légitime de M^{re} Antoine et de M^{re} Marie-Hélène-Charlotte *Desgourdain*, habitant ladite commune.

Le 21 août 1747, est décédé, à Houdain, le sieur Antoine Blin, époux de *Charlotte-Louise degourdain*, demoiselle de *Hauboy*, âgé d'environ 38 ans, et enterré dans l'église, sous cette épitaphe, en lettres capitales, sans armoiries :

ICV
REPOSE LE CORPS DE M^{re}
ANTHOINE BLIN SEIGNEUR
DE WANQUETIN PREVOT
DE CE BOURG D'HOUDAIN
DECEDE LE 20 AOUT
1747 AGE DE TRENTE
HUIT ANS LE QUEL
AVOIT EPOUSEE DAM^{oiselle}
LOUISE CHARLOTTE
DE GOURDIN
REQUIESCAT IN PACE
AMEN

(attestation du maire, du 23 juin 1893).
Le 12 février 1774, se marient, à Beaumont, en Hainaut, *dominus Ludovicus Josephus Hubertus Blin d'Orimont* et *domina Maria Theresia Reuffet* ; un des témoins : Alexandre-Joseph-Hyacinthe Reuffet.

Le 23 mars 1783, est baptisé, à Sainte-Ménéhould (Marne), Antoine-Louis, fils légitime de messire Louis-Joseph-Hubert de *Blin Dorimont*, écuyer, lieutenant de cavalerie, sous-lieutenant au corps de la maréchaussée de la compagnie de Champagne, à Sainte-Ménéhould, et de dame Marie-Thérèse Reuffet. Parrain : Charles-Antoine Blin, écuyer, seigneur de Wanquetin et Gaudiampres, ancien officier d'infanterie au régiment de Béarn, représenté par Etienne Paux ; marraine : demoiselle Marie Anne Reuffet, tante maternelle, représentée par Lucie Buirette.

Le 25 messidor an III, le citoyen Louis-Joseph-Hubert *Blin d'Orimont*, né, à Houdain, le 11 décembre 1742, lieutenant de milice au bataillon d'Arras, le 23 juin 1760, second lieutenant de grenadiers provinciaux, le 4 août 1771, exempt de la maréchaussée du Hainaut (à Maubeuge), le 21 décembre 1772, sous-lieutenant (à Saint-Flour) avec brevet pour tenir rang de lieutenant de cavalerie, le 1^{er} juillet 1778, lieutenant de la gendar-

merie nationale (départ. de la Marne), le 19 juin 1791, est nommé capitaine dans la gendarmerie, 1^{re} division, à la résidence de Châlons (Marne), à compter du 1^{er} Nivôse an III.

Le 24 août 1809, à Mons, devant le notaire Nicolas Guillemain, Antoine-Louis *Deblin d'Orimont*, capitaine de grenadiers au service de l'empereur des Français, fait son testament. Il institue pour héritier universel son père Louis-Joseph-Hubert *Deblin d'Orimont*, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Beaumont, pour lui donner « un témoignage de mon respect, de ma gratitude pour les marques de bonté et de tendresse qu'il n'a cessé de me prodiguer » (il signe : *Blin d'Orimont*).

Le 28 septembre 1814, à Paris, « le Premier Valet-de-Chambre du Roi, Comte... » nom illisible (son cachet : écu d'azur à trois hures de sanglier, sommé d'une couronne à sept perles) notifie à « Monsieur Louis-Joseph-Hubert Blin d'Orimont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, à Beaumont (Départ. du Nord) », que le roi lui a conféré « la Fleur de Lys ».

Le 9 décembre 1815, est mort, à Beaumont, « Monsieur Blin Dorimont, Louis-Joseph-Hubert, capitaine de gendarmerie retiré », chevalier de Saint-Louis, âgé de 73 ans, natif de Wanquetin, près d'Arras (L'état de service de cet officier, au ministère de la guerre, à Paris, l'appelle : « *Blin Vaquetin dit Dorimont* »). Il établit qu'il fut réformé le 22 septembre 1797, retraité, pour ancienneté de service, le 13 janvier 1803.

Le 22 août 1814, à Beaumont, devant le notaire Bombled, firent un contrat de mariage Monsieur le Baron Antoine Blin d'Orimont, colonel au service de France, chevalier de plusieurs ordres, en garnison au Mans (Sarthe), fils majeur, âgé de 31 ans, du sieur Louis-Joseph Blin d'Orimont, capitaine en retraite, chevalier de Saint-Louis, et de feu dame Marie-Thérèse Reuffet, et demoiselle Julie-Albertine Le Tellier, âgée de 20 ans, fille de feu François-Denis et de Marianne Reuffet, sa veuve, demeurant à Beaumont.

Le 24 juillet 1815, au Mans (Sarthe), est née Almire-Adèle-Marie-Maltilde (1), fille du baron Antoine-Louis Blin d'Orimont, lieutenant-colonel, et de dame Julie-Albertine-Joseph *Letellier*, dont les âges sont indiqués comme étant de 31, respectivement de 20 ans.

Le 3 octobre 1818, à Beaumont, est né Alfred-Alexandre-Edouard, fils du baron Antoine-Louis Blin d'Orimont, colonel, etc., âgé de 34 ans, domicilié à Cousolre, et de dame Julie-Albertine-Joseph *Letellier*.

Orley. T. III, p. 74, *Johan von Urley*, 1368, porte les deux pals, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais (voir **Busleyden**, **Druet**, Suppl.).

ORSCHELAERE. Charles van *Orscelaere*, receveur de Hugues de Melun, prince d'Epinoy, connétable de Flandre, châtelain de Bapaume, baron d'Antoing et de Boubiers, seigneur de Richebourg, Cunchy, Saulty, Beaumetz, Metz-en-Couture, *Sanguyn* (Sanghem), *Breucq*, etc., qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, comme fils unique de feu sire François de Melun, comte d'Epinoy, baron et seigneur desdites terres, chevalier de la Toison d'or, etc., les fiefs dits *twijl landt*, à Assenede (100 mesures), et *ter Nieuwemburch*, illec (18 mesures), avec 18 arrière-fiefs, etc., 1532, le 10 décembre : trois flanchis et une bordure (simple). C. : un flanchis entre un vol. L. : *S Carolus va . Orschelaere* (Fiefs, Nos 2279, 2278).

Orten, voir **Emont**, Suppl.

Oschetzki. T. III, p. 79. *Saingheim* est, non pas : Sainghin (en France), mais : Sijngthem (Flandre).

Ossel. *dominus Johannes de Ossele*, miles, en qualité de *dominus fundi*, déclare que *Johannes dictus de Bardenghem* (Baerdeghe) a promis, devant lui



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXLVII.

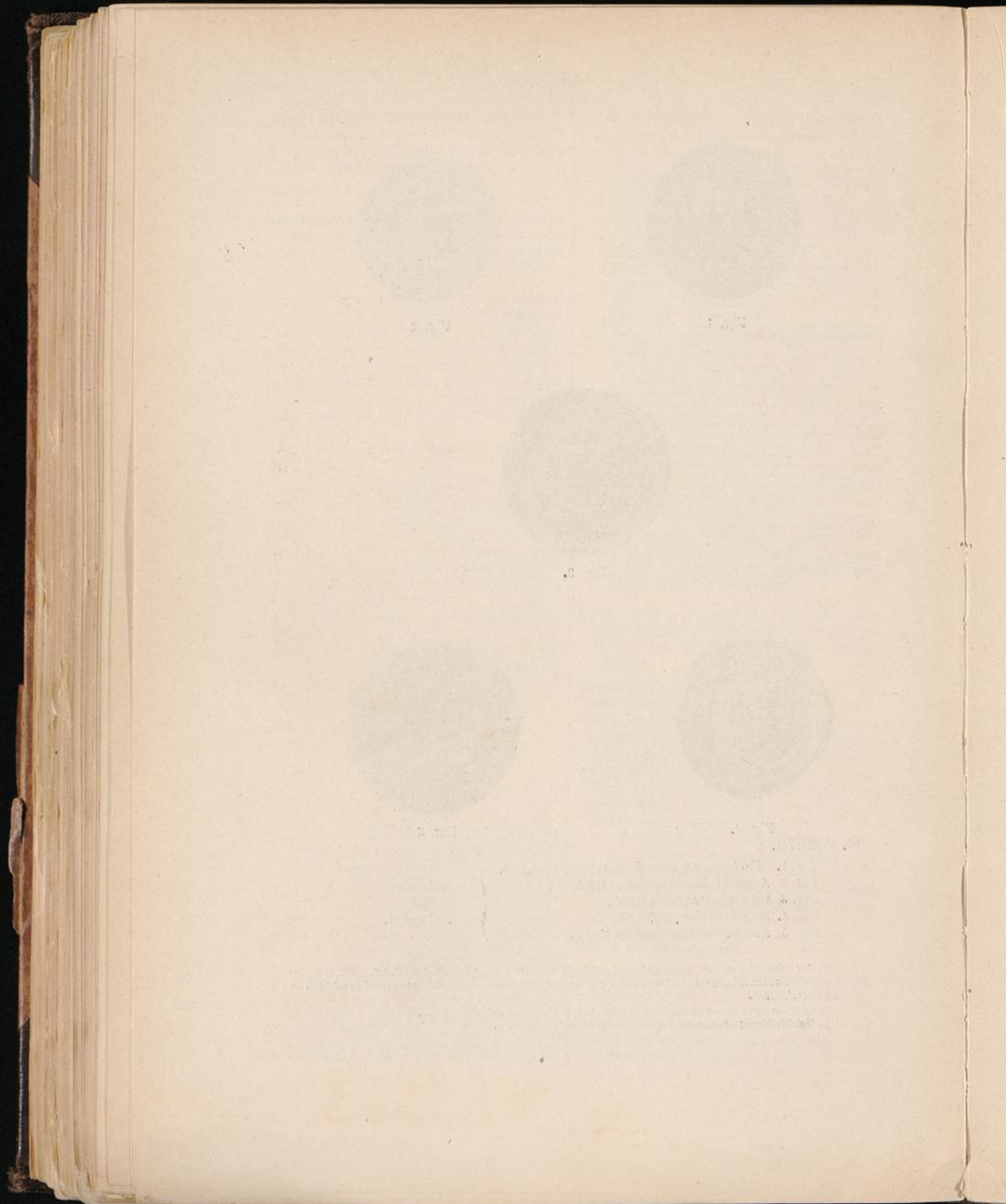
- Fig. 1. *Walterus de Runckerna* (1293, n. st.) (1),
 Fig. 2. *Arnould de Gossoncourt* (1315) (2),
 Fig. 3. *Jean Wauwelbone* (1366),
 Fig. 4. *Henri Oliviers* (1370) (3),
 Fig. 5. *Pierre van Baerdeghem* (1436),

échevins
 de
 Tirlemont.

(1) Par suite d'une erreur typographique, l'article *Runckerna* a été placé, au T. III, p. 290, entre les articles *Rukkelingen* et *Rullemakere*; il doit se placer, à la p. 293, entre *RUNKEL* et *RUPACH*.

(2) Ce sceau porte un écu au sautoir échiqueté. L. : $\times$ S' Ar d Gosec't scabi then ..

(3) Voici la légende de ce sceau : $\times$ S' Heinrich Olivieri scabini then.



et ses censiers, une rente au monastère de la Cambre et lui a engagé un demi-bonnier de prairie sis *apud Voloch*, 1288, en décembre : cinq losanges, rangés en croix. L. : . . . *han dossell* (Cambre).

Ossenbroek. *Here Johan van Ossenbroych*, chevalier (voir **Hulhuizen**), 1349 : un rencontre de bœuf. L. : *S' Iohis d' Ossebryc militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234).

Oste, voir **Marcke**, Suppl.

Oude, voir **Cruijpelants**, Suppl.

Ouden, voir **Septfontaines**

Oudenburg, voir **Slijpen**.

Ouden Esche, voir **Busleyden**, Suppl.

Oudeslote, voir **Tollenare**.

Ougodt, voir **Broers**, Suppl.

Oultremont. *Outa dotromont, escuuir*, souverain majeur de la haute cour de Bioul, 1505, le 28 octobre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois roses (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Vervoz**).

Oupeye. *Adam de Uppey, miles, temporalis dominis villarum de Harstatio* (Herstal) *et de Ruttis* (Russon), au diocèse de Liège, déclare que la *curia* que l'abbesse et le monastère de Burtscheid, au diocèse de Cologne, viennent d'acquérir (*obtinent*), à Russon, un franc-alléu, et qu'il ne lui est dû, de ce chef, que des cens, des chapons, de certaines terres, et un *mansionarius, pro tempore nobis statuendus*, 1412, le 19 décembre : six (3, 2, 1) fleurs de lis. C. : une tête et col de . . . entre deux tubas, les pavillons en haut, accostés (c'est le sceau décrit, T. III, p. 87, d'après des actes de 1374) (Dusseldorf, Burtscheid).

Outrijve, voir **Autrijve**, Suppl.

Overbeke (Jean van), fils de Jean, procureur dans la Chambre du Conseil, remet au haut-bailli de Courtrai, dénombrement de deux fiefs : 1^o, *de hoffstede van mijnen goede tovermeersch*, de 9 bonniers, à Machelen, avec rente, un bailli ; 2^o, *den cleenen Carieijt, illec*, avec rente, bailli ; les deux fiefs comprenant divers droits seigneuriaux et relevant, le premier de la seigneurie de *ten Erde*, à Machelen,

appartenant à François de Beer, fils de maître Jean, le second de la cour d'Axpoel, appartenant à Guillaume de Wale, fils de maître Pierre (les baillis de ces fiefs étant tenus d'emprunter des échevins du suzerain respectif), 1502 (n. st.), le 12 mars : un chevron, accompagné de trois merlettes. S. senestre : un lion. L. : *S Ians van Overbeke* (Fiefs, N°s 1768, 10363).

Overbeke (Josse van), fils de Jean, déclare tenir, de la cour et seigneurie d'*Aijshove*, appartenant à *Edelen man Joncheere Anthuenis van Mastain* (Mastaing), le fief dit *de Eerspachtere*, à Machelen (aboutissant à la maison de Jacques van *Leijns*), avec rente, bailli (qui emprunte des échevins de la seigneurie de Machelen), etc., 1502 (n. st.), le 12 mars : dit sceller de son propre sceau, mais se sert de celui du précédent (Ibid., N° 3179) (voir **Rijcke**).

OVERDILE (Vincent van) remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement de deux fiefs, tenus par lui 1^o, 10 1/2 mesures, avec rente, un bailli (qui emprunte les échevins de la seigneurie de Pouques) ; 2^o, la dime dite *de Raterdijnc*, à Wijngene, avec rente, un bailli ; les deux fiefs comprenant divers droits seigneuriaux et relevant, le premier de la seigneurie de Saint-Amand (mouvant, elle, de l'abbé de Saint-Amand-en-Pèvele), appartenant à *edelen ende werden heere mer Roelandt, heere van Poucke* (Pouques), le second de la seigneurie de *ter Vloet* (mouvant de noble seigneur Jean van Claerhout, seigneur de Coolscamp, par l'intermédiaire de la seigneurie dite *Aeijshooftsche*), appartenant à Louis de Wulf, 1502 (v. st.), le 12 avril : une bande, chargée de trois écussons au sautoir engrêlé, posés en pal, et accompagnée en chef à senestre d'une coquille. L. : *S Vincent van Overdyle* (Fiefs, N°s 2186, 2184).

Overloo, voir **Winghe**.

Overschie, voir **Wisbecq**.

Overveld, voir **Wesembeek**.

OWE (*Amelius, miles de*), . . . *quod cum in porcensi ecclesia* (Burtscheid) *filiis meas ad famlandum (!) deo sub cisterciensi ordine collocassem*, donne à cette abbaye, de l'aveu de son fils, Jean, une rente de 18 muids de seigle, *de curia mea in Bornhei[m], prope Juliacum, sita*, 1234 (sans autre date) : écu pyriforme, à trois feuilles de nénuphar (sans tiges). L. : ✠ ★ *Amilivs de Owe* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 30).

P

Pacher, T. III, p. 93, lisez : 1731, au lieu de 1371.

Paenhuijs, voir **Udekem**.

Paffrath, voir **LOMARE**.

Paglia, voir **Visconti**.

Paijhuse, voir **Schat**; **Boiken**, Suppl.

Pallandt. *Kersillis van Palant, herre zu Breydenbeint* (Breitenbent), donne divers cens à l'abbaye de Burtscheid, 1396, *up sint Marien Magdalenen dage* : un fascé, C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 141) (voir **Wickrath**).

Palmart, voir **Huissen**, Suppl.

Pamele, voir **Spillaers**.

Panconque, voir **Val**.

Pan[n]etier, voir **Bertinchamps**, **Bougiere**, Suppl.

Pape (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1474, le 23 mai : une cotice ondée, accostée de trois fleurs de lis (entières), 2 en chef à senestre, 1 à pointe à dextre, L. : *Sigillu lan de Pape* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Gracht**, Suppl.).

Parijn, voir **Pollaere**.

PARCGATE (Gilles van den), homme de fief de Jacques Muers (voir à ce nom), 1443 : un oiseau regardant, tenant du bec trois glands tigés, L. : *Gielis va Pergate* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Paroische, voir **Hanon**, Suppl.

Parole, voir **Perols**.

Parsant, voir **Persant**.

Parsberg, voir **Raville**.

Pascaris, voir **Mortagne**, Suppl.

Passy, voir **NEUFCHASTEL**.

Pas[s]charis, voir **Vriese**.

Passchendaale, voir **Saint-Omer**, **Tartare**.

Pat[t]ijn, voir **Sette**; **Comines**, Suppl.

T. III, p. 105. Charles-Philippe Pattijn reçut, de Marie-Thérèse, le 5 décembre 1735, le titre de vicomte (de Patin). Ce fut en 1735 que les armes des vicomtes de Patin, telles que nous les avons blasonnées, furent conférées.

Pauw. *Joris de Paeu* (voir **Varsenaere**), 1430 : trois paons (la queue fermée). C. : un paon rouant, L. : ★ *S Ioris de Paeu* (Fiefs, N° 9060).

— (Gérard de), conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes du Brabant, 1584, le 6 novembre : un chevron, accompagné de trois têtes et cols de paon. C. : une tête et col de paon. L. : *S Gerardi de Pavu* (Arch. de l'Etat, à Gand, Abb. de Saint-Bavon, Suppl.).

Pede (Arnould van), tenancier juré de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1448, 71 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée en chef à senestre d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Aert van Pede* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Arnould van), tenancier juré de maître Jean Suckel[s], du chef de Martine de Ruët, femme de celui-ci, 1483, 6 : même écu, mais la fleur de lis entière. C. : un vol de l'écu. L. : *Si' Aert van Pee* (Ibid.) (voir **Serjacops**, **Schat**; **Lede**, **Serjacops**, Suppl.).

Peene, T. III, p. 107; lisez : *Le seigneur de PIENNE* : d'azur à la fesse et dix huict billettes, et non : de dix huict billettes.

Pe[e]ters, voir **Schat**, **Udekem**.

PELLANT (*Jordain van*) scelle l'acte de *Gerlach van Vossem*, 1404 : une fleur de lis, au lambel à cinq pendants, brochant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

Penningen, voir **Bette**, Suppl.

PERGATE, voir **PARCGATE**, Suppl.

Perilleux (Nicolas), échevin et lieutenant de Henri d'Yve, écuyer, seigneur de Saint-Martin et maître de la haute cour de Feix, 1621, le 30 juin : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'un sautoir. C. : trois plumes d'autruche. L. : *Perilleux*... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Petit, voir **Leene**, Suppl.

Petit-Jean, voir **Constant**, Suppl.

Petitpas, voir **Pittipas**, Suppl.

Pieret, voir **Hanon**, Suppl.

Pierrefontaine, T. III, p. 121, lisez : d'Avesnes, et non pas : d'Avennes.

Pillin (*Luux*), bailli de la seigneurie de Comines, pour Jean, seigneur de Comines, 1423 : une croix, accostée en chef de deux étoiles. S. senestre : un aigle. L. : *Pillin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Pinnaert, voir **Ro**.

Pinte, voir **Hemricourt**, Suppl.

Pipenpoij (*Willeame*), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un huchet, sommé d'un vol. L. : *Pypenpoy* (Namur, N° 1001).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1463 (n. st.); tenancier juré du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467, 9, 81; tenancier de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1473 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, même écu, mais la fasce abaissée, et une tour brochant en cœur sur l'écartelure. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un lion. L. : *S' Iohānis dēi Pipenpoy* (Cambre; Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 9 et 12, A. G. B.; Ibid., c. 4106).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, T. III, p. 130.

— *Jacobus dictus Pypenpoy*, échevin de Bruxelles, 1476 (n. st.) : même écu, mais sans la tour. T. : deux anges. L. : *S' Iacob Pipenpoy* (Chartreux, loc. cit., c. 4106).

— (*Dominus Henricus dictus*), miles, même qualité, 1477 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S' Heinric Pipenpoy ridd' (Cambre)*.

— *Heer Jan Pijpenpoij, riddere*, même qualité, 1545 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigillum Ian Pypenpoy* (Chartreux, loc. cit., c. 9).

— (*Joncker Eustacius*), même qualité, 1587 : mêmes écu et C. L. : *S' Evstachies oy* (Ibid.) (voir **Was**; **Eggloij**, Suppl.).

Pyppin (Jean), échevin de Burtscheid, 1377 : un lambel à trois pendants (rien d'autre). L. : *S' Ian Pippi*. (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 187, 188).

Pirau, voir **Aymeries**, Suppl.

Pyrmont, voir **Eltz**, Suppl.

Pittange, voir **Bissen**, **Heffingen**, Suppl.

Pittipas, voir **Falkenstein**, Suppl.

Plaetmans, voir **Stroobant**.

Plancque[s], voir **Verdonct**; **Codt**, Suppl.

Plassche (Cornelle van den) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc ducal, 1432, le 17 mai : trois feuilles de nénuphar, surmontées d'un lambel. T. : un ange. L. : *S' Corneli de Plassche* (Chartes des ducs de Brabant).

Plettenberg, voir **Bocholz**, Suppl.

Plottho, voir **Wargny**.

Poele, voir **Bigard**, **Eenoeden**, **Estor**, **Serjacops**, Suppl.

Poincignon, T. JJI, p. 143; la L. du sceau porte de *Laifoten* (et non : *Lhifoten*); c'est un de la Fontaine.

VOIR JULES VANNÉRUS, *Un ancien sceau de la famille de la Fontaine (d'Harnoncourt)* (Publ. de l'Institut archéol. de Luxembourg, 1901).

Poisson, voir **Royer**.

Poorten, voir **Schat**, **Woelmont**.

Poivre. *Jean de* (sic!) *Poyvre*, fils de Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, 4 bonniers à Mooreghem, 1560 (n. st.), le 28 mars : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, chargé de cinq merlettes; aux 2^e et 3^e, deux lions adossés, les queues entrelacées (*Cordes*?). C. cassé. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 5299).

Pollartz. *Daniel*, échevin de Saint-Trond, 1459; l'acte, fort pâli et presque indéchiffrable, ne semble pas le mentionner nommément, 1459 : une croix de vair, accostée en chef de deux maillets penchés; au chef chargé d'un lion couronné, issant. L. : *S' Danielis Polar scabi scai (!) Treudois* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Jean), échevin de Brusthem, 1586 : parti; au 1^{er}, un chevron, chargé de trois . . . ; au 2^d, coupé; a, un lion (entier); b, une croix de vair. C. : un lion issant. L. : *S' Ian Pollartz* (Ibid., c. 40).

POLVORDEN. *Le seigneur de Poulvoerde* : d'argent au chevron de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ponti, voir **Hanon**, Suppl.

Pontonnerie (*Garin de la*), homme de fief de la Salle de Lille, 1374 (v. st.), le 9 avril : plain, au chef plain; à la cotice brochante. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . . *ari* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Poorle, voir **Porte**.

Poorter. *Henricus dictus Portera* (1), échevin de Bruxelles, 1293 : parti-émanché ; la 1^{re} demi-pièce chargée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *rici* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

— *Henricus dictus Portere, hereditarius censuarius domini Theoderici, propositi de Capella* (Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles), 1349 (v. st.), *ultima aprilis* : un parti-émanché ; au franc-quartier chargé de trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés). L. : ✠ *S' Henrici dicti P* (Ibid.).

— *Laurentius dictus de Poortere*, bourgmestre (*magister civium*) de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (2 actes) : diapré à trois roses à six feuilles ; au franc-quartier brochant à la bande, chargée de trois maillets. T. : un ange. L. : *S Lauerius de Poortere (Cambre)* (voir **Steenweg**).

Porte (Gilles de le), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une sirène, tenant de la dextre un miroir, de la senestre un peigne. L. : . *S Gillion dele Por* . . (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— *Josse van der Poorte*, seigneur de Moorslede et du *Mosscherambacht* (Métier de Mouscron), comme mari de *Jaene van Coijghem*, fait dénombrement de la seigneurie de *Scardau* (Schardau), sise à Gullegheem, etc., relevant de la seigneurie de Coijghem, appartenant à *Georges Gillon* (le Gillon), et de la seigneurie dite *ter Longhermliere*, à Dottignies, relevant de la seigneurie de Dottignies, appartenant à *minen heere van Ronny* et à dame *Adrienne van Stavele*, sa femme, 1502 (v. st.), le 12 avril ; tient, lui-même, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Mosscherambacht*, s'étendant, au métier d'Ypres, dans les paroisses d'Iseghem, *Nieuwerkerke* (Oost-Nieuwerkerke), *Ardoije*, *Coolscamp*, *Roulers* et aux alentours, 1502, le 24 novembre : trois portes, munies, chacune, de trois toits aigus ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix. C. : une aigle issante. T. senestre : une damoiselle. L. : . . . *osse de la Porte* (Fiefs, N°s 1639, 5711, 5870).

— Le même déclare tenir, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, un fief, avec dime, à *Lauwe*, 1514 (n. st.), le 11 février : même écu. C. : une tête et col de . . . (dragon ?). S. : deux lions. L. : *S loosse de la* *de Morselede* (Ibid., N° 10003).

POPPE (*Ernus Maxhereiz de*), un des tenans de *Revir le Maugon*, manant *apiet del pont damercurt* (Amereœur), lequel opère le transfert d'une maison sise *sour Muese a Vivier desours les mures*

delle citeit de Liege, maison que lui remet *Collars Leuvars*, li *coirdier*, au profit de *Jehan Gobar*, 1374, le 20 mars (date de l'acte) : une croix, chargée en cœur d'un anneau et accompagnée de douze croisettes pattées, au pied fiché. L. : ✠ *S' Ernus de Pople* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Postel, voir **Serjacops**.

Potelle. Antoine van *Pottelles*, mari de damoiselle *Guillelmine van Dudiselle* (Dudzele), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie dite *Rumbix Mote* (10-11 bonniers), à Gullegheem, 1502, le 2 mai : une croix (le haut de l'écu est cassé). Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (de cheval ?). L. : *Mortaigne* (Fiefs) (voir **Verwere**, **Zijpe** ; **Mortagne**, Suppl.).

Pottelsberghe, voir **Zaman**, **Wagen**, **Wijckhuijze[n]**, **Wouten**.

Poulard[s], voir **Autrijve**, Suppl.

Pouchin (Antoine), procureur du duc de Bourgogne, à Namur, 1468 (v. st.), le 26 avril : deux étrilles, accostées, accompagnées en pointe d'une merlette. C. : un buste de more. Le tout accosté de deux oiseaux, à long bec, issant du cadre du champ du sceau. L. : *Pouchin* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Poucques, voir **Strinck**, **Triest**, **WIJCHUUS** ; **OVERDILE**, Suppl.

Pouwels, voir **Pauwels**.

Prata, *Pileus, sancte Praxedis presbiter cardinalis*, adresse à l'abbaye de Burtscheid, au diocèse de Cologne, des lettres patentes, données à Maestricht, aux 5^{es} calendes de mars, troisième année du pontificat du pape Urbain, 1380 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, tenant une palme de la dextre, sous un dais, sommé et accosté de diverses saintes, etc. ; dans le bas, un cardinal mitré, en oraison, accosté de deux écus, tous deux à : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef plain. L. : *S' Pillei t' sc'e Praxedis presbri cardinalis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 193).

L'acte ne révèle pas son nom. MORERI l'appelle : *Pileus*, comte de Prata.

Pré, voir **Stienon** ; **Lathem**, Suppl.

Prêmesques, voir **Velde**.

Préseau, voir **Tellier**.

Pret. T. III, p. 161, acte de 1528 lisez : Angre, et non : *Angae*.

Prets. Hubert *Desprez*, seigneur de la Tourette, bailli du comté de Berlaumont (nommé par Marie-Marguerite, comtesse d'Agimont de Berlaumont,



Fig. 1.



Fig. 2.

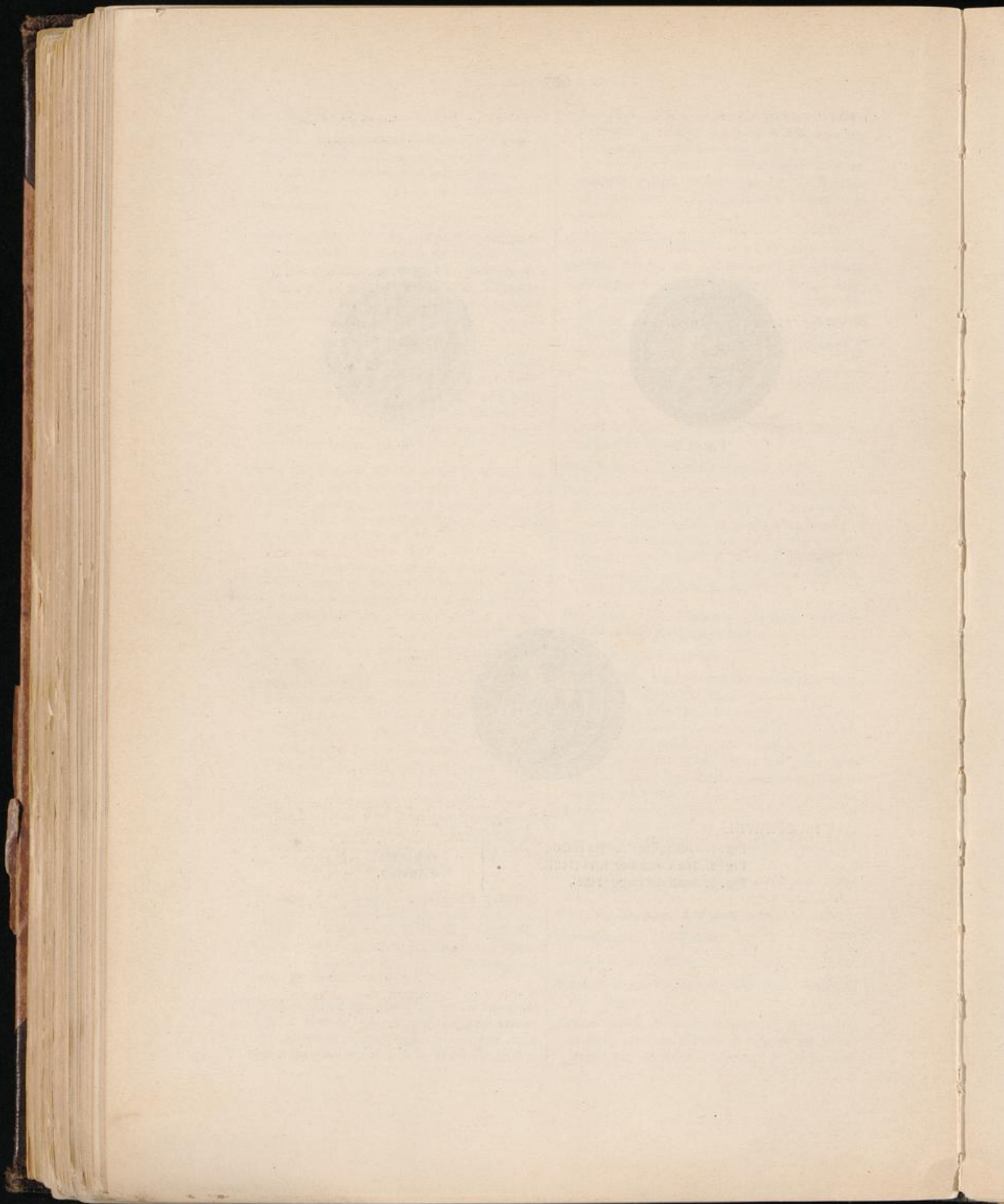


Fig. 3.

Pl. CCXLVIII.

Fig. 1. Guillaume Noijts (1430),
Fig. 2. Jean van der List (1431),
Fig. 3. Jean de Pape (1432),

échevins
d'Anvers.



princesse de Gavre, 1648), le 11 août : trois trèfles ; au chef chargé de trois losanges. C. : un trèfle. L. : *e Prets* (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Prindaal, voir **Schat**.

Proefft (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485, le 18 novembre : trois étoiles à cinq rais ; écusson en cœur à trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigillum Ian de Proefst* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Promenschenckel, voir **Vannérus**.

Proudant, } voir **Brandenburg, Falkenstein**, Suppl.
Proudom, }

Provins, voir **Walle; Halewijn**, Suppl.

Pudenbroeck, voir **ZUUTDOORT**.

Pu[e] . . . , voir **Straetman**.

Pulle, voir **Woelmont**.

Punt, voir **Volmer**.

PUTRICH, voir **Schat**.

Putzeijs, T. III, p. 171 (voir **Ghijsbrechts**, Suppl.). Compléter ainsi les armes de Jean Ghijsbrechts, alias Putzeijs, 1473-1492 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes.

Putte, voir **Volmeerbeke**.

Puudt, voir **Tartare**.

Q

Quad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Quaderebbe, voir **Dens**, Suppl.

Quarre (Damoiseau Jean), seigneur de *Hoeberge* (Hooberg?), échevin de Bruxelles, 1600 : une fasce vivrée. C. : une aigle issante. L. : *Sigillum Iohannis Quarre* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

Quien, voir **Woelmont**.

QUATHUSEN. *Tieboyt* (*Diebolt, Dyebolt*) van *Quoithusen*, voué, scelle, avec les juges et échevins de Burtscheid, 1377, 82, 95 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un anneau. L. : *S Tiebot van Qvathsen* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 140, 187, 188, 195).

Quesnoy, voir **Goudallier**.

R

Raad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Rabodanges, voir **Givenchy**, Suppl.

Rade (Simon van den) déclare, de l'aveu de sa femme *Yde*, et de sa sœur, *Berte*, et du fils de celle-ci, *Henric die geheyten is van Uvelant*, avoir comparu, devant le tribunal de *House*, *ende bun uet gegaen mynes guets dat geheyten is dat rot, dat gelegen is inden karspel van House, mit halme, mit hande ende mit monde, . . . in behof des greven van Cleve, dat ick hadde to dinstmannes recht van den greven van Cleve vors., ende kenne dat ick anden vors. gude . . . en geynre hande recht behalde; Goswijn van Dotichem* (Doetinchem) (Henri van Gansbergen scelle pour lui), juge à

House, témoigne que ce transport a eu lieu devant lui, 1339, *des neesten dinsdages na sente Mathias daghe* : un battoir couché, le manche à dextre. L. : ✠ *S Simonis va de Ra . .* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 312) (voir **HOUSE, Rode**, Suppl.).

Ce Simon van den Rade porte, évidemment, ce nom d'après sa terre dite *Rot* = *Rode, Rade, Rath*.

Raemdonck, voir **Vijt**.

Raes, voir **Sempst**.

Raesfeld. *Mathias van Raesvelt* (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une fasce. L. : ✠ *S . . thui de . . svel . .* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 195) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Raessen. T. III, p. 185. Rectifier ainsi l'écu : au 2^d,

trois pals de vair; au chef (du 2^d) un lion issant.
L. : *Raessen scabi in Buscod.*

Raet, voir **Roelofs**; **Raad**, Suppl.

Raijwaerts, voir **Havre**, Suppl.

Ramakere, voir **Kerchove**, Suppl.

Ramonneur (*Jehan*), bailli du noble et puissant seigneur monseigneur d'Aymeries, pour sa terre et seigneurie de Lens, 1311 (sans autre date) : trois lions, accompagnés d'un balai, posé en bande, à dextre, dans la moitié inférieure de l'écu, le manche en bas. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *Seel Jehan Ramonneur* (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Comparet, devant lui, Nicolas Bruneau, demeurant à Maubeuge.

RAMSLO (*Sygerus de*) (voir **Stollart**), 1276 : une cotice en barre. L. : ✠ *S . . . eri de R . mslo* (Arch. comm. d'Anvers).

Randwijk, voir **Tengnagell**, Suppl.

Rape, voir **Boodt**, Suppl.

Rasoir, voir **Desmaisières**, Suppl.

Rauwel[s], voir **Steenland**. **ZUUTDOORT**, **Varendonck**; **Neve**, Suppl.

Raveschot. Adrien van *Raveschoet*, chevalier, remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement de la seigneurie de *ter Wunderinghe*, à *Mouwen* (Moen), qu'il tient, du chef de sa femme, Marguerite van den Walle, de *mijn heere van der Gracht* (relevant, lui-même, du château comtal d'Harlebeke), 1302 (après Pâques), le 18 avril; et d'une autre seigneurie, à Peteghem, dite *de leen te Boelnare*, mouvant du château comtal de Deijnze, 1302, le 6 avril et le 16 octobre : trois corbeaux. C. : un poisson, engoulant le casque. S. : deux lions. L. : *S Adriaen van Ravescot* (Fiefs, Nos 9306, 9307) (voir **Triest**; **Cruijce**, Suppl.).

Reenderen. *Jordaen van Rijnaren*, d'une part, et *Gheerborgh*, *Gheerlocks wijf van Rijnaren*, *mijns vaders*, et l'enfant de celle-ci, d'autre part, partagent des biens provenant dudit *Gheerloghe*, 1319, *op sente Mertuins daghe in den wijnter* : une fasce de cinq losanges, surmontée d'une autre fasce de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iverdani de Rineren* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 137).

Reers, voir **Udekem**.

Rees, voir **AREN**, Suppl.

Reifferscheid. Rectifier ainsi la description du sceau de *Jenet*, femme de Conrad, sire de Schleiden, 1344 : A, le lion couronné; B, de . . . à l'écuson plain, surmonté d'un lambel (!) (voir **Gymnich**, Suppl.).

Reijfins (Arnoud) (fils de Jean) (voir **Lepe**), 1421 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S Aer fins f lan* (Fiefs, No 8119).

— *Monfrant Reijfin* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à Woumen, 1439, le 1^{er} mai : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une (merlette, étoile?). C. cassé. L. : *ant Reyfin* (Ibid., No 8978) (voir **Steenland**; **Bassevelde**, **Couderborch**, **Lepe**, **Muuls**, **Reijphins**, Suppl.).

Reigersvliet. Louis van *Reinghersvliete*, seigneur du pays de Boelaere et de Schendelbeke, *ber* de Flandre, déclare tenir, du Perron d'Alost, la seigneurie de Schendelbeke, avec haute, moyenne et basse justice, baillis, maieurs, échevins, sergents, meissiers, etc., 1431, le 22 septembre : une croix engrelée. C. : deux crosses adossées, à chacune desquelles se trouve suspendue, à la pointe, une boule. L. : *Lvdovici de Regersvliet ario* (Fiefs).

— *Pietere van Reijghersliete*, seigneur de Boelaere, *ber* de Flandre, seigneur de Schendelbeke et *van den Poete*, donne un acte en faveur des chartreux de Lierde-Saint-Martin, 1440, le 20 août : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. : deux damoiselles. L. : *de R uliete dni de Bolario* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Béthune**, Suppl.).

Reimerswaal. Adrien van *Remmerswalen* déclare tenir, du bourg de Bruges, 32 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse de Saint-Eloy, à Oostburg, 1431, le 4 mai : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Adr . . . van Reymerswaal* (Fiefs, No 8316).

— Nicolas van *Reijmerswale*, fils de sire Adrien, seigneur de Lodijk, *Nieuvestrijen*, *Welden*, en *Zeeuwerghem* (Seeverghem), etc., déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand : *een scorre dat men heet Hoijrtsant*, de 600 mesures, à *Vrendijck*, au métier d'Assenede, *tusschen den scorre ende den zeedijc van Vlaenderen*, avec haute, moyenne et basse justice, 1534, le 5 juin : même écu. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux lions (ou griffons ?) (fort endommagé) (Ibid., No 2273).

Reijmersstok. *Johan van Reymerstock*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1336 : une croix gringolée; au franc-quartier senestre brochant chargé d'une croix engrelée. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. L. : . . . *ohan van Reinerstock* (!) (Dusseldorf, *Mariensstift Aachen*).

Reijneere (Henri), homme de fief de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, 1393 : trois fermaux ronds. L. : . . . *H e f* (Arch. de l'Etat, à Gand, Abb. de Saint-Bavon, Suppl.).

Reijners, voir **Sprolant**; **Borne**, **Monferrant**, Suppl.

Reijphin, voir **Valcke**, Suppl.

Reijphins, voir **Baenst**, **Berghe**, Suppl.

Recourt, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Reng, voir **Beaufort**, Suppl.

Renialme, voir **Woelmont**.

Reninghe, voir **Saint-Omer**; **Lotin**, Suppl.

Renneberg, voir **Virneburg**.

Renty, voir **Avesnes**, Suppl.

Repen, voir **Cannart**, Suppl.

Reuflet, voir **Tellier**; **Orimont**, Suppl.

Revel (Jean de), mari de damoiselle Anne de Wale, qui tient, de la Salle d'Ypres, une *hofstede* à Boesinghe, 1515, le 15 novembre : neuf losanges, 3, 3, 2, 1, accolés et aboutés, à l'exception du 7^e et du 8^e, qui ne sont pas accolés, et au milieu desquels se trouve une étoile. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Ian* (Fiefs, N^o 5380).

— (Jean de), pensionnaire et greffier « criminel » de la ville d'Ypres, 1618, le 11 mai : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, mouvant de tous les bords de l'écu. C. cassé (fort endommagé) (Fiefs, N^o 6010).

— (Jean de) déclare tenir, de ladite Salle, par succession de damoiseau Jean de Revel, son père, une rente sur des biens à Boesinghe, avec deux arrière-fiefs, 1631, le 1^{er} octobre : même écu, mais les losanges ne mouvant pas. C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Ian de Revel* (sur papier, posé sur cire appendu) (Ibid., N^o 5438).

— (Damoiseau François de) fait dénombrement du même fief, par succession de damoiseau Jean, son père, 1636, le 17 octobre : mêmes écu C. et S. L. : *S Francisci de Revel* (Ibid., N^o 5440) (voir **Tartare**; **Codt**, Suppl.).

Le cimier sur ce dernier sceau représente une tête et col de bouc entre un vol.

Reverset, voir **Hanon**, Suppl.

Riethoven (Jean van), receveur de la ville d'Anvers, 1443 (n. st.) : trois tierces abaissées, la 1^{re} sommée d'un lion issant, l'épaule chargée d'une roue. S. : un aigle. L. : *S Ians van Riethoven* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Riewaile (Jean), échevin de Burtscheid, 1464 : un oiseau, contourné, tenant du bec un anneau, ledit oiseau perché sur une branche, posée en fasce. L. : *Sigillo Iohan* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid).

Ricasses, voir **DAMINOIS**, Suppl.

Rijcke. Pierre de Rike, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1378, le 18 juin : un lion couronné. C. cassé (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Rijckel. Compléter et rectifier ainsi la description du sceau du damoiseau Charles, 1579, 80 : le casque est tourné à senestre. L. : *S Kaerl van Ryckel* (voir **Cannart**, Suppl.).

Libert van *Rijckel* scelle en qualité d'échevin du banc de Gelinden, 1470. Son sceau est tombé (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

RYCOURT (*Jacop van*), *schiltcnape*, *heere van Lyquis*, déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie de *Hondscote* (Hondschoote), dans la paroisse de Gullegheem, avec : *een steen behuusede stede, met eender mote, rondts omme bewatert*, 23 bonniers, moulin à vent et moulin à eau banaux, rente, trois bancs scabinaux, un, dit de *Hondscote*, à Gullegheem et à Moorsele, l'autre, dit *ten Driesche*, à Lauwe, Wervicq et Menin, le troisième, dit . . . *enstrate*, à Deijnze, Severen et Vijnckt, etc., 1502, le 1^{er} mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce (un peu fruste); aux 2^e et 3^e, trois bandes. C. cassé. S., à dextre : un animal (bouc?), à senestre cassé (fort endommagé) (Fiefs, N^o 1642).

Rilland, voir **Stollart**.

Rimburg, voir **Argenteau**, Suppl.

Rijnvisch, voir **Bonin**, Suppl.

Rio, voir **Faille**, Suppl.

Rijsselberghe, voir **Bette**, Suppl.

Rijt (Jean van der), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), le 16 mars : une fasce bretéssée et contre-breteéssée; au franc-quartier brochant chargé de trois pals. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue haute. L. : *S' Ian vander Riit* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Rivieren, voir **Vlodorp**, **Walscharts**; **Vranc-ken**, Suppl.

Rixtel, voir **Aymeries**.

Robiano, voir **Woelmont**.

Robijn (Corneille) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief à *Leffinghe*, par succession de damoiselle Marie van den Berghe, veuve de Guillaume Moreel, *mijn auder zueirne*, 1342, le 20 septembre : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau. L. : *S Cornelis Robin* (Fiefs, N^o 8297).

Robijns (Sire Henri), doyen de Hoxem, 1450, le 31 mai : de vair (à cinq tires); au franc-quartier chargé d'un lambel (rien d'autre). T. : un ange. L. : *S Heinric v pbrt* (sic!) (*Cambre*).

Robijns (Jean), 1450 : de vair (à quatre tires); au franc-quartier chargé d'un lambel, accompagné en pointe d'un croissant. L. : *S Iohannis Robijns* (Ibid.).

— (Henri), 1450 : même écu que sire Henri mais le franc-quartier brisé en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : *S Heinric van den Boschghe* (Ibid.).

Ces trois personnages appartiennent donc à la famille van den Bossche.

Ils scellent en qualité d'hommes de fief de la cour de l'abbé de *Sint Cornelis Munster* (Cornelmünster) *op der Inden*, à Cumptich, un acte par lequel Gilles Robijns, résidant à Cumptich, transporte, devant cette cour, par suite de vente, à l'abbaye de la Cambre, cinq journaux de terre *op den Zseghelberch*, 1450, le 31 mai. Par suite d'une erreur d'employé, cette charte se trouve classée à l'année 1350.

Robionoy, voir **Hanon**, Suppl.

Rochette, voir **Gymnich**, Suppl.

Rode. *Wylhem van Raide*, juge d'Aix-la-Chapelle, 1381 : un sautoir écoté, mouvant des bords de l'écu; écusson en cœur au chevron. L. : *✠ S Wilhem van Rode* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir **Stavele**, **Woelmont**; **Baerl**, **Cannart**, **Leeuw**, **Rade**, Suppl.).

RODEMBURCH, voir **Breitenbend**, Suppl.

Rodenbeke (*Geroinus de*), échevin de Bruxelles : 1269 : même sceau qu'en 1270, voir T. III, p. 248. L. : *✠ S Geroii de Rode . . . ka* (Cambre) (voir **Thuijn**).

Roelandt, voir **Ecluse**, Suppl.

Roelandts, voir **Urbaen**.

Roelofs, voir **Tudekem**.

Roeman (Corneille), feudataire de la cour de Waes, à Basel, 1515 : un cor de chasse. S. senestre : un griffon. L. : . . . *ornelis Roeman* (Fiefs, N^{os} 6180, 2, 4-5).

ROESELARE, voir **Walle**.

Roetart, voir **Boulay**, Suppl.

Roy. T. III, p. 236. La matrice de Philippe le Roy est conservée au Musée de la Halle-aux-Draps, à Tournai, et non chez M. Schuermans, dont la collection a été vendue, d'ailleurs, sur ces entrefaites.

Roijsen, voir **Veranneman**, **Vercluijsen**.

Roisin. T. III, p. 252. Michel de Roisin, 1626, était baron, non de Celles, mais de Selles, canton de Desvres, Pas-de-Calais.

Rokegem, voir **Luu**, Suppl.

Rockolfing, voir **Smet**, **Triest**, **Volder**.

Roly, voir **Tellier**.

Rolin. T. III, p. 264, col. 1, ligne 24. Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries et d'Authume, et non : d'Authuine (voir **Aymeries**, **Mignault**, Suppl.).

Roman. T. III, p. 265, col. 2. Guillaume Roman était greffier du Roi, en sa cour de Maire. — Au lieu de Bosières, lisez : Bozière.

RONNY, voir **Porte**, Suppl.

Roose, voir **Spierinc**, **Woelmont**.

Rosne (La Seigneurie de), xv^e siècle : dans le champ du sceau, ovale, deux écus ovales; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une licorne saillante (**Franeau**); aux 2^e et 3^e, palé de . . . et de vair de huit pièces (**Yves**); B, d'hermine à trois étrilles (**Burch**). Les deux écus dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. L. : *Seigneurie de Rosne* (Matrice en possession du Comte de Lannoy).

Rossealz (*Johans*), dyle le merchir, citain de Liège opère, avec ses *tenans*, le transport d'une maison à Liège, contigüe à sa grande maison, 1398, en février (le jour en blanc) : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de quatre merlettes. L. : . . . *Ioh eavl* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Rosseel, voir **Schat**.

Rotla, voir **Valeriola**.

Rotselaer, voir **Winxele**.

Roubaix. *Nobles hommes mons[eigneur] Alart*, seigneur de Roubaix, chevalier, homme de fief de la Salle de Lille, 1374 (v. st.), le 9 avril : d'hermine; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. Cq. couronné. C. : deux grèves. L. : . . . *W. lart s d Rovbais* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines) (voir **Mignault**, Suppl.).

Roucy, voir **Autel**, Suppl.

Rubempré. Sœur Anne de *Rubempreit*, abbesse du monastère de Notre-Dame d'Argenton (Citeaux), diocèse de Liège, 1546, le 6 mars : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse sous un dais; au bas : un écu à trois jumelles. L. : *S sororis Anne abbati nastery dargenton* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

T. III, p. 284, col. 1, ligne 22, et col. 2, ligne 21, lisez : *Wastine*, au lieu de : *Massines*; c. 1, ligne 26 : *Monchy-Breton*, et non : *Mouchy Brebon* (ou *Breton*?).

Rüdesheim, voir **Bettendorf**, Suppl.

Ruet, voir **Zuettelief**; **Pede**, Suppl.

Ruffault, voir **Chastel**, Suppl.

Rulleman, } voir **Serjacops**, Suppl.
Rullen, }

Rumez. Le vrai nom est : de Rume, ou Rumes. Rumes est un village sur la route de Tournai à Orchies.

Rumez est un hameau de Templeuve-Dossemer.

RUMPEN, voir **Rompen**.

Rupplémont, voir **Hanon**, Suppl.

Ruufflairt, voir **Vriendt**.

Ruusch, voir **Walle**.

Ruwe (*Jacobus dictus de*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion. G. : un vol. L. : . . . *cob de Ruwe* (*Cambre*).

S

Zaamslag. Florent, seigneur de *Zaamslacht*, écuyer de Lokeren, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 39 mesures, au métier d'Oostburg, 1421, le 26 juin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix, accompagnée de douze merlettes, en orle; aux 2^e et 3^e, trois rocs d'échiquier (*Schoutheete*). Cq. et C. cassés. S., à dextre : un griffon; à senestre cassé. L. : *ete van Lo* (Fiefs, N° 8508).

Ledit fief est situé dans la paroisse de *Nieuwerkerken*.

ZABLENS. T. III, p. 296. Ce personnage était seigneur des Grand- et Petit-Ablens (prononcez : Ablain).

Sadeler, voir T. III, p. 296.

A. G. B., C. C. B., reg. 14359 renferme quatre comptes de Guillaume de Sadeleer, conseiller du duc de Bourgogne, bailli de la ville et pays de Termonde, du 20 septembre 1428 au 13 décembre 1429; reg. 13605, deux comptes de Guillaume de Sadeleere, bailli de la ville et châtellenie d'Audenarde, du 27 octobre 1430 au 16 août 1431; reg. 21832-21833 renferme deux comptes rendus par Thierry Mond, procureur général de Flandre, etc., du 3 juillet 1463 au 1^{er} mai 1465. En tête du premier de ces deux comptes, se trouvent transcrites les lettres patentes de réorganisation du conseil de Flandre en 1463; parmi les cinq conseillers de cette chambre, est mentionné Guillaume de Sadeleer.

SAIEXHI, voir **VERENGES**.

SAILLANT (Guillaume van), écuyer, vicomte d'Ypres, seigneur de Middelburg, en Flandre, déclare tenir, du bourg de Bruges, l'amannie, l'écontèterie et le *waerschouteedendom* du métier d'Aardenburg, avec pécherie, oisellerie et *zwanerie*, 1313, le 6 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair à la cotice; aux 2^e et 3^e, frustes; on voit une croix. C. fruste. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 7618).

Saint-Aubin (T. III, p. 303) est un fief sis en Douai, rive gauche de la Scarpe; le *Fransnoit* est à Willems-lez-Cysoing.

Saint-Beaussant, voir **Vannérus**.

Saint-Genois (T. III, p. 304) (Jean de) écartèle de **Gojuy**, armes de sa mère.

DE RAADT, t. IV

Saint-Georges. Placer, probablement, ici l'article **Saint-Gor**, T. III, p. 305. Dans les comptes généraux de Brabant (1376-77, N° 2362), le personnage est appelé *Jan van Loreijn, van Sente Jorge et Jan van Lorein*, tout court.

Saint-Géry, voir **Tudekem, Wassart**.

Saint-Gor, voir **Saint-Georges**, Suppl.

Saint-Omer. T. III, p. 306, col. 1, ligne 44; *Pestrieu* est Pétrieux, actuellement à M. Victor-Auguste Crombez, et, au xv^{me} siècle, aux du Chastel (voir **Briarde**, Suppl.).

Sainte-Aldegonde, T. III, p. 310, col. 1, ligne 43, lisez *Zudausques*, et non *Judosque* (voir **Bois-Seigneur-Isaac**, Suppl.).

Sainte-Geneviève, voir **Belvaux**, Suppl.

Saive. Libert de *Saive*, échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : trois billettes (2, 1) en chef à senestre et trois (2, 1) fleurs de lis en pointe; au franc-quartier au sautoir, chargé en cœur d'un écusson au lion. L. : *bert* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Sa[lak], voir **Donckere**, Suppl.

Salm, voir **Blankenheim, Hanecart, Hunolstein**, Suppl.

Salmier, voir **Woelmont**.

Sal[o]mon. Jean Salmon, de Hollogne, tenancier du chapitre de Saint-Aubin, à Namur, dans sa cour de Hollogne-sur-Geer, 1437, 8 : deux fascés; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *Iohan Salmo* *ogne* (Seigneurie de Heers, Arch. de l'Etat, à Hasselt) (voir **Vervoz**).

Zaman, voir **Varendonck**.

Sande (Jean van den) déclare que Marguerite van der Vale, sa femme, tient, du bourg de Bruges, un fief de 17 mesures, avec maisons, arbres et 28 arrières.

fiefs, dit *thof van Haerelebouts capelle, dat men heet Slijpen*, ... in *Camerlinx ambocht*, paroisse de Slijpen, 1421, le 20 avril : une croix recercelée, accompagnée en chef à dextre d'un écusson brochant, chargé de sept (3, 2, 2) billettes. L. : an d. (Fiefs, N° 8864).

Sanders, voir **Verdonck**.

Zandre, voir **Hanon**. Suppl.

Sanem, voir **Boulay**, Suppl.

Sanguessa, voir **Linsingen**.

Zant (*Lenart*), échevin de Burtscheid, 1471 : une marque de marchand. L. : *Sigillum Lenart Tzant* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid) (voir la reproduction de ce sceau).

San-Victor, voir **Steenland**.

Sarter (Guillaume le), homme féodal du château de Durbuy, 1538 : une aigle, surmontée d'un lambel à quatre pendants. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Guillem le Sarter* (Baron Herman de Woelmont) (voir **Lambert**).

Le sceau de Baudouin le Sarter, prévôt de Durbuy, pour l'autre tiers, appartenant à Louis de la *March*, comte de Rochefort, etc., est tombé.

Saulcy (Maitre Jean de), licencié ès lois, 1532 : une croix, accompagnée de six roses, trois (2, 1) aux 1^{er} et 4^e cantons, et de six merlettes, trois (2, 1) aux 2^e et 3^e cantons. C. : un arbre (saule), arraché. L. : *S. Johan ... Sav ...* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

SAULCYE, voir **Paris**.

Sauvenière, voir **Hemricourt**, Suppl.

Sbairon, voir **Leene**, Suppl.

SEGRAIDE (*Gottschalk van*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1477 : trois annelets. C. : un chapeau de tournoi, soutenant un annelet. L. : *S' Gotfr [van Seg] rod scabi aque* (Dusseldorf, *Regulier-Herren, Aachen*).

SECLEERS, voir **Moere**, Suppl.

Zelichs, voir **Vrancken**.

Sempy (Damoiseau Antoine van), baron et seigneur d'Oordre, Macquinghem, Mesnil, etc., mari de noble damoiselle Elisabeth Vrediere, qui tient, elle, du bourg de Bruges, 27 mesures, avec édifices, etc., à Oostkerke, 1515, le 6 juillet : un lion, à la queue fourchée. C. cassé. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Anthoine de Sem ...* (Fiefs, N° 8397).

ZELKE, voir **Geilenkirchen**, Suppl.

Senheim, *Johan*, vaigt (voué) *toe Zeynhem, Johan van Alpm* (Alpen), *Gojsswyn Stecke, Otto van, Hessen*, donnent *vidimus* d'un acte scellé, en 1341 par *her Colyn, ritter, vaight toe Zeynhem*, la ville de Münstermaifeld, *Gojsswyn van Dille et Wolter Claermans*, 1438, *op den satersdach crastino sancti Victoris et sociorum eius beatorum martirum* : trois lions. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioha fait zco Senem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234).

Serarnts. T. III, p. 342, l'acte résumé en petit texte, entre les articles de 1418 et 1423, est daté du 26 novembre 1420 (arbitrage scellé par *Henricus de Bulct*, etc.) (voir **Bornival, Cruijpelants**, Suppl.).

Sergijsbrecht, voir **Dieghem**, Suppl.

Sergoessens, voir **Serjacops**, Suppl.

Serhuijs, voir **Cache**, Suppl.

Serjacops. *Jehan, abbe dafflighem, de lordre saint Benoit*, 1416, le 10 décembre : dans le champ du sceau, rond, un saint Pierre, debout sous un dais, flanqué de deux édifices ; au bas, un écu à trois besants, ou tourteaux, surmontés d'un lambel. Une crosse, posée en pal, brochant sur le saint Pierre et l'écu. L. : *S Iohis abbatis santi (!) Petri afflighemensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bigard, Estor**, Suppl.).

Dans *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderi. van het aloude hertogd. Brabant*, II, 1902, p. 56, on lit une note relative à ce sceau, note où il est dit que l'écu dudit abbé d'Amflighem doit être blasonné plutôt à trois roses, et non à trois besants. C'est une erreur : le sceau que nous avons décrit est très net.

Le 13 novembre 1352, devant les échevins de Bruxelles, *Walterus dictus van den Berghe* constitué à *Jacobus de Pele, dictus van den Poelle*, une rente de 20 sols, et lui engage un cens de 5 livres qu'il possède sur un bien *apud Obbruzzellam*, et ce de l'aveu de *Johannes dictus de Weert*, seigneur foncier, présent (Cambre).

Le 24 mars 1358 (n. st.) (1357, *sabbato die post dominicam qua cantatur Judica me*), devant les échevins de Bruxelles, *Johannes dictus Hane, textor, filius Egidii*, constitué à *dominus Johannes dictus Rullen*, prêtre, une rente de 40 sols, sur un *domistadium ... in loco dicto Bacendal*, entre les biens d'*Egidius dictus van der Heijden* et de feu *Henricus dictus Ansem*, et ce de l'aveu de *dominus Johannes van Pele, dictus van den Poelle*, prêtre (fils de *Jacobus dictus van den Poelle*), seigneur foncier, assistant (Ibid.).

Le 25 janvier 1370 (n. st.), devant les échevins de Bruxelles, *Elisabet de Score*, fille de feu Jean, et *Wilhelmus Kiebus*, son mari, *Katherina*, sœur de ladite, et *Johannes dictus Moelwijc*, son mari, leur sœur *Margareta de Score* et *Egidius dictus Rullemann*, son mari, transportent un cens sur des biens près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, contigus aux biens *domini Johannis dicti van den Poelle, presbiteri* (Ibid.). Il n'est point établi que les van den Poelle ci-dessus soient de la même souche que les *Serjacops*, ou *Serjacops* (Sirejacob), dits van den Poelle.

Le 6 mai 1358, *Heinrich Jans t' Serjacops* *sonne wille was van der Alfene* (Teralphene) acquiert, devant les échevins de la ville d'Assche, une pièce de terre (cartulaire d'Amflighem, cart. et manuscrits, N° 734, f° 85, A. G. B.).

Le vendredi après la Pentecôte, 1358, le même acquiert une autre pièce de terre, devant les mêmes échevins (Ibid., f° 89).

Le 8 juillet 1408, *heer Jan die men heet van der Alfene*, moine et *keldervoorster* à l'abbaye d'Amflighem, est adhérité, devant les échevins de sire Jean van *Grijnbergen*, seigneur d'Assche, par suite de transport de *Jane Jans Eers* *sonne wille was van der Alfene*, de : *alle de erfelijkheid die hem verstorven ende versehenen*

es van Heinrech t' Serjacobs wilen was die men hiet van der Alphen, de voerscreve heer Jans vader, ende van Heinrech; sinen zone ende broeder des voerscreve here Jans, fiefs et arrière-fiefs de la seigneurie d'Assche, et ledit Jan de Eer lui remet en mains lesdits biens selon la coutume du pays (Ibid., N° 73, f° 121).

Le 7 avril 1412, devant les échevins de Bruxelles, Franco Tser Jacops dictus van den Poete, filius quondam Franconis Tser Jacops dicti van den Poete, et Domitella Elisabeth dicta Cassaerts, filia quondam domini Henrici dicti Cassaert, militis, ac Thomas dictus Heenkenshoet, ipsius domicelle Elisabeth maritus, transportent au monastère d'Amfighem un journal de pré, apud Oerslachter moelen, contigu aux biens dudit couvent (Ibid., f° 75).

Le 1^{er} avril 1416, Pierre van den Heede, prêtre, curé d'Erembodeghem, transporte, devant les échevins de Bruxelles, à dominus Johannes dictus van der Alphen, abbé du monastère de Saint-Pierre, à Amfighem, au profit de ce monastère, des pièces de terre à Assche (Ibid., f° 141).

Le 30 août 1427, Arnould van Pede, fils de feu Guillaume, déclare, devant les échevins de Bruxelles, que les biens qu'il a acquis, le 20 décembre 1391, devant les échevins d'Erembodeghem, de Henricke t' Ser Jacops, geheten van der Alphen, Jan t' Ser Jacops zone was, appartiennent, depuis le jour de cette acquisition, au monastère d'Amfighem, et qu'il n'y a aucun droit (Ibid., f° 49).

Une notice sur l'abbé Jean [Serjacops] de Teralphen se rencontre dans l'histoire manuscrite du conseil de Brabant, Bibl. royale, à Bruxelles, section des manuscrits, reg. 9937, f° 92, et A. G. B., N° 3667, f° 253.

D'après les actes inscrits dans le cartulaire d'Amfighem (N° 74), voici comment nous avons pu établir la filiation de ce prélat :

I, Jean Tser Jacobs, dit de Ter Alphen, ou van der Alphen, eut pour fils :

II, Honorabilis vir Henricus tser Jacobs, dictus van der Alphen, incola et opidanus bruxellensis (il teste le 10 décembre 1390, f° 219), qui avait pour femme Gertrude N. (d'après le cartulaire 73, f° 113, acte relatif à une cession de bien); ils eurent :

III, 1^{er}, Henri tser Jacobs, dit de Ter Alphen, mort vers 1391, qui avait épousé Marguerite Tsergoessens (d'après un acte relatif à une donation de bien, cart. 74, f° 561);

2^o, Jean tser Jacobs, dit de Ter Alphen, abbé d'Amfighem (béné et mitré en 1413, décédé le 22 janvier 1429), dont les biens furent inventoriés en 1430 (cart. 74, f° 186).

Le 12 août 1492, Philips tserjacops, geheten van den Poete, soen wijlen Vranes tserjacops, die men hiet van den Poete, dien hij heeft van Jouffrouwen Jaquemijne van der Schattieren, voermaels sijnen wive ende nu sijnre weduwe, cède un bien, devant les échevins de Bruxelles (parchemin aux Greffes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

M. E. Sire Jacob, à Forest, possède une pierre tombale, provenant d'une église aux environs de Gammerage et portant cette inscription :

Cy repose Adrien | Sire Jacob bailly et | Receveur de Gam | raiges. Pélerin de N | Dame de Lorette | qui trépassa le

Dans la partie supérieure, on voit un écu au chevron, chargé de trois étoiles, avec, en-dessous, la devise : Sans varier Sire Jacob.

Ce personnage mourut vers 1624.

Il y a une grande analogie entre ces armes et celles des Tserjacops, dits van den Poete, échevins de Bruxelles, décrites T. III, p. 344, ainsi que celles des Sire Jacob anoblis (Ibid., p. 346). Les trois fleurs de lis au pied coupé constituent les armoiries des Clutneck.

Serjordaens, voir **Cruijpelants**.

Serclaes. Everardus dictus Tserclaes, filius quondam domini Wenceslai dicti Tserclaes, militis, miles, rector policie, à Bruxelles, 1479, le 1^{er} mai : un lion couronné, l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). C. : une aigle issante. L. : S Everart Tserclaes ridd' (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4101).

— Daneel geheten tserclaes, échevin de Bruxelles, 1486 : même écu, au lambel brochant en chef. Même C. L. : S Daneels Tserclaes (Cambre).

— Heer Wencelijn tserclaes, chevalier, même qualité, 1498 : écartelé; au 1^{er}, un lion (non couronné),

l'épaule chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté; au 2^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; au 3^e, un chevron; au 4^e, un lion (sans l'écusson). Même C. L. : S Wenselay ts claes militis (Chartreux, loc. cit., c. 9 et 4107) (voir **Boot**, **Cruijpelants**, Suppl.).

Serclaes. Joncker Jan Tserclaes, échevin de Bruxelles, 1596 : mêmes écus et C. qu'Everardus. L. : S Tserclaes Borge Mest (sans prénom) (Ibid., c. 4106).

Serroelofs, voir **Schoorisse**, **Thuijn**; **Boot**, Suppl.

Sersanders, voir **Mortagne**, Suppl.

Servais, } voir **Hanon**, Suppl.

Seven,

Sgroten, voir **Udekem**.

Shogemuters, voir **Ville**.

ZIEVEREY, voir **Falkenstein**, Suppl.

Zickele, voir **Schoonjans**.

Sickingen, voir **Eltz**, Suppl.

Zymarus junior, échevin d'Anvers (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une rose double, à six feuilles. L. : S Simari iunioris de Antup (Arch. comm. d'Anvers).

Zijpe, voir **Zachmoortre**; **Mortagne**, Suppl.

Sijs (Adrien), tuteur de damoiseau Christophe van Pamele, qui tient, du bourg de Bruges, l'amannie de Vladsloo, avec les droits seigneuriaux, 1515, le 20 juin : six miroirs ronds, rangés en orle, accompagnés d'un filet en bande. T. : un ange. L. : S Adriae. Sijs (Fiefs, N° 8916).

SIVLE, voir **Zierck**.

Siville, voir **Vannérus**.

Schaesberg, voir **Welten**.

Schalie, voir **Zwertere**.

Scareels, voir **Habarcq**, Suppl.

Scarsie, voir **Witte**.

Schat. Jean Scatte, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1468, 74 (n. st.) : trois portes crénelées, ou châteaux (à deux tourelles), accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un buste de more. L. : S Ian Scat (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9 et 12).

— (Johannes dictus), échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : même écu (mais les portes, ou châteaux, sommées d'une seule tourelle). C. : une buste imberbe, coiffé d'un chapeau arrondi. L. : Sigillu Iohes Schat (Cambre) (voir **Cache**).

Schattieren, voir Serjacops, Suppl.

Scheel, voir Fliesteden.

Scheiffart, voir Seligheim.

Scheyle, voir Fliesteden.

Schelart, voir Hulsberg, Kriekenbeck.

Schellekens. Ce nom provient du prénom de *Godescalcus*.

Les échevins de Louvain font savoir que, devant eux, les échevins de Winxel, ont déclaré : *quod olim in presentia eorum ac iusticiarum domini ducis constitutus Godescalcus dictus Scelken, vineator de Lovanio, a transporté deux bonniers de terre arable, à Winxel, qu'il tenait du duc à cens; datum feria secunda post octavas Trinitatis, 1258 (A. G. B., Etabl. relig., c. 4724, liasse 17).*

Jean, duc de Brabant, déclare avoir donné *adeli nostro Godescalco de Arscot (Aerschot), ammano bruxellensi*, l'autorisation de vendre deux bonniers (où ?) qu'il tient de lui en fief, 1270, *feria secunda post Martini* (A. G. B., Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Au dos de cette charte, se lisent les mots : *de Arscot Scelkinus*. Le nom de baptême *Godescalcus* eut donc pour diminutif familier les formes *Scelken, Scelkinus*, d'où les noms de familles *Schelkens, Schellekens, Scallquin*.

Godescalcus d'Aerschot ne figure pas sur la liste des ammans de Bruxelles, publiée par HENNE et WALTERS, *Histoire de Bruxelles*, T. II, p. 506 (renseignements dus à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Schelpen, voir Woorme.

Schelps, voir Witte.

Sceppere (Jean de), tenancier de la trésorerie dans l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1417, le 7 mai : une ancre, l'anneau en haut. L. : *+ S Iohis dic Sceppere* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, c. 4106).

Schimmelpenninc, voir Was.

Schodt, voir Scotte, Schott[e].

Une famille de Schodt, établie à Bourbourg, Dunkerque, Lille, Saint-Omer, Ypres, Fruges, Bruxelles, à laquelle appartient feu le numismate belge bien connu, Alphonse de Schodt, directeur général de l'enregistrement et des domaines, porte : d'argent à la fasce d'or(?), accompagnée de deux cerfs passants au naturel (1, 1). C. : une tête et col de cerf au naturel.

Sc[h]ockaert, voir Noot, Suppl.

Schönau, voir Broek, Suppl.

Schönberg, voir Brenner, Eltz, Suppl.

SCHONBERGE, voir Wargny.

Schönborn, voir Breidbach, Suppl.

Schönecken, voir Eltz, Suppl.

Schoonvorst, voir Weerd.

Scho[o]re, voir Halewijn, Serjacops, Suppl.

Schoos, voir Baudricourt, Suppl.

Schot, voir Gameren, Suppl.

SCOUDEE (*Petrus de*) (voir Stollart), 1276 : six (3, 2, 1) annelets, accompagnés de trois molettes

à six rais, rangées en chef. L. : *+ S^r Pieter* (1) *de Sc* (Arch. commun. d'Anvers).

Scourgeon, voir Forvie, Suppl.

Schoutheete, voir Zaamslag, Suppl.

Schroots, voir Wijer.

Schrijnmakers. *Notum sit universis, Willelmus dictus Scrinemekere superportavit, cum debita effestucatione, usumfructum suum de sex solidis et quatuor caponibus annui census quem habebat ad domum et curtem que quondam exstitit Arnoldi dicti Stir, prout apud Bruke, ex opposito molendino, ibidem sita consistit. Ipsoque Willelmo per juris ordinem inde exposito et penitus abjudicato, et Willelmo de Lapide (van den Steen), sororio suo, in hereditatem dicti ususfructus modo debito imposito et inheredato, reportavit idem Willelmus de Lapide eandem hereditatem in manus Evaradi dicti Lachman, villici monasterii Parchensis dominorum, ad opus ejusdem monasterii, tamquam domini fundi, dicens quod bene faveret ipsi monasterio et quod cedat ei ad omne bonum. Testes Walterus Cardinalis et Walterus Corsebout, scabini lovanienses, ac ab ore ipsorum Willelmus de Calsteren, eorum conscabinus. Datum anno domini M^o CC^o LXXX^o primo feria sexta ante Katherine virginis (Archives de l'abbaye du Parc, cartulaire B, fo 12, à Parc, près de Louvain).*

Nous devons la copie de cet acte de 1281 à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

Schuere, voir Ecluse, Suppl.

Schwar[t]zenberg (-burg), voir Bettembourg, Suppl.

Slijp, voir Autrijve, Suppl.

Sloetmakere, voir Bigard, Suppl.

Sluijs, voir Aardenburg, Suppl.

Snellart (Martin) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 florins, dû à sa mère, encore vivante, Catherine Impens, du chef de son jardin sis dans le parc ducal, 1432, le 27 mai : un bœuf passant, accompagné de cinq croissettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef, 2 en pointe, la tête du bœuf brochant sur la 1^{re} croissette. T. : un ange. L. : *S Merten We[x?]sken dci Snelart* (Chartes des ducs de Brabant).

Snellinck, voir Valeriola.

Zoderman, voir Mol (1369).

Zoerle, voir Bossche, Suppl.

Soyer[s], voir Linden, Suppl.

Soleuvre, voir Berbourg, Gymnich, Suppl.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. CCXLIX.

Fig. 1. Guillaume de Moeln[e]re (1445) (1),
 Fig. 2. Guillaume Douwe (1448),
 Fig. 3. Guillaume Drake (1507),

}
 échevins
 d'Anvers.

(1) Voir Molenere.

Son, voir **Tengnagell**, Suppl.

Soulayen, voir **Beau**, Suppl.

Soumillion, voir **Leene**, Suppl.

Spede (*Heynrich*), *icanne Willam Speden soen*, déclare avoir reçu, de sire Arnould, seigneur de Wachtendonk, une rente féodale de 4 marcs de paiement; il fait sceller pour lui son parent (*neve*), *Iohan Spede*, 1364, *up sente Mertins dach in den Winter*; autre acte de même teneur 1367, *op sente Brittns dach*: un coq. L.: ✠ *S Iohannis Spede* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Speter,
Spoeder, } voir **Vannérus**.

Sponheim, voir **Bade**, **Hunolstein**, Suppl.

Spronckolf, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Spruijt, voir **Oosterlinc**, Suppl.

Spul (*Imbrecht van*), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1434, 7, 9 (n. st.): trois étoiles à cinq rais. L'écu tenu par un homme sauvage, brandissant de la main droite un écot. L.: *S Engelberti de Spell* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, c. 4106).

Squillard, voir **Tellier**.

Stain, voir **Feltz**, Suppl.

Stainach, T. III, p. 433, au lieu de **Steinach**, lisez : **Stainach**.

Stalpart, voir **Winghe**.

STAPLE (*Nicholaus de*) (voir **Stollart**), 1276 : d'hermine (les mouchetures sous forme de petites pointes de flèche, renversées) au sautoir engrêlé, ou échaneré (formé de losanges) et une fasce brochante, chargée en cœur de L.: ✠ *S' Ni ... lai de Stapele* (Arch. comm. d'Anvers).

Stavele, voir **Montmorency**, **Porte**, Suppl.

Steen, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Steenhault, voir **Enghien**, Suppl.

Steenhuijs, voir **Tengnagell**, Suppl.

Steenland, T. III, p. 466. A l'article de Gauthier van *Steelande*, lisez 1386, au lieu de 1368, et supprimer le mot *Halven*.

Steenweghen, voir **Druon**, Suppl.

Stein, voir **AREN**, Suppl.

Stecke (*Wolter*) inféode à Thierry, comte de Clèves : *dat gherichte van Hunxse* (Hünxe), *dat gherichte*

van Spellen (Spellen) *ende dat gerichte in der Walaken, ende alle rechte ende vordinghe, die ic of miin alderen heb ghehalden ... aen den gherichten van Goterswic* (Götterswick) *ende van Galen* (Gahlen), *mit allén mannen*, 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe*: une fasce vairée (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 191).

Il fait sceller *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (plus loin : *Mattalar*).

Stecke (*Goyssucyn*) (voir **Senheim**), 1438 : même écu. Cq. couronné. C.: un vol. L.: *Sigillum Go ... Stecke* (Ibid., N° 234).

STERLINCQ, voir **Behault**, Suppl.

Stevoort. *Lijsbeth van Steijvoirt*, abbesse d'Orient, 1487 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse debout, sous un dais; au bas : un écu, en losange, burelé; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L.: *orde abbatisse* (A. G. B., Abb. d'Orient) (voir **Cannart**, Suppl.).

Stiepel, voir **Dücker**, Suppl.

Stir, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Story, voir **Tengnagell**, Suppl.

Storm, voir **Weijte**.

Stovard, voir **Eggloij**, Suppl.

Stove, voir **Beelaerts**, Suppl.

Stoven, voir **Eggloy**, Suppl.

Straten, voir **Meetkerke**, Suppl.

Strünckede. *Goddert van Strunckede, Joestes soen*, déclare que le duc de Clèves, Juliers et Berg, l'a investi du château de *Strunckede*, 1348, le 26 avril (v. st.): trois roses; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L.: *Gort van Strunckede* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

— *Joest vonn Strünckede, Goddertz sohn*, déclare avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark, par suite du décès de son père, le château (*sloit*) de *Strünckede*, 1392, le 12 mars (v. st.): même écu, mais le lion à la queue fourchée. L.: *S Iobst von Strunckede* (Ibid.) (voir **Asbeck**, **Boenen**, **Galen**, **Loë**, Suppl.).

Stuyt, voir **Effern**, Suppl.

Zuene, voir **Troostembergh**.

Zuijlen, T. III, p. 497, 1^{re} col. Compléter ainsi la légende du sceau de 1356 : ✠ *S' Diderici dne (!) de Zelen militis*.

Sucket[s], voir **Pede**, Suppl.

Zul, voir **Bake (Baak)**, Suppl.

Surlet, voir **Hemricourt**, Suppl.

Zuterwain, voir **Boulay**, Suppl.

ZUUDOORT, voir **Oosterline**, Suppl.

Suweel[s], voir **Vilain, Was ; Catthem**, Suppl.

Swarts, voir **Valeriola**.

T

Tabollet, voir **Hanon**, Suppl.

Tegging (Adolphe) (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une cotice bretessee et contre-bretessee.
L. : **† S Adolphi dicti Teky . ch** (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 495).

Themseke, voir **Wulfberg**.

Tellier, voir **T. IV**, p. 21.

Voici quelques détails complémentaires relatifs à Antoine Tellier, premier ancêtre connu, jusqu'à présent, de la famille le Tellier établie à Beaumont, Ath, Mons, Alost, etc.

Le 23 décembre 1680 furent mariés, à Saint-Denis (France), paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, Antoine Tellier, porte-étendard de la compagnie de Lorge, et Madeleine Guilot, fille de feu Antoine Guilot et de *Foelix* Calibe, en présence de celle-ci, de Pierre Guilot, frère de la mariée, Guillaume Bordier, procureur au bailliage de Saint-Denis, et d'autres. Antoine Tellier est dit être *actate major et suis juribus fruens*.

Lors du baptême de son fils Antoine (né le 26 juillet 1683), le père est porte-étendard de la compagnie des gardes-du-corps du roi. Le parrain de l'enfant est André Bordier, la marraine Marie Guilot.

Le vendredi, 8 avril 1695, est décédé, à Saint-Denis, Antoine Tellier, ancien officier aux gardes-du-corps de Sa Majesté le roi, lequel a été enterré « en l'église de la Magdelaine, sa paroisse » (registres d'état-civil, à la mairie de Saint-Denis).

Themseke, voir **Aardenburg**, Suppl.

Tengnagell, voir **T. IV**, p. 24 (voir **Bärsdonk**, Suppl.).

Beaucoup d'archives de cette famille se trouvent en possession de M. van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise, résidant actuellement à Schaerbeek.

De ces documents, nous extrayons le fragment que voici :
I. Gisbert [baron] Tengnagell, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député aux Etats du quartier de Nymègue, *hoogdijk-graaf* du Tielerswaard, décédé le 24 juin 1705 ;

II. Théodore-Ludolphe-Thierry [baron] van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 22 janvier 1682 (registre à la maison communale de Bell), seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, général d'un régiment de cavalerie, décédé en 1730, épouse, le 27 décembre 1709, Wilhelmine-Charlotte Quad von Wickrath, fille de Jean-Guillaume, seigneur de Grossbüllesheim, Anger, Monheim, Miel et Vlierden, député du corps équestre de l'électorat du Palatinat, et d'Anne-Elisabeth-Cornélie Quad von Landskroon, dame de Miel et d'Oberwinter ;

III. Alexandre-Gisbert, baron van Tengnagell, baptisé, à Gellecom, le 13 décembre 1713, seigneur de Gellecom, membre du corps équestre du comté de Zutphen, député du quartier de Nymègue, mort le 11 janvier 1779, épouse, le 23 mars 1739, Cornélie-Marguerite de Virieu, qui décéda le 4 octobre 1779.

Outre un fils, noyé dans les fossés du château de Gellecom, ils eurent deux filles :

IV. 1. Adrienne-Françoise-Pétronille, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, née le 13 octobre 1741, qui

épousa, en octobre 1771, Pierre-Nicolas van Son, capitaine de marine au service des Pays-Bas-Unis, dont une fille, Théodora-Cornélie-Marguerite van Son, qui s'allia à Henri Hooft, capitaine-lieutenant, et qui vendit la seigneurie de Gellecom, le 21 juillet 1820, au lieutenant général van Helden ;

2. Walradina-Théodora-Zénobie, [baronne] van Tengnagell tot Gellecom, baptisée, à Gellecom, le 6 octobre 1748, qui épousa en 1778, Jacques de Raad, qui semble être ce Jacques qui fut baptisé, à Zalt-Bommel, dans l'église réformée, le 28 mars 1745, fils d'Arie de Raad et d'Elisabeth van Herwijnen.

Se disant : *Zenobia Walradina Theodora de Raad, geboren van Tengnagell*, elle testa, à Groot-Lith, le 27 mai 1823, et laisse à son mari l'usufruit de la moitié de ses biens, en l'instituant son exécuteur testamentaire, et, à son défaut, son fils qui suit (testament olographe) :

V. Ludolphe-Thierry van Tengnagell de Raad, né à Lith, le 18, baptisé le 19 mars 1780.

En la personne du fils des époux de Raad-van Tengnagell, furent réunis les noms de ses deux familles, avec le consentement du prince Guillaume V.

Voici son acte de baptême, d'après le registre déposé à la maison communale de Lith :

1780. *Op den 19 Mart heeft den H. Doop ontfangen het kind van Jacobus de Raad, vader, en Zenobia Walradina Theodora van Tengnagell tot Gellecom, moeder, en te genaamd : Ludolf Diderik van Tengnagell.*

II mourut, à Haarlem, le 6 octobre 1838, chef-inspecteur des finances pour les provinces de Hollande Septentrionale et de Hollande Méridionale ; résidant à Groot-Lith, il épousa, à Bois-le-Duc, le 2 octobre 1809, Hélène-Elisabeth von Wegner, née, à Bois-le-Duc, le 20 octobre 1784, décédée, à Arnhem, le 28 juillet 1857, fille de Georges Othon-Josué von Wegner, capitaine de cavalerie (né le 2 août 1742, ou 1743, à Trendelburg, en Hesse, mort à Bois-le-Duc), et d'Anne-Elisabeth Marggraff.

Hélène-Elisabeth von Wegner, veuve de L.-Th. van Tengnagell de Raad, résidant à Arnhem, testa, dans cette ville, devant le notaire Guillaume-Henry Taaij, le 22 juillet 1857 (1).

VI. Louis van Tengnagell de Raad, né, à Bois-le-Duc, le 18 août 1813, épouse, le 4 août 1843, Catherine-Digna Story van Blokland.

VII. Guillaume-Gérard-Louis van Tengnagell de Raad, ancien capitaine de l'armée néerlandaise.

Les van Tengnagell de Raad portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à trois patins d'or, ferrés d'argent, posés en pal (2, 1) (**Raad**) ; aux 2^e et 3^e, d'azur à la croix d'or. Deux casques ; 1^{er}, un patin de l'écu entre un vol d'or de gueules. 2^e, un buste d'homme moustachu, vêtu d'azur à la croix d'or, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche.

S. dextre : un griffon d'or (**Raad**). T. senestre : un homme moustachu, agenouillé, coiffé d'un casque, orné d'une plume d'autruche, vêtu, d'une broigne de sable portant au cou une croix d'or (simple), botté de sable et éperonné d'or, le cou, les bras et la partie médiane des jambes nus.

(1) Dans ce testament, elle cite ainsi ces cinq enfants : 1^{er}, Jacques-Adrien ; 2^e, Elisabeth-Zénobie-Walradina ; 3^e, Louis ; 4^e, Guillaume-Frédéric-Georges-Louis ; 5^e, Ludolphe-Thierry-Alexandre van Tengnagell de Raad.

Teralphene, voir **Serjacops**, Suppl.

Tieloy, voir **Tilleur**, Suppl.

Thiennes, voir **Vos**.

Thienwinckele, voir **Lathem**, Suppl.

Thiernesse, voir **Constant**, Suppl.

TYLLE, voir **Lexhy**, Suppl.

Tilleur. D'après le compte général du Brabant, reg. 2363, C. C. B., *Willemet* (T. IV, p. 27), qui, d'après la légende de son sceau était un de Montegnée, est appelé : *Willemet van Chilloir*, sans doute erreur de scribe pour *Thilloir*, forme ancienne de Tilleur.

Thynes, voir **Versaines**.

Thoenin, voir **Clerc**.

Thoenijs, voir **Zennen**, Schat.

Tolders, voir **Schimmelpenninc**.

Tollenare, voir **Roose**, Tac.

Tolnin, voir **Schake**.

Tombeken, voir **Creeft**, Suppl.

Thouars, voir **Gardin**, Suppl.

Tour, voir **Hanon**, Suppl.

Trappen, voir **Leeuw**, Suppl.

Trazegnies, voir **Abbaye**, **Hamal**, Suppl.

Trélon, voir **Baives**, Suppl.

Trémouille, voir **Gardin**, Suppl.

Treze, voir **Beelaerds**, Suppl.

Trèves, voir **Isenburg**, Suppl.

Triest, voir **Hembise**, Suppl.

Trompes, voir **Lichtervelde**, Suppl.

Tzant, voir **Zant**, Suppl.

THUENSBROUCQ, voir **Autrijve**, Suppl.

Tuijl, voir **GHEMER**, Suppl.

Tsergoessens, voir **Serjacops**, Suppl.

U

Udekem. *Aleidis, ducissa Lotharingie et Brabantie universis (etc.). Cum diu fuisset placitatum inter viros venerabiles dominum abbatem et conventum de Villaris, ex parte una, et Nicholaum de Udekem ex altera, super bonis domini Nicholai de Heyde, militis, patris prefati Nicholai, que scilicet dicti abbas et conventus asserebant esse suam elemosinam, et dictus Nicholaus, ex successione hereditaria dicebat esse sua. Tandem de alto et basso in nos dicte partes compromiserunt.*

La duchesse prononce ce jugement : le couvent de Villers conservera tous les biens du chevalier Nicolas, à charge de payer annuellement à Nicolas de Udekem; son neveu, une rente de 50 livres de Louvain, et de lui abandonner : *dimidium bonnarium prati*

juxta domum dicti Nicholai, quod movetur et teneatur ab ecclesia de Cordebeko sub censu annuali.... Actum et datum Lovanii supra castrum in festo beati Petri ad vincula anno Domini millesimo CCmo LXo tertio (1263) (A. G. B., cartulaire de Villers, fo 44v°).

Renseignement dû à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter.

Uijtkerke, voir **Halewijn**, Suppl.

Uccle, voir **Bautersem**, Suppl.

Upeghisser, voir **Hanon**, Suppl.

Urbaens, voir **Bailleul**, Suppl.

UWELANT, voir **Rade**, Suppl.

V

Vaesq[u]e, voir **Caloen**, Suppl.

VAGHEVIERE, voir **Couderborch**, **Meetkerke**, Suppl.

Vaillant, voir **Béthune**, Suppl.

Vale, voir **Sande**, Suppl.

Valtin (?), voir **Vosberge**, Suppl.

Veere, voir **Lummen**, Suppl.

VEYEN, voir **Virneburg**, Suppl.

Velbruck, voir **Dobbelstein**, Suppl.

Velle, voir **Comines**, **Cuvillers**, Suppl.

Velpe, voir **Lathem**, Suppl.

Vendôme, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Verbuecken. Voici l'épithaphe d'une pierre tombale existant à Berg-op-Zoom : DON PETRO VERBUECKEN. RIDDER | RAEDT EN REÏNMEESTER GNAEL. | DER EEREN STAETEN VAN BRABANT | BINNEN DE STAETEN ENDE QUARTIEREN | VAN ANTWERPEN ENDE VRAUWE | ANNA ISABELLA VAN DEN BERGHE | SYNE COMPAGNE. 1722.

Au-dessus, deux écus ovales ;

A. **Verbuecken** : trois fasces, accompagnées de dix merlettes, rangées en orle, 3, 2, 2, 3 ;

B. **Berghe** : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois cors de chasse ; aux 2^e et 3^e, trois faucilles.

Les deux écus sommés d'un seul casque, couronné, cimé d'un oiseau (aigle ?), essorant, issant.

Verdonck, voir **Neve**, Suppl.

Vertaels, voir **Hermite**, Suppl.

Vigoureux,
Vigreux, } voir **Constant**, Suppl.

Vichte, voir **Autrijve**, **Crujce**, Suppl.

Vilain, voir **Hende**, **Laerne**, **Montmorency**, Suppl.

Villenfagne, voir **Hanon**, **MORTEAUE**, Suppl.

Vijnc, voir **Donckere**, Suppl.

Virey, voir **Berghe**, Suppl.

Virieu, voir **Tengnagell**, Suppl.

Virtael, voir **Hermite**, Suppl.

Vivegnis, voir **Noville**, Suppl.

Voert, voir **Crujpelants**, Suppl.

Voocht, voir **Halewijn**, Suppl.

VORSELEN (VORZELEN), voir **Emont**, Suppl.

Vos, voir **Leffinghe**, Suppl.

Vranke, voir **Francke**, Suppl.

Vrediere, voir **Anglée**, **Sempey**.

Vridagh, voir **Buddenburg**, Suppl.

Vroede, voir **Crujpelants**.



Waele, voir **Baufremez**, **Codt**, Suppl.

Wachtendonck, voir **Issum**, **Spede**, Suppl.

Wal. T. IV, p. 193. Didier de *Walle*, prévôt d'Etalle, est un de *Wal*.

Waldeck, voir **Boos**, Suppl.

Wale, voir **Bigard**, **Kerchove**, **Overbeke**, **Revel**, Suppl.

Walle, voir **Crujce**, **Mortagne**, **Raveschot**, Suppl.

Wardt (Corneille van de) (et *Wartt*), *gestelter onderrichter* de damoiseau Bernard van Welderen, burgrave et juge de la ville de Nimègue, 1615, 22 : une marque de marchand, forme d'une croix de Lorraine légèrement pattée, le bras inférieur soutenu d'un petit chevron alésé. S. senestre : un griffon. L. : *S Cornelis vanden Wardt* (G., c. XIV, l. 80, *passim*).

Wargnies, voir **Desmaisières**, Suppl.

Warnant, voir **Bailhes**, **Horion**, Suppl.

Warsberg, voir **Bénestroff**, Suppl.

WARTEMBECKE, voir **Lille**, Suppl.

Wattripont, voir **Béthune**, Suppl.

Wavrin, voir **Anglée**, **Langlée**, Suppl.

WEDA, voir **Huissen**, Suppl.

Wedergra[e]te, voir **Crujce**, **Meere**, Suppl.

WEDDEN, voir **Dücker**, Suppl.

WEERDE, voir **AREN**, Suppl.

Wegner, voir **Tengnagell**, Suppl.

WEYDA, voir **Huissen**, Suppl.

Weijlaert[s], voir **Baenst**, Suppl.

Weittine, voir **Baudrenghien**.

Weijts, voir **Ecluse**, Suppl.

Werd, voir **Cambrai**, Suppl.

Werdt,
Wery, } voir **Hanon**, Suppl.

Werve, voir **Faille**, Suppl.

Wesemael, voir **Nieulant**, Suppl.

Wesembeek, T. IV, p. 230, 1^{re} ligne, rectifier l'orthographe en **Wesembeek** (voir **Emont**, **Havre**, Suppl.).

Westerholt, voir **Eynatten**, Suppl.

WETHEYM, voir **Bracht**, Suppl.

Wettine, voir **Baudrenghien**, Suppl.

We[x]sken (?), voir **Snellart**, Suppl.

Wielant, voir **Autrijve**, Suppl.

Wieldrecht, voir **Beelaerts**, Suppl.

Wijgaerde, voir **Kempenere**, Suppl.

Wijlant, voir **Barre**, Suppl.

Willaert, voir **Ecluse**, Suppl.

WILLEBY, voir **Belderbusch**, Suppl.

Willroth, voir **Schinnen**.

WILRE, voir **Aa**, **Bierbeek**, Suppl.

Wiltz, voir **Boulay**, Suppl.

Wimplemeit, voir **Creeft**, Suppl.

Wynant, voir **Kerpen**, Suppl.

Wijnghaerde, voir **Heijden**.

Wissocq, voir **Coijghem**, Suppl.

Wittem, voir **Bachelier**, **Beaufort**, Suppl.

Witten, voir **Dücker**, Suppl.

Wodemont (Le banc de justice de) (dépendance de Neufchâteau-lez-Visé), 1783 : voir la reproduction de ce sceau Pl. CCXXI, fig. 1.

WOESTIJNE (**WOESTENE**), voir **Gracht**, **Halewijn**, Suppl.

Woluwe, voir **Emont**, Suppl.

Wulf, voir **OVERDILE**.

